UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE
ECOLE DOCTORALE DE DAUPHINE
DAUPHINE RECHERCHES EN MANAGEMENT

LA PRODUCTION DES EVALUATIONS ACTUARIELLES DE LA JUSTE VALEUR DANS LES ORGANISATIONS.

Une étude des acteurs, outils et contextes de la préparation des comptes

THESE

pour l'obtention du titre de

DOCTEUR ES SCIENCES DE GESTION

Présentée et soutenue publiquement par

Lambert JERMAN

le 21 octobre 2014

JURY

Directrice de thèse	**Madame Anne PEZET** Professeur à HEC Montréal
Rapporteurs :	**Madame Hélène RAINELLI** Professeur à l'Ecole de Management de Strasbourg, Université de Strasbourg
	Monsieur Jérémy MORALES Professeur à l'ESCP Europe
Suffragants :	**Monsieur Bernard COLASSE** Professeur Emérite à l'Université Paris Dauphine
	Monsieur Yves GENDRON Professeur à l'Université Laval, Québec

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Copenhague, le premier soir d'une journée de conférence, lors d'une balade en bateau dans la ville. Un professeur danois au sujet de Joe M., Professeur Emérite originaire du Colorado.

« *Vous avez aimé la présentation de Joe ce matin ?* … "Accounting research: the American style"! ... *Vous avez vu, ils sont forts ces américains ! Dans le Colorado ils croient en Dieu et ils pensent que des données auditées sont des* hard data ! »

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu ma directrice de thèse, le professeur Anne Pezet, pour avoir accepté d'encadrer mes travaux. Sans sa constante disponibilité, ses conseils et son écoute je ne me serais pas découvert tant d'enthousiasme pour mes recherches, ni tant d'intérêt pour le métier d'enseignant chercheur dans lequel j'espère parvenir à suivre ses pas.

Mes remerciements vont également à Hélène Rainelli pour avoir accepté d'être mon rapporteur et avoir su m'orienter au cours de cette dernière année par ses remarques détaillées lors de ma pré soutenance. Je n'oublie pas de remercier aussi Jérémy Morales pour avoir accepté d'être mon rapporteur. Notre goût partagé pour l'observation directe des comptables m'assure de trouver en lui un juge aussi sincère qu'avisé.
Je voudrais exprimer ma fierté et ma profonde reconnaissance de compter le professeur Bernard Colasse parmi les membres de mon jury. Je lui dois la conviction que la recherche comptable jouit d'un intérêt autant que la démonstration éclatante que le style clarifie plus qu'il n'empêche l'écriture scientifique.
J'adresse également toute ma reconnaissance au professeur Yves Gendron pour avoir accepté de participer à mon jury, tant après notre rencontre à un atelier doctoral de l'EAA il incarne un modèle pour les espoirs d'un jeune chercheur critique.
Je remercie l'Autorité des Normes Comptables pour son soutien indéfectible tout au long de mes recherches. C'est avec peine que je me résous à ne pas compter Jérôme Haas son ancien Président dans mon jury, tant il incarnait un homme à part dans la normalisation comptable.

Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les personnes rencontrées au cours de ce travail, mais aussi à mes collègues doctorants ou jeunes docteurs dont la rencontre a profondément et heureusement changé la manière dont j'envisage la carrière académique.
Je remercie également Samuel Sponem et Caroline Lambert pour leur accueil cet hiver au département des sciences comptables d'HEC Montréal. Je me réjouis de vous rejoindre et de travailler à vos côtés lors de ces prochaines années.

C'est enfin avec la plus profonde reconnaissance et tendresse que je remercie ma famille, ma mère, mon père et mon frère, pour m'avoir accompagné toutes ces années sans faillir. Je les remercie d'avoir participé à la relecture attentive de mes travaux, mais je leur suis surtout redevable de m'avoir indéfectiblement écouté, compris et encouragé.

Sommaire

Remerciements 7

Sommaire 9

Introduction 11

1/ Partie théorique : les évaluations actuarielles de la juste valeur, une opportunité pour découvrir la préparation des comptes 24

1.1/ Qu'est-ce que la comptabilité à la juste valeur ? La promesse d'une comptabilité panoptique dédiée à la prise de décision 26
1.2/ Juger des promesses de la juste valeur par son influence sur les décisions : l'oubli de la préparation des comptes, son rouage pourtant décisif 62
1.3/ La comptabilité à la juste valeur comme systémique : les erratiques rencontres d'outils, d'acteurs, de stratégies et de structures 80

2/ Méthodologie et *design* de recherche 127

2.1/ Un *design* de recherche qualitatif pour observer la systémique de la préparation des comptes à travers les valeurs actuarielles de la juste valeur 128
2.2/ Une observation participante : six mois comme « petite main » dans la pratique comptable 137
2.3/ D'autres sources d'évidence pour compléter l'observation participante 164

3/ Observations des interactions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes 176

3.1/ Les interactions erratiques d'acteurs et d'outils, seulement régulées par l'utilisation microscopique des comptes par les préparateurs 179
3.2/ Le déterminisme ambivalent des structures organisationnelles sur la préparation quotidienne des comptes 227
3.3/ Lorsque la « réalité économique » devient un moyen, et la normalisation une perturbation de la préparation des comptes à la juste valeur 260

4/ Résultats et contributions 276

4.1/ Un microcosme comptable existant par et pour lui-même, imperméable aux utilisateurs des états financiers 278
4.2/ Des comptes à la juste valeur dont les qualités se mesurent à la lueur de l'absence de neutralité des préparateurs 290
4.3/ La normalisation comptable : un aléa dans la production des comptes, appelé à continuellement se transformer pour durer 305
4.4/ Juger des conditions de la préparation des comptes pour approfondir l'étude de la communication financière 311

5/ Discussion des apports et limites à travers la construction d'un modèle pour étudier la communication financière 316

5.1/ Un modèle analytique pour scruter la communication financière à la lueur des contributions précédentes 317

5.2/ Quatre préparateurs pour une typologie de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur 336

Conclusion générale 348

Bibliographie 356

Annexes 384

Table des illustrations 401

Table des matières 404

Introduction

Nous sommes un jeudi matin en plein hiver 2012, dans le XIXe arrondissement de Paris. Depuis une semaine, notre équipe d'auditeurs se consacre à la revue des comptes de la société TOPCO, filiale dédiée au négoce de matériaux de construction d'un grand groupe industriel. TOPCO est un palier de consolidation dans le groupe. Elle compte plusieurs dizaines de filiales et publie ses propres comptes consolidés en plus de ses comptes sociaux. Après avoir consacré plusieurs jours à la revue des comptes individuels des différentes entités juridiques composant la tête de TOPCO, nous consacrons nos journées interminables d'auditeurs à la revue des comptes consolidés. Notre principal interlocuteur chez TOPCO est désormais Claude, le responsable de la consolidation. Celui-ci nous accueille toujours très poliment dans l'*open space* lumineux qu'il partage avec ses collègues du service consolidation. Nous ne cessons jamais de le solliciter pour valider directement avec lui les montants nécessaires à notre revue.

En ce jeudi matin donc je dois valider avec Claude les montants retenus pour les immobilisations corporelles du groupe, plus particulièrement les valeurs de certains de ses immeubles. TOPCO S.A. société mère du groupe TOPCO, dispose en effet d'un parc d'immeubles industriels qu'elle met à disposition de ses filiales contre le paiement de loyers. L'entreprise a retenu cette organisation car SATCO, la société mère du groupe TOPCO, impose ce régime à l'ensemble de ses sociétés filiales et paliers de consolidation.

Pendant mes six mois d'observation participante, j'ai pu constater que l'auditeur junior s'attire toujours une certaine compassion chez l'entreprise cliente. Par le contraste entre la rigueur de sa tenue soigneusement arrangée et la naïveté ou l'imprécision de ses questions, par sa jeunesse et sa docilité souvent exagérée, il incarne l'ingénu qu'il faut éclairer pour que l'audit des comptes ne dure pas plus que de raison. Suite à mes questions sur les valeurs retenues pour ces immeubles, Claude n'hésite pas une seule seconde à détailler la manière dont il s'attache quotidiennement à les produire.

Si tous ces immeubles ont été initialement comptabilisés pour leur coût d'acquisition, SATCO impose l'utilisation du modèle de réévaluation pour cette partie de son parc immobilier, conformément à ce que prévoit la norme IAS 16. Pour l'établissement des comptes consolidés du groupe TOPCO, Claude doit déterminer chaque année dans quelle mesure ces immeubles réévalués sont susceptibles d'être dépréciés ou appréciés, c'est-à-dire déterminer dans quelle

mesure les valeurs comptables de ces immeubles correspondent bien à leur juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur et amortissements constatés.
Or la juste valeur de ces immeubles ne correspond pas à un prix de marché, puisqu'il n'existe pas de marché suffisamment actif ou satisfaisant pour ces équipements industriels relativement uniques, car produits sur mesure pour les besoins du groupe TOPCO. Comme l'autorise alors le paragraphe 33 de la norme IAS 16, la juste valeur de ces immeubles est établie au moyen de l'approche par le résultat, c'est-à-dire correspond à une valeur estimée construite à partir de la projection de flux de trésorerie futurs actualisés.
Comment Claude construit-il ces valeurs ? Celui-ci nous explique : « *Je récupère à travers notre progiciel groupe tous les loyers remontés par nos filiales, celles à qui on loue ces équipements. A partir de ces valeurs, j'obtiens les loyers futurs en appliquant sur les loyers constatés le taux de variation groupe donné par SATCO, qui représente l'inflation normale décidée par le groupe sur ces redevances. Après il faut tout actualiser… Donc, attendez deux secondes je vais vous montrer le fichier Excel sur lequel je récupère les taux… Voilà ! A partir de ce fichier Excel vous voyez j'ai tous les taux d'actualisation retenus par SATCO pour l'évaluation des différents engagements où on peut en avoir besoin. Donc là, je vais sur la partie loyers futurs et je reprends les taux qui correspondent à l'échéance concernée. Après moi ou Sophie* [sa collègue située juste en face] *on reprend toutes ces données et on calcule dans un autre tableau les justes valeurs de référence pour ces immeubles que vous avez dans la liasse de consolidation. C'est avec ça qu'on vérifie si les immeubles sont pas sur ou sous évalués dans les comptes. Voilà, on fait ça chaque année, après il n'y a à la limite que les valeurs retenues par SATCO qui peuvent changer selon la politique groupe, en fonction des évènements marquants. On détaille de toute façon toutes ces hypothèses dans nos annexes en reprenant ce que nous donne SATCO, mais vous faites bien de me le demander pour votre revue ».*
Quel contraste entre cette description de Claude et ce que suggèrent les normes comptables internationales. A la lecture d'IAS 16, la succession des opérations qui préoccupent en pratique Claude n'apparait guère dans la norme. Sa mise en œuvre semble en la matière une mécanique plus implacable, plus naturelle car plus abstraite comme le souligne son paragraphe 33 suivant.

> « En l'absence d'indications de marché sur la juste valeur d'une immobilisation corporelle en raison de sa nature spécifique (…) une entité peut être amenée à estimer la juste valeur en utilisant l'approche par le résultat (…). »

Si l'on discerne dans cet extrait que le calcul d'une juste valeur peut dépendre des spécificités de l'entreprise, où sont les outils quotidiens de Claude ? Comment « estimer » ? La norme nous fonde-t-elle à distinguer dans les tableaux Excel ou le progiciel de TOPCO, l'application rigoureuse de ce qu'a souhaité l'International Accounting Standards Board (IASB) lors de la conception d'IAS 16 ? De façon dynamique cette fois, est-ce que la préparation des comptes chez TOPCO répond à ce qu'évoque le paragraphe 34 d'IAS 16 suivant ?

> « La fréquence des réévaluations dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations corporelles en cours de réévaluation. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire. Certaines immobilisations corporelles peuvent connaître des variations importantes et volatiles de leur juste valeur, nécessitant une réévaluation annuelle. (…) »

Loin de la situation décrite par Claude, pour la norme ce sont les caractéristiques des valeurs comptables qui agissent d'elles-mêmes sur la préparation des comptes. Si l'on suit scrupuleusement IAS 16 il faut réévaluer lorsque les valeurs économiques que représente la comptabilité ont varié. Chez TOPCO au contraire, il faut réévaluer chaque année parce que c'est la politique du groupe dirigé par SATCO et s'en remettre davantage aux valeurs transmises par SATCO qu'au sous-jacent économique des opérations représentées. La préparation des comptes incarne à travers l'activité de Claude la rencontre permanente d'acteurs – Claude lui-même, Sophie sa collègue et son service, mais aussi SATCO – d'outils – d'un progiciel, de tableaux Excel – ou de contextes – les « évènements marquants » qu'évoque Claude. Au contraire, pour les normes comptables internationales, les valeurs s'ajustent d'une certaine manière d'elles-mêmes : par le média neutre du préparateur des comptes, la variation de l'une doit faire celle des autres. Est-ce que TOPCO met alors correctement en œuvre ce que prévoient les normes IAS-IFRS ?

La question demeure car si la comptabilité se présente *a priori* comme une technique, soumise à ses règles et à ses principes, elle s'affirme pour l'IASB avant tout comme un moyen. Le moyen de permettre à des valeurs comptables de s'ajuster avec des valeurs économiques, dont les modalités de mise en œuvre n'apparaissent guère. Le moyen d'éclairer les décisions économiques comme le confirme le paragraphe 15 du cadre conceptuel de l'IASB (2007, 13), seul impératif censé guider les préparateurs des comptes.

> « Les décisions économiques qui sont prises par les utilisateurs des états financiers imposent une évaluation de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que leur échéance et l'assurance de leur concrétisation. »

Ainsi le modèle de réévaluation d'IAS 16 est supposé répondre aux besoins des utilisateurs des comptes, alors que Claude ne cherche lui qu'à répondre aux attentes du management de SATCO. Est-ce que les valeurs de Claude répondent aux ambitions de l'IASB ? Est-ce qu'elles incarnent des évaluations fiables sur lesquelles fonder des décisions ?

Une information est considérée comme fiable par l'IASB lorsqu'elle permet d'éclairer ces décisions économiques, de mettre en évidence l'ajustement de valeurs comptables avec leurs valeurs économiques. Parmi les caractéristiques qualitatives essentielles de l'information comptable figure pour l'IASB l'impératif d'une information fiable, c'est-à-dire qui requiert la neutralité du préparateur et doit être présentée « exempte de parti pris » (IASB 2001, § 36).

Or Claude en concevant son travail comme la réponse aux exigences de SATCO prépare-t-il une information « exempte de parti pris » ? Opter pour le modèle de réévaluation, procéder annuellement aux réévaluations, n'est-ce pas pour TOPCO et SATCO faire de preuve de « parti pris » dans leur application des normes ? Indéniablement non pour l'IASB qui soumet allègrement les préparateurs des comptes à ce genre de choix avec ses normes IAS-IFRS. Indubitablement non car pour les normes IAS-IFRS, les valeurs comptables ne font par ces choix que s'ajuster avec les valeurs économiques.

De cette neutralité théorique du travail comptable pour les normes comptables internationales, émerge un désintérêt continuel pour la préparation des comptes jusque dans la recherche en comptabilité. En suivant Solomons (1991), le comptable n'est qu'un journaliste dont l'activité ne doit pas être étudiée. Pourquoi ? Parce qu'il n'est que le moyen de la neutralité de l'ajustement des valeurs comptables et que contester cette vue serait exposer la représentation comptable à tous les dangers.

> « *Like journalists, accountants should report the news, not make it. Neutrality in accounting may not always be easy to secure, but without it the credibility of accounting is endangered.* » Solomons (1991, 287)

> « *It is perhaps true that perfect neutrality of information can never be achieved. But it would be as foolish to stop seeking as it would be (…) to stop esteeming journalists who know the difference between reporting and editorializing.* » Solomons (1991, 295)

Ce serait donc mauvaise foi de ne pas reconnaître immédiatement ce journaliste qu'évoque Solomons (1991) dans la figure de Claude. Pourtant si l'on affirmait qu'un journaliste ne fait comme Claude que reprendre les directives du propriétaire de son journal, ce portrait ne manquerait pas d'inspirer les discussions. S'intéresser aux différentes circonstances de la préparation des comptes ne présente donc *a priori* aucun intérêt, tant pour les praticiens et

normalisateurs que pour la recherche comptable. S'interroger sur la mise en œuvre des normes comptables pourrait même être dangereux si cela nous conduisait à questionner la neutralité de la représentation comptable.

La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS évoquée avec la norme IAS 16, cristallise alors parfaitement ce flou manifeste entourant la préparation des comptes, c'est-à-dire la mise en œuvre des normes comptables dans les entreprises.

Depuis 2005 et l'adoption des normes IAS-IFRS par l'Union Européenne pour les comptes consolidés des groupes de sociétés cotées sur l'Eurolist, la juste valeur capte en effet toute la lumière du débat public consacré à la comptabilité en étant souvent présentée comme une révolution comptable (Raffournier 2007, 35). Non par la nouveauté des conditions de sa préparation, mais parce qu'elle est associée à l'irruption des marchés financiers et des investisseurs dans la pratique comptable (Hallstrom 2004, 126 ; Capron 2005). Ou encore parce qu'elle apparaît comme l'un des moyens au service de l'expression des attentes pécuniaires des actionnaires et institutionnels sur l'entreprise (Richard 2004 ; Raffournier 2007, 28), particulièrement intéressés par des valeurs de marché afin d'apprécier la rentabilité d'un actif.

Or si la comptabilité à la juste valeur se trouve radicalement innovante, ce n'est pas par l'introduction de valeurs de marché, mais par son ambition : représenter en comptabilité « *the price that would be recieved to sell an asset or paid to transfer a liability* » dans des conditions normales de marché comme l'exprime la norme IFRS 13 (IASB 2012, 45). Si la juste valeur est innovante c'est donc plutôt par son attachement à faire apparaître la valeur « fondamentale » des actifs et passifs d'une entreprise, c'est-à-dire de représenter la valeur « intrinsèque » (Orléan 2008, 120) au cœur de l'hypothèse d'efficience des marchés. La comptabilité à la juste valeur est ainsi une promesse ambitieuse : celle de permettre l'ajustement complet des valeurs comptables aux valeurs économiques qu'elles sont censées décrire, sans qu'il y ait besoin de préciser aux entreprises comment parvenir à cet idéal de représentation.

L'IASB ne propose en effet aux préparateurs qu'une métrique en trois niveaux, similaire à celle proposée par le Financial Accounting Standards Board (FASB) dans la norme SFAS 157 pour mettre en œuvre sa promesse. En suivant toujours IFRS 13 (IASB 2012, 49), la meilleure mesure d'une juste valeur est un prix de marché lorsque celui-ci est suffisamment liquide et actif (niveau 1), ou à défaut, l'utilisation de valeurs actuarielles reposant sur des modèles d'évaluation aux paramètres estimables sur des marchés (niveau 2) ou non estimables (niveau

3). Cette référence à des valeurs actuarielles peut surprendre tant elles semblent *a priori* étrangères à un prix de marché. Si la juste valeur reconnaît sa préférence pour des prix de marché, pourquoi ne pas consister en une pure comptabilité de marché ?

Si l'on suit la macroéconomie financière, un prix de marché est fondamentalement un rendement attendu actualisé, comme nous l'enseignent par exemple les travaux de Gordon (1959), Sharpe (1978), Summers (1986, 593) ou encore le CAPM. Un prix de marché est ainsi toujours une valeur synthétisant les flux futurs actualisés attachés à la détention d'un actif ou d'un passif, c'est-à-dire fondamentalement une valeur actuarielle, plus ou moins proche d'une valeur fondamentale selon le degré d'efficience informationnelle du marché décrit par Fama (1965, 1970). En souhaitant des valeurs de marché, la comptabilité à la juste valeur s'affirme donc non comme une comptabilité de marché, mais comme une comptabilité actuarielle (Richard 2004 ; Ding et al. 2008) conformément aux concepts et méthodologies de la macroéconomie financière (Ravenscroft and Williams 2009 ; Power 2010). Celle-ci ambitionne en définitive de révéler la valeur fondamentale des actifs et passifs d'une entreprise dans ses états financiers, parfois même mieux que n'y parvient le marché grâce aux évaluations de niveaux 2 et 3.

Cette possible imperfection d'un prix de marché dans la mesure d'une valeur fondamentale justifie alors le recours à des évaluations actuarielles susceptibles d'évaluer plus précisément des flux et avantages futurs ; mais jusque dans quelle mesure ?

Les quelques travaux spécifiquement consacrés à cette question, les états financiers des groupes d'entreprises et les normes comptables, constituent de bons indicateurs pour répondre à cette interrogation. Pour le secteur financier, Marteau (2011) montre par exemple que 99,99 % des 991 milliards de dollars d'actifs financiers de Goldman Sachs en septembre 2010 sont des évaluations de niveau 2 (98,15 %) et de niveau 3 (1,84 %). Marteau et Morland (2010) pour le secteur financier, Deloitte (2008) pour un panel plus divers d'entreprises, systématisent cette même absence de valeurs de marché à l'ensemble du secteur financier. Pour des entreprises extérieures au secteur financier, le cas de TOPCO cité précédemment démontre que même pour des immeubles il est difficile d'identifier un marché suffisamment satisfaisant pour être retenu. Enfin, les normes IAS-IFRS à travers les niveaux 2 et 3 permis pour une première évaluation (IAS 39, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 13), l'utilisation des modèles de réévaluation et des tests de dépréciation (IAS 16, IAS 36, IAS 38, IFRS 3), la représentation de dettes actuarielles (IAS 19), ne cessent d'évoquer des évaluations purement actuarielles en souhaitant des valeurs de marché.

Derrière la comptabilité à la juste valeur bourgeonnent donc une pluralité d'évaluations complexes : des valeurs proprement actuarielles avec IAS 19 par exemple, des évaluations de modèle – de type Black & Scholes pour l'évaluation de stock-options selon IFRS 2 (Ikäheimo et al. 2006) ; des évaluations complexes – dans l'évaluation d'instruments de trésorerie ou d'instruments financiers avec IFRS 9. En réduisant les nuances qui distinguent ces différentes évaluations, une comptabilité actuarielle s'inscrit donc bien comme le visage le plus observable de la comptabilité à la juste valeur. Cette observation n'est pas surprenante à la lueur de l'histoire de Claude. Si une entreprise correspond certes à un ensemble d'actifs et de passifs, elle est aussi un *business model*, à savoir un ensemble d'actifs et de passifs toujours spécifiques à l'entreprise et souvent déconnectés d'un marché actif.

La comptabilité à la juste valeur n'apparaît donc pas comme le « recopiage » de valeurs de marché qu'évoque Richard (2005 ; Raffournier 2007, 25), mais comme la tentative de faire des états comptables les moyens de l'efficience informationnelle des marchés de capitaux définie par Fama (1970). C'est cette volonté de représenter des valeurs fondamentales, qui conduit à l'utilisation intensive de valeurs actuarielles sous les diverses formes évoquées dans le référentiel IAS-IFRS. Mais une nouvelle fois, comment ces évolutions et ambitions sont-elles capables de transformer le travail comptable ?

Derrière la comptabilité à la juste valeur et sa promesse de valeurs fondamentales apparaissent nécessairement ces acteurs, ces outils et contextes de la préparation des comptes, esquissés à travers l'exemple de Claude. Avec l'ensemble des choix de valorisation qu'offre la juste valeur, l'information comptable n'est pas celle qu'évoquent Solomons (1991) et l'IASB, celle qui doit toujours être « exempte de parti pris ». C'est au contraire la comptabilité que met en scène Claude, dans laquelle le préparateur n'est pas un média neutre mais celui qui façonne en permanence la représentation de l'activité de l'entreprise. Le préparateur devient ainsi l'unité d'analyse décisive pour étudier la comptabilité et la communication financière, et la préparation des comptes une matière dont une recherche comptable ne peut plus faire l'économie.

Dans quelle mesure la recherche comptable peut-elle nous aider justement à opérer ce changement de perspective ? Pour reprendre la typologie de Bernard Colasse (1999), force est de constater que selon qu'elle soit normative, positive ou socio-organisationnelle, elle ne s'intéresse guère à la préparation des comptes.

D'inspiration normative, elle se concentre tout d'abord sur la technique comptable, sur les moyens techniques de parfaire l'ajustement des valeurs comptables avec les valeurs

économiques. A travers les études de *value relevance* par exemple, une part significative de travaux empruntant à la recherche normative (e.g. Dietrich et al. 2000; Barth et al. 2001; Choi and Meek 2005) tentent d'identifier la pertinence boursière et donc économique de modes d'enregistrement comptables.

Positive, elle s'efforce de mettre en évidence des relations empiriques pour juger de la qualité de l'ajustement des valeurs comptables aux valeurs de marché (e.g. Lev et al. 2009 ; Byard et al. 2011 ; Tan et al. 2011 ; Landsman et al. 2012). Elle cherche à montrer dans quelle mesure le travail des préparateurs peut n'être pas neutre sur cet ajustement – *earnings* et *accruals management* (e.g. Beatty and Weber 2006; Bens 2006; Hilton and O'Brien 2009) ; s'interroge parfois sur les déterminants de ces comportements (e.g. Elad 2004), mais n'essaye pas de formaliser leur importance dans la préparation des comptes.

Enfin, socio-organisationnelle ou critique, elle semble dès ses premières occurrences se préoccuper davantage des relations sociales gravitant autour de la comptabilité » (Lefrancq 2004, 298), que des conditions mêmes de la préparation des comptes dont les enjeux se résument souvent à une exécution purement technique (Lefrancq 2004, 303).

Objectif de la recherche

La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS exige des préparateurs qu'ils choisissent entre des méthodes d'évaluation, qu'ils « prennent parti » pour représenter l'activité de l'entreprise. Or dans le même temps, ni le normalisateur, ni la pratique, ni la recherche comptable ne semblent s'intéresser aux conditions de ces choix, à la mise en œuvre des ambitions ou promesses de la juste valeur dans les organisations.

Or nous avons aperçu avec Claude que mettre en œuvre les normes IAS-IFRS et la comptabilité à la juste valeur c'est pour les préparateurs osciller entre les influences d'acteurs, les contraintes d'outils et de contextes. Plus précisément, nous avons suggéré que produire une juste valeur c'est la calculer, c'est préparer des évaluations actuarielles par la sélection d'hypothèses de valorisation – les paramètres fournis par SATCO par exemple – et des choix. La préparation des comptes à la juste valeur est donc un processus dépassant largement la seule application mécanique de la norme comptable.

S'attacher à définir plus précisément cette notion de processus est alors crucial pour la suite de nos réflexions. La première définition susceptible ici de convenir est celle faisant d'un processus une suite continue d'opérations, d'actions constituant la manière de faire, de fabriquer quelque chose. C'est la description du processus de fabrication des comptes. S'intéresser à la comptabilité à la lueur de sa préparation nous conduirait donc à identifier les

actions, contingences ou circonstances concourant à la production des comptes. Si cette perspective n'est pas en soi dénuée d'intérêt, son orientation très descriptive ne nous permet pas toutefois de répondre aux limites précédentes de la littérature ; c'est-à-dire d'analyser plus que de décrire comment ces circonstances concourent à la communication financière dans son ensemble.

La seconde définition que l'on peut trouver décrit un processus comme un enchaînement ordonné de faits ou de phénomènes, répondant à un certain schéma et aboutissant à un résultat. La préparation des comptes en tant que processus, serait selon cette vue une suite de circonstances répondant à un ensemble de conditions, de causes, capables d'expliquer la forme finale des comptes et d'éclairer les ressorts de leur production. Toujours selon cette définition, l'activité de Claude c'est-à-dire celle d'un acteur dans la préparation des comptes, correspond donc à un enchaînement de conditions diverses. Mais comment définir ces conditions diverses ?

Littéralement celles-ci pourraient être l'ensemble des circonstances, des éléments qui constituent la préparation des comptes. Pour y distinguer toutefois les éléments susceptibles d'éclairer la mise en œuvre de la juste valeur, une condition peut aussi être en logique une circonstance nécessaire à l'occurrence d'un phénomène, à défaut d'être toujours suffisante. Dans l'histoire de Claude, ses tableaux Excel, les directives du management de SATCO, les faits marquants de l'activité, toutes ces conditions sont nécessaires à la préparation des comptes de TOPCO. Ces conditions forment alors des situations de gestion au cœur de la comptabilité à la juste valeur pour reprendre la terminologie de Girin (1990), c'est-à-dire les interactions d'acteurs, d'outils et de contextes.

La mise en œuvre des valeurs actuarielles de la juste valeur repose donc selon les entreprises sur un ensemble de rouages, de conditions nécessaires. L'histoire de Claude si précieuse depuis le début de nos réflexions fournit un premier éclairage sur les acteurs, outils et contextes incarnant ces conditions. De façon résolument inductive, explorer la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur, c'est s'intéresser par conséquent à un ensemble d'éléments microscopiques – les acteurs, les outils – mésoscopiques – la structure d'une organisation – et macroscopiques – l'environnement de l'entreprise, la normalisation comptable internationale – pour reprendre la typologie de Morales et Pezet (2010).

L'agencement de ces différentes conditions nécessaires à la préparation correspond-il alors *a priori* à la mécanique automatique décrite par l'IASB ? Est-ce que l'intendance de la production des évaluations actuarielles s'exécute toujours sans soulever de difficultés à

travers les organisations ? Correspond-elle enfin nécessairement aux attentes du normalisateur comptable ?

L'exemple de Claude suggère au contraire que la production de ces évaluations actuarielles correspond à un devenir fragile, à un processus où rien n'est joué par avance. La littérature consacrée aux dispositifs de gestion ne peut en outre que conforter cette intuition. Berry (1983) suggère par exemple que l'intendance des outils de gestion dispose dans l'organisation de sa propre inertie, façonnant davantage les conditions quotidiennes du travail que les volontés des acteurs. Selon cette vue, ces tableaux que manipulent les préparateurs des comptes, ces progiciels qu'ils articulent, les structures dans lesquelles ils évoluent, ne seraient pas neutres sur la préparation des comptes. Au contraire, elles pourraient même déterminer plus que les volontés du management la construction des états financiers.
Ainsi, la sociologie des outils de gestion nous invite plus largement à replacer les dispositifs de gestion dans leur système (Chiapello and Gilbert 2013, 28), c'est-à-dire dans les interactions systémiques qu'ils nouent avec les acteurs et contextes de l'organisation. Des systèmes d'interactions et donc des configurations dans lesquelles acteurs, outils et contextes disposent de leur propre inertie pour déterminer les conditions de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur. Une systémique qui suppose pour l'analyse de « multiplier les points de vue » (Chiapello and Gilbert 2013, 28) et donc de saisir les formes micro, méso et macroscopiques de ces conditions de la mise en œuvre de la juste valeur.

Un bourgeonnement de questions émerge de cette incertitude gestionnaire à la lueur de la description précédente de Claude, des choix que suppose la production d'évaluations actuarielles. Microscopiques tout d'abord : son cas est-il isolé ? Est-il vraiment si simple de produire au quotidien des valeurs actuarielles pour les comptables des entreprises ? Sont-ils les « journalistes » que décrit Solomons (1991) ou davantage des « éditorialistes » ?
Mésoscopiques également : les termes de ces interactions, ces conditions de la préparation des comptes, sont-ils identiques selon les différentes structures organisationnelles ? Selon les secteurs d'activité ? Les spécificités de l'actionnariat d'une entreprise ?
Macroscopiques enfin : comment les développements de la normalisation comptable internationale influencent-ils cette systémique ? Dans quelle mesure l'environnement de l'entreprise, sa prospérité sont-ils capables d'interférer sur cette construction organisationnelle ?

S’intéresser à la juste valeur des normes IAS-IFRS c’est en conséquence chercher à comprendre sa mise en œuvre dans les organisations à travers cette systémique d’interactions. C’est nécessairement répondre à toutes ces questions pour s’intéresser de façon originale et qualitative aux conditions de la préparation des comptes plus qu’aux états financiers eux-mêmes.

C’est finalement réunir toutes nos réflexions précédentes autour de la question de recherche suivante : **quelles sont les conditions micro, méso et macroscopiques de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la comptabilité à la juste valeur à travers les organisations ?**

De manière à répondre à cette question, l’objectif de cette recherche est double. A partir d’observations de terrain, d’une immersion complète dans la pratique comptable, il s’agit d’une part d’expliciter les conditions et rouages de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur. D’autre part, d’en déduire un cadre théorique permettant de replacer au cœur des recherches en comptabilité financière ce qui donne leur forme et leur substance aux comptes : les conditions de la préparation des comptes jusqu’à présent négligées par la littérature.

Plan de la recherche

Comme nous le détaillerons par la suite, la conduite d’une ethnographie de terrain nous a permis de recueillir de nombreuses données pour étudier la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur.

Même si notre démarche est inductive, il paraît intéressant de structurer ce matériau dense d’observations à travers le plan général de la thèse suivant, de façon à articuler nos réflexions selon les différentes dimensions du travail des préparateurs des comptes.

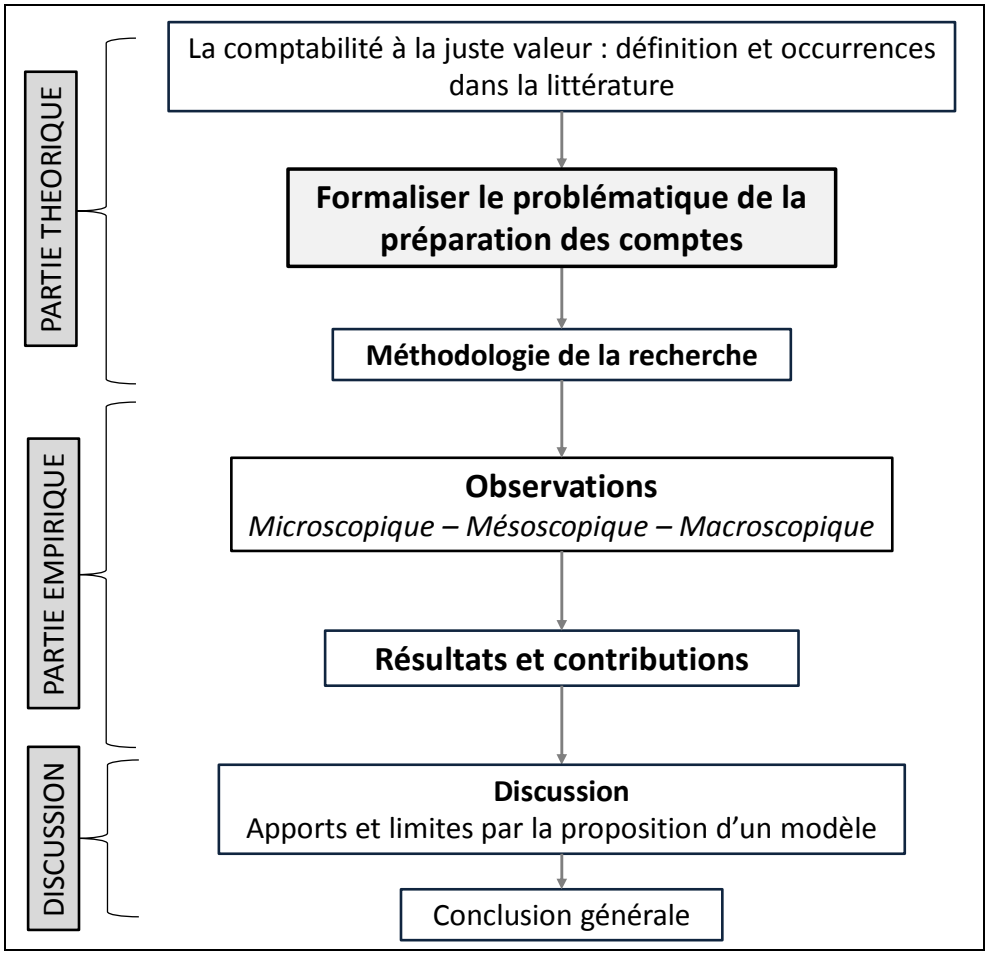

Plan de la thèse

Dans une première partie, nous chercherons à éclairer théoriquement les conditions de la préparation des comptes.

Pour parvenir à cet objectif, nous reviendrons tout d'abord sur la définition de la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS comme une comptabilité actuarielle ambitionnant de représenter des valeurs fondamentales (1.1). Nous mettrons alors en évidence que cette promesse fait écho à l'assimilation de l'information financière à un paramètre n'ayant d'utilité que par les relations empiriques qu'il permet de tester pour la plupart des recherches en comptabilité financière (1.2). Toutefois, en soulignant combien même ces travaux esquissent l'influence de la dynamique de la préparation des comptes, nous proposerons un modèle théorique original pour représenter les conditions micro, méso et macroscopiques de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur dans les organisations (1.3).

De cette proposition, nous présenterons dans une deuxième partie la méthodologie de recherche à l'origine de cet intérêt pour la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Dans une troisième partie, en suivant les différentes dimensions de l'activité des préparateurs des comptes, nous identifierons chacune des conditions micro (3.1), méso (3.2) et macroscopiques (3.3) nous intéressant. Afin que cette présentation soit la plus claire possible autant qu'elle ménage la diversité de notre matériau empirique, nous examinerons successivement chacune des conditions micro, méso et macroscopiques mises en évidence.

Enfin dans une quatrième partie, nous présenterons nos résultats et nos principales contributions en soulignant combien elles permettent de déconstruire nos représentations de l'information financière, mais aussi comment elles sont susceptibles d'inspirer de nouvelles recherches en comptabilité financière.

De manière à établir ce dernier point et afin de discuter des apports et limites de notre recherche, nous proposerons dans une cinquième partie un modèle analytique exploratoire tentant d'illustrer comment la préparation et les préparateurs des comptes peuvent devenir les sujets principaux des recherches comptables.

1/ Partie théorique : les évaluations actuarielles de la juste valeur, une opportunité pour découvrir la préparation des comptes

L'objectif de cette partie est triple. Il s'agit de définir plus précisément ce qu'est la comptabilité à la juste valeur, de montrer qu'elle est la promesse d'une comptabilité conçue comme une aide à la décision autant qu'une représentation panoptique. Puis de mettre en évidence que cette promesse explique que les recherches comptables ne s'intéressent pas aux termes de sa préparation dans les organisations, bien que leurs conclusions suggèrent pourtant de les explorer. Enfin de proposer un cadre théorique qui permette d'articuler les différentes conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation de ses évaluations actuarielles dans les organisations.

Trois sections reprenant les termes de ce triple objectif, composeront en conséquence ce chapitre théorique. Celles-ci s'articuleront de la manière suivante.

Tout d'abord, nous définirons précisément ce qu'est la comptabilité à la juste valeur pour la suite de nos travaux. Nous montrerons qu'elle est une comptabilité actuarielle dédiée à l'éclairage des arbitrages des différentes parties de la communication financière, promesse d'un outil comptable panoptique d'aide à la décision (1.1.1). Nous expliquerons cette promesse par les transformations récentes de nos économies, leur financiarisation et caractère plus immatériel mettant à l'épreuve la capacité du modèle comptable traditionnel à incarner cet outil d'aide à la décision (1.1.2). De cette vocation à une utilité décisionnelle, nous avancerons que ses évaluations actuarielles se veulent la représentation de valeurs fondamentales en comptabilité et donc le moyen de parfaire l'efficience informationnelle des marchés de capitaux (1.1.3).

Nous montrerons que cette inspiration doit être rapprochée des recherches en finance et en comptabilité qui ne considèrent l'information comptable qu'au regard de ses effets sur les prix et acteurs des marchés des capitaux. Même si nous mettrons en évidence que les travaux spécifiquement dédiés à la juste valeur soulignent pourtant la prégnance des conditions de la préparation des comptes dans ses effets sur la communication financière (1.2.1). Nous soulignerons également comment ces recherches placent les préparateurs des comptes dans un tiraillement permanent entre liberté et contrainte pour la préparation de valeurs actuarielles

(1.2.2). De ces deux observations, nous avancerons la nécessité de l'étude de la préparation des comptes à la juste valeur à travers la présentation détaillée de notre question de recherche.

Nous focaliserons alors l'analyse sur l'éclairage des circonstances de la préparation des comptes. Nous expliciterons les différentes conditions de cette mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur, en montrant que leurs interactions revêtent les traits d'une systémique (1.3.1). Après avoir considéré les perspectives offertes par certains des cadres théoriques utilisés par la littérature, nous suivrons Foucault (1990, 47) pour caractériser cette systémique comme une événementialisation pratique supposant une événementialisation théorique (1.3.2). De cette événementialisation théorique, nous déduirons que la mise en pratique de la comptabilité à la juste valeur dans les organisations revêt les traits d'un processus aléatoire (1.3.3).

1.1/ Qu'est-ce que la comptabilité à la juste valeur ? La promesse d'une comptabilité panoptique dédiée à la prise de décision

Souvent décrite comme une comptabilité de marché au service du capitalisme financier et des attentes des investisseurs (Capron 2005) ; faire de la spécificité de la comptabilité à la juste valeur sa nature actuarielle peut légitimement surprendre. De quelle comptabilité à la juste valeur parle-t-on ? Sommes-nous réellement fondés à y discerner une comptabilité actuarielle ? En suivant même Dumontier et Raffournier (2005), Cairns (2006) ou encore Ball (2006), la juste valeur est-elle vraiment d'une importance si décisive dans le référentiel comptable international ?

Un premier effort de définition paraît donc particulièrement décisif. Définir et circonscrire ce qu'est la comptabilité à la juste valeur c'est inévitablement se référer d'une part aux normes comptables ; mais c'est aussi d'autre part comprendre les trajectoires, les déterminants expliquant son avènement. C'est indubitablement chercher à la positionner dans l'histoire du référentiel comptable international, ainsi que dans les évolutions des attentes et besoins en matière de communication financière. C'est proposer une généalogie, c'est-à-dire contextualiser aussi bien historiquement qu'analytiquement le faisceau de facteurs expliquant aujourd'hui son importance dans les normes comptables internationales.

C'est à cet effort qu'il nous faut nous atteler dans cette première partie, pour faire apparaître que la comptabilité à la juste valeur est une comptabilité actuarielle. Une comptabilité actuarielle aux traits étonnamment proches de la valeur fondamentale au cœur de l'hypothèse d'efficience des marchés de Fama (1965).

Trois temps rythmeront cette partie. Après avoir défini la comptabilité à la juste valeur comme une comptabilité actuarielle, nous mettrons en évidence qu'elle s'affirme comme une comptabilité dédiée à l'éclairage des décisions des acteurs de la communication financière, dans le sillage du modèle de la *Continously Contemporary Accounting* (CoCoA) de Chambers (1967; Gaffikin 1990; Colasse 2004; Wilson 2011) (1.1.1).

Nous avancerons dans un second temps que cette vocation à une utilité décisionnelle s'explique à la lueur du caractère financiarisé et immatériel de nos économies, ainsi que par les liens étroits entre l'histoire de l'actualisation et celle de la comptabilité au service des décisions économiques (1.1.2).

Nous montrerons ainsi que pour ces deux raisons, la juste valeur des normes IAS-IFRS par ses évaluations actuarielles incarne une promesse inédite : une comptabilité d'aide à la décision par la représentation comptable de valeurs fondamentales ; une comptabilité capable de parfaire l'efficience des marchés de capitaux (1.1.3).

1.1.1/ La juste valeur : une comptabilité actuarielle pour décider et donc surveiller

La comptabilité à la juste valeur représente une révolution indéniable avec le modèle comptable traditionnel (Raffournier 2007, 35). De cette révolution naissent de nombreuses interrogations. Dans quelle mesure cette évolution peut-elle être attribuée à une nouvelle philosophie de valorisation ? La juste valeur correspond-elle à une valeur de marché ou à une valeur actuarielle ? A des valeurs d'échange, ou au contraire à des valeurs d'usage calculées ?
Afin de répondre à ces différentes questions, il est indispensable de commencer par replacer la comptabilité à la juste valeur dans ses différentes définitions à travers les travaux de l'IASC/IASB. Nous montrerons que la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS se révèle une comptabilité actuarielle, c'est-à-dire un mode d'enregistrement comptable cherchant à faire de l'évaluation comptable une information capable d'éclairer les arbitrages des utilisateurs des comptes dans le sillage de la CoCoA (1.1.1.1).
Nous ferons apparaître que pour parvenir à cet objectif, ses évaluations actuarielles sont censées permettre l'avènement d'une information comptable plus panoptique, capable d'établir une certaine transparence dans le conflit d'agence marquant la communication financière (1.1.1.2).

1.1.1.1/ La comptabilité à la juste valeur : une comptabilité actuarielle dévolue à la décision

Si l'on cherche à définir la juste valeur par la seule lecture des normes comptables internationales les plus récentes, force est de constater que nous sommes *a priori* voués à être déçus tant derrière une prose aussi âpre qu'énigmatique, les normes semblent sur ce point – de l'aveu même de l'IASB (2012) – plus obscures que compréhensibles.
Pour comprendre ce qu'est et donc ce que n'est pas la comptabilité à la juste valeur, il convient plutôt d'étudier sa généalogie dans la normalisation comptable internationale. Plus précisément, il faut commencer par se reporter à la norme IAS 16 *Accounting for Property,*

Plant and Equipment de 1982 de l'IASC où l'on trouve la première véritable définition du concept de *fair value* (Cairns 2006, 7) dans le référentiel IAS-IFRS. La juste valeur y est décrite comme :

> *« The amount for which an asset could be exchanged between a knowledgeable, willing buyer and a knowledgeable, willing seller in an arm's length transaction* ».

C'est cette définition qui réunit les premières normes de l'IASC, qui les dote d'une même trame conceptuelle cohérente. En effet, elle essaime historiquement à travers les principaux projets de normes de l'IASC dans les années 80 pour servir de matrice au référentiel IAS-IFRS, comme l'illustre le Tableau 1 suivant qui donne un aperçu de la diversité du recours à ce concept.

Année	Normes de l'IASC utilisant la notion de juste valeur
1982	IAS 16 *Accounting for Property, Plant and Equipment*
	IAS 17 *Accounting for Leases*
	IAS 18 *Revenue Recognition*
1983	IAS 20 *Accounting for Government Grants and Disclosure of Government Assistance*
	IAS 22 *Accounting for Business Combinations*
	IAS 25 *Accounting for Investments*
	IAS 26 *Reporting by Retirement Benefit Plans*

Tableau 1 : Une première définition de juste valeur à travers les projets de normes de l'IASC, d'après Cairns (2006, 7–8).

En suivant Cairns (2006, 8), cette première définition connaît sa première inflexion décisive à l'occasion de l'année 1988 dans la perspective du projet de norme de l'IASC pour la comptabilisation des instruments financiers, dont la première concrétisation est l'*Exposure Draft 40 Financial Instruments* de septembre 1991.

Puisqu'un instrument financier est tout aussi susceptible d'incarner un actif qu'un passif ; puisque sa dépendance à un sous-jacent peut complexifier l'identification d'un acheteur ou d'un vendeur dans sa transaction, l'IASC définit la juste valeur à partir de l'*ED 40 Financial Instruments* de 1991, comme (Cairns 2006, 8) :

> *« The amount for which an asset could be exchanged, or a liability settled, between knowledgeable, willing parties in an arm's length transaction ».*

Avec cette deuxième définition, un passif peut désormais être évalué à la juste valeur, et la distinction qu'opérait la version précédente entre acheteur et vendeur disparaît dans la notion

de « *parties* », dotées des mêmes qualités – bien informées et consentantes – que les acheteurs et vendeurs de la précédente définition.

Deux constantes se révèlent particulièrement remarquables dans ces deux définitions. Tout d'abord l'absence formelle du marché, au profit de la notion de transaction. Or, une transaction n'est pas nécessairement un échange sur un marché organisé, ni même un échange sur un marché. Les premières normes de l'IASC recourant au concept de juste valeur sont d'ailleurs presque totalement étrangères au marché. Le secteur minier au cœur de l'IAS 16, les prêts de la norme IAS 17, les subventions gouvernementales de l'IAS 20, les synergies industrielles de l'IAS 22, ou encore les indemnités futures du personnel de l'IAS 26 ; correspondent toutes plutôt à des transactions de gré à gré, distantes d'un marché organisé voire même tout à fait étrangères au marché.
En outre, ces deux définitions sont formulées au conditionnel. Ceci peut légitimement surprendre. Pourquoi ne pas définir simplement la juste valeur comme le prix d'une transaction entre parties éclairées et consentantes, en laissant le recours à d'autres modes d'évaluation pour les cas où ces conditions ne seraient pas satisfaites ? Il nous faudra répondre de façon détaillée à cette question, mais nous pouvons d'ores et déjà avancer que cette formulation peut s'expliquer de deux manières.
D'une part, elle s'inscrit dans le souci théorique de proposer une définition générale, c'est-à-dire suffisamment abstraite pour trouver à s'appliquer à une diversité de situations pratiques. D'autre part, elle traduit l'objectif que sert la représentation comptable à la juste valeur, non celle de retranscrire fidèlement des opérations passées, mais de permettre aux utilisateurs des comptes de disposer d'une information capable d'éclairer leurs arbitrages, de leur donner à voir s'il convient ou non d'investir dans une entreprise compte tenu de la valeur potentielle de ses actifs et passifs.

C'est ainsi cette deuxième définition de la juste valeur qui donne corps à la plupart des projets de normes et des révisions opérées par l'IASC/IASB dans les années 90 et 2000, dans la perspective de l'amélioration de la comparabilité et de la qualité des comptes. En suivant de nouveau Cairns (2006, 7–8), cette nouvelle définition essaime à travers les projets ou révisions de normes, présentés dans le Tableau 2 ci-dessous.

Année	Normes de l'IASC/IASB utilisant la notion de juste valeur
1993	IAS 16 révisée *Accounting for Property, Plant and Equipment*[1]
	IAS 18 révisée *Revenue Recognition*
	IAS 22 *Accounting for Business Combinations*
1995	IAS 32 *Financial Instruments: Disclosure and Presentation*
1998	IAS 36 *Impairment of Assets*
	IAS 38 *Intangible Assets*
	IAS 39 *Financial Instruments: Recognition and Measurement*
2000	IAS 40 *Investment Property*
	IAS 41 *Agriculture*
2003	IFRS 1 *First-Time Adoption of IFRS*
2004	IFRS 3 *Business Combinations*
2005	IFRS 4 *Insurance Contracts*
	IFRS 5 *Non-current Assets Held for Sale and Discontinued Operations*
2007	IFRS 7 *Financial Instruments: Disclosure*

Tableau 2 : Une deuxième définition de juste valeur à travers les révisions et nouveaux projets de normes de l'IASC/IASB, d'après Cairns (2006, 7–8).

C'est cette deuxième définition que l'on retrouve dans la traduction française la plus couramment usitée et enseignée de la juste valeur, à savoir (UE 2008, L320–181) :

> *« Le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales.* »

C'est également à cette deuxième définition de la juste valeur, que se réfèrent les projets de normes ou normes les plus récentes de l'IASB, notamment IFRS 9 *Financial Instruments* et IFRS 10 *Consolidated Financial Statements*, même si elles ne reviennent pas explicitement sur celle-ci.

Une troisième définition de la juste valeur, plus large que les précédentes, apparaît alors dans la seule norme IFRS 2 *Share-Based Payment* de l'IASB (Cairns 2006, 8). La juste valeur y est définie comme :

> *« The amount for which an asset could be exchanged, a liability settled, or an equity instrument granted could be exchanged, between knowledgeable, willing parties in an arm's length transaction* ».

[1] Sans référence toutefois aux passifs.

La nouveauté de cette définition, relativement isolée dans le référentiel comptable international, apparaît dans la référence aux instruments de capitaux propres. Bien que peu exploitée dans le référentiel IAS-IFRS, il nous faut noter ici qu'elle s'inscrit dans la continuité de nos réflexions précédentes, en ne se référant pas directement à un marché, et surtout en étant formulée au conditionnel.

Enfin, une dernière définition de la juste valeur est proposée très récemment par l'IASB dans sa norme IFRS 13 « *Fair Value Measurement* », adoptée par l'Union Européenne le 1er janvier 2013. Pour celle-ci, la juste valeur se définit comme :

> « *The price that would be received to sell an asset or paid to transfer a liability in an orderly transaction between market participants at the measurement date* ».

C'est-à-dire en français (UE 2012, L 360/88, § 9) :

> *« …le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation »*.

Pour la première fois, la juste valeur est définie explicitement dans la norme IFRS 13 par rapport au marché, par rapport à des acteurs de marché – « *market participants* ».
Le rapport entre la juste valeur et une comptabilité de marché reste donc encore dans une certaine mesure indirect : des acteurs de marché peuvent évoluer sur des marchés de gré à gré, assez distants de la vision néoclassique du marché, forme particulière de marché marquée par la pluralité et l'atomicité de ses acteurs.
En outre, dans cette dernière définition le « montant » associé à une transaction est remplacé par la référence à un « prix » payé pour une transaction. Ceci peut sembler surprenant puisqu'un prix n'est par définition que le montant dénouant une transaction[2]. Cette précision s'explique alors par la volonté revendiquée du normalisateur comptable international de préciser par ce biais qu'une juste valeur correspond à une valeur liquidative, c'est-à-dire un *exit price* pour reprendre ses termes précis (IASB 2012, 44). A travers la référence ultime à la « *measurement date* » de la transaction, l'IASB (2012, 45) tient aussi à associer une juste valeur à un « *current price* », c'est-à-dire une valeur liquidative à un instant donné. Or cet *exit price* qu'il est possible de payer à la *measurement date* d'une transaction, correspond

[2] Par opposition à un coût notamment.

exactement au prix que Fama (1970, 384) et plus largement la macroéconomie financière, placent au cœur de l'hypothèse d'efficience des marchés.

La juste valeur d'un actif serait ainsi le prix de marché de l'hypothèse d'efficience de Fama (1965). La comptabilité à la juste valeur devient-elle alors mécaniquement une comptabilité de marché par ces différentes références ? Le mouvement de l'IASB d'un « montant » au « prix » d'une transaction, traduit-il qu'évaluer à la juste valeur c'est reporter en comptabilité des prix de marché ?

C'est à cet instant qu'il devient décisif de revenir sur la formulation de ces définitions de la juste valeur, tout particulièrement sur l'emploi du conditionnel, afin de faire apparaître en quoi l'*exit price* ou le *current price* d'IFRS 13 font référence à des prix de marché au sens de la macroéconomie financière, c'est-à-dire à des sommes de flux de trésorerie futurs actualisés et non fondamentalement à des valeurs observables qu'il convient de reporter en comptabilité.

A travers les définitions précédentes de la juste valeur, nous avons mis en évidence que l'utilisation du conditionnel s'explique tant par la volonté d'établir une définition suffisamment abstraite pour être générale, que celle de faire apparaître la valeur potentielle d'un actif ou d'un passif afin d'éclairer les arbitrages des destinataires de l'information comptable. Cette orientation semble plus que jamais confirmée par la définition de la juste valeur fournie par la norme IFRS 13. En effet, évaluer selon un *exit price* une valeur liquidative, c'est bien faire apparaître en permanence l'opportunité relative de la cession ou de la conservation d'un élément du patrimoine de l'entreprise, en explicitant continûment ce qu'il y à gagner ou à perdre à chacun de ces choix pour les dirigeants de l'entreprise, et donc *in fine* pour ses investisseurs actuels ou potentiels.

La comptabilité à la juste valeur, en s'inscrivant dans le sillage de l'hypothèse d'efficience des marchés[3] fait donc écho à une partie de l'« œuvre considérable » de Raymond John Chambers comme la décrit Bernard Colasse (2004) : le modèle de la *Continously Contemporary Accounting* (CoCoA) (Chambers 1967; Gaffikin 1990; Colasse 2004; Wilson 2011). C'est alors cette proximité avec le modèle de la CoCoA qui permet de comprendre la référence au marché (IASB 2012, 45), c'est-à-dire aux prix de marché « actuariels » de la macroéconomie financière pour définir la juste valeur.

[3] A travers la référence aux acteurs de marché et *current prices* ou *exit prices*.

Si l'on suit Bernard Colasse (2004), Chambers considère en effet que la meilleure mesure de la valeur spécifique[4] d'un bien est « son prix de cession (*exit price*) sur un marché organisé ». Pour Chambers l'entreprise est un « système adaptatif » (Colasse 2004) et des prix de cession les meilleurs indicateurs pour permettre aux managers d'arbitrer en permanence entre l'opportunité de la conservation d'un actif (respectivement d'un passif) dans le patrimoine de l'entreprise et celle de leur cession (respectivement de leur extinction).

Ces managers doivent ainsi être continûment informés du potentiel économique – c'est-à-dire des flux de trésorerie nets futurs – de chaque élément du patrimoine de l'entreprise, afin de retenir l'option la plus avantageuse. Les « parties bien informées » qu'évoque la définition précédente de la juste valeur par l'IASB (UE 2008, L320–181) renvoient à ces acteurs devant arbitrer en permanence entre des opportunités. En suivant la CoCoA la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS, à travers les définitions évoquées, place donc au cœur de la préparation des comptes la notion de coût d'opportunité.

Or qu'est-ce précisément qu'un coût d'opportunité ? Un coût d'opportunité est un coût supporté sans impliquer nécessairement un décaissement ou un encaissement. C'est un coût qui correspond à la perte d'une ou plusieurs opportunités. C'est une représentation dynamique donc, puisqu'une perte d'opportunité s'envisage *in fine* comme des flux de trésorerie futurs manqués par l'entreprise du fait de ses choix d'allocation. Un coût d'opportunité correspond ainsi à une représentation monétaire inscrite dans une temporalité, à l'horizon plus ou moins éloigné selon les anticipations et capacités de calcul des acteurs ayant à la supporter. Mais un coût d'opportunité correspond également à la représentation d'une double incertitude, puisque le coût réel associé à l'option d'allocation choisie par l'entreprise, de même que les profits rattachables aux autres opportunités qui lui sont présentées, ne sont pas des coûts ou profits matériellement avérés, mais des estimations.

Par conséquent, le modèle de la CoCoA et donc la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS font des managers et préparateurs de comptes les acteurs d'un jeu stratégique (Von Neumann et al. 1953), séquentiel – i.e. dynamique – en information imparfaite du fait d'une double incertitude probabilisable. Evaluer à la juste valeur, ce n'est donc pas « recopier » des prix de marché (Richard 2005). Evaluer à la juste valeur ce n'est pas seulement reporter en comptabilité des prix de marché, tant un *exit price* ou un *current price* c'est-à-dire ce que vaut un actif ou un passif pour des acteurs de marché correspondent chacun aux montants qu'il

[4] C'est-à-dire dans le contexte de cette citation, la valeur d'un bien indépendamment des effets de l'évolution du niveau général des prix.

convient de payer pour bénéficier des flux de trésorerie futurs attachés à la possession du bien.
Evaluer à la juste valeur, c'est faire apparaître en permanence l'opportunité de céder ou de conserver un élément du patrimoine de l'entreprise, en révélant les flux de trésorerie futurs attachés à sa détention dans le sillage de la CoCoA. Ceci peut justifier le recours à des prix de marché et n'est d'ailleurs pas surprenant puisqu'un prix n'est jamais qu'un mécanisme de coordination, éclairant les acteurs de marché sur l'intérêt de l'achat ou de la vente d'un bien ou d'un patrimoine.

Afin de rendre compte de ce coût d'opportunité, il devient plus explicite que l'évaluation à la juste valeur peut s'inspirer des méthodologies de la macroéconomie financière, pour éclairer les arbitrages des managers d'une entreprise ou ceux des utilisateurs des comptes.
Ravenscroft et Williams (2009) ou Power (2010) montrent en effet combien évaluer à la juste valeur consiste à s'appuyer sur les concepts et méthodologies de la macroéconomie financière depuis l'après-guerre ; c'est-à-dire sur ses modèles d'estimation de *cash flows* dont les formes varient en fonction des engagements à représenter – la valeur actuelle nette pour le secteur minier de l'IAS 16, le CAPM pour les normes IAS 25 ou IAS 32, les évaluations de modèle de type Black et Scholes pour l'IAS 26, pour ne citer que les plus courants.
La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS, loin d'être une comptabilité de marché, peut donc être définie comme une comptabilité actuarielle (Richard 2004; Ding et al. 2008). Elle n'est donc pas le « recopiage » de valeurs de marché (Richard 2005; Raffournier 2007, 25) mais plutôt un art comptable de l'estimation (Hitz 2007), dont la complexité se révèle la première caractéristique (Gore and Samuelson 2008). *Impairment tests*, *goodwill*, unités génératrices de trésorerie, avantages du personnel et écarts actuariels, instruments financiers *marked to model*, modèles d'évaluation de *stock-options*, opérations de couverture, emprunts obligataires et coût actuariel ; voici les traits les plus fréquents de cette comptabilité à la juste valeur, de ces valeurs de marché qui toutes disséminent en réalité des valeurs actuarielles à travers les états financiers des entreprises.

Au moyen de cette compréhension de ce qu'est fondamentalement une juste valeur, une évaluation actuarielle captant des flux de trésorerie futurs, il devient possible de mieux comprendre les normes comptables internationales. Il devient clair qu'un prix de marché, c'est-à-dire le prix observable d'une transaction, doit présenter certaines qualités pour correspondre à la juste valeur de cet actif ou passif.

Comme l'exprime l'IASB dans la norme IFRS 13 (UE 2012), ou le FASB à travers la norme SFAS 157 *Fair Value Measurement*, l'évaluation à la juste valeur repose sur une hiérarchie stricte composée de trois niveaux 1, 2 et 3 de juste valeur.

En suivant toujours IFRS 13 (UE 2012), la juste valeur de niveau 1 d'un actif (resp. passif) correspond au prix de l'actif (resp. du passif) sur un marché suffisamment actif et liquide, ou au prix d'un actif identique (resp. passif) sur un marché suffisamment actif et liquide. Ce niveau est l'évaluation à la juste valeur qui doit être privilégiée selon les normalisateurs comptables international et américain.

Pourquoi ? Est-ce par ce qu'il convient de reporter des prix de marché pour la seule raison qu'un prix de marché vaut davantage qu'un coût historique ? Au contraire, c'est parce qu'aux vues de nos réflexions précédentes, en tant que point de rencontre de la demande et de l'offre sur un marché actif et liquide c'est-à-dire marqué par des imperfections négligeables, c'est ce montant qui représente l'information la plus pertinente pour juger de la cession ou de la conservation d'un actif. C'est ce montant qui témoigne le plus fidèlement possible selon les formes d'efficience de Fama (1970), des flux de trésorerie futurs attachés à la détention de l'actif. C'est ce prix de marché qui fournit la meilleure évaluation actuarielle de l'actif ou du passif au cœur de la transaction.

L'absence d'un marché suffisamment liquide et actif peut alors faire d'un prix de marché une valeur trop éloignée de la juste valeur d'un actif ou passif, c'est-à-dire du montant qui aurait dénoué une transaction non contrainte entre participants de marché, pour reprendre les mots d'IFRS 13. En ce sens, un prix de marché n'est jamais que la métrique la plus précise aux yeux du normalisateur comptable de la juste valeur d'un actif ou d'un passif.

Or, comme le soulignent nos réflexions précédentes, pour un nombre d'actifs et de passifs il n'existe pas *a priori* de marché satisfaisant au sens des normes IAS-IFRS, tant les actifs ou passifs d'une entreprise peuvent être spécifiques à son activité et faire l'objet d'un nombre limité d'échanges. Il suffit de parcourir les normes citées précédemment pour découvrir combien un marché satisfaisant s'inscrit bien comme une exception dans l'évaluation à la juste valeur.

A titre d'illustration, même la quasi intégralité des instruments financiers détenus par des grandes entreprises ou institutions financières (Deloitte 2008; Marteau and Morand 2010), en étant largement négociés sur des marchés de gré à gré, voient leurs prix de marché ne pas satisfaire aux exigences des normes comptables internationales. Les fréquents recours aux

modèles de réévaluation[5] et donc à l'approche par le résultat[6], confirment l'importance de cet essaimage de valeurs actuarielles dans les normes IAS-IFRS.

Dans ces cas, les préparateurs des comptes peuvent recourir directement aux méthodes de *Discounted Cash Flows* (DCF) de la macroéconomie financière, afin de faire apparaître les valeurs actuarielles dont les prix de marché ne peuvent rendre compte.

En suivant IFRS 13, les évaluations à la juste valeur de niveau 2 correspondent alors à des évaluations de modèle, à des évaluations actuarielles construites à partir d'*inputs* observables sur les marchés – taux d'intérêt, coupons, etc. – permettant de pallier l'absence de prix de marché satisfaisants. Lorsqu'il n'existe pas d'*inputs* estimables sur les marchés, les évaluations à la juste valeur de niveau 3, appuyées sur les mêmes méthodologies de valorisation que pour le niveau 2 mais à partir d'hypothèses dont les termes ne sont pas observables sur les marchés, permettent alors de pallier à l'absence de prix de marché satisfaisant.

Cette dernière option, par sa formulation énigmatique, illustre combien il peut être difficile de décrypter les normes comptables[7]. Mais surtout, elle démontre que la comptabilité à la juste valeur n'est pas une comptabilité de marché. Les prix de marché ne sont qu'une métrique de la juste valeur. Une métrique dont l'absence peut être compensée pour les normalisateurs comptables international et américain par l'utilisation des méthodologies de la macroéconomie financière, les méthodes d'actualisation de flux de trésorerie futurs (DCF) permettant à Fama (1965; 1970) et à la macroéconomie financière (e.g. Summers 1986) de définir ce qu'est un prix de marché, c'est-à-dire le coût d'opportunité d'un actif ou passif.

Introduire la juste valeur, c'est alors pour l'IASB placer cette conception arbitragiste au centre de l'évaluation comptable, au cœur des attentes des différentes parties de la communication financière. La comptabilité à la juste valeur doit éclairer les décisions des préparateurs des comptes, les managers ; elle est également censée permettre aux investisseurs et actionnaires de l'entreprise, aux utilisateurs des comptes, d'effectuer le même type d'arbitrages. Le recours au modèle de réévaluation évoqué précédemment illustre d'ailleurs combien cet objectif se place au cœur du référentiel IAS-IFRS.

[5] Même lorsque l'évaluation initiale repose sur la comptabilisation d'un coût de production ou d'un coût d'acquisition, comme dans IAS 16 ou IAS 38 par exemple.

[6] C'est-à-dire de l'utilisation de modèles d'estimation de *cash flows* futurs pour juger de l'évolution de la valeur d'un actif.

[7] Sur la difficile définition des valorisations de niveau 3 et certaines de leurs occurrences concrètes, voir Marteau et Morland (2010, pages38, 57, 92).

Cet objectif se retrouve explicitement dans la première version du cadre conceptuel de l'IASB, où le normalisateur comptable international formalise les objectifs des états financiers à la juste valeur (IASB 2001, 21 §14) :

> *« Les états financiers peuvent également montrer les résultats de la gestion des dirigeants ou la façon dont ils s'acquittent de leur mandat quant aux ressources qui leur ont été confiées. Ces utilisateurs qui veulent apprécier la gestion et la reddition de comptes par les dirigeants le font afin de prendre leurs propres décisions économiques. Ces décisions peuvent inclure, par exemple, la conservation ou la vente de leur participation dans l'entreprise ou la reconduction ou le remplacement des dirigeants de l'entreprise. »*

Par le biais d'une information comptable actuarielle et prospective, synthétisée lorsque cela est possible par des prix de marché ou directement obtenue à partir d'estimations actuarielles, préparateurs comme utilisateurs de l'information financière se trouvent en mesure d'arbitrer ; de décider en permanence entre la cession ou le maintien de ressources, entre l'acquisition ou la vente d'une participation, voire même entre le maintien et le remplacement d'une équipe dirigeante.

L'avènement de la comptabilité à la juste valeur signe donc une évolution profonde des objectifs de la représentation comptable. Il ne s'agit plus de décrire l'activité d'une entreprise, il convient désormais d'éclairer ses décisions et celles de ses différentes parties, les préparateurs et utilisateurs des comptes. La communication financière se définit par ce biais comme un outil d'aide à la décision, comme un moyen au service de l'allocation du capital. C'est pour satisfaire à cette vocation que la juste valeur n'est pas une comptabilité de marché mais une comptabilité actuarielle, dont la pertinence tient à sa capacité à représenter les flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'activité d'une entreprise.

Ce qui définit la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS est en définitive sa capacité à parfaire ces décisions arbitragistes par des évaluations actuarielles et prospectives dans le sillage de la CoCoA.

Comme le rappellent alors les objectifs de l'information financière énoncés par l'IASB, en se dédiant à la prise de décision, la juste valeur ambitionne également par ses évaluations actuarielles d'incarner une information panoptique. Une information permettant d'évaluer les directions d'entreprises, d'apprécier la justesse de leurs décisions, donc de les surveiller ou d'en changer.

1.1.1.2/ Une comptabilité actuarielle pour parfaire les décisions également promesse d'une information financière panoptique

Comme le souligne l'IASB dans l'extrait précédent, la gouvernance d'entreprise apparaît aujourd'hui comme le théâtre privilégié d'un conflit d'agence (Jensen and Meckling 1976; Fama 1980; Gomez and Korine 2005). Ce cadre dominant permet de comprendre qu'en souhaitant incarner une aide à la décision dans le sillage de la CoCoA, la juste valeur des normes IAS-IFRS se veut aussi la promesse d'une information panoptique capable d'établir une certaine transparence dans la communication financière. Ce n'est en effet que par cette transparence que son utilité décisionnelle peut être satisfaite.

Il paraît alors intéressant de s'attarder sur l'assimilation de la gouvernance d'entreprise et donc de la communication financière à un conflit d'agence. En suivant Jensen et Meckling (1976) comme Fama et Jensen (1983) ; pour s'assurer contre l'opportunisme tout utilitariste de leurs mandataires, les actionnaires d'une grande entreprise gagnent à disposer : d'une part des dispositifs susceptibles de faire converger leurs intérêts pécuniaires avec ceux de leur direction générale – rémunérations variables, paiements en actions, etc. ; et d'autre part à bénéficier des systèmes susceptibles de révéler l'information privée seule accessible au management.

L'information, dont l'asymétrie de distribution entre principal et agent est le nœud problématique de toute relation d'agence, correspond dans les travaux de Jensen et Meckling (1976) à un ensemble de données indépendantes des perceptions et interprétations des acteurs de la situation de gestion concernée. Plus précisément, elle correspond à l'ensemble des informations publiques et surtout privées que Fama (1970) évoque dans ses formes d'efficience des marchés[8]. Réduire cette asymétrie d'informations consiste en conséquence à concevoir des mécanismes permettant à chaque partie d'accéder directement à l'information pertinente pour juger du caractère satisfaisant ou non de la gestion de l'entreprise comme l'exprime l'IASB (IASB 2001, 21 §14).

La gouvernance d'entreprise s'affirme selon ce paradigme dominant comme une tension permanente pour la publicité d'informations privées, c'est-à-dire pour la révélation publique

[8] La note 69 page 354 de l'article de Jensen et Meckling (1976) l'établit explicitement. Il est également particulièrement instructif à cet égard de découvrir en note de la page 306, les remerciements suivants des deux auteurs : « *We are indebted to F. Black, E Fama, R. Ibbotson, W. Klein, M. Rozeff, R. Weil, O. Williamson, an anonymous referee, and to our colleagues and members of the Finance Workshop at the University of Rochester for their comments and criticisms, in particular G. Benston, M. Canes, D. Henderson, K. Leffer, J. Long, C. Smith, R. Thompson, R. Watts and J. Zimmerman* ».

d'informations initialement laissées à la discrétion du management à chacun des niveaux d'une grande entreprise (Jensen and Meckling 1976).

La représentation comptable incarne alors une source d'informations tangibles, corroborées par des tiers, qu'ils soient auditeurs ou même tout simplement les partenaires commerciaux de l'entreprise. Elle semble par conséquent le principal moyen de la réduction de l'asymétrie d'informations entre *shareholders* et *stakeholders* selon Charreaux (2000). L'information financière se place ainsi au cœur de la gouvernance d'entreprise pour les régulateurs du monde entier et les législations financières du début des années 2000 (Yergin 2000).
De la première version des *Principles of Corporate Governance* du Comité Cadbury en 1992 ou encore la loi Sarbanes Oxley de 2002 aux Etats-Unis, jusqu'à leurs plus récentes déclinaisons dans les principales économies du monde[9], les régulations financières sanctuarisent la gouvernance comme un conflit d'agence. Selon celles-ci, il est indispensable de rendre transparente l'action des dirigeants d'entreprise pour parvenir par l'information comptable à les rendre davantage responsables de leurs erreurs ou fautes, afin de prévenir toute forme de « délinquance managériale » (Donaldson 1995). Un management appliquant les « meilleures » pratiques de la gouvernance d'entreprise doit alors communiquer suffisamment sur ses prises de décision au moyen de ses rapports annuels, pour établir par ce biais pour le législateur les conditions d'une transparence effective.
Si le management ne s'y soumet pas spontanément, il est alors la victime de sa réputation en inspirant par ce signal (Spence 1973) un soupçon suffisamment prégnant aux apporteurs de capitaux pour que ceux-ci décident de ne pas lui confier leurs ressources et l'écartent *in fine* de la direction d'entreprise. Tout opportunisme managérial qui enfreindrait ces règles de transparence par la communication d'informations sciemment tronquées ou falsifiées, aurait donc à subir selon un second temps la sanction implacable réservée par les investisseurs à ce type de comportements, selon des mécanismes de réputation (Brennan 1995; Shleifer and Vishny 1997) et de signal (Spence 1973).

En s'identifiant avec le modèle de la CoCoA, l'une des caractéristiques de la juste valeur est donc de chercher également à réconcilier par l'évaluation comptable les intérêts du management avec ceux de ses mandants.

[9]Le *Deutscher Corporate Governance Kodex* de 2012 pour sa plus récente version, le Code de Gouvernement d'entreprise français faisant suite aux deux rapports Viénot de 1995 et 1998, ou enfin *The UK Corporate Governance Code* dont la dernière version date de 2012.

Comme nous l'avons déjà avancé, dans le modèle de la CoCoA nos économies sont définies comme un ensemble d'actifs monétaires et financiers que des acteurs supposés rationnels s'échangent afin de maximiser leur rentabilité. Grâce aux évaluations actuarielles de la juste valeur, le management de l'entreprise est finalement associé dans ce modèle à un apporteur de capitaux, qui doit pouvoir juger en permanence de la pertinence de la conservation ou de la vente d'un actif. Par ce déplacement conceptuel, la performance d'une entreprise se définit comme la variation de la juste valeur de ses actifs et passifs, faisant des préoccupations du management[10] celles des propriétaires de l'entreprise[11].

En souhaitant permettre aux préparateurs des comptes d'arbitrer en permanence dans l'allocation des ressources de l'entreprise, la juste valeur par ses évaluations actuarielles s'affirme donc comme la promesse d'une information panoptique.
En alignant les décisions du management sur les intérêts des actionnaires, en offrant aux utilisateurs des comptes la possibilité de sanctionner la gestion d'une entreprise ; en représentant par ses évaluations actuarielles la performance d'une entreprise comme une somme de flux de trésorerie futurs, la juste valeur s'affirme comme la promesse d'une aide à la décision également panoptique.

1.1.2/ La comptabilité à la juste valeur : un langage actuariel conçu pour décider dans des économies financiarisées et immatérielles

Parce que la comptabilité à la juste valeur en tant que technique voit son émergence concomitante aux attentes et besoins du contexte qui l'a vu naître (Miller et al. 1991), il s'avère indispensable pour compléter notre définition de la juste valeur, de contextualiser historiquement et analytiquement son émergence.
Dans la lignée de nos réflexions précédentes, nous ferons de la comptabilité à la juste valeur la conséquence des transformations récentes de nos économies (1.1.2.1). De par ses évaluations actuarielles, nous montrerons qu'elle se révèle un moyen de rendre compte de leur financiarisation et caractère plus immatériel (1.1.2.2). Et ce d'autant plus qu'actualisation et comptabilité voient leurs histoires imbriquées au service de la prise de décision dans les organisations (1.1.2.3).

[10] Le résultat, la performance de l'organisation sur un exercice.
[11] La valeur patrimoniale de l'entreprise.

1.1.2.1/ Une comptabilité actuarielle pour s'affirmer une aide utile à la prise de décision dans un capitalisme financier et immatériel

La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS apparaît comme la conséquence technique de la financiarisation de nos économies.

La financiarisation de nos économies se signale à travers une multiplicité de symptômes, tant macroscopiques – concernant l'économie toute entière – que microscopiques – sur les acteurs des organisations – ou mésoscopiques – au niveau d'un secteur d'activité (Morales and Pezet 2010). L'impact de la financiarisation sur l'activité des entreprises a ainsi été largement étudié. Epstein (2005) souligne l'importance nouvelle octroyée aux motivations financières et aux marchés financiers dans ce nouvel environnement, tant au niveau local qu'au niveau global dans la gouvernance des entreprises. Krippner (2005) met lui en évidence la place centrale qu'accapare dans ce contexte la notion de valeur actionnariale, et combien sa maximisation devient primordiale pour les dirigeants d'entreprise.

Pour ce qui concerne plus directement la comptabilité, de nombreux auteurs insistent sur la place déterminante accordée dans cette perspective à la figure de l'investisseur (Hallström 2004, 126; Capron 2005), désigné dans les cadres conceptuels du FASB et de l'IASB comme le principal destinataire de l'information comptable (Biondi et al. 2011).

Par ses évaluations actuarielles, par son ambition panoptique, la comptabilité à la juste valeur se revendique un outil utile aux investisseurs de nos économies financiarisées, utilisateurs privilégiés des comptes selon l'IASB (IASB 2010a).

Mais la comptabilité à la juste valeur s'inscrit aussi comme la conséquence comptable d'une redéfinition de la valeur dans nos économies.

L'émergence d'un capitalisme immatériel (Foray 2009) basé sur l'idée que la valeur n'appartient pas tant aux choses matérielles détenues ou exploitées industriellement, mais à la production des services et expériences immatérielles qu'elles peuvent générer (Rifkin 2000), s'inscrit comme le corollaire de l'émergence de ce capitalisme financier.

C'est la conjonction de la financiarisation de nos économies et de la prépondérance nouvelle des services immatériels permis par les nouvelles technologies de l'information et de la communication – les TIC – qui structure notre capitalisme actuel. Ce « nouveau capitalisme » (Plihon 2001) mondialisé auquel donne corps l'activité quotidienne des entreprises et des organisations. Différents travaux se sont efforcés d'analyser et de catégoriser les bouleversements des modalités de l'accumulation du capital et des règles du jeu concurrentiel,

parallèles et complémentaires au mouvement de financiarisation des économies (Cohen 2006; El Mouhoub and Plihon 2007).

Face à l'avènement de ce capitalisme aussi financier qu'immatériel, pour prétendre incarner une aide à la décision, la comptabilité se doit d'intégrer dans une certaine mesure ces transformations. Ses évaluations doivent permettre de hiérarchiser des opportunités d'investissement, c'est-à-dire des entreprises, en fonction de leurs richesses financières et immatérielles.

Cet impératif se traduit par l'intégration dans le modèle comptable de la prééminence de deux nouvelles dynamiques décisives dans ce capitalisme immatériel : l'irruption de l'innovation comme nouvelle règle du jeu fondamentale dans les économies développées, et l'importance inédite en découlant des compétences individuelles et organisationnelles dans les avantages concurrentiels réels ou perçus des firmes.

Baumol (2002; 2004) fait en effet de l'innovation la clef du fonctionnement des marchés depuis plusieurs décennies, en montrant comment les prix de marché n'agissent plus au niveau macroéconomique comme des vecteurs de différenciation, mais comment au contraire ce sont les dépenses en recherche et développement des firmes qui fondent de manière décisive la croissance de nos économies. Ce sont alors les différents coûts certains nécessaires pour engager ces dépenses d'innovation aux retombées futures incertaines qui fondent le jeu concurrentiel et impactent les systèmes de gestion et de pilotage mis en pratique dans les organisations rythmant *in fine* les stratégies entrepreneuriales (Hatchuel and Weill 1992).

Dans cette perspective, les théories de la croissance endogène (Grossman and Helpman 1989; Barro and Sala-i-Martin 1995; Aghion and Howitt 1998) placent toutes selon leurs spécificités, les externalités positives et ou négatives attachées à la production de connaissances et à l'innovation comme les fondements de la croissance des économies à long terme, et donc de la croissance dans nos économies développées. Les connaissances et compétences, le capital humain (Becker 1993) nécessaires à cette accumulation de long terme, se sont vus consacrés en conséquence tant par la pensée économique que par les législateurs occidentaux à travers la Stratégie de Lisbonne de l'Union Européenne, comme les facteurs décisifs de l'accumulation dans nos économies. Actualisant les analyses de Penrose (1959), les compétences et connaissances formalisées ou tacites (Polanyi 1966; Nonaka and Takeuchi 1995) apparaissent désormais comme les facteurs clés de succès les plus universels du capitalisme moderne, faisant de l'art d'organiser non plus une science de la division physique

du travail, mais bien plus celle d'un essaimage permanent de connaissances et d'apprentissages au sein des organisations (Argyris and Schon 1978; Baumol 2005).

C'est à la lueur de ces transformations que s'explique l'apparition des premières définitions de la juste valeur dans les normes IAS 18 *Revenue recognition*, ou surtout IAS 22 et IFRS 3 *Business combinations* évoquées dans la partie 1.1.1.1 précédente. Reconnaître un *goodwill* avec IAS 22 c'est incontestablement placer l'immatériel et le difficilement quantifiable au cœur de nos représentations de la valeur. Développer la définition de la juste valeur avec les normes IAS 32, 39, IFRS 7 et 9 consacrées aux instruments financiers, ou IAS 38 dédiée aux actifs incorporels, c'est pour l'IASB intégrer ces nouvelles richesses financières et immatérielles au cœur du modèle comptable.

Selon ces caractéristiques de nos économies modernes la source de la valeur devient financière ou incorporelle, c'est-à-dire toujours immatérielle, voire parfois virtuelle car future, et constitue une complexité indéniable pour la représentation comptable traditionnelle en même temps qu'une opportunité pour la comptabilité à la juste valeur.

1.1.2.2/ Représenter l'immatériel en comptabilité : un défi auquel répondent les évaluations actuarielles de la juste valeur

Pour incarner une comptabilité d'arbitrage, la juste valeur se doit d'intégrer ces sources de valeur immatérielles dont la visibilité macroéconomique est devenue incontestable. Quelle serait en effet la pertinence d'un système de représentation qui n'intègrerait pas toutes ces dimensions fondamentales ? Qui n'intègrerait pas par exemple l'avantage concurrentiel que représente une marque connue mondialement ?

Il suffit de s'intéresser aux documents de référence et aux comptes consolidés[12] des plus grandes entreprises, notamment à leurs actifs, pour voir combien leurs sources d'avantages économiques sont effectivement largement immatérielles ou virtuelles. A titre d'illustration, en étudiant les documents de référence d'un groupe industriel séculaire comme Saint-Gobain, l'on est surpris de constater qu'en 2010 un peu plus de 32% de ses quarante-quatre milliards d'euros d'actifs correspondaient à des immobilisations incorporelles, c'est-à-dire des éléments immatériels comme principalement des écarts d'acquisition (Saint-Gobain 2011, 108). A titre de comparaison, 33 % des vingt-cinq milliards d'euros d'actifs du groupe L'Oréal en 2010 étaient constitués d'éléments immatériels (L'Oréal 2010, 10) – c'est-à-dire d'écarts

[12] Au format IAS-IFRS depuis 2005 pour les sociétés européennes cotées sur l'Eurolist.

d'acquisition, de marques, de licences etc. – alors qu'en principe un monde sépare les activités de ces deux entreprises.
Aux vues de ces éléments, il apparaît clairement que la comptabilité à la juste valeur des IAS-IFRS, dans sa volonté d'incarner un outil d'aide à la décision, accorde une place décisive aux éléments immatériels et traduit mécaniquement en termes comptables ce déplacement des déterminants de la valeur (Richard 2004).

La technique comptable montre pourtant certaines limites face à la représentation de richesses immatérielles, même avec la juste valeur. Les *cash-flows* attachés à la détention d'une marque sont difficilement quantifiables puisqu'il est impossible d'attacher avec précision et certitude à chaque actif immatériel la réalisation de ventes. Il n'existe aucun document, aucune preuve matérielle, à même de sanctuariser comptablement ces flux de trésorerie. De plus, l'intégration du temps dans la représentation comptable de la valeur à travers l'actualisation se trouve par nature malaisée, tant les documents comptables sont attachés historiquement à une présentation séquentielle de l'information[13], plutôt qu'une représentation dynamique de celle-ci.
Ainsi, l'évaluation comptable devient pour ces éléments immatériels une technique de l'estimation et de la ventilation des bénéfices attachés à un groupe d'actifs qu'il est difficile de dissocier (Hitz 2007). Or, quels sont les outils et les méthodologies de l'estimation au service du modèle comptable traditionnel ? Force est de reconnaître qu'avant l'incorporation des méthodes d'estimation économiques – la valeur actuelle nette, le taux de rendement interne, le CAPM, etc. – la comptabilité ne disposait d'aucune méthodologie susceptible de donner suite à ces nouveaux besoins de représentation, même s'il semble qu'elle disposait depuis Herman Veit Simon de fondements conceptuels (Richard 2004) pour concevoir ses propres méthodes d'évaluation.

En devenant actuarielle, la comptabilité à la juste valeur est apparue comme une solution, en plaçant en son centre ces évaluations complexes déduites de la macroéconomie financière, capables de représenter ces nouvelles acceptions de la valeur.
Mais elle est aussi devenue actuarielle par l'entremêlement des histoires de l'actualisation et de la comptabilité dans les organisations. Plus précisément, elle repose sur des évaluations

[13] Les comptes ne présentant qu'annuellement la situation de l'entreprise.

actuarielles pour beaucoup parce que l'actualisation s'est progressivement instillée au cœur de la prise de décision dans les organisations.

1.1.2.3/ Une comptabilité prospective nourrie de l'histoire de l'actualisation pour s'imposer au service de la décision

Même si l'actualisation semble *a priori* complètement étrangère à l'enregistrement comptable d'opérations monétaires, il n'en demeure pas moins que les développements historiques de ces deux techniques de production du chiffre se trouvent dans une certaine mesure imbriqués.
En effet, si l'un des commencements décisifs de l'histoire comptable est souvent placé au XVème siècle italien à travers la figure de Luca Paccioli (Yamey 1967; 2010), la technique de l'actualisation paraît plus récente, puisqu'il faut remonter aux XVIe et XVIIe siècles pour voir se constituer une véritable réflexion conceptuelle sur la valeur temporelle de la monnaie (Pezet 1997, 367; Biondi 2006, 312). Aux XVIe et XVIIe siècles au cours desquels apparaissent les premières techniques d'actualisation, celles-ci restent cantonnées exclusivement à l'évaluation de l'opportunité relative d'un prêt ou d'un placement financier. Les agents de l'appareil royal ou des classes bourgeoises s'attachant à l'utilisation de ces méthodes n'ont à cette époque rien de financiers, puisque ceux-ci sont davantage considérés par leur temps comme des juristes, pour lesquels le plus important est de déterminer le juste prix du risque sous-jacent à une opération financière de prêt ou d'emprunt (Daston 1988, 112; Biondi 2006, 312).
L'actualisation n'est ainsi pas proprement extracomptable, mais relève des mêmes géniteurs que la comptabilité dans la figure des juristes et fonctionnaires d'Etat qui ont forgé, près de deux siècles après s'être intéressés à l'actualisation, le modèle comptable traditionnel en l'inscrivant comme un outil au service du droit. Néanmoins, outre cette paternité, la comptabilité actuarielle ne recourt pas exactement aux techniques d'actualisation conçues par les juristes de ces siècles.
Le XVIIIe siècle et les révolutions industrielles qui ont succédé à l'époque décrite, par les nouvelles pratiques industrielles et économiques qu'elles ont vu naître, ont porté de nouvelles manières de concevoir la finance et l'économie d'une part ; mais ont d'autre part suscité de nouvelles façons d'appréhender leurs interactions (Porter 1995; Wise 1995; Biondi 2006).
Les travaux de l'économie néoclassique ont en conséquence pu réunir à la fin du XIXème siècle en un même corpus théorique cohérent ces conceptions nouvelles, qui paraissent structurer encore toutes nos idées et nos débats actuels sur l'actualisation (Parker 1968, 64).

Walras (1900) le premier, par son souci déterminé de mathématisation de l'analyse économique, puis Marshall, Böhm-Bawerk, Wicksell et I.Fisher semblent avoir étendu après lui le domaine des questions pouvant nécessiter le recours aux techniques actuarielles (Pezet 1997, 368), en affinant notamment les relations entre intérêt, capital et temps. Biondi (2006) fait alors de cette effervescence durable de l'analyse économique pour l'actualisation, l'une des explications principales de l'essaimage des techniques actuarielles dans le champ du management et dans l'activité concrète des organisations.

A travers ces développements théoriques et ses apports pour la conceptualisation du calcul de coûts dans le chemin de fer ou l'industrie à la charnière des XIXe et XXe siècles (Jones and Smith 1982, 104–105; Biondi 2006, 321), l'actualisation s'est instillée progressivement dans la gestion des entreprises et des activités productives. La première comptabilité actuarielle qu'il est possible d'identifier dans l'histoire est donc une comptabilité de gestion, de pilotage, destinée à l'usage exclusif des décideurs des entreprises.

Cette caractéristique s'est maintenue, et progressivement les développements conceptuels de l'actualisation après la Seconde Guerre mondiale ont circonstancié son utilisation à l'évaluation de la décision d'investissement, parallèlement à la financiarisation progressive des économies développées qui rendait nécessaire de rationaliser ces décisions – avec toutes les ambivalences et stratégies discursives que cela sous-tend (Miller 1991) – dans un contexte de conflit d'agence latent entre propriétaires du capital et managers quant à l'affectation du résultat dans les organisations.

En rappelant combien la technique de l'actualisation et la décision d'investissement sont encastrées dans leur contexte économique et social, Pezet (1996; 1997; 2000) met en évidence comment en tant qu'outil de gestion, l'actualisation est progressivement parvenue à incarner une ingénierie de la persuasion quant à la décision d'investir dans les organisations.

A l'appui de ces points, plusieurs travaux empiriques se sont intéressés à l'utilisation concrète des techniques actuarielles dans l'évaluation des décisions d'investissement des entreprises. Bierman et Smidt (1993) montrent qu'avant les années soixante très peu de firmes utilisaient les techniques de *discounting* pour évaluer leurs investissements, alors que Gitman et Forrester (1977) montrent eux que dès 1976, 67,6 % des firmes américaines utilisaient le taux interne de rentabilité comme principale méthode de sélection des investissements, et que 35,7 % des firmes utilisaient la valeur actuelle nette. Sangster (1993) montre dans cette perspective que les entreprises ont plus récemment très largement recours aux méthodes

actuarielles pour l'évaluation des décisions d'investissement, mais surtout qu'elles utilisent une grande diversité de techniques actuarielles différenciées comme aides à la décision.
Néanmoins, ce recours plus important de la pratique au *discounting* ne s'est guère accompagné d'une mise à l'épreuve notable des caractéristiques structurantes des méthodes actuarielles.
Quelle que soit la technique actuarielle envisagée, celle-ci s'articule toujours comme un complexe théorique structuré autour d'une axiomatique particulière l'inscrivant indubitablement dans le domaine de la modélisation. Les traitements du taux de réinvestissement des flux futurs, du degré d'aversion individuel au risque, de la préférence pour le présent ou du niveau de perfection des marchés, même s'ils retiennent l'attention des praticiens autant que des théoriciens de l'actualisation pour l'élaboration de méthodologies toujours plus sophistiquées (Hirshleifer 1987) n'excluent jamais que la valorisation financière du temps demeure une estimation dont la perfection relative dépend pour beaucoup des états et contextes futurs de l'entreprise (Fama 1996, 427).

Tous ces développements historiques de l'actualisation ont donc placé l'actualisation au cœur des organisations et dans une certaine proximité avec la comptabilité, en passant du statut d'initiatives et pratiques comptables marginales (Miller 1998) cantonnées premièrement aux décisions d'investissement, à celui d'un ensemble de techniques diversifiées largement intégrées.
En se faisant actuarielle, la comptabilité à la juste valeur se nourrit de ces développements historiques. Par ses évaluations actuarielles, elle promet la représentation d'une valeur plus financière et immatérielle dans les états financiers (cf. 1.1.2.1 et 1.1.2.2), tout en s'insérant dans l'histoire de l'utilisation de l'actualisation au service des décisions et du pilotage des organisations.

1.1.3/ Les évaluations actuarielles de la juste valeur : la promesse de valeurs fondamentales pour une comptabilité panoptique dédiée à la prise de décision

Nous avons mis en évidence dans les sections précédentes que si la comptabilité à la juste valeur est une comptabilité actuarielle, c'est pour incarner une comptabilité dédiée à la prise de décision, tant pour les dirigeants d'entreprise que pour les utilisateurs des comptes (cf. 1.1.1). Ses évaluations actuarielles, capables de représenter des richesses financières et

immatérielles, sont ainsi censées épouser les attentes des investisseurs de nos économies développées (cf. 1.1.2).

Au moyen du cadre conceptuel de l'IASB, nous reprendrons l'ensemble de nos réflexions précédentes pour établir que la juste valeur se définit exclusivement par son influence sur les décisions économiques. Nous démontrerons que l'information comptable est en conséquence pour l'IASB en concurrence permanente avec d'autres sources d'informations. Nous ferons apparaître que l'IASB conçoit les évaluations actuarielles de la juste valeur en interaction permanente avec les prix et acteurs de marché, plus qu'à travers les conditions de sa préparation dans les organisations (1.1.3.1).

Nous conclurons alors cette partie en montrant que pour incarner cette comptabilité utile à la décision, la juste valeur des normes IAS-IFRS est la promesse de la représentation des valeurs fondamentales (Brainard et al. 1990) – ou indifféremment valeurs intrinsèques (Orléan 2008) – au cœur de l'hypothèse d'efficience des marchés (1.1.3.2).

1.1.3.1/ La juste valeur : une comptabilité décisionnelle inséparable des prix et des investisseurs sur les marchés de capitaux

Depuis le début de nos réflexions nous nous intéressons à la juste valeur, nous détaillons ses niveaux 1, 2 ou 3, pour en faire une comptabilité actuarielle. Mais comment l'IASB se représente-t-il l'information comptable à la juste valeur ? Voit-il en elle des données, des valeurs objectives déduites de prix de marché ou des estimations actuarielles ?

Si l'on suit la version la plus récente de son cadre conceptuel, l'IASB affirme au paragraphe OB 11 (IASB 2010b, 11) :

> « Pour une bonne part, les rapports financiers sont fondés sur des estimations, des jugements et des modèles plutôt que sur des descriptions exactes. Le *Cadre conceptuel* établit les concepts qui sous-tendent ces estimations, jugements et modèles. »

Les rapports financiers sont donc pour le normalisateur international des estimations, des jugements, des modèles. Le rôle autoproclamé du normalisateur comptable est alors d'éclairer comment construire ces estimations, jugements et modèles.

Préparer des justes valeurs c'est alors essayer de faire apparaître par des choix, des jugements, des modèles et des estimations, les richesses immatérielles et financières attachées à la détention d'un actif ou d'un passif. C'est réduire leur valeur à une somme de *cash-flows* futurs actualisés dans le sillage de la macroéconomie financière. C'est enfin éclairer les

décisions économiques par des évaluations prospectives pour juger de l'opportunité de l'achat ou de la vente d'un élément de patrimoine dans le sillage de la CoCoA. En reprenant les mots du cadre conceptuel de l'IASB, c'est éclairer les décisions.

> « Les décisions que prennent les investisseurs actuels et potentiels au sujet de l'achat, de la vente ou de la conservation de titres de capitaux propres et de créance dépendent des rendements qu'ils attendent d'un placement dans ces titres, sous forme, notamment, de dividendes, de remboursements avec intérêts ou d'augmentation du prix de marché. (…) Les investisseurs, les prêteurs et les autres créanciers actuels et potentiels ont donc besoin d'informations qui les aident à évaluer les perspectives d'entrées nettes futures de trésorerie de l'entité. » (IASB 2010b, 10 OB3)

Toutefois, comment préparer ces estimations caractéristiques des états comptables ? Comment matérialiser ces jugements évoqués par l'IASB ? Sur quels critères, sur quelles aides les préparateurs des comptes peuvent-ils s'appuyer afin de satisfaire cet objectif de la représentation comptable ?

L'IASB répond à chacune de ces interrogations de façon relativement étrange : par les concepts. Il précise uniquement les qualités que doit revêtir en principe l'information comptable pour être satisfaisante, comme l'illustre les extraits précédents de son cadre conceptuel (IASB 2010b). Seules les normes IAS-IFRS sont censées concrétiser pour la préparation des comptes ces principes généraux, en précisant les règles de comptabilisation ou d'évaluation auxquelles peuvent recourir les préparateurs. Or nous avons souligné précédemment que les normes IAS-IFRS placent incessamment les préparateurs face à des choix pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif[14]. Comment les préparateurs doivent-ils réaliser ces choix pour atteindre les objectifs de l'IASB ? Comment mettre en œuvre la comptabilité à la juste valeur dans l'organisation ? L'IASB ne répond jamais formellement à ces interrogations. Même à travers la précision des trois niveaux d'évaluation à la juste valeur, il ne fait que souligner la possibilité de différentes options de comptabilisation à la disposition des préparateurs.

[14] L'histoire de Claude citée en introduction suffit à se remémorer ce dernier point. Les lectures des normes IAS 32, IAS 36, IAS 38, IAS 39, IFRS 3, IFRS 7 par exemple, confirment cette prédominance du choix du préparateur dans la mise en œuvre de la juste valeur des normes IAS-IFRS.

Ceci s'explique à la lueur de l'influence de la CoCoA sur le référentiel IAS-IFRS. Les préparateurs des comptes ne sont pour l'IASB que des utilisateurs comme les autres[15], des acteurs ayant à arbitrer grâce aux états comptables, dans le sillage du modèle de Chambers (1967). Préciser les conditions de la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur, ce n'est donc pour l'IASB que préciser les qualités que doit revêtir l'information comptable pour éclairer ces décisions. La mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur se résume en conséquence pour l'IASB dans l'affirmation que les préparateurs des comptes sont des utilisateurs comme les autres, et que leur conduite n'est réglée que par leur attention constante à la qualité des comptes produits.

Car en effet, les états financiers peuvent être de qualité variable. L'information comptable peut être imparfaite et surtout incomplète pour l'IASB si l'on suit à nouveau son cadre conceptuel (IASB 2010b, 11 OB6) :

> « Toutefois, les rapports financiers à usage général ne contiennent pas ni ne peuvent contenir toute l'information dont les investisseurs, les prêteurs et les autres créanciers actuels et potentiels ont besoin. Il faut donc que ces utilisateurs tiennent compte d'informations pertinentes provenant d'autres sources, par exemple des informations sur l'état général actuel et prévisible de l'économie, sur les évènements et le climat politiques, ou sur les perspectives d'avenir du secteur d'activité et de l'entreprise. »

Si ce paragraphe peut sembler relativement trivial, voire étonnamment candide, il est d'une importance décisive pour nos réflexions. D'une importance décisive parce qu'il explicite le statut qu'accorde l'IASB à l'information financière, sa conception de la place de l'information comptable dans la communication financière, donnant leur cohérence à nos réflexions précédentes.

Comme l'illustre cet extrait, l'information comptable est donc pour l'IASB en concurrence avec d'autres sources d'informations.

Ces autres sources d'informations peuvent être appréciées à la lueur des différentes formes d'efficience informationnelle des marchés de capitaux de Fama (1970). Ces autres sources

[15] Il est sur ce point décisif de citer le cadre conceptuel de l'IASB. Dans la présentation de son objectif général, il explique (IASB 2010, 8) : « Le présent *Cadre conceptuel* définit les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers à l'usage des utilisateurs externes ». Les objectifs détaillés à la suite immédiate de ce principe général ne font qu'assimiler la préparation des comptes à l'utilisation des états comptables, c'est-à-dire identifient les préparateurs aux utilisateurs. Sur ce point, il est intéressant de constater que le chapitre 2 « L'entité comptable » est l'un des chapitres toujours en construction dans la version 2010 du cadre conceptuel de l'IASB. Faire de l'entité comptable un investisseur comme les autres, de façon non redondante avec les objectifs et caractéristiques qualitatives de l'information financière, ne peut effectivement manquer d'être un véritable défi.

d'informations déterminent l'information disponible indépendamment de la communication financière, c'est-à-dire l'information publiquement disponible, observable par exemple à partir des prix de marché ou de leurs niveaux passés pour Fama (1970).
Si les états financiers ambitionnent d'éclairer les décisions des acteurs de la communication financière, leurs « besoins et (…) désirs différents, et potentiellement contradictoires en matière d'information » (IASB 2010b, 11 OB8) ne garantissent donc ni une pertinence ni une utilité à l'information comptable face à ces informations concurrentes.
Pour que les états financiers atteignent une certaine utilité, pour qu'ils triomphent de cette concurrence entre sources d'informations, il faut donc qu'ils présentent des qualités que d'autres n'ont pas. Ces qualités originales à cultiver correspondent alors aux réponses aux besoins expliquant le recours aux évaluations actuarielles de la juste valeur. Si les états financiers parviennent grâce aux évaluations actuarielles de la juste valeur à mieux décrire une valeur plus immatérielle et financière que ces autres sources d'informations (cf. 1.1.2.), ils peuvent atteindre une certaine pertinence. S'ils parviennent par les évaluations complexes de la juste valeur, par ses niveaux 2 et 3 à incarner des métriques de la valeur d'un actif ou passif plus satisfaisantes qu'un prix de marché (cf. 1.1.1.), ils peuvent atteindre une certaine utilité dans la communication financière.

C'est dans cette optique que l'IASB précise les qualités que doit revêtir l'information comptable pour atteindre à cette utilité décisionnelle dans la communication financière. Toujours selon le normalisateur comptable international : « pour être utile, l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle prétend représenter » (IASB 2010b, 16 QC4).
Qu'est-ce alors qu'une information « pertinente » pour l'IASB ? Le normalisateur précise toujours dans son cadre conceptuel (IASB 2010b, 16 QC4) :

> « L'information est pertinente si elle a la capacité d'influencer les décisions prises par les utilisateurs. L'information a la capacité d'influencer les décisions même si certains utilisateurs choisissent de ne pas s'en servir ou la connaissent déjà après consultation d'autres sources. »
>
> « L'information financière a la capacité d'influencer les décisions si elle a une valeur prédictive, une valeur de confirmation ou les deux. » (IASB 2010b, 16 QC7)

Une information comptable est pertinente si elle entre en relation directement ou indirectement avec les utilisateurs des comptes. Les évaluations actuarielles de la juste valeur

sont ainsi pertinentes si elles sont utilisées directement par les investisseurs dans leurs prises décisions. Mais elles peuvent également être pertinentes si elles influencent indirectement leurs décisions, ou si elles sont déjà connues « après consultation d'autres sources » (IASB 2010b, 16 QC6). Quelles peuvent-être ces « autres sources » susceptibles d'être consultées par les investisseurs ? Il est possible que l'IASB envisage une diversité de médias dont néanmoins un principal si l'on suit les formes d'efficience de Fama (1970) et nos réflexions précédentes : les prix de marché.

Les évaluations actuarielles de la juste valeur, pour être pertinentes doivent donc mettre en relation les états comptables avec les prix de marché et les investisseurs. Les valeurs économiques doivent ainsi s'ajuster avec les valeurs comptables comme dans la Figure 1 suivante.

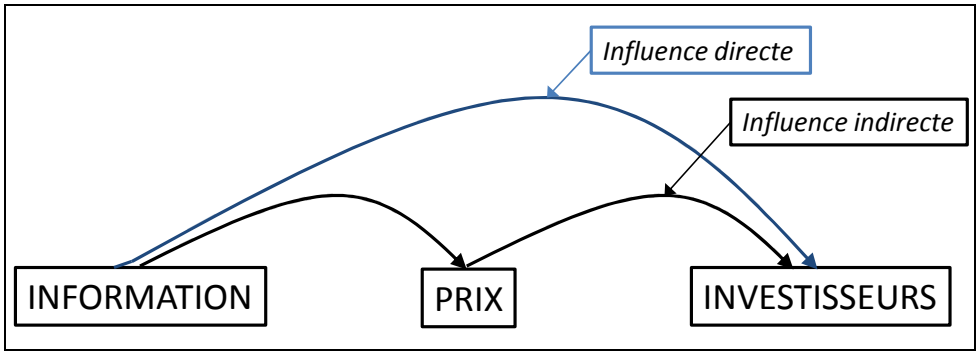

Figure 1 : Une information comptable pertinente si elle influence directement ou indirectement les investisseurs.

Comme l'illustre l'extrait précédent, il n'est pas nécessaire pour l'IASB que les comptes aient une influence directe sur les investisseurs. Leur influence indirecte à travers l'ajustement des valeurs économiques, des prix des marchés de capitaux, suffit à ce que l'information comptable soit considérée comme pertinente.

Toutefois pour atteindre une certaine utilité décisionnelle, il faut d'après l'IASB que l'information comptable incarne une représentation fidèle des phénomènes économiques qu'elle cherche à décrire.

> « Les rapports financiers représentent des phénomènes économiques au moyen de mots et de chiffres. Pour être utile, l'information financière doit non seulement représenter des phénomènes pertinents, mais aussi donner une image fidèle de ce qu'elle prétend représenter. Pour donner une image parfaitement fidèle, une description doit posséder trois caractéristiques. Elle doit être *complète*, *neutre* et *exempte d'erreurs*. » (IASB 2010b, 17 QC12)

Si l'on reprend nos réflexions précédentes (cf. 1.1.1), pour être « complète, neutre et exempte d'erreurs », les évaluations de la juste valeur doivent être des métriques satisfaisantes des flux de trésorerie futurs attachés à la détention d'un actif ou d'un passif. Par conséquent, les valeurs comptables doivent aussi s'ajuster en permanence avec les valeurs économiques comme l'illustre la Figure 2 suivante.

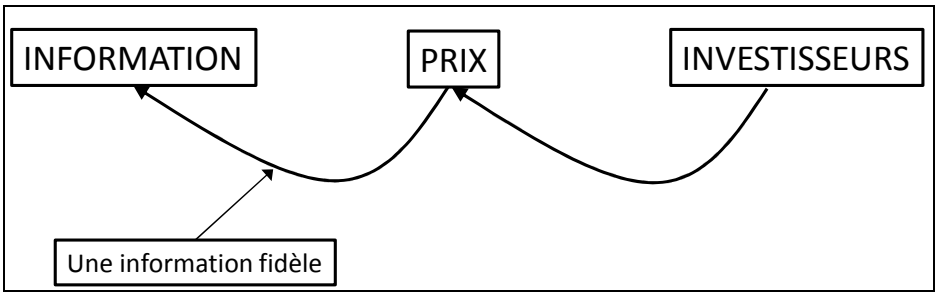

Figure 2 : Une information comptable est fidèle si cette information représente la réalité économique d'un phénomène.

Pour incarner une comptabilité utile à la prise de décision, l'information comptable doit être au cœur d'un ensemble de relations permettant aux valeurs comptables d'évoluer avec les valeurs économiques.

La juste valeur des normes IAS-IFRS, par ses évaluations actuarielles place donc l'information comptable au cœur d'un nœud de relations, que nous nommons le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs » comme le formalise la Figure 3 suivante.

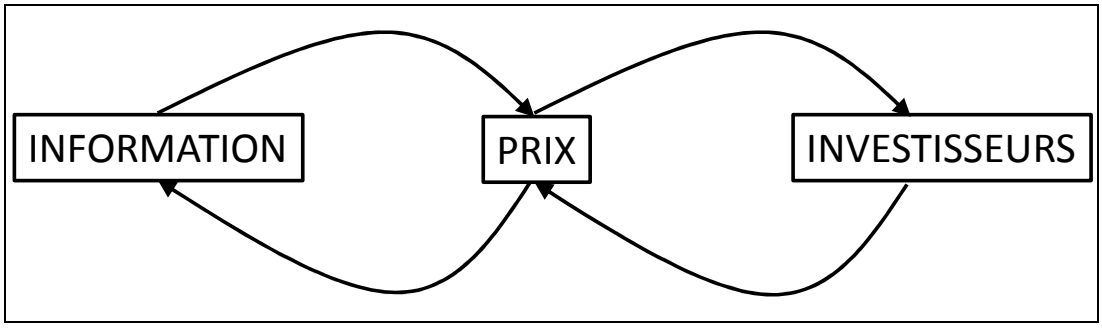

Figure 3 : L'information comptable à la juste valeur au cœur d'un ensemble de relations, le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs ».

La juste valeur, en donnant une forme concrète au cadre conceptuel de l'IASB, en incarnant une nouvelle philosophie de l'évaluation (Chiapello 2005, 124) pour le référentiel IAS-IFRS, se définit donc comme une promesse sans précédent pour la représentation comptable.

Par ses évaluations actuarielles elle doit incarner une source d'informations utile dans la prise de décision et donc légitime dans nos économies immatérielles et financiarisées. Comment ? En permettant mieux que d'autres sources d'informations de montrer l'évolution des valeurs économiques par l'ajustement des valeurs comptables. Elle doit incarner un meilleur

estimateur des flux de trésorerie futurs attendus par une entreprise que les autres sources d'informations susceptibles d'éclairer les décisions économiques.
Comme il nous faut le détailler à présent, la juste valeur incarne pour ces raisons par ses évaluations actuarielles, la promesse de la représentation comptable de la valeur fondamentale au cœur de l'hypothèse d'efficience des marchés.

1.1.3.2/ La juste valeur : la promesse de valeurs fondamentales en comptabilité

La comptabilité à la juste valeur se positionne donc pour l'IASB au cœur du nœud de relations explicité dans la Figure 3 précédente. Pour la clarté de nos développements ultérieurs, nous nous référons toujours à ce nœud par la référence au *nexus* « Information-Prix-Investisseurs ».
A la lecture des normes et du cadre conceptuel de l'IASB, la juste valeur est actuarielle pour éclairer les décisions économiques. Elle est actuarielle pour épouser les transformations de nos économies et intégrer les attentes de ses nouvelles parties prenantes, les investisseurs. Ceci explique la préférence donnée à ces derniers par les différentes versions du cadre conceptuel de l'IASB (IASB 2010a), comme d'ailleurs par celui du FASB (FASB 2010). La juste valeur lie donc en des termes inédits la représentation comptable, les prix et investisseurs des marchés de capitaux par ses évaluations actuarielles.
Nous montrerons dans cette section que pour incarner une source d'informations utile et légitime, pour se démarquer des sources d'informations rivales, la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS se veut la promesse de la représentation comptable de la valeur fondamentale au cœur de l'hypothèse d'efficience des marchés (Fama 1965).
Il devient donc décisif pour établir précisément ce point de revenir sur les principaux termes de cette hypothèse d'efficience des marchés.

S'il existe deux acceptions de l'efficience d'un marché pour la théorie économique, celle de l'hypothèse de Fama (1965) se définit comme la capacité du prix des actifs à intégrer l'information pertinente[16]. Comme le note Walter (1996, 873), « le marché est alors 'efficient', dans le sens où, en tant que mécanisme d'échange, l'information nécessaire à cet échange est correctement transmise par les prix ».

[16] L'autre acception de l'efficience d'un marché peut être définie comme sa capacité à allouer de façon optimale les ressources (Dimson and Mussavian 2000, 959).

Dès l'énoncé de l'hypothèse d'efficience des marchés apparaît donc le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs » introduit dans la Figure 3 précédente[17].

Dimson et Mussavian (2000) rappellent toutefois que l'histoire de l'efficience informationnelle des marchés ne débute pas avec Fama (1965), mais trouve dans Bachelier (1900) un de ses premiers initiateurs. En effet, Bachelier (1900) le premier introduit l'idée qu'un marché efficient est un marché où les prix suivent une marche aléatoire. En nommant « cours vrai » ce qu'on appellerait aujourd'hui « indice de prix » comme le montre Walter (1996, 876), il définit d'une manière originale l'équilibre sur un marché financier. A l'équilibre, point où l'offre égale la demande, il suppose que « par considération des cours vrais, on peut dire : le marché ne croît, à un instant donné, ni à la hausse, ni à la baisse du cours vrai » (Walter 1996, 877; Bachelier 1900, 31–32). Il en déduit que « l'espérance mathématique du spéculateur est nulle » (Walter 1996, 877; Bachelier 1900, 34). Le premier, il introduit de ce fait l'idée qu'un marché efficient, est un marché sur lesquels les prix suivent une marche aléatoire ou plus précisément un processus aléatoire markovien d'ordre un, interdisant toute prédiction. Mais qu'est-ce que ce processus markovien, cette marche aléatoire ?

Dimson et Mussavien (2000, 960) citent l'exemple amusant de Pearson (1905), utilisé pour traduire l'idée de marche aléatoire en termes compréhensibles. Pearson (1905) prend l'exemple de la procédure de recherche optimale pour déterminer le point de chute d'une personne ivre, déambulant au milieu d'un champ. Toute personne se représentant cette situation bucolique peut aisément conclure que si la personne ivre déambule de façon complètement aléatoire et imprévisible, le meilleur prédicteur du point où elle chutera est celui où elle se situait juste avant de chuter.

Un marché conforme à l'hypothèse d'efficience de Fama (1965) est ainsi un marché dans lequel les prix suivent une marche aléatoire, parce que les prix intègrent toute l'information disponible[18]. Le meilleur prédicteur du prix futur d'un actif est alors son prix actuel. Une manière d'exprimer ce dernier point de façon non équivoque est donnée par Summers (1986, 593), formalisant cette idée d'efficience informationnelle de la façon suivante :

[17] Il est important de noter que l'information décrite dans l'hypothèse d'efficience ne se réduit pas à la seule information comptable. Selon les trois formes d'efficience de Fama (1970), elle intègre aussi les sources d'informations concurrentes qu'évoque l'IASB (2010b) dans son cadre conceptuel.

[18] Dans cet état idéal, la publication d'informations comptables est inutile. La seule observation des prix de marché permet de connaître « les perspectives d'entrées nettes futures de trésorerie de l'entité » qu'évoque l'IASB dans son cadre conceptuel (IASB 2010b, 10 OB3).

$$P_t = P_t^* = E\left[\left(\sum_{s=t}^{\infty} \frac{D_s}{(1+r)^{s-t}}\right)\middle|\, \Omega_t\right]$$

Avec : P_t le prix observé de l'actif en *t*.

P_t^* la valeur fondamentale de l'actif en *t*.

D_s le flux de trésorerie octroyé par l'actif à la période *s*.

r le taux de rendement prévu requis pour l'actif, supposé constant et connu avec certitude.

Ω_t toute l'information disponible sur le marché à l'instant *t*.

Dans un marché efficient, le prix d'un actif correspond à un instant *t* donné à l'ensemble des flux de trésorerie qui en dépendent compte tenu de l'information disponible Ω_t. Toute déviation de P_t autour de P_t^* ne peut être que le produit d'un choc aléatoire. Mais qu'est-ce qui explique alors ce mouvement aléatoire des prix des actifs interdisant toute prédiction dans un marché efficient ? L'information. Le prix d'un actif dans un marché efficient ne variera qu'en fonction de la révélation d'informations qui n'étaient pas intégrées aux prix, qui n'appartenaient pas à l'information Ω_t dans la formule précédente.

Un détour par les versions testables de l'hypothèse d'efficience permet d'apprécier la dynamique des prix de marché définis par Summers (1986, 593) dans l'équation ci-dessus. En suivant toujours Summers (1986, 594), dans un marché efficient, le prix d'un actif P_t est aussi tel que :

$$P_t = P_t^* + u_t$$

Avec

$$u_t = \alpha u_{t-1} + v_t$$

Où u_t et v_t représentent des chocs aléatoires. La seule différence qui peut exister entre le prix observé P_t d'un actif sur un marché efficient avec sa valeur théorique P_t^* est due à cette survenance d'une information inattendue. Le choc informationnel u_t peut avoir différente formulation dans la littérature. Dans celle proposée par Summers (1986, 594) ci-dessus, parcourant les premiers modèles testant empiriquement l'hypothèse d'efficience, il s'agit d'un processus auto régressif (AR) permettant de simuler un bruit blanc susceptible de diminuer progressivement à travers le temps. Ainsi, le prix d'un actif sur un marché efficient consiste en sa valeur fondamentale P_t^* à un terme d'erreur u_t près, où v_t est un « bruit blanc ».

Au cœur de l'hypothèse d'efficience des marchés se trouve donc le concept de valeur fondamentale.

Selon Tobin (1984) l'efficience informationnelle d'un marché peut donc être reformulée comme un rapport à cette valeur fondamentale. Un marché est efficient, si les prix des actifs intègrent toute l'information disponible. Or si les prix des actifs intègrent toute l'information disponible, ils doivent refléter précisément les flux de trésorerie qui lui sont associés[19].

Derrière le P_t^* d'un marché efficient, il y a donc la valeur fondamentale qu'expriment par exemple Brainard, Shapiro et Shoven (1990, 6), c'est-à-dire « *the ratio of cash-flow to replacement cost, either net or gross of economic depreciation* ». Ou encore celle que présentent Lee et al. (1999, 1683) par la notion de valeur intrinsèque, c'est-à-dire « *the present value of its expected future dividends (or cash flows) to common shareholders, based on currently available information* ».

Si les prix de marché correspondent à la valeur fondamentale des actifs échangés, l'allocation des ressources sur les marchés de capitaux est optimale. Plus précisément, si les prix intègrent la valeur fondamentale des actifs échangés, alors les relations au cœur du *nexus* de la Figure 3 précédente sont optimales. Les prix contiennent toute l'information disponible et s'ajustent de façon idéale avec l'information et les investisseurs du *nexus*.

Or en pratique, les conditions de cette efficience semblent rarement complètement réunies (e.g. Keim and Stambaugh 1986; Fama and French 1988). Si la finance comportementale l'explique par une attention particulière sur la cognition des investisseurs, l'ajustement « Information-Prix » au cœur du *nexus* peut également être imparfait, justifiant la publication d'informations financières.

Les évaluations actuarielles de la juste valeur incarnent dans cette perspective la promesse d'une efficience plus forte des marchés de capitaux, d'un meilleur ajustement des liens « Information-Prix » au cœur du *nexus* de la Figure 3. Il est intéressant de préciser la forme standard d'une évaluation à la juste valeur pour juger de ce dernier point.

De l'affirmation même du normalisateur international dans les normes IAS/IFRS, une juste valeur qui ne peut être un prix de marché par l'absence de marché satisfaisant, est tout d'abord « l'application d'une technique d'évaluation » ayant fait ses preuves (UE 2008, § 48A, AG74). Or quelles sont ces techniques ? Des déclinaisons de la formule de la valeur fondamentale P_t^* que nous évoquions précédemment, appliquées indifféremment à l'évaluation d'actifs ou de passifs de l'entreprise. A titre d'illustration, une pension future de

[19]Si l'on considère la figure de l'investisseur comme l'*homo oeconomicus* néoclassique, dépourvu de biais de jugement et disposant d'une rationalité substantielle.

retraite est ainsi réduite à une actualisation de décaissements futurs, une unité génératrice de trésorerie à un potentiel de *cash-flows*.

La juste valeur de modèle d'un actif peut donc être exprimée de la façon suivante :

$$JV_t = C \times (1 + \theta) + \sum_{s=1}^{n} \frac{D_s}{(1 + r)^s}$$

Avec : JV_t la juste valeur d'un actif dans les états financiers de l'exercice *t*.

C le coût d'acquisition ou de production de l'actif.

θ la pondération retenue pour ce coût dans la juste valeur de l'actif.

n le nombre de périodes considérées pour l'estimation des flux de trésorerie futurs.

D_s le flux de trésorerie pour chaque période *s* future.

r le taux d'actualisation retenu, supposé constant et connu avec certitude.

Il suffit alors de reformuler le premier terme de l'équation, relatif au coût d'acquisition, comme le premier flux associé à l'actif ou au passif concerné, pour obtenir :

$$JV_t = \sum_{s=0}^{n} \frac{D_s}{(1 + r)^s}$$

La juste valeur d'un actif (respectivement d'un passif) correspond ainsi à la forme comptable pratique et concrète dans les états financiers d'une entreprise, de la valeur fondamentale au cœur de l'hypothèse d'efficience. Plus précisément, elle correspond à son approximation sur une période *n* finie. Dans l'équation précédente, JV_t incarne une expression observable, non probabiliste du P_t^* exprimé précédemment dans la formule de Summers (1986, 593) et plus largement dans l'hypothèse d'efficience de Fama (1965; 1970).

Pour incarner une comptabilité d'aide à la décision, c'est-à-dire une source d'informations utile et légitime (cf. 1.1.3.1.), la comptabilité à la juste valeur par ses évaluations actuarielles se veut donc la promesse de la représentation de valeurs fondamentales, comme le formalise la Figure 4 suivante adaptée de Scott (2009, 117).

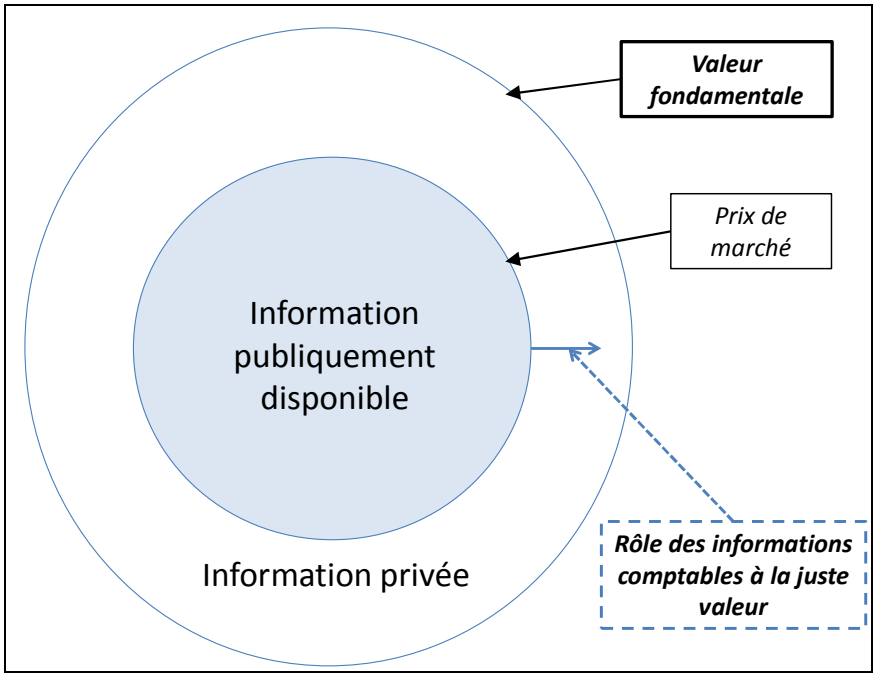

Figure 4 : Des valeurs actuarielles promesses de valeurs fondamentales. Adapté de Scott (2009, 117).

Pour que la comptabilité à la juste valeur permette de représenter « les perspectives d'entrées nettes futures de trésorerie de l'entité » (IASB 2010b, 10 OB3) utiles aux décisions économiques, mieux que d'autres sources d'informations, il faut qu'elle permette de rendre publique l'information prospective à la discrétion des préparateurs des comptes.

C'est par cette publicité d'une information privée et prospective au moyen de ses évaluations actuarielles, que la juste valeur est censée permettre l'ajustement plus parfait des valeurs économiques avec les valeurs comptables, même mieux que ne peut le faire un prix de marché pour Scott (2009)[20]. C'est ainsi qu'elle s'inscrit dans le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs » au cœur de l'hypothèse d'efficience des marchés.

C'est en promettant donc de tendre vers des valeurs fondamentales que la comptabilité à la juste valeur s'affirme bien comme une information utile pour l'IASB. C'est par cette promesse qu'elle peut intégrer les attentes des investisseurs, plus prégnantes par la financiarisation de nos économies ; de même que prendre en compte les richesses immatérielles plus décisives d'une entreprise. Enfin, c'est par cette promesse qu'elle peut apparaître une comptabilité d'aide à la décision, suffisamment panoptique pour établir une certaine transparence dans la communication financière.

[20] En effet, le prix de marché décrit par Scott (2009) sur la Figure 4 correspond au prix de marché dans le cas de l'efficience semi-forte décrite par Fama (1970). Dans ce cas, toute l'information publique disponible (dont les résultats annuels, annonces de dividendes) est intégrée par les prix de marché. L'objectif de la comptabilité financière avec la juste valeur dépasse donc bien le seul objectif de mettre à jour la création de valeur ou un résultat. Elle ambitionne de révéler un potentiel de *cash-flows* futurs et des données financières prospectives à la discrétion des *insiders* de l'entreprise, pour incarner une information plus panoptique.

1.1.4/ Conclusion : les promesses d'une information utile et panoptique aboutissant à un paradoxe, l'oubli de son rouage fondamentale, les préparateurs des comptes

La comptabilité à la juste valeur est en conclusion une promesse sans précédent du normalisateur comptable international.
Par ses évaluations actuarielles, elle doit permettre à la communication financière de parfaire l'efficience informationnelle des marchés de capitaux, de mettre en relation les prix et les investisseurs avec les informations publiques et privées relatives à une entreprise. En représentant des potentiels de *cash-flows* futurs, elle prétend permettre aux prix de marché de tendre vers les valeurs fondamentales au cœur de l'hypothèse d'efficience et œuvrer ainsi à la prospérité générale de nos économies. C'est en définitive pour atteindre ces objectifs ambitieux que la juste valeur se définit comme un outil d'aide à la décision aux ambitions panoptiques.

Les préparateurs et la préparation des comptes incarnent alors les variables clés permettant *a priori* de donner corps en pratique cette démarche.
Nous avons vu que la juste valeur pour incarner un outil d'aide à la décision place en permanence les préparateurs des comptes face à des choix à travers les normes IAS-IFRS. Les valeurs actuarielles de la juste valeur exigent continûment d'eux qu'ils estiment précisément des engagements futurs, qu'ils fassent preuve de discernement pour garantir la pertinence et la fidélité de la représentation comptable.
Ceux-ci revêtent des formes aussi diverses que les spécificités organisationnelles et s'appliquent à un large ensemble d'éléments. Ils concernent ainsi le choix d'une technique d'évaluation ayant fait ses preuves pour les actifs financiers d'IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9, pour les actifs biologiques selon IAS 41 ; ou encore l'évaluation de passifs de moyen ou long terme avec IAS 19. Mais ils essaiment aussi en valeurs actuarielles à travers le choix du modèle de réévaluation selon IAS 16 ou IAS 38 ; en évaluations complexes avec les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) d'IAS 36 ou les valeurs de modèle d'IFRS 2 ; ou prolifèrent encore avec les tests de dépréciation du *goodwill* depuis IFRS 3.
De plus, la mise en œuvre des évaluations complexes de la juste valeur, pour tous les actifs et passifs pour lesquels le permettent les normes comptables internationales, doit être le théâtre d'une diversité incroyable de situations. Les systèmes et outils de gestion, les exigences spécifiques qu'elle impose aux personnels comptables, l'ensemble des attentes et contraintes

environnementales dans lesquelles la production des comptes s'insère, doivent *a priori* faire l'objet de variations et de contingences à travers les organisations.

Or toutes ces dimensions sont jugées sans importance par l'IASB. La neutralité et l'absence de « parti pris » (IASB 2010b, 17 QC14) caractérisent l'activité des préparateurs des comptes pour l'IASB. Dans le sillage de la CoCoA ils ne sont jamais que des utilisateurs des comptes comme les autres. Ceux-ci doivent seulement être les relais ectoplasmiques de l'ajustement des valeurs économiques et des valeurs comptables, les parties invisibles et sans influence du *nexus* « Information-Prix-Investisseurs ».

Afin d'apprécier si la préparation des comptes peut influer sur la capacité de la juste valeur à tenir en pratique ses promesses, il semble décisif d'explorer la variété de situations présidant à la préparation de ses évaluations actuarielles. Les recherches en comptabilité consacrées à la juste valeur peuvent-elles nous éclairer dans cette ambition ?

1.2/ Juger des promesses de la juste valeur par son influence sur les décisions : l'oubli de la préparation des comptes, son rouage pourtant décisif

La comptabilité à la juste valeur se définit comme la promesse d'une information utile aux décisions économiques et une représentation panoptique, dans le sillage de l'hypothèse d'efficience des marchés.

Mais l'hypothèse d'efficience des marchés, à travers les trois formes d'efficience de Fama (1970), est impitoyable avec la comptabilité. Si les états comptables se focalisent sur des valeurs passées, leur publication est *a priori* inutile. Même les prix d'un marché faiblement efficient reflètent déjà en principe toutes ces informations en intégrant la série historique des prix. Si les comptes permettent d'identifier un résultat et donc la promesse de dividendes futurs, les prix d'un marché à l'efficience semi-forte reflètent déjà en théorie toutes ces informations comme l'illustre la Figure 4 précédente adaptée de Scott (2009).

Les états comptables ne peuvent être utiles que s'ils intègrent une dimension prospective, avec par exemple les évaluations actuarielles de la juste valeur, afin de révéler les informations privilégiées à la disposition du management. Ils ne trouvent donc une utilité que s'ils participent à l'efficience forte des marchés de capitaux où les prix suivent une marche aléatoire, forme d'efficience la moins observable d'après les travaux dédiés au test de l'hypothèse d'efficience (e.g. Keim and Stambaugh 1986; Fama and French 1988; Jensen 1968; Merton 1985; Fama et al. 1969).

La comptabilité à la juste valeur en étant la promesse d'une comptabilité utile aux décisions se heurte donc frontalement au mépris des recherches en économie et en finance. L'information comptable n'est jamais pour celles-ci un sujet d'étude dans le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs », comme l'illustre la Figure 5 suivante.

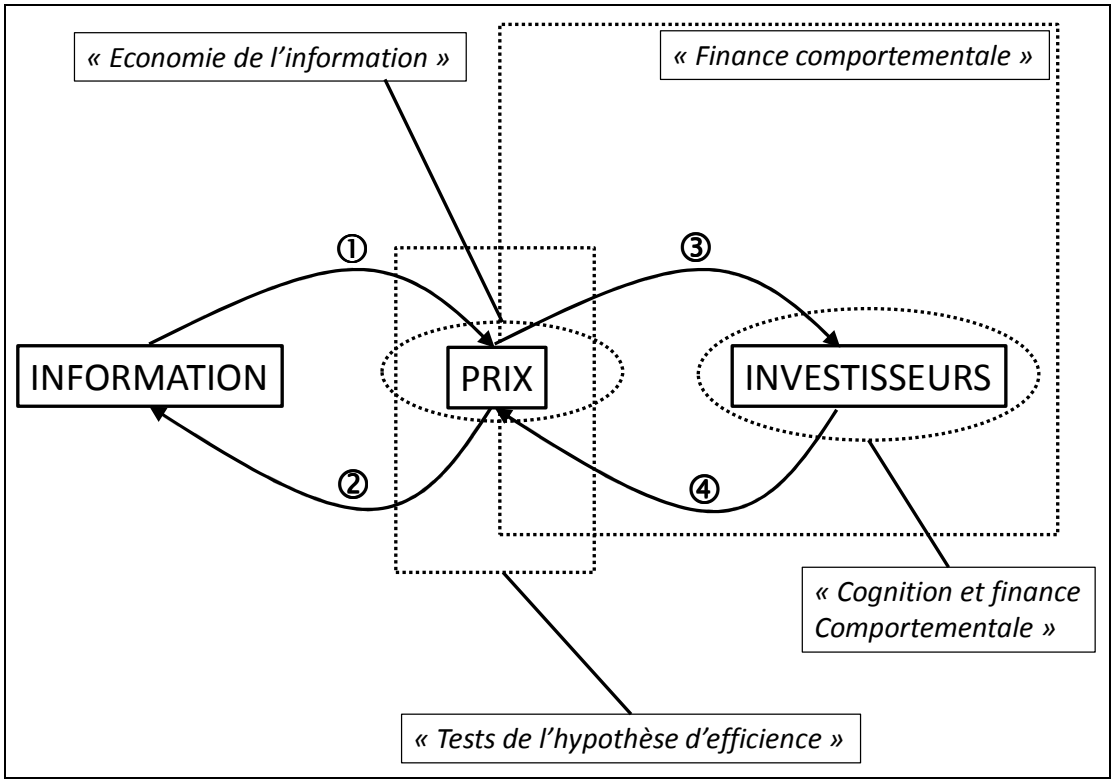

Figure 5 : L'information comptable, une matière dénuée d'intérêt pour les quatre principales « écoles » de recherche en finance étudiant le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs ».

Ce désaveu radical est d'une importance décisive pour les recherches comptables dans leur ensemble, et tout particulièrement pour celles s'intéressant à la juste valeur.

Plutôt que de s'intéresser aux conditions de la préparation des comptes si décisives dans la mise en œuvre des normes IAS-IFRS, il leur faut avant tout démontrer que la comptabilité a une influence.

Or démontrer que les comptes sont des objets d'étude intéressants, faire de l'information comptable une composante digne d'intérêt dans le fonctionnement des marchés de capitaux, c'est montrer que la comptabilité a une influence sur les marchés de capitaux, exerce des effets sur les prix et les investisseurs du *nexus* ; qu'elle n'est pas neutre dans ses effets.

Les travaux fondateurs de la recherche en comptabilité financière ne tentent pas autre chose. Ball et Brown (1968) cherchent les premiers à démontrer que la publication d'états comptables influence les prix de marché, et inspirent jusqu'à aujourd'hui une part importante des recherches positives en comptabilité. La Figure 6 suivante illustre comment les travaux fondateurs de la recherche en comptabilité financière peuvent être réunis dans cette même perspective, dans la volonté ambitieuse de démontrer que la publication de comptes revêt une importance.

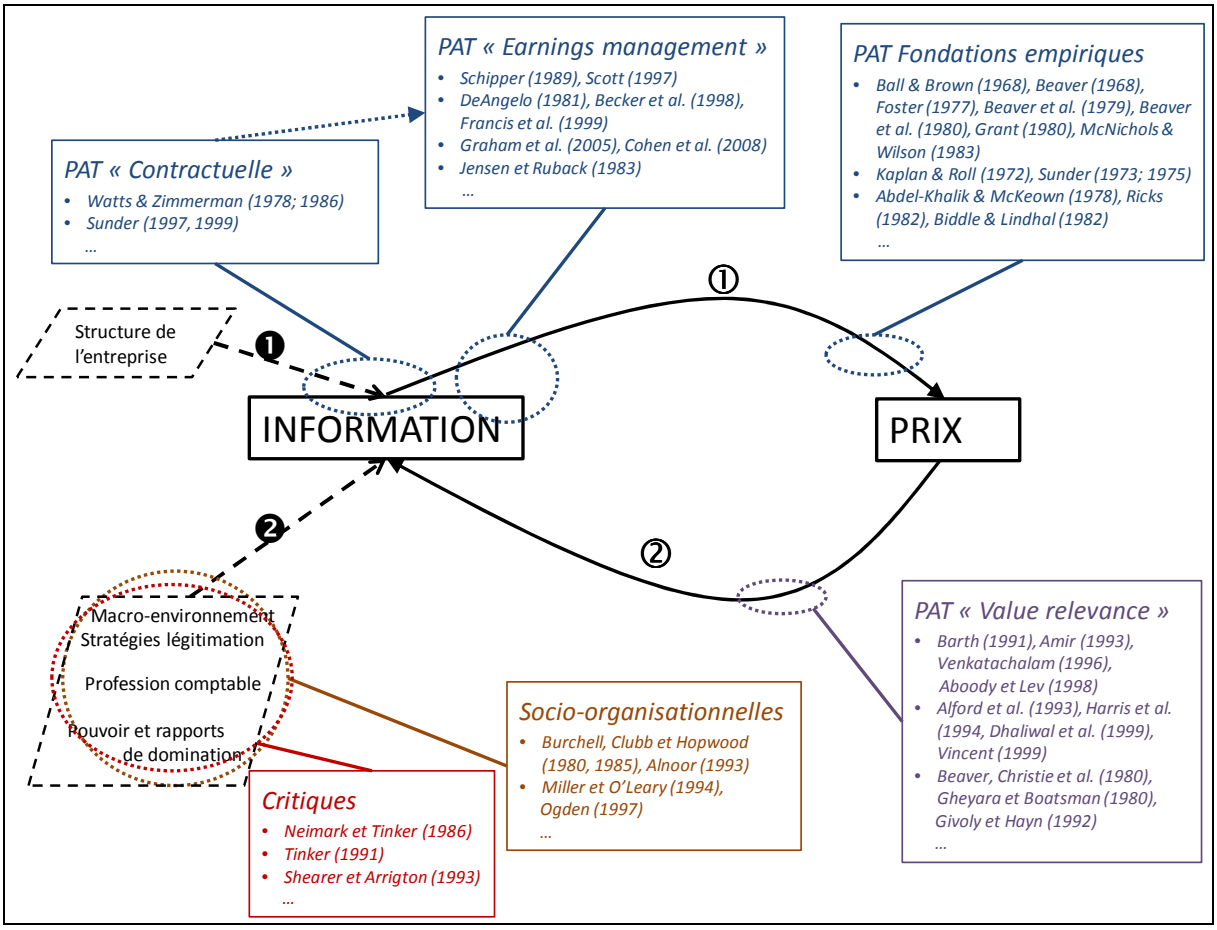

Figure 6 : Prouver l'influence de la comptabilité sur le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs », un même effort aux fondations des recherches comptables.

Etudier la diversité de la gestion des résultats, les « *earnings management* » c'est pour la recherche comptable chercher à démontrer que les comptes peuvent tromper ou être compris par les marchés. Explorer la « *value relevance* » d'un mode de comptabilisation, c'est rapprocher les valeurs comptables des valeurs économiques, pour questionner leur utilité décisionnelle. Même pour les recherches socio-organisationnelles et critiques, étudier la comptabilité consiste à montrer que les chiffres comptables s'expliquent à la lueur de, et permettent de comprendre, un contexte économique et social.

Malgré la diversité des perspectives adoptées par ces travaux fondateurs, les conditions de la préparation des comptes ne sont jamais réellement étudiées.

Celles-ci sont réduites à une quantité négligeable, à l'automatisme de l'application de la technique comptable. La théorie positive[21] depuis Watts et Zimmerman (1978; 1986) – « PAT contractuelle » dans la Figure 6 – nie même complètement toute existence à la préparation des comptes. Les intérêts pécuniaires du management et l'utilité relative d'un mode de

[21] Positive Accounting Theory (PAT) dans la Figure 6.

comptabilisation déterminent son adoption. La préparation des comptes n'est qu'une intendance que rien ne peut contrarier. Un sujet par conséquent indigne d'être étudié.

Or la comptabilité à la juste valeur, en plaçant de façon inédite les préparateurs des comptes au cœur de la communication financière, nous invite à questionner ces représentations dominantes.

Mais une fois encore la littérature dédiée à la comptabilité à la juste valeur cherche surtout à convaincre que les états financiers ont une influence et donc une importance, même si ses conclusions suggèrent un rôle décisif aux conditions de la préparation des comptes.

Lorsque ces recherches s'intéressent par exemple à la juste valeur des normes comptables américaines, elles déclinent les catégories présentées dans la Figure 6 précédente, pour circonstancier plus précisément les effets de la représentation comptable sur le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs » comme l'illustre la Figure 7 suivante.

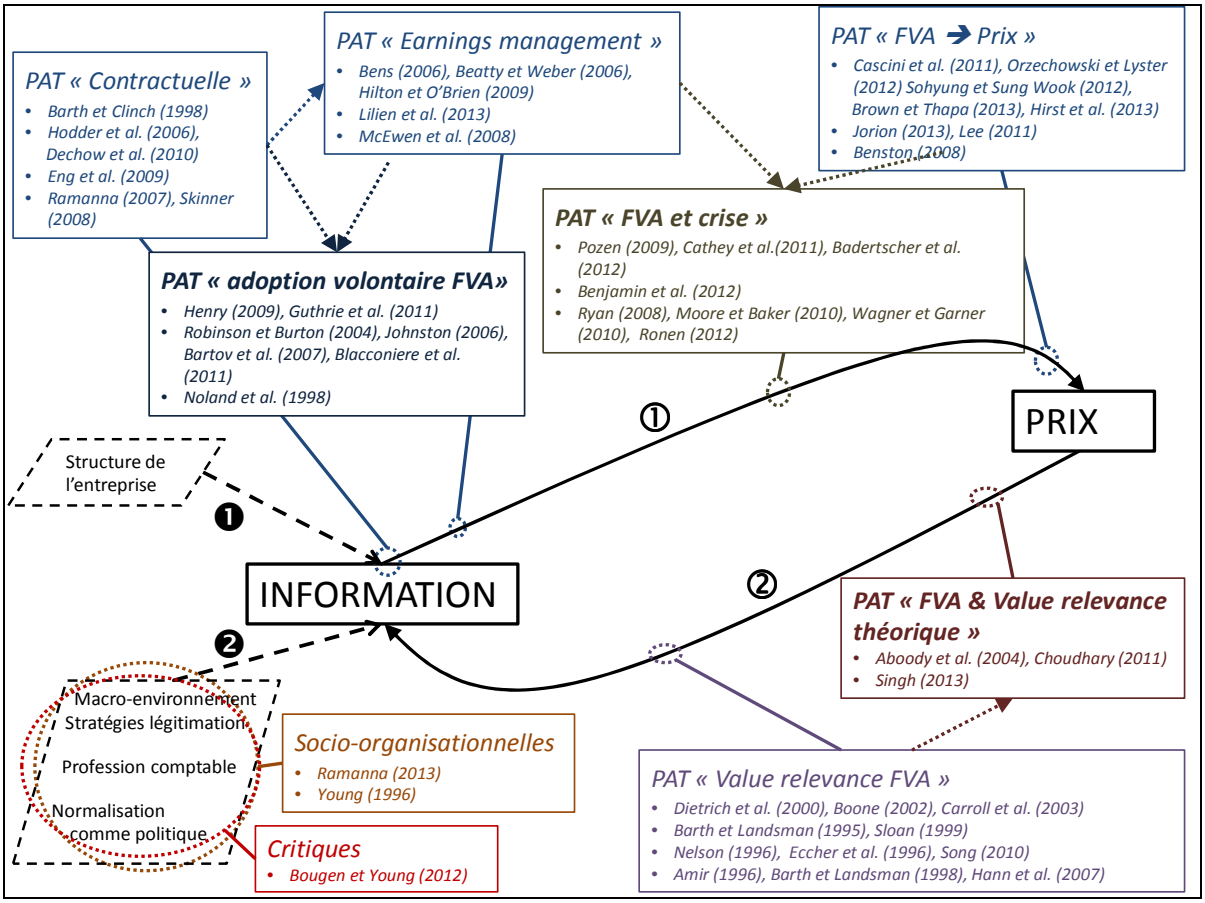

Figure 7 : La comptabilité à la juste valeur du FASB, un sujet digne d'intérêt à travers ses effets dans le *nexus* « Information – Prix – Investisseurs » pour la littérature. (Les références citées sont présentées en Annexe 1).

Malgré leur diversité de perspectives, de méthodologies, d'hypothèses, tous ces travaux se focalisent exclusivement sur la qualité de l'ajustement des valeurs comptables avec les valeurs économiques.

Il en est alors de même avec la littérature consacrée à la juste valeur des normes internationales. Même en intégrant des spécificités européennes – le rôle des contingences nationales par exemple – toutes ne cherchent qu'à déterminer dans quelle mesure les comptes au format IAS-IFRS peuvent être fidèles[22] et utiles[23], comme l'illustre la Figure 8 suivante.

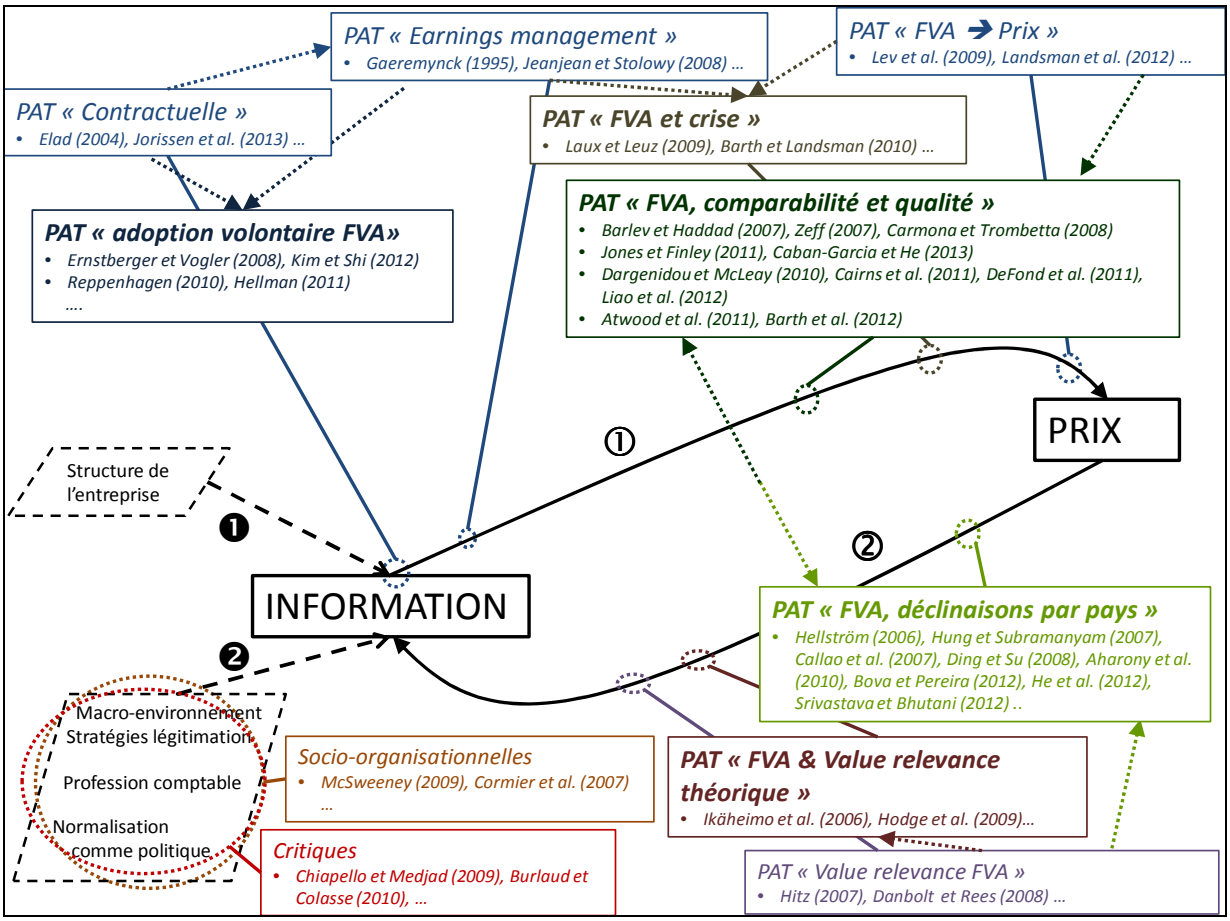

Figure 8 : La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS dans le *nexus* « Information – Prix – Investisseurs » (Les références citées sont présentées en Annexe 2).

Il s'agit alors pour notre travail d'opter pour une approche radicalement différente en considérant que si la juste valeur a des effets différents, c'est peut-être surtout parce que ses conditions de mise en œuvre varient. Comprendre les effets de la publication d'états comptables suppose d'explorer les conditions de leur production.

[22]Comme les recherches « PAT – Earnings management » et « PAT – Value relevance FVA » de la figure.
[23]Comme les recherches « PAT – FVA ➔ Prix » de la figure.

Dans les sections suivantes, nous explorerons donc cette littérature à la recherche d'éléments rappelant les conditions observables de la production comptable, en conservant en mémoire l'histoire de Claude citée précédemment.

Nous montrerons dans une première section que les recherches consacrées à la juste valeur traduisent l'influence de conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes (1.2.1). Nous soulignerons ensuite qu'elles révèlent combien les préparateurs sont au cœur d'une tension permanente entre liberté et contrainte pour la production des comptes (1.2.2).

Une tension surprenante et suffisamment prégnante pour nous conduire à saisir l'opportunité de l'introduction des évaluations actuarielles pour formaliser théoriquement les conditions de la préparation des comptes.

1.2.1/ Des conditions micro, méso et macro de la préparation des comptes déterminant la capacité de la juste valeur à atteindre ses promesses

Des acteurs influeraient-ils sur la préparation des comptes (1.2.1.1) ? Les spécificités de secteurs d'activité ou de la structure des groupes auraient-elles une influence sur les états publiés (1.2.1.2) ? La conjoncture économique en impactant l'activité d'une organisation serait-elle susceptible d'interférer avec l'application neutre de la technique comptable (1.2.1.3) ?

Si la littérature consacrée à la juste valeur néglige le plus souvent chacune de ces questions, ses principales conclusions ne manquent pourtant pas d'en révéler l'importance.

1.2.1.1/ Des acteurs, des outils, des influences microscopiques derrière l'automatisme de la production comptable ?

La comptabilité à la juste valeur des normes internationales s'articulant selon le modèle de la CoCoA de Chambers (1967; Colasse 2004), celle-ci promet de réconcilier les intérêts des préparateurs et utilisateurs des comptes. Par ses évaluations actuarielles, préparateurs et utilisateurs sont censés disposer de toutes les informations utiles pour réaliser leurs arbitrages. Une part importante des recherches comptables s'est en conséquence dédiée à la vérification de cette promesse, en s'interrogeant sur la capacité des préparateurs des comptes à manipuler les états à la juste valeur.

A partir du cas américain, Lilien et al. (2013) démontrent en effet empiriquement que les valeurs actuarielles de la juste valeur représentent des estimations difficilement auditables. Celles-ci apparaissent comme les objets possibles de manipulations. A tel point que les investisseurs seraient « *left in the dark regarding the managerial optimism (or pessimism) in the reported estimates* » (Lilien et al. 2013, 209). Pour Benston (2008), la diversité des évaluations complexes permises par la norme SFAS 157 en l'absence de marché actif, ferait de la juste valeur l'objet aisé de manipulations de la part des préparateurs des comptes. Le surplus informationnel représenté par la juste valeur pourrait être déconnecté en conséquence des valeurs fondamentales des actifs échangés sur le marché.

Les travaux cités dans les catégories « PAT – Earnings management » et « PAT contractuelle » des figures 7 et 8 précédentes, soulignent donc que les préparateurs des comptes sont plus rarement neutres que Solomons (1991) ne le suggère.

La comptabilité à la juste valeur s'inscrit pour ces travaux dans une oscillation entre pertinence et fiabilité, entre sophistication et sincérité, où l'opportunisme des préparateurs des comptes peut exploiter la flexibilité accordée par la norme comptable dans le choix opportun d'une technique d'évaluation. Ramanna (2007), à travers son étude du jeu politique et lobbyiste supposé infléchir les *exposure drafts* des normes SFAS 141 et SFAS 142 pour des intérêts particuliers, fait même dans cette perspective de la comptabilisation à la juste valeur du *goodwill* une tension permanente entre des acteurs aux intérêts contradictoires.

Mais l'influence des acteurs de la comptabilité se manifeste aussi de façon plus subtile à travers ces recherches. Plutôt que l'automatique application d'une technique, la préparation des comptes s'esquisse sous les traits de l'erreur, du chaotique, de l'involontaire dans ce qu'il a de plus microscopique.

Hodge et al. (2009) font par exemple d'un certain optimisme managérial pour l'appréciation des rémunérations en actions, un élément démontrant combien l'application de la juste valeur pour ce type d'engagement relève d'une expertise dépassant parfois celle du management.

A travers l'étude de l'adoption volontaire de la norme SFAS 159 relative à la valorisation des instruments financiers, Henry (2009) et Guthrie et al. (2011) suggèrent eux que la prégnance de règles informelles, de tâtonnements plus naïfs et involontaires qu'opportunistes au sein des organisations, doivent être liés à l'adoption de la juste valeur. La technicité des évaluations complexes et la flexibilité accordée par le normalisateur comptable américain pour ces valorisations, semblent ainsi tout autant pouvoir être exploitées par les desseins opportunistes

des préparateurs des comptes que donner lieu à un cheminement erratique, plus émergent que délibéré.

La comparaison avec le modèle comptable aux coûts historiques est alors l'occasion privilégiée de faire apparaître la latitude nouvelle accordée par la juste valeur aux préparateurs des comptes, pour valoriser au mieux – malgré les difficultés de spécification des modèles d'évaluation utilisés (Boone 2002, 100) – ou au plus avantageux les actifs et passifs de l'entreprise (Dietrich et al. 2000).

Hitz (2007, 354–355) complète cette vue en rappelant que pour les actifs et passifs non financiers, il n'existe aucune méthodologie standard de valorisation sur laquelle les préparateurs des comptes puissent s'appuyer. De ce fait, il soutient qu'il paraît particulièrement difficile d'apprécier empiriquement ses promesses d'une représentation plus panoptique.

L'involontaire, les erreurs de spécification des modèles d'évaluation (e.g. Barth et al. 1995; Barth 2004) autant que la latitude qu'offrent les valeurs de modèle des actifs financiers pour la gestion discrétionnaire des comptes (e.g. Aboody et al. 2006), plaident donc en faveur de l'étude plus fine des conditions les plus microscopiques de la préparation des comptes.

Retracer l'activité d'une entreprise dans ses comptes semble en définitive difficilement neutre avec l'adoption de la juste valeur. Les acteurs de l'organisation, selon les outils à leur disposition, s'inscrivent comme des contingences décisives. Pourtant leur activité quotidienne à l'instar des pérégrinations de Claude n'est jamais réellement explorée par la littérature à l'exception des esquisses précédentes.

1.2.1.2/ Evaluer à la juste valeur n'est-ce pas être influencé par les caractéristiques mésoscopiques d'une entreprise ?

Chacune de ces conditions microscopiques est alors susceptible de revêtir une importance ou une forme particulière selon les spécificités de l'organisation.

Si l'on suit la littérature empirique, les stratégies du management ou les tâtonnements des services comptables dans la préparation des comptes varient selon la structure de l'entreprise (e.g. Beatty and Weber 2006; Bens 2006; Hilton and O'Brien 2009). Les conditions contractuelles et modes de rémunération de la direction d'entreprise, la structure de son passif, les exigences légales en matière de publication d'informations, sont autant de modalités

altérant la gestion plus ou moins opportuniste des résultats par le biais des évaluations à la juste valeur.

En suivant Hamberg et al. (2011) une partie de la comptabilité à la juste valeur, les tests de dépréciation, semblent être déterminés par le degré d'expérience du management. Pour des objets et contextes variés, les sociétés d'investissement britanniques (Dietrich et al. 2000), le secteur pétrolier (Boone 2002), les instruments financiers de fonds d'investissement (Carroll et al. 2003), la capacité de la juste valeur à incarner une information plus pertinente que la comptabilité aux coûts historiques est toujours discutée et discutable. La *value relevance* de l'information à la juste valeur communiquée varie ainsi selon le secteur d'activité de l'entreprise pour Danbolt et Rees (2008), voire est fonction d'une certaine concurrence internationale pour l'attraction de capitaux selon Kim et al. (2011). Bova et Pereira (2012) montrent encore à partir d'une étude empirique sur l'adoption des normes internationales par le Kenya, que la qualité des états financiers publiés dépend des spécificités de l'actionnariat des entreprises appliquant le référentiel IFRS.

La rencontre de conditions microscopiques et d'éléments plus mésoscopiques semble donc façonner les différentes modalités de la préparation des comptes, autant que déterminer les effets de la juste valeur sur la communication financière.

Mais ces contingences peuvent aussi imprimer les outils à la disposition des services comptables : en premier lieu, l'actualisation et ses différentes variations dans les organisations.

Bien que l'actualisation apparaisse comme une technique d'évaluation capable de s'adapter à un grand nombre de spécificités contextuelles (Singh 2013), Barth et Clinch (1998) démontrent empiriquement l'existence d'un lien entre le secteur d'activité, la structure de l'actif d'une entreprise et la fiabilité des évaluations actuarielles communiquées.

A partir d'une étude du secteur pétrolier et minier, Eng et al. (2009) mettent en évidence l'incapacité des estimations actuarielles de la juste valeur à incarner une information pertinente, lorsque les actifs qu'elles représentent dépendent de spécificités contractuelles différentes selon les secteurs.

Dans le cas de la comptabilisation des instruments financiers, Nelson (1996) et Eccher et al. (1996) discutent à travers la norme SFAS 107, de la *value relevance* des différents types d'instruments financiers évalués au moyen de méthodes actuarielles. Song et al. (2010) attribuent eux à l'efficacité des mécanismes de la gouvernance d'entreprise – par exemple,

l'importance du contrôle interne dans l'organisation – un pouvoir décisif dans la pertinence des évaluations actuarielles de la juste valeur.
La comptabilité à la juste valeur apparaît dans cette perspective comme l'objet d'un certain déterminisme, en voyant sa pertinence dépendre de systèmes de gestion dans les organisations, ou encore des caractéristiques des actifs qu'elle cherche à représenter.

La préparation des comptes, en étant le théâtre de la rencontre d'acteurs, d'outils et de contextes, ne semble donc pas neutre tant ses différentes modalités sont susceptibles de conduire à différents effets.
Afin d'être en mesure de hiérarchiser ces différentes contributions, de les réconcilier ou au contraire de confronter leurs résultats, explorer les conditions de la préparation des comptes semble nécessaire. Mais avant cela, la littérature en comptabilité souligne aussi l'importance de l'influence de l'environnement de l'organisation sur chacune des conditions micro et mésoscopiques évoquées.

1.2.1.3/ La réalité économique que la juste valeur cherche à décrire ne peut-elle pas influer sur la préparation des comptes ?

Représenter l'activité de l'entreprise, la décrire dans son environnement économique, semble être le double objectif dévolu au reporting financier. Mais les circonstances les plus macroscopiques de l'activité de l'entreprise se mêlent aux conditions micro et mésoscopiques précédentes pour rythmer la préparation des comptes.

Les conclusions aussi diverses que potentiellement contradictoires de ces contributions plaident alors pour l'influence relativement erratique de ces différentes dimensions.
Les conditions de la préparation des comptes varient en effet selon les contextes institutionnels pour de très nombreux travaux consacrés aux IAS-IFRS (e.g. Jones et Finley 2011 ; He et al. 2012 ; Caban-Garcia et He 2013) de la Figure 8 précédente. La prégnance de la notion de comparabilité en comptabilité s'inscrit même comme l'aveu qu'appliquer une même technique comptable à différents moments ou endroits n'a rien d'une mécanique automatique.
La diversité des conclusions relatives à la comparabilité des normes IAS-IFRS et de la juste valeur suggère même que les conditions macroscopiques de la production comptable se mêlent aux différentes conditions micro et mésoscopiques déjà évoquées.

Plusieurs recherches (e.g. Dargenidou and McLeay 2010; DeFond et al. 2011; Liao et al. 2012) concluent par exemple que les estimations actuarielles de la juste valeur, via l'adoption des normes comptables internationales, ont accru la comparabilité inter-temporelle des comptes et leur qualité. Mais en s'attachant cette fois à comparer différents référentiels comptables, Atwood et al. (2011) tempèrent la capacité des normes IAS-IFRS à accroître la comparabilité inter-temporelle des comptes. Barth et al. (2012) avancent dans cette perspective que la capacité des normes comptables internationales à rendre les comptes plus comparables, dépend essentiellement du référentiel comptable appliqué avant leur adoption, comme du caractère plus ou moins coercitif de l'adoption des IFRS selon les pays. Cairns et al. (2011) nuancent eux ces conclusions en faisant apparaître que chacune des normes composant le référentiel IFRS, dispose d'une capacité différente à soutenir l'avènement d'états plus comparables.

Cette « réalité économique » dans laquelle s'encastre la production comptable, tout en étant l'objectif de la représentation comptable s'affirme donc comme l'une des parties décisives de la préparation des comptes. Si le comptable est le « journaliste » de Solomons (1991), reportant les « *news* », alors force est de constater à la lueur de cette littérature empirique que les « *news* » influencent le travail de ce « journaliste ».

A tel point que les promesses de l'IASB sur l'utilité décisionnelle des comptes à la juste valeur puissent être indéfiniment discutées selon les échantillons testés.

Callao et al. (2007) montrent par exemple à travers le cas espagnol que l'adoption des normes IAS-IFRS semble avoir dégradé la comparabilité locale des états financiers, de même que leur *value relevance* pour les utilisateurs locaux des comptes. Au moyen d'un échantillon d'entreprises allemandes, Hung et Subramanyam (2007) démontrent de même que les états IAS-IFRS ne semblent guère plus *value relevant* qu'avec l'ancien référentiel comptable allemand. Aharony et al. (2010) tentent d'éclairer ces résultats en faisant une nouvelle fois du contexte macroscopique, de la possible pré-adoption du référentiel IFRS comme de la distance entre les normes comptables internationales et le référentiel précédemment en vigueur, une explication des effets contrastés des normes IAS-IFRS sur la qualité de la communication financière.

Pour des pays émergents (e.g. Hellström 2006; He et al. 2012) rappellent l'influence du contexte macroscopique dans la mise en œuvre des normes IAS-IFRS. Ding et Su (2008), à travers l'exemple chinois, font ainsi de l'interventionnisme étatique sur l'économie, une difficulté particulière pour la mise en pratique de la comptabilité à la juste valeur, tant cet

interventionnisme participe à l'absence de marchés satisfaisants pour les normes comptables internationales. Si l'Etat contrôle une partie ou toute l'économie d'une zone donnée, utiliser des modèles actuariels pour valoriser les actifs et passifs échangés semble d'une originalité certaine. Mais l'IASB ne semble pas avoir envisagé que ces situations puissent exister en pratique.

Produire des comptes, à la lueur de ces travaux, ce n'est donc jamais reporter des évènements depuis une perspective neutre et distante. Ce n'est pas l'analyse d'un phénomène expérimental où la technique comptable serait le bocal hermétique permettant à l'observateur de scruter en toute neutralité le phénomène à représenter. Si l'on considère selon une perspective nouvelle ses différents effets, c'est une dynamique mêlant des acteurs, des outils, des structures, des secteurs, des contextes. C'est un infini de situations de gestion possibles à travers les organisations que la littérature n'a pour l'instant eu aucune idée d'explorer, tant elle semble surdéterminée à prouver que la comptabilité puisse avoir des effets et donc un intérêt.

Mais avec la juste valeur, avec ses évaluations actuarielles plaçant les préparateurs des comptes face à des choix, il n'est plus possible de faire l'économie de l'étude de ces conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes. Comment les préparateurs des comptes ont-ils désormais à choisir pour préparer des évaluations complexes ? Dans quelle mesure la littérature consacrée à la juste valeur peut-elle nous aider à mieux concevoir leur travail quotidien ? Les outils que Claude décide d'utiliser ou les règles qu'il est contraint d'appliquer ? C'est ce qu'il nous faut développer à présent.

1.2.2/ La préparation des comptes, une dynamique non triviale par conséquent digne d'intérêt

Les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes ne semblent donc pas neutres sur les qualités des états comptables publiés. Plus encore, elles paraissent déterminer dans une certaine mesure chacun des effets de la publication d'informations comptables sur la communication financière. Toutefois, quels peuvent être les termes de leur interaction avec les évaluations actuarielles de la juste valeur ?

Nous montrerons dans une première section que ces interactions tiraillent de façon surprenante les préparateurs des comptes entre liberté et contrainte (1.2.2.1). Nous en

déduirons l'intérêt d'explorer de façon qualitative les conditions de la production des comptes à travers la présentation de notre question de recherche (1.2.2.2).

1.2.2.1/ Des préparateurs tiraillés entre liberté et contrainte : la surprenante mécanique de la préparation des comptes

A la lueur de la littérature empirique précédente, acteurs, outils, structures, secteurs et contextes s'amalgament dans la préparation des comptes. Mais dans quels termes ? N'existe-t-il pas un rapport déséquilibré par nature dans leurs rapports ?
Claude est-il par exemple capable d'agir sur les structures du groupe SATCO auquel il appartient ? Ou est-il susceptible de s'émanciper de leur influence ? Le contexte ou l'environnement de l'entreprise n'est-il pas en mesure de déterminer les évaluations actuarielles qu'il doit produire ? Mais dans le même temps, la publication d'états comptables n'a-t-elle pas d'effet sur ce même environnement ? La comptabilité à la juste valeur ne s'inscrit-elle pas dans cette perspective comme une oscillation continue mêlant ces différentes conditions micro, méso et macroscopiques ? Entre déterminisme – l'impératif d'une représentation de la réalité économique selon les méthodologies en vigueur – et choix – le choix de la méthode jugée adéquate ?

Dès l'initiale le référentiel IAS-IFRS place les préparateurs de comptes dans un rapport de liberté et de contrainte comme en témoigne la lecture des normes comptables.
En effet, la possibilité laissée par les normes IAS-IFRS d'utiliser de façon optionnelle la juste valeur pour l'évaluation de plusieurs actifs et passifs participe déjà à cette latitude mêlée de contrainte laissée à la discrétion des comptables. Un détail des options prévues par le normalisateur international (Raffournier 2007, 24) donné dans la Figure 9 suivante, permet d'illustrer ces dimensions.

Évaluation à la juste valeur	Obligatoire / facultative	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs		
Immeubles de placement (IAS 40)	Facultative	Résultat
Autres immobilisations corporelles (IAS 16)	Facultative	Capitaux propres
Actifs financiers destinés à être vendus à court terme (IAS 39)	Obligatoire	Résultat
Instruments dérivés ne servant pas à des opérations de couverture (IAS 39)	Obligatoire	Résultat
Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	Obligatoire	Capitaux propres
Autres actifs financiers (sauf actions non cotées) (IAS 39)	Facultative	Résultat
Actifs des régimes de retraite (IAS 19)	Obligatoire	Résultat (en totalité ou partiellement)
Actifs biologiques (IAS 41)	Obligatoire	Résultat
Production agricole (IAS 41)	Obligatoire	Résultat
Passifs		
Contrats payables en actions (stock-options notamment) (IFRS 2)	Obligatoire	Résultat (partiellement)
Passifs financiers destinés à être rachetés à court terme (IAS 39)	Obligatoire	Résultat
Instruments dérivés ne servant pas à des opérations de couverture (IAS 39)	Obligatoire	Résultat
Autres passifs financiers (IAS 39)	Facultative	Résultat
Engagements de retraite et assimilés (IAS 19)	Obligatoire	Résultat (en totalité ou partiellement)

Figure 9 : L'évaluation à la juste valeur selon le référentiel IAS-IFRS, d'après Raffournier (2007, 24) adapté de Dumontier et Raffournier (2005, 53).

A l'exception des actifs et passifs pour lesquels l'évaluation à la juste valeur est obligatoire, les préparateurs des comptes disposent donc d'une latitude décisive dans le choix d'une méthode de valorisation pour un nombre significatif d'actifs et de passifs.

La conséquence immédiate de cette liberté est l'incroyable pluralité de situations derrière la présentation d'états financiers à la juste valeur, construits pourtant selon un même référentiel. Deux entreprises peuvent en appliquant une même norme – l'IAS 39 par exemple – pour un même actif – les « autres actifs financiers » de la Figure 9 – opter pour deux méthodes de valorisation différentes, l'une la juste valeur et l'autre le coût amorti.

Derrière la promotion de normes globales, internationales de leur intitulé jusqu'au champ de leur application, s'affirme donc en réalité un ensemble bigarré de situations pour la préparation des comptes, oscillant entre la contrainte mécanique – l'application obligatoire de la juste valeur – et l'extrême liberté des préparateurs des comptes – le choix de la juste valeur ; avant même de s'appliquer à la latitude offerte pour la sélection d'une modélisation actuarielle parmi l'ensemble de celles possibles.

Même si elle ne s'intéresse pas directement à ces dimensions, la littérature consacrée à la juste valeur de la Figure 8 précédente, peut nous aider à apprécier plus précisément les formes de

ce tiraillement des préparateurs des comptes entre liberté et contrainte. L'un des débats les plus importants relatifs à la juste valeur permet même d'éclairer parfaitement cette oscillation entre liberté et contrainte, à la lueur des conditions micro, méso et macroscopiques détaillées dans la section précédente.

L'implication de la juste valeur dans la crise financière récente à travers de nombreux travaux – regroupés dans la catégorie « PAT FVA et crise » des figures 7 et 8 précédentes – permet de questionner avec précision les responsabilités des préparateurs dans la production des états financiers.

Moore et Baker (2010) font de l'importance des évaluations à la juste valeur de niveau 3[24] dans les bilans des grandes banques américaines, de l'ambiguïté de la norme SFAS 157 et donc de la latitude qu'elle laisse aux préparateurs des comptes dans l'identification d'un marché actif ou liquide, l'une des explications de la crise financière. De même le difficile audit des justes valeurs de niveau 3 a également contribué pour Moore et Baker (2010) à la reconnaissance tardive des difficultés des principales institutions financières dans leurs états comptables.

Si les préparateurs des comptes semblent jouir d'une latitude plus importante avec les évaluations complexes de la juste valeur, Wagner et Gamer (2010) avancent pourtant que ce n'est que par une combinaison de circonstances – par l'interaction des modalités de la norme SFAS 157 et des exigences prudentielles imposées aux institutions financières – que la comptabilisation à la juste valeur aurait alimenté la crise financière. Or chacune de ces circonstances dépasse clairement les préparateurs des comptes et s'affirme même comme un déterminisme sur leur travail quotidien.

Selon une perspective proche, la pro cyclicité des évaluations à la juste valeur peut agir comme un déterminisme sur le travail quotidien des préparateurs. Ronen (2012) soutient par exemple que la juste valeur correspond toujours à une valeur liquidative c'est-à-dire à une série possible – parmi d'autres – de flux de trésorerie futurs actualisés pour un actif, et non nécessairement à la valeur fondamentale d'un actif[25]. La comptabilité à la juste valeur, en période de crise, pourrait dans cette droite ligne avoir des effets pro cycliques dévastateurs, en

[24] C'est-à-dire des valeurs actuarielles établies à partir de paramètres non estimables sur les marchés.

[25] La subtilité de cette distinction tient à l'horizon retenu pour construire une juste valeur actuarielle. Dans la définition de la valeur fondamentale de Summers (1986) telle qu'explicitée précédemment en 1.1.3.2, les flux de trésorerie futurs attachés à un actif sont actualisés jusqu'à $n = +\infty$. A l'inverse, la juste valeur de modèle d'un actif, pour pouvoir être calculée et réduite à une valeur unique, peut reposer sur un n fini. Si l'actif valorisé à la juste valeur n'est plus aussi aisément échangeable à chaque période, du fait de difficultés économiques, n n'est plus un *continuum* de périodes comme dans le concept de valeur fondamentale. Par conséquent, valeur fondamentale et juste valeur peuvent différer selon qu'elles reposent sur deux n différents.

soutenant par l'enregistrement de dépréciations une certaine divergence entre valeur fondamentale et juste valeur.
La latitude plus importante octroyée par le référentiel IAS-IFRS semble donc pouvoir être annihilée par le jeu mécanique de l'ajustement des valeurs comptables aux valeurs économiques.

1.2.2.2/ Les conditions de la préparation des comptes au cœur de la question de recherche

A la lueur de la section précédente, la préparation des comptes à la juste valeur correspond à la rencontre permanente de conditions micro, méso et macroscopiques singulières. C'est leur interaction à travers les rencontres d'acteurs, d'outils, de structures et de contextes, qui placent les préparateurs des comptes en permanence entre choix et contrainte pour la production de valeurs actuarielles.
Derrière la volonté de l'IASB de faire de la juste valeur une forme pratique du concept de valeur fondamentale à travers l'édiction de son cadre conceptuel et des normes IAS-IFRS, s'activent donc en réalité des circonstances plus chaotiques : les interactions quotidiennes des différentes parties d'une organisation, négligées tant par l'IASB que par les recherches comptables.
Les moments de la préparation des comptes à travers les entreprises sont alors *a priori* les occasions de cette rencontre de circonstances. Pourtant, comme l'évoquent par exemple Hitz (2007) et Landsman (2007), il s'agit d'une dimension peu explorée par la littérature académique. De cette absence dérive une difficulté prégnante pour l'examen des effets de la juste valeur sur lesquels se polarisent les recherches comptables.
Comment généraliser ou circonstancier les conclusions des travaux s'intéressant à la comptabilité à la juste valeur ? Jusqu'à quel point les résultats de Danbolt et Rees (2008) sur un échantillon britannique, de Tan et al. (2011) sur un échantillon international, de Ikäheimo et al. (2006) sur un échantillon suédois etc. peuvent-ils nous conduire à préciser ou à remettre en cause nos représentations de la place de l'information financière dans la communication financière ? Dans quel sens devons-nous réconcilier des contributions contradictoires, celles de Carmona et Trombetta (2008) et Callao et al. (2007) par exemple, pour juger de l'influence de l'information comptable sur le fonctionnement des marchés de capitaux ?

Toutes ces questions, suffisamment précises pour être presque réductrices gagnent alors à être rapprochées des questions plus larges, presque sociétales, que l'avènement de la comptabilité à la juste valeur suppose d'examiner.

Quelles règles édicter pour encadrer les activités financières à l'heure de l'évaluation à la juste valeur ? Comment évaluer la performance du management d'une entreprise avec l'avènement de ce mode de représentation comptable ? L'*accountability* qu'exigent les principaux codes de gouvernance d'entreprise, consiste-t-elle en la révélation des informations privées qu'évoque la théorie de l'agence (Jensen and Meckling 1976) si semblables à celles de l'hypothèse d'efficience de Fama (1970) ? N'est-ce pas pourtant contradictoire avec l'idée que les préparateurs des comptes, autant que ceux qui doivent rendre des comptes, disposent d'une certaine flexibilité et latitude pour s'y atteler au moyen d'évaluations actuarielles ?

C'est ce large spectre de questions que nous conduit à réexaminer l'avènement de la comptabilité à la juste valeur. C'est finalement nos représentations de ce qu'est l'information, dans nos économies, dans les organisations, pour les acteurs de situations de gestion, qu'il convient de reconsidérer en s'intéressant aux conditions de la préparation des comptes.

Mais comment parvenir à observer cette multiplicité de situations de gestion ? Comment réussir à analyser cette diversité de configurations, d'interactions, d'outils, d'acteurs, de contextes, d'environnements dans la production de l'information financière ?

Il s'agit nécessairement d'expliciter de façon qualitative les conditions microscopiques – les qualités de Claude, ses outils, … – mésoscopiques – le secteur de TOPCO, son rapport avec SATCO, … – et macroscopiques – l'existence de méthodes comptables préférentielles, d'une norme comptable plus ou moins coercitive, … – faisant de la communication financière un discours toujours unique et non l'application mécanique d'une technique.

Il convient également d'être en mesure de circonstancier l'influence des interactions entre chacun de ces éléments, selon une certaine systémique dans la mise en œuvre des évaluations complexes de la juste valeur, tant à un instant donné qu'à travers le temps.

Nous structurerons ainsi ces différents questionnements autour de la question de recherche suivante : **quelles sont les conditions micro, méso et macroscopiques de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la comptabilité à la juste valeur à travers les organisations ?**

C'est en répondant à cette question que nous serons capables de déterminer dans quelle mesure l'absence d'intérêt de la littérature pour la préparation des comptes se révèle préjudiciable à la lueur de l'application de la juste valeur.

C’est en nous remémorant le travail quotidien de Claude qu’il nous faut à présent imaginer un cadre théorique susceptible de structurer nos observations de la pratique comptable. Ce n’est qu’à travers ce premier effort conceptuel que nous ferons apparaître combien nos observations de la pratique comptable dans son ensemble, ou plus spécifiquement de la seule production des valeurs actuarielles, nous invitent à ne pas apprécier la comptabilité par ses effets mais bien à disséquer son intrigue, son énigme. A décortiquer l’image d’une mécanique aux traits rationnels et certains alors même que chacune de ses parties obéit à l’aveugle de l’erratique, du chaotique, de l’erreur, de la stratégie comme de la contrainte.

C’est alors que nous pourrons montrer que juger des effets de la comptabilité ce n’est pas seulement scruter l’ajustement des valeurs comptables aux valeurs économiques, mais que c’est aussi tenter d’éclairer les conditions de la production comptable.

.

1.3/ La comptabilité à la juste valeur comme systémique : les erratiques rencontres d'outils, d'acteurs, de stratégies et de structures

Nous proposerons dans cette partie une réflexion théorique sur les termes des interactions au cœur de la préparation de l'information financière, à travers la production des évaluations actuarielles de la juste valeur. Nous procéderons selon trois temps distincts.

Dans une première partie, nous montrerons qu'il est possible de décrire théoriquement la préparation des comptes comme l'interaction de trois systèmes : d'acteurs, d'outils et de contextes. De cette manière, nous parviendrons à préciser nos conclusions de la partie précédente, à savoir l'influence des conditions micro, méso et macroscopiques identifiées dans les sections précédentes (1.3.1).

Après avoir rapproché notre question de recherche des cadres conceptuels *a priori* pertinents, nous avancerons en suivant Foucault (1990, 47) que notre question de recherche exige une « événementialisation » théorique afin de formaliser la production des comptes comme un objet problématique dans lequel rien n'est fixé par avance (1.3.2).

Par ce moyen, nous ferons de l'information financière à la lueur de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur, une systémique dont l'issue est toujours incertaine. Cette partie sera ainsi l'occasion de démontrer les promesses offertes par notre conceptualisation de la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur (1.3.3).

1.3.1/ Trois systèmes pour apprécier l'information financière à la lueur de la préparation des comptes

A travers l'histoire précédente de Claude, nous avons fait de la préparation des comptes l'interaction d'acteurs, d'outils et de contextes. Dans quelle mesure la littérature peut-elle nous aider à préciser cette vue ?

En utilisant Mintzberg (1990; 1998) et la sociologie des outils de gestion, nous montrerons dans cette partie le rôle crucial des outils de gestion dans la production comptable (1.3.1.1). Nous mettrons ensuite en évidence que les dispositifs de la préparation des comptes incarnent des moyens de saisir l'interaction des conditions micro, méso et macroscopiques discutées précédemment (1.3.1.2).

1.3.1.1/ Derrière la technique comptable et les promesses de l'IASB, une intendance plus ou moins docile de dispositifs de gestion

Bien que la comptabilité financière ne soit guère envisagée à travers les conditions de sa préparation dans la littérature de la partie 1.2. précédente ; cette perspective dispose d'un certain ancrage dans les représentations de la communauté des praticiens.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans son cadre de référence consacré aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne fait en effet des états financiers le produit d'une « mécanique de production comptable » (AMF 2010, 19), comme en témoigne la Figure 10 suivante. Elle rappelle à cet égard l'importance d'instruments loin d'être neutres dans la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur, dans cette « mécanique » – les bases de données informatiques, l'environnement de la société.

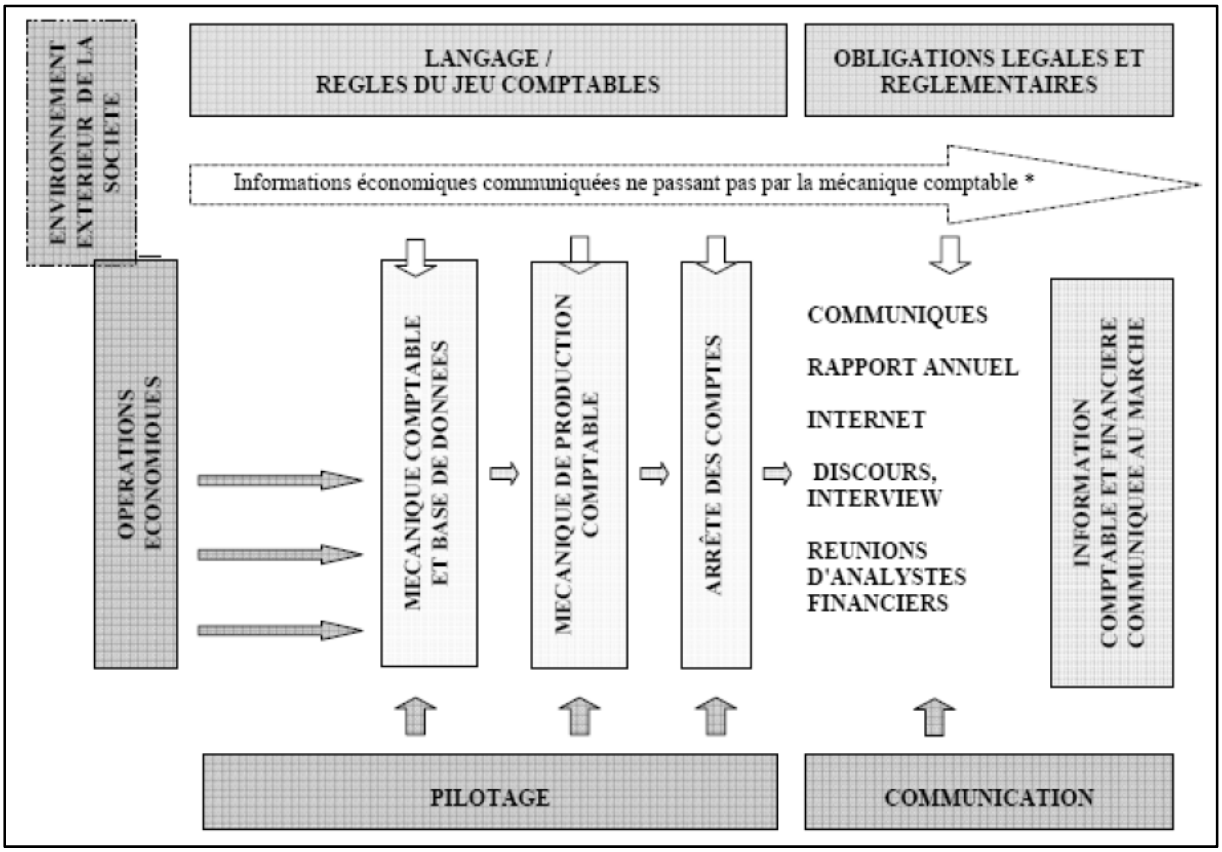

Figure 10 : Description de la mécanique de la production comptable (AMF 2010).

S'intéresser à l'information financière selon cette perspective peut tout autant conduire à apprécier les effets de la comptabilité sur la communication financière ; que suggérer d'explorer les arcanes de cette mécanique pratique de la production comptable à travers la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Les travaux de Mintzberg (1990; 1998) constituent alors une amorce intéressante pour asseoir nos réflexions en ramenant toute la diversité des dynamiques organisationnelles, à l'interaction systémique d'un nombre fini de variables susceptibles d'être retrouvées dans la Figure 10.

En effet, Mintzberg (1990; 1998) identifie quatre variables déterminantes dans la dynamique des organisations. Même si l'intensité de leur expression peut varier, il est toujours possible pour Mintzberg d'expliquer la trajectoire d'une organisation par l'influence : de sa structure et de ses modes de coordination, de son environnement, de ses buts et du pouvoir de ses acteurs. Ces quatre variables résonnent clairement avec la Figure 10 et les conditions de la production comptable mises en évidence dans la partie précédente.

L'environnement de l'organisation rappelle en effet les caractéristiques macroscopiques de la préparation des comptes. Les développements de la normalisation comptable, les modalités de l'adoption des normes IAS-IFRS selon les pays, l'existence de méthodologies standards d'évaluation et celle de règles prudentielles, ou encore la conjoncture macroéconomique ; tous ces éléments forment de façon non exhaustive l'environnement de la préparation des comptes, c'est-à-dire l'ensemble des attentes et contingences contextuelles déterminant la mise en œuvre des évaluations complexes.

La structure et les modes de coordination identifiés par Mintzberg (1990; 1998) ramenés à la préparation des comptes, s'apparentent aux conditions mésoscopiques évoquées par la littérature empirique. Le degré d'internationalisation d'un groupe d'entreprises, les spécificités de son actionnariat, sont autant de variations des structures et modes de coordination de Mintzberg susceptibles d'impacter la production comptable.

Enfin, la communication financière étant le lieu de l'opposition des préparateurs et des utilisateurs des comptes, il est possible de regrouper l'influence des buts de l'organisation et du pouvoir de ses acteurs dans un troisième ensemble, s'identifiant aux conditions microscopiques signalées par la littérature.

A travers la partie centrale de la Figure 10 détaillant les mécaniques du « Pilotage » de la production des comptes, les outils de gestion semblent la trame liant ces trois systèmes dans les organisations. La sociologie des outils de gestion peut alors nous aider à définir plus précisément ces instruments.

En effet, nous pouvons avancer que les instruments et outils de gestion de la Figure 10 et de nos réflexions précédentes correspondent à ce que Maugeri (2007) nomme « dispositifs de gestion », c'est-à-dire l'ensemble des moyens développés par les entreprises pour planifier,

piloter et contrôler leur fonctionnement. Cette définition recouvre une variété importante d'objets de la gestion et du gestionnaire, des ERP – *Enterprise Resource Planning* – et progiciels de gestion aux dispositifs de pilotage des flux ; ou de manière plus spécifiquement comptable, des progiciels d'enregistrement comptables à la structure d'un service comptable.

Maugeri (2007) précise en outre que trois caractéristiques sont essentielles pour reconnaître un dispositif de gestion. Ceux-ci partagent tous premièrement l'objectif d'organiser le travail en affectant et prescrivant des tâches aux membres et fonctions de l'organisation. Ils permettent ensuite de contrôler l'exécution des travaux qu'ils ont affectés. Et enfin, ils constituent des supports utiles à l'évaluation des personnels et des performances des acteurs de l'organisation.

Par ces trois propriétés constitutives, l'ensemble des outils de gestion représenté dans la Figure 10 s'identifie avec le système technique que nous définissions en suivant Mintzberg (1990; 1998) comme l'ensemble des structures et modes de coordination de la préparation des comptes.

Leur rôle est alors central pour la préparation des comptes, notamment pour celle des évaluations actuarielles de la juste valeur. Nous avons insisté dans les parties précédentes sur l'importance des techniques calculatoires, de l'architecture conceptuelle et de l'axiomatique des évaluations actuarielles de la juste valeur. Selon une lecture cette fois organisationnelle, ces prérequis techniques de la comptabilité à la juste valeur permettent l'organisation du travail de préparation des comptes, en répartissant ses différents moments en fonction des expertises de chacun des acteurs impliqués. Plus en aval, les outils informatiques, les bases de données, les logiciels de traitement, d'importation et d'extraction de l'information rendent possibles la modélisation d'une partie étendue de l'activité d'un groupe par des évaluations actuarielles, et incarnent l'interface permettant de contrôler l'exécution des travaux confiés aux différents préparateurs.

En considérant dans sa globalité cette « mécanique » de la production des comptes pour reprendre la Figure 10, il devient possible pour l'organisation d'évaluer tant les performances des préparateurs des comptes – à travers les délais, réussites ou dysfonctionnements observés – que celles de l'ensemble des acteurs de l'organisation – de ses dirigeants comme de ses métiers – à travers les indicateurs de performance présentés dans les états financiers.

Le système technique que nous identifions dans cette section, semble donc occuper un rôle pivot dans la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur. Plus précisément, il

incarne l'interface par laquelle s'articulent les différentes conditions de la préparation des comptes.

Metzger et Benedetto-Meyer (2008) permettent d'éclairer ce rôle en faisant des instruments de gestion dans les organisations la rencontre permanente des « faits économiques » et des « faits gestionnaires ». A travers les outils de gestion s'amalgament selon cette vue les cadres sociaux du marché, les décisions et régulations macroéconomiques, et les parties les plus microscopiques de l'organisation.

Une pratique comptable – ici la production des évaluations actuarielles de la juste valeur – s'inscrit donc par ses dispositifs de gestion dans un contexte économique et organisationnel (Burchell et al. 1985; Neimark and Tinker 1986; Miller and O'Leary 1994), en reposant sur un aller-retour continu entre « faits gestionnaires » et « faits économiques ».

En se situant au carrefour des conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles, ce système technique se révèle décisif si l'on souhaite conceptualiser les conditions de la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur comme il nous faut le détailler à présent.

1.3.1.2/ Le système technique : prisme pour décrire la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur

Reconnaître toute l'influence du système technique dans la préparation des comptes, suppose néanmoins dans un premier temps de s'intéresser plus précisément à ses acteurs, c'est-à-dire aux comptables.

En effet, les formes pratiques du système d'acteurs que nous identifions s'étendent à travers toute la diversité des formes et spécificités de la profession comptable qui, allant de la pratique libérale en cabinet à la réalisation quotidienne des opérations des services comptables dans les entreprises, se révèle très largement protéiforme.

Certains travaux sociologiques consacrés à la profession comptable (e.g. Amblard 2004) ou plus largement à l'histoire de la profession comptable (e.g. Bocqueraz 2001; Colasse and Pavé 2005; Labardin 2008; Ramirez 2009) soulignent clairement cette pluralité et diversité.

Parmi ces formes pratiques, toutes ne sont pas d'une même importance pour notre sujet. La profession comptable libérale correspond ainsi pour partie aux cabinets de petite taille, les non *Big* ou non aspirants au titre de *Big*, qui ne se trouvent pas au centre de nos réflexions.

Les évaluations actuarielles de la juste valeur étant associées aux comptes consolidés établis selon les normes IFRS pour les groupes de sociétés cotées, les cabinets d'expertise comptable de petite taille n'ont guère les moyens techniques leur permettant de prendre en charge toute la communication financière d'un grand groupe ayant recours à ces méthodes de valorisation, comme le démontre notamment Ramirez (2005).

Néanmoins, ces experts comptables indépendants peuvent intervenir pour de grandes structures en tant que prestataires pour des missions ponctuelles, ou comme consultants venant renforcer les équipes comptables existant en interne. Sans être les protagonistes centraux de nos réflexions, ces professionnels sont malgré tout susceptibles d'être des « co-préparateurs » des états financiers.

En outre, en suivant une enquête réalisée en 2012 par l'Ordre des Experts Comptables (CSOEC 2012) sur la profession comptable en France, les préparateurs des comptes donnant corps au système d'acteurs que nous identifions, ne semblent que très rarement des membres de la profession libérale réglementée d'expert-comptable.

Dans ses chiffres clés, l'étude expose que la profession comptable[26] en France compte en 2012 130 000 collaborateurs pour seulement 19 000 experts comptables et 6 000 stagiaires experts comptables de niveau BAC+4. Au lieu de nous intéresser à la profession comptable proprement dite, il nous faut donc en réalité davantage nous concentrer sur les praticiens de la comptabilité, c'est-à-dire sur l'ensemble des personnes participant à l'élaboration des comptes, que ce soit dans les cabinets comptables ou dans les entreprises.

A la lueur de ce dernier point, les recherches sociologiques ou managériales citées précédemment s'attachant à l'analyse de la profession comptable en tant que telle, ne peuvent guère nous être d'une aide décisive pour préciser les profils des acteurs s'activant à la mise en œuvre des évaluations actuarielles.

Ceux que nous nommons les préparateurs de comptes, c'est-à-dire ceux qui produisent les évaluations actuarielles, se répartissent ainsi en deux catégories d'acteurs : d'une part les praticiens de la comptabilité, et d'autre part les managers ou responsables, constituant les relais entre la direction financière et la production du chiffre proprement dite. A côté de ces acteurs, il nous faut positionner leurs collaborateurs en même temps que contrôleurs, à savoir les commissaires aux comptes et auditeurs ; et même plus précisément, les *Big*.

[26] C'est-à-dire la profession comptable en cabinet et non les employés de services comptables dans les entreprises.

Conformément à l'étude de l'Ordre des Experts Comptables (CSOEC 2012) déjà citée, il ne s'agit pas majoritairement d'experts comptables, mais plutôt d'une combinaison de diplômés d'expertise comptable, et d'autre part de praticiens plus ou moins éloignés de la comptabilité.
Dans une équipe d'audit d'un grand cabinet, si l'associé signataire est nécessairement membre de la profession comptable car diplômé d'expertise, les différentes personnes procédant au quotidien à la revue des comptes peuvent en être assez éloignées. Bien sûr, les assistants en charge des différents tests d'audit ne sont par leur manque d'expérience mécaniquement pas des experts comptables ; mais parfois même les managers dirigeant une mission peuvent ne pas l'être non plus.
Enfin, pour disposer d'un panorama complet de la très hétérogène pratique comptable, il nous faut noter l'importance des services et personnes non directement chargés de la production des états comptables, mais de la communication financière, c'est-à-dire de la détermination des grandes lignes de la communication institutionnelle d'une entreprise. Ces services, généralement d'un plus haut niveau hiérarchique sont l'interface entre les utilisateurs supposés des états financiers d'une part, et les dirigeants de l'entreprise d'autre part. Ceux-ci sont encore plus rarement des membres de la profession comptable, mais plus souvent des managers ou gestionnaires à responsabilité de l'organisation, titulaires d'une formation juridique ou d'un diplôme d'ingénieur ; et donc encore très éloignés de la technique comptable.

Derrière le système d'acteurs que nous identifions, président également des dynamiques professionnelles multiples.
Le métier comptable repose par exemple en tant que prestation de service sur l'idée de facturation, dans laquelle les « savoir être » sont susceptibles de compter tout autant que les « savoir-faire ». Ainsi, la socialisation dans la pratique comptable, c'est-à-dire autant l'altération des conceptions individuelles au contexte social (Allport 1924) que l'ensemble des comportements individuels permettant l'adaptation aux attentes du groupe professionnel (Child 1954, 130; Fogarty 1992a), peut exiger avant tout des compétences relationnelles.
Si la profession comptable et la comptabilité en général jouissent d'une aura technicienne, par exemple chez les sociologues s'étant intéressés ou non à ce champ de la gestion (Chiapello and Ramirez 2004), ses praticiens quotidiens ne sont pas dans la majorité des cas des techniciens diplômés d'expertise comptable. Au contraire, la plupart d'entre eux sont avant tout des « collaborateurs comptables » (CSOEC 2012, 1), c'est-à-dire des salariés, doués de

niveaux d'autonomie et de responsabilité différents selon leurs expériences et talents relatifs, mais pas des experts du chiffre ou des techniques de valorisation.

La seule trame réunissant en un même ensemble cohérent d'acteurs ces différents types de préparateurs des comptes, correspond finalement aux outils de gestion qui permettent la production et le contrôle des comptes, c'est-à-dire l'ensemble des structures et modes de coordination, des routines et dispositifs permettant d'assurer techniquement la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur.
Cette armature technique doit en effet pouvoir être utilisée par ces différents profils, par des experts de la technique comptable autant que par des collaborateurs comptables nouvellement arrivés dans l'organisation.
Conformément à la définition de Maugeri (2007), ces instruments de gestion doivent permettre l'organisation du travail de chacun, experts comptables comme simples collaborateurs, pour la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur. Les spécificités du système technique considéré apparaissent en conséquence pour partie comme les stigmates de cette diversité de la profession comptable, de l'extrême variété des caractéristiques des préparateurs quotidiens des évaluations actuarielles de la juste valeur.
C'est alors en nous concentrant sur le système technique, sur les instruments et outils de gestion de la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur, qu'il devient possible de dépasser la variété de situations que recèle le système d'acteurs que nous identifions.
En nous focalisant sur les interactions du système technique avec les acteurs de la préparation des comptes, en centrant l'analyse sur les instruments de gestion qui intègrent nécessairement l'influence de leur extrême diversité, il devient possible de dépasser ces contingences pour formaliser en des termes généraux les conditions de la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur.
Il est ainsi possible d'identifier les déterminismes les plus microscopiques de la production des évaluations actuarielles, par le prisme de leurs effets et variations sur ses outils de gestion. Par ce moyen, l'infini des caractéristiques des préparateurs des comptes se trouve résumé à un nombre fini de situations paradigmatiques, correspondant aux interactions possibles entre système d'acteurs et système technique.

De même, la diversité de l'influence du système d'attentes contextuelles se voit restreint à un nombre fini de situations paradigmatiques par l'intermédiaire des instruments de gestion.

Les différentes normes soutenant les évaluations actuarielles de la comptabilité à la juste valeur se traduisent mécaniquement dans l'infrastructure technique de la préparation des comptes d'une entreprise. Les progiciels de consolidation utilisés doivent pouvoir intégrer les *inputs* nécessaires à la production des *outputs*, c'est-à-dire des évaluations requises par les normes comptables internationales. Les spécificités d'un secteur d'activité, les réglementations prudentielles particulières, ou encore la structure juridique d'un groupe d'entreprises, incarnent autant d'éléments déterminant les propriétés des interfaces comptables numériques utilisées et les particularités de l'organisation de la production des comptes.

Par l'intermédiaire de l'intendance comptable, des outils et dispositifs de gestion qui structurent la préparation des comptes, il devient possible de formaliser théoriquement les conditions de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur.
En nous concentrant comme dans la Figure 11 suivante sur le système technique au cœur de la production des évaluations actuarielles, en nous attachant à analyser par son prisme ses interactions avec les systèmes d'acteurs et d'attentes contextuelles, il devient possible d'observer plus précisément les conditions de la préparation des comptes.

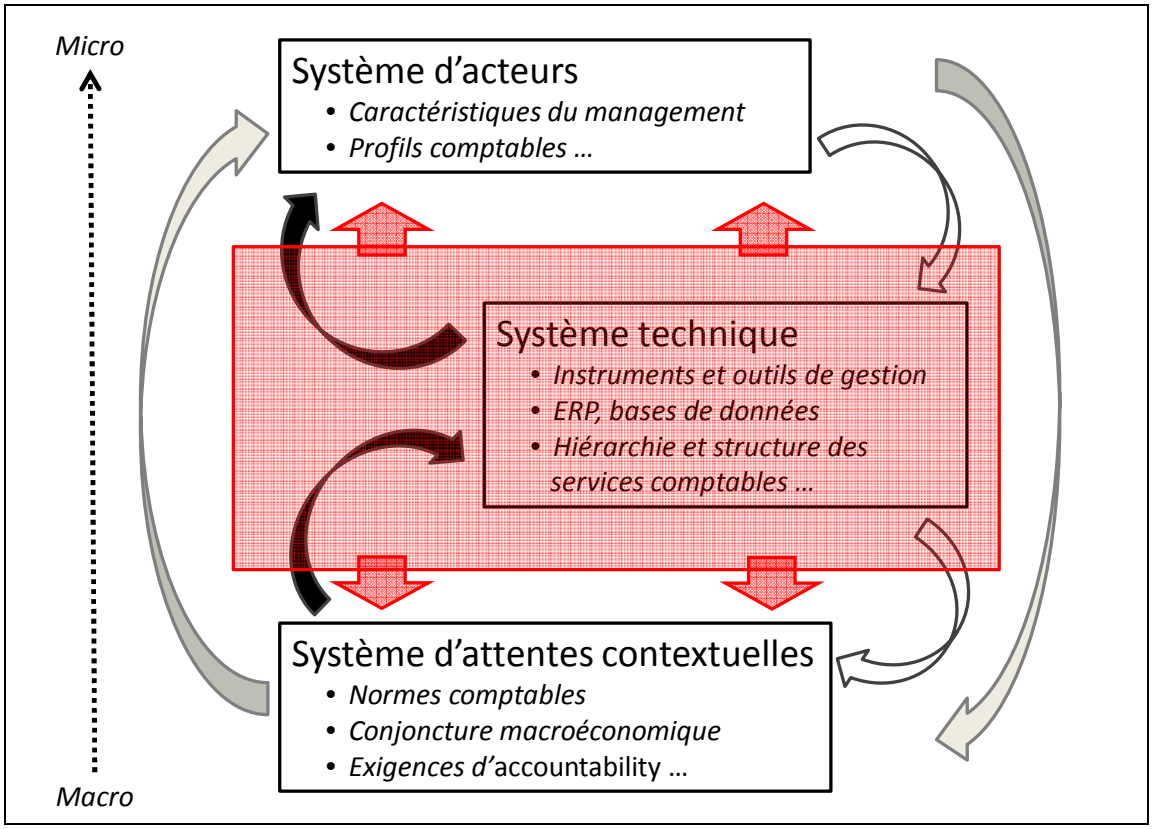

Figure 11 : Concevoir la systémique de la mise en œuvre des évaluations actuarielles par le prisme de ses instruments de gestion.

Toutefois, si chacun des développements précédents éclaire les interactions possibles entre système technique et les deux autres systèmes de la mise en œuvre de la juste valeur, comment envisager conceptuellement cette fois, la manière dont les outils de gestion peuvent par exemple déterminer les acteurs de l'organisation dans la production des évaluations actuarielles de la juste valeur ? Autant que les autres interactions entre ces trois systèmes ?

Après avoir parcouru les cadres conceptuels utilisés dans la littérature pour répondre à ces questions, nous proposerons dans la partie suivante un cadre théorique, une méta-théorie capable d'expliciter le rôle de ces instruments de gestion et les termes des interactions entre les trois systèmes de cette partie.

1.3.2/ Un cadre conceptuel original pour apprécier l'information financière à la juste valeur à travers les conditions de la préparation des comptes

Nous montrerons dans cette section qu'en suivant une approche inductive, il est difficile de retenir les cadres théoriques les plus utilisés par la littérature comptable pour répondre à notre question de recherche. Nous mettrons en évidence que chacun de ces cadres conceptuels n'épouse en effet pas parfaitement les objectifs que nous poursuivons.
De ces manques nous déduirons la nécessité d'opérer une événementialisation théorique en suivant Foucault (1990, 47), en renversant l'influence des dispositifs de gestion dans la préparation des comptes et plus largement l'organisation, sous l'impulsion de Berry (1983) notamment.
Mais surtout, en cherchant à rendre compte de la tension entre déterminisme et liberté identifiée précédemment, nous mobiliserons le concept de jeu markovien étudié en théorie des jeux. En mêlant ce dernier au concept d'événementialisation de Foucault (1990, 47) et à la « technologie invisible » de Berry (1983), nous proposerons un cadre conceptuel original pour appréhender la préparation des comptes à travers la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur.

1.3.2.1/ De l'impossible souscription à un cadre théorique usité en sciences de gestion

Notre attention constante pour les conditions micro, méso et macroscopiques de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur, suggère d'explorer dans un premier temps l'intérêt des approches néo-institutionnelles en gestion pour répondre à notre question de recherche.

Même si ces approches n'appartiennent pas à un paradigme véritablement unifié (Desreumaux 2004), leur diversité s'ancre toujours autour d'une même conception de l'organisation, de son environnement, de la rationalité de ses acteurs et processus (Sponem 2010, 125). Comme l'exprime par exemple Rizza (2008), ces travaux cherchent à approfondir la relation entre les acteurs et leur cadre institutionnel, en montrant dans quelle mesure le cadre institutionnel peut conditionner le comportement des acteurs de situations de gestion. A travers leurs différentes versions, elles tentent de mettre en évidence de profondes régularités dans le comportement des individus et d'apprécier par ce biais la manière dont les cadres institutionnels peuvent conditionner les choix des acteurs qui les ont pourtant créés (Rizza 2008).

Le concept de cadre institutionnel ou d'environnement institutionnel peut alors faire écho aux trois systèmes que nous représentons comme décisifs pour conceptualiser la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur. Oliver (1997) explique à cet égard la structuration d'une organisation par les effets de l'interaction d'un environnement technique avec les cognitions ou normes proprement humaines.

L'environnement institutionnel se définissant d'ailleurs à partir de cette partie de la littérature comme la combinaison d'un ensemble de conditions micro, méso et macroscopiques, nous pourrions disposer au moyen des approches néo-institutionnelles d'un cadre conceptuel rappelant les principales tensions identifiées par la littérature consacrée à la juste valeur. La littérature en contrôle de gestion nous fournirait par ce biais un ensemble de relations déjà établies pour chacune de ces dimensions.

Comme le rappelle Sponem (2010, 130) des éléments individuels et proprement microscopiques composent tout d'abord cet environnement institutionnel. Fligstein (1990), ou encore Fiss et Zajac (2004) lient ainsi la cognition du dirigeant et les instruments de gestion déployés à travers l'organisation, tandis que Beck et Walgenbach (2005) invoquent la prégnance de l'influence de groupes externes sur la mise en pratique d'une instrumentation de gestion. Selon un point de vue plus mésoscopique voire macroscopique, les modes de gouvernance (e.g. Yoshikawa et al. 2007), potentiellement déduits des exigences des

investisseurs (e.g. Johnson and Kaplan 1987; Westphal and Zajac 1998; Ryan 2007), et donc les spécificités de l'actionnariat d'une entreprise (e.g. Lounsbury 2001; Plihon and Ponsard 2002), incarnent aussi des parties de l'environnement institutionnel des entreprises capables d'expliquer les dispositifs de gestion qu'elles mettent en pratique.

Parmi ces travaux, certains tendent même à associer l'instauration d'instruments de gestion dans les organisations à une oscillation entre liberté et contrainte, qui n'est pas sans rappeler nos réflexions précédentes sur la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur. DiMaggio et Powell (1983; Sponem 2010) font à cet égard du contrôle de gestion d'une entreprise le produit d'une relation plus ou moins autoritaire entre la tête d'un groupe et ses filiales. De même, les dispositifs de contrôle de gestion – sous-parties des instruments de gestion existant dans une organisation – sont proches pour Granlund et Lukka (1998) ou encore Fernandez-Revuelta Perez et Robson (1999; Sponem 2010, 13) de pratiques cérémonielles par lesquelles une filiale exécute les commandements indiscutables de sa société mère.

Toutefois, cet attachement de la littérature néo-institutionnelle aux dimensions cérémonielles des dispositifs de gestion, aux enjeux de légitimation macroscopiques, marque une certaine distance avec notre démarche.

Notre objectif est en effet davantage de déconstruire nos représentations de l'information comptable, pour montrer par les outils conceptuels et les investigations de terrain appropriés, qu'elles reposent sur des postulats fragiles. Nous cherchons à replacer l'information comptable dans l'organisation, dans la diversité des situations de gestion qui lui donnent corps à travers les évaluations actuarielles de la juste valeur.

Les nombreuses utilisations de l'*Actor Network Theory* (ANT) dans la littérature comptable peuvent alors suggérer qu'il s'agit d'un cadre théorique intéressant pour notre démarche.

En effet, comme le rappelle Dumez (2011) l'*Actor Network Theory* place au cœur de l'analyse du chercheur la coexistence d'acteurs, d'objets et de contextes. De plus, un nombre important de travaux comptables, consacrés à la comptabilité financière par le prisme de la technique calculatoire (e.g. Miller 1991), de la normalisation comptable (e.g. Mennicken 2008), de la seule mise en œuvre de dispositifs de gestion (e.g. Briers and Chua 2001), à la construction d'une expertise professionnelle (e.g. Power 1996; Gendron et al. 2007) peuvent incarner des cadres potentiellement éclairants pour nos travaux.

Justesen et Mouritsen (2011) soulignent combien l'ANT s'est instaurée progressivement comme un cadre privilégié pour la littérature comptable socio-organisationnelle ou critique.

Ils font alors d'un aller-retour permanent entre le contexte macroscopique de la technique comptable et ses ramifications les plus individuelles, la perspective analytique privilégiée par ces recherches. Justesen et Mouritsen (2011, 163) fondent la singularité de ces approches sur un même accord que la comptabilité, selon toutes ses formes pratiques, n'est pas ce qu'elle apparaît, n'est pas qu'une technique de représentation ; mais au contraire un outil du monde social, l'articulation d'antagonismes de classes autant que le moyen par exemple, d'infléchir nos représentations collectives.

Ainsi, utiliser l'ANT pour appréhender l'univers comptable, c'est chercher à expliciter les jeux de relations qui régissent ses acteurs ; c'est placer tout phénomène comptable dans les interactions de réseaux d'acteurs. Le concept de « traduction » (Latour 1999, 179; Justesen and Mouritsen 2011, 164) donne corps à cette perspective générale en faisant des transformations de la technique ou des modes de représentation comptables, l'occasion d'apprécier le monde social en mouvement. En tant qu'innovation, la promotion d'un nouveau paradigme comptable devient l'occasion d'observer un « art de l'intéressement » (Akrich et al. 1988, 1) ou celui « de choisir les bons porte-parole » (Akrich et al. 1988, 2). La mise en œuvre plus ou moins couronnée de succès (e.g. Alcouffe et al. 2003) s'inscrit comme la résultante d'une traduction.

A travers ces quatre étapes c'est bien « ce qui est entre les acteurs » (Dumez 2011, 32) qui prime dans l'analyse. Par conséquent, même lorsque cette dernière tend à lier micro, méso et macroscopique, c'est pour mieux saisir ce jeu de relations plus que pour apprécier le monde social comme le produit de nécessités plus impersonnelles et aveugles. Cette focale n'est pas sans instaurer une réelle distance entre notre démarche et l'ANT.

En réduisant la préparation des comptes aux quatre étapes de la traduction, nous ne serions qu'en mesure d'expliciter la manière dont le système d'acteurs impacte les deux autres systèmes que nous identifions. Nous ne disposerions pas des outils conceptuels adéquats pour saisir les interactions entre les deux systèmes non-humains puisque l'ANT se concentre sur l'acteur, l'acteur réseau. De ce fait, il nous serait impossible d'apprécier la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur comme la systémique de la Figure 11 précédente.

Reconnaître une importance décisive aux outils de gestion dans la préparation des comptes, pourrait suggérer d'explorer leurs dimensions performatives. Les travaux consacrés à la performativité des outils de gestion pourraient alors enrichir notre analyse.

En effet, derrière la notion de performativité des outils de gestion figurent comme le rappellent Metzger et Benedetto-Meyer (2008) de nombreuses recherches cherchant à éclairer

la manière dont les systèmes et outils de gestion peuvent s'avérer des énoncés discursifs capables de déterminer ou de générer des comportements dans les organisations, c'est-à-dire des outils par lesquels l'on peut dire pour faire (Austin 1970; Denis 2006). Les dispositifs de gestion de la mise en œuvre de la juste valeur peuvent apparaître comme les incarnations des représentations de la philosophie managériale dans la droite ligne de Weick (1993), ou comme des régulations ou des injonctions implicites participant à la production et perpétuation des rapports de domination au sein des organisations comme de la société. Benedetto-Meyer et al. (2011) illustrent les différents visages de cette « violence gestionnaire » portée par les dispositifs de gestion, résultat « de la rencontre conflictuelle entre logique gestionnaire et les différentes logiques professionnelles, auxquelles elle prétend enseigner ou imposer la manière la plus efficace d'organiser le travail » (Benedetto-Meyer et al. 2011, 20), capable même de s'imposer au-delà de l'entreprise et d'atteindre l'ensemble des formes d'organisation (Pezet and Pezet 2010).

Les différentes ramifications du contrôle de gestion, plus que les outils de gestion sous-jacents à l'établissement de la comptabilité financière, ont été ainsi les sujets privilégiés de ces études critiques. Bourguignon (2003) par exemple fait des nouveaux dispositifs du contrôle de gestion – la méthode ABC, le *balanced scorecard*, ou le management de la valeur – autant que du discours de modernité en assurant la promotion dans les organisations, une initiative discursive permettant la reproduction des rapports de domination au sein des entreprises par les outils de gestion. Dans cette perspective, en intégrant une dimension dynamique à l'analyse, la performativité des outils de gestion s'apprécie aussi pour Craipeau et Metzger (2007) comme l'accrétion continue et non nécessairement cohérente d'outils, de principes ou de discours, pour entretenir l'illusion d'un mouvement perpétuel propre à résoudre les antagonismes de classes dans l'organisation.

Mais il demeure qu'en nous concentrant sur leur dimension performative nous nous trouverions face à des difficultés similaires à celles évoquées précédemment. Faire de la performativité des outils de gestion le moyen de la cristallisation d'antagonismes sociaux, c'est faire de l'intendance des dispositifs de gestion un outil tout d'abord extrêmement docile pour les acteurs des organisations. Or par notre revue de la littérature consacrée à la juste valeur, nous avons mis en évidence que la production des évaluations actuarielles de la juste valeur était l'occasion de l'erratique et de l'involontaire, d'une tension entre liberté et contrainte pour ses acteurs.

En outre, la communication financière s'appréciant inévitablement à travers l'interaction d'une organisation avec son environnement, à travers celle des préparateurs et des utilisateurs

des comptes, apprécier sa mise en œuvre à partir de la notion de performativité nous écarterait des motivations de notre question de recherche.

Notre démarche ne peut être en définitive que résolument inductive. A nos observations de terrain doit correspondre un cadre conceptuel original, conçu pour notre question de recherche. Ce n'est qu'une fois cette construction opérée, qu'il nous sera possible dans un second temps de structurer nos observations de terrain.

1.3.2.2/ L'opportunité d'une événementialisation théorique : outils de gestion et technologie invisible

A travers chacune des perspectives théoriques évoquées dans la section précédente, les instruments de gestion analysés partagent des statuts très proches. Ils incarnent toujours le précipité de représentations, de discours, d'intentions proprement humaines. S'ils sont déterminés par les acteurs des organisations les ayant conçus et mis en pratique ; s'ils peuvent déterminer à leur tour ces mêmes acteurs qui les ont créés, ce n'est jamais selon leur propre inertie.

Lorsqu'un outil parvient à déterminer les acteurs qui l'ont mis en place, à travers par exemple la modification de leurs représentations de leur performance ou des décisions légitimes dans l'organisation (e.g. Pezet 1996; 1997; 2000), c'est l'influence de leur géniteur qui transparaît à travers ces pouvoirs déterministes. A titre d'illustration, si une évaluation actuarielle peut déterminer nos représentations selon ces perspectives, c'est *in fine* par le jeu de son axiomatique, c'est-à-dire de sa conception proprement intentionnelle par un ou plusieurs acteurs. L'outil, en incarnant le vecteur d'une action à distance selon l'ANT ou de l'institutionnalisation de préférences légitimes, voire en se révélant un énoncé performatif, n'est toujours que le média docile de volontés délibérées, de choix de conception, d'intentions.

S'intéresser à la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur, c'est donc finalement se heurter à un problème récurrent de la recherche en gestion. C'est inévitablement considérer à nouveau l'instrumentation de gestion, les outils et systèmes de gestion que nous avons définis précédemment, leurs interactions avec les acteurs ou l'environnement d'une organisation, tour à tour conditions ou déterminismes de la mise en œuvre des évaluations complexes.

La référence aux travaux empruntant à l'œuvre de Michel Foucault apparaît alors indispensable, tant celle-ci structure de façon décisive la recherche comptable (Colasse 1999; Pezet 2004, 170). Plus précisément, il se révèle intéressant de réexaminer deux thèmes foucaldiens centrés sur l'instrumentation de gestion : l'idée de discipline mais aussi de gouvernement par les outils de gestion dans les organisations, à la lueur de nos réflexions précédentes consacrées à la juste valeur.

En suivant Mintzberg (1990; 1998) puis Maugeri (2007), nous avons défini les outils de gestion de la mise en pratique de la juste valeur, comme l'ensemble des moyens développés par les entreprises pour planifier, piloter et contrôler leur préparation. Derrière ces trois fonctions – planifier, piloter et contrôler – il est possible d'identifier le couple discipline et pouvoir au cœur des recherches foucaldiennes en comptabilité.

Tout d'abord, en tant qu'instruments comptables les objets composant le système technique au cœur de la production des évaluations complexes, apparaissent en suivant Hopwood (1987), tout autant comme une intendance de la description de l'activité de l'entreprise que celle de la surveillance des individus.

Derrière la mise en pratique de la juste valeur, nous retrouvons dans une certaine mesure le couple savoir-pouvoir justifiant l'instrumentation de gestion. Nous avons souligné à cet égard combien le modèle de la CoCoA structurant la comptabilité à la juste valeur, justifiant le recours à ses évaluations actuarielles, tend à faire de la représentation comptable une information panoptique tant pour les préparateurs des comptes que pour leurs utilisateurs (cf. 1.1). Par les outils de leur mise en œuvre, les évaluations complexes produisent ainsi « une connaissance sur l'organisation [permettant] de surveiller les individus et de mettre en place un système de sanctions et de récompenses » (Pezet 2004, 175) faisant écho au panoptique du « Surveiller et punir » de Foucault (1975).

Plus concrètement, la place décisive du contrôle interne dans la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS, cristallise cette double fonction disciplinaire des outils de la production des valeurs actuarielles. Comme l'exprime l'AMF dans son cadre de référence, l'établissement des comptes consolidés en IFRS – par exemple l'application de la norme IAS 39 consacrée aux instruments financiers – doit être l'occasion d'une identification claire des différentes catégories d'actifs financiers[27] selon « une procédure [qui] permet[te] de s'assurer qu'à l'origine de l'opération la décision de classement fait l'objet d'une autorisation appropriée » (AMF 2004, 40). De même, toujours dans son cadre de référence, l'AMF

[27] C'est-à-dire leur place dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, leur évaluation au moyen d'un prix de marché satisfaisant ou dans la majorité des cas selon une évaluation actuarielle (Marteau and Morand 2010).

souligne l'importance de l'existence « d'une procédure visant à identifier les instruments financiers complexes afin qu'ils soient approuvés préalablement (selon les règles édictées par la société) et qu'un traitement conforme aux normes en vigueur (IAS 39 par exemple) leur soit appliqué » (AMF 2004, 44). Plus largement, il apparaît clairement combien l'instrumentation de la production des évaluations complexes s'inscrit dans un ensemble de procédures de contrôle interne, d'autorisations ou d'interdictions pour reprendre la terminologie de l'AMF. Il est intéressant également de constater la proximité de cette discipline de la production du chiffre avec la représentation satisfaisante de l'activité de l'entreprise dans chacun des extraits cités.

Tous ces développements rappellent combien l'avènement des évaluations actuarielles signe l'émergence d'une tension permanente entre contrainte et liberté pour l'évaluation à la juste valeur. De cette tension surgit l'hégémonie de dispositifs de contrôle, assurant la sincérité et la fiabilité de la représentation de l'activité de l'entreprise – la « connaissance sur l'organisation » (Pezet 2004, 175) – autant que l'encadrement des activités de chacun, des préparateurs quotidiens des comptes à la direction générale selon le modèle de la CoCoA (cf. section 1.1.1 précédente).

Mais si la discipline et la « connaissance sur l'organisation » (Pezet 2004, 175) sont au cœur de la CoCoA et donc de la comptabilité à la juste valeur, nous avons souligné précédemment que ce modèle fait aussi de la comptabilité un outil de pilotage au service du management de l'entreprise.

Son attachement à la surveillance de l'organisation s'explique également par le souci constant d'éclairer les arbitrages du management quant à l'opportunité de la détention ou de la cession des actifs de l'entreprise. Derrière les évaluations actuarielles il devient donc possible de distinguer la notion foucaldienne de gouvernement, c'est-à-dire « ces hommes qui orientent notre vie quotidienne au moyen d'ordres, d'influences directes ou indirectes » (Foucault 1980a, 82; Pezet 2004, 179), dont regorgent mécaniquement les organisations.

D'un point de vue microscopique, la production de valeurs actuarielles devient le moyen de piloter l'allocation des ressources de l'entreprise, c'est-à-dire de faire de la représentation comptable une information utile au gouvernement de l'organisation. Selon cette vue, l'organisation se trouve repositionnée dans ses rapports avec son environnement au moyen d'une nouvelle instrumentation de gestion disciplinant la représentation de l'activité de l'entreprise.

Le système technique de la mise en œuvre de la juste valeur se réaffirme par ce biais dans un rapport de proximité avec les systèmes humains et environnementaux que nous plaçons au centre de notre analyse. La production des évaluations complexes, à travers l'interaction des trois systèmes que nous identifions, s'inscrit dans le sillage de la notion foucaldienne de gouvernementalité (Foucault 1978, 655; Foucault 1984, 582; Pezet 2004, 179) dans laquelle se rencontrent « institutions, (…) procédures, analyses et réflexions, (…) calculs et tactiques » (Foucault 1984, 582; Pezet 2004, 179).

Cette perspective rejoint alors de nombreux travaux comptables (e.g. Miller and O'Leary 1987; Hopwood 1987; Miller et al. 1991) soulignant le rôle central de la comptabilité comme interface entre les différentes dimensions de la gouvernementalité ; entre les « programmes de gouvernement » (Miller and Rose 1990) – le système d'attentes contextuelles que nous identifions – et les individus dans l'organisation, par le média de l'instrumentation de gestion. En cherchant par exemple à mesurer la contribution de la comptabilité à la juste valeur à la crise récente, la littérature évoquée précédemment (e.g. Laux and Leuz 2010; Cathey et al. 2011; Badertscher et al. 2012) opère *in fine* un rapprochement similaire, et insère définitivement la comptabilité à la juste valeur dans des organisations – des institutions financières pour ces travaux – et leurs contextes particuliers.

L'évaluation comptable peut incarner aussi dans cette perspective le moyen d'une action à distance de la puissance publique sur les représentations et modes de décision des individus (e.g. Miller and Rose 1990; Miller 1991) ou le gouvernement des entreprises (e.g. Pezet 2000).

Toutefois, si ces lectures foucaldiennes de l'influence organisationnelle des instruments de gestion peuvent s'avérer une aide précieuse pour nos analyses, il demeure qu'elles ne nous permettent pas encore d'apprécier la mise en pratique des évaluations complexes comme le produit d'une systémique.

En faisant de celle-ci une systémique, nous supposons en réalité à chacun des trois systèmes identifiés leur propre inertie, leur altération ou transformation sous leur seul effet, autant que sous l'influence des interactions avec chacun des autres systèmes. Derrière la mise en œuvre de la juste valeur à travers des outils de gestion figurerait ainsi nécessairement une part de non-intentionnel, d'involontaire, de hasard aveugle rythmant les interactions des acteurs avec leurs outils et leurs contextes, et plus généralement l'ensemble des relations entre ces trois systèmes.

La littérature consacrée à la juste valeur revue dans la partie 1.2. précédente, en établissant une tension entre liberté et contrainte esquisse d'ailleurs cette inertie continûment émergente de la production des évaluations actuarielles (e.g. Hitz 2007; Landsman 2007; Laux and Leuz 2009). A l'instar des exemples que développe Moisdon (1997), la production de valeurs actuarielles à travers la mise en place d'outils de gestion s'apparente à un itinéraire chaotique, tant du fait des spécificités de l'organisation – systèmes humain et environnemental – que de l'instrumentation de gestion – à travers différentes trajectoires d'appropriation, comme l'exprime d'une certaine manière De Vaujany (2005).

Afin de continuer notre abstraction de la manière dont sont mises en œuvre les évaluations actuarielles de la juste valeur, il nous faut donc explorer davantage la conceptualisation de l'inertie de chacun des systèmes identifiés. Il convient d'approfondir les moyens d'analyser les effets induits ou inattendus du système technique – c'est-à-dire les conséquences de l'inertie de celui-ci[28] – et donc de l'aléatoire marquant les situations de gestion que nous souhaitons étudier.

De façon à intégrer ce dernier point, il devient intéressant de nous attarder sur le concept de « technologie invisible » proposé par Berry (1983). En effet, Berry (1983) nous invite à renverser la perspective classique par laquelle ce seraient les gestionnaires qui commandent aux outils de gestion, selon laquelle les acteurs parviendraient à s'emparer des infrastructures gestionnaires les entourant dans les organisations.

Conformément à la perception instinctive que peut inspirer une expérience en entreprise, Berry (1983) soutient que c'est davantage l'intendance des dispositifs de gestion qui détermine *in fine* selon sa propre inertie les comportements et décisions des acteurs d'une organisation.

En montrant comment les outils de gestion cadrent les cognitions des acteurs des organisations, automatisent en conséquence des comportements pourtant complètement décentralisés vers de mêmes ou vers différentes modalités ; Berry (1983) exprime combien il devient possible de distinguer derrière les intentions conscientes des acteurs, derrière même leurs stratégies individuelles, le déterminisme « invisible » de ces mêmes instruments de

[28] Il convient ici de préciser ce point. Si l'on réduit une organisation aux trois systèmes que nous identifions, alors si un outil destiné à un usage précis se trouve utilisé en pratique de façon complètement inattendue, ce ne peut être que du fait de l'inertie de l'un ou plusieurs des systèmes en jeu. L'outil peut avoir un usage inattendu du fait des évolutions de l'environnement de l'entreprise ; mais il peut aussi être détourné du fait des particularités des acteurs de l'organisation en créant par exemple des zones d'incertitude dans le sillage des analyses de la sociologie de la bureaucratie (Crozier 1964; Crozier and Friedberg 1976). Si ces deux derniers points sont déjà explorés par la littérature, notre argumentaire dans cette section vise à démontrer que l'instrumentation de gestion possède elle aussi sa propre inertie.

gestion. Cette « technologie invisible » de Berry (1983), cette régulation chaotique quasi-inconsciente de l'organisation par son instrumentation de gestion, nous invite donc à dépasser la seule utilisation du couple foucaldien entre discipline et gouvernement, pour saisir la mise en pratique de la juste valeur.

Toutefois, l'argument de Berry (1983) demeure une intuition inspirante plus qu'un cadre conceptuel suffisamment développé et repris par la littérature pour s'appliquer à l'ensemble des situations de gestion nous intéressant. Il n'en demeure pas moins qu'il nous fournit le matériau problématique pour ancrer notre abstraction des conditions de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Un matériau dont un concept foucaldien justement, moins repris que le couple discipline et pouvoir par les recherches en gestion, nous permet d'explorer cette perspective. En effet, le concept d'événementialisation développé par Foucault (1990, 47) nous fournit le moyen d'une systématisation théorique de l'influence « invisible » et aléatoire des outils de gestion, de l'inertie du système technique que nous plaçons au cœur de notre analyse.

Développé à l'occasion d'une conférence de mai 1978 devant la Société française de philosophie au cœur de sa période généalogique ; le concept d'événementialisation de Foucault (1990, 47) conçu pour s'appliquer initialement à la caractérisation de sa pensée, se révèle dans la perspective de Berry (1983) d'une aide décisive pour conceptualiser les conditions de la mise en pratique de la comptabilité à la juste valeur.

Par cette notion, Foucault caractérise combien l'approche historique structurant ses travaux et plus largement l'analyse critique, se trouveraient porteurs de nouveaux fruits pour l'étude du monde social (Foucault 1980b, 842–843).

> « J'essaie de travailler dans le sens d'une <événementialisation>. Si l'évènement a été pendant longtemps une catégorie peu prisée des historiens, je me demande si, comprise d'une certaine façon, l'événementialisation n'est pas une procédure d'analyse utile. Que faut-il entendre par événementialisation ? Une rupture d'évidence, d'abord. Là où on serait assez tenté de se référer à une constante historique ou à un trait anthropologique immédiat, ou encore à une évidence s'imposant de la même façon à tous, il s'agit de faire surgir une < singularité >. Montrer que ce n'était pas < si nécessaire que çà > ; ce n'était pas si évident que les fous soient reconnus comme des malades mentaux ; ce n'était pas si évident que la seule chose à faire avec un délinquant, c'était de l'enfermer ; ce n'était pas si évident que les causes de la maladie soient à chercher dans l'examen individuel du corps, etc. Rupture des évidences, ces évidences sur

> lesquelles s'appuient notre savoir, nos consentements, nos pratiques. Telle est la première fonction théorico-politique de ce que j'appellerais l'événementialisation.
>
> En outre, l'événementialisation consiste à retrouver les connexions, les rencontres, les appuis, les blocages, les jeux de force, les stratégies, etc., qui ont, à un moment donné, formé ce qui ensuite va fonctionner comme évidence, universalité, nécessité. A prendre les choses de cette manière, on procède bien à une sorte de démultiplication causale.
>
> Qu'est-ce que cela veut dire ? (…) 1) La démultiplication causale consiste à analyser l'évènement selon les processus multiples qui le constituent. (…) 2) L'allègement de la pesanteur causale consistera donc à bâtir autour de l'évènement singulier analysé comme processus, un < polygone > ou plutôt < polyèdre d'intelligibilité > dont le nombre de faces n'est pas défini à l'avance et ne peut jamais être considéré comme fini de plein droit. Il faut procéder par saturation progressive et forcément inachevée. Et il faut considérer que plus on décomposera de l'intérieur le processus à analyser, plus on pourra et on devra construire des relations d'intelligibilité externe (…). 3) Cette manière de faire implique donc un polymorphisme croissant à mesure que l'analyse avance : - polymorphisme des éléments qu'on met en relation (…) ; - polymorphisme des relations décrites (…) ; - polymorphisme dans les domaines de référence (…). »

Par conséquent, tout dispositif de gestion, tout instrument de contrôle ou de discipline fait l'objet d'une interaction avec son sujet ou son utilisateur dans les termes d'une événementialisation pratique (Foucault 1990, 47).

En inoculant par exemple de manière invisible par leur seule existence un certain nombre de routines comportementales chez les membres de l'organisation (Conein 1998), employés comme dirigeants ; chacun des dispositifs de la préparation des comptes à la juste valeur crée avec les individus qu'ils sont sensés discipliner ou éclairer les conditions de cette « singularité » (Foucault 1980b, 842–843), c'est-à-dire d'un ensemble des possibles dans lequel l'instrumentation de gestion dispose de sa propre inertie jusqu'à parfois commander aux volontés.

Le concept d'événementialisation traduit donc une attention constante à ne pas chercher à identifier de régularités dans l'interaction des systèmes humain, technique et contextuel de la mise en œuvre de la juste valeur. Il conduit plutôt à faire de la mise en œuvre des évaluations complexes à travers des dispositifs de gestion un ensemble de singularités, d'évènements ; une pluralité de situations de gestion formant une systémique dont les modalités sont aussi aléatoires que chaotiques.

Mais de cette concentration incessante sur la singularité, le concept d'événementialisation nous permet d'atteindre finalement les conditions nécessaires des situations de gestion nous

intéressant. Considérer chaque forme pratique de la mise en œuvre des évaluations actuarielles comme une singularité, comme un polyhèdre d'intelligibilité ou rien n'est écrit, rien n'est fixé à l'avance, compte tenu des spécificités de l'instrumentation de gestion, des acteurs ou de l'environnement de l'organisation ; permet d'accéder *in fine* aux conditions déterminantes de ces situations de gestion. C'est considérer chaque objet nous intéressant comme une singularité, c'est-à-dire définitivement comme un évènement nécessaire, comme le produit de conditions micro, méso et macroscopiques. Recourir au concept d'événementialisation, c'est accepter les conditions de la mise en œuvre des évaluations complexes dans leur infinie diversité pour mieux scruter la chaîne d'évènements y ayant concouru.

Cependant, si cette posture analytique semble claire dans son énoncé général, comment lui donner à présent une utilité concrète pour nos travaux ? Si le concept d'événementialisation peut nous permettre effectivement d'articuler conceptuellement les trois systèmes de la mise en œuvre des évaluations actuarielles ; dans quelle mesure celui-ci peut-il contribuer à l'éclairage des situations de gestion nous intéressant ? Jusqu'où nous autorise-t-il à spécifier les termes de l'interaction de ces trois systèmes ?
Comme nous le développerons dans la section suivante, il nous faut à présent traduire en des termes actionnables cette ligne théorique, c'est-à-dire passer de l'événementialisation comme méta-théorie de l'analyse de la production des évaluations actuarielles, à un cadre théorique utile pour notre design de recherche.
Ce cadre conceptuel actionnable, original pour qu'il s'applique parfaitement à notre démarche, c'est comme il nous faut le détailler à présent, le concept de processus aléatoire. C'est par ce recours à cette partie de la théorie des probabilités que nous parviendrons à articuler les tensions principales de la comptabilité à la juste valeur explicitées en partie 1.2, avec les trois systèmes caractérisant sa mise en pratique.

1.3.2.3/ Au cœur de l'événementialisation pratique : la mise en œuvre des évaluations actuarielles comme systémique aléatoire

La conclusion de la section précédente ne peut manquer d'inquiéter dans une certaine mesure. Comment en effet une partie de la théorie des probabilités, l'idée de processus aléatoire trouverait-elle à s'appliquer à la comptabilité ? A la production des évaluations actuarielles de la juste valeur à travers les organisations ?

C’est que contrairement aux questions précédentes, le concept de processus aléatoire n’est pas le privilège de la théorie des probabilités, mais trouve une multitude d’applications décisives dans les sciences sociales, tout particulièrement en économie.
C’est cette notion qui permet à Fama (1965) de caractériser l’efficience d’un marché. C’est donc cette notion qui se trouve directement derrière le cadre conceptuel de l’IASB, c’est-à-dire au cœur des structures conceptuelles de la comptabilité à la juste valeur. En outre, c’est aussi un concept particulièrement prisé en théorie des jeux pour rendre compte de situations systémiques comme nous le détaillerons dans cette section.
Mais il s’agit surtout d’un concept permettant d’effectuer la transition entre notre méta-théorie – l’événementialisation de Foucault (1990, 47) – et les conditions pratiques de la mise en œuvre des évaluations actuarielles. Mais dans quelle mesure est-il possible de lier précisément ces deux éléments, événementialisation et processus aléatoire ? Plus exactement, événementialisation et processus markovien ?

Considérer la mise en œuvre des évaluations complexes à travers des dispositifs de gestion par le prisme d’une évènementialisation, consiste à réduire ces situations de gestion à des séries singulières d’évènements. Faire de la mise en pratique de la comptabilité à la juste valeur une événementialisation pratique, nous conduit en conséquence à prolonger notre abstraction des termes de l’interaction des trois systèmes la déterminant.
A travers nos revues précédentes de la littérature, notamment la confrontation des lectures foucaldiennes de l’instrumentation de gestion et de la perspective initiée par Berry (1983), nous pouvons caractériser en première analyse l’interaction des trois systèmes mis en évidence comme un jeu fondamentalement binaire, dont la Figure 12 suivante donne une première représentation utile.

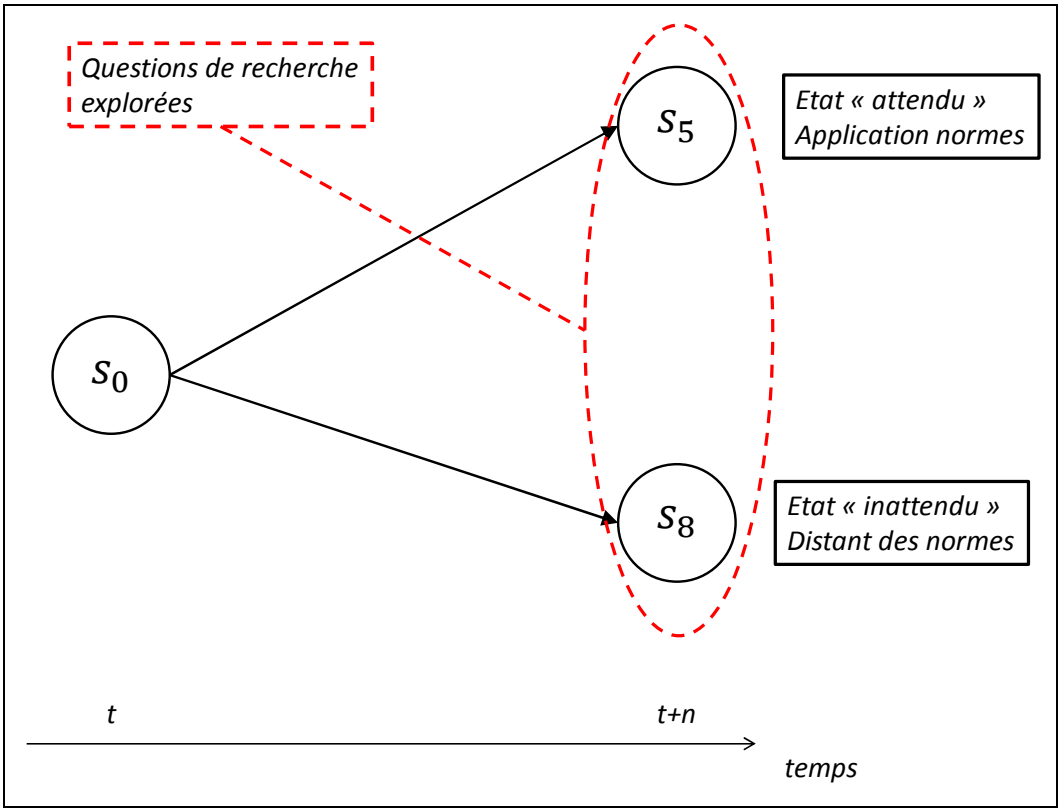

Figure 12 : Une représentation standard pour la littérature du « jeu » de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Chacun des termes évoluant de façon systémique selon leur propre inertie autant que sous l'influence de leurs interactions, la mise en œuvre des évaluations complexes peut être en première analyse réduite à deux situations paradigmatiques.

Cette dynamique peut aboutir à un résultat « attendu » – la production de comptes conformes à l'inspiration des normes IAS-IFRS – ou « inattendu » – celle de comptes relativement distants des exigences du référentiel IAS-IFRS. Ce sont ces deux issues que beaucoup des travaux s'intéressant à la juste valeur cités en partie 1.2.2 explorent, selon qu'ils s'intéressent à la *value relevance* des comptes ou à son influence sur les prix de marché. Ceux-ci cherchent effectivement à lier les états initial et final de la situation étudiée, à travers la mise en évidence d'une corrélation ou d'un lien empirique, mais ne cherchent pas fondamentalement à approfondir la suite d'évènements permettant de passer de l'un à l'autre.

Or faire de l'évolution de cette systémique une événementialisation pratique, c'est justement considérer ces deux issues comme le produit d'une série plus dense et chaotique d'évènements. C'est conformément à la citation précédente de Foucault (1980b, 842–843), révéler derrière chacun des liens de la situation binaire présentée en Figure 12 – derrière ses « deux flèches » donc – une série d'évènements aléatoires concourant de façon relativement chaotique aux deux états, autant qu'envisager un ensemble non nécessairement fini d'autres issues possibles. C'est donc développer le jeu binaire précédent en une multitude

d’interactions où l’inertie et les interactions des systèmes technique, humain et environnemental, se concrétisent en un ensemble d’évènements aléatoires.

Si la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur sont constitués d’une suite d’évènements, aussi aléatoires que chaotiques conformément à la perspective ouverte par Berry (1983) ou ceux consacrés à l’instrumentation de gestion (e.g. Moisdon 1997; De Vaujany 2005) ; il nous faut reconnaître que ces situations de gestion ressemblent *in fine* à un processus aléatoire.

Compte tenu de nos développements précédents, au cœur de ce processus aléatoire se trouve l’interaction des trois systèmes identifiés se déployant à travers des dimensions micro, méso et macroscopiques, autant que l’oscillation permanente entre liberté et contrainte pour les préparateurs des comptes.

En faisant de ces situations de gestion une série d’évènements aléatoires et donc un ensemble de singularités, nos analyses peuvent trouver appui dans la théorie des probabilités pour poursuivre l’abstraction de l’interaction des trois systèmes que nous identifions. Plus précisément, il est possible de faire de la mise en œuvre des évaluations actuarielles, de l’interaction des systèmes humain, technique et environnemental, un processus stochastique, dont la Figure 13 suivante fournit une représentation à partir du même exemple que celui explicité en Figure 12.

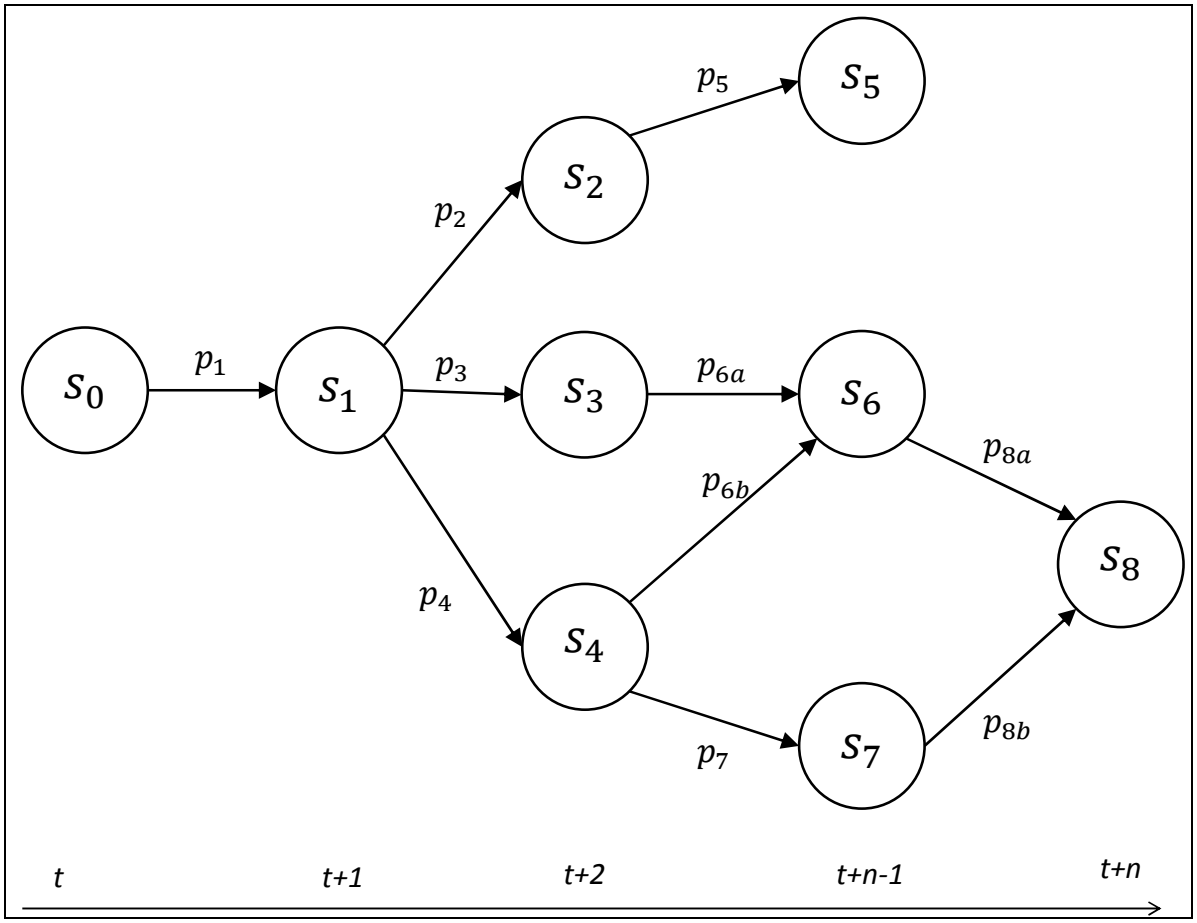

Figure 13 : Le « jeu » de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur comme processus stochastique.

Le passage de l'état initial s_0 à l'un ou l'autre des états finals s_5 « attendu » et s_8 « inattendu » devient le concours d'une série d'évènements singuliers car aléatoires, apparaissant selon une loi de probabilité donnée dont les termes (p_i) sont indiqués à titre d'illustration à côté de chaque flèche.

L'évènementialisation pratique au cœur de ces situations de gestion apparaît de façon explicite. Il n'est en effet plus « si évident » de passer de s_0 à s_5 ou s_8 dans la Figure 13, pour reprendre les mots de Foucault (1980b, 842–843). Il devient de plus tout à fait possible d'imaginer d'autres états que s_5 et s_8 en formalisant ainsi ces situations de gestion.

En définissant cette forme de processus stochastique que représente la mise en œuvre des évaluations actuarielles comme un processus aléatoire markovien, il devient possible d'articuler les trois systèmes que nous identifions aux conditions mises en évidence par la littérature consacrée à la juste valeur. L'oscillation permanente entre liberté et contrainte, ainsi que la confrontation des niveaux micro, méso et macroscopiques comme il nous faut le détailler à présent.

Mais il convient de définir plus explicitement ce que nous entendons ici par la notion de processus markovien. Ce que nous nommerons indifféremment par la suite processus aléatoire, processus markovien ou jeu markovien, trouve son origine dans les travaux du mathématicien russe Andrei Andreevich Markov (1856-1922) en théorie des probabilités, à la base de la théorie du calcul stochastique.

Sans nous aventurer dans de trop abscons développements mathématiques, un processus stochastique $\{X_t, t \in T\}$ est un ensemble de variables aléatoires indexées par un paramètre t, définies sur un même espace de probabilités. Un processus stochastique correspond donc à une série organisée – chronologiquement par exemple – d'évènements aléatoires, dont les modalités d'apparition suivent une loi de probabilité donnée.

La variable X_t décrit l'état du processus au temps *t*. L'ensemble des valeurs possibles de X_t est alors noté *S.* Un processus stochastique dans lequel l'ensemble des états *S* est fini ou dénombrable, est appelé une chaîne. Un processus stochastique est à temps discret lorsque l'ensemble *T* est fini ou dénombrable. La variable X_t correspond ainsi à la loi de probabilité déterminant l'occurrence des évènements aléatoires au cœur de la définition précédente d'un processus stochastique.

Une chaîne de Markov à temps discret est en conséquence un processus stochastique $\{X_t, t = 0,1, \dots\}$ à temps discret, défini sur un espace d'états *S* fini ou dénombrable, vérifiant la propriété de Markov :

$$P[X_t = i | X_0, \dots, X_{t-1}] = P[X_t = i | X_{t-1}]$$

Pour tout $i \in S$ et quel que soit $t \geq 1$. En langue vernaculaire, la propriété de Markov signifie que l'état présent *t* résume à lui seul tout l'historique du système susceptible d'influencer son évolution future. Une chaîne de Markov correspond donc à un processus sans mémoire – « *memoryless* » – dans lequel le meilleur prédicteur d'une valeur future $t + 1$ du processus ne peut être que son état actuel t.

Loin de dévier de notre sujet, nous retrouvons ici le processus au cœur de l'hypothèse d'efficience de Fama (1965) et donc du cadre conceptuel de l'IASB, le concept de marche aléatoire déjà initié par Bachelier (1900) que Walter (1996, 877) décrit comme un « processus aléatoire markovien d'ordre un, c'est-à-dire sans mémoire, ou, de manière plus précise, pour lequel l'avenir ne dépend du passé que par le présent » (Walter 1996, 877). Si nous avons souligné que la comptabilité à la juste valeur devait être conçue comme une innovation comptable conçue dans le sillage de l'hypothèse d'efficience, il est intéressant de noter ici que

les termes de sa mise en œuvre peuvent faire écho aux arcanes conceptuelles de l'hypothèse l'ayant inspirée.

La Figure 13 correspond ainsi à un exemple de processus markovien, c'est-à-dire à un processus sans mémoire. C'est cette propriété qui en fait une représentation adéquate d'une « singularité » d'évènements, c'est-à-dire d'une événementialisation pratique, ou encore d'une systémique oscillant entre liberté et contrainte.

En effet, un processus sans mémoire traduit l'idée d'une singularité, d'une suite d'évènements qui est à chaque période une rupture d'évidence, où la trajectoire passée ne compte pour rien sinon que par le présent pour les états futurs du processus. La production de valeurs actuarielles à travers la mise en pratique de dispositifs de gestion, en tant que conséquence immédiate d'un changement normatif et l'objet de l'interaction systémique d'un ensemble d'éléments humains, environnementaux ou techniques, s'apparente ainsi à un processus sans mémoire.

Mais à travers la Figure 13 il apparaît clairement combien l'évolution du processus peut-être à la fois libre et contrainte de façon rétrospective. Une fois le processus en s_4 au cours de la période *t+2* par exemple, il sera impossible d'atteindre l'état « attendu » s_5, tout en évoluant encore librement entre s_6 et s_7.

La puissance analytique du concept de processus markovien pour les situations de gestion étudiées nous apparaît alors plus clairement. Le développement d'un progiciel de gestion dans une organisation afin d'être en mesure de produire des comptes à la juste valeur, est capable de susciter un ensemble varié de comportements chez les acteurs de l'organisation – l'utilisation plus ou moins conforme aux attentes de l'outil, selon sa capacité à discipliner ou ses pouvoirs « invisibles ». Mais une fois cet outil développé, un ensemble de pratiques ou de situations de gestion se trouvent inaccessibles pour l'organisation. Cette dernière n'utilisera jamais par exemple d'interfaces concurrentes, certaines tâches autrefois habituelles des services comptables disparaîtront, drapant de façon rétrospective le devenir aléatoire de l'organisation sous les traits d'une trajectoire.

Encadré 1 : Une marche purement aléatoire formant une trajectoire déterministe, une contradiction ?

Un exemple très simple de processus aléatoire nous permettra dans cet encadré de préciser dans quelle mesure la préparation des comptes à la juste valeur nous apparaît sous les traits d'une oscillation permanente entre liberté et contrainte.

Supposons le jeu suivant. Placé au milieu d'un grand escalier, nous nous déplaçons de marche en marche au moyen d'une pièce de monnaie. A chaque lancer, si nous obtenons pile nous montons d'une marche ; et *a contrario*, obtenir face nous fait descendre d'une marche.
Si la pièce n'est pas truquée, les chances d'obtenir pile ou face à chaque lancer sont les mêmes et l'espérance de monter ou de descendre est la même. Ce jeu correspond donc exactement à un processus aléatoire markovien d'ordre 1, c'est-à-dire à une pure marche aléatoire.

Où nous trouverons nous dans ce jeu après cinq cents lancers ? Autour de notre position initiale si le jeu est parfaitement aléatoire ? La figure ci-dessous reprend graphiquement nos mouvements pour chaque lancer.

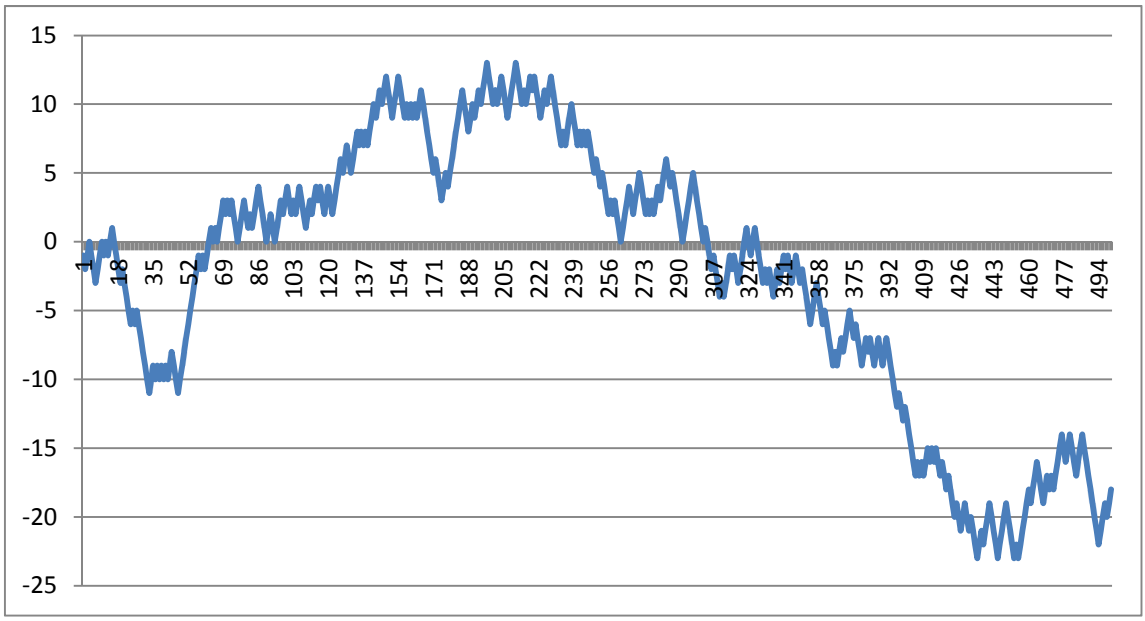

Après cinq cents lancers, à la fin du jeu nous nous trouvons dix-huit marches en dessous de notre position initiale.
A chaque étape du jeu, nous avons monté ou descendu tout à fait librement les marches de l'escalier au rythme des lancers de notre pièce de monnaie. Mais toutes les marches de l'escalier n'étaient pas à chaque instant accessibles.
Les spécificités du jeu nous obligeant à monter ou descendre d'une seule marche, en nous trouvant au lancer 173 sur la cinquième marche d'après la figure, il nous était impossible d'atteindre le bas de l'escalier au lancer suivant. Notre marche parfaitement libre et aléatoire était donc bien contrainte à la manière de la marche aléatoire présentée en Figure 13.
Or les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes sont dans notre sujet d'étude ce qui fixe les règles de déplacement de l'organisation. Ainsi, selon les rencontres des différentes conditions de la production des évaluations complexes de la juste valeur, le travail des préparateurs des comptes peut être libre et contraint à la fois.

Si l'on considère enfin l'ensemble de nos mouvements sur cet escalier de façon rétrospective, nos déplacements semblent s'inscrire dans une trajectoire déterministe alors même qu'ils ont été parfaitement aléatoires à chaque période.
Ainsi, même si l'activité d'une organisation est une parfaite marche aléatoire, il est possible de l'identifier faussement à un déterminisme, à une trajectoire où rien ne semble le produit de l'erratique mais la conséquence des volontés gestionnaires ou de la tectonique du monde social.

De cette manière, il apparaît combien assimiler la préparation des comptes à un processus aléatoire c'est en réalité parvenir à « événementialiser » autant qu'il est possible, pour s'interroger de façon radicale sur la suite d'évènements qui concourent à la préparation des comptes, et qui légitiment d'étudier cette partie de la comptabilité financière.

Toute la diversité de la mise en œuvre des évaluations actuarielles à travers l'infini des organisations, de leurs contextes comme de leurs acteurs, se trouve réduite à un ensemble d'évènements aléatoires et chaotiques. Mais derrière cet ensemble d'évènements singuliers, il devient possible par le concept de processus aléatoire de les concevoir comme soumis à de mêmes conditions fondamentales[29], entre liberté et déterminisme comme l'explicite l'Encadré 1 ci-dessus.

Les applications de la propriété de Markov, c'est-à-dire de ce que nous nommons ici processus markovien, tout particulièrement en théorie des jeux, précisent ce dernier point, c'est-à-dire comment un processus aléatoire s'apparente rétrospectivement à une trajectoire.
La notion de processus markovien trouve en effet une multitude d'applications dans la théorie des jeux dynamiques (Dutta and Sundaram 1997), au point de rencontre des théoriciens des jeux répétés (e.g. Fudenberg and Maskin 1986; Abreu 1988) et de la résolution de l'équilibre de jeux dynamiques (e.g. Blackwell 1965). L'intérêt du cadre markovien pour cette partie de la littérature est que, comme le rappellent Dutta et Sundaram (1997, 1) :

> « *Markovian games posit the existence of a "state" variable that is designed to capture the environment of the game at each point in time, but that moves through time in response to the actions taken in the game.* »

Un jeu markovien est ainsi en théorie des jeux une situation où les actions présentes du joueur impactent les états futurs de la nature de deux manières. D'une part, à travers leur impact sur l'environnement du joueur et donc sur les décisions futures qu'il aura à assumer. D'autre part, à travers leur influence sur les choix et décisions possibles pour les autres joueurs (Dutta and Sundaram 1997, 1). Un jeu markovien correspond dans cette perspective à une systémique dans laquelle chaque décision d'un joueur transforme son environnement et celui des autres joueurs, puis impacte et donc contraint leurs décisions présentes et futures.
Cette définition entre clairement en résonnance avec notre définition précédente des trois systèmes déterminant la mise en œuvre des évaluations actuarielles. Ceux-ci évoluant selon une systémique, selon leur propre inertie autant que sous les effets de leurs interactions ; le système humain que nous identifions est susceptible d'impacter l'environnement de la production des évaluations complexes, et inversement ce dernier est capable d'altérer les décisions des individus de ces situations de gestion. Si l'on fait des instruments de gestion le

[29] Dans notre exemple précédent, ces conditions fondamentales correspondent à la loi de probabilité donnée du processus stochastique étudié, décrivant l'apparition d'évènements aléatoires.

relais entre individus et environnement, les processus markoviens en théorie des jeux ressemblent pour beaucoup à la systémique que nous cherchons à caractériser, dans laquelle chaque système est soumis à sa propre inertie autant qu'à ses interactions avec les autres.

Si la littérature en théorie des jeux se concentre sur l'utilisation de la propriété de Markov, afin de parvenir à résoudre les conditions d'équilibre de jeux dynamiques ; l'étendue de ses applications se révèle intéressante pour notre démarche. Au centre de la plupart de celles-ci se retrouve en effet une tension constante entre liberté et contrainte, dans des termes étonnamment proches de ceux évoqués précédemment avec la littérature consacrée à la comptabilité à la juste valeur.

Dans la perspective des premiers travaux de l'économie de l'information (Akerlof 1970), plusieurs travaux (e.g. Levhari and Mirman 1980; Benhabib and Radner 1992; Dutta and Sundaram 1993; Dutta and Sundaram 1997) laissent apparaître cette tension entre liberté et contrainte s'appliquant aux différentes parties d'un jeu. Les différents protagonistes d'un jeu y exploitent par exemple une ressource naturelle commune, une même terre cultivable ou encore un bassin poissonneux. Chacun des joueurs et leur environnement évoluent donc dans les termes d'une systémique. A chaque fois qu'un joueur accroît son exploitation de la ressource, le stock total de celle-ci diminue tant pour lui à l'avenir, que pour l'ensemble des autres joueurs à un instant donné et à l'avenir.

La libre décision du niveau optimal de production pour chaque joueur devient ainsi l'optimisation d'une contrainte compte tenu des stratégies des autres joueurs. La résolution de ce jeu se révèle de ce fait d'une complexité évidente. S'il n'est pas pour nous question de chercher à étudier la manière dont il peut être résolu, il convient de noter un point crucial. Dans ce type de situations où environnement et décisions évoluent selon des rapports systémiques, les états futurs du jeu sont purement aléatoires depuis son état présent. L'outil conceptuel décisif pour formaliser la résolution de ce jeu devient la propriété de Markov.

Or comme nous le rappelions précédemment, lorsqu'une organisation déploie un dispositif de gestion elle se trouve dans une situation *a priori* assez similaire. Le déploiement de l'outil modifie son environnement et les comportements de ses acteurs, donc conditionne rétrospectivement sa trajectoire à travers le temps.

A cet égard, les approches par les outils de gestion ne font qu'analyser des sous-parties isolées de cette systémique. Par exemple, la manière dont l'introduction d'un outil a pour conséquence de modifier les comportements des acteurs de l'organisation par le média de

logiques d'appropriation (De Vaujany 2005), ou de transformer l'organisation selon des termes plus imperceptibles en suivant Berry (1983).
Appréhender la mise en œuvre des évaluations actuarielles comme un processus aléatoire, nous permet de conceptualiser dans toute leur étendue ces situations de gestion en explicitant comment s'articulent leurs différentes conditions micro, méso et macroscopiques.

D'autres applications économiques illustrent en outre la capacité de ce concept à préciser les interactions des trois systèmes au cœur de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur.
De nombreux travaux, concentrés sur l'analyse de situations de concurrence imparfaite, ont recours en effet recours au concept de processus markovien (e.g. Spence 1979; Fudenberg and Tirole 1983; Fudenberg et al. 1983; Dana and Montrucchio 1986; Lilien and Yoon 1990; Echenique 2003; Athey and Bagwell 2008).
Ces situations oligopolistiques laissent intervenir les trois systèmes que nous identifions dans la mise en œuvre de la juste valeur. Dans un duopole ou un oligopole sont réunis des acteurs, dépeints à travers les choix de production de firmes se partageant le marché ; mais aussi un système technique avec la technologie de production régnant sur le marché, et enfin un environnement déterminant les modalités d'action de chacun des joueurs – fonctions de réaction, avantage informationnel etc. – autant qu'évoluant avec ces dernières. Chaque joueur dans le choix de son niveau de production doit de plus composer avec ce qu'il connaît de la production des autres firmes sur le marché.
Ce choix se révèle donc aussi libre que contraint, par l'interaction systémique de chacun des joueurs avec la technologie et l'environnement de la production. Une situation oligopolistique correspond dans cette perspective à une systémique aux termes assez proches du cas nous intéressant.

Il apparaît alors clairement combien faire de la mise en œuvre des évaluations actuarielles un processus aléatoire, nous permet de préciser les termes de notre question de recherche.
Etudier l'interaction des trois systèmes que nous identifions, c'est rompre avec la littérature en comptabilité financière en nous concentrant sur les nécessités expliquant le passage d'un état à un autre, d'une nouvelle norme comptable aux états financiers établis plus ou moins correctement selon ce référentiel.
Comme l'illustre la Figure 14 suivante, c'est explorer la série d'évènements, c'est-à-dire les conditions micro, méso et macroscopiques expliquant la trajectoire d'une entreprise par le

prisme des dispositifs de gestion déployés pour préparer des comptes à la juste valeur. De cette manière, nous serons en mesure d'identifier les situations paradigmatiques nous intéressant, sans nier la diversité des pratiques et contextes qu'il recouvre.

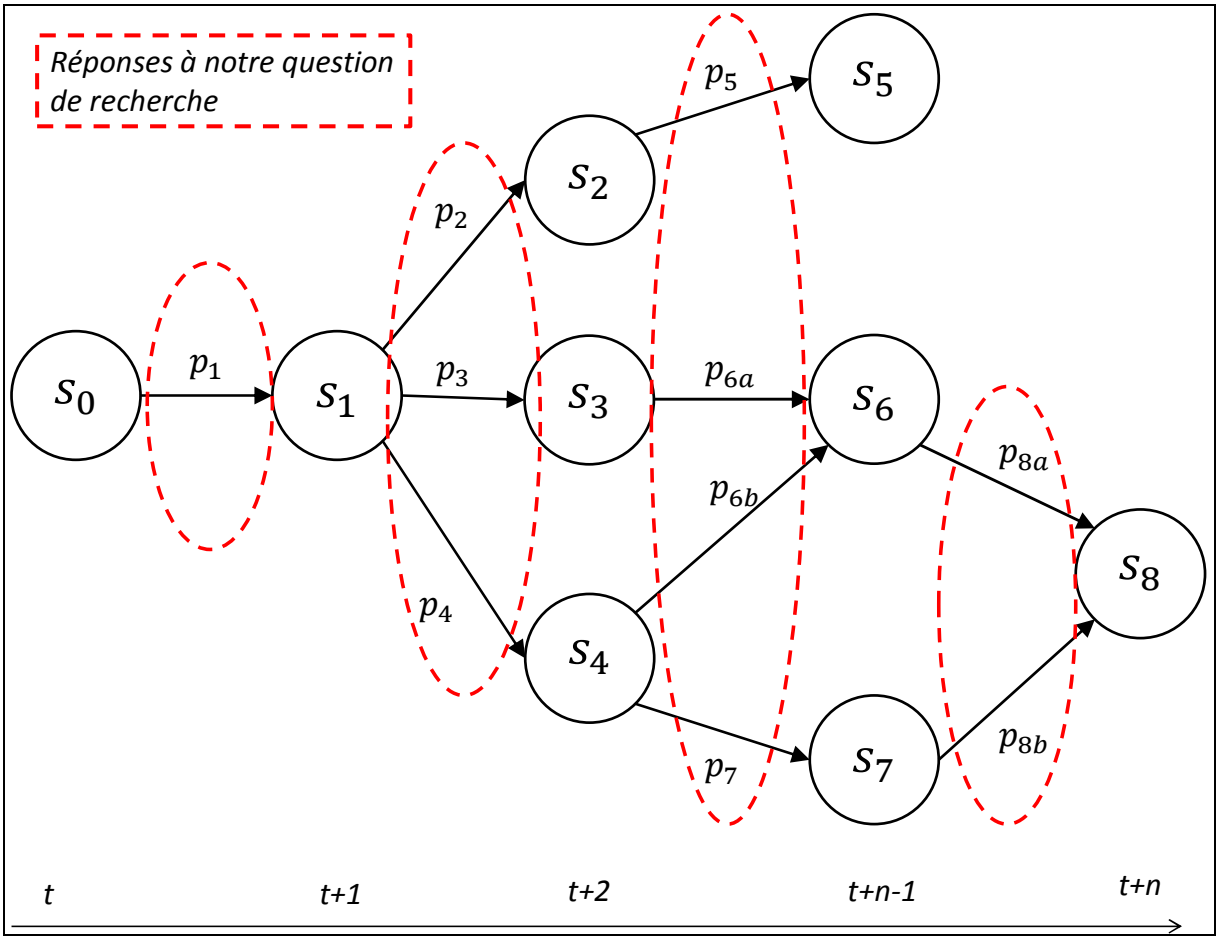

Figure 14 : Les conditions micro, méso et macroscopiques dans le « jeu » de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Si cette incursion dans le champ de la théorie des probabilités, nous permet de préciser notre objet de recherche ; il nous faut désormais l'animer, l'expliciter dans les termes concrets de la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur.

1.3.3/ La préparation des comptes comme systémique à l'heure de la comptabilité à la juste valeur

Il convient donc de mettre en scène nos réflexions précédentes à travers les figures concrètes des acteurs, organisations et contextes de la préparation des comptes.

S'il existe différentes voies possibles pour éclairer les termes de l'interaction des trois systèmes de la mise en œuvre des évaluations actuarielles, il se révèle judicieux de suivre la

Figure 11 précédente, c'est-à-dire de commencer par préciser leurs dimensions les plus microscopiques jusqu'à atteindre leurs aspects les plus macroscopiques.
Il nous faut donc débuter cette section en revenant sur les acteurs de la préparation des comptes à la juste valeur, c'est-à-dire sur les collaborateurs comptables que nous évoquions en section 1.3.1.2.
Pour atteindre cet objectif, une accroche intéressante consiste à explorer la suite d'évènements jalonnant le parcours des acteurs de la pratique comptable, de leur entrée dans l'organisation jusqu'à leur participation effective à la production des évaluations actuarielles de la juste valeur.

1.3.3.1/ Les influences plus ou moins « invisibles » des outils derrière l'expertise et la technique du comptable, en résonnance avec d'autres parties de la théorie des organisations

Aux vues de la section 1.3.1.2 précédente, la pratique comptable s'affirme comme un univers professionnel très hiérarchisé, tant dans les entreprises où un service comptable est clairement structuré verticalement et horizontalement, que dans les cabinets comptables où des grades structurent le travail quotidien.
La dynamique de l'organisation par l'introduction de nouveaux membres se fait par le biais d'un *learning by doing* grâce auquel même une personne non spécialement initiée à la technique comptable, parvient à assurer les tâches qui lui sont confiées puis à progresser dans la structure l'accueillant. C'est dès cet apprentissage initial que le système technique, composé de cette structure hiérarchique autant que des systèmes d'informations et des interfaces informatiques, détermine la production des évaluations complexes.
Ce sont ces systèmes qui par la compilation de l'historique de l'activité de l'entreprise, sont capables de proposer un répertoire de comportements possibles à des préparateurs comme Claude, en fournissant un ensemble de routines (Nelson and Winter 1982) permettant aux acteurs de l'organisation d'apprendre par la pratique et de répondre aux attentes de celle-ci.
Un apprentissage interpersonnel et l'existence de mentors professionnels peuvent aussi intervenir dans une certaine mesure dans ce processus de socialisation (Fogarty 1992a). Dans les structures de taille importante concentrant notre attention, il peut s'agir par exemple de la succession de multiples référents professionnels épisodiques (Dirsmith and Covaleski 1985), dont la multitude et donc l'atomicité confèrent *in fine* une importance décisive aux outils de gestion.

Cette armature technique peut revêtir des formes pratiques bigarrées : des fichiers informatiques présentant de manière détaillée l'ensemble des travaux réalisés les années précédentes à la formalisation des différentes tâches à accomplir, variant selon les organisations et les problèmes envisagés.
Mais elle peut aussi correspondre à la trame des progiciels de gestion, qui en disciplinant l'activité des collaborateurs des services comptables, fixent pour ceux-ci la substance du travail de production des chiffres en déterminant le format de l'*output* attendu, les caractéristiques des *inputs* nécessaires au système, et plus largement l'ensemble des informations intervenant dans la production des états comptables.
Ce système technique est capable d'avoir un rôle déterministe sur ses acteurs, de faire converger leurs comportements vers les attentes de l'organisation et vers les exigences des normes comptables internationales pour la production des états financiers, comme le soulignent les recherches foucaldiennes focalisées sur les vertus disciplinaires de l'instrumentation de gestion (Pezet 2004). Au contraire, cette armature technique peut aussi se révéler un ensemble de dispositifs « événementialisateurs », c'est-à-dire un ensemble d'instruments suscitant une singularité de comportements et de pratiques potentiellement distants des états attendus. Comment et dans quels termes pratiques ?

La littérature s'attachant à l'analyse de la cognition des acteurs de situations de gestion, à leurs heuristiques ou biais de jugement, incarne une aide précieuse en nous permettant de préciser les termes les plus microscopiques de ces interactions, de l'entrée d'un collaborateur comptable dans une organisation à sa participation routinière à la production des comptes.
Par ce moyen, il devient possible de préciser combien la mise en œuvre des évaluations actuarielles s'affirme comme une oscillation erratique conformément à nos réflexions précédentes.
De par la complexité de la préparation des valeurs actuarielles pour un groupe de taille importante, et du fait de la division du travail mise en place pour y répondre, les préparateurs des comptes font face à un environnement complexe à l'information imparfaite, difficile à saisir et à maîtriser. Or si l'on suit Hogarth (1993), la *Behavioral Decision Theory* (BDT) s'intéresse justement aux décisions et comportements des acteurs d'une organisation face à un environnement de ce type.
La systémique de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur est alors l'occasion de l'expression erratique de biais cognitifs et d'heuristiques dans les rapports des acteurs avec l'instrumentation de gestion rythmant leur activité quotidienne. Les travaux de

Von Neumann et Morgenstern (1947), de Savage (1954) sur le modèle d'utilité espérée, d'Edwards (1954) et Bruner et al. (1956) sur nos manières de raisonner, ceux de Simon (1955; 1957) généralisant l'idée d'une rationalité limitée des acteurs des organisations ; ces perspectives théoriques peuvent nous aider à donner corps en pratique à nos analyses précédentes. Plus précisément, elle nous autorise à lier en termes gestionnaires les concepts d'événementialisation et de processus aléatoire.

L'une des concrétisations de la BDT pour éclairer les formes pratiques des interactions des trois systèmes de la mise en œuvre des évaluations actuarielles, s'ancre en effet dans la relation savoir-pouvoir au cœur des recherches foucaldiennes dédiées à l'instrumentation de gestion en comptabilité (Pezet 2004, 173). Plus précisément, les travaux de la BDT nous permettent d'illustrer à quel point cette relation savoir-pouvoir déterminant les interactions des acteurs de l'organisation avec leurs dispositifs de gestion, émerge en pratique de rapports aussi erratiques que singuliers.

Nous avons établi en section 1.3.1.2 que le système technique attenant à la production du chiffre comptable est un moyen d'intégrer les nouveaux membres de l'organisation et d'assurer l'homogénéité du reporting financier, en tant que plus dénominateur commun à la production des états financiers.

Derrière cette vue s'esquisse la croyance selon laquelle les systèmes experts – les outils informatiques et les progiciels de gestion spécialement conçus pour la comptabilité par exemple – peuvent discipliner le travail humain, c'est-à-dire supplanter *in fine* des expertises humaines individuelles isolées.

Goldberg (1970) illustre empiriquement l'importance de cette asymétrie de rapports en montrant à travers l'étude du diagnostic médical que les modèles de décision, que les systèmes experts abrégeant nos décisions pour suivre Berry (1983), s'avèrent plus convaincants que les recommandations et préconisations proprement humaines. Anders (2002) caractérise même par ce biais l'âme moderne à travers le concept de « honte prométhéenne » qui stigmatise comment dans chacun de nos jugements quotidiens, nous arguons que nos créations, à savoir nos instruments et outils, se révèlent plus justes et parfaits que notre psyché. Cette asymétrie de rapports rappelle ainsi explicitement nos réflexions précédentes sur les pouvoirs de persuasion de l'actualisation dans les organisations en suivant Pezet (1996; 1997; 2000).

De plus, les interfaces numériques du système technique se concrétisant toujours en interfaces simplifiées permettant à n'importe quel collaborateur comptable d'exécuter les commandes

les plus complexes ; l'existence de cette intendance dans la production des états comptables peut intimer que le seul système expert suffit aux dépens de la connaissance approfondie de la technique comptable.

Les travaux de la BDT incarnent une aide précieuse pour événementialiser, c'est-à-dire pour explorer ce type de rapports entre acteurs et instrumentation de gestion.
Simon (1955) et Siegel (1957) montrent effectivement que les acteurs disposant d'une rationalité limitée tendent dans leurs différents processus de choix à d'une part simplifier les options envisageables pour régler leurs comportements et d'autre part, à se contenter généralement de stratégies mentales seulement satisfaisantes à leurs yeux. Or les systèmes experts dans les organisations ne connaissent pas la nuance qui distingue le satisfaisant de l'optimal, puisque l'algorithmique de la programmation composée d'une alternance de valeurs numériques associe toujours un *input* à un *output* de manière optimale, c'est-à-dire d'une façon objectivement définie comme étant l'unique et meilleure possible.
Si les acteurs de l'organisation utilisent les outils techniques qui leurs sont proposés en recourant à un ensemble d'abrégés (Berry 1983) ou d'approximations satisfaisantes (Simon 1955; Siegel 1957), cette nuance décisive est toujours annihilée par ces outils.
Les personnes en charge de la production quotidienne des comptes au moyen des progiciels de gestion, se trouvent toujours soumis à devoir arbitrer entre ce que le système leur permet de faire et ce qu'ils pensent être les diligences nécessaires à l'accomplissement satisfaisant de leurs tâches. L'influence des différentes conditions de la préparation des évaluations complexes apparaît ici dans l'une de ses formes pratiques à travers l'oscillation continue des choix de ses acteurs et de ce que leurs outils leur permettent de faire pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Les dissonances « événementialisatrices » de la systémique de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur trouvent ainsi des formes gestionnaires avec la mobilisation des travaux de la BDT.
A travers les rapports erratiques décrits précédemment il devient possible de saisir l'imbrication des conditions micro, méso et macroscopiques capables de faire de l'instrumentation de gestion une accumulation aussi ininterrompue que non nécessairement cohérente d'outils et de dispositifs (Craipeau and Metzger 2007).
Les acteurs d'une organisation, au lieu de recourir à un nouvel outil ou à un progiciel de gestion qui vient par exemple d'être déployé, peuvent s'en tenir pour leurs tâches

quotidiennes à l'utilisation de « petits » outils connexes, de simples tableurs, incompréhensibles pour une personne extérieure mais dont les détails, les annotations et renvois multiples sont parfaitement clairs pour leurs utilisateurs quotidiens.

Loin d'être une situation paradoxale, ces interactions absolument aléatoires et systémiques entre un système technique construit pour répondre de manière optimale aux attentes de ses utilisateurs et les personnes en charge de son utilisation quotidienne, s'expliquent à la lueur de notre cadre conceptuel pour trouver une forme pratique dans la mobilisation des conclusions de la BDT.

Le travail quotidien de Claude, les interactions d'une instrumentation de gestion et des acteurs de l'organisation reposant toujours sur un ensemble de singularités, sur un ensemble d'évènements aléatoires, où le décalage entre les outils accumulés et leurs utilisations concrètes apparaît comme le produit des conditions de la préparation des comptes. Les différentes intensités des décalages entre la manière dont les acteurs de l'organisation fondent leurs décisions et leur écho dans l'instrumentation de gestion déployée, déterminent l'infini des formes pratiques de ces suites singulières d'évènements.

Il est alors possible de lier le travail comptable quotidien avec les aspects les plus macroscopiques de la communication financière comme la normalisation comptable, à travers notre cadre conceptuel.

Cairns et al. (2011) déjà cités en partie 1.2.1 précédente étudient par exemple les conséquences de l'adoption du référentiel IFRS sur la comparabilité des comptes. A partir d'une étude empirique, ils distinguent la contribution relative des normes IAS 39 « Instruments financiers », IFRS 2 « Rémunérations en actions » et IAS 41 « Agriculture » à la plus grande comparabilité des comptes après l'adoption des normes IAS-IFRS. Notre événementialisation théorique des conditions de la préparation des comptes, nous permet d'éclairer ces résultats sous une lueur nouvelle.

L'adoption d'une nouvelle norme, c'est-à-dire une variation du système environnemental de la mise en œuvre des évaluations complexes, est susceptible de conduire au déploiement de nouveaux dispositifs pour la préparation des comptes. Les responsabilités des différents collaborateurs comptables peuvent être réallouées pour tenir compte de cette nouvelle obligation normative. De même, les progiciels de gestion comptable utilisés peuvent faire l'objet de développements afin d'être en mesure d'incarner des interfaces numériques utiles pour répondre à cette nouvelle obligation.

Dès ces premières interactions relativement mécaniques, la puissance événementialisatrice de l'évolution systémique de ces trois ensembles est susceptible de s'exprimer. Le nouveau progiciel de gestion peut susciter des comportements ou réactions erratiques chez les collaborateurs comptables de l'entreprise. Les nouvelles interfaces utilisées peuvent n'être jamais réellement appropriées par ces derniers.

A la manière de l'expérience réalisée par Wason (1960) sur de jeunes adultes chargés d'identifier une règle logique derrière la présentation successive de chiffres ou de nombres, face à des situations nécessitant un apprentissage au moyen d'inductions successives, nous sommes souvent soient incapables de, ou irrésolus à, remettre en cause les premières hypothèses nous ayant permis de passer des premières observations à nos propositions considérées initialement comme vraies. De plus, les expressions d'autres biais comme ceux de cadrage (Tversky and Kahneman 1986), d'ancrage (Schelling 1978), donnent une influence décisive à la manière dont été introduits pour la première fois aux praticiens les usages des outils de gestion qu'ils auront à utiliser.

Ces premiers mouvements en structurant les appréciations des acteurs de l'organisation et donc les utilisations de leurs outils, se révèlent ainsi capables d'impacter les interactions au cœur de la préparation des comptes et de faire de la production des valeurs actuarielles de la juste valeur une suite d'évènements. A travers l'expression de ce type d'heuristiques, la préparation des évaluations complexes est susceptible de prendre des modalités aussi aléatoires qu'erratiques.

Confrontés à un changement normatif comme dans cet exemple, les préparateurs des comptes peuvent s'agripper quotidiennement aux routines précédant l'introduction de la nouvelle norme, continuer à réaliser leurs activités quotidiennes et ne pas chercher à revoir leur comportement à la lueur de la nouveauté. Au contraire, ils peuvent saisir cette occasion pour faire évoluer leurs méthodes de travail et réexaminer les termes de leurs tâches quotidiennes. Einhorn et Hogarth (1985) décrivent à cet égard comment par des ancrages successifs et itératifs, les acteurs d'une organisation s'adaptent progressivement à des évènements ou à des évolutions de l'environnement remettant en cause tout ou partie des hypothèses et connaissances fondamentales de leur activité quotidienne.

Il nous est alors possible de représenter visuellement avec la Figure 15 suivante ces interactions erratiques de la préparation des comptes, afin de donner à voir l'aléatoire et la trajectoire de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur.

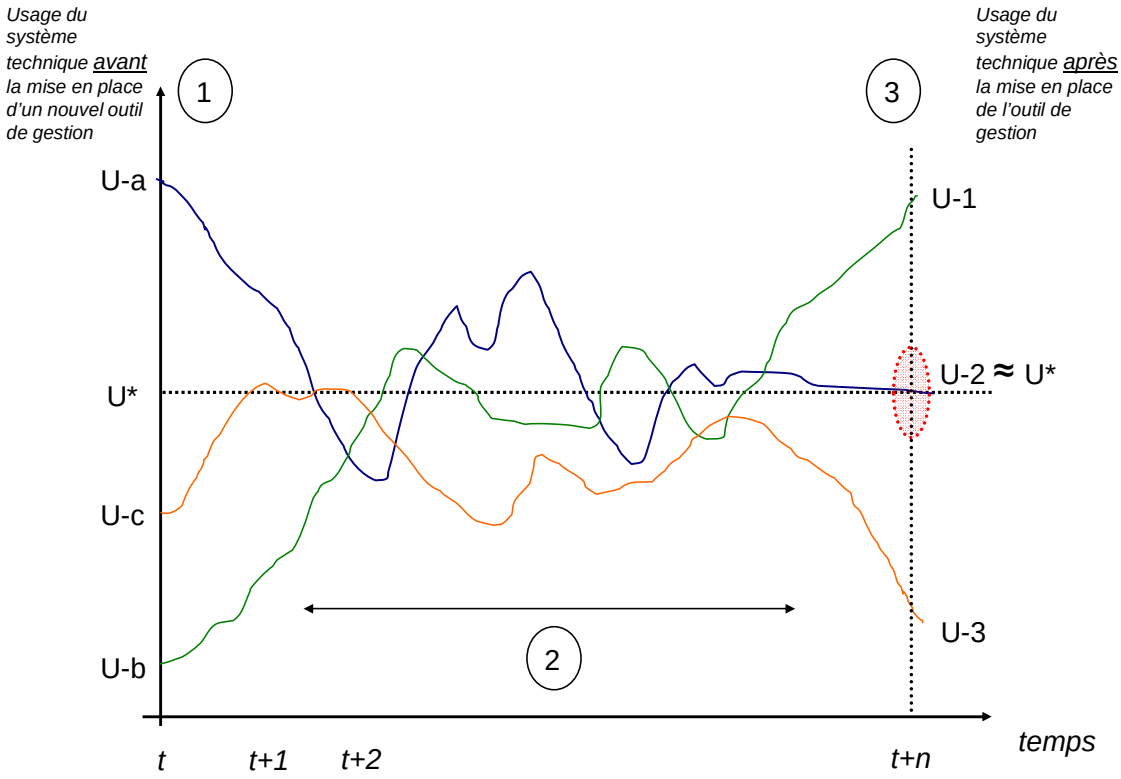

Légende et explications

Si l'on considère une activité, une opération ou un processus donné dans l'organisation, existant pour les acteurs de l'organisation à un moment précis, avant même l'introduction de tout nouvel outil, il existe un *continuum* d'usages possibles du système technique par les membres de l'organisation (*l'ensemble des « U » de l'axe des ordonnées à gauche*).

Dans le cas de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur ou de l'une des normes du référentiel IAS-IFRS, il est possible de considérer U* comme la programmation du progiciel de gestion comptable intégrant les différentes exigences du référentiel international. En effet, comment sont élaborées les programmations des progiciels de gestion comptable ? A partir de quels éléments, les sociétés produisant ces systèmes sont-elles capables d'élaborer un outil qui parviendra à répondre aux attentes des préparateurs de comptes, sinon essentiellement à partir du cadre fixé par la normalisation comptable auquel s'appose leur expertise technique des technologies de l'information ?
Derrière le système technique de la préparation des évaluations complexes se révèle donc le système environnemental que nous identifions, c'est-à-dire l'ensemble des exigences normatives ou des attentes trouvant une traduction dans l'instrumentation de gestion de la production des comptes. Les normes IAS-IFRS, les législations prudentielles exigeant le calcul de ratios financiers comme les Accords Bâle III ou Solvabilité II pour les institutions financières, incarnent autant d'exemples d'exigences environnementales impactant l'instrumentation de gestion déployée par les organisations y étant soumises.

En plus des spécificités vues précédemment quant à l'interaction des systèmes humain et technique, nous voyons à présent comment cette interaction est impactée par les attentes contextuelles relatives à la communication financière, de par le déterminisme

qu'elle peut exercer par exemple sur l'architecture même des dispositifs techniques constituant l'infrastructure gestionnaire de la production du chiffre.
Parmi les usages possibles présentés sur la figure, nous retenons les usages U-a, U-b et U-c, trois modalités possibles de l'interaction des systèmes humain, technique et environnemental avant l'introduction d'un nouvel outil, dont l'usage type – c'est-à-dire l'usage retenu pour la programmation du progiciel, ou pour la configuration de l'outil en amont – correspond à U*.
La première manifestation ① de la systémique nous intéressant, correspond à la manière dont les acteurs de l'organisation exécutent leurs travaux en utilisant d'une manière définie les outils techniques à leur disposition avant l'introduction du nouvel outil.

Une fois l'outil introduit dans l'organisation à la suite d'un changement normatif par exemple, les acteurs doivent progressivement s'adapter, découvrir son fonctionnement et finalement arbitrer entre conformer leur comportement aux routines prévues par le nouvel outil, ou continuer à utiliser les instruments préexistants dont ils maîtrisent davantage le fonctionnement pour l'exécution de leurs tâches.
Cette mise en place de l'outil revêt les traits d'une multitude d'interactions et d'apprentissages, entre des personnes situées à des niveaux très différents de l'organisation, et correspond aux évolutions chaotiques schématisées dans le temps ② de la figure.
Ces interactions chaotiques correspondent au processus aléatoire, à la rupture permanente d'évidence au cœur de notre cadre conceptuel. Cette série d'évènements représente l'oscillation permanente des acteurs de l'organisation entre liberté et contrainte, entre choix et déterminisme à travers les temps de la préparation des comptes. Elle consiste en un ensemble d'interactions atomisées puisque toujours individuelles et contingentes à une grande diversité de caractéristiques propres aux différents acteurs de l'organisation. Elle est également fonction du degré d'obsolescence des anciens outils à la disposition de l'organisation ou d'autres spécificités du système technique de l'organisation.

Enfin, le moment ③ représente la manifestation finale et visible de l'influence des outils de gestion. Cette situation correspond aux états s_5 et s_8 des figures 13 et 14 précédentes. Selon les spécificités des acteurs de l'organisation et de son système technique, le système environnemental considéré, le degré de convergence des pratiques individuelles vers l'utilisation attendue du nouvel outil sera variable du fait des interactions chaotiques décrites en ②.
Les activités des différents membres de l'organisation pourront correspondre à des usages très différents de ceux attendus pour tous les usages différents de U* sur le schéma proposé – dont U-1 et U-3 sont deux exemples parmi le continuum d'usages possibles divergeant de U* – ou au contraire correspondre à des usages satisfaisants au regard de U* – comme ceux décrits par le cercle coloré autour de U-2. Il est alors à noter que les différents usages symbolisés par les U-1, U-2 et U-3 ne peuvent pas être véritablement hiérarchisés selon une relation d'ordre ou de préférence.

En termes plus concrètement comptables, chacun des états U-1, U-2 et U-3 peut représenter par exemple des comptes plus ou moins comparables relativement à l'idéal de comparabilité U* envisagé par le normalisateur comptable international en promulguant une norme.
Aucun de ces états n'est en soi préférable à un autre, mais chacun constitue une modalité différente dans la mise en œuvre de l'instrumentation de gestion de la juste valeur.

Les comportements dans l'organisation peuvent alors converger vers une même modalité ou au contraire diverger durablement, du fait de la subsistance des outils précédant la mise en place du nouveau progiciel ou des spécificités des acteurs et du système technique de l'organisation. Selon la durée, les étapes et le point d'arrivée des interactions décrites en phase ②, la mise en œuvre de la juste valeur revêtira des conséquences plus ou moins attendues et désirées.

Bien qu'à chaque instant le devenir de l'organisation soit ainsi parfaitement aléatoire, il est possible de distinguer de façon rétrospective trois trajectoires organisationnelles vers chacun des états U-1, U-2 et U-3.
Nous retrouvons alors l'idée d'une oscillation permanente entre liberté (à chaque instant dans le quotidien du travail comptable) et déterminisme (selon l'influence des conditions micro, méso et macroscopiques rendant certains états inatteignables) dans la préparation des comptes, selon des termes très semblables à ceux présentés dans les figures 13 et 14, ainsi que dans l'encadré 1 précédent.

Figure 15 : Modélisation schématique de la systémique de la mise en œuvre des évaluations actuarielles à la suite d'un changement normatif.

Au moyen de notre abstraction progressive de la mise en pratique des évaluations actuarielles de la juste valeur à travers des systèmes et dispositifs de gestion, il nous est désormais possible de formaliser en des termes non équivoques les modalités de leurs interactions. Derrière l'information financière publiée par les entreprises préside une systémique erratique mêlant de façon toujours singulière les acteurs, outils et contextes de la préparation des comptes.

La préparation des comptes se révèle ainsi toujours distante de l'ajustement automatique des valeurs comptables aux valeurs économiques. A l'instar du travail quotidien de Claude, les efforts des services comptables ne sont jamais neutres dans l'application des principes comptables contrairement aux souhaits de Solomons (1991) et de l'IASB.

L'étude des effets de l'adoption d'une nouvelle norme comptable, l'analyse de l'importance de l'information comptable pour les prix et acteurs de marché, l'examen de la *value relevance* des comptes peuvent alors s'ancrer sur notre cadre conceptuel et saisir par ce biais la diversité des pratiques comptables pour en expliciter les conditions micro, méso et macroscopiques.

La littérature consacrée à la juste valeur revue en partie 1.2 trouve un écho dans notre abstraction des conditions de la préparation des comptes à travers les évaluations complexes de la juste valeur. Afin d'établir définitivement l'utilité de cet outillage théorique pour répondre à notre question de recherche autant que pour contribuer à la littérature en comptabilité financière ; nous profiterons de la section suivante pour souligner ses apports pour l'une des perspectives les plus récurrentes des recherches comptables.

A travers son application à l'étude de la gestion opportuniste des résultats comptables, nous montrerons que notre événementialisation théorique permet de problématiser la préparation des comptes pour juger des promesses de la comptabilité ; et suggère en conséquence de scruter plus attentivement chacune des conditions micro, méso et macroscopiques de la production comptable.

1.3.3.2/ L'« art » du préparateur à travers une formalisation de la systémique de la préparation des comptes

Si les comportements opportunistes des préparateurs des comptes peuvent être multiples pour la littérature en comptabilité financière, celle-ci correspond toujours à une tentative consciente des préparateurs d'altérer la pertinence informationnelle des états financiers en impactant les principaux agrégats comptables au bénéfice exclusif de certaines parties de l'organisation.
Schipper (1989) caractérise ainsi la gestion discrétionnaire du résultat comptable comme « une intervention délibérée dans le processus d'information financière externe, dans le but de s'approprier des gains personnels ». De même, Degeorge et al. (1999) définissent la gestion opportuniste des états financiers comme l'altération consciente du résultat diffusé dans l'objectif d'avantager certaines parties prenantes au détriment d'autres.
Les recherches consacrées à ce sujet dans le cas de la comptabilité à la juste valeur se sont ainsi plus concentrées sur les manipulations observables du reporting financier (e.g. Beatty and Weber 2006; Bens 2006; Jeanjean and Stolowy 2008; McEwen et al. 2008; Hilton and O'Brien 2009; Hamberg et al. 2011; Lilien et al. 2013) que sur les processus organisationnels de la préparation des valeurs comptables. L'intervention discrétionnaire des managers n'est pas vue comme une partie d'un processus organisationnel plus transversal dont Watts et Zimmerman (1978) formalisent d'ailleurs certains des traits, mais ressemble davantage à un *deus ex machina* fixant ultimement la substance des comptes.
La littérature comptable en tentant de comprendre « pourquoi » ou « comment » les managers cherchent à orienter de façon discrétionnaire les comptes (e.g. Piot and Janin 2007), n'envisage donc jamais la suite d'évènements aboutissant dans l'organisation à la manipulation des états financiers. Depuis les travaux fondateurs consacrés aux *accruals* (Healy 1985; DeAngelo 1986; Jones 1991) jusqu'à aujourd'hui, l'attention n'est toujours concentrée que sur la démonstration de l'existence d'effets à la gestion opportuniste des résultats, ainsi que sur la découverte de « proxys » susceptibles de mesurer ces effets.

Le rôle des systèmes d'informations sur la production du chiffre ou plus encore celui des différences hiérarchiques existant au sein d'un service comptable, sont fondus dans la notion de préparateur et échappent par conséquent à l'analyse.

Pourtant, Beaver (1998; Jeanjean 2003) insiste sur le fait que tout système comptable, indépendamment de l'opportunisme actif des préparateurs, agit comme un prisme déformant des flux de trésorerie réels donnant lieu aux enregistrements comptables ; et donc par extension que toute architecture de production du chiffre consiste en une manipulation.

Il fait à cet égard du résultat publié la résultante des flux de trésorerie publiés impactés des différents ajustements comptables publiés. Depuis cette perspective, il devient possible de revoir les comportements discrétionnaires des préparateurs des comptes au moyen de notre cadre conceptuel.

Si l'on transpose ces analyses à notre cadre conceptuel, les flux de trésorerie publiés ont été l'objet des interactions systémiques des outils, acteurs et contextes de la préparation des comptes. Les états publiés ne sont donc que les conséquences perceptibles des interactions aussi erratiques qu'aléatoires des conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes.

Avant même d'être la prérogative d'une catégorie d'acteurs de l'organisation, la représentation comptable des flux de trésorerie est donc le produit de l'activité de l'organisation, d'un ensemble de routines et d'interactions.

Apprécier les marges discrétionnaires dont disposent les préparateurs des comptes dans la mise en œuvre des évaluations complexes constitue alors un élément décisif pour notre réflexion. Si le management des *earnings* ou des *accruals* apparait *a priori* comme la stigmate la plus certaine de l'action libre et délibérée des préparateurs des comptes ; notre cadre conceptuel, en faisant de ces comportements délibérés seulement l'une des conditions de la préparation des comptes, une condition parmi d'autres tout aussi aveugles qu'involontaires, peut éclairer ces situations de gestion dans le cas des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Nous avons précédemment mis en évidence que la trajectoire d'une organisation en matière de préparation des comptes est le produit de l'interaction systémique de ses acteurs, de ses dispositifs de gestion et de son environnement. Les motivations des manipulations des comptes par la direction de l'entreprise peuvent être multiples et de natures très différentes, mais toutes s'inscrivent dans une perspective intertemporelle. En effet, à travers la gestion des *earnings* ou des *accruals*, un dirigeant cherche toujours à altérer ses principaux agrégats

comptables de manière à modifier la perception de sa performance passée – le dernier exercice comptable clôturé – ou de façon à favoriser son action future – en se dotant de marges discrétionnaires pour l'exercice à venir par exemple.

Ce qui fait la caractéristique de la discrétion managériale n'est donc pas en premier lieu son intentionnalité, contrairement aux définitions de Schipper (1989) ou Degeorge et al. (1999) citées précédemment ; mais correspond avant tout à son caractère dynamique et intertemporel. Du fait de cette caractéristique, étudier l'action discrétionnaire des préparateurs des comptes sur les informations présentées dans leurs états financiers ne peut se faire indépendamment de la trajectoire de l'organisation.

En reprenant la Figure 15 précédente, nous pouvons proposer une représentation intertemporelle de la préparation erratique des comptes à la juste valeur dans la Figure 16 ci-dessous, en reprenant le même cadre, les mêmes axes et notations.

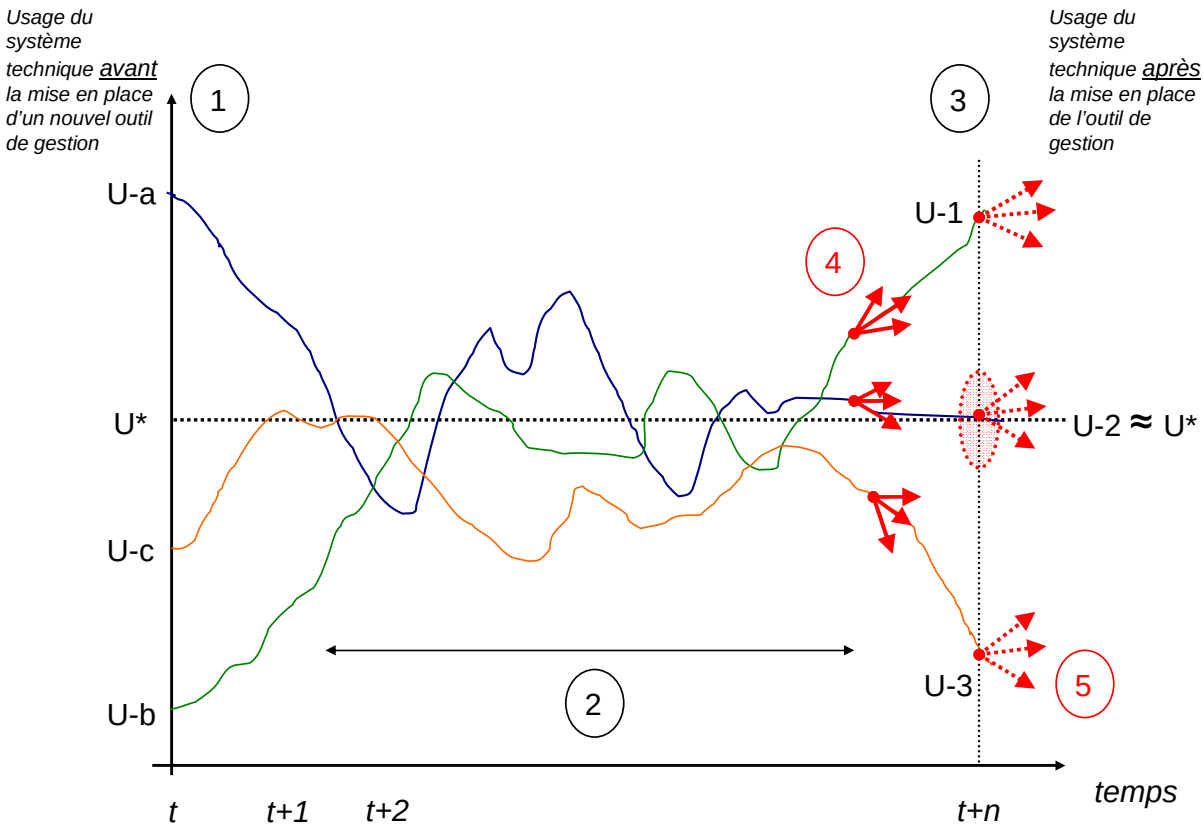

Légende et explications

L'influence de la gestion discrétionnaire sur les interactions identifiées dans le cas de la production du chiffre comptable, correspond aux différents éléments indiqués en rouge sur ce schéma.

Comme l'illustre le point ④, les dirigeants et managers, en cherchant à influencer les états financiers de l'entreprise interfèrent dans les modalités de l'interaction entre système technique et humain. Mais ils génèrent aussi par ce biais un ensemble de comportements et d'interactions distinctes de leur volonté, c'est-à-dire de nouvelles

routines comportementales et donc de nouveaux usages du dispositif technique conservant à la préparation des comptes son caractère aléatoire.
Si les volontés de la direction en matière de manipulation des états financiers ont toutes les caractéristiques de décisions intentionnelles perceptibles, leur concrétisation organisationnelle et donc leur influence réelle sur la préparation des comptes à travers le temps, échappent comme l'exprime le point ④ à toute forme d'intentionnalité et de maîtrise.
Ces interventions discrétionnaires, de par les interactions systémiques et chaotiques qu'elles suscitent à leur tour – ramenées dans cette figure à l'image du « trident » rouge – dépassent les intentions des dirigeants. Elles ne sont qu'une des conditions microscopiques de la préparation des comptes, qu'une partie du processus aléatoire qu'est à chaque instant la production des évaluations complexes.
Enfin, dans cette même perspective, le point ⑤ montre que les interventions discrétionnaires du management dans la préparation des états financiers, peuvent à travers le temps susciter de nouveaux usages et donc de nouvelles interactions chaotiques, alors même que l'expression de l'action invisible des dispositifs de gestion sur l'organisation aurait pu se stabiliser sur un usage particulier.
Les choix délibérés des préparateurs s'avèrent ainsi relativement contraints par les autres conditions de la préparation des comptes. Ils oscillent à chaque instant entre liberté et contrainte. De cette tension permanente émerge de façon rétrospective la trajectoire de l'organisation sans que les volontés y aient réellement commandé, conformément à l'illustration fournie dans l'Encadré 1 précédent.

Figure 16 : La gestion discrétionnaire à la lueur de la systémique de la production des évaluations actuarielles.

Aux vues de ces éléments, il apparaît alors clairement combien l'action discrétionnaire des dirigeants sur les états financiers, tout en étant une réalité observable et identifiable à une action délibérée de tromper, correspond dans le même temps à des comportements déterminés par l'inertie des outils de gestion, dont les influences considérées de façon dynamique peuvent se révéler inattendues. La gestion des *earnings* ou des *accruals* peut être considérée dans cette perspective comme l'inertie du système humain que nous identifions, partie des interactions chaotiques au cœur de notre conception de la production des comptes.

1.3.3.3/ Conclusion de la partie théorique : un cadre conceptuel désormais au service de l'observation de la pratique comptable

A travers ce dernier exemple, nous disposons désormais d'une vue claire de la capacité de notre cadre conceptuel à saisir les différentes dimensions de la préparation des comptes.
La production des évaluations actuarielles de la juste valeur y est dépeinte comme les rencontres erratiques et ininterrompues d'acteurs, d'outils et de contextes. Des interactions systémiques de ces trois termes, saisissables à travers les concepts d'évènementialisation et de

processus aléatoire, émerge une dynamique dont nous nous proposons d'étudier empiriquement les conditions micro, méso et macroscopiques.

En décrivant la préparation des comptes comme un processus aléatoire, nous parvenons à événementialiser de la façon la plus radicale possible pour faire du travail quotidien des services comptables une matière désormais digne d'intérêt.
S'intéresser aux évaluations actuarielles de la juste valeur n'a désormais plus d'intérêt uniquement pour l'étude de ses effets sur la communication financière.
Explorer ses conditions micro, méso et macroscopiques nous permet finalement de problématiser la préparation des comptes, d'envisager de façon originale que rien n'y est joué par avance et de souligner combien son étude est nécessaire pour juger des différents effets de la comptabilité financière.

2/ Méthodologie et *design* de recherche

A la lueur de nos observations de terrain, nous avons décrit la préparation des comptes comme une systémique, marquée par l'aléatoire et l'erratique avec les évaluations actuarielles de la juste valeur. Il nous faut désormais profiter de cette partie pour présenter notre méthodologie de recherche et expliciter comment nos observations ont nourri de façon inductive nos réflexions précédentes.

Nous motiverons ainsi dans une première section l'emploi d'une méthodologie qualitative en trois parties – observation participante, entretiens de confirmation et mobilisation de sources professionnelles – en montrant son adéquation avec l'étude des conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes à la juste valeur (2.1).
Nous consacrerons les sections ultérieures aux présentations des motivations, modalités et enjeux de notre observation participante (2.2) et des autres sources d'évidence retenues (2.3).

2.1/ Un *design* de recherche qualitatif pour observer la systémique de la préparation des comptes à travers les valeurs actuarielles de la juste valeur

Il paraît crucial d'éclairer l'intérêt du recours à une méthodologie de recherche qualitative pour étudier les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes.
Nous montrerons que ce *design* de recherche satisfait aux apports de notre partie théorique précédente, en nous permettant de décrire la production des évaluations actuarielles comme une systémique.
Après avoir rappelé les différentes motivations de l'emploi d'une méthodologie qualitative (2.1.1), nous présenterons le triptyque des outils méthodologiques qualitatifs retenus (2.1.2).

2.1.1/ Motivations de l'utilisation d'une méthodologie qualitative

Van Maanen (1979a) rappelle que le terme même de méthodologie qualitative n'a pas de signification précise par lui-même et revêt les traits d'une « expression parapluie ». Mais il convient de reconnaître avec lui que l'homogénéité de ces différentes techniques repose sur leur dimension interprétative, celles-ci cherchant « à décrire, décoder, traduire et généralement percer le sens et non la fréquence de certains phénomènes » appartenant dans notre cas au monde social de la comptabilité.
Cette multiplicité d'outils propre à la recherche qualitative est rappelée puis précisée par Denzin et Lincoln (1994; 2000) qui font d'une démarche qualitative une focalisation particulière sur les attributs et qualités des sujets étudiés, afin d'extraire par ce détail les logiques animant acteurs et organisations dans le monde social.
Dans cette perspective, un *design* qualitatif se distingue par une attention particulière aux sujets d'étude retenus et non à l'analyse des « *big N* » concomitants aux études quantitatives (Ragin et al. 2004). C'est ainsi cette recherche de sens et non de fréquences (Czarniawska-Joerges 1992) qui nous a conduit en premier lieu à souscrire à un *design* qualitatif.

Ce premier argument très général étant l'objet de possibles ambiguïtés quant à ce qui définit le « sens » dans une recherche en comptabilité, le « sens » par rapport aux « conditions » de notre question de recherche ; il nous faut montrer que chercher à décrire, décoder, traduire et percer le sens consiste dans notre démarche à retenir une méthodologie capable de saisir les

différents termes de la systémique de la préparation des comptes. Notre *design* doit permettre d'explorer les interactions des acteurs, outils et contextes au cœur de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Celui-ci doit tout d'abord permettre de saisir simultanément les dimensions micro, méso et macroscopiques de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur dans les organisations, c'est-à-dire nous permette de passer en permanence de l'analyse transversale à l'étude de détail (2.1.1.1).

Notre *design* doit s'inscrire dans une véritable cohérence épistémologique avec notre cadre théorique sans néanmoins nous empêcher de passer du micro, méso au macroscopique (2.1.1.2).

Ainsi, dans chacune des parties de cette section, nous chercherons à montrer en quoi une méthodologie qualitative parvient à satisfaire ces conditions indispensables, avant de détailler les modalités de notre méthodologie.

2.1.1.1/ Une méthodologie qualitative pour capter l'erratique et la diversité de la systémique comptable

Notre méthodologie doit en premier lieu permettre de saisir de manière transversale chacun des niveaux de la mise en œuvre des évaluations actuarielles, autant que nous permettre d'explorer de manière approfondie chacun d'entre eux. Mais quels pourraient être les termes concrets de cette démarche ?

Les tests d'*impairment* évoqués dans notre définition précédente de la juste valeur fournissent une illustration intéressante de ce que doit permettre notre méthodologie. Les tests d'*impairment* prévus pour la dépréciation d'actifs évalués à partir de méthodologies actuarielles, doivent pouvoir être analysés au niveau de l'organisation qui les met en œuvre, afin de saisir la manière dont les praticiens du chiffre les déploient au quotidien pour la préparation des états financiers. Mais ils doivent aussi être appréhendés au niveau de leur influence sur la communication financière, sur l'asymétrie d'informations existant entre dirigeants et investisseurs par exemple.

Ce premier impératif entre en cohérence avec la manière dont Schutz (1973; Gephart 2004, 455) caractérise la recherche en science sociale et donc pour partie les recherches en management. Il s'agit selon lui d'être attentif par une démarche qualitative, aux concepts et cadres utilisés par les acteurs pour appréhender la nature socialement construite de la réalité étudiée.

Comme le suppose l'étude des tests d'*impairment*, il ne s'agit pas pour nous de considérer au seul niveau macroscopique la situation de gestion sous-jacente à l'emploi de cet outil comptable. Il convient plutôt d'éclairer comment son utilisation est encastrée dans l'interaction systémique des acteurs et outils de l'organisation, de leur environnement, faisant de ces dispositifs comptables les objets d'erratiques appropriations ou d'expérimentations leur conférant *in fine* leur réalité macroscopique.

S'intéresser à la préparation des comptes c'est dès lors appréhender le déroulement d'évènements individuels ou collectifs derrière la production des évaluations actuarielles de la juste valeur. C'est chercher à en saisir les interactions constitutives, selon les contextes et dans une perspective dynamique.
Conformément à la définition d'un processus organisationnel de Pettigrew (1997), c'est chercher à éclairer le processus par lequel se met en œuvre la production des évaluations complexes dans les organisations.
Or Gephart (2004, 455) fait justement de l'analyse qualitative le moyen privilégié pour percevoir ce type de construction processuelle dans les organisations. Gephart (2004, 455) explique en effet :

> *« Qualitative work is highly descriptive and often recounts who said what to whom as well as how, when and why. An emphasis on situational details unfolding over time allows qualitative research to describe processes. »*

Chercher à appréhender les conditions micro, méso et macroscopiques au cœur de la comptabilité à la juste valeur, devient alterner entre une perspective transversale et une focalisation plus spécifique.
La réponse à notre question de recherche fait ainsi de notre sujet d'étude un processus pour lequel un *design* qualitatif s'affirme indispensable.

En outre, observer et éclairer les interactions systémiques des acteurs, outils et contextes des situations de gestion nous intéressant suppose également de recourir à un *design* qualitatif.
Comme l'évoque notre section 1.3.3.1 précédente, la compréhension de ces interactions suppose de s'attarder sur les spécificités de la profession comptable et des collaborateurs en charge de la préparation des comptes ; mais aussi de prendre en compte les outils informatiques sur lesquels ils travaillent, ainsi que les contextes dans lesquels ils s'insèrent.

Nous avons ainsi mis en évidence que l'avènement de la comptabilité à la juste valeur est concomitant à une série d'apprentissages individuels et collectifs, de rationalisations discursives en même temps que l'occasion de l'expression de biais cognitifs dans les rapports avec l'instrumentation de la préparation des comptes. C'est toute cette variété d'interactions systémiques qui composent les conditions de notre question de recherche et rythment la construction processuelle que nous évoquions précédemment.

Ainsi, selon une perspective empruntant à ce que Burrel et Morgan (1979) nomment le paradigme interprétatif, il nous faut apprécier les processus continuels que représentent les comportements et représentations individuelles, intervenant de façon diverse dans la systémique de la préparation des comptes. Or Dent (1991, 711) rappelle combien ce type de recherche se doit d'être un *design* qualitatif, essayant selon le mot de Malinowski (1922a) de capter le point de vue de « l'indigène » – à savoir ici celui du collaborateur comptable encastré dans une organisation construite et parcourue par les rationalisations, biais de perception que nous évoquions en section 1.3.3.1.

Manninen (1995) offre alors un exemple de la pertinence d'une démarche qualitative pour l'analyse des travaux quotidiens d'un service comptable, c'est-à-dire d'une partie décisive de notre systémique. A partir d'un *design* qualitatif Manninen (1995) cherche à comprendre comment l'expertise en matière comptable consiste en un processus individuel de *sense-making*, par lequel les actions quotidiennes deviennent un référentiel conceptuel mobilisable par le praticien de la comptabilité. Capter l'inertie du système d'acteurs identifié dans notre partie théorique motive ainsi l'utilisation d'une démarche qualitative dans la perspective tracée par Manninen (1995).

Enfin, un *design* qualitatif s'impose également pour capter le rôle des outils et dispositifs de gestion derrière la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Nous avons souligné dans notre partie théorique précédente combien il convient d'étudier les collaborateurs comptables, les managers assurant leur encadrement, comme les directions financières, dans leurs rapports avec leurs outils de gestion. Or, parce que Hall (2010, 307) souligne dans la lignée de McKinnon et Bruns (1992) qu'une part décisive de l'activité de coordination et de communication des managers passe par des éléments qualitatifs, que des informations numériques sont le plus souvent appréhendées sous des traits qualitatifs par les décideurs de l'organisation ; une architecture qualitative s'impose pour nos travaux afin d'être en mesure de saisir les effets qualitatifs des outils de gestion sur l'organisation.

2.1.1.2/ Une méthodologie qualitative en cohérence épistémologique avec la partie théorique précédente

Si nous avons souligné jusqu'ici différentes raisons ayant motivé le recours à une méthodologie qualitative, il nous paraît important de montrer que le choix de cette approche pour reprendre le mot de Morgan et Smircich (1980), s'inscrit aussi dans une véritable cohérence ontologique et épistémologique avec notre conceptualisation de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur.

En reprenant la matrice que proposent Burrell et Morgan (1979) nous pouvons définir nos positionnements ontologique et épistémologique de la manière suivante. Recourir à l'idée de systémique et donc reconnaître un pouvoir « invisible » aux outils de gestion fait écho à une posture ontologique plutôt nominaliste.
Ce déterminisme de l'outil sur son créateur exprime en effet avec acuité combien les réalités organisationnelles que nous décrivons peuvent être vues comme des constructions individuelles, en perpétuelle transformation sous les coups des psychés des acteurs d'une situation de gestion donnée. Ainsi, pour notre étude, la réalité sociale de la production des évaluations actuarielles est une réalité relative, dans laquelle « l'homme est la mesure de toutes choses » et où la vérité est « (…) toujours sa vérité, c'est-à-dire l'aspect sous lequel les choses lui apparaissent » pour reprendre les mots de Protagoras.
En suivant toujours le cadre proposé par Burrell et Morgan (1979), nous nous inscrivons donc essentiellement dans un paradigme non positiviste en affirmant d'une manière quelque peu tautologique qu'il n'est pas possible de saisir par la seule observation distante la systémique de la production des comptes ; mais qu'il est nécessaire de faire l'expérience de notre sujet d'étude afin d'en ressentir puis d'en comprendre l'inertie.
Ainsi en accord avec Gioia et Pitre (1990), il ne s'agit pas pour nous d'établir « La » vérité de notre sujet modestement comptable, mais au contraire d'adopter une approche nous permettant de saisir les différentes visions et expressions au sein de notre objet d'étude.

Néanmoins la mobilisation d'un *design* de recherche qualitatif dans la lignée de Burrell et Morgan (1979) pourrait sembler dans une certaine mesure dissonante avec notre conceptualisation originale de la production des comptes à la juste valeur. Deux arguments principaux nous permettent néanmoins de neutraliser l'importance relative de ces dissonances, pour affirmer la cohérence épistémologique de notre démarche.

Tout d'abord, notre question de recherche se structure autour de l'identification des conditions d'une dynamique, celle de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. Notre démarche se veut donc « *problem-driven* » (Davis and Marquis 2005, 334) et non « *paradigm-driven* ». Dès lors, même si la difficulté relative à la mobilisation de champs théoriques et d'outils méthodologiques aux épistémês potentiellement dissonantes demeure, elle n'est pas d'une importance significative.

En second lieu, Gioia et Pitre (1990), Hassard (1991) et Guba et Lincoln (1994) notamment, ont mis en évidence combien des approches mêlant différents paradigmes même antagonistes dans la classification de Burrell et Morgan (1979) pouvaient s'avérer pertinentes autant qu'intéressantes dans le champ des recherches organisationnelles qualitatives. En effet, en permettant d'initier une recherche à partir d'hypothèses ontologiques ou épistémologiques différentes, l'hybridation de différents paradigmes pour la production de connaissances permettrait d'analyser toutes les dimensions d'un phénomène organisationnel donné et de produire en conséquence des propositions théoriques pertinentes pour le sujet d'étude retenu (Gioia and Pitre 1990, 591).

De plus, la combinaison d'éléments provenant de paradigmes différents au sein d'un même *design* de recherche s'avère possible si l'on considère que les frontières entre les différents paradigmes sont parfois mal définies ou « *blurred* » (Geertz 1980; Bochner 1985; Gioia and Pitre 1990, 592). Or notre recherche ne s'inscrivant pas comme la démonstration d'une hypothèse d'un paradigme donné mais plutôt comme la proposition d'un nouveau paradigme pour étudier la communication financière ; notre démarche s'inscrit justement dans l'une de ces zones de flou entre les paradigmes identifiés par Burrell et Morgan (1979).

Etudier les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des valeurs actuarielles de la comptabilité à la juste valeur établit des zones de transition entre les théories aux épistémologies contradictoires que nous mobilisons, et dote notre *design* de recherche d'une cohérence certaine à un niveau méta paradigmatique.

2.1.2/ Un triptyque qualitatif

Trois outils, à savoir une observation participante, des entretiens semi directifs et l'exploitation de sources professionnelles, appartenant au champ des méthodologies qualitatives, ont été utilisés afin d'appréhender les conditions de la préparation des évaluations actuarielles de la comptabilité à la juste valeur. Si nous examinerons en détails dans la partie suivante les motivations et modalités de chacun de ces outils, il nous paraît

important de revenir dans cette section sur l'intérêt de ce triptyque qualitatif au regard de notre question de recherche.

C'est en effet par cette « triangulation méthodologique » que nous pensons accroître la fiabilité de nos résultats, en exploitant analytiquement les dimensions paradigmatiques des situations de gestion rencontrées afin d'accroître le degré de validité de notre démarche qualitative (Lincoln and Guba 1985).

La réalisation d'une observation participante, premier élément de notre triptyque qualitatif, constitue la clef de voûte de notre méthodologie en nous permettant de mêler faits économiques et faits gestionnaires pour éclairer les conditions de la production des évaluations actuarielles.

Contrairement à la recherche action initiée par Lewin (1946) qui se traduit par la production de connaissances à travers la transformation délibérée de la réalité observée, l'observation participante trouve elle ses racines dans l'analyse ethnographique. Elle se caractérise d'après Malinowski (1922a; Métraux 1946; Malinowski 1989) comme une immersion directe dans le terrain d'étude, afin d'établir entre le chercheur et ses sujets une proximité suffisante pour saisir dans toute sa complexité la subjectivité du sujet étudié.

L'observation participante permet donc d'atteindre le microscopique des évaluations complexes de la juste valeur c'est-à-dire de percevoir avec acuité par l'expérience, l'erratique, les détails et les imperfections de leur préparation quotidienne. Par cette observation directe similaire en de nombreux points à ce que Mintzberg (1979) recommande pour l'élaboration d'une recherche qualitative, il devient possible de capter et de décrire ce que font concrètement les préparateurs de comptes, sans passer par le prisme de questionnaires ou d'autres moyens de collecte de données.

Parce que les transformations des régulations macroéconomiques ne manquent pas de transformer les réalités microscopiques, comme en témoigne l'influence des normes comptables internationales sur la communication financière et donc sur la pratique comptable, la participation au terrain d'étude permet également d'apprécier les transformations macroscopiques induites par les évaluations actuarielles.

Malinowski (1922b, 25; Dent 1991, 710–711) évoque justement cette possibilité lorsqu'il énonce que l'objectif d'une observation participante est « *to grasp the native's point of view, his relation to life, to realise his vision of his world* ». Même en s'éloignant de l'indigène, l'expérience microscopique permise par l'observation participante permet donc d'apprécier

tant la psyché individuelle du sujet étudié, que de saisir son rapport à son environnement macroscopique.
S'immerger dans la pratique comptable, dans le travail quotidien d'un service comptable, permet donc tant d'appréhender ses interactions et enjeux individuels, que de percevoir la communication financière et la préparation des comptes dans leur ensemble à la lueur de situations particulières.

En outre, la réalisation d'entretiens confirmatoires, deuxième partie de notre méthodologie qualitative s'inscrit dans une complémentarité certaine avec notre objet de recherche.
Nous avons insisté précédemment sur l'importance d'un *design* nous permettant de passer de l'analyse transversale de la préparation des comptes à une étude détaillée de certains cas paradigmatiques. Or parce qu'il paraît impossible dans une observation participante d'être confronté de façon prolongée à toutes les situations de gestion intéressantes pour notre objet de recherche, il nous a semblé nécessaire de confronter les situations aperçues lors de notre observation de terrain, par des entretiens semi-directifs capables de confirmer nos analyses avec nos interlocuteurs, voire de les approfondir.
De cette manière nous disposons d'un outil flexible à notre disposition pour affiner ou explorer les éléments susceptibles d'accroître le degré de validité de nos résultats.

Enfin, parce que derrière la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la comptabilité à la juste valeur, il y a la profession comptable et l'activité quotidienne de ses praticiens ; parce que la juste valeur est l'objet d'ardents débats et d'expressions professionnelles virulentes depuis sa promulgation avec les normes IFRS-IAS par l'Union Européenne en 2005 ; ces expressions professionnelles sont aussi d'un intérêt certain.
S'il n'est pas question de tenir compte de ces sources comme des références universitaires, tant ces expressions ne sont pas nécessairement encadrées par une discipline tentant de déceler le scientifique de l'opinion, le démontrable du pamphlet partisan ; ces expressions non académiques peuvent néanmoins s'avérer d'une certaine pertinence pour répondre à notre question de recherche.
Selon des objectifs divers et des moyens différents, plusieurs des parties prenantes du reporting financier se sont dotées d'instruments d'expression afin de diffuser le plus largement possible leurs préoccupations pratiques. De plus, le normalisateur comptable, qu'il soit international ou américain, élaborant ses normes au moyen d'un processus consultatif – le

due process – ces expressions ne sont pas neutres quant à la régulation macroéconomique de la communication financière.
Par conséquent, elles peuvent constituer des sources secondaires, venant compléter ou étoffer les éléments recueillis par l'observation directe ou par l'entretien, et permettre une certaine triangulation de nos découvertes. Ainsi, qu'il s'agisse de la Revue Française de Comptabilité (RFC) dont s'est doté l'Ordre des Experts Comptables (OEC) français, du *Journal of Accountancy* de l'AICPA, des publications des normalisateurs comptables ou encore des publications des cabinets comptables et des entreprises ; la mobilisation de ces documents à l'appui de nos autres diligences permettent de préciser et de conforter nos réflexions.

Si nous disposons à présent d'une vision transversale de notre méthodologie qualitative, il nous reste à approfondir la présentation de chacune de ses parties en nous concentrant sur le détail de leurs modalités, mais aussi sur les enjeux de réflexivité et de scientificité attenants à leur utilisation.

2.2/ Une observation participante : six mois comme « petite main » dans la pratique comptable

Nous présenterons dans une première section ce en quoi a consisté notre observation participante en nous attachant à décrire ses circonstances pratiques (2.2.1).
Nous mettrons en évidence combien notre position de « petite main » au sein d'une équipe d'auditeurs nous a permis l'observation des dimensions microscopiques de la préparation des évaluations actuarielles. Nous expliciterons alors comment à partir de cette expérience, nous sommes parvenus à construire nos réflexions et propositions théoriques (2.2.2).
Nous reviendrons enfin sur ses différents enjeux de réflexivité et de scientificité. Nous nous intéresserons tout particulièrement à la discussion de la pertinence des situations rencontrées et de leur valeur universalisable ; autant qu'à des éléments plus directement liés à la conduite quotidienne de nos recherches, comme nos rapports à notre terrain (2.2.3).

2.2.1/ Description et modalités de l'observation participante

De novembre 2011 à mai 2012, nous avons réalisé six mois du stage réglementaire d'expertise comptable dans un grand cabinet d'audit – un *Big* – pour des missions d'audit et de commissariat aux comptes pour de grandes entreprises, mais aussi d'expertise comptable pour des structures de tailles plus modestes, en observation participante.
Nous reviendrons dans un premier temps sur les conditions pratiques de nos observations (2.2.1.1) avant d'en préciser la posture épistémologique et l'architecture (2.2.1.2).

2.2.1.1/ Une « petite main » dans la pratique comptable

Jouer le rôle d'une « petite main » au sein d'une équipe d'audit et de commissariat aux comptes s'impose comme une évidence.
La justification profonde de notre observation participante est en effet d'observer concrètement le travail des comptables, d'éprouver un contact direct sans fard ni intermédiaire avec ceux-ci pour capter crûment la manière dont sont produites les évaluations actuarielles de la juste valeur dans les organisations. La position d'auditeur junior est alors définitivement adaptée à cet objectif.

Son activité – résolument tayloriste – consiste en la collecte patiente de preuves comptables en interaction directe et permanente avec les préparateurs des comptes de la société auditée. Son activité s'articule également autour de la préparation des dossiers d'audit à partir de cette collection de preuves, par la réalisation des différents tests pointant l'exhaustivité des charges et passifs, l'existence des produits et actifs, la bonne présentation et valorisation des éléments inscrits dans les états financiers.
L'activité d'un auditeur débutant se limite ainsi à cet ensemble de tâches répétitives largement automatisées par le biais d'interfaces informatiques contenant l'ensemble des routines à mettre en œuvre, bien que les différentes descriptions de poste de ce grade suggèrent l'idée d'un quotidien bien plus attrayant.

Cette position offre alors trois avantages majeurs. Tout d'abord, du temps pour l'observation par l'absence de prérogatives d'encadrement. Mais aussi un contact privilégié avec les préparateurs des comptes et l'encadrement de la mission de commissariat aux comptes. Enfin, elle autorise l'étude des systèmes et dispositifs de gestion comptable par le travail laborieux de préparation du dossier d'audit.

Pour comprendre le premier avantage offert par notre position de « petite main », il convient de se remémorer en passant la porte d'une entreprise, le héros de Swift lors de son voyage à *Brobdingnag* remarquant que « les créatures humaines sont ordinairement plus sauvages et plus cruelles à raison de leur taille ».
Cette proposition s'avère en effet un présupposé terriblement vivace parmi les acteurs d'un cabinet d'audit. L'audit consistant en une perpétuelle revue et correction des travaux d'un grade inférieur par un grade supérieur, un assistant débutant s'adresse toujours avec une empathie mêlée de crainte à un senior, qui lui-même collabore sympathiquement mais non sans méfiance avec un manager etc. ; jusqu'à la figure de l'associé qui cristallise tous les respects et toutes les craintes.
Si cette chaîne d'empathies et de sujétions prévaut au sein d'un cabinet comptable, elle s'exprime avec acuité au sein de l'équipe d'auditeurs, et avec les collaborateurs comptables de l'entreprise dans laquelle se déroule la mission. Le manager expérimenté qui dirige la mission depuis de nombreuses années, en contact avec les responsables du service comptable autant qu'avec les responsables du cabinet, ou même le senior de l'équipe d'audit lorsqu'il est connu de l'entreprise cliente ; jouissent de ce même rapport d'empathie et de méfiance relatives avec les préparateurs des comptes qu'ils auditent.

En intégrant un grand cabinet au niveau de son premier grade, celui d'auditeur débutant, nous ne cristallisions donc aucune appréhension par notre petitesse, et nous trouvions en mesure de ne pas souffrir de ces biais pour nos observations.

En nous introduisant comme débutant « jeune diplômé », nous avons en outre profité de tous les avantages qu'évoquent Morales et Pezet (2010) à propos de cette position.
En apparaissant comme un jeune collaborateur ayant tout à apprendre, nous pouvions aisément poser toutes les questions à nos supérieurs du cabinet ou aux collaborateurs des services comptables chez qui nous étions en mission. De cette manière, nous avions toute liberté pour conduire nos interlocuteurs à expliciter les spécificités de leur activité quotidienne, leurs réussites comme leurs difficultés.
De plus, l'activité d'un assistant débutant dans un *Big* accorde une place centrale à la discussion avec les collaborateurs des services comptables de l'entreprise cliente. C'est cette relation fondamentale qui structure les recrutements des grands cabinets axés sur la recherche de savoir-être plus que d'expertises ou savoir-faire individuels.
L'auditeur junior doit pointer chacun des éléments significatifs des sections des états financiers, c'est-à-dire en principe rattacher chaque poste significatif à des preuves comptables, à des documents le plus souvent extérieurs à l'entreprise auditée gageant de l'existence ou de l'exhaustivité de l'élément inscrit en comptabilité. Or ce sont les services comptables qui produisent au quotidien les états financiers, et par voie de conséquence, une part décisive de leur activité consiste en la collecte patiente de ces preuves comptables, puis en leur stockage organisé.
L'activité de l'auditeur débutant consiste donc à solliciter incessamment les collaborateurs des services comptables, afin de déterminer comment ils ont obtenu telle ou telle valeur des états financiers, à partir de quels systèmes informatiques ils ont enregistré ces éléments, ou encore les difficultés qu'ils ont rencontrées.

Afin de concrétiser ce dernier point, il est intéressant de revenir sur l'histoire de Claude parcourant nos réflexions précédentes.
Nous étions en charge de la validation des montants inscrits dans les annexes des comptes consolidés de l'entreprise cliente concernant les engagements de crédit-bail pour l'ensemble du groupe, au cours de cette intervention de plusieurs semaines. Les vérifications de ces éléments et d'autres parties des états financiers furent l'occasion de onze entretiens de trente à quarante-cinq minutes avec Claude.

En plus d'apprendre les prénoms et âges de ses deux enfants, Claude a pu nous décrire comment il a produit chacune des valeurs nous intéressant. Nos conversations furent l'occasion de discuter de la manière dont il travaille pour la préparation des comptes en général, pour la production des évaluations actuarielles de la juste valeur, mais aussi de la façon dont le travail est réparti entre les différents membres du service, de sa confiance comme de ses doutes dans son travail quotidien.
Alors que l'auditeur satisfait des éléments qu'il a obtenu pour réaliser ses différents tests met un terme à ce type d'entretiens, nous profitions plutôt de ces situations pour essayer d'instaurer une conversation plus longue et plus générale avec les membres des services comptables rencontrés sur leur activité quotidienne, leurs expériences, leurs profils, lorsque bien sûr les circonstances le favorisaient et quand les éléments dont nous nous entretenions étaient d'un intérêt pour nos recherches.

Enfin, la faiblesse de notre grade n'a gêné aucune des discussions relatives à l'issue de la mission et à la présentation de ses principales difficultés, malgré notre présence au sein de l'équipe d'audit.
Réaliser une thèse en comptabilité se limite pour les praticiens du chiffre à une investigation technique, en l'abstraction des potentialités infinies qu'offrent la partie double et les différents états financiers, tant la technique comptable reste un univers relativement inconnu et mystérieux pour les praticiens débutants comme expérimentés.
Au cours de l'une de nos interventions, nous nous sommes ainsi trouvés au milieu d'une discussion entre managers et associés avec les responsables de la direction financière du groupe client, sans que ceux-ci se privent par notre présence d'évoquer les interventions discrétionnaires de la direction générale sur les résultats du groupe.
De même, nous avons pu saisir de nombreux moments où face à une difficulté pour la validation d'un montant, les responsables des services comptables présentent à la direction de la mission les intentions ou dysfonctionnements justifiant les anomalies ou les écarts relevés.

Pour la plupart des personnes n'ayant pas fait directement notre connaissance au sein des entreprises clientes, nous n'étions donc qu'un jeune débutant, à l'expertise douteuse si ce n'est absente, qu'il s'agissait d'aider afin que la mission des commissaires aux comptes ne déborde pas anormalement en temps.

2.2.1.2/ Une « petite main » pour disposer du temps de l'observation

En plus des éléments qui viennent d'être décrits, intégrer un *Big* au niveau de son premier grade offre un avantage déterminant pour le chercheur : celui de disposer du temps nécessaire pour observer et recenser tous les éléments utiles à l'analyse.

Si pour presque toutes les missions réalisées nous ne disposions d'aucune prérogative dans l'encadrement de l'intervention, un même constat s'est répété sans discontinuer. Une part non négligeable allant de 20 % à 80 % du temps de travail d'un « senior » ou de la personne en charge de la mission n'est absolument pas consacrée à l'intervention que ce collaborateur anime chez l'entreprise cliente. Ce temps est en réalité dévolu aux activités et travaux relevant d'autres clients et d'autres missions passées ou futures.

Loin d'être surprenante, cette situation paradoxale voulant qu'une entreprise accueille ses commissaires aux comptes pour qu'ils travaillent dans ses locaux pour d'autres entreprises s'explique par l'une des spécificités de l'audit et des missions de commissariat aux comptes. L'obtention des preuves comptables et des justifications des éléments audités dans les états financiers n'a rien d'un processus parfaitement maîtrisable dont le rythme puisse être toujours ramené au planning prévu pour une intervention.

Au contraire, auditer se résume toujours à gérer les « *pending* » d'un dossier, c'est-à-dire à suivre en permanence des pièces que le client doit apporter, puis à classer les justifications qu'il est parvenu à fournir. Ainsi, un directeur de mission est inséparable de son téléphone professionnel lui permettant en tout lieu comme à toute heure de rappeler à l'une de ses entreprises clientes les pièces qu'il lui manque, ou encore d'écouter les raisons avancées par son client pour ne pas avoir à les fournir.

Si ces activités ne nécessitent pas une expertise véritable, c'est leur conduite au quotidien qui caractérise l'activité des seniors et managers d'un grand cabinet, qui rend célèbres leurs horaires de travail et qui fait de l'audit la répétition de journées de travail de douze heures pour les clôtures comptables.

L'activité du praticien gradé – donc expérimenté – de la profession comptable, même diplômé d'expertise comptable, ne consiste donc pas réellement en la constante mise en pratique d'une technique. Elle correspond davantage à l'activité du cadre que décrit Mintzberg (1984) consistant en une grande quantité de travail à un rythme soutenu, mais fragmentée par des interruptions fréquentes – d'autant plus incessantes aujourd'hui qu'une journée managériale se traduit par des dizaines de mails en plus des appels téléphoniques – faisant plus du directeur de mission ou du manager une interface sociale qu'un praticien du chiffre.

Par conséquent, en tant qu'assistant dans une équipe d'audit, nous échappions à ces activités d'encadrement et de coordination dont les manifestations incessantes nous auraient privés du temps nécessaire à l'observation. En relation plus directe avec les chiffres et les états financiers, ne nécessitant ni un investissement intellectuel total, ni une concentration exclusive comme nous le détaillerons dans la section suivante, nous nous sommes trouvés en mesure d'établir une certaine distance avec notre terrain de recherche, une distance sans laquelle la participation aurait annihilé l'observation dans notre observation participante.

Enfin, aussi rébarbative ou rebutante que puisse paraître l'activité d'un auditeur junior pour une personne extérieure, celle-ci fut par elle-même une source importante d'informations et d'observations pour nos recherches.

Comme nous le soulignons depuis le début de cette section, l'activité quotidienne d'un auditeur débutant n'a rien *a priori* d'attrayant pour un jeune diplômé quant au contenu des tâches qui lui seront confiées. La pratique comptable organisée selon le principe d'heures facturées à une entreprise cliente, conduit à l'édification d'une organisation du travail en tous points taylorienne. La mission d'audit est en effet marquée par une claire division des activités de conception et de direction de la mission avec celles de production du dossier de revue des comptes. Elle est également caractérisée par une division horizontale du travail selon laquelle chaque personne d'un même grade se voit confier des parties données des états financiers pour conduire ses tests et travaux d'audit.

Ce système taylorien parvient à mobiliser ses différents acteurs et notamment ses nouveaux entrants par un système d'incitations pécuniaires – chaque jeune diplômé a l'assurance de voir son salaire progresser davantage en cabinet qu'en entreprise, au moins au cours des cinq premières années – et de rémunération immatérielle – le titulaire d'une expérience dans un grand cabinet parvient sans trop de difficultés à intégrer la pratique comptable en entreprise pour son niveau de rémunération en cabinet.

C'est cette architecture qui parvient à établir la pertinence du modèle économique d'un grand cabinet. Celui-ci repose en effet sur l'équilibre suivant : les nouveaux entrants sont les termes principaux de la facturation aux clients, et la majorité des nouveaux entrants doit avoir quitté le cabinet après deux, trois ou quatre ans, délais à partir desquels leur niveau de rémunération ne permet plus d'afficher les mêmes niveaux de rentabilité pour un mandat ou une prestation chez un client.

Ainsi, en intégrant cette architecture au premier grade, nous étions en charge de l'essentiel des travaux de constitution du dossier de revue des comptes annuels.

En plus de ces avantages, à savoir notre relative invisibilité pour notre terrain en même temps que notre relation privilégiée avec les comptes et les comptables, la position de junior présente un intérêt déterminant quant au contenu même des tâches qui nous étaient confiées. Trois éléments de l'activité quotidienne de l'auditeur débutant nous ont été d'un intérêt notable pour nos recherches sur la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Tout d'abord, le métier d'auditeur et plus spécifiquement ses premiers grades reposent sur l'importance décisive du « *tick* ». Le *tick*, c'est-à-dire la marque indiquant qu'un montant a été vérifié, invalidé, ou non prouvé, est le matériau de base d'un dossier d'audit puisqu'il permet d'organiser le travail de révision des comptes pour leur certification. Il voit sa relative qualité et fiabilité dépendre entièrement de l'auditeur junior puisque c'est l'assistant qui pointe chacun des montants significatifs des sections des états financiers qui lui ont été confiées, et inscrit un *tick* selon les preuves qu'il a obtenues.

Sur la plupart des dossiers, ces pointages composent une part importante du quotidien de l'auditeur et tout en étant parfois aliénants, présentent plusieurs avantages pour nos recherches.

Premièrement, ils permettent d'acquérir une véritable maîtrise pratique des états financiers, c'est-à-dire facilitent la lecture de ces liasses de documents et rendent plus concrets et explicites les liens entre leurs différentes parties.

En outre, ils permettent de lier les principales caractéristiques des états financiers d'une entreprise – c'est-à-dire les postes les plus significatifs, la prépondérance de certains types d'opérations etc. – à celles de son secteur d'activité.

Ce dernier point est alors d'un intérêt incroyable pour notre recherche en nous permettant d'apprécier plus aisément l'importance relative de telle évaluation actuarielle dans la communication financière d'une firme dans une branche donnée, afin de ramener nos analyses et propositions à leur contexte, nous évitant de polariser l'analyse sur des dimensions marginales pour la communication financière.

Dans cette même perspective, le travail dans un grand cabinet offrant l'opportunité de profiter des bulletins hebdomadaires ou à défaut mensuels des services de doctrine et de « *knowledge* », nous avons pu bénéficier de cette documentation technique pour nos observations et analyses.

Cette source pléthorique d'informations, déjà indexées, triées, et accessibles au moyen de recherches par mots-clés, nous a permis tant d'apprécier l'importance relative des termes principaux de notre analyse pour la pratique comptable, que d'accéder selon une moindre

difficulté aux « meilleures pratiques » édictées par la profession quant aux évaluations actuarielles des normes comptables internationales.

En outre, un auditeur débutant étant souvent chargé en plus de ses travaux du classement et du stockage des tests effectués dans l'interface numérique du cabinet, il se trouve avoir accès à presque l'intégralité des documents de travail d'une mission. Ce point représente le deuxième avantage déterminant pour notre observation participante pour les raisons suivantes.
Comme nous l'avons déjà indiqué au cours de cette partie, chaque auditeur junior se voit affecté à une ou plusieurs sections des états financiers de l'entreprise cliente. Or, le manager en charge de notre affectation sur un dossier n'ayant pas la connaissance de nos recherches ou n'en ayant que faire, le hasard de cette procédure pouvait très bien nous allouer à la revue de parties des états financiers ne comportant guère d'intérêt au regard de notre question de recherche. De même, toujours selon cette procédure d'affectation, nous courions le risque d'être mobilisé uniquement sur l'audit des comptes sociaux d'une entreprise cliente, sans pouvoir nécessairement accéder aux travaux relatifs à la consolidation des comptes des entités du groupe auquel elle appartient.
Ainsi, en tant qu'assistant et au prix de séances véritablement aliénantes de « copier/coller » pour la mise à jour des dossiers d'audit, parfois pendant plusieurs journées durant les périodes de disponibilité dans les bureaux du cabinet, nous avons pu accéder à tous les tests et travaux mais aussi aux mémos, notes de synthèse, présentations et autres documents liés à notre sujet de recherche, sans enfreindre l'éthique et la confidentialité dans notre relation au cabinet en consultant des dossiers qui ne nous auraient pas été rendus accessibles.
A titre d'illustration, sur l'un de nos dossiers et malgré le fait que nous n'étions pas directement alloué à cette section de la revue des comptes, nous avons pu accéder à l'ensemble des documents préparés par l'entreprise cliente quant au calcul de son coût moyen pondéré du capital – son « *WACC* » en anglais – qui constituait l'une des difficultés notables de la mission directement en lien avec notre question de recherche puisque cette valeur occupe une place déterminante dans les formules d'actualisation utilisées par le groupe de la société cliente.

Enfin, le troisième avantage décisif de notre condition réside dans le fait que notre position hiérarchique au sein du cabinet nous permettait d'apprécier par nos travaux quotidiens l'expérience concrète de l'activité d'un comptable dans une grande entreprise, et plus

particulièrement son rapport aux outils et dispositifs de gestion nécessaires à la réalisation de ses missions.
En effet, pour les différentes valeurs calculées que l'on trouve dans les états financiers d'une entreprise, et parmi celles-ci tout particulièrement les évaluations actuarielles de la juste valeur, la méthodologie d'audit impose à l'auditeur de parvenir à recalculer ces valeurs en suivant les mêmes étapes que le comptable de l'entreprise cliente.
Il s'agit donc de comprendre comment le préparateur des comptes a calculé ces valeurs actuarielles en refaisant évidemment d'une part ses calculs, mais aussi en considérant d'autre part les interfaces informatiques ou numériques qui lui ont permis d'automatiser une partie de ses tâches, de même que les procédures formelles ou informelles prévues par l'entreprise pour ces évaluations.

Par conséquent, nous nous sommes trouvés par notre position en mesure d'expérimenter par nous-mêmes le travail quotidien d'un collaborateur comptable pour la production d'une valeur actuarielle comme d'une valeur comptable, de même que d'apprécier dans un second temps son influence relative sur les états financiers publiés.
Si nous voyons mieux à présent l'intérêt et les modalités pratiques caractérisant notre observation participante, il nous reste avant de chercher à en expliciter les différents enjeux de réflexivité et de scientificité, à reprendre ses dimensions dans la perspective de notre production de connaissance.

2.2.2/ Modalités concrètes de l'observation participante

Comme l'expriment nos réflexions précédentes, notre observation participante revêt les traits d'une étude ethnographique de terrain (Sanday 1979; Van Maanen 1979b), permettant dans notre *design* de recherche l'observation directe des pratiques (Becker 1958) c'est-à-dire des différentes activités nécessaires à la préparation des comptes et des évaluations actuarielles de la juste valeur par les services comptables des entreprises appliquant les normes comptables internationales.
Si nous disposons aux vues des parties précédentes d'une vision suffisamment claire de ses justifications, de ses modalités et de ses circonstances, il nous reste à détailler deux points pour la compréhension complète de nos recherches de terrain.

Tout d'abord, nous reviendrons sur les types de missions que nous avons réalisées, les secteurs et classes d'entreprises chez lesquelles nous sommes intervenus (2.2.2.1). De cette manière, nous soulignerons la pertinence de notre « échantillon » de données pour parler en termes peu qualitatifs.

Enfin, parce qu'une observation participante accorde une place décisive à la collecte de données empiriques pour la construction de propositions théoriques, nous détaillerons chacun des moyens dont nous avons usé au cours de ces mois de participation sur le terrain, en montrant leurs spécificités autant que leurs complémentarités pour notre *design* de recherche (2.2.2.2).

2.2.2.1/ Une étude ethnographique de terrain et une démarche inductive

Notre observation participante s'est déroulée comme nous l'avons évoqué précédemment pendant six mois dans un grand cabinet d'audit.

Sanday (1979, 527) rappelle combien l'immersion prolongée sur le terrain étudié est décisive dans le cadre d'une démarche ethnographique de ce type. Ainsi, comme Wolcott (1975; Sanday 1979, 527) fait de l'année scolaire la période pertinente pour une ethnographie de terrain au service de l'étude d'établissements d'enseignement supérieur ; il nous a paru pertinent de retenir une durée de six mois pour notre observation participante, soit la période nécessaire dans un grand cabinet pour épuiser les travaux d'audit et de revue des comptes relatifs à un exercice comptable.

De plus, n'ayant pas réussi à obtenir de la part de notre terrain des interventions différentes au-delà de cette période, mais au contraire les mêmes missions et mêmes tâches au sein d'une équipe d'audit, il ne nous a pas paru nécessaire de prolonger au-delà des six mois cette partie de notre méthodologie.

Si nous nous sommes concentrés jusqu'à maintenant sur la présentation des spécificités de notre position sur notre terrain de recherche, en montrant ses circonstances autant que ses justifications dans notre projet de recherche, il nous reste pour épuiser la description de cette partie de notre méthodologie à expliciter cette fois de manière approfondie les caractéristiques de notre terrain de recherche lui-même.

Comme nous l'avons évoqué à de multiples reprises dans les paragraphes précédents, notre *design* de recherche en tant que démarche qualitative prétend à une généralisation théorique plutôt qu'à une généralisation statistique (Lincoln and Guba 1985).

Notre objectif par cette démarche est ainsi de saisir toute l'étendue des dimensions microscopiques de la production des évaluations actuarielles, c'est-à-dire de comprendre en profondeur les logiques organisationnelles sous-jacentes par l'observation directe des pratiques (Tomkins and Groves 1983).
Notre terrain de recherche ne vise donc pas à l'exhaustivité des situations possibles quant à notre sujet d'étude, mais cherche par sa diversité à proposer un ensemble de situations paradigmatiques, c'est-à-dire des situations permettant une observation directe des spécificités de la préparation des comptes à travers la production des évaluations actuarielles.

Afin de démontrer ce dernier point, il nous a semblé pertinent de reprendre les caractéristiques du terrain structurant notre observation participante, sous la forme d'un tableau récapitulatif dans la Figure 17 ci-dessous.
De cette manière, nous nous proposons d'expliciter en une seule page le nombre de sociétés ou groupes de sociétés que nous avons rencontrés au cours de notre enquête, de même que leur répartition sectorielle, en plus des différentes missions réalisées, de leurs durées, de leurs spécificités comptables ainsi que de leurs spécificités géographiques.

Nombre de sociétés (comptes sociaux) / Groupes de sociétés rencontrés :	14
dont : - chambre syndicale - société visitée uniquement pour un inventaire physique	*1* *1*
Nombre de sociétés retenues pour notre observation participante :	**12**

Décomposition par secteurs			
Secteur	Nombre	*Sous-secteur*	Nombre
Industrie	8	Electricité Armement/Génie Bâtiment/Construction Habillement Métallurgie	2 2 2 1 1
Médias	1	-	-
Grande distribution	1	-	-
Services	2	Formation Juridique	1 1

Décomposition par missions	
Commissariat aux comptes – revue des comptes annuels	8
Audit – examen limité	3
Expertise comptable	1

Décomposition par durées des interventions	
0 < … < 1 semaine	6
1 < … < 2 semaines	1
2 < … < 3 semaines	4
3 < … < 4 semaines	1

Décomposition par prérogatives comptables des organisations rencontrées	
Tête de consolidation – société mère	4
Sous palier de consolidation	3
Comptes sociaux uniquement	5

Décomposition par sites visités		
Siège social – holding	Tête de consolidation Sous palier de consolidation Comptes sociaux uniquement	4 1 3
Succursale comptable	Sous palier de consolidation	1
Succursale production	Sous palier de consolidation Comptes sociaux uniquement	1 1
Distance/Cabinet	Comptes sociaux uniquement	1

Figure 17 : Tableau récapitulatif des modalités de l'observation participante.

Ces éléments synthétiques ne manquent pas d'appeler un certain nombre de commentaires et de supposer la fourniture d'explications complémentaires.

Notre question de recherche nous invitant à explorer la préparation des comptes à travers la production des évaluations actuarielles, il nous faut tout d'abord préciser l'importance de celles-ci dans l'échantillon des entreprises visitées.
Si les évaluations à la juste valeur représentent une part mineure du total bilan d'un groupe d'entreprises, il convient de noter que pour les sept sociétés visitées publiant des comptes consolidés au format IAS-IFRS, la variation annuelle de celles-ci représente de 8 à 15 % du résultat annuel consolidé. Ainsi sans dominer en proportion le bilan consolidé d'un groupe d'entreprises, la comptabilité à la juste valeur représente un levier décisif dans le calcul de son résultat et donc une variable incontournable de la communication financière.

Mais alors dans quelle mesure avons-nous été directement confrontés aux évaluations actuarielles de la juste valeur ? Pour les sept sociétés publiant des comptes consolidés, nous avons été impliqués directement dans la revue de celles-ci – pour les immobilisations, instruments de trésorerie, parties des instruments financiers, instruments de capitaux propres, engagements hors bilan – au cours de ces missions. Nous avons donc pu apprécier les termes concrets de leur production dans ces sept groupes d'entreprises, sous différentes formes selon que l'entreprise était la société mère d'un groupe ou un palier de consolidation.
Mais les revues des comptes sociaux – où la juste valeur est absente – des cinq autres entreprises visitées n'ont pas été inutiles. En effet, ces missions nous ont permis d'approfondir encore nos observations des conditions de la préparation des comptes. Elles ont donc également participé à notre compréhension du travail comptable, de ses dimensions micro, méso et macroscopiques.
Dans la perspective de notre question de recherche, ces douze missions ont chacune confirmé que la préparation des comptes est un sujet digne d'intérêt pour une recherche comptable, quel que soit le référentiel comptable appliqué, car toujours soumise aux termes erratiques que nous développons dans nos réflexions théoriques des sections précédentes.

La décomposition par secteurs peut en outre frapper par l'importance qu'elle accorde à la représentation de l'industrie dans le panel des sociétés que nous avons auditées.
Ceci ne peut manquer de surprendre – sans doute davantage le praticien de la comptabilité que l'académique – tant les évaluations actuarielles sont souvent immédiatement associées aux

justes valeurs des instruments financiers pour des établissements bancaires ou des compagnies d'assurances – le *mark to model*. Or comme nous l'avons montré dans la partie 1.1.1 précédente, les modèles d'évaluation actuariels, les évaluations complexes ou valeurs de modèle que nous étudions ne se limitent pas aux seules justes valeurs de niveaux deux et trois sur des instruments financiers. Au contraire, elles englobent toutes les valeurs calculées à partir de méthodologies actuarielles qu'il est possible de relever dans les normes comptables internationales.

Ainsi, il était décisif de conduire nos observations sur un terrain suffisamment divers pour apposer à cette diversité des évaluations actuarielles, une variété suffisante de secteurs et donc de situations.

Comme en témoigne la répartition en sous-secteurs des huit entreprises industrielles chez lesquelles nous sommes intervenus, nous avons pu en nous focalisant sur ce secteur être confronté à des entreprises aux univers très différents, allant de l'électricité à la métallurgie, en passant par l'habillement ou le bâtiment.

En ramenant cette diversité de situations à d'autres secteurs, nous sommes parvenus à enquêter sur des terrains très différents concernant en plus de l'industrie, les médias, la grande distribution et les services. Il n'empêche alors que le secteur financier est absent de notre terrain de recherche pour la réalisation de notre observation participante, sans être pourtant complètement absent de nos recherches.

Ceci ne tient absolument pas aux contraintes que les spécificités d'un terrain opposent parfois à la volonté d'un chercheur, puisque nous pouvions tout aussi bien au cours de nos mois d'observation participante réaliser notre enquête pour des clients bancaires, mais a trait à une raison plus personnelle qu'il nous faut détailler à présent.

En effet, le choix de cette absence tient aux spécificités de notre contexte personnel, tant notre réseau familial et amical se trouve presque exclusivement réduit aux différents métiers du secteur financier. Cette proximité nous ayant permis de réaliser des entretiens liés à ce secteur et de bénéficier d'observations nombreuses sur les pratiques comptables dans ces institutions, il n'était pas nécessaire de nous concentrer également sur ce secteur pour lequel nous disposions déjà d'un ensemble satisfaisant d'informations.

Enfin, il semble intéressant de compléter le tableau précédent en précisant les tailles et spécificités de structures des entreprises que nous avons visitées.

Les sept firmes correspondant à des sociétés mères ou à des sous paliers de consolidation, s'avèrent des entreprises multinationales, de taille très importante, dirigeant ou appartenant à des groupes de sociétés eux aussi très développés. A celles-ci, il faut ajouter une société dont nous n'avons audité que les comptes sociaux qui présente également les traits d'une structure importante.

Parmi ces sociétés et groupes de sociétés de grande taille, l'un d'entre eux présente la particularité d'être un groupe familial, non admis à la cote sur les marchés financiers. Bien qu'il représente plus de dix milliards d'euros de chiffre d'affaires à travers plus de cent cinquante pays, celui-ci applique les normes comptables internationales pour ses comptes consolidés de manière volontaire, afin de disposer par ce biais d'un langage commun avec l'ensemble de ses filiales et sociétés partenaires.

Toujours parmi ces grandes structures, deux groupes de sociétés correspondent à un groupe partiellement contrôlé par l'Etat français, et un autre presque exclusivement détenu par ce dernier, qui appliquaient tous deux les normes IFRS-IAS pour leurs comptes consolidés puisqu'ils sont cotés sur l'Eurolist.

Enfin, les quatre autres entreprises de taille importante revêtent les traits plus communs de sociétés multinationales privées cotées sur les marchés financiers, appliquant les normes comptables internationales pour l'établissement de leurs comptes consolidés conformément à la législation européenne en la matière.

Ainsi la richesse et la diversité des sociétés rencontrées au cours de notre observation participante est indéniable et s'intègre complètement dans notre volonté non de capter l'exhaustivité des situations possibles, mais de saisir les situations paradigmatiques de la préparation des évaluations actuarielles.

En outre, la durée de nos interventions appelle également un certain nombre d'éclaircissements, tant nous insistions précédemment sur l'attrait que représente un grade inférieur dans une équipe d'audit par sa proximité avec les collaborateurs comptables de l'entreprise auditée.

Une intervention d'au plus une semaine peut sembler un délai court pour créer cette proximité. Il n'en est pourtant rien tant la qualité de la collaboration d'un auditeur avec les services comptables dont il revoit les travaux, repose sur un ensemble de facteurs dépassant la seule durée de la mission de commissariat aux comptes.

En effet, des missions courtes concernent davantage l'audit des seuls comptes sociaux d'une firme, le plus souvent d'une taille moyenne ou d'une activité dont les facteurs de risque

significatifs pour la régularité des états financiers se trouvent circonscrits à seulement certains postes ou éléments. Par conséquent, dans ces structures, le commissaire aux comptes et son équipe d'auditeurs jouissent souvent d'une certaine « aura » technicienne, faisant de ses remarques ou de ses demandes autant de conseils intéressant les services comptables.
A titre d'illustration, lors de l'un de ces audits dans une structure de taille limitée, nos deux interlocuteurs en charge de la comptabilité de l'entreprise profitaient de notre rapide venue pour échanger avec nous sur la manière dont ils procédaient pour l'enregistrement de certaines opérations dont la rectitude leur paraissait attaquable. Ils n'hésitaient pas à nous solliciter pour obtenir des précisions sur certaines manières de représenter en comptabilité des opérations particulières, et s'avéraient par voie de conséquence tout à fait ouverts et volubiles lorsqu'il s'agissait de s'entretenir avec nous de leur activité quotidienne, des dispositifs de gestion comptable à leur disposition, autant que de leur parcours dans la pratique comptable.
Néanmoins, parce que les missions de revue des comptes consolidés concernent davantage les groupes de sociétés et donc les structures de taille plus importante supposant souvent davantage qu'une semaine d'intervention ; ces missions d'une durée réduite constituent surtout le prisme d'une activité comptable sans juste valeur. Elles se sont avérées ainsi des références utiles pour juger par comparaison des transformations introduites dans les organisations par les évaluations actuarielles de la comptabilité à la juste valeur.

Enfin les deux firmes que nous indiquons ne pas retenir comme pertinentes dans le cadre de notre observation participante, correspondent à deux interventions devant être distinguées des observations de terrain réalisées dans les douze autres cas.
La première d'entre elles correspond à la tenue des comptes d'une petite chambre syndicale disposant d'un comptable unique improvisé, et ne supposant l'enregistrement que d'un nombre très réduit d'opérations largement triviales. Elle ne représente de plus que trois jours de mission au cours desquels il ne nous a pas été possible d'observer des éléments directement ou indirectement utiles à nos recherches. Cette intervention ne consistant qu'en une expérience personnelle intéressante ne nous paraît en conséquence pas assimilable aux autres missions réalisées.
En outre, la seconde société correspond à une entreprise dans laquelle nous n'avons eu l'occasion que de réaliser un inventaire physique, dans un entrepôt dépaysant de la banlieue Nord de Paris. Nous l'avons ainsi écartée pour une raison différente. Bien qu'elle nous fût d'un intérêt indéniable pour nos recherches, nous n'avons jamais pu disposer des états financiers complets de l'entreprise concernée.

Par conséquent, nous n'avons pu dans ce cas ramener nos observations aux conditions générales caractérisant la production du chiffre comptable dans cette entreprise. Il était donc impossible d'utiliser cette observation pour des inférences dépassant la question de la réalisation d'un inventaire physique dans une entreprise.

Si nous distinguons mieux à présent les spécificités de notre terrain de recherche pour notre observation participante, il convient d'expliciter les différents moyens par lesquels nous sommes parvenus à recueillir toutes les données collectées.

2.2.2.2/ Les données recueillies

Tout au long de ces six mois d'observation, nous nous sommes attachés selon différentes modalités à recueillir tous les éléments susceptibles de compter d'une manière directe ou indirecte dans notre réflexion consacrée aux évaluations complexes.
La Figure 18 suivante propose un panorama général de l'importance du matériau empirique collecté.

Support de collecte	**Eléments recueillis et organisés à travers ce support de collecte**	**Panorama de l'importance des données collectées**
Premier journal	Entretiens informels avec les auditeurs rencontrés (35 personnes de grades variés) Entretiens informels avec les membres des services comptables audités (48 personnes de grades variés) Réflexions personnelles Moments captés dans les locaux du cabinet ou en clientèle	171 pages Sans véritable ordre autre que la distinction des réflexions personnelles et des observations (*verbatim*, données de mission, descriptions des lieux, …)
Deuxième journal	Condensation du matériau empirique du premier journal Rappel du calendrier des missions réalisées et des moments passés au cabinet (formations internes), comme dans les formations de l'Ordre des Experts Comptables Utilisation des documents de mission à l'appui des observations rédigées	387 pages rédigées Organisées selon l'ordre chronologique des missions
Petits articles	Utilisation de l'ensemble du matériau empirique : les trois autres supports, mais aussi les entretiens confirmatoires et les autres sources d'évidence Rédigés selon des sous problématisations	103 pages Trois « articles » de tailles variables (26, 40 et 37 pages)

	concourant à notre question de recherche Format conçu pour épouser celui d'un article de recherche dans sa forme générale Utilisés pour les entretiens confirmatoires	
Documents de mission	Documents et pièces collectés au cours des missions en clientèle, ou des temps passés dans les bureaux du cabinet Documents et pièces composant les dossiers d'audit présents ou passés pour les entreprises auditées Documents des formations internes ou externes Documents de « *knowledge* » du cabinet (flashes de doctrine, aides à destination des missions, feuilles méthodologiques, …) Courriels, documents administratifs et juridiques, archives diverses	7,2 Go de données Un peu plus d'un millier de fichiers de tous types (feuilles de travail Excel, sorties progiciel, présentations, numérisations, …) Tests et travaux d'audit effectués Dossiers d'audit sur chacune des douze entreprises retenues Documentation du cabinet sur ces missions (dossiers N-1, …) Documentation générale sur la mission (revue du secteur, informations juridiques…)

Figure 18 : Panorama général du matériau empirique collecté.

Les données ont ainsi été recueillies selon quatre formes distinctes présentant toutes des spécificités complémentaires et donc intéressantes pour notre analyse.

Tout d'abord, conformément aux exigences de l'ethnographie de terrain, nous avons au cours de ces six mois tenu un journal afin de figer les missions, lieux, situations et personnes rencontrées, nos impressions et réflexions.

Du fait des spécificités du métier d'auditeur, parce que ses journées sont longues et supposent parfois après plus de douze heures d'un travail répétitif et d'une observation continue, une heure ou plus de transport à travers l'Ile-de-France et les différents sites que nous avons visités ; ce journal de terrain prit très vite une forme particulière.

Si les exigences du style supposent des soins attentifs, nous avons dû nous en séparer pour ce carnet de nos observations de manière à y consigner nos réflexions quotidiennes, nos idées momentanées comme durables, nos esquisses autant que nos premiers arguments, pour un document ressemblant au final à une masse hétérogène de travaux, sur des supports aussi différents qu'une forme plus ou moins correcte au regard de notre langue.

Parce qu'en tant qu'observateur, nous avions aussi la charge des travaux de nos sujets d'étude ; parce qu'en tant que chercheur, nous étions également au sein de la pratique comptable qui nous intéresse, nous nous sommes concentrés sur nos sensations, nos

impressions, nos représentations autant que nos premiers raisonnements. Dans une perspective égotiste, nous nous sommes attachés à nous ausculter de manière aussi attentive que notre terrain de recherche, afin de saisir la pertinence relative de nos inférences, d'en mettre à l'épreuve leur potentielle partialité en même temps que leur incomplétude relative, leur possible exagération ou encore leur marginalité supposée.

Cette première consignation si personnelle de nos observations de terrain fut pour nous une tentative constante à l'instar de ce qu'esquissent Morales et Pezet (2010, 106), de relier ce que nous voyions aux discours de nos interlocuteurs, collègues ou clients (Van Maanen 1979b) afin de crédibiliser encore davantage nos inférences.

Si une recherche de terrain peut être ramenée à une suite de décisions, dans le choix des assertions et des inférences considérées comme pertinentes par exemple, alors ce premier mode de recueil de données fut pour nous une suite de décisions proches du modèle décrit par le modèle du *garbage can* (Cohen et al. 1972) où la juxtaposition plus ou moins chaotique d'éléments permet de révéler leur sens ou leur proximité.

Néanmoins, si nous avons utilisé continûment cette première forme de recueil des éléments de notre terrain, il nous a paru indispensable de l'augmenter d'un deuxième format, respectant pleinement les exigences du style, de l'ordre et du rythme de la langue.

Parce que l'exercice continu de l'écrit, même pour un objet de recherche spécifiquement comptable, consiste par la précision du verbe en celle de la pensée, nous nous sommes décidés à la rédaction d'un journal plus littéraire et plus égotique nous autorisant à recueillir l'ensemble des descriptions et de nos pensées dans une forme qui satisfasse aux exigences de notre langue.

Loin du caractère chaotique et difficilement communicable à autrui de notre premier journal, celui-ci reprend la chronologie de nos observations, en se fixant pour objectif de retenir pour donner à voir, tout ce que nous avons fait, entendu, observé, analysé, inféré ; pour rappeler comment se sont construites nos propositions et résultats. Notre recherche de terrain s'y trouve présentée dans toute sa substance au gré des descriptions de situations formelles ou informelles, de nos impressions et rationalisations, comme de nos apartés.

C'est alors à partir de ce support que selon une troisième forme, nous nous sommes efforcés tout au long de notre expérience de terrain, de structurer progressivement notre argumentaire ; de formaliser ce qui constitue *in fine* nos contributions.

Conçus comme de petits articles même si leur forme différait souvent du canon académique prévalant en la matière, ces éléments constituaient une première formalisation de nos réflexions que nous pouvions ainsi soumettre à des tiers susceptibles de nous aider à en apprécier la pertinence académique d'une part et l'intérêt pratique d'autre part, puisque nous avons eu l'opportunité de les partager avec des praticiens au cours d'entretiens confirmatoires. De cette manière, nous avons pu tout au long de nos démarches attacher un soin constant à la validité interne et externe de notre recherche. En reprenant les critères de validité de Lincoln et Guba (1985), ce format nous a permis d'apprécier le degré de concordance entre les analyses que nous formions à partir de nos données par les entretiens confirmatoires qu'il nous permit de réaliser sur les thèmes y étant développés. En outre, la formalisation introduite par ce support, nous permet d'accroître la validité externe de notre démarche en favorisant la réplication de nos propositions théoriques à des cas connexes que nous n'aurions pas traités, par l'explicitation des différentes étapes que nous avons suivies.

Enfin, en plus de ces trois formats écrits, notre quotidien d'auditeur reposant sur un travail informatique non négligeable, nous nous sommes appuyés sur toutes les informations, travaux ou documentations, qui forment les archives numériques de nos travaux d'auditeur débutant.
Si bien sûr, celles-ci sont soumises aux engagements de confidentialité ainsi qu'aux impératifs éthiques de notre position temporaire d'observateur de terrain auxquels nous ne pouvons manquer, nous pouvions lier avec profit nos réflexions et analyses pour les supports décrits précédemment à cette masse de données primaires, de feuilles de travail, de mémos, d'archives ou de présentations.
Ces éléments nous ont servi de bases plus tangibles que nos raisonnements et réflexions afin de nous permettre de préciser tant les propositions que nous formions à partir des situations rencontrées en complétant les descriptions que nous avions consignées de celles-ci, que de nous remémorer les informations qui auraient échappé le cas échéant à nos différentes démarches de consignation écrite.

C'est ainsi au moyen de ces différents outils que nous avons recueilli un matériau empirique dense, varié, au service de notre étude des conditions de la production des valeurs actuarielles de la juste valeur.

Comme l'expriment les derniers paragraphes de cette partie, conduire une observation participante sous-tend différents enjeux de réflexivité et de scientificité dont nous avons pu esquisser les dimensions pertinentes.

Toutefois, il nous paraît important de chercher à les détailler davantage à présent, afin de montrer leur influence sur la construction de nos propositions théoriques, ainsi que sur la validité interne et la fidélité de notre *design* de recherche aux critères qu'édictent Lincoln et Guba (1985) pour une recherche qualitative.

2.2.3/ Enjeux de réflexivité et de scientificité de l'ethnographie de terrain

L'utilisation d'un *design* qualitatif et tout particulièrement la réalisation d'une observation participante pour nos recherches accordent mécaniquement au chercheur une place déterminante dans la production de connaissances et de propositions théoriques.

Le caractère proprement singulier et personnel de notre démarche nous oblige à adopter la « nouvelle sensibilité » que Willmott (1998) définit comme une attention constante aux singularités du *design* mis en œuvre ; ainsi qu'une conscience lucide des compromis épistémologiques – comme à notre sens des compromis pratiques – qui caractérisent les recherches mises en œuvre, afin de disposer par ce biais en suivant Johnson et al. (2006) d'un premier élément pour juger de la qualité de notre recherche qualitative.

Si nous avons vu dans les parties précédentes combien cette sensibilité revêt les traits d'une *phronesis*, c'est-à-dire une certaine sagesse pratique composée d'une discipline personnelle pragmatique permettant d'apprécier continuellement les différents facteurs de contingence susceptibles d'affecter nos travaux (Clegg and Ross-Smith 2003, 86; Cassell et al. 2009) ; cette attitude réflexive ne se limite pas à la seule réalisation de notre observation participante, mais concerne également ses suites dans notre *design* de recherche.

Parce que les données recueillies au cours de notre observation sont l'objet de formulations et reformulations – comme en témoignent les différents supports de collecte de données présentés dans la section précédente – il convient de poursuivre cette attitude réflexive par l'explicitation des modes de traitement et d'interprétation de ces données.

Ainsi, nous reviendrons dans cette partie sur ces éléments selon deux temps distincts. Tout d'abord, nous nous attacherons à présenter les différents traitements et codages auxquels nous avons souscrit afin de transformer les données brutes collectées en des termes adéquats pour la formulation de nos analyses et inférences (2.2.3.1).

Nous nous concentrerons dans un second temps sur l'explicitation des différentes déformations, limites, ou encore des biais susceptibles de les affecter (2.2.3.2).

2.2.3.1/ Traitement et interprétation des données recueillies sur le terrain

Comme nous le détaillons dans la partie précédente, tout au long de notre observation participante, nous nous sommes attachés à collecter nos données de terrain selon différents supports, supposant chacun un degré plus ou moins important de reformulation de nos premières observations, impressions et réflexions.
En suivant ainsi Paillé (1996), notre première analyse des données qualitatives collectées correspond à une série d'analyses qualitatives des données, c'est-à-dire à un ensemble de démarches discursives et signifiantes de reformulation, comme d'explicitation ou de théorisation de nos observations et expériences de terrain. De plus, conformément à ce qu'exprime Becker dans un atelier de la *National Science Foundation* (Ragin et al. 2004, 45–47) l'analyse de nos données fut un processus continu, de la première observation formalisée à la dernière à l'issue des six mois d'étude de terrain, au moyen de cette variété de supports.

Ces éléments relatifs aux traitements effectués sur les données recueillies gagnent alors à être appréhendés dans les termes posés par Miles et Huberman (1991) quant au codage des données qualitatives, prélude nécessaire à leur analyse et interprétation.
En effet, d'après ces auteurs, le codage des données dans l'analyse qualitative correspond d'une part aux différents modes de présentation de celles-ci adoptés au cours de la mise en œuvre du *design* de recherche, et d'autre part aux modes de condensation des données. Même si l'ethnographie de terrain ne suppose pas d'accorder la même importance à ces éléments que la conduite d'entretiens pour l'analyse et l'interprétation des données collectées, il nous paraît intéressant d'évoquer ici ce point, en revenant en des termes méthodologiques sur les modes de condensation utilisés tout au long de nos recherches.
En nous appuyant alors sur Miles et Huberman (1991, 29) pour qui la condensation des données consiste principalement en la sélection, simplification, abstraction ou transformation des données de terrain, en des termes non nécessairement quantitatifs mais discursifs, cette attention constante que doit éprouver le chercheur qualitatif dans la collecte de ces observations nous a paru justifier théoriquement le recours aux deux premiers supports décrits dans la section précédente.

Notre premier journal nous permettait d'avoir une trace dans sa forme chaotique originelle de nos observations et impressions immédiates. Le deuxième, en adoptant une architecture plus littéraire et structurée, nous autorisait les premières reformulations nécessaires à la production de connaissances selon une perspective inductive, en révélant puis structurant nos premières inférences et les premières chaînes de causalités.
Les deux autres supports constituaient alors des prolongements en même temps que des moyens d'éprouver en permanence la pertinence de nos réflexions avec les situations rencontrées, ou de ne manquer de les apprécier dans toute leur étendue.

Ainsi, puisque le matériau empirique collecté s'avère d'une richesse de situations, c'est-à-dire tant d'observations directes de pratiques que d'entretiens formels ou informels avec des interlocuteurs variés, d'impressions personnelles tentant de traduire les spécificités visibles ou difficilement saisissables des situations rencontrées ; nous avons trouvé dans notre deuxième journal d'observation le cadre idéal pour y consigner dans toute leur étendue et complexité, les mots, concepts, comportements ou situations susceptibles d'alimenter nos analyses dans le troisième support auquel nous avons souscrit.
Cette attention constante à la manière de collecter nos observations de terrain, tout en illustrant les qualités de réflexivité déterminantes pour la pertinence d'une recherche qualitative (Willmott 1998), n'est pas séparable d'une réflexion continue sur les limites ou déformations subies par les données recueillies au cours de leurs multiples condensations. Il paraît en conséquence déterminant de conclure cette partie par la discussion de ces différents éléments.

2.2.3.2/ Quelles déformations ou limites aux données d'observation ?

Parce que la conduite d'une observation participante immerge le chercheur sur son terrain d'étude, dans quelle mesure par notre présence sur le terrain avons-nous pu altérer la situation que nous souhaitions comprendre et ainsi altérer la pertinence des données collectées pour notre analyse ?
Comme le souligne Raulet-Croset (2003), le statut du chercheur dans une ethnographie de terrain suppose une certaine schizophrénie puisque le chercheur est à la fois étranger à la situation qu'il observe, et membre à part entière de cette dernière puisqu'il y participe.

Afin d'apprécier l'influence de cette particularité sur la conduite satisfaisante du *design* de recherche adopté pour notre objet d'étude, il convient en conséquence d'apprécier les points déterminants suivants.
Comment la négociation de notre entrée sur le terrain de recherche a pu déterminer les situations qu'il nous a été donné d'observer ? Comment en conséquence la place qui nous était attribuée s'avérait satisfaisante pour nos recherches ? Et enfin, dans quelle mesure sommes-nous parvenus à conserver une certaine neutralité vis-à-vis de notre terrain pour la collecte de nos données ?

Parce que le Diplôme d'Expertise Comptable sous-tendant la réalisation de recherches personnelles pour la construction d'une réflexion écrite cohérente sur un des aspects de la pratique comptable, correspond souvent à une épreuve ou à une expérience regrettée par les praticiens de la comptabilité opérant dans les grands cabinets ; l'accès à ce terrain s'est révélé plus difficile que nous ne l'escomptions initialement.
Malgré des candidatures auprès de différents cabinets et un profil personnel qui nous paraissait convaincant, il ne fut pas aisé d'obtenir des contacts favorables tant la candidature d'un chercheur pour le stage d'expertise comptable à travers un post d'auditeur paraissait incompréhensible ou nouvelle à nos interlocuteurs.
Par conséquent, dès l'initiale de notre observation participante, le recours à une certaine forme de tromperie (Goode 1996) quant à nos motivations profondes, de même que quant à notre profil s'avéra nécessaire.
Plus précisément, nous nous trouvions face aux deux postures possibles caractéristiques de toute observation participante décrites par Arnaud (1996), à savoir la nécessité de choisir entre une stratégie de mystification totale quant à la position que nous escomptions occuper dans l'organisation – supposant de ne rien révéler de notre rôle de chercheur – ou au contraire souscrire à une attitude s'inscrivant entièrement en cohérence avec le poste que nous briguions, faisant de notre activité dans l'organisation la tenue d'un rôle.
Compte tenu de nos premiers échecs et des réticences éthiques autant que pragmatiques que l'on peut éprouver quant à l'adoption d'une stratégie de mystification totale, il nous a paru plus pertinent de retenir la seconde stratégie.

Toutefois, si l'incongruité de notre profil pour les services des ressources humaines auxquels est parvenue notre candidature se trouvait écartée par cette posture, il demeurait un deuxième obstacle de taille à notre entrée dans le type d'organisation visé. En tant que chercheur ayant à

animer des cours à l'université, il nous fallait obligatoirement consacrer une partie de notre semaine à nos activités d'enseignement et de recherche. Par conséquent, notre stratégie à l'égard des cabinets s'axa autour de la nécessité que nous avions de donner des cours à l'université une après-midi dans la semaine.

Nous mettions ainsi en scène notre candidature comme n'importe quelle personne, en prenant soin de ne pas développer nos activités de recherche trop rebutantes *a priori* pour des praticiens en cabinet, mais au contraire insistions sur notre véritable activité de professeur souhaitant enrichir ses enseignements en comptabilité par une expérience concrète en cabinet. Nous ne nous trouvions par conséquent plus obligés de mentionner et de développer nos recherches auprès de nos interlocuteurs, sauf lorsque ceux-ci nous y incitaient avec suffisamment de bienveillance pour que nous nous y adonnions, mais pouvions nous présenter sous les traits de majesté que conserve universellement l'exercice d'un enseignement à l'université.

Ce point loin d'être anecdotique, se révéla d'une influence continue sur notre observation participante.

Le début de chaque nouvelle mission laisse en effet place à une explication, prenant le plus souvent la forme d'une conversation informelle, modeste et amicale au moment du déjeuner pour éviter toute solennité incommodante, où chacun se présente à ses nouveaux collègues. Nous avons ainsi continûment profité de cette occasion pour leur indiquer que nous ne serions pas à leurs côtés au cours d'une des après-midi de la semaine.

Face à la surprise que ne manquait jamais de susciter ce genre de nouvelle, notamment chez nos seniors et managers, nous arguions qu'il nous fallait donner des cours à l'université mais que nous ne manquerions pas d'en compenser les désagréments par un effort de solidarité constant. Lorsque le climat était suffisamment favorable et que nous nous trouvions plus sollicité qu'escompté, nous complétions cette description par l'évocation de notre travail de thèse qui suppose la réalisation d'enseignements.

Dès lors, durant toute notre activité au cabinet, pour nos anciens, présents ou futurs collègues, autant que pour nos secrétaires de planning ou assistantes RH, nous étions avant tout le petit nouveau « qui donne des cours à la fac » tant la recherche comptable – de surcroît celle d'un thésard – se limite aux yeux du praticien par une affection presque maladive pour les chiffres, les principes comptables, les documents comptables et toutes les autres facéties dont recèle ce système d'enregistrement.

Une certaine distance ne supposant pas de tromperie au-delà de cette limite se trouvait posée entre nous et notre terrain d'étude ; et nous nous sommes reconnus rapidement dans la

position d'observateur excentré qu'évoque Arnaud (1996), masqués par ce double rôle de « petite main » et de « professeur » que nous tenions dans le cabinet. Nos collègues ne soupçonnèrent ainsi jamais à notre connaissance et selon nos observations qu'ils étaient les objets de notre attention analytique continuelle, que nos travaux portaient tant sur les comptes que nous disséquions que sur les comptables et leurs caractéristiques plus individuelles.

Enfin, il nous faut préciser qu'à aucun moment les collaborateurs comptables des entreprises chez qui nous sommes intervenus en tant que commissaire aux comptes, ne furent informés de cette particularité de notre profil.
Ni le cabinet, ni nous-mêmes n'ayant communiqué aux membres ou responsables des services comptables rencontrés nos activités d'enseignement et de recherche, nous n'étions pour ceux-ci que le petit auditeur décrit précédemment. Nous nous sommes ainsi retrouvés en toutes circonstances en capacité de recueillir tous les éléments intéressants qui justifiaient la réalisation de notre observation participante.
Ayant dû accepter au début du stage une clause de confidentialité comme tout auditeur, d'après laquelle nous nous engagions à ne pas divulguer nommément les informations auxquelles nous aurions accès au cours de nos missions, le cabinet n'avait par ce biais nul besoin d'essayer – sans doute n'y ont-ils même jamais pensé – de se prémunir contre nos recherches en demandant à nos collègues par exemple, de ne pas nous confier certaines sections des états financiers trop litigieuses, ou certains dossiers qui étonneraient un observateur extérieur.

Du fait de notre démarche ethnographique, évoquer ces derniers points conduit alors nécessairement à les appréhender à présent sous l'angle de notre relative neutralité vis-à-vis de notre terrain de recherche, de manière à apprécier si les situations observées purent subir par notre seule présence des déformations trompeuses pour nos recherches.
Même si la neutralité du chercheur ethnographe en sciences de gestion semble être un vœu pieux (Raulet-Croset 2003) tant dans notre cas l'accès au terrain a supposé une interaction active avec celui-ci ; il n'en demeure pas moins pertinent de s'interroger sur la manière dont notre relative distance à son égard a pu altérer ou non les informations empiriques recueillies.
Notre ethnographie de terrain correspondant dans la typologie que propose Junker (1960) à une observation en tant que participant, notre position nous éloigne d'emblée de l'observation pure concomitante à une possible neutralité du chercheur vis-à-vis de son sujet d'étude. Pourtant, aux vues des points que nous développions précédemment, le quiproquo relatif dont

nous faisions l'objet en étant pour nos collègues un enseignant, et pour nos clients un simple auditeur débutant, nous a permis d'instaurer une neutralité incontestable entre notre personne et notre sujet de recherche.
En prêtant un soin constant par notre conversation, nos plaisanteries autant que les restitutions de nos travaux à notre hiérarchie à ne pas signifier notre différence, mais au contraire à user de tous les moyens que découvre l'activité sociale pour démontrer notre simplicité et similarité à nos interlocuteurs du cabinet comme notre écoute attentive et naïve de jeune diplômé à nos clients ; nous avons cherché à nous prémunir des effets que peut avoir la présence d'un chercheur dans une équipe d'auditeurs.
Par ces artifices nous nous sommes trouvés en mesure d'interroger nos interlocuteurs sur leur activité quotidienne, sur leur métier autant que sur leurs missions, sans pour autant qu'ils se sentent l'objet d'une enquête.

Afin de démontrer comment une distance propre à l'analyse a ainsi pu être instaurée par nos soins ; il nous paraît intéressant de livrer l'anecdote suivante.
Nous étions en mission au cours des derniers mois de notre observation dans une grande entreprise qui n'avait pas encore clôturé ses comptes au mois d'avril. La mission traînait donc anormalement en longueur. Le cabinet nous ayant planifié sur ce dossier, le lendemain de notre arrivée dans l'équipe de commissaires aux comptes, le client nous annonce que sa direction a décidé unilatéralement de faire tendre le résultat du groupe de plusieurs millions d'euros à zéro. A aucun moment nous n'avons alors été tenu à l'écart de ces informations et nous avons même pu plaisanter avec nos collègues du cocasse de cette situation pour un chercheur.
Attachés fidèlement à ce rôle, nous avons même paru parfois trop timoré par cette attention constante que nous mettions à ne pas nous signifier anormalement, ou à ne pas porter trop solennellement la discussion sur notre métier d'auditeur, afin d'en rendre plus enrichissants les entretiens informels conduits.

2.3/ D’autres sources d’évidence pour compléter l’observation participante

Si la réalisation d’une observation participante constitue la partie principale de notre méthodologie de recherche, il nous a paru pertinent de la compléter d’autres sources d’évidence.

Voici pourquoi aux différentes étapes de notre projet de recherche nous avons saisi l’occasion de réaliser dix entretiens confirmatoires avec des personnalités intéressantes de la pratique comptable, pour mettre à l’épreuve la validité de nos réflexions (2.3.1).

Parallèlement à ces efforts, nous nous sommes aussi attachés à exploiter les publications du normalisateur comptable international, ainsi que celles de la pratique comptable, afin d’être en mesure de questionner la validité de nos observations et nos réflexions (2.3.2).

2.3.1/ Deux types d’entretiens confirmatoires

Deux types d’entretiens confirmatoires ont été réalisés aux différentes étapes de notre recherche.

D’une part, nous avons eu l’occasion privilégiée de présenter et de discuter nos travaux avec l’Autorité des Normes Comptables – le normalisateur comptable français – et ses différents services tout au long de notre recherche (2.3.1.1).

D’autre part, nous avons pu accéder à certains praticiens de la comptabilité à la juste valeur, capables de nous permettre d’explorer plus en détails des éléments que notre observation participante ne nous avait pas toujours permis d’approfondir (2.3.1.2).

2.3.1.1/ Des entretiens réguliers avec le normalisateur comptable français

Dès le début de notre recherche et avant même la conduite de notre observation participante, nous avons bénéficié du soutien de l’Autorité des Normes Comptables (ANC) pour notre projet. Ce soutien consiste en une convention prévoyant d’une part une aide matérielle pour la réalisation de nos travaux, et d’autre part une interaction privilégiée avec les responsables de la recherche de l’institution.

Deux fois par an au titre de cette convention, nous transmettions à intervalles réguliers un état général d’avancement de nos travaux ainsi que les projets d’article réalisés – le troisième support de condensation de nos données – selon un calendrier récurrent et déterminé à

l'avance. Une fois ces documents transmis, nous planifiions un entretien avec un ou plusieurs interlocuteurs de l'ANC pour des échanges approfondis sur chacune de ces parties de nos travaux.

Quatre entretiens de ce type ont été réalisés au cours des années 2012 et 2013. La Figure 19 ci-dessous détaille les modalités générales de chacune de ces rencontres.

Interlocuteur(s)	**Description générale de l'entretien**	**Durée de l'entretien**
Avril 2012 Directeur de la recherche, Chef de projet en charge de la recherche	Discussion des modalités et principales observations de l'ethnographie de terrain en cours Discussion de l'avancement général de la thèse Discussion d'un premier projet d'article, focalisé sur la nature actuarielle de la comptabilité à la juste valeur et du contraste que sa structure conceptuelle offre avec sa pratique	1 heure et demie
Septembre 2012 Chef de projet en charge de la recherche	Echanges sur la fin de l'ethnographie réalisée Retours critiques et discussions sur le premier projet d'article modifié après la rencontre d'avril, ainsi que sur un deuxième projet consacré plus précisément aux dispositifs de la préparation des comptes Discussion de l'avancement général de la thèse, des liens entre dispositifs de gestion et comptabilité actuarielle	1 heure
Mars 2013 Président de l'ANC	Discussion des différents travaux entrepris et de l'orientation générale de la thèse Echanges sur sa proximité avec les préoccupations des normalisateurs comptables, sur les débats animant la communauté des normalisateurs nationaux et international, sur ses liaisons avec les grandes dynamiques de la communication financière Retours critiques sur les problématisations des deux projets d'article réalisés et déjà discutés, ainsi que sur la perspective d'un troisième projet liant la préparation des évaluations actuarielles et la gouvernance d'entreprise	1 heure et demie
Avril 2013 Chef de projet en charge de la recherche	Discussion de l'avancement général de la thèse, de la pertinence de la première formulation de la question de recherche Discussion du dernier projet d'article évoqué en mars, de la précision et de la pertinence de ses contributions pour une audience académique, de ses dérivés possibles pour la communauté des praticiens.	1 heure et quart

Figure 19 : Description générale des entretiens réalisés avec les services de l'Autorité des Normes Comptables.

Plus que leur nombre, le calendrier de ces rencontres s'est révélé décisif pour nos recherches. En effet, ces deux années correspondent aux moments suivant la réalisation de notre observation participante. C'est à cette période que s'est affinée de manière inductive la

problématisation d'ensemble de notre recherche, au moyen d'allers-retours permanents entre nos différents supports de collecte de données et la littérature académique.

En disposant au moyen du troisième support décrit en Figure 18 précédente d'une formulation problématisée de sous-parties de notre question de recherche, nous disposions par ces entretiens d'un moyen direct de confronter nos analyses aux expertises de praticiens expérimentés de la comptabilité et de la normalisation comptable. Un mois avant chacune de ces rencontres, les services de l'ANC disposaient d'une version de ces ébauches d'article reprenant nos observations. Ils disposaient ainsi d'un délai suffisant pour se consacrer à leur lecture et communiquer leurs réserves ou réticences sur certaines de nos analyses, ou au contraire nous confirmer certaines inférences à la lueur de leurs expériences.

Ces rencontres se sont donc révélées décisives dans le travail inductif de construction de notre question de recherche, ainsi que dans la formalisation de nos principaux résultats et contributions.

D'autant que la proximité présidant à ces entretiens a permis d'annihiler les interférences des rapports de force marquant toujours des entretiens de recherche plus traditionnels. En effet, Cassell (2009) insiste sur l'importance de la relation de pouvoir s'établissant entre le chercheur et le répondant dans la bonne conduite d'un entretien de recherche. L'absence de celle-ci dans ces cas nous a ainsi permis de profiter de l'intégralité de l'entretien pour évoquer des questions touchant directement à notre réflexion, sans nous inquiéter que notre répondant n'y réagisse pas librement.

2.3.1.2/ Des entretiens avec des praticiens intéressants au regard des caractéristiques de l'observation participante

Parallèlement à ces entretiens confirmatoires, nous avons également rencontré des praticiens de la comptabilité au cours de ces trois années pour approfondir certaines parties de nos analyses et donc accroître la validité interne de notre recherche.

Notre objectif n'était à aucun moment de rencontrer le plus d'individus possibles pour construire par ce moyen des assertions théoriques généralisables, mais davantage d'amener des praticiens expérimentés à « parler ouvertement, avec confiance, honnêteté, clarté et liberté » (Alvesson 2003, 17) de parties intéressantes de nos observations. Ces entretiens ont donc été conçus comme des lentilles grossissantes de certaines des situations de gestion rencontrées et les personnes interrogées toutes sélectionnées au regard de cet objectif.

Parce que nos observations dépassent la stricte réflexion technique sur les évaluations actuarielles, les praticiens retenus pour ces entretiens confirmatoires devaient revêtir des profils variés. Les membres de la profession comptable en cabinet, très représentés dans nos observations de terrain, ne sont pas apparus comme des répondants intéressants au regard de cette perspective. Il nous a semblé plus pertinent de procéder de deux manières distinctes.

D'une part, nous avons interrogé des responsables expérimentés susceptibles de confirmer ou de mettre à l'épreuve nos observations de la préparation des comptes. Ainsi, en plus d'un responsable comptable dans une grande banque française, nous avons pu rencontrer deux responsables de la consolidation dans des groupes de l'industrie pharmaceutique pour confronter nos observations aux expériences de ces praticiens.

D'autre part, il nous a paru intéressant d'interroger des praticiens aux frontières de la profession comptable. Par ce moyen, nous avons cherché à rencontrer des acteurs ayant à composer en pratique dans les organisations avec les évaluations actuarielles de la juste valeur, mais n'ayant pas nécessairement à s'y intéresser précisément. De cette manière, nous disposions d'une audience capable de questionner la pertinence de nos réflexions sur la préparation des comptes comme dynamique organisationnelle, de sonder son influence pratique sur la trajectoire d'une organisation au moyen de perspectives différant de celle de notre ethnographique de terrain.

Six entretiens avec ces deux types de profils ont ainsi été réalisés au cours des trois dernières années. La Figure 20 suivante précise les conditions de ces entretiens et les caractéristiques des personnes rencontrées.

Interlocuteur(s)	**Description générale de l'interlocuteur**	**Durée de l'entretien**
Jean Michel – BANKIN	Responsable comptable des activités de banque de détail chez BANKIN depuis dix ans. BANKIN est l'une des plus grandes banques françaises, évoluant partout à travers le monde.	1 heure 23 minutes
Stéphanie – PHARMCO	Responsable depuis 20 ans de la consolidation chez PHARMCO. PHARMCO est l'un des groupes d'entreprises leader sur le marché pharmaceutique mondial.	1 heure 40 minutes
Richard – BIG BANK	Responsable comptable, ex-responsable comptabilité fournisseur chez BIG BANK. BIG BANK est l'une des plus grandes banques françaises, évoluant partout à travers le monde.	1 heure 07 minutes
Matthieu – GRABANQUE	Responsable du contrôle des valorisations depuis 8 ans chez GRABANQUE.	1 heure 58 minutes

	GRABANQUE est l'une des plus grandes banques françaises et européennes, évoluant partout à travers le monde.	
Laurent – ACP	Collaborateur depuis cinq ans au sein de l'Autorité de Contrôle Prudentiel des Assurances. L'ACP est l'Autorité de Contrôle Prudentiel des Assurances, une institution publique supervisant la mise en œuvre des réglementations bâloises et Solvabilité I et II.	1 heure 29 minutes
Anne Laure – PHARM+	Responsable depuis 6 ans de la consolidation chez PHARM+, après des responsabilités similaires pendant 15 ans dans l'industrie. PHARM+ est l'un des groupes d'entreprises leader sur le marché pharmaceutique mondial.	1 heure 14 minutes

Figure 20 : Caractéristiques des praticiens rencontrés pour des entretiens confirmatoires.

Pour chacun de ces entretiens, nous avons retenu l'entretien semi directif centré tel que défini par Romelaer (2005). Ceux-ci ont été organisés après que nous ayons sollicité directement chacun des répondants.

Pour ceux réalisés auprès de praticiens de la comptabilité, le guide d'entretien reprend la trame du deuxième projet d'article réunissant nos observations de terrain, comme évoqué dans la Figure 19 précédente. Ces entretiens débutent tous par une présentation générale du répondant, de son expérience passée et de son activité présente, puis se développent autour des différents temps de l'ébauche d'article pour lier la préparation des évaluations actuarielles et l'influence de ses dispositifs sur l'organisation.

Pour les interviews de répondants plus étrangers à la comptabilité, le guide d'entretien reprend lui la trame du troisième projet d'article réunissant nos observations de terrain, comme évoqué dans la Figure 19 précédente. Après une présentation générale du répondant, les interactions successives avec l'interviewé s'articulent plus librement autour de la trame de l'article, de manière à laisser s'exprimer nos interlocuteurs et leurs représentations de l'importance de la préparation de l'information financière dans l'organisation.

Ces rencontres se sont donc aussi pour partie révélées des séries de tentatives et de relances instaurant le climat d'une libre discussion et conversation à l'instar de ce qu'évoque Spradley (1979). Chacun de ces entretiens fut l'occasion de discuter des dispositifs de production d'informations financières dans l'organisation, avant même d'explorer ou non leurs dimensions plus comptables.

Bien que confirmatoires, ces entretiens n'ont pas été sans exiger une certaine réflexivité pour contribuer à l'analyse et l'utilisation de nos observations de terrain. Nous nous sommes à cet égard appuyés sur Alvesson et Sköldberg (2000) qui définissent la réflexivité pour la conduite d'interviews comme une attention constante à la manière dont la connaissance est produite selon nos différents cadres linguistiques, sociaux, culturels et théoriques, à partir de la construction, de l'interprétation et de l'écriture de ce qui a été dit.
En utilisant ces entretiens comme un outil confirmatoire au service de notre méthodologie de recherche, nous nous sommes attachés à garder à l'esprit ces impératifs pour déterminer la contribution de ces autres sources d'évidence à la constitution de notre matériau empirique.
Ces entretiens, en plus de ceux réalisés avec le normalisateur comptable français, ont donc indéniablement concouru à l'analyse plus précise de la complexité des situations étudiées et des attitudes des personnes rencontrées au cours de notre observation de terrain.

2.3.2/ Les publications du normalisateur comptable international et de la pratique comptable

Même si nous nous concentrons sur la préparation des évaluations actuarielles de la comptabilité à la juste valeur jamais réellement explorée par le normalisateur comptable international, il se révèle impossible d'étudier cette dimension de la comptabilité financière sans prêter attention aux publications de la profession comptable.
Tout au long de notre recherche nous nous sommes donc attachés à utiliser ces sources d'évidence en complément de nos observations de terrain.
Nous détaillerons ainsi successivement comment nous avons utilisé les différentes publications du normalisateur comptable international (2.3.2.1) et les communications diverses de la pratique comptable (2.3.2.2) au service de notre recherche.

2.3.2.1/ Les publications du normalisateur comptable international

Evoquer les publications du normalisateur comptable international comme une source d'évidence pour une recherche consacrée à la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur, peut sembler tautologiquement trivial. L'IASB édictant les normes IAS-IFRS soutenant la comptabilité à la juste valeur, ces productions ne peuvent manquer d'être des sources pertinentes pour nos observations. Pourtant leur utilisation pour nos recherches n'a rien d'évidente.

Comme nous le soulignons dans la partie 1.1 précédente, en plus de constituer une prose aride, les normes comptables internationales et les autres publications de l'IASB oscillent régulièrement autour de l'abscons. Les différentes définitions de la juste valeur fournissent à cet égard un exemple probant de l'abondance déstabilisante de définitions et de concepts qu'utilise l'IASB pour circonscrire les caractéristiques d'un mode d'enregistrement comptable.

Si les textes des normes et les productions de l'IASB peuvent nous aider à définir notre sujet de recherche, à préciser théoriquement la place des évaluations actuarielles de la juste valeur ; dans quelle mesure peuvent-ils être utiles à la construction de nos observations et résultats ? Dans le travail quotidien de Claude nous accompagnant depuis le début de nos réflexions, dans quelle mesure ces textes sont-ils capables de nous permettre de préciser dans son activité les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur ?

Les publications de l'IASB ne trouvent dans cette perspective un intérêt pour nos recherches que dans la mesure où celles-ci nous permettent d'expérimenter les sentiments quotidiens des préparateurs des comptes. Lire attentivement les productions de l'IASB s'affirme pour nous comme le moyen de compléter nos observations des préparateurs des comptes et donc d'apprécier concrètement les interactions des systèmes humains, techniques et contextuels caractérisant la production des évaluations actuarielles, comme il nous faut le démontrer à présent à travers un exemple.

Supposons-nous un instant dans la peau de Claude, confrontés au calcul de la juste valeur des immeubles que TOPCO loue à ses filiales. Il nous a été indiqué comme à Claude de suivre la norme IAS 16 « *Immobilisations corporelles* » (UE 2008, L320/72-82) pour déterminer ces justes valeurs. Consciencieux et appliqués, nous plongeons donc dans la lecture de la norme IAS 16 afin d'apprécier les étapes à suivre pour produire ces valeurs.

Dès les premiers paragraphes – en l'occurrence le sixième, consacré aux définitions – force est de reconnaître notre inévitable trouble en lisant (UE 2008, L320/72).

> « Le *coût* est le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie payé, ou la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction, ou bien le montant éventuellement attribué à cet actif lors de sa comptabilisation initiale selon les dispositions spécifiques d'autres normes, par exemple IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*. »

Même titulaires de plus de cinq années d'études comptables, même tout disposés à appliquer la norme, force est de reconnaître qu'il est difficile de saisir immédiatement cette définition, alors que la notion de coût semble un concept des plus simples en comptabilité financière. Nous continuons avec les autres définitions qu'évoque IAS 16, celles d'une « valeur spécifique » et d'une « juste valeur », et constatons qu'elles sont d'une difficulté et d'une obscurité équivalentes.

Après plusieurs pages déstabilisantes, nous parvenons à la lecture des exigences de l'IASB quant à l'application du modèle de réévaluation et donc de l'approche par le résultat que nous savons comme Claude devoir appliquer. Ces paragraphes ne simplifient guère la suite de notre travail (UE 2008, L320/76).

> « 31. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. »

Comme pour Claude, plusieurs questions pratiques nous assaillent nécessairement à cette lecture. Qu'est-ce que cette « régularité suffisante » qu'évoque la norme ? IAS 16 précise plus tard qu'elle dépend de la fréquence des fluctuations de la juste valeur des immobilisations, mais une nouvelle fois, comment déterminer cette fréquence ? En poursuivant la lecture, qu'est-ce que différer « de façon significative » de la juste valeur à la date de clôture ? N'est-ce pas une juste valeur que nous cherchions à calculer ?

Evidemment perdus à ce stade, nous ne sommes pourtant pas encore complètement désespérés et poursuivons légitimement notre lecture jusqu'aux deux paragraphes suivants (UE 2008, L320/76).

> « 32. La juste valeur des terrains et constructions est habituellement déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert généralement effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés. La juste valeur des installations de production est habituellement leur valeur de marché déterminée par évaluation à dire d'expert. »
>
> « 33. En l'absence d'indications de marché sur la juste valeur d'une immobilisation corporelle en raison de sa nature spécifique et du fait qu'elle est rarement vendue, sauf dans le cadre d'un transfert de l'activité, une entité peut être amenée à estimer la juste valeur en

> utilisant l'approche par le résultat ou l'approche du coût de remplacement net d'amortissement. »

Si la production de ces valeurs n'avait *a priori* rien d'insurmontable et supposait seulement de lire la norme IAS 16, force est de constater que cette lecture se révèle plus déstabilisante que nous ne l'avions prévu.

A la lueur de ces deux paragraphes où trouver un « expert » pour déterminer avec fiabilité la juste valeur des immeubles que nous cherchons à valoriser ? En quoi consiste cette approche par le résultat que nous savons devoir suivre ? Quelle est sa pertinence au regard des autres approches qu'évoquent les paragraphes précédents de la norme ? Sommes-nous finalement légitimes à recourir à cette approche par le résultat ?

Nous saisissons alors par cette seule expérimentation le pouvoir « invisible » des outils de gestion (Berry 1983) dans toute sa lumière, et combien la préparation des comptes est un ensemble de processus organisationnels. En tant que préparateur des comptes à la juste valeur, même expérimenté comme Claude, nous constatons que la lecture des normes ne nous est en réalité d'aucune aide pour la préparation des comptes. Nous mesurons même désormais combien elle peut menacer notre capacité à produire à temps les états financiers de TOPCO.

Bien plus que notre compréhension précaire des exigences des normes ou notre maîtrise de la technique comptable, ce ne peut être alors que notre foi dans la rectitude des procédures[30] déjà existantes de l'entreprise pour la production de ces valeurs qui peut nous assurer de « bien faire ». Ce sont encore notre adhésion plus ou moins aveugle aux procédures de l'entreprise, et notre utilisation plus ou moins experte des outils de préparation des comptes à notre disposition, qui peuvent nous convaincre d'appliquer correctement les exigences du normalisateur comptable international.

L'existence seule d'une intendance pour la préparation des valeurs actuarielles de la juste valeur nous convainc finalement davantage que la lecture des normes que nous appliquons en définitive correctement les exigences des normes IAS-IFRS à travers nos tâches quotidiennes.

Par cette expérimentation de la lecture des productions de l'IASB, nous disposons donc d'un moyen de compléter nos observations de terrain. Nous nous trouvons en mesure de retracer l'itinéraire quotidien des préparateurs des comptes que nous avons observés.

Nous devenons également capables de saisir dans ses termes pratiques l'erratique de la systémique de la préparation des comptes que nous développons dans notre discussion

[30] Le « progiciel groupe » regroupant « tous les loyers remontés par nos filiales », le « taux de variation groupe », le fichier Excel contenant les taux d'actualisation de SATCO etc. qu'évoque Claude dans notre introduction.

théorique précédente. Par ce jeu de situation, nous pouvons associer des formes concrètes et gestionnaires aux interactions des systèmes humain, technique et environnemental que nous affirmons si décisifs pour la préparation des évaluations actuarielles. Nous disposons donc en définitive d'une autre source d'évidence pour saisir les conditions micro, méso et macroscopiques de la production des comptes à la juste valeur.

De la même manière, les lectures des autres productions de l'IASB nous permettent de préciser encore en fonction de nos observations, ces jeux de situation.
Les *Exposure drafts* préparées par l'IASB ou encore les C*omment letters* adressées au normalisateur international, deviennent autant de moyens de mettre en perspective les difficultés éprouvées à travers nos missions d'audit, de confirmer leur caractère paradigmatique par leur résonnance problématique à travers les différents temps de la normalisation comptable internationale.
De même, les communications officielles de *workshops* organisés par l'IASB comme le « *Train the trainers' workshop* » consacré en 2012 à la norme IFRS 13, ou les bulletins hebdomadaires « eIFRS » plus en aval du processus de normalisation ; sont autant de compléments d'évidence nous autorisant à préciser la dynamique de la préparation des comptes.
Par ces différentes publications, nous avons donc disposé de moyens d'éprouver encore la réflexivité de notre *design* de recherche, de même que nous trouvions en mesure d'accroître sa validité.

2.3.2.2/ Les documents de doctrine et de « **knowledge** *» de la pratique comptable*

Si l'IASB s'évertue à travers les différentes versions de ses normes ou de son cadre conceptuel à préciser ses intentions pour la communication financière, force est donc de constater que la normalisation comptable internationale n'a encore rien d'évident pour la profession comptable. A chacun de ses niveaux – grands cabinets, cabinets plus modestes, entreprises, sociétés de conseil en communication financière – bourgeonnent donc des travaux de doctrine et de « *knowledge* » censés éclairer plus précisément les attentes du normalisateur comptable.
Ces productions distinctes de celles de l'IASB et de l'IFRS *Foundation*, aussi diverses par leurs contenus qu'internationales, sont alors d'un intérêt certain pour nos recherches en nous

permettant de compléter nos observations de la préparation des comptes à la juste valeur par les expertises de praticiens dédiés à ces questions.
Ces travaux de la pratique comptable peuvent alors être regroupés en deux grandes catégories. Pour une majorité d'entre eux, ils consistent en une exégèse de la normalisation comptable internationale ; et pour le reste, en une réflexion de praticiens sur les effets ou conséquences de la normalisation comptable internationale sur la communication financière, assez proche des perspectives adoptées par les recherches comptables.

Comment avons-nous alors utilisé la première catégorie de ces publications pour nos travaux ? Afin d'éclairer cette question il peut être intéressant de se concentrer sur les productions relatives à une norme plutôt qu'à leur étendue, par exemple la récente norme IFRS 13 « *Fair Value Measurement* » directement liée à notre sujet.
Si les titres les plus fréquents de ces publications – par exemple « *Implementing IFRS 13* » (CA, Chartered Accountants of Canada 2013), « *Applying IFRS 13* » (Ernst & Young 2012), « *Applying IFRS 13 in Real Estate* » (Ernst & Young 2013), « *Practical guide to IFRS: implications of IFRS 13 for the real estate industry* » (PWC 2011) – suggèrent des perspectives très proches de la nôtre, il n'en est pourtant rien.
En effet, ces productions de doctrine ou de *knowledge* s'évertuent toujours davantage à synthétiser les nouveautés décisives de la norme et ne soulignent qu'au moyen d'encadrés les difficultés principales que son application soulève pour les entreprises. Ces publications n'explorent donc que rarement explicitement les enjeux de la préparation des comptes selon ce référentiel. Elles se concentrent plutôt sur une certaine pédagogie de la norme à l'instar des annexes des rapports annuels, sur des tentatives de reformulation des exigences des normes internationales en demandant par exemple « *IFRS 13 : What does this mean for valuation ?* » (Duff & Phelps LLC 2011) ou en proposant des éclaircissements à travers des bulletins spéciaux d'information comme l'« *IFRS Newsletter Special Edition : IFRS 13* » (Grant Thornton 2012).
Les difficultés concrètes ou pratiques de la production des comptes à la juste valeur sont donc finalement l'apanage de publications moins comptables, des réflexions des praticiens des systèmes d'information par exemple[31] pour qui les conditions de la préparation des comptes semblent plus dignes d'intérêt que pour les praticiens de la comptabilité.

[31] Un éditorial du magazine en ligne « 01 Informatique » donne par exemple de façon originale la parole au directeur comptable de l'entreprise Smoby en septembre 2005 en l'interrogeant sur les conditions concrètes de

Cette littérature professionnelle s'est révélée par conséquent d'une utilité essentiellement confirmatoire pour nos travaux, en nous permettant de confronter nos observations directes des complexités de la préparation des comptes avec les difficultés identifiées par la communauté des praticiens.
Ces sources variées, sans justifier ni inspirer nos réflexions, nous ont donc permis de conforter notre réflexivité en questionnant nos inférences, mais aussi d'accroître les degrés de validité interne et externe de nos réflexions.

La seconde catégorie de publications, largement diffusées à travers la Revue Française de Comptabilité (RFC) et ses équivalents dans le monde, s'est révélée d'une utilité un peu différente pour nos travaux. En nous concentrant sur un problème précis de la normalisation comptable internationale, en l'occurrence la place des estimations dans la comptabilité à la juste valeur, il nous sera une nouvelle fois plus aisé d'illustrer dans les paragraphes suivants l'utilité de ces productions pour notre démarche.
En s'attachant toujours à percevoir la comptabilité à travers ses effets sur l'économie, cette littérature s'attache à lier le microscopique de la normalisation comptable avec son environnement méso ou macroscopique. Pour l'exemple nous intéressant, ces productions explorent ainsi les *« Challenges in auditing fair value accounting estimates in the current market environment* » (IAASB 2008). Ou encore avec « *Fair value accounting : understanding the issues raised by the credit crunch* » (Ryan 2008), elles cherchent à expliquer à un public d'investisseurs institutionnels que les enregistrements comptables interagissent par leur forme et leur substance avec l'environnement macroéconomique.
Ces productions s'inscrivent donc comme d'autres outils confirmatoires au service de notre recherche. Cette seconde catégorie de publications nous a permis de mettre à l'épreuve nos inférences quant aux interactions des conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. Nous disposions par ce biais d'un moyen de confirmer la manière dont nous lions les dimensions microscopiques du travail comptable abondant dans nos observations, avec leurs causes ou effets plus macroscopiques identifiés par des praticiens experts.
Ces autres sources d'évidence nous ont donc permis d'accroître encore la réflexivité ainsi que les degrés de validité interne et externe de notre recherche.

---

son travail quotidien, cf. http://www.01net.com/editorial/286926/mondialisation/smoby-en-route-vers-les-normes-ifrs/.

3/ Observations des interactions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes

Il nous faut dans cette partie donner toute leur place à nos observations de terrain, ainsi qu'aux autres sources d'évidence réunies pour répondre à notre question de recherche.

Notre démarche s'inscrivant dans un *design* qualitatif inductif, il n'est pas question de lister de façon exhaustive toutes les formes observées de la mise en œuvre de la juste valeur ; ni de dresser l'inventaire des dispositifs et systèmes de gestion utilisés à cet effet ; ou encore de lister les entreprises, personnes, acteurs concernés par la production des évaluations complexes selon les temps, environnements et contextes.

A l'instar de l'histoire de Claude nous accompagnant depuis le début de nos réflexions, il convient davantage de donner à voir les dimensions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles et la dynamique de la production des comptes en général. Ce n'est qu'à partir de ces observations que nous pourrons dans la partie suivante en déduire les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles répondant à notre question de recherche.

Afin de faciliter la lecture de cette partie, il nous a semblé intéressant de fournir dans la Figure 21 suivante une description générale des caractéristiques des entreprises visitées. De cette manière, il sera plus aisé de contextualiser nos observations ultérieures en les rapprochant des spécificités des organisations visitées.

Nom de l'entreprise visitée	Description générale
SONCO	Groupe multinational réalisant plus de seize milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, SONCO compte plus de trente mille employés dans quarante pays. Non coté et à l'actionnariat familial, le groupe publie depuis plusieurs années ses comptes consolidés au format IAS-IFRS. Nous avons participé à l'audit des comptes consolidés du groupe ainsi qu'à celui des comptes sociaux de plusieurs entités situées en tête de consolidation.
TOPCO	Leader européen du négoce et de la distribution de matériaux destinés à la construction, TOPCO est depuis dix ans détenu par SATCO un groupe multinational industriel très important. TOPCO réalise plus de sept milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel et compte plus de vingt-quatre mille employés. Publiant ses propres comptes consolidés au format IAS-IFRS en plus d'être intégré à la consolidation de SATCO, nous sommes intervenus pour l'audit des comptes consolidés et des comptes sociaux de plusieurs entités situées en tête du palier de consolidation.
TOPCOM	Groupe français à dimension internationale de l'audiovisuel et des médias, TOPCOM compte plus de dix mille employés à travers le monde et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus trente milliards d'euros.

	Si la puissance publique représente une part décisive de son actionnariat, TOPCOM est cotée sur l'Eurolist et publie des comptes consolidés au format IAS-IFRS. Nous avons participé à l'audit des comptes consolidés du groupe ainsi qu'à celui des comptes sociaux de plusieurs entités situées en tête de consolidation.
CARCO	Groupe international spécialisé dans les métaux de pointe, CARCO réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de sept cent millions d'euros et compte plus de six mille employés à travers le monde. Le groupe CARCO est coté sur l'Eurolist et publie ses comptes consolidés au format IAS-IFRS. Son actionnariat est composé à plus de 80 % d'investisseurs institutionnels français et internationaux. Nous avons participé à l'audit des travaux consacrés à la consolidation des comptes fournisseurs et clients du groupe, ainsi qu'à l'audit des comptes sociaux de plusieurs entités consolidées.
AVCO	Comptant plus de deux cents avocats à travers la France, AVCO est une société spécialisée dans le droit social et pilote plusieurs milliers d'avocats à travers le monde. AVCO réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de cinquante millions d'euros. AVCO ne publie que des comptes selon les normes comptables françaises. Nous avons participé à l'audit de ses comptes sociaux, ainsi qu'à celui des comptes sociaux d'entités filiales.
CIVCO	Société spécialisée dans la transmission du savoir-faire policier français à travers le monde, CIVCO réalise un chiffre d'affaires annuel de près de trente millions d'euros et compte deux cents employés en plus d'un millier d'intervenants. CIVCO ne publie que des comptes sociaux selon les normes comptables françaises. Nous avons participé à l'audit de ses comptes sociaux.
ARMCO	Société française historiquement spécialisée dans le génie civil et la production d'infrastructures militaires de grande ampleur, ARMCO s'est spécialisée dans le bâtiment et la construction après le rachat de BATCO une PME du secteur. ARMCO est en liquidation judiciaire au moment de notre intervention. Nous participons à l'audit de ses comptes de liquidation établis selon les normes comptables françaises.
ECO	Groupe français multinational spécialisé dans les métiers de l'énergie, ECO réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de soixante-dix milliards d'euros à travers le monde et compte plus de cent-cinquante mille employés. Bien que son actionnariat soit en partie public, ECO est coté sur l'Eurolist et publie ses comptes consolidés au format IAS-IFRS. Nous avons participé à l'audit des comptes consolidés du groupe, ainsi qu'à l'audit des comptes sociaux de plusieurs entités consolidées.
CALICO	Société française spécialisée dans le bâtiment et la construction, CALICO réalise un chiffre d'affaires annuel de près de deux cent millions d'euros et compte près de cinq mille employés. CALICO ne publie que ses comptes sociaux selon les normes comptables françaises. Nous avons participé à l'audit de ses comptes sociaux.
DISTRICO	Groupe français multinational de la grande distribution, DISTRICO réalise un chiffre d'affaires annuel de plus soixante milliards d'euros à travers le monde et compte plus de trois cent mille employés à travers le monde. Doté d'un actionnariat familial, DISTRICO n'est pas coté sur un marché réglementé mais publie néanmoins ses comptes consolidés au format IAS-IFRS. Nous avons participé à l'audit des comptes sociaux de deux de ses entités, dont un palier de consolidation.

INDICO	Groupe français multinational spécialisé dans l'habillement féminin, INDICO réalise un chiffre d'affaires annuel de plus trois cent millions d'euros et compte plus de six mille employés. INDICO publie ses comptes consolidés au format IAS-IFRS. Nous avons participé à l'audit des comptes sociaux de l'un de ses paliers de consolidation, ainsi qu'au bouclage de l'audit des comptes consolidés du groupe.
STUDICO	Société française spécialisée dans la production d'applications clés dans l'armement de pointe, STUDICO réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de cent millions d'euros et compte près de quatre mille employés. STUDICO ne publie que ses comptes sociaux selon les normes comptables françaises. Nous avons participé à l'audit de ses comptes sociaux.

Figure 21 : Présentation générale des entreprises visitées.

Pour donner à voir la systémique erratique de la préparation des valeurs actuarielles de la juste valeur, nous suivrons l'ordre de nos propres observations. De cette manière, chacun retrouvera l'ordre de nos inductions et pourra lier comme nous progressivement les systèmes humain, technique et environnemental de la production des comptes.

Nous nous concentrerons donc tout d'abord sur l'activité quotidienne des acteurs des services comptables, sur leurs outils et leurs utilisations, premiers éléments nous ayant marqué après avoir poussé les portes des services comptables (3.1).

Nous nous attacherons par la suite à contextualiser ces observations avec les dimensions plus mésoscopiques de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur comme plus largement de la production comptable. Nous soulignerons comment la structure ou les spécificités de l'activité d'une entreprise conditionnent au quotidien les travaux comptables et agissent de façon plus ou moins visible sur la production des états financiers (3.2).

Nous prolongerons ces réflexions en liant nos observations aux dimensions les plus macroscopiques du travail comptable. Nous préciserons ainsi combien le cycle économique d'une entreprise ou encore la dynamique de la normalisation comptable agissent de façon parfois inattendue sur l'activité des services comptables (3.3).

De cette manière, nous disposerons d'une vue satisfaisante des différents rouages de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur et donc de la préparation des comptes, nous autorisant à identifier les conditions répondant à notre question de recherche.

3.1/ Les interactions erratiques d'acteurs et d'outils, seulement régulées par l'utilisation microscopique des comptes par les préparateurs

Nos observations du travail quotidien des comptables laissent apparaître une pratique comptable duale. Nous montrerons que cette dualité n'est pas neutre pour la production des évaluations actuarielles de la juste valeur, pour leur capacité à concrétiser les promesses d'une information plus panoptique dans la communication financière (3.1.1).
Nous soulignerons alors que l'intendance d'outils de gestion censée automatiser et sécuriser la production des comptes à la juste valeur agit plutôt dans le sens d'une événementialisation pratique ; et révèle en outre les formes pratiques des conditions erratiques de la préparation des comptes (3.1.2).
Nous montrerons enfin que les formes finales de ces interactions entre acteurs et outils dépendent de l'utilisation des comptes par ces premiers. Le degré d'utilisation microscopique des comptes apparaît ainsi comme l'une des conditions d'un reporting financier harmonieux et cohérent, alors même que l'IASB suggère que c'est par les attentes de ses utilisateurs que la publication d'états financiers se justifie (3.1.3).

3.1.1/ Une pratique comptable duale pour la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur

L'introduction de la juste valeur représente une innovation conceptuelle majeure pour la représentation comptable (cf. partie 1.1). Toutefois, nous montrerons que de façon surprenante, la pratique comptable demeure encore pour beaucoup matérielle et attachée à la préparation des comptes selon l'inspiration du modèle comptable traditionnel (3.1.1.1).
Nous préciserons ces premières observations en mettant en évidence que l'introduction des normes IAS-IFRS et de la comptabilité à la juste valeur, semble avoir renforcé le cloisonnement distinguant les services comptables préparant les comptes sociaux des sociétés d'une part, des services en charge des comptes consolidés d'autre part (3.1.1.2).
De ce cloisonnement, nous établirons que deux mondes professionnels coexistent dans la pratique comptable, non sans influence sur les caractéristiques des états publiés (3.1.1.3).

3.1.1.1/ La persistance de la matérialité de la pratique comptable même après l'avènement des normes IAS-IFRS

Qu'est-ce que le travail d'un service comptable depuis l'avènement des normes IAS-IFRS pour les entreprises que nous avons visitées ? Quelle est concrètement son activité quotidienne et celle de ses membres ?

Force est de constater que l'activité d'un service comptable consiste encore toujours en la manipulation de papiers, de classeurs, de pièces matérielles, de factures et autres justificatifs, ou de leurs pendants numériques dont la seule vocation est d'être imprimés pour à leur tour s'insérer dans la suite ordonnée des classeurs. La pratique comptable pour toutes les entreprises visitées demeure donc, même après l'application des normes IAS-IFRS, une somme de matérialités et de documents physiques censés concrétiser les transactions et engagements de l'entreprise avec l'extérieur, très éloignés des valeurs actuarielles de la juste valeur.

Cette caractérisation générale renvoie à plusieurs justifications. Bien sûr en premier lieu à l'association historique de la comptabilité à un auxiliaire privilégié du droit. Son rôle tout défini demeure pour partie de collecter les preuves qui pourront être opposées à tous les tiers, dont en premier lieu l'administration fiscale, en attestant l'existence et l'exhaustivité des charges déductibles comptabilisées.

Mais elle tient également à la place de la comptabilité dans le fonctionnement interne de l'entreprise, puisque réunir pour conserver pièces et factures conduit à démontrer l'existence d'un résultat, susceptible de donner lieu par la suite à la distribution de rémunérations.

Pour chacune de ces raisons saisissables dès la découverte d'un service comptable surchargé de classeurs et papiers, la comptabilité demeure matérielle malgré sa promesse de valeurs fondamentales et immatérielles avec les valeurs actuarielles de la juste valeur. Même un grand groupe européen appliquant les normes IFRS et recourant abondamment aux évaluations à base de projections de *cash flows* se doit de conserver tous ces documents, dont la collecte patiente écarte indéniablement la comptabilité des valeurs fondamentales désirées par l'IASB.

En outre, en plus de ces raisons figure aussi le besoin souvent ressenti par les acteurs de l'entreprise de se fier à des réalités saisissables sans recourir à des chiffres. Ainsi malgré la désuétude relative que représente cette pratique dans un monde dominé par des nouvelles technologies de l'information, en plus d'être une obligation légale l'inventaire physique continue de perdurer exercice après exercice parce qu'un inventaire permet d'attacher des

observations, des perceptions directes à des chiffres dont l'abstraction nuit parfois à la compréhension de la situation de l'entreprise.

Lors d'un inventaire physique, nous nous trouvons ainsi dans un entrepôt contenant fauteuils et mobiliers de bureau dans le Nord de Paris, pour une journée de comptages avec le responsable comptable de l'un des établissements de l'entreprise cliente, multinationale du mobilier professionnel. Celui-ci nous confie alors :

> *« C'est vrai que c'est pénible d'être ici, de passer la journée à compter chaise par chaise ce qu'on a pour nos expositions sur Paris… En plus dans cet entrepôt, même si cette fois c'est peut-être un peu mieux rangé que d'habitude ; … mais au moins c'est utile. On est toujours avec les chiffres, nos feuilles Excel au bureau, et c'est bon de voir ce qu'il y a derrière les chiffres ; de constater qu'ils sont bien connectés à quelque chose ».*

Ainsi la matérialité de la comptabilité est pour beaucoup d'acteurs ce qui ne trompe pas sur l'activité d'une entreprise.

Tout particulièrement pour les équipes de commissaires aux comptes au sein desquelles nous évoluons. Collaborateurs privilégiés des services comptables, notre revue périodique des comptes n'est toujours que la sélection par des méthodes d'échantillonnage des pièces comptables conservées, pour les confronter aux informations produites par l'entreprise dans ses différents états comptables.

La pièce matérielle occupe alors une place centrale dans la résolution des désaccords sur les éléments intégrés ou non en comptabilité entre le service comptable de l'entreprise et ses commissaires aux comptes. En apportant une preuve dont l'objectivité est suffisante pour les différents acteurs, elle permet à l'une ou l'autre des parties d'emporter au final la décision, et a toujours constitué le principal vecteur de la constatation d'ajustements au cours de nos missions.

Une part décisive de l'activité quotidienne des services comptables et des comptables consiste donc en cette dynamique incessante autour de la matérialité de la comptabilité, en ces allers et retours de la pièce comptable à l'état financier. Pour articuler cette collecte patiente de pièces matérielles et leur traitement afin d'établir les comptes, le travail quotidien de chacun des services comptables que nous avons visités s'appuie sur un ensemble de procédures, formant à leur tour des systèmes de gestion.

A ce moment de l'activité quotidienne des comptables rencontrés commence le règne nébuleux de l'ERP, du progiciel de gestion intégrée dont les arcanes sont complètement

absconses aux personnes chargées de l'utiliser jour après jour, mais dont le fonctionnement permet d'inventorier les différentes pièces collectées pour les mobiliser si l'occasion l'exige.

Afin de lier plus précisément ces différentes observations générales, il paraît intéressant de revenir particulièrement sur l'une des entreprises visitées illustrant cette matérialité quasi-immuable de la production des comptes.

Pendant plusieurs jours nous étions dans une usine du groupe CARCO de la banlieue Ouest, proche de Paris. Le groupe CARCO correspond à un groupe industriel multinational à l'activité diversifiée, se polarisant autour de la conception et de la production des différents dérivés du carbone, mais aussi de l'outillage électrique industriel ; pour un chiffre d'affaires annuel de près d'un milliard d'euros grâce à des sites de production répartis dans plus d'une cinquantaine de pays à travers le monde.

Le manager de la mission nous annonce notre chance de participer à cette mission, de découvrir ces locaux « *dans lesquels sont produits les freins des voitures de rallye, tu te rends compte ! (…) Toute cette expertise tu te rends compte, on a vraiment de la chance d'être auditeurs parfois, d'être au contact de tout ça ! De profiter de tout ça ! C'est extraordinaire non ? »*.

Remplis d'espoir, nous découvrons néanmoins qu'il faut péniblement affronter les soubresauts d'un trajet de plus de quarante minutes en bus depuis la gare routière la plus proche pour atteindre enfin l'arrêt à proximité de l'usine. Même si elle manipule des matières industrielles pour la production de ces matériaux de pointe, celle-ci est située en plein milieu de logements modestes, *a priori* des logements sociaux dont le décrépis des devantures n'éclipse pas un calme extraordinaire. La plupart des habitants sont des ouvriers de l'usine, exactement comme les antiques cités ouvrières déduites du paternalisme industriel.

Le bâtiment central de l'usine contenant l'ensemble des responsabilités administratives, opérationnelles et logistiques de l'usine, est constitué d'un grand bloc construit à la fin du XIXème siècle selon les canons architecturaux caractéristiques de la IIIe République. Son alliance décrépite de briques rouges aux angles des murs et de pierre calcaire prolonge ainsi notre dépit tant il est difficile d'imaginer qu'une industrie de pointe se cache derrière une façade si austère.

Les étages supérieurs des ateliers adjacents ont été aménagés à moindres frais pour constituer des salles de réunion et de travail, ainsi que des bureaux réservés aux directeurs de la production. En tant qu'auditeurs, nous sommes placés dans l'une des grandes salles vitrées de l'un de ces bâtiments, situés à seulement quelques mètres du bâtiment principal abritant les

services comptables et « *heureusement très proche de la cantine ouvrière !* » pour reprendre les mots du manager de la mission.

Le bloc principal, fermé à tous ses accès par un ensemble de portes résolument modernes nécessitant badges et autorisations spécifiques, abrite donc les plus hautes responsabilités de l'usine. A son étage inférieur sont installés les services comptables de l'usine.

Sur toute la longueur de l'étage inférieur du bâtiment se déploie ainsi une suite de bureaux fermés, entièrement remplis d'une masse imposante d'armoires contenant l'ensemble des pièces comptables, c'est-à-dire la somme des matérialités grâce auxquelles sont établis les comptes sociaux – donc *in fine* aussi les comptes consolidés – et dont l'archivage méthodique constitue l'activité principale des services comptables du site.

Si ce lieu n'abrite plus depuis une dizaine d'années le siège social de l'entreprise, celui-ci dispose néanmoins toujours de prérogatives comptables significatives. Il se charge de la production des comptes sociaux de l'une des filiales du groupe à l'importance économique certes limitée. Mais il lui revient surtout de centraliser la comptabilisation des enregistrements ayant trait aux relations clients et fournisseurs des entités françaises du groupe.

Les personnes s'affairant dans les services comptables situés dans le bloc principal de l'usine passent donc le plus clair de leur activité à collecter les pièces comptables relatives aux postes clients et fournisseurs du groupe, ou suivent les différentes opérations d'affacturage du groupe, tout en restant à notre disposition pour la revue des comptes.

Ce sont ainsi les travaux quotidiens de ces services qui donnent forme aux données intégrées dans les systèmes d'informations du groupe. Ce sont leurs manipulations quotidiennes de papiers, de factures et de pièces matérielles qui constituent le matériau le plus fondamental des comptes consolidés du groupe. Ce sont donc ces matérialités que nous découvrons derrière les exigences de la comptabilité à la juste valeur.

Derrière les évaluations actuarielles de flux de trésorerie futurs relatifs aux opérations d'affacturage du groupe préside ainsi non des expertises calculatoires financières, mais l'activité besogneuse des services comptables de cette usine, leur patiente et sourde collecte des pièces comptables matérialisant les opérations de l'entreprise.

Derrière l'inertie surprenante des bâtiments de cette usine de CARCO s'affirme donc aussi l'immuabilité relative du travail comptable même après l'application de la comptabilité à la juste valeur. Les caractéristiques historiques de la pratique comptable, son attachement à la matérialité d'opérations économiques, persiste dans l'activité quotidienne des services comptables même après l'avènement des normes IAS-IFRS

Etablir les comptes sociaux des entreprises d'un groupe comme réaliser les parties préparatoires à la consolidation des comptes, supposent de manipuler un ensemble de pièces toujours bien matérielles et non de s'adonner dès l'initiale à la virtualité des évaluations actuarielles de la juste valeur. Derrière une juste valeur se révèle donc en pratique davantage une modeste facture ou une somme de factures, plutôt que les formules expertes d'estimation de la « valeur intrinsèque » (Orléan 2008) d'un actif ou d'un passif.

A l'instar de nos observations chez CARCO, la pratique comptable demeure également attachée à sa matérialité dans les autres entreprises que nous avons visitées.
En outre, nous constatons à la lueur de l'organisation du travail chez CARCO, de la spécialisation des prérogatives comptables s'imposant au site que nous avons visité, qu'il est impossible pour une seule personne ou un unique service de superviser l'ensemble de la production des états comptables dans un grand groupe d'entreprises.
Comme il nous faut le détailler à présent, la division du travail trouve donc matière à s'appliquer à la production des comptes en spécialisant chaque acteur d'un service comptable dans une tâche ou plus souvent dans le traitement exclusif d'une partie du bilan ou du compte de résultat.

3.1.1.2/ La pratique comptable : de la matérialité à la hiérarchisation stricte des tâches

Pour rendre plus intelligibles nos réflexions dans cette section, il paraît intéressant de commencer par proposer une représentation schématique de notre création de l'organisation des services comptables que nous avons visités.

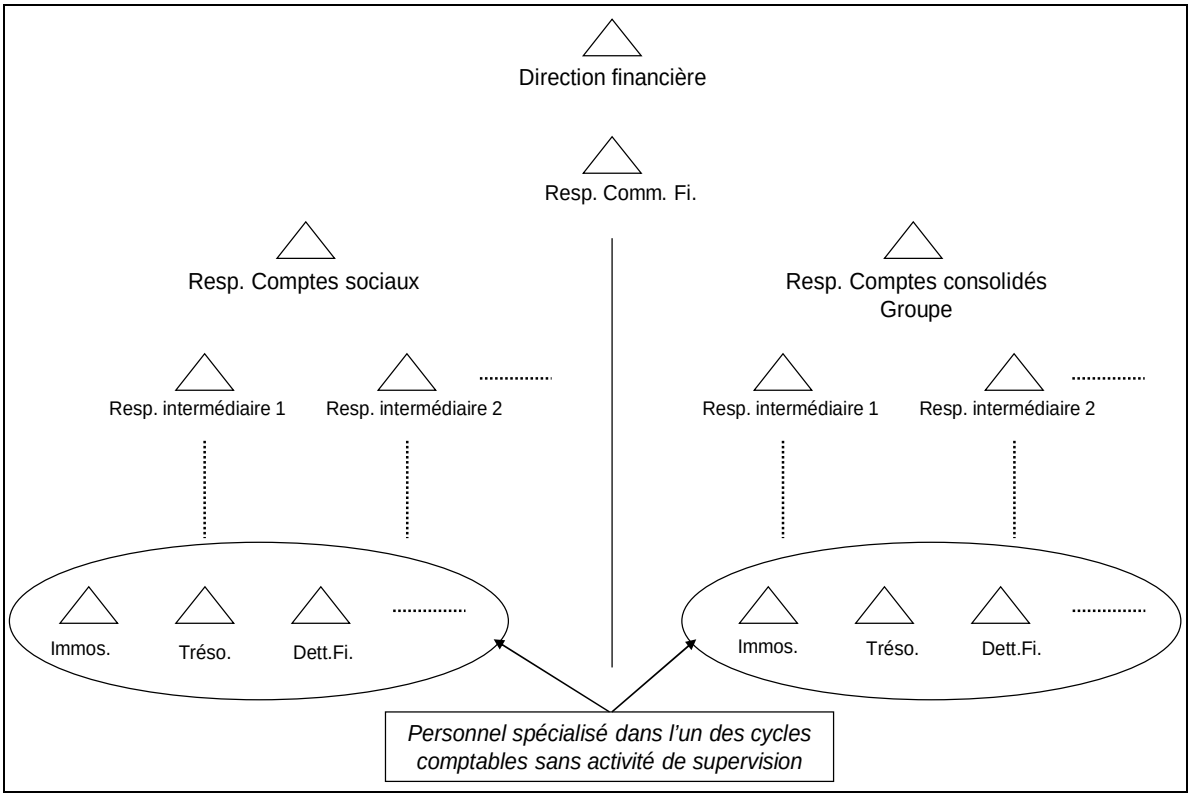

Figure 22 : Organisation type d'un service comptable dans un grand groupe d'entreprises.

Comme l'exprime ce schéma, l'architecture type d'un service comptable se trouve être la suivante : une spécialisation horizontale des collaborateurs comptables, couronnée par un directeur ou manager chargé d'assurer la coordination du service et donc responsable de la production d'états financiers de qualité auprès de sa hiérarchie. Cette stricte hiérarchisation permet le traitement de chacun des enregistrements comptables à réaliser, des écritures à constater pour la production des états financiers. C'est elle qui permet donc d'organiser et de piloter la collecte des pièces comptables.

Ce principe de spécialisation s'applique alors de la même manière entre services pour la production des comptes sociaux et des comptes consolidés. La production d'un jeu de comptes est la prérogative d'un service dédié, chargé de centraliser les informations provenant des différentes filiales consolidées et de donner corps à partir de celles-ci à des états financiers consolidés conformes aux normes internationales.

Cette division du travail, entre services comme entre collaborateurs, s'avère un moyen aisément actionnable pour piloter la production du chiffre, mais aboutit aussi en pratique à l'édification de véritables barrières entre les différents collaborateurs protagonistes de la production des états financiers. Un extrait de nos observations de terrain met particulièrement en lumière ce point décisif tant il souligne l'erratique de la préparation des comptes.

Nous sommes intervenus pendant près de deux mois dans la société SONCO, société multinationale non cotée spécialisée dans l'outillage industriel électrique, réalisant dix milliards de chiffre d'affaires annuels dans plus de cent cinquante pays à travers le monde. Le siège social de l'entreprise situé en plein Paris, abrite les services comptables qui établissent les comptes sociaux de deux sociétés holding du groupe de même que les comptes consolidés de ce dernier.

Du fait du nombre important d'enregistrements et d'opérations à suivre ou à comptabiliser pour l'élaboration annuelle des comptes consolidés, le service consolidation SONCO illustre avec une grande précision les conditions pratiques de cette spécialisation des acteurs des services comptables et de l'imperméabilité solitaire de leurs tâches quotidiennes, observées dans toutes les entreprises visitées.

Ce service est structuré autour de cinq collaborateurs : une responsable opérationnelle, un consultant expert l'assistant et s'occupant seul de la résolution de toutes les difficultés rencontrées, ainsi que trois autres personnes spécialisées dans une ou plusieurs parties des états financiers. Réunis dans un même *open space*, ils interagissent continuellement pour l'établissement des comptes consolidés avec la directrice de la communication financière située deux étages plus haut dans le même immeuble, ainsi qu'avec la responsable du service de gestion de la trésorerie du groupe.

En tant que jeune auditeur, nous nous trouvons chargés de valider les sections des états financiers qui nous ont été confiées. Nous sollicitions donc en permanence chacun des collaborateurs du service. Or ceux-ci n'étant en période de clôture pas toujours à leur poste de travail pour des raisons diverses – réunions, déplacements à l'extérieur, etc. – nous nous trouvons à plusieurs reprises contraints de solliciter chaque membre des services comptables sur des parties des états financiers qui ne leur sont *a priori* pas dévolues. Les *verbatim* recueillis suite à nos questions s'avèrent particulièrement intéressants dans cette perspective.

Pour la validation des valeurs retenues pour les titres de participation de sociétés acquises au cours de l'exercice, nous nous rendons dans l'*open space*. La collaboratrice en charge de cette section (Véronique) n'est pas présente. Sa collègue (Josée) nous propose de nous aider :

> *« Vous cherchez à valider les montants pour les titres de participation… Oui normalement c'est Véronique qui s'occupe de ça. J'aurais bien voulu pouvoir vous répondre, mais c'est elle qui a toutes les fiches 'Alti'* [le progiciel utilisé pour la consolidation des comptes] *sur le sujet… Je peux vraiment pas vous dire où trouver les justificatifs des montants sinon. »*

Nous revenons plus tard cette fois spécifiquement vers Josée pour la validation d'une de ses parties relative la comptabilisation des impôts différés dans les comptes du groupe. Malheureusement celle-ci est accaparée par l'équipe de nos co-commissaires aux comptes. Stéphanie la responsable du service se propose gentiment de nous répondre :

> *« Vous venez pour l'impôt différé. Oui effectivement c'est Josée qui s'occupe de cette note… Mais je dois pouvoir vous répondre ou à défaut vous indiquer où trouver, oui, les justificatifs qui vous intéressent. Montrez-moi votre souci.* [Nous lui faisons part des montants que nous n'arrivons pas à valider.] *Alors attendez, il faut que je cherche le fichier justificatif sur le réseau… Attendez…* [Elle cherche devant nous dans différents répertoires de son ordinateur.] *Non ce n'est pas là. Ah ! Voilà peut-être qui serait utile.* [Elle examine un fichier.] *Ah non, non… c'est pas avec ça que vous parviendrez à le voir.* [A la lueur du fichier ouvert sur l'écran devant nous, nous confirmons avec bienveillance que cela ne ressemble effectivement pas aux montants que nous avons dans les états financiers.] *C'est quand même bizarre, parce que ça aurait dû être classé là vous voyez… on est bien dans le répertoire de cette partie des états financiers… Alors là, je vois vraiment plus trop où Josée a pu classer ces éléments…* [Elle parcourt encore pendant près d'une minute les répertoires de son ordinateur.] *Ecoutez, je pense que le plus simple c'est que je dise à Josée ce que vous voulez lorsqu'elle aura fini avec vos collègues. Comme ça elle viendra directement vous voir avec le fichier. »*

Il nous incombe par la suite de valider une section complexe des états consolidés, à savoir les montants et les notes de l'annexe consolidée relative aux instruments financiers. Bien qu'étant un groupe industriel, SONCO détient un ensemble d'instruments financiers par sa dimension internationale et ses nombreuses filiales à travers le monde, principalement des instruments de couverture afin de se prémunir contre les fluctuations des changes.

Le service trésorerie compte quatre personnes et est situé dans ce même bâtiment. Il gère les opérations de trésorerie de l'ensemble du groupe puisque ce dernier utilise avec ses filiales différentes conventions de *cash-pooling*[32]. Les personnes de la trésorerie étant obnubilées par leur activité quotidienne, nous avons consigne de ne jamais les déranger mais de passer par les collaborateurs des services comptables en charge des sections des états financiers relatives à ces opérations. Seuls les membres des services comptables peuvent alors *in fine* nous autoriser à solliciter directement le service trésorerie.

[32] En suivant Vernimmen (2013, 1108-1110), le *cash pooling* correspond à une gestion centralisée de la trésorerie permettant d'équilibrer les comptes des filiales d'un groupe.

Nous sollicitons finalement Lise, la collaboratrice du service consolidation en charge des sections trésorerie et instruments financiers. Celle-ci d'un naturel très peu avenant et agréable est crainte par l'ensemble de nos collègues commissaires aux comptes, et s'est déjà sévèrement disputée au cours des années précédentes avec les directeurs de la mission. Nous avons clairement consigne de « l'ennuyer » le moins possible.
Ayant accumulé une masse suffisante de montants à lui faire valider, nous nous rendons à sa rencontre au sujet de la valorisation des instruments de couverture du groupe.

> *« Oui effectivement, c'est moi qui me charge de cette partie. Mais vous voulez quoi précisément ?* [Nous lui répondons.] *Non mais vous l'avez déjà avec les états que je vous ai produits sur le réseau…* [Nous lui indiquons n'avoir rien à notre disposition sur le poste qui nous a été alloué pour accéder aux documents directement sur le réseau de l'entreprise.] *Mais si attendez je vous l'ai mis hier. Regardez.* [Elle ouvre les différents dossiers, évidemment, il n'y a rien.] *Ah bah je vous l'ai pas mis… ! Pourtant je croyais ! … Mais franchement pourquoi vous avez besoin de ça attendez ?!* [Nous comprenons par le ton qu'en tant que jeune auditeur nous sommes l'objet de son mépris, autant que de son plus haut degré de suspicion quant à la valeur réelle de nos compétences pour la lecture d'états comptables.] *De toute façon la tréso et les instruments fi c'est pas moi qui m'en occupe… Si, je fais les notes des annexes et valide les éléments remontés dans les comptes du groupe. Mais pour ça, j'utilise les documents que me fournit le service trésorerie… Mais je pense pas avoir le droit de vous les donner.* [Nous esquissons un mouvement de surprise.] *Oui oui, je pense pas avoir le droit de vous les donner ! Mais bon ça, c'est avec ça que j'ai fait mes états, donc c'est avec ça que vous les validerez c'est sûr…* [Nous insistons sur la nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'accéder à ces états pour notre revue.] *… Bah vous avez qu'à aller voir la tréso au 3ème, ce sont eux qui vous donneront les docs ! De toute façon il n'y a pas de problème parce que moi je ne fais que compiler les états et tableaux que, vous voyez, j'ai dans ce fichier… Donc y a rien à chercher ; ou en tout cas je peux pas vous répondre plus que ça. »*

Ces extraits mettent clairement en évidence l'imperméabilité observée entre les différents collaborateurs d'un service comptable pour la préparation des comptes, dans toutes les entreprises dans lesquelles nous sommes intervenus. Cette imperméabilité caractéristique entre les différents acteurs des services comptables est alors encore plus notable lorsqu'elle se

décline entre le service chargé de la production des comptes sociaux et celui préparant les comptes consolidés.
A tel point qu'en plus d'être caractérisée par la permanence d'un attachement à la matérialité et par une hiérarchisation source d'imperméabilité entre les différents acteurs de la production du chiffre ; deux mondes professionnels structurent la pratique comptable.

3.1.1.3/ Deux mondes professionnels dans la pratique comptable pour des comptables isolés, seulement reliés par leurs outils de gestion

Du fait de la coexistence de deux jeux de comptes différents pour les sociétés et groupes de sociétés, une dichotomie fondamentale s'opère entre les services comptables d'une entreprise.
D'une part les services en charge des comptes sociaux s'affairent à la chorégraphie de pièces matérielles et de papiers (cf. section 3.1.1.1) ; tandis que ceux en charge des comptes consolidés – jeux de comptes dérivant pourtant de différents comptes sociaux – s'attachent d'autre part à une activité de coordinateur et de calculateur assez étrangère aux spécificités des travaux comptables précédents (cf. SONCO dans la section 3.1.1.2).
Cette coexistence de deux mondes professionnels assez différents permet alors d'apprécier avec toutes les nuances nécessaires les transformations introduites par la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur, comme le laissent par exemple apparaître nos observations chez TOPCO.

La société TOPCO est spécialisée dans le négoce de matériaux, le bâtiment et la distribution de produits de construction. Elle correspond à un palier de consolidation dans un groupe multinational, et consolide une vingtaine de filiales pour la production de ses propres états consolidés.
Deux services distincts séparés uniquement par un couloir dans les bureaux parisiens de l'entreprise sont attachés respectivement à la production des comptes sociaux de l'entité d'une part, et à la production des comptes consolidés d'autre part. La frontière entre ces deux univers professionnels dépasse alors largement le champ de ces prérogatives comptables distinctes.
Nous rentrons dans l'espace alloué aux « comptables sociaux », il s'agit d'un *open space* classique présentant néanmoins la particularité d'être structuré autour d'une étagère proche de la porte d'entrée, ponctuée de hiéroglyphes difficilement saisissables délimitant des boîtes de courrier. Les bureaux sont en cercle à côté d'elle tant et si bien qu'une personne puisse sans

difficulté réceptionner le courrier déposé, le transmettre à ses collègues, puis redéposer des documents destinés aux archives de l'entreprise dans les boîtes allouées à cet effet.

Les cinq collaborateurs présents sont en moyenne plutôt âgés, titulaires de formations courtes et de diplômes comptables techniques. La plupart ont dépassé la quarantaine à l'exception d'une nouvelle arrivante qui s'occupe justement de l'affectation des pièces papiers reçues par le service. Ils sont habillés simplement, jean et chemise pour les hommes comme pour les femmes à l'exception du responsable du service. Celui-ci appartient au même bureau mais bénéficie d'un espace privatif grâce auquel il peut simplement s'isoler en fermant la porte qui le sépare de ses subordonnés. Lui ne s'occupe absolument pas du travail concret de collecte et d'archivage des pièces mais coordonne les tâches allouées à ses différents subordonnés, autant que les rapports du service avec ses interlocuteurs dans l'entreprise.

Sur l'une des arrêtes de cet espace privatif avec l'*open space*, à une place où il est impossible d'asseoir un collaborateur, figurent de multiples armoires remplies de classeurs contenant à leur tour un ensemble de pièces justificatives variées, alors que les classeurs de revue des comptes sont stockés eux dans le bureau du responsable comptable.

A cinq mètres en face de ce service est placé le « service conso ». Ses quatre membres sont plus jeunes, entrés plus récemment au sein de l'entreprise et n'ont pas connu d'autres postes au sein de l'organisation. Leurs expériences passées sont diverses mais se rattachent toujours aux secteurs du conseil en système d'informations, du conseil en communication financière ou de l'audit. Ils portent chaque jour le traditionnel costume cravate pour les hommes et le tailleur pour les femmes, serties de lunettes ou d'accessoires soigneusement arrangés.

Chacun des collaborateurs de cet *open space* est placé autour de bureaux centraux, arrangés de manière à ce que chacun ait en face de lui un collègue. Claude, le responsable de la consolidation que nous évoquons depuis le début de nos réflexions, est un ami de la directrice financière de TOPCO. Il est placé au milieu de ses collègues du « service conso » comme n'importe quel collaborateur et conserve des tâches opérationnelles dans la préparation des états consolidés.

Si ceux-ci comptent dans leur espace quelques armoires de rangement, c'est avant tout pour y entreposer des sorties ou impressions du système d'informations qu'ils utilisent seuls au quotidien pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. Ceux-ci disposent en effet d'une interface spécialement conçue pour leur activité de consolidation des comptes. Les paramètres définis au niveau de la tête du groupe sont directement insérés et mis à jour par le logiciel. Les données des sociétés filiales consolidées sont télétransmises au moyen de cette

interface, de même que transmises en double sous forme agrégée – brochures, détails des annexes des comptes sociaux – aux membres du service consolidation.
Une part importante de l'activité de ces derniers consiste alors à rapprocher avant et pendant les périodes de clôture comptable, les documents agrégés aux valeurs intégrées par le système ; et à les compiler par la suite via cette interface numérique programmée pour l'exécution des différentes diligences et retraitements que nécessite la consolidation, pour former les comptes consolidés du groupe.
Au cours de l'une de nos vérifications des engagements hors bilan du groupe, Claude nous indique comment il a produit ces valeurs. Il précise que :

> *« Sophie* [l'une de ses collaboratrices, située en face de nous à cet instant] *a passé deux semaines en décembre à rapprocher les montants du logiciel de consolidation avec les valeurs remontées par les filiales...*
>
> *– Oui, j'ai passé tout ce temps à faire des rapprochements avec des tableaux Excel pour chaque société, afin d'être sûre de moi ; … parce que parfois avec le logiciel… il y a des écarts à cause des routines informatiques qui gèrent mal les formats dans lesquels les filiales peuvent exprimer leurs données. Donc on doit toujours vérifier les montants à partir des fichiers qu'elles nous envoient directement et pas se contenter des sorties du logiciel ».*

Claude assure le suivi de ces activités, en plus d'exécuter lui-même certaines des procédures prévues par le système. Il est surtout en contact direct avec la direction financière afin de lui fournir tant les données utiles aux arbitrages financiers au niveau du groupe, que de transposer dans les comptes les ajustements réclamés par celle-ci.

Loin d'être anecdotique, cette séparation géographique, organisationnelle et même symbolique[33] entre ces deux services comptables est d'une importance certaine pour comprendre les rouages de la préparation des comptes, et plus précisément pour saisir les conditions de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur.
Alors qu'il n'existe pas en principe de preuves matérielles pour représenter des valeurs fondamentales que promet la juste valeur, celles-ci alimentent les comptes consolidés à travers l'élaboration des comptes sociaux. La préparation des comptes à la juste valeur

[33] Cette séparation « symbolique » peut surprendre mais sa prégnance est immédiatement palpable dès la découverte d'un service comptable. Toutes les entreprises que nous avons visitées offrent le spectacle de cette même dualité. Elle s'applique dans ces termes exacts – expérience personnelle, habillement, prérogatives dans l'organisation, … – à toutes les entreprises visitées publiant des comptes consolidés et des comptes sociaux.

demeure donc encore résolument proche du modèle comptable continental pour les groupes visités (cf. sections 3.1.1.1 et 3.1.1.2).

Cette permanence s'exprime néanmoins de façon subtile à travers la coexistence de deux univers professionnels distincts, séparant « service conso » et service comptable, seulement liés par l'intendance des progiciels de gestion, parties les plus déterminantes de la production de valeurs actuarielles. L'application des normes IAS-IFRS et la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur si elles ne créent pas cette différence, la transforment par l'intendance nouvelle des outils que leur production requiert.

Si la dichotomie entre ces deux univers est en effet antérieure à l'application du référentiel IFRS et pour partie liée aux spécificités du contexte français ; les extraits précédents de nos observations chez CARCO, SONCO et TOPCO gagnent à être rapprochés des promesses de la comptabilité à la juste valeur. Alors que cette dernière se veut la représentation de valeurs fondamentales par l'introduction de valeurs actuarielles dans les états financiers, les comptes consolidés au format IAS-IFRS reposent encore sur les comptes sociaux, c'est-à-dire sur des valeurs comptables déduites de la collecte patiente de pièces matérielles.

Quelle est alors la véritable nouveauté introduite par la juste valeur et le référentiel IAS-IFRS ? L'oubli de cette ascendance comptable derrière l'intendance des outils de consolidation, des progiciels de gestion automatisant la préparation de valeurs actuarielles, seulement contrôlés par les services consolidation et suggérant ainsi que la consolidation dépasse la seule agrégation de valeurs comptables.

Comme l'illustre l'exemple précédent de Sophie chez TOPCO, le travail des services de consolidation se trouve complètement dématérialisé et consiste en un rôle aussi procédural que solitaire de catalyseur d'informations et de contrôleur. Les écritures proprement comptables à enregistrer pour la consolidation sont largement automatisées dans des progiciels de gestion.

Pour l'établissement des capitaux propres du groupe chez TOPCO par exemple, un ERP se charge de l'importation des données relatives aux situations nettes des entreprises consolidées. L'occupation principale de la personne en charge de ce poste dans le service consolidation est alors uniquement de contrôler les importations et calculs réalisés par le progiciel, de s'assurer en se rapportant aux comptes sociaux des filiales qu'il n'y a pas d'écart entre les données intégrées aux comptes consolidés et les comptes sociaux. Toutes les tâches proprement comptables n'interviennent donc pas au niveau du service consolidation, mais s'opèrent en amont dans les filiales avec la production des comptes sociaux, puis continuent

avec leur agrégation automatisée par des progiciels de gestion dont les algorithmes sont capables d'exécuter pour un nombre indéfini de lignes les mêmes routines de calcul.
La seule véritable transformation apportée par l'application de la juste valeur du référentiel IFRS sur la préparation des comptes, consiste en ce que le travail des services consolidation occupe le premier plan de la communication financière. L'effet le plus observable de la juste valeur sur la préparation des comptes semble donc que son attachement à l'utilisation de valeurs actuarielles tend à masquer l'influence pourtant toujours décisive des données comptables alimentant ses évaluations.

Deux mondes professionnels structurent en conclusion la pratique de la comptabilité à la juste valeur. La pratique comptable s'avère duale et même multiple à une échelle microscopique, par l'imperméabilité qu'elle instaure entre chacune de ses parties du fait de la spécialisation de tous ses praticiens, responsables opérationnels comme « petites mains ».
Le bon fonctionnement des services comptables repose alors tout entier sur les interactions de ses acteurs avec les dispositifs et outils de la préparation des comptes. C'est par la restitution de nos observations de ces rencontres entre des acteurs isolés et cloisonnés, et l'intendance des outils à leur disposition, qu'il nous sera possible de continuer à dépeindre les formes observables de la préparation des comptes à la juste valeur.

3.1.2/ La pratique comptable au révélateur de ses dispositifs et outils de gestion

Si nous avons décrit jusqu'à présent les services comptables, il nous faut explorer désormais plus précisément les conditions de leur activité quotidienne et tout particulièrement leurs utilisations des outils de la préparation des comptes.
En effet, comprendre la production des comptes consolidés aux normes IAS-IFRS suppose d'explorer la manière dont les « services conso » réalisent la consolidation des comptes, à partir des données produites par les services comptables en charge des comptes sociaux.
Or nos observations précédentes démontrent que la pratique de la consolidation repose sur l'équilibre suivant. La masse des écritures relatives aux différentes entités est compilée et agrégée automatiquement par des progiciels de gestion, puis contrôlée manuellement par les personnes des « services conso ». Tandis que les retraitements les plus délicats – liés par exemple au passage d'un référentiel à un autre – sont passés par des enregistrements manuels dans les systèmes d'informations utilisés, au niveau de la tête de consolidation.

Nous mettrons en évidence dans cette partie que parce que seule cette intendance de dispositifs de gestion comptable permet techniquement la production d'états consolidés à la juste valeur, elle crée les conditions d'une assurance et d'une sécurité dans le travail comptable quotidien (3.1.2.1).

Mais nous montrerons alors comment cette intendance ne se suffit pourtant pas à elle-même dans les organisations que nous avons visitées, en réclamant en permanence l'intervention des acteurs des services comptables pour trouver un sens (3.1.2.2).

A tel point que derrière l'assurance et le sentiment de sécurité véhiculés par l'existence de ces dispositifs contrôlant et automatisant la préparation des comptes à la juste valeur, règne en réalité l'écriture manuelle, l'ajustement erratique ; c'est-à-dire les interactions proprement aléatoires des systèmes humain et technique de la production des valeurs actuarielles (3.1.2.3).

3.1.2.1/ Une intendance de dispositifs : unique solution pour supporter l'accroissement quantitatif des opérations à comptabiliser avec la consolidation des comptes et la juste valeur

Comme nous l'avons observé précédemment, le travail des « services conso » consiste surtout en une activité d'analyse et de traitement de l'information, en interaction permanente avec les systèmes d'informations et dispositifs de gestion permettant d'agréger les comptes sociaux pour produire les états financiers consolidés des groupes.

Si cette organisation du travail des comptables en charge de la consolidation avec leurs outils n'est pas uniquement déduite de l'application des normes IAS-IFRS, ses évaluations actuarielles impactent les travaux des « services conso » en leur soumettant un nombre bien plus important d'opérations à traiter. Afin d'étayer ce point, il suffit de procéder à une rapide comparaison des documents de référence de grands groupes d'entreprises pour apprécier cette accrétion significative d'enregistrements à comptabiliser.

Si l'on considère le document de référence[34] de la société mère du groupe BNP Paribas[35] pour l'année 2001 (BNP Paribas 2002), on constate que celui-ci compte au total deux cent deux pages exactement. Si l'on sélectionne cette fois ce même document de référence pour l'année 2011 (BNPParibas 2012), on dénombre trois cent quatre-vingt-neuf pages en plus d'un soin

[34] C'est-à-dire l'information détaillée pour un exercice donné sur l'activité, la situation financière et les perspectives de la société.

[35] C'est-à-dire de la société BNP Paribas S.A., n°662 042 449 au RCS de Paris.

nouveau indéniable à agrémenter cette lecture imposante par une présentation bien plus imaginative.

En nous concentrant à présent sur les états financiers consolidés, si la place réservée à la présentation des comptes proprement dit a peu varié en valeur absolue sur la période en passant de quatre à six pages, les notes annexes ont gagné vingt-trois pages, soit une augmentation relative de 31 % de la place accordée à ces éléments dans le document de référence de BNP Paribas. Cette augmentation quantitative s'est également traduite par une complexification des notes, objets de l'ajout de multiples paragraphes, de tableaux récapitulatifs plus détaillés et d'informations financières plus spécifiques.

Le cas d'une banque comme celui d'une institution financière s'avère donc parfaitement éclairant tant il stigmatise combien la normalisation comptable internationale – tout comme les législations prudentielles dans ce secteur – concourent à une accrétion fantastique du volume d'informations contenues dans les documents de référence. Comment se traduit alors cet accroissement quantitatif dans le travail quotidien des services comptables ?

La littérature professionnelle – plus dédiée à l'informatique qu'à la comptabilité d'ailleurs – recèle un certain nombre de cas éclairant cette révolution pratique derrière l'augmentation importante du volume des opérations à comptabiliser.

Dans le magazine professionnel « 01 Informatique » de septembre 2005, mis en ligne le 2 septembre 2005, est ainsi proposée une description nourrie des difficultés rencontrées par le fabricant de jouets SMOBY pour consolider ses comptes sans ce type d'interface. Le directeur comptable du groupe y déclare qu'avant l'adoption d'un nouvel outil informatique : « *Je faisais seul la consolidation. Les filiales transmettaient des documents papier, et toute la saisie se faisait au siège.* »

L'article se poursuit en expliquant qu'à la fin de l'année 2003 l'entreprise se dote d'une « solution moderne » de reporting financier – c'est-à-dire d'un progiciel de consolidation pour exécuter et sécuriser les tâches autrefois réalisées par son directeur comptable – pour un bénéfice attendu double dont nous nous permettons de citer les termes exacts.

> *« (…) raccourcir les délais de consolidation des comptes, en déportant une partie du travail dans les filiales, et remonter davantage de données détaillées. Dernier point indispensable pour préparer le passage aux nouvelles normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards), plus gourmandes en informations. »*

Cet extrait met clairement en évidence l'ampleur des changements opérés en dix ans quant aux volumes d'informations et d'enregistrements à traiter pour établir des comptes consolidés. En nous rattachant alors plus précisément à nos observations de terrain, il nous est possible de détailler avec davantage d'acuité les dispositifs mis en œuvre par les services comptables visités pour faire face cet accroissement quantitatif du volume d'informations à publier.

Nous avons en effet consacré une part décisive de notre activité quotidienne d'auditeur junior à la revue de ces informations nouvelles à publier, c'est-à-dire à la revue des notes annexes aux comptes. Nos missions de revue des comptes consolidés étaient d'ailleurs concentrées pour leur plus grande partie sur la validation de ces notes annexes, qui toutes individuellement vérifiées permettaient à la direction de la mission de valider définitivement les états consolidés de l'entreprise cliente. En ayant à solliciter constamment les services consolidation des entreprises visitées, nous nous trouvions ainsi parfaitement positionnés pour apprécier les procédures et routines de travail de ces personnes dans la préparation des annexes des états consolidés.

Face à l'apparition progressive de ces diligences informationnelles supplémentaires dont les évaluations actuarielles de la juste valeur incarnent une des formes décisives, la préparation des comptes s'appuie sur des architectures plus développées de progiciels de gestion pour la consolidation des comptes.

Au cours de notre intervention chez SONCO, nos entretiens avec les membres de la mission d'audit et les différentes personnes de la comptabilité du groupe nous apprennent ainsi que l'entreprise parce que non cotée a longtemps hésité à s'équiper d'un nouveau progiciel de consolidation. Toutefois, trois ans avant notre arrivée, du fait de son application volontaire des normes IAS-IFRS, ses services ont dû se résoudre à développer en interne une architecture de ce type avec l'aide de l'un leader mondial des progiciels de consolidation, afin d'être en mesure de traiter annuellement le surplus d'opérations nécessaires à l'établissement de comptes consolidés *pro forma*.

Ces progiciels sont ainsi d'une importance capitale pour les auditeurs et commissaires aux comptes. Dans la société ECO, multinationale française de l'énergie dans laquelle nous sommes intervenus pendant près d'un mois, la consolidation des comptes repose sur l'utilisation du logiciel leader en la matière, déployé dans les plus grandes entreprises du monde par le même fournisseur que celui ayant aidé SONCO.

Ce logiciel, en tant qu'instrument de gestion décisif pour la production des états financiers aussi bien que comme produit au potentiel commercial exceptionnel, est l'objet d'une série de certifications et d'audits informatiques à travers le monde.
Le premier jour de notre mission chez ECO, le directeur de la mission en nous expliquant rapidement les propriétés de l'activité d'ECO et les spécificités de la production des comptes consolidés dans cette entité, nous donne ses consignes pour nos premières journées d'intervention.

> *« Bon Lambert ; voilà Virginie* [notre collègue d'un jour seulement dans l'équipe] *pourra te l'expliquer au fur et à mesure je pense, mais la mission s'articule assez simplement. Nous on cherche pour valider chaque section des états financiers à le ramener à une sortie Alti* [nom fictif du progiciel de gestion installé pour la consolidation]. *Oui, on va pas s'embêter à aller voir comme pour un audit social les factures et les cut-off, c'est vraiment pas ça l'idée ici. Comme Alti c'est un gros système, qui a été largement audité, dont on connaît donc le fonctionnement ou plutôt dont on est sûr qu'on peut avoir confiance avec ; pour chacun de tes travaux, la référence ce sera la sortie Alti. Voilà, tu t'occupes d'une section je sais pas encore, mais disons par exemple, les engagements hors bilan pour le groupe ECO ; pour les valider il faudra que tu te procures auprès de Sylvie* [notre interlocutrice comptable chez ECO] *les sorties Alti qui te permettent de valider les montants. Et après c'est bon ! »*

Ces dispositifs de la préparation des comptes consolidés permettent donc de créer les conditions d'une confiance suffisante pour les auditeurs, à tel point que les sorties issues de ce genre d'outils accèdent aisément au grade de « preuves comptables » dans les dossiers d'audit de revue des comptes consolidés.

Si nous voyons mieux à présent le surplus quantitatif dû aux exigences des comptes consolidés et leurs conséquences en termes d'outils et d'instruments de gestion dans les services chargés de la production des états financiers ; il nous reste à préciser encore la manière dont cette augmentation du nombre de travaux à réaliser s'est trouvée concomitante à une complexification des tâches confiées aux services comptables. Un autre extrait de nos observations chez SONCO, nous permettra d'introduire ici l'importance de cette évolution qualitative dans la préparation des évaluations actuarielles.

Au cours de notre intervention chez SONCO – utilisant un progiciel proche de la solution Alti comme évoqué précédemment – nous sommes en charge de la vérification des montants d'imposition différée retenus dans les états consolidés. Il s'agit des derniers jours de l'intervention et de la dernière note de l'annexe des comptes consolidés sur laquelle nous nous penchons car SONCO ne l'avait pas finalisée avant cette date, suite à différents problèmes pour lesquels nous n'avions pas eu spécialement d'informations.

Nous sollicitons alors Josée, la personne du « service conso » chargée de cette section, afin d'obtenir la sortie du progiciel nous permettant de valider les montants. Tout comme chez ECO, la directrice de la mission nous a précisé que les sorties du progiciel – dans lequel nous avions donc aussi toute confiance – seraient les « preuves » à privilégier pour notre revue. Nous trouvons donc Josée dans son *open space* et lui expliquons notre demande[36].

« Oui bien sûr, asseyez-vous, nous allons regarder ça. Oui la note fiscalité différée vient d'être préparée ; il faut juste retrouver les sorties logiciel. Laissez-moi quelques instants… [Nous restons assis à côté d'elle quelques instants pendant qu'elle lance différentes sorties logiciels.] *Voilà, c'est la sortie que vous vouliez, avec les différentes colonnes reprenant les montants de la note.*

- *Oui ça semble bien être cela pour la plupart des montants,* répondons-nous. … *Mais pour le dernier tableau relatif « aux échéances des pertes fiscales et des différentes temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé » je ne retrouve toujours pas les montants avec cette sortie… Regardez…. Vous voyez, dans votre sortie Alti je n'ai pas du tout les mêmes valeurs pour les différentes maturités pour les « Bases des déficits reportables », les « Bases des différences temporelles », et au final « l'effet impôt »…*
- *Ah bon ? Attendez... Oui c'est vrai... Je pense que Bertrand* [le consultant assistant la responsable du « service conso »] *pourrait mieux savoir ça et vous dire d'où ça vient… Il a l'air occupé là, donc attendez… Je vois d'où ça vient… Les écarts que vous avez, ça vient que la sortie Alti n'est pas juste.*
- *Comment se peut-il que la sortie du progiciel ne soit pas juste ?*
- *C'est simple, c'est juste. Mais bon, pour l'imposition différée, chaque année on a le même problème. En local, les valeurs ne sont pas passées correctement, et du coup la sortie Alti est fausse. C'est avec l'Allemagne où chaque année on a des problèmes sur*

[36] Pour plus de clarté, il nous a paru pertinent d'insérer dans l'Annexe 3, la partie des états consolidés que nous cherchions à valider, ainsi que le document justificatif nous ayant été proposé par la collaboratrice du service consolidation.

ces montants. Mais bon, pour que vous puissiez justifier cet élément, on doit avoir sur le réseau le fichier qui permette de le valider. [Nous patientons pendant qu'elle parcourt les différents répertoires affichés sur son ordinateur.] *Voilà, c'est le fichier Excel fait par Bertrand pour cette note. Vous voyez dans le premier onglet vous avez la note que vous cherchez à valider pour la brochure conso. Ce sont bien les mêmes montants* [nous acquiesçons à la vue des chiffres présentés]. *Et avec l'autre onglet vous avez le « Rapprochement avec le tableau des échéances des pertes fiscales et différences temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé ». Et si vous y regardez de plus près vous pouvez je pense pour chaque ligne retrouver les montants de la note. Je vous mets ce fichier sur le réseau, et n'hésitez pas à revenir me voir s'il y a un problème. »*

Un progiciel de gestion comptable en étant l'objet d'une assurance n'est donc pas par définition le sujet d'une certitude. Compiler des milliards d'opérations selon des procédures même claires et formalisées comme chez SONCO, n'exclut pas pour autant des erreurs systématiques années après années sur des éléments comme la fiscalité différée.

La comptabilité à la juste valeur avec ses évaluations actuarielles dont la fiscalité différée est une des occurrences les plus abstruses, en nécessitant le recours à un ensemble de systèmes experts transforme donc aussi de manière plus qualitative la pratique comptable, pour des conséquences décisives dans la production des comptes à la juste valeur.

3.1.2.2/ Accroissement qualitatif et mise à l'épreuve du sens de la production comptable

Si la consolidation à la juste valeur suppose des progiciels développés pour permettre aux services comptables de continuer à superviser la production des états consolidés, selon des effectifs en moyenne constants ; la juste valeur par ses évaluations complexes à base de projections de *cash flows* représente également un saut qualitatif par rapport au modèle comptable traditionnel.

Nous avons souligné dans les sections précédentes le rôle des progiciels de gestion dans la résolution de cette difficulté pour la production des comptes consolidés. Pourtant à travers toutes les entreprises visitées, nous avons continûment constaté la persistance surprenante de toute une série de petits outils, de feuilles Excel, de tableurs et de mémos etc. dans la préparation des comptes. Ces derniers semblent même souvent d'une importance plus

décisive pour l'activité quotidienne des collaborateurs des services comptables que les progiciels décrits dans la section précédente.
Nos discussions avec Claude, responsable de la consolidation chez TOPCO permettent d'expliquer ces circonstances. Au cours de notre intervention, Iris l'une de nos managers nous demande expressément d'interroger Claude sur la valorisation des loyers futurs que nous évoquions en introduction.

> *« Bon Lambert, t'es bloqué là ?* [Dans la langue de l'auditeur, ceci signifie que vous ne pouvez plus avancer dans vos travaux suite à l'indisponibilité de pièces ou à l'épuisement des tâches qui vous ont été confiées.] *Oui ? Ok. Bon ça tombe bien. Attends je viens te montrer… Voilà. Bon on cherche à valider l'immobilier du groupe, tu sais, sur les docs dont tu t'es servi pour nous faire les tableaux pour le mémo d'hier. Il faut qu'on valide les montants pour les loyers. J'ai demandé à Claude de m'expliquer concrètement comment il avait obtenu ces montants ; mais bon il avait pas le temps… Classique… Donc il m'a donné les documents suivants. J'ai ce graphique et puis ce tableau-là. Bon je vois pas concrètement comment il est arrivé à ces chiffres ; est-ce que tu pourrais aller le voir et lui demander de manière bien détaillée comment il a fait pour obtenir ces valeurs ? Et après, tu pourras nous rédiger un mémo qu'on mettra sur le dossier afin que l'année prochaine on lui redemande pas exactement la même chose ! Merci bien.* »

Nous partons donc à la rencontre de Claude. Disponible, il nous explique.

> *« Oui, pas de problème, je peux vous expliquer comment on trouve, comment je trouve plutôt ces valeurs. Alors, qu'est-ce que c'est qu'un loyer futur ? Ici concrètement, le plus souvent, comme TOPCO détient un parc d'entrepôts et de lieux de stockage ; TOPCO loue ces lieux à certaines de ses filiales directes comme TAPCO qui est spécialisée dans le stockage des matériaux de construction sur d'immenses surfaces… Bref, les filiales comme TAPCO nous télétransmettent via notre logiciel leurs données quant aux loyers relatifs à ces locations. Nous on les compare avec ce qu'on a dans nos bases ; généralement ça ne pose pas de problème. Après comme le progiciel ne peut pas le prendre en charge, ou très honnêtement peut-être qu'il le peut mais je n'ai pas encore trouvé et puis c'est pas pratique, je reprends sur Excel dans un fichier l'ensemble de ces valeurs pour procéder aux calculs. Attendez, je vais vous montrer.* [Il affiche sur son écran un tableau Excel, absolument incompréhensible, même si proprement présenté pour la posture du spectateur distant que nous occupions.] *Je*

récupère à travers notre progiciel groupe tous les loyers remontés par nos filiales, celles à qui on loue ces équipements. A partir de ces valeurs, j'obtiens les loyers futurs en appliquant sur les loyers constatés le taux de variation groupe donné par SATCO, qui représente l'inflation normale décidée par le groupe sur ces redevances. Après il faut tout actualiser… Donc, attendez deux secondes je vais vous montrer le fichier Excel sur lequel je récupère les taux… Voilà ! A partir de ce fichier Excel vous voyez j'ai tous les taux d'actualisation retenus par SATCO pour l'évaluation des différents engagements où on peut en avoir besoin. Donc là, je vais sur la partie loyers futurs et je reprends les taux qui correspondent à l'échéance concernée. Après moi ou Sophie [sa collègue située juste en face] *on reprend toutes ces données et on calcule dans un autre tableau les justes valeurs de référence pour ces immeubles que vous avez dans la liasse de consolidation. C'est avec ça qu'on vérifie si les immeubles sont pas sur ou sous évalués dans les comptes. Voilà, on fait ça chaque année, après il n'y a à la limite que les valeurs retenues par SATCO qui peuvent changer selon la politique groupe, en fonction des évènements marquants. On détaille de toute façon toutes ces hypothèses dans nos annexes en reprenant ce que nous donne SATCO, mais vous faites bien de me le demander pour votre revue. C'est ce qu'on fait pour obtenir les sorties que j'ai données à Iris. Donc c'est une actualisation, bon je suis pas actuaire, mais bon ça me semble tout à fait correct de faire comme ça non ? … Oui, je pense que c'est tout à fait correct. »*

Ainsi, comme le laissaient déjà apparaître nos difficultés avec l'imposition différée chez SONCO et comme le confirment ces explications de Claude, la consolidation des comptes est idéalisée sous les traits de l'action automatique des progiciels de gestion comptable conçus pour traiter les milliards d'écritures nécessaires à l'établissement des comptes consolidés. Pourtant, la complexification des opérations à enregistrer, l'irruption d'opérations à la mécanique très peu comptable consistant en une actualisation de flux de trésorerie futurs ou en une algèbre non triviale, suppose qu'en pratique les préparateurs quotidiens des comptes s'appuient sur un ensemble de supports « manuels ».

C'est grâce à ces petits outils – les tableurs de Claude et de Josée – qu'ils parviennent à s'acquitter des exigences des normes et finalement à utiliser de façon plus ou moins chaotique les progiciels de consolidation à leur disposition. De plus, parce que l'enregistrement décentralisé et multiple d'opérations dans des interfaces de consolidation voit sa justesse indépendante de la facilité avec laquelle les services comptables parviennent à comptabiliser

ces écritures, ces outils périphériques permettent de donner tout leur sens à la pratique quotidienne des évaluations complexes de la juste valeur.
La technicisation du référentiel dont les normes assurent qu'elle ne consiste qu'en une somme de références à des techniques d'évaluation largement acceptées – i.e. largement mises en pratique et couramment utilisées – semble se heurter en pratique à des enchaînements moins automatiques.
Si l'accroissement quantitatif des diligences nécessitées par la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS se voit en principe contrebalancé par l'irruption de progiciels de gestion comptable sophistiqués ; les exigences qualitatives plus importantes de la comptabilité à la juste valeur impactent d'une manière plus chaotique et incontrôlable les travaux quotidiens des services comptables.

Le cas de la société TOPCOM, groupe du secteur des télécommunications, communications et médias dans laquelle nous sommes intervenus près d'un mois s'avère à cet égard particulièrement intéressant.
La société TOPCOM vient au cours de l'exercice de changer de progiciel de gestion comptable. Comme tout déploiement d'une nouvelle interface informatique dans une organisation, la mise en œuvre de cette nouvelle solution dans l'organisation se heurte à un ensemble de difficultés techniques – déduites de la nécessité d'adapter une solution standard à un client particulier pour la société informatique partenaire chargée du déploiement de l'outil – repoussant incessamment la clôture des comptes.
Commencée début février, la revue annuelle des comptes n'est toujours pas terminée ni même suffisamment avancée au milieu du mois d'avril 2012, tant pour les comptes sociaux que pour les états consolidés. Nous sommes finalement appelés par hasard sur cette intervention alors que celle-ci ne relève pas directement de notre département au sein du cabinet.
Le jour de notre arrivée, notre superviseur direct, bras droit fortuit du senior manager dirigeant la mission, nous explique :

> *« Bon Lambert, je vais pas te mentir. Si tu as pu être content au départ de venir chez TOPCOM, une société qu'on connaît tous c'est vrai ; on va pas se mentir tu risques de le regretter assez rapidement* [rires]*… Déjà chaque année, la revue des comptes n'a rien d'une partie de plaisir, c'est toujours le bordel même ; mais cette année c'est la même chose en pire. Ils ont changé de système d'informations cette année, à la fin de l'exercice 2011 même pour être précis, et puis le contexte faisant, on est mi-avril, et on*

n'a rien, que des sous-sections des comptes. Mais rien de significatif quoi. Donc j'espère que dans les prochains jours tout va se débloquer, et que ta planification n'aura pas servi à rien. Mais bon, comme dans à peu près un mois, on est repartis pour les comptes semestriels, j'espère que ça va bouger. Voilà pour le contexte.
Pour le concret, ici il y a une personne, Albert, qui fait tout. C'est simple, c'est lui qui passe tous les enregistrements, directement avec la direction financière et la direction générale. Tous les autres, ils servent à rien, ne peuvent nous aider pour rien, et si ça se trouve ne comprennent rien. Donc, comme Albert est super occupé toute la journée, puisqu'il doit tout faire, c'est simple, tu passes jamais le voir sans me consulter ou sans en parler à Xavier [le senior manager en charge de la mission]. *Quand tu as une question, tu la notes, et lorsque nous il accepte de nous recevoir à certains moments pour lesquels on a pris rendez-vous, on la posera ou tu la poseras si c'est toi qui y va avec Xavier. Ok ? »*

Comme l'exprime cet extrait de nos observations chez TOPCOM, la comptabilité à la juste valeur tout en favorisant à son égard un sentiment d'assurance par son recours important aux systèmes d'informations et progiciels de gestion, se décline en pratique sous un jour plus contrasté.

Un changement de système d'informations peut être l'occasion de tous les dangers pour la production et la revue des comptes. Mais surtout, des expertises individuelles, humaines, manuelles, c'est-à-dire non automatisées et non formalisées, s'expriment avec une vigueur incroyable dans la préparation des comptes, que ce soit dans le cas des petits calculs de Claude chez TOPCO ou à travers la figure d'Albert chez TOPCOM. Et ce alors même que ces deux personnes n'ont rien de techniciens du chiffre, puisque Claude est un ancien consultant en systèmes d'informations et Albert un employé comptable de très longue date de TOPCOM. La multiplication des « petits outils », des dizaines de feuilles de tableur ouvertes en même temps que les progiciels censés les supplanter, correspondent aux interactions des systèmes techniques et humains de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur et de la production des comptes. Comment expliquer alors cette coexistence de progiciels et de « petits outils » pour la production des évaluations actuarielles ?

Cette profusion s'explique tout d'abord par la manière dont les différents préparateurs des comptes et praticiens de la comptabilité s'adaptent à des situations nouvelles dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes. Si comme nous l'avons rappelé en partie 1.3.1.2, la comptabilité

revêt les traits d'une discipline technique pour le grand public et une partie des recherches académiques extérieures au strict champ de la gestion (Chiapello and Ramirez 2004), la pratique comptable est en réalité un ensemble d'activités assez largement déconnectées de l'expertise.

Comme toute une série de comportements quotidiens dans les organisations, la pratique comptable consiste largement en un mimétisme itératif faisant de la référence passée l'occasion d'une réplication aisée pour l'activité présente, et ce indéfiniment en l'absence de difficultés particulières. Dès son arrivée dans l'entreprise, le collaborateur comptable se trouve chargé de répliquer les diligences des années précédentes selon un apprentissage en simple boucle (Argyris et Schon 1978) susceptible de lui permettre de s'acquitter de ses tâches quotidiennes. Afin de démontrer plus clairement ce point, il paraît intéressant de citer l'histoire de Joseph, un de nos interlocuteurs au cours de notre intervention chez ECO.

Joseph vient d'intégrer les services comptables d'ECO et nous aide pour l'audit de quelques sociétés filiales du groupe dirigé par ECO. Joseph est chargé seul de la production des comptes sociaux de ces filiales, dont l'activité limitée à celle de sociétés holding permet de confier la production des comptes à une unique personne.

En nous retrouvant sur le chemin de la gare de RER la plus proche au terme d'une journée de mission, celui-ci en même temps que de nous décrire avec force d'adjectifs angoissants l'abêtissement que représente pour lui le travail en cabinet, se confie sur sa situation actuelle de nouvel arrivant au sein d'ECO.

> *« Voilà, moi je suis bien content maintenant, d'avoir pu tout laisser tomber* [i.e. les travaux en cabinet] *pour faire des trucs mieux. Les quelques sociétés dont je m'occupe maintenant c'est pas forcément le « must », c'est pas super exigeant parce que j'ai qu'à reproduire les documents mis en place les années précédentes, mais bon je viens d'arriver, et très bientôt, je dois rejoindre un autre service pour faire des trucs de conso largement plus intéressants… »*[37].

Si cette reproduction des travaux réalisés les années précédentes rythme l'activité du comptable nouvellement arrivé dans l'organisation, elle s'avère tout aussi prégnante pour un profil plus expérimenté, évoluant dans l'entreprise depuis plusieurs années.

Nous sommes ainsi chez AVCO, entreprise spécialisée dans le droit social et le conseil juridique en restructuration d'entreprise. Le responsable comptable présent dans l'entreprise

[37] Il est intéressant de noter que nous retrouvons ici dans les mots employés par Joseph la séparation symbolique évoquée en section 3.1.1.3, distinguant les services comptables en charge des comptes sociaux des « services conso » plus prestigieux.

depuis six ans au jour de notre arrivée, est notre principal interlocuteur pour la revue des comptes de même qu'un participant régulier à nos déjeuners d'équipe.
Au cours de nos travaux, nous ne parvenons pas à comprendre certains des tests réalisés par notre mission l'année précédente, pour une société au doux nom d'« HELLAS » dont AVCO n'a plus la possession depuis près de cinq ans.
Après en avoir référé à notre directeur de mission, celui-ci nous conseille de solliciter directement le responsable comptable. Nous nous rendons dans son bureau pour l'interroger sur ces éléments.

> *« Pour la société HELLAS ? Très franchement, je ne sais pas… Déjà l'année dernière, j'avais répondu sur ce point mais bon. On avait eu un problème avec cette société un ou deux ans avant mon arrivée chez AVCO, lorsque la comptabilité ne se faisait pas là, mais dans nos précédents locaux. Depuis, ils le reprennent chaque année dans les dossiers, on a toujours ce compte dont je ne sais pas à quoi il correspond. Donc chaque année je le reporte, je ne sais de toute façon pas ce que je pourrai en faire d'autre... Je peux quand même pas l'annuler ? »*

Si ces observations semblent nous éloigner un instant des évaluations actuarielles de la juste valeur, il n'en est rien.
Elles démontrent combien, parce que les états comptables d'une entreprise survivent toujours à leurs préparateurs dans l'organisation, cet apprentissage permanent par la réplication des diligences passées relève d'un certain pragmatisme donnant son sens à l'activité quotidienne des services comptables. C'est cette réplication systématique des travaux passés qui même dans ces occurrences les plus absurdes chez AVCO, s'affirme comme l'une des raisons profondes de la persistance incroyable des « petits outils » de la comptabilité.
Même avec l'avènement des évaluations actuarielles de la juste valeur, la pratique comptable quotidienne est une interaction présente d'acteurs et d'outils à partir de travaux passés, un processus erratique dans le cours n'est déterminé par rien d'autre que par le présent, mais dont la meilleure approximation est la position immédiatement précédente.

Il est alors intéressant de constater que ce double accroissement – quantitatif et qualitatif – déduit de l'application des normes IAS-IFRS accorde finalement à travers ces « petits outils » une place décisive à l'individu, à l'opération manuelle, à l'enregistrement isolé derrière le mirage de systèmes informatisés censés sécuriser la production comptable.

3.1.2.3/ L'immuabilité de l'écriture manuelle et de l'initiative individuelle derrière l'apparente sécurité des dispositifs de gestion pour la préparation des comptes

Si les évaluations actuarielles de la juste valeur supposent une augmentation du volume et une technicisation des opérations traitées en comptabilité ; nous avons souligné combien derrière les progiciels et dispositifs censés sécuriser la production des comptes s'affirment en réalité l'initiative et l'action individuelles. Mais quelle est l'ampleur réelle de ces traitements manuels dans nos observations ? De ces interventions proprement humaines et toujours erratiques dans la consolidation des comptes ?

Comme le sous-tendent nos observations précédentes, l'influence des préparateurs derrière l'action automatique des outils de gestion se trouve en pratique particulièrement notable avec les évaluations actuarielles de la juste valeur.

Ces interventions nous sont apparues plus précisément de deux types distincts. En premier lieu, elles ont trait à des enregistrements manuels passés pour corriger ou amender les valeurs produites automatiquement par les systèmes utilisés pour la consolidation des comptes – pour des raisons diverses comme nous le verrons par la suite. Puis elles concernent en second lieu des enregistrements ou initiatives conçus comme complémentaires à l'action de ces outils de gestion.

Concernant ce second type, nous avons déjà mis en évidence à travers l'activité quotidienne de Claude chez TOPCO ou le calcul de l'imposition différée chez SONCO, que les évaluations actuarielles en supposant des progiciels de gestion développés pour compiler une masse importante d'informations financières, n'effacent jamais l'appréciation humaine et les initiatives calculatoires plus ou moins chaotiques des préparateurs des comptes.

Pour produire les parties des états financiers relatives à l'imposition différée, à la juste valeur d'éléments d'actif ou de passif, comme à celle d'engagements hors bilan ; un progiciel comptable est ainsi indispensable pour traiter en amont toutes les données nécessaires au calibrage de ces valeurs – montants attendus de *cash-flows*, taux d'actualisation, spécificités contractuelles. Ces systèmes permettent également plus en aval de porter à grande échelle les formules d'évaluation adoptées. Mais il demeure que les préparateurs des comptes restent les maillons centraux de cette chaîne structurante de la comptabilité à la juste valeur.

Concernant cette fois le premier type d'enregistrements manuels, ceux-ci correspondent à un ensemble d'éléments nombreux et donc hétérogènes. Parmi ceux-ci nous retiendrons les occurrences les plus marquantes aperçues au cours de nos observations de terrain.

Il nous faut néanmoins rappeler tout d'abord que la consolidation des comptes exige des régulations au niveau de la tête de consolidation pour plusieurs opérations complexes. Il s'agit des écritures « *top conso* » que nous citions précédemment.

Ces écritures sont soigneusement consignées dans un tableau récapitulatif produit par les services comptables en charge de la consolidation, permettant de retracer par flux les montants saisis manuellement. Leur revue par les commissaires aux comptes est ainsi exhaustive et conduite le plus souvent par le directeur de mission, le collaborateur le plus expérimenté et donc le plus susceptible de satisfaire à cette tâche.

Une masse importante en valeur d'écritures manuelles d'une complexité notable transite donc par ces enregistrements « *top conso* », pour donner forme aux interactions les plus chaotiques de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Notre intervention chez SONCO est encore une fois particulièrement intéressante pour illustrer ces éléments. Au fur et à mesure des nouvelles versions des comptes qui nous sont proposées, notre directeur de mission ne parvient toujours pas à expliquer un écart important de plus de dix millions d'euros sur le montant d'ouverture des capitaux propres[38]. Il consacre même toute une longue soirée à tenter de justifier en vain cet écart, absolument inexplicable en réalité puisque le principe de l'intangibilité du bilan d'ouverture s'avère normalement non amendable.

Nous arrivons le lendemain matin tôt sur le lieu de la mission. Notre directeur de mission, après s'être absenté quelques minutes pour un coup de téléphone personnel revient triomphant de ce moment de « *off* » dans notre salle d'audit. Il saisit alors son ordinateur portable et se dirige d'un pas décidé vers l'*open space* du service consolidation.

Il revient une quinzaine de minutes plus tard encore plus heureux et triomphant, puis nous indique.

> *« C'est bon j'ai tous les éléments de Stéphanie* [la responsable du service conso]. *Vous le croirez jamais ! Je lui montre notre écart de douze millions, lui explique que c'est absolument impossible que l'on ait ça. Que c'est pas normal. Qu'aux vues des travaux de l'année dernière on devrait avoir la valeur de clôture de l'année dernière, avec les*

[38] Un montant d'ouverture étant supposé correspondre au montant de clôture audité l'exercice précédent et servir de base certaine pour la validation des montants de clôture de l'exercice présent, ce type d'anomalie se révèle particulièrement angoissante pour les commissaires aux comptes dans leur revue.

ajustements que finalement l'on avait remontés. Elle était d'accord avec moi, et d'un coup elle me dit qu'elle sait d'où ça vient. Vous le croirez pas mais voilà ! En voulant mettre en manuel dans les montants d'ouverture les six millions d'ajustement, elle s'est trompée ! Au lieu de passer les moins six millions, elle a enregistré dans Alti « plus six millions », d'où notre écart de douze millions ! C'est pas croyable !… Elle était mal quand on a vu que c'était ça, mais bon l'important c'est qu'on ait trouvé. »

Si nous avons pu observer ce type d'erreurs chez d'autres entreprises, d'autres écritures comptables sont également l'occasion d'éclairer ces interventions manuelles. Parmi celles-ci figurent les tests de dépréciation au cœur des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Si le cas de SONCO évoqué précédemment montre comment ces écritures manuelles peuvent être l'objet d'erreurs et d'ajustements erratiques ; la situation suivante observée chez TOPCOM éclaire de manière différente l'importance que revêtent ces opérations sur les comptes finalement publiés.

Après une semaine d'intervention et donc plus de deux mois continus d'intervention pour notre cabinet et nos co-commissaires aux comptes, les comptes sociaux de TOPCOM prennent une forme plus aboutie. Néanmoins, les services comptables rechignent à nous transmettre des versions des brochures contenant l'intégralité des états consolidés ainsi que leurs notes annexes, et ce même pour des formats temporaires.

Après de multiples sollicitations de la part des managers dirigeant pour chacun des cabinets la mission, Albert, le personnage clé de la comptabilité chez TOPCOM, s'introduit dans notre petite salle de travail précaire sans fenêtre, ferme la porte et nous confie.

« Voilà, c'est du off, mais je peux pas vous donner les brochures ou les annexes parce que la direction a appelé la direction financière, et il est absolument hors de question que le groupe affiche un résultat trop positif. Donc je peux pas vous donner officiellement les documents, parce qu'il nous faut faire disparaître jusqu'à huit ou dix millions d'euros selon les effets de l'imposition différée sur le calcul des résultats du groupe, afin d'annuler le résultat conso que l'on a pour l'instant…. Mais bon, si vous promettez que M. Dupont [le directeur financier du groupe] *ne le voit pas, je peux vous passer nos premières versions avant l'ajustement afin que vous preniez de l'avance sur votre audit ; enfin si ça vous intéresse. »*

Chacun des managers répond par l'affirmative. Nous obtenons une première version des états consolidés où figure effectivement un résultat consolidé proche de dix millions d'euros pour l'exercice. Les discussions informelles des managers et associés de la mission pour les deux

cabinets commissaires aux comptes se nouent autour de la question de savoir où la comptabilité parviendrait à trouver le moyen de faire disparaître ce résultat consolidé. Chacune des équipes d'auditeurs continue ainsi sa revue en prenant un soin réel à dissimuler sous une série de classeurs ou sous des ordinateurs portables les versions « *off* » des états financiers à chaque passage dans la salle de travail d'un membre de la direction financière.
Une semaine plus tard, nous sommes maintenant presque à la mi-mai, la direction financière et la comptabilité ont arrêté les « ultimes ajustements » à passer sur les états financiers du groupe. Le directeur financier en personne se présente dans notre salle de travail et nous indique.

> *« De manière à anticiper au mieux les réflexions que je suis certain que vous ne manquerez pas de nous faire au cours du prochain comité d'audit, nous avons décidé de passer des dépréciations sur certains actifs. Tout d'abord sur les justes valeurs de certains des programmes de notre catalogue, quatre millions sur le 'Bourg italien', un demi-million sur un composant de notre 'Pêche et mer' ; et enfin quatre millions sur la juste valeur de nos installations d'émission mises en place il y a quelque temps dans le cadre de notre programme d'investissements groupe. Les avantages économiques futurs attendus pour ces éléments ne nous paraissent plus au niveau des valeurs actuellement dans nos états consolidés, et nous préférons le prendre en compte avant que vous nous le demandiez.*
> *- Ah, d'accord, très bien. Bon nous regarderons cela. Et vous ne manquerez pas de nous donner le détail des éléments permettant de justifier ces pertes de valeur ?* répond un des managers de la mission.
> *- Je pense très sincèrement que vous devez déjà en avoir beaucoup… mais ; bien sûr, nous vous donnerons tous les éléments pour la documentation de vos travaux. »*

Derrière l'erratique des ajustements manuels, des écritures « *top conso* » s'affirment donc tout autant les aléas du travail comptable quotidien que les interventions discrétionnaires potentielles de la direction d'entreprise, à l'instar des conditions décrites dans la Figure 16 de notre section 1.3.3.2 précédente.

Il paraît alors intéressant dans cette perspective de faire référence à l'une de nos découvertes les plus surprenantes dans la préparation des évaluations actuarielles, observée dans chacune des entreprises que nous avons visitées.

Au cours de notre revue des comptes consolidés de SONCO, nous sommes en charge de l'examen des notes consacrées aux variations des immobilisations sur l'exercice. Après avoir mis en évidence des écarts incompréhensibles, chacun autour d'un million d'euros environ, nous nous décidons à solliciter une personne du service comptable pour obtenir des éclaircissements.

La responsable consolidation accepte de nous répondre. Suite à nos questions, elle cherche quelque peu étonnée pendant plusieurs minutes dans les différents dossiers et documents à sa disposition. Elle s'arrête alors subitement et nous dit.

> *« Ah mais ces écarts, ce sont les « plugs » qu'on passe !* [Nous sourcillons de manière à montrer que nous n'avons pas compris ce de quoi elle parle.] *Oui, voilà, comme les différentes versions des états que nous faisons ne sont pas toujours exprimées dans les mêmes unités, puisque notre version définitive est exprimée en millions d'euros et les versions provisoires en milliers d'euros, on rajoute manuellement des corrections inférieures au million afin qu'au final les totaux tombent juste ».*

Nous reportons ce point à notre directeur de mission, qui ne s'en étonne guère et nous dit de continuer en le « formalisant simplement » dans nos papiers de travail.

Alors que la comptabilité à la juste valeur se veut la promesse d'une information panoptique, l'approximation des valeurs fondamentales de la macroéconomie financière grâce à ses évaluations actuarielles ; sa préparation quotidienne recourt abondamment à des « *plugs* », c'est-à-dire à ces petites variations permettant que *« les totaux tombent juste »* pour reprendre le mot de la responsable du service conso de SONCO.

Cependant, ces « *plugs* » ne se limitent pas toujours à ces modifications marginales comme l'ont confirmé nos discussions avec nos collègues commissaires aux comptes et comme l'illustrent nos observations suivantes chez SONCO.

SONCO ayant fait l'acquisition de plusieurs sociétés au cours de l'exercice, dont une chinoise, le directeur de la mission du cabinet avec lequel nous étions en co-commissariat aux comptes chargé de la revue de cette partie des états financiers revient après une absence d'une demi-heure dans notre salle de travail et nous explique.

> *« Bon, il semblerait que SONCO ne souhaite pas communiquer les trente-quatre millions de l'acquisition de SINCO* [la société chinoise concernée]. *Ne me demandez pas pourquoi, je n'ai pas compris ce qu'ils m'ont expliqué, mais le point pertinent c'est qu'ils ne veulent pas les trente-quatre millions, mais seulement afficher vingt-huit voire, vingt-neuf millions.*

- *Mais attends, qu'est-ce qu'ils nous font là ! C'est le montant qu'ils ont payé pourtant* répond notre directeur de mission. *Comment ils vont nous le justifier çà ?*
- *Je ne sais pas, mais j'en ai parlé à Michel* [l'associé en charge de la signature des comptes pour le cabinet avec qui nous étions en co-commissariat] *déjà au téléphone parce qu'il suit de près depuis le début cette histoire de SINCO. Il ne suit même que ça d'ailleurs… Il m'a dit qu'il fallait essayer de négocier sur ce point et d'éviter au maximum cet écart. Mais bon la marge est réduite. »*

Il est alors intéressant de constater à l'occasion de cette conversation que les cinq millions d'écart dont il est question dans l'achat de SINCO étaient présentés par la responsable comptable de SONCO comme l'un de ces « *plugs* » permettant que *« les totaux tombent juste »*. Il est d'ailleurs à noter que suite à l'action des différents commissaires aux comptes, la version finale des états consolidés de SONCO retiennent finalement la valeur de trente-et-un millions d'euros pour cette acquisition.

L'automatisation consécutive au déploiement de dispositifs de gestion sophistiqués pour la préparation des comptes à la juste valeur conformes aux normes IAS-IFRS, crée donc les conditions d'une assurance bien fragile.
Derrière la mécanique *a priori* automatique de la production comptable s'affirment les interactions erratiques des systèmes humain et technique, c'est-à-dire une somme d'ajustements et de comportements aux conséquences imprévisibles sur la préparation des évaluations actuarielles.

3.1.3/ L'utilisation microscopique des états financiers pour le pilotage : condition de l'harmonie et de la cohérence des états publiés

Nos développements précédents suggèrent donc de multiples interactions microscopiques erratiques derrière la préparation quotidienne des comptes. Mais comment expliquer alors l'aura technicienne dont joui la profession comptable tant pour ses praticiens que pour ses observateurs distants ?
Nous monterons dans cette partie que la préparation des évaluations actuarielles permet de répondre à cette question. Nous soulignerons en effet dans le sillage de la CoCoA comment pour l'organisation, la production des comptes est avant tout destinée aux arbitrages des acteurs de l'entreprise (3.1.3.1).

Nous mettrons ainsi en évidence à travers les évaluations actuarielles de la juste valeur que cette utilité décisionnelle repose sur un équilibre complexe. Elle nécessite la mise en œuvre de règles strictes pour assurer la cohérence du travail comptable autant que l'utilité décisionnelle des comptes (3.1.3.2).
D'autant plus que les évaluations actuarielles neutralisent la capacité des auditeurs et commissaires aux comptes à questionner la pertinence des nombres comptables produits avec la comptabilité à la juste valeur (3.1.3.3).

3.1.3.1/ Des états financiers utiles aux préparateurs des comptes ?

Si l'IASB définit la comptabilité à la juste valeur au regard de sa pertinence pour les investisseurs et apporteurs de capitaux, nos observations de terrain suggèrent que son utilité pour les préparateurs des comptes est bien plus décisive.
Indépendamment de l'application des normes internationales, nos observations pour des entreprises ne publiant que des comptes sociaux selon les normes comptables françaises, révèlent que les comptes sont fréquemment des outils d'aide à la décision pour les directions d'entreprise, c'est-à-dire pour les préparateurs des comptes.
En effet, les comptes correspondent à des outils de pilotage privilégiés pour la coordination et le suivi de l'activité des différentes entités à l'intérieur d'un groupe. Pour les groupes développant des mécanismes de *cash pooling* permettant de réunir dans un même compte l'ensemble des disponibilités en trésorerie de leurs filiales, les états comptables sont d'un apport déterminant pour apprécier les besoins ou capacités de financement des différentes entités du groupe. De même, les conventions d'intégration fiscale, les différents mécanismes de contrôle budgétaire etc., concourent à ce que les comptes interviennent dans le pilotage microscopique des organisations, même si leurs apports informationnels sont contenus davantage à un pilotage financier qu'opérationnel.

L'importance relative des états financiers pour le pilotage d'une entreprise n'est alors pas neutre. Les extraits de nos observations de terrain nous permettent de préciser cette dernière assertion.
Au cours de la première semaine de notre intervention chez SONCO, la Directrice générale du groupe passe nous saluer un vendredi dans notre salle d'audit. C'est en effet la journée de réunion des administrateurs du groupe au siège, à l'étage même où nous nous trouvons. Voilà

pourquoi nous avons le privilège d'être salués. Le directeur de mission de nos co-commissaires aux comptes s'exclame alors non sans un brin d'humour et d'ironie.

« Ah bah ça y est ! Vous voyez, je suis sûr qu'ils font leur réunion sur leurs chiffres. En même temps, ça tombe sous le sens parce qu'on n'a même pas eu les comptes pour notre audit, donc je vois pas comment ils les auraient ! Non ils utilisent leurs propres chiffres, et vu comment la famille parvient à garder pendant toutes ces années le contrôle du groupe ; on est sûrement pas prêts de les avoir ! »

Le degré d'utilisation microscopique des comptes par les préparateurs peut donc varier, mais cet extrait révèle qu'il faut néanmoins des « chiffres » c'est-à-dire des nombres comptables pour piloter une organisation.

Si les nombres comptables peuvent n'être que peu utilisés de façon microscopique chez SONCO, nos observations chez ARMCO une entreprise spécialisée dans le génie civil illustrent d'autres configurations possibles.

Quelques années avant notre intervention, ARMCO était spécialisée dans la construction des infrastructures militaires – ports aéroports, etc. – nécessitées par les ventes publiques d'armements français à travers le monde. Malheureusement les ventes de ce type s'étant amenuisées avec le temps, ARMCO se trouve dans une impasse commerciale.

Pour faire face à ses difficultés c'est-à-dire conserver ses employés et affronter plus sereinement l'avenir, la direction de l'entreprise décide de se rapprocher d'une autre PME, BATCO, spécialisée elle dans le bâtiment et affichant d'après ses états financiers une santé à toute épreuve. Arnaud, le manager du cabinet nous dirigeant sur ce dossier nous explique.

« Oui, la situation est franchement pas jolie jolie sur ce coup. En 2009, les dirigeants d'ARMCO décident de racheter BATCO. Ils font appel à nous pour cette transaction, pour qu'on participe à la négociation sur le prix de vente retenu. Bon les comptes étaient bons, il n'y avait absolument aucun problème et c'est ce que voyaient les dirigeants d'ARMCO ; c'est pour ça qu'ils étaient pressés de faire le deal. Ils ont proposé quinze millions d'euros pour racheter l'entreprise. Nous on leur a dit que même si la boîte semblait aller bien, c'était beaucoup trop, que ce n'était même pas forcément raisonnable… Mais bon, ils ont rien voulu savoir et ils ont payé leur quinze millions à M. Michel, président et fondateur de BATCO.

Les premiers temps tout allait bien, ils vivaient sur leurs réserves. Mais très vite, le carnet de commandes s'est effondré et plus personne ne s'est mis à passer par eux. Leur

chiffre d'affaires s'est écroulé et pourquoi ?... Parce que M. Michel détenait personnellement tous les clients. Il leur a vendu la boîte et a demandé à tous ses clients de ne plus passer pour un temps par ARMCO sans bien sûr qu'on puisse le prouver. Du coup en 2011, là l'exercice pour lequel tu interviens, ARMCO est en liquidation et risque de devoir virer tout le monde. Bon c'est même plus moche que ça… En fait M. Michel a créé une filiale à Saint-Martin et s'est mis d'accord avec les dirigeants d'ARMCO pour racheter toute la boîte, c'est-à-dire aussi bien les restes de BATCO que ce qu'il y avait avant dans ARMCO… Pour seulement quatre millions d'euros !... Et il licenciera tout le monde une fois la transaction conclue. »

Les états financiers peuvent donc être des outils exclusifs pour les décisions microscopiques de l'entreprise, pour des conséquences variables ou inattendues comme chez ARMCO.
Indépendamment même de l'application des normes IAS-IFRS, les exemples de SONCO et d'ARMCO démontrent que les comptes revêtent un large spectre d'utilisations microscopiques comme outils de pilotage de l'entreprise, allant de l'ignorance pure et simple à l'utilisation exclusive pour les décisions des dirigeants de l'organisation.

Parce que la comptabilité à la juste valeur représente par ses évaluations actuarielles la promesse d'un outil encore davantage dédié aux arbitrages des préparateurs des comptes dans le sillage de la CoCoA, ces utilisations microscopiques des comptes sont donc d'une importance décisive dans les interactions erratiques de la production comptable.
Voici pourquoi le travail comptable s'insère dans une architecture de règles et de procédures censées préserver ou encourager l'utilité microscopique des états financiers pour le pilotage de l'organisation.

3.1.3.2/ Une utilité pour le pilotage de l'organisation et donc des modèles d'évaluation, guidelines et « group compliance » pour la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur

L'utilisation à des fins de pilotage des états financiers à la juste valeur passe en effet tout d'abord par le déploiement d'une architecture de « *compliance* » à chacun des niveaux du groupe pour la production des comptes sociaux qui seront par la suite consolidés.
Le cas de TOPCO est à cet égard parfaitement éclairant. TOPCO correspond à un sous palier de consolidation de SATCO, un groupe industriel séculaire. Des conventions de trésorerie et

d'intégration fiscale unissent TOPCO à sa société mère SATCO, comme pour tous les autres sous paliers du groupe. Il s'agit par ce dispositif, de centraliser les liquidités au niveau de la tête du groupe afin que celle-ci dispose d'une capacité de financement suffisante pour se porter au secours de ses filiales lorsque celles-ci connaissent des difficultés de trésorerie.

Les évaluations actuarielles incarnent alors un fabuleux outil dans cette perspective. En formalisant les encaissements ou décaissements futurs au moyen d'évaluations actuarielles ; en se concentrant sur les perspectives exprimées en *cash-flows* pour chacun des paliers du groupe, ces valorisations s'inscrivent comme des apports informationnels certains pour permettre à une société mère d'optimiser les capacités et besoins de financement à l'intérieur de son groupe, sur la base des états financiers des principales entités sous sa dépendance.

Néanmoins, comme l'expriment nos *verbatim* précédents – notamment celui relatif à la consolidation chez TOPCO – il apparaît clairement combien ces évaluations complexes peuvent s'avérer des représentations tronquées ou trompeuses. En étant soumises à des interactions microscopiques erratiques, allant de l'incorrect enregistrement des valeurs au niveau local jusqu'à leur compilation difficile dans le progiciel de gestion comptable du groupe, elles sont susceptibles de déformer les représentations des besoins de financement de chacune des entités du groupe.

Voici pourquoi le travail comptable quotidien est encadré dans toutes les entreprises visitées par un ensemble de dispositifs de gestion et de procédures organisationnelles formant l'architecture de « *compliance* » que nous évoquions au début de cette section.

Les groupes que nous avons visités ont ainsi tous mis en place des chartes d'évaluation, des « règles groupe » de valorisation, des guides de conformité pour les évaluations actuarielles de la juste valeur, en plus des systèmes et outils de gestion décrits dans nos observations précédentes. Un ensemble de dispositifs de gestion encadre ainsi les initiatives individuelles et locales dans la préparation des comptes.

Au cours de notre revue des comptes annuels de TOPCO, Claude nous explique à cet égard, toujours au sujet des loyers pour lesquels nous l'avions sollicité.

> « *Vous voyez, je reçois de SATCO* [la tête du groupe] *le tableau des taux d'actualisation groupe* [il nous imprime et montre ensuite le tableau]. *Vous voyez, dans le tableau on voit bien les différentes échéances, d'abord court terme puis à plus long terme. Pour chacune de ces échéances sur la ligne du dessous, on a le taux SATCO. Le principe alors est simple, comme nous on est un palier de consolidation, c'est-à-dire que nos comptes et ceux de nos filiales sont intégrés aux comptes consolidés de SATCO, on*

applique comme toutes les autres entités du groupe ces taux, que ce soit pour les engagements hors bilan ou les autres valorisations qu'on réalise grâce à des actualisations. On applique ces taux comme ça SATCO dispose de données locales relativement homogènes pour la construction de sa liasse conso. D'ailleurs, les auditeurs internes du groupe que vous avez peut-être croisés depuis votre arrivée, vérifient qu'on applique bien ces taux.

- *Et vous utilisez les données SATCO que pour les taux ?*
- *Non, non. Bien sûr, on a les règles d'évaluation groupe pour tout un tas d'éléments, de valorisations, de règles d'enregistrement etc. Non ça ne concerne évidemment pas que ça. Mais bon, on agit toujours de la même manière que dans ce cas, c'est pour ça qu'il me semblait intéressant de vous le détailler pour votre audit.* »

Pendant notre intervention chez TOPCO, nous avons effectivement partagé pendant quelques jours notre salle de travail avec l'une des collaboratrices de l'audit interne de SATCO, qui après une intervention de plusieurs journées au mois de décembre en notre absence, revenait pour répondre à toutes nos questions sur ce type d'éléments, c'est-à-dire sur le respect ou les potentiels écarts d'évaluation observés par rapport aux conventions du groupe.

Cette architecture de « *compliance* » en plus d'encadrer le travail comptable s'explique alors aussi par les besoins de pilotage de l'organisation.
Au cours de notre revue des instruments financiers de SONCO, nous recevons l'autorisation de solliciter directement la responsable du service trésorerie du groupe afin de valider avec elles les montants apparaissant dans nos versions des états consolidés. Nous l'interrogeons donc sur la manière dont elle obtient les différentes valorisations des entités du groupe et celle-ci nous répond.

« C'est nous qui gérons toutes les opérations de vente et d'achat pour les instruments de couverture et les autres instruments financiers, et puis c'est nous aussi qui nous chargeons d'effectuer les valorisations pour les envoyer à la compta. Parce que sinon on s'en sortirait jamais, il faudrait développer des trésors d'inventivité pour tout contrôler, on s'en sortirait plus. C'est une des raisons pour lesquelles le groupe a choisi volontairement, parce qu'il n'est pas coté, de recourir aux normes IFRS, parce qu'au moins avec ça, on dispose d'un langage commun avec nos filiales, ce qui à nous service tréso, nous facilite pas mal la tâche au quotidien. »

Edicter des règles formelles pour la production d'évaluations actuarielles s'explique donc tant par le souci de rationaliser l'activité quotidienne des services comptables pour la production d'une information financière homogène, que par l'ambition de faire des états financiers des outils au service du pilotage de l'organisation.

Si le contrôle des valorisations complexes sur les instruments financiers présente alors un intérêt certain pour une entreprise industrielle comme SONCO, il s'exprime encore de manière plus importante dans une institution financière commercialisant sur des marchés de gré à gré ce type d'instruments.
Afin d'approfondir la manière dont les ces règles encadrant le travail comptable quotidien cherchent à faire des états financiers des outils de pilotage, nous avons rencontré Matthieu le responsable du contrôle des valorisations de GRABANQUE une grande banque française, parallèlement à la réalisation de notre observation participante.
Celui-ci dirige le service de « contrôle des valorisations » au sein du département banque d'affaires de GRABANQUE. L'activité principale de son service consiste à contrôler de façon transversale les valorisations produites par les différents départements en charge de l'achat ou de la vente de produits structurés pour le compte de la banque, de façon à estimer et à gérer au mieux les risques sous-jacents à cette activité. Parallèlement à ses responsabilités, notre interlocuteur est aussi l'une des deux personnes mandatées par GRABANQUE pour participer aux sessions de l'IASB relatives à la normalisation sur les instruments financiers.
Cet entretien cristallise et synthétise les différentes circonstances que nous avons pu rencontrer selon les organisations quant au rôle de ces règles pour faire des états à la juste valeur des outils microscopiques de pilotage.
Après quelques questions, Matthieu commence par nous expliquer en détails la structure encadrant la préparation des évaluations actuarielles pour disposer comme chez SONCO d'un « langage commun ». La différence est cette fois qu'une part décisive de l'activité de GRABANQUE réside dans ces opérations de marché pour compte propre. Mais tout comme chez SONCO, le pilotage de ses risques et expositions se fait à partir des états financiers.

> *« Je suis responsable du contrôle financier de la section « marchés financiers » de la banque d'investissement. Moi-même je suis ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, et mon parcours s'est fait essentiellement dans les cabinets d'audit, axé contrôle. J'ai travaillé chez Arthur & Andersen, puis chez* [le Big Y] *où j'ai fait de l'audit, puis du contrôle de valorisation chez* [le Big YY].

(…) Chez GRABANQUE on a fait un choix, et qui n'est pas d'ailleurs tout à fait comme les autres banques et notamment les modèles anglo-saxons de contrôle dans lesquels on a choisi non pas de regrouper les contrôleurs sous la même hiérarchie – ce qui s'appelle le product control *dans les banques anglo-saxonnes ; ce sont de gros départements de contrôle, hiérarchiquement intégrés et appartenant à la Finance… Nous, nous avons fait un autre choix qui est de dire.*

1. *La suprématie de Finance* [c'est-à-dire l'entité qui s'occupe de la gestion opérationnelle des opérations d'investissement] *sur les contrôles et les contrôles de valorisation. C'est FINANCE QUI DECIDE de ce qu'on met dans nos comptes.*
2. *Il y a UNE valorisation pour tout le monde. C'est-à-dire qu'on ne voulait pas voir des schémas qu'on a pu voir dans le passé ou dans d'autres banques aussi, où on a une valorisation* Front office, *une valorisation* Risk, *une valorisation Finance... On ne voulait pas de ce type de modèles qui est totalement non-efficient, et donc on a acté qu'on ne voulait qu'une seule valorisation, que cette valorisation doit satisfaire tout le monde, les contraintes totales, les contraintes économiques et les contraintes de* Risk management *pour s'intégrer dans nos comptes…*
3. *Et on a décidé que l'on faisait ça sous forme de gouvernance, d'organe de gouvernance, faisant que lorsqu'on a des objectifs différents, des contraintes différentes, on s'assoit autour de la table, entre le* Front office *d'une part, le* business, *les* Risk *et la* Finance *d'autre part pour se mettre d'accord. S'il n'y a pas d'accord, alors il y a des systèmes d'escalade et c'est* Finance *qui décide* in fine.

Donc ça, ça s'appelle une « Charte de responsabilités »*. Au sein de cette charte il y a un volet organisationnel, dans lequel on a décidé de laisser les différents contrôles, dans les départements.*

(…) On a décidé de laisser les contrôles, certains contrôles dans certains départements, pour exploiter au mieux ce que chaque département sait faire. Et ce qu'ils savent faire c'est les choses qu'ils ont. Sinon, c'est Finance *qui est expert des normes comptables, qui est l'expert de la supervision des contrôles internes puisque c'est* Finance *qui rassemble l'information de contrôle interne, et qui est l'expert reconnu et le seul garant de l'intégrité de l'information financière, c'est-à-dire de la rigueur du reporting.*

(…) Quant à nous [le contrôle des valorisations], *on se met* « at the center of the governance around fair value ». *Nous sommes un partenaire objectif, on est indépendants. Je suis en direct sur le directeur financier du département et en tant que responsable du contrôle, j'ai une ligne sur le groupe. Et donc sur le décisionnaire ultime de la valorisation. Donc ceci me garantit, et c'était très nécessaire pour qu'on soit des partenaires de confiance avec les* Risk*, que j'ai cette ligne de reporting pour que je sois indépendant et n'ai pas à subir, même si cela n'arrive jamais, de quelconques pressions de mes collègues de la banque d'investissement quand il s'agit de trancher ou de mettre les sujets sur la table.*

(…) Donc j'ai un mandat, de regarder ce que les risques font en matière de modèles, de réserves, etc. d'être un partenaire avec eux, c'est-à-dire d'améliorer les choses, de tenir compte de leurs priorités de leurs contraintes, mais d'être exigeant quand même c'est-à-dire de mettre en place des politiques, de les écrire en relation avec eux, et de rapporter et évaluer continuellement la qualité de ce qu'ils reportent. C'est-à-dire que je me positionne comme étant le client, au nom de la Finance *du groupe*. »

Produire des évaluations actuarielles dans les entreprises, pour une institution bancaire encore davantage que pour un groupe industriel, consiste donc à équilibrer en permanence les expertises locales – les expertises « métier » même – assurant la pertinence et la rectitude des évaluations complexes produites, et la conformité formelle autant que substantielle de ces valorisations avec l'activité de l'ensemble du groupe.

Le département de contrôle des valorisations auquel appartient Matthieu fait ainsi écho à ce que TOPCO nomme l'audit interne, à savoir un ensemble de collaborateurs chargés d'évaluer la conformité, la « *compliance* », des évaluations réalisées avec la politique du groupe comme sa stratégie opérationnelle.

Matthieu nous détaille alors de façon plus poussée et technique la traduction spécifiquement comptable de cet ensemble de dispositifs encadrant la production des évaluations actuarielles de la juste valeur.

« *Pour nos valorisations un cas d'interaction avec les comptables, moi-même j'étais à l'*Expert Advisory Panel *du* Board *de l'*IASB*, j'étais membre de ce truc, la banque m'y a nommé. Sur ce point, c'est d'ailleurs très délicat d'écrire autre chose que des généralités imprécises. Tout le monde l'admet, même s'il y a eu une amélioration vis-à-vis des textes ; il n'y a pas eu de révolution, aucun* modus operandi *clair, ce qui montre bien que ce ne sont pas les comptables qui vont parvenir à concevoir et conduire les*

vérifications suffisantes avec des procédures cherchant à voir si on a bien fait l'évaluation au départ.

Dans les normes, on nous explique de manière générale, qu'il faut bien regarder le marché. C'est assez triste parce que c'est déjà notre vie. Donc cette réponse des normes en réalité est une réponse de consensus, pas une réponse de confrontation, d'information etc. ou une réponse sur le terrain cherchant à déterminer une procédure claire de marking[39].

Ces éléments généraux suggèrent donc d'avoir une doctrine d'évaluation au sein du groupe. Alors, même si on ne la publie pas cette doctrine chez nous, on a bien une doctrine développée depuis plusieurs années, à tel point qu'elle devient de plus en plus une ligne directrice y compris pour moi, puisqu'on est nous-mêmes confrontés à ses différentes dimensions. Et il faut bien déterminer une ligne sur comment on tranche, comment on propose des solutions, tout en restant économiques dans notre contrôle des valorisations.

Cette doctrine elle est simple et c'est celle qu'on a appliquée pour les ABS[40] *dès le début, en tout cas c'était l'interprétation de la banque sur les* ABS *au pire moment du marché c'est-à-dire Q3 2007. Avant que l'*IASB *réunisse son* Expert Panel*, et au moment où les américains avaient écrit leur premier texte sur les notions de juste valeur* level *2 versus* level *3*[41]*, dans lesquelles on a dit qu'en l'absence d'un prix de marché, l'existence d'un prix de marché totalement non liquide dans le* level *2 et le* level *3 ne valent pas plus l'un que l'autre. Pour être très clair, si on est dans la situation où on a, un prix de modèle d'un côté, et de l'autre une information externe mais qui n'est pas confirmée par un marché liquide ou illiquide même, et bien les hiérarchies de juste-valeur ne marchent plus dans le sens où ce qu'on appelait justement* level *2 en fait c'est un réel* level *3. Du coup on a en réalité deux* level *3…*

*La banque avait dit à l'époque, moi j'avais participé très activement à ces discussions là avec l'*Expert Panel *même si ça n'a pas été retenu pour les normes, c'est de procéder*

[39] C'est-à-dire de valorisation.

[40] L'acronyme « ABS » renvoie à *Asset Backed Security*, c'est-à-dire correspond à des valeurs mobilières (titres, créances) adossées fréquemment à des opérations de titrisation ayant pour sous-jacents des actifs correspondant le plus souvent à des crédits. Ces ABS sont émis sur les marchés de capitaux et négociables. Concrètement ils peuvent renvoyer à des prêts hypothécaires, des prêts automobiles, des paiements par carte de crédit etc.

[41] Les évaluations de niveau 1, correspondent aux valorisations à la juste valeur selon des prix de marché. Les évaluations de niveau 2 sont établies selon des modèles d'évaluation interne à partir de données observables sur le marché soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (déterminées à partir de prix) ; et les évaluations de niveau 3, sont calculées également à partir de modèles d'évaluation interne mais cette fois non basés sur des données observables de marché.

comme nous en interne ; c'est-à-dire faire une pondération entre l'un et l'autre lorsque level *2 et* level *3 ne valent pas plus l'un que l'autre et qu'ils sont dans les mêmes hiérarchies. Donc dire que c'est x % de l'un et (1-x) % de l'autre. Ça veut dire trois choses pour nous au quotidien.*

1/ On ne néglige pas l'information externe même dans le cas où elle est illiquide. En général on ne va pas mettre 0 % sur le marché illiquide. 2/ On reste économique dans le sens où on pondère notre modèle. 3/ On reste économique aussi dans le sens où selon le degré de liquidité, selon la qualité qu'on accorde à cette information là (de profondeur de marché, de marché bas qui revient etc.) on va avoir ce petit curseur qui va bouger entre les deux prix.

On a standardisé pour la banque cette grille de pourcentage, parce que l'idée n'était pas d'avoir chacun qui se gratte la tête et sort son pourcentage à 87 % etc. Donc on a standardisé cinq pondérations possibles, partant de 15/85, 30/70 etc. et on a donné des critères, des guidances *pour appliquer 15 %, 30 %, 50 % ou plus.*

Ça, ça s'appelle notre politique de level *3, c'est notre ligne directrice qu'on applique pour nos valorisations, c'est celle que l'on applique depuis quelques années et que l'on a utilisé pour les* ABS *d'ailleurs.*

Donc même aujourd'hui, lorsqu'on a des dérivés, où l'on a un modèle d'évaluation et on a entre guillemets un marché (de gré à gré, ou de consensus etc.) et qu'on sait pertinemment qu'on n'en vend plus et qu'on n'en traite quasiment plus ni avec les clients ni avec les dealers, très peu, et bien selon le flux d'informations qu'on a du marché on a ce petit curseur qui peut nous aider. »

Ainsi, tout comme chez TOPCO mais à un degré bien plus poussé car directement lié à la commercialisation de produits financiers, une doctrine d'évaluation, un ensemble de *« guidances »* pour reprendre le mot de Matthieu, unifient la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur dans un groupe. Celles-ci s'appliquent alors tant à des services aux prérogatives différentes au sein d'une entité, qu'entre des entités distinctes appartenant au groupe, en fonction du degré d'utilisation des évaluations produites pour le pilotage de l'activité.

Il apparaît alors clairement aux vues de ces éléments que la valeur comptable avec l'avènement des évaluations actuarielles de la juste valeur, n'est plus résumable ni justifiable par une pièce matérielle extérieure à l'entreprise. Au contraire, comme l'illustrent ces différents extraits, ce sont désormais les opérationnels, les animateurs des différents métiers

de l'entreprise, qui construisent les valeurs comptables sur lesquelles ils décideront, puis sur lesquelles leurs performances seront évaluées par leur hiérarchie.

Comme nous le développerons dans la suite de nos observations, à l'heure de l'*accountability* et des procédures de contrôle interne censées soutenir l'avènement d'une vie économique transparente, la comptabilité à la juste valeur par ses évaluations actuarielles supprime les moyens de mettre à l'épreuve la validité des valorisations et des représentations chiffrées de la performance d'une entité dans l'organisation, ainsi qu'à l'extérieur de l'organisation.
S'intéresser à la manière dont les auditeurs s'activent pour la vérification de l'application de ces chartes de *« compliance »* dans la préparation des comptes, s'avère une dernière étape éclairante pour juger des interactions microscopiques de la production comptable.

3.1.3.3/ Les auditeurs et l'impossible mise à l'épreuve de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur

La création de chartes de responsabilité et de guides de conformité pour permettre aux comptes d'être utiles au pilotage de l'entreprise, n'est pas par elle-même le garant d'une plus grande rectitude, sincérité ou fiabilité de l'information financière, quel que soit l'optimisme précédent de Matthieu à ce sujet.
Voici pourquoi ces dispositifs de conformité de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur sont également contrôlés par les auditeurs internes et les commissaires aux comptes d'une entreprise. Mais en quoi consistent alors concrètement la revue de l'efficacité de ces dispositifs pour la production des évaluations actuarielles par les auditeurs ?

Aux vues de nos observations de terrain, ces travaux d'audit s'avèrent tout d'abord un constant exercice calculatoire de réplication des valorisations présentées dans les états financiers de l'entreprise.
Au cours de notre intervention chez SONCO, nous sommes impliqués dans la revue des instruments financiers détenus par le groupe, comme nous l'évoquions précédemment. Notre équipe, du senior manager au directeur de la mission étant bien incapable de juger de la pertinence des évaluations complexes réalisées par l'entreprise cliente, Annabelle, une personne du service actuariat du cabinet nous est détachée pour deux jours et doit nous permettre de confirmer les valorisations réalisées.

Pour nos vérifications, nous saisissons l'occasion de l'interroger sur la manière dont elle s'attache à valider les évaluations actuarielles réalisées par l'entreprise.

> *« Hier j'étais avec la trésorerie pour récupérer tous les documents utiles à mes contrôles. C'est quoi ces documents ? Ce sont tous les fichiers Excel ou autres où sont explicitées les conventions d'évaluation retenues par l'entreprise, où ils détaillent comment ils réalisent leurs valorisations, quels sont les* inputs *utilisés, les macros appliquées, etc. Une fois que j'ai ces documents, je reprends toutes leurs valeurs et je refais leurs calculs afin de vérifier qu'ils ne se sont pas trompés, qu'ils ont bien actualisé, mais surtout je vérifie qu'ils ont pris les bons* inputs *pour faire leurs valorisations. »*

Tout au long de nos interventions, que ce soit chez SONCO, ECO, TOPCO, TOPCOM, l'audit des évaluations actuarielles apparaissant dans les états consolidés de l'entreprise s'est toujours résumé à vérifier la rectitude de leur calcul avec les chartes de conformité mises en place par l'entreprise.

C'est de l'absence d'écart entre les chartes de conformité et les valeurs obtenues dans les états financiers que naît une certaine assurance, un certain « confort » pour l'auditeur dans sa revue des évaluations actuarielles.

Ainsi, toujours au cours de notre intervention chez SONCO, avec notre directeur de mission nous validions sans trop de difficulté les valorisations d'instruments de trésorerie relativement mineurs. Seule l'assurance totale de la conformité de la production de ces valeurs aux règles de valorisation du groupe permet alors à notre senior manager d'avoir la certitude de leur rectitude. Celle-ci nous explique en effet.

> *« Non mais ok vous êtes sûrs que tout va bien. Je vous crois pas de problème, effectivement on a toutes les pièces, mais bon quand même, envoie tout ça à Annabelle en lui demandant de valider, comme ça on sera vraiment sûrs une fois qu'elle aura refait elle-même les calculs. »*

Auditer les évaluations actuarielles régies par des chartes d'évaluation ou d'autres dispositifs aux propriétés similaires, consiste donc toujours à vérifier la rectitude des calculs réalisés par l'entreprise. Auditer ces valeurs n'est en définitive qu'un test de conformité, débutant par la validation des *inputs* utilisés au regard de ce que prévoient les règles d'évaluation du groupe, jusqu'à celle des méthodologies de valorisation utilisées. Auditer ces valeurs ne consiste donc jamais en une mise à l'épreuve de la pertinence et des fondements de ces chartes d'évaluation.

Nous redémontrons ici ce qu'évoquent Power (2010) ou Ravenscroft et Williams (2009) lorsqu'ils affirment qu'avec la juste valeur l'exactitude des calculs réalisés suffit à convaincre les auditeurs de leur pertinence, et ne les conduit jamais à questionner les assomptions soutenant chartes et règles de valorisation.
Il suffit en définitive que l'entreprise dispose de chartes d'évaluation et de règles de conformité pour encadrer la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur, qu'il n'y ait pas d'écart entre les standards exigés par ces dispositifs et les valeurs obtenues dans les états financiers, pour que ces montants soient considérés comme vrais par les auditeurs.

Cette mécanique implacable de la revue des comptes devient même de façon plus prosaïque un formidable outil de négociation et de compromis au service des intérêts des auditeurs et commissaires aux comptes.
Malgré toutes les chartes d'évaluation, les instructions les plus formalisées et explicites diffusées au sein d'un groupe de sociétés, il arrive souvent qu'une filiale du groupe située à l'autre bout de la planète ou qu'une nouvelle société du groupe n'appliquent par exemple pas correctement ces instructions.
Ainsi, il n'était pas rare au cours de nos missions que l'audit des comptes consolidés mette en évidence un problème calculatoire. Le management et la direction de la mission d'audit s'emparent alors légitimement de ce problème pour le placer à l'ordre du jour de toutes les réunions réalisées pour la clôture des comptes annuels.
Chez SONCO, les *« WACC*[42] » furent ainsi l'objet d'une terrible controverse de ce genre. La senior manager de notre mission met en effet en évidence des éléments incorrects quant aux *WACC* utilisés par une filiale australienne du groupe, avec l'aide des services compétents localement et techniquement au sein du cabinet. Pendant les deux semaines de cette partie de notre intervention, ce sujet est en conséquence constamment discuté avec l'entreprise cliente, et les échanges fréquents sur cette question dans notre salle d'audit.
A tel point que d'autres sujets de controverse pour notre revue des comptes annuels, même s'ils touchent à des éléments significatifs ne sont jamais véritablement creusés. Même lorsque le directeur de la mission du cabinet co-commissaire aux comptes interpelle notre senior manager sur les valorisations de titres de participation de sociétés non cotées au sein du groupe, notre senior manager sans hésiter un instant lui répond.

[42] Il s'agit du coût moyen pondéré du capital, c'est-à-dire du *Weighted Average Cost of Capital* en anglais.

« Oui… effectivement, je vois ce dont tu parles. Mais écoute, on les a déjà lancés sur les WACC*, donc franchement je ne pense pas qu'ils verraient d'un bon œil qu'après deux semaines de mission on les lance sur ce sujet alors que les* WACC *sont pas résolus. Donc tout au plus on pourra l'évoquer lors des réunions de synthèse et en faire un des points de discussion ou de recommandation pour notre intervention de l'année prochaine, mais là franchement je me vois mal faire un sujet avec ça alors qu'on a les* WACC*. »*

La revue des évaluations actuarielles s'avère en conséquence une occasion formidable de compromis mutuellement arrangeants pour les commissaires aux comptes et leurs clients. En étant l'objet fréquent de discussions conflictuelles quant à la rectitude des calculs réalisés pour les valorisations, cette partie de l'audit des comptes consolidés permet de justifier des durées d'intervention plus longues pour les commissaires aux comptes en même temps que de démontrer clairement l'utilité de leurs vérifications pour identifier des problèmes concrets dans les comptes de l'entreprise cliente. Elles apparaissent enfin également comme autant d'occasions pour l'entreprise cliente d'éviter des discussions avec ses auditeurs sur des questions plus litigieuses.

Derrière cette superposition de contrôles, il convient en conclusion de remarquer l'ubuesque et le chaotique des situations qui viennent d'être décrites dans cette partie.

Nous avons montré en section 3.1.3.1 que les états financiers avant même l'application des normes IAS-IFRS, mais encore plus après l'application de la juste valeur, peuvent être utilisés à des fins de pilotage par les préparateurs des comptes. De cette utilité variable des états comptables pour répondre aux besoins de pilotage de l'organisation selon les contextes, les entreprises développent des architectures de conformité afin d'encadrer la préparation des évaluations actuarielles et ainsi s'assurer de leur pertinence pour éclairer les décisions du management. Ceci conduit à ce que les opérationnels de l'entreprise plus que ses services comptables s'emparent de la préparation des évaluations actuarielles (cf. 3.1.3.2). Les auditeurs déploient alors leurs contrôles de la pertinence et de la rectitude des évaluations actuarielles, en les comparant aux exigences des règles de conformité mises en place par la direction de l'organisation (cf. 3.1.3.3).

Ainsi, en contrôlant cette partie des comptes, les auditeurs ne font que vérifier la capacité des comptes à répondre aux attentes de pilotage de l'organisation et n'évaluent en définitive que le degré d'utilisation microscopique des états comptables. A aucun moment ils ne s'assurent

réellement de la pertinence économique des évaluations réalisées, de la capacité des comptes à refléter fidèlement l'activité de l'entreprise, mais ne jugent que de la proximité des états comptables avec les besoins de pilotage du management.

La cohérence et l'harmonie des états publiés dépendent en définitive non de la capacité de la comptabilité à représenter fidèlement l'activité de l'entreprise au moyen d'évaluations actuarielles. Elle ne repose pas non plus sur la rationalité des interactions microscopiques s'activant à sa préparation tant nous avons montré que la production comptable quotidienne revêt des traits erratiques (cf. 3.1.1 et 3.1.2).

La cohérence et l'harmonie des états publiés, l'aura technicienne dont joui la comptabilité financière, ne dépendent en définitive que de l'utilité des états financiers pour éclairer les décisions microscopiques des préparateurs des comptes.

C'est ce dernier point qu'il nous faut développer en scrutant toujours davantage les conditions quotidiennes de l'activité des préparateurs des comptes, en cherchant à voir si des éléments méso ou macroscopiques de l'organisation sont capables d'interférer dans la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

3.2/ Le déterminisme ambivalent des structures organisationnelles sur la préparation quotidienne des comptes

Nous avons jusqu'ici décrit le travail comptable quotidien dans ses différentes spécificités microscopiques pour la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. Nous avons mis en évidence à cette occasion qu'un ensemble de dispositifs de gestion et de structures organisationnelles conditionnent les différents temps de la préparation des comptes. Mais jusqu'à quel niveau le travail comptable quotidien est-il ainsi déterminé par les structures plus mésoscopiques de l'organisation ?

Si la littérature positiviste consacrée à la juste valeur retient parfois l'influence du secteur d'activité ou de la complexité du référentiel comptable adopté pour apprécier les spécificités de la communication financière ; jusqu'où les structures plus mésoscopiques de l'entreprise sont-elles capables d'infléchir les interactions des systèmes humain, technique et environnemental de la préparation des évaluations actuarielles et de la production comptable ?

Nos observations et enquêtes de terrain révèlent l'existence de quatre déterminismes mésoscopiques influençant le travail comptable quotidien décrit dans la partie 3.1 précédente. Dans la lignée de nos observations précédentes, ceux-ci s'expriment tant parce que les évaluations actuarielles ou plus généralement les comptes s'inscrivent comme des aides au service du pilotage de l'organisation (cf. 3.1.3), qu'à cause de l'erratique du travail comptable quotidien (cf. 3.1.1 et 3.1.2).

En concentrant toujours l'analyse sur les préparateurs et la préparation des comptes, nous montrerons ainsi que la taille et la complexité d'un groupe d'entreprises conditionnent de façon décisive l'erratique du travail comptable quotidien, tout particulièrement à travers la préparation des évaluations actuarielles (3.2.1).

Nous compléterons ces observations en explicitant comment les spécificités de l'activité d'une entreprise et les complexités qu'elles soulèvent pour la représentation comptable, nous permettent de saisir plus finement l'erratique de la préparation des évaluations actuarielles (3.2.2).

A travers l'analyse de l'influence des spécificités de l'actionnariat d'un groupe d'entreprises sur la production comptable, nous mettrons en évidence que ces déterminismes contribuent à faire du degré d'utilisation mésoscopique des comptes pour le pilotage stratégique d'un

groupe d'entreprises, une variable décisive pour la sincérité et la fidélité des évaluations actuarielles de la juste valeur (3.2.3).
Enfin, si l'IASB fait de l'existence de méthodes ou pratiques d'évaluation préférentielles une aide décisive à la disposition des préparateurs des comptes dans l'application des normes IAS-IFRS, nous montrerons que celles-ci déterminent de façon ambivalente l'erratique de la préparation des évaluations actuarielles (3.2.4).

3.2.1/ La taille, le degré de filialisation et d'internationalisation : conditions décisives du travail quotidien de consolidation des comptes

Même si la communication financière d'un grand groupe d'entreprises s'attache à renvoyer l'image d'une structure harmonieuse, habitée d'un même esprit de réussite et d'une solidarité à toute épreuve ; les groupes visités correspondent plutôt en pratique à un ensemble d'entités coopérant entre elles comme des structures en réseau. Les groupes multinationaux visités s'avèrent ainsi concrètement un ensemble de relations inter organisationnelles soumises à une même autorité, n'incarnant qu'à un niveau macroscopique une même organisation.
Dans quelle mesure l'originalité de ces structures est-elle alors susceptible d'impacter le travail comptable quotidien décrit dans nos réflexions précédentes ?

La première influence identifiable des caractéristiques d'un groupe d'entreprises sur la préparation des évaluations actuarielles tient tout d'abord à ses effets sur les augmentations quantitatives et qualitatives décrites précédemment (cf. 3.1.2.1 et 3.1.2.2). Plus un groupe est complexe, plus il rassemble des structures différentes au passé commun parfois presque inexistant, et donc plus il regroupe des organisations dans lesquelles les conditions microscopiques du travail comptable quotidien peuvent varier considérablement.
En supposant le traitement d'une multitude de référentiels comptables plus ou moins différents, la complexité d'un groupe requiert mécaniquement un nombre plus important d'opérations et de traitements manuels pour la consolidation des comptes. A cet égard, la structure mésoscopique d'un groupe est susceptible d'influencer l'activité des services comptables, en exigeant des préparateurs des comptes davantage d'opérations manuelles et donc aussi de « petits calculs » à partir de tableurs ou d'autres « petits outils »[43].

[43] Nous pensons ici tout particulièrement aux conversions entre devises, aux actualisations comme celle décrite précédemment chez TOPCO, c'est-à-dire des enregistrements manuels réalisés au moyen de « petits outils » dans les sociétés visitées.

La taille, l'internationalisation, le degré de filialisation c'est-à-dire les caractéristiques de la structure mésoscopique d'un groupe influencent donc le travail comptable. Ces caractéristiques sont aussi des défis permanents pour la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur en exigeant une intendance d'outils et de dispositifs de gestion comptable plus sophistiquée, à l'usage par conséquent proportionnellement plus erratique, alors même que ces valeurs comptables sont susceptibles de servir davantage au pilotage du groupe[44].

Mais si la complexité de la structure d'un groupe d'entreprises peut alimenter les augmentations quantitatives et qualitatives décrites précédemment, il peut aussi intervenir de façon plus surprenante dans la préparation des évaluations actuarielles en constituant un *slack* comptable pour la consolidation.

Au cours de notre intervention chez SONCO, nous passons en revue la liste des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation et tombons sur une société dont l'acronyme dans les documents du groupe est COUSS. Nous hasardons quelques plaisanteries aux côtés de notre directeur de mission sur la proximité de ce nom avec une spécialité culinaire d'Afrique du Nord. Après avoir poliment ri à celles-ci celui-ci nous explique.

> *« Tu crois pas si bien dire. Non COUSS c'est pas pour couscous mais c'est pour coussin !... Coussin, comme un coussin quoi.*
>
> - *Comment ça coussin ?* demandons-nous.
> - *Coussin parce qu'ils l'utilisent comme un coussin pour leur consolidation !* [rires]… *Non mais c'est sérieux. Voilà, pour leur conso ils passent différentes écritures «* top conso *» comme ce que tu as déjà pu voir dans tes différents travaux. Malheureusement, parfois, du fait de décalages en local, d'un problème avec Alti le logiciel qu'ils utilisent ou tout simplement de leur fait à eux, ou encore à cause de reclassements entre les entités du groupe, ou surtout les variations nettes de juste valeur sur les actifs, les écritures qu'ils passent en* « top conso » *se retrouvent sans contrepartie et du coup créent des écarts. Grâce à COUSS, donc leur filiale coussin, ils peuvent faire passer les flux inverses à ces éléments et du coup aboutir à un total consolidation qui ne laisse pas apparaître d'écart inexpliqué. Tu vois là concrètement si on prend la « Varcap » par nature et par contribution* [c'est-à-dire la variation des

[44] Plus la complexité d'un groupe d'entreprises s'avère prégnante, plus l'existence de conventions de *cash pooling*, de conventions d'intégration fiscale et des dispositifs décrits dans la section 3.1.3.1 précédente est avérée dans les entreprises que nous avons visitées.

capitaux propres du groupe, décomposée entre les différents flux et entités du groupe] *il y a ce six-cent dix-mille euros pour COUSS, c'est en fait le reclassement des écritures* « top » *passées sur la holding du groupe, c'est-à-dire le flux de six-cent dix-mille euros passé dans le sens inverse pour éviter de se retrouver avec un écart de ce montant qui n'aurait aucune raison d'être. Ou encore, dans la Varcap part du groupe, t'as ce trois millions trois-cent mille euros de variations de juste valeur qui correspondent pareil à un écart en* « top conso ».

- *Non mais attends, comment ça se fait ? Ils peuvent faire ça ?*
- *Je peux pas te dire, je suis pas franchement le plus calé au cabinet là-dessus. Mais bon, depuis des années que j'interviens sur cette mission ils ont COUSS. Chaque année on a des reclassements dessus, des variations de juste valeur etc. Les explications sont toujours complexes, mais bon au final la varcap boucle et c'est quand même ça qui compte. »*

Si ces explications peuvent sembler opaques au lecteur qui n'a pas participé à la mission, nous tenons à le réconforter en lui expliquant combien même pour notre directeur de mission elles n'étaient pas parfaitement claires. Il demeure que cet extrait illustre d'une manière intéressante les compromis pratiques nécessités par la préparation des valeurs actuarielles du fait de la structure d'un groupe.

D'une part les caractéristiques de la structure mésoscopique d'un groupe d'entreprises accroissent le nombre et la complexité des travaux à la charge des services comptables. De cette manière, la structure d'un groupe accroît le nombre des opérations manuelles, des enregistrements plus ou moins erratiques au moyen de « petits outils » dans la production des comptes à la juste valeur.

Mais d'autre part comme chez SONCO, les caractéristiques mésoscopiques de la structure d'un groupe sont aussi susceptibles de servir par elles-mêmes comme un « petit outil » au service de la préparation des comptes. Promettre de représenter au moyen d'évaluations actuarielles et de comptes consolidés la « réalité économique » d'un groupe d'entreprises, c'est surtout disposer pour les préparateurs d'un *slack,* d'ajustements indolores et invisibles pour préparer des comptes qui « *tombent juste* ».

Une filiale COUSS comme coussin n'étant effectivement pas autre chose que la création d'une structure fictive uniquement pour la préparation des comptes, la comptabilité à la juste valeur ne se limite pas à l'application de formules d'évaluation qu'évoque l'IASB. Elle se déploie bien davantage en un processus organisationnel, en cette systémique que nous

décrivons dans notre partie théorique. Plus un groupe est de taille importante, plus il est implanté dans de nombreux pays comme SONCO, plus ses filiales appliquent des référentiels comptables différents ; plus la consolidation des comptes et par voie de conséquence la préparation des évaluations actuarielles s'avère l'objet de compromis pratiques erratiques de ce type.

Ces caractéristiques mésoscopiques influencent alors également de manière décisive les chartes de conformité et règles d'évaluation mises en place au sein d'un groupe encadrant la préparation des évaluations actuarielles pour le pilotage de l'organisation.
Un autre extrait de nos observations chez SONCO s'avère à cet égard intéressant. Comme nous l'évoquions précédemment, notre mission d'audit s'est heurtée au calcul incorrect des « *WACC* » par le groupe et ses différentes entités. Il existe pourtant chez SONCO une charte d'évaluation pour ces évaluations, mais celle-ci est à la discrétion de la direction de la consolidation et non nécessairement promue à l'état de règle intangible pour la préparation des comptes à travers le groupe. Nous nous sommes ainsi trouvés idéalement placés dans notre salle d'audit pour observer les développements relatifs à cette difficulté pour notre mission.
Le directeur de mission du cabinet co-commissaire aux comptes revient au cours d'un après-midi d'un entretien avec la responsable de la consolidation.

> *« C'est pas croyable, je reviens d'un entretien avec Stéphanie* [la responsable du service consolidation de SONCO] *pour les* WACC. *On n'y est pas c'est fou ! Oui, en fait on n'aurait pas dû avoir ces difficultés en local, parce qu'on vient de voir qu'ils avaient fait des* guidelines *pour ces évaluations, la conso. Je le montre à Stéphanie. Elle me répond oui que c'est vrai qu'ils l'avaient fait, mais bon qu'ayant à remonter les* bundles *des filiales* [il s'agit des liasses comptables des filiales consolidées] *ils ont complètement zappé ce fichier pour cadrer les* WACC. *Mais je pense pas que le problème est là ; ça m'a pas l'air clair pour eux les taux à utiliser, en fonction des devises et des pays etc. enfin les taux pour aboutir aux* WACC. *Je leur ai donné quelques exemples pour essayer de préciser ça avec Stéphanie, en leur donnant comme référence le CEPII qui sur son site propose des taux.*
>
> - *Ok, donc ça sert à rien que je continue à essayer de voir ce qu'ils ont fait sur les* WACC *là ?* répond notre senior manager.

- *Bah, je pense que tu peux zapper pour le moment. De toute façon j'ai dit à Stéphanie de revenir vers nous avec ce fichier pour qu'on puisse mettre au point le truc pour de bon. »*

Quelques minutes plus tard, la responsable de la consolidation s'invite dans notre salle de travail et sollicite le directeur de mission de l'autre cabinet.

« Oui je reviens vers vous sur les WACC. *Vous m'avez parlé d'un site où je pourrais obtenir les taux, mais est-ce que vous pourriez me le rappeler, je ne me souviens plus du nom… Histoire que j'ai les éléments avant d'aller voir la com fi pour les* WACC.

- *Je sais pas, moi je vous ai donné ce site comme exemple, mais peut-être que vous en avez un autre qui irait mieux.*
- *Non, Non !... Non j'en ai pas d'autre et justement je me demandais où trouver les valeurs pour mettre en œuvre nos règles de valorisation, parce que nous jusqu'à présent on utilisait des valeurs qu'on avait depuis toujours dans nos papiers de travail pour les* WACC *et on voyait pas forcément comment articuler ces règles… CEPII vous dites, comment vous l'écrivez que j'aille voir ?*
- *Bah C, E, P, I et I ; enfin je crois que sur leur site on trouve des taux qui pourraient convenir de mémoire, je crois que je l'avais utilisé par le passé pour une autre mission. Mais restez là, attendez, on peut aller voir ensemble.*
- *D'accord merci... Mais … CEPII, c'est quoi ? C'est fiable ? … C'est quoi en fait ?*
- *Je sais pas, je sais que c'est fiable parce qu'on l'avait utilisé pour une autre mission, mais bon je dois vous avouer que je sais pas exactement ce que c'est. Ils ont juste des taux qui marchent bien pour les* WACC. *Voilà regardez. »*

Comme le démontrent nos observations, il peut être particulièrement difficile de déterminer des composants basiques des évaluations actuarielles de la juste valeur pour un groupe complexe.

La diversité des taux d'actualisation possibles selon les entités et les régions du globe concernées, explique pour partie les difficultés rencontrées chez SONCO pour le calcul des WACC. Les règles s'imposant au travail comptable quotidien pour la préparation des évaluations actuarielles peuvent donc voir leur bonne exécution se heurter aux spécificités mésoscopiques de la structure d'un groupe.

La singularité d'évènements au cœur des interactions des trois systèmes que nous identifions dans la production des comptes à la juste valeur, ainsi que la « technologie invisible » de Berry (1983) apparaissent alors dans leur complexité à travers ces observations. La structure

d'un groupe peut complexifier le travail comptable ou au contraire agir comme un *slack* à la disposition des préparateurs des comptes, jusqu'à même contrarier involontairement l'action des dispositifs censés encadrer la production des valeurs actuarielles.

Néanmoins, l'influence des caractéristiques mésoscopiques de la structure d'un groupe de sociétés demeure concomitante aux spécificités de son secteur d'activité dans nos observations. Il paraît donc décisif à présent de lier nos observations précédentes avec l'influence de spécificités sectorielles sur le travail comptable.

3.2.2/ Les spécificités sectorielles : des objets de la représentation comptable loin d'être neutres pour la préparation des évaluations actuarielles

Sans même avoir visité les bureaux d'un service comptable, une anecdote triviale éclaire l'importance des spécificités sectorielles de l'activité d'une entreprise sur la préparation des comptes. Comment enregistrer en effet en comptabilité une poule détenue par une exploitation agricole ? Selon qu'elle soit pondeuse ou destinée à être abattue, il conviendra de la considérer comme une immobilisation corporelle ou au contraire comme un stock.
La représentation comptable et donc la production des comptes varient selon les spécificités d'un *business model* ou les caractéristiques d'un secteur. Or les évaluations actuarielles de la juste valeur sont conçues pour donner une forme pratique au concept de valeur fondamentale de la macroéconomie financière. Ces valeurs comptables doivent donc nécessairement traduire ces caractéristiques sectorielles dans les états financiers.
Nous avons montré comment cette ambition accorde dans cette perspective un rôle décisif aux expertises locales des différents métiers de l'organisation dans la production des états financiers, à travers nos observations de la section 3.1.3.3. La production des valeurs actuarielles de la juste valeur est donc mécaniquement conditionnée par l'influence des spécificités sectorielles de l'activité d'un groupe d'entreprises, à travers les interactions des expertises locales requises par les évaluations actuarielles et le travail comptable quotidien.
Ces expertises locales voient en effet leur importance dépendre de la complexité et des spécificités sectorielles de l'activité d'un groupe. Selon que cette dernière concerne des opérations sur les marchés financiers, des prestations de service, le commerce de gros etc. ; ce sont ces expertises locales qui se révéleront déterminantes pour la production des évaluations actuarielles de la juste valeur.

« Ce ne sont pas les comptables qui vont parvenir à concevoir et conduire les vérifications suffisantes avec des procédures cherchant à voir si on a bien fait l'évaluation au départ » nous explique Matthieu le contrôleur des valorisations dans un des *verbatim* précédents. Dans cette droite ligne, les évaluations actuarielles de la juste valeur reposent toujours en pratique sur la prééminence certaine d'expertises calculatoires, ainsi que sur le postulat que ces expertises locales permettent de représenter la complexité des différentes parties de l'activité d'un groupe dans ses états financiers.

Les spécificités sectorielles influencent donc la préparation des comptes à travers les interactions des expertises de l'organisation et de ses collaborateurs comptables. Elles impactent ainsi les termes des conditions plus microscopiques de la production comptable, c'est-à-dire les interactions d'experts appartenant aux divisions opérationnelles de l'organisation et de comptables pour la plupart non titulaires du titre intangible d'expert (cf. section 1.3.1.2 et partie 3.1).

Un nouvel extrait de nos observations même s'il concerne une entreprise ne publiant pas de comptes consolidés aux normes internationales, nous permet de saisir les termes concrets de ces rencontres entre des expertises locales et le travail comptable quotidien, afin de mieux percevoir par la suite l'influence des spécificités sectorielles sur la production des évaluations actuarielles.

CIVCO est une société publique spécialisée dans la formation en sécurité et consacrée à la transmission du savoir-faire policier français à différents Etats dans le monde. Le caractère international et très spécifique de cette activité nous a ainsi confrontés tout au long de la mission à une multitude de difficultés, malgré l'absence de risques d'audit véritablement significatifs.

En tant qu'assistant nous sommes ainsi chargés des cycles « clients » de la revue des comptes. Nous devons concrètement vérifier l'existence et l'exactitude des montants significatifs enregistrés pour ces postes en comptabilité.

Dès le premier jour, nous nous concentrons sur la préparation d'une liste de circularisation[45] pour les clients les plus importants de CIVCO à la demande de Thomas notre directeur de mission. Nous luis faisons remarquer que les plus gros clients de CIVCO correspondent à des types peu ordinaires de clients. Ce sont principalement des Etats africains, des républiques du

[45] La circularisation consiste en la confirmation des montants des comptes clients, fournisseurs et comptes bancaires de l'entreprise, par la sollicitation directe par courrier des clients, fournisseurs et banques les plus significatifs de l'entreprise auditée.

Moyen Orient ; des « clients » *a priori* très peu susceptibles de répondre à nos lettres de circularisation. Thomas nous répond alors.

> *« Non mais attends c'est pas grave. Nous il faut bien qu'on circularise. L'année dernière on l'avait fait et bon ça avait pas l'air d'avoir posé de problème... Tu fais ta liste en prenant les plus gros montants, tu fais les modèles de lettre de circularisation avec le fichier que je vais te donner, et puis tu vas le porter à Pascal* [notre interlocuteur du service comptable] *pour qu'il le transmette à George Dupont* [le directeur financier] *pour envoi… S'ils te disent qu'on s'y prend trop tard, tu les envoies bouler en leur disant qu'on a qu'à le faire par mail comme l'année dernière… Je les connais tu comprends… Surtout t'oublies pas de leur préciser qu'ils nous mettent en copie des mails envoyés pour que je puisse compléter notre dossier de revue. »*

Nous exécutons toutes ces demandes et transmettons le fichier réalisé au service comptable. L'après-midi suivante nous sollicitons Pascal du service comptable pour valider d'autres montants des états financiers, avant que celui-ci nous explique.

> *« Au fait, j'ai montré à M. Dupont votre demande pour les circularisations clients.* [Il sourit béatement.] *Attendez on pourra jamais vous les faire…* [Il sourit encore plus béatement.] *Oui … Oui, je suis allé demander à M. Dupont... Et c'est ce qu'on a vu avec M. Dupont !... Attendez ! Vous nous mettez dans la liste des clients à circulariser* The Islamic Republic of Iran*, la Commission européenne, et la République de Côte d'Ivoire !* [Il sourit béatement, le visage radieux de joie.] *… Non mais attendez, vous croyez vraiment qu'on peut circulariser la République d'Iran ?* [Pascal rit. Ses collègues du service comptable rient également, et rient plutôt fort.] *Non mais attendez, c'est n'importe quoi vous voyez bien, on pourra jamais vous les faire !!* [Rires aux éclats.] *»*

Pour notre senior ainsi que pour notre interlocuteur comptable, il n'est donc pas immédiatement évident qu'il est impossible d'adresser les courriers de circularisation fantasques que nous exigions. Avant de rire de la situation, Pascal n'a pas manqué de questionner M. Dupont le directeur financier de CIVCO sur nos demandes. L'absence d'expertise des services comptables de CIVCO se heurte ici à celle du directeur financier, c'est-à-dire à une expertise locale attachée plus directement que Pascal aux spécificités de l'activité de l'entreprise.

Afin de mieux circonscrire les formes pratiques des rencontres erratiques d'expertises locales et du travail comptable, nous sollicitons à nouveau Pascal pour une autre partie de nos travaux sur le cycle « clients » de CIVCO.

Il nous faut conduire des tests de revue de la balance âgée à la demande de notre senior. Il s'agit pour ces diligences de calculer l'évolution du délai de règlement moyen des clients, et de mettre en évidence d'éventuelles créances irrécouvrables, présentes depuis trop longtemps en comptabilité pour que l'on puisse encore les attacher à l'espoir d'un paiement futur.

A cette occasion nous constatons que certains clients sont créditeurs et que 45 % du montant total des créances en comptabilité correspond à des créances de plus de soixante-et-un jours. Sur les conseils rapides de Thomas notre senior, nous sollicitons Pascal afin d'obtenir des éclaircissements sur ces créances.

> *« Ecoutez, l'activité de CIVCO c'est compliqué. Très compliqué. Vous savez on collabore avec beaucoup d'Etats à travers le monde et pas toujours des Etats comme chez nous quoi… Bon je ne peux pas vraiment tout vous expliquer puisque je le vois pas forcément précisément, mais voilà l'idée… Notre comptabilité c'est un arbitrage constant, c'est un compromis constant entre notre activité et ce que nous permet la comptabilité. Vous voyez par exemple on a dans nos clients la Côte d'Ivoire… Bon bah eux c'est sûr qu'ils vont nous payer, même s'ils l'ont toujours pas fait ! C'est pas qu'on l'espère, mais c'est que c'est sûr, ce sont des conventions entre nos deux pays et nous on se greffe au milieu. Mais bon ça on ne peut pas le faire transparaître dans nos comptes et du coup chaque année vous venez me demander la même chose !… Pareil, la Commission européenne est un client créditeur pour nous, mais c'est parce qu'on a un contrat de préfinancement, ça présente aucun risque de non recouvrement puisque notre partenaire est solvable et nous paye, mais c'est le seul compromis comptable qu'on ait trouvé pour représenter ce flux. »*

Même pour des situations relativement triviales, la représentation comptable mais surtout le travail comptable quotidien s'accommodent difficilement de spécificités sectorielles à la lueur de nos observations précédentes. Chez CIVCO et les autres entreprises visitées, ces dernières agissent comme des conditions dans la préparation des comptes en influençant les ajustements microscopiques de la production comptable à travers les rencontres peu évidentes des expertises locales de l'organisation et du travail comptable.

Ces rencontres dès l'initiale complexes participent alors à la multiplicité des compromis pratiques qui donnent forme à la production des comptes, à travers les « petits outils » et l'activité quotidienne des services comptables décrites en partie 3.1.

Si la comptabilité financière semble une matière technicienne, nos observations précédentes chez CIVCO illustrent davantage combien les états financiers sont des compromis pratiques, déduits pour une part notable des spécificités sectorielles de l'activité de l'entreprise. Mais ces spécificités sectorielles jointes à ces compromis pratiques peuvent également créer des zones d'incertitude (Crozier 1964 ; Crozier et Friedberg 1976) pour les préparateurs des comptes et leur direction financière, comme en témoignent nos observations chez DISTRICO.

DISTRICO est une importante société française de la grande distribution. Nous sommes chargés au cours de la mission de l'audit de l'un des GIE du groupe. Ce GIE est conçu spécifiquement pour centraliser certains types de paiements à destination des fournisseurs du groupe. De façon surprenante compte tenu de notre peu d'expérience d'auditeur, nous nous trouvons en charge des vérifications du GIE à partir duquel la direction financière pilote ses stratégiques « marges-arrières ».

Nous demandons à Nazir notre interlocuteur du service comptable chez DISTRICO de nous expliquer plus précisément comment fonctionne ce GIE, tant sur le plan économique que du point de vue comptable.

> *« Oui, je peux vous expliquer mais bon, je connais pas tout. Vous comprenez c'est avec ça que la direction financière surveille les marges arrières de l'entreprise… Vous savez, c'est hyper important dans la grande distribution et donc vraiment sensible... Donc nous, on ne gère pas vraiment cette interface comptable, il faudrait que vous demandiez directement à Mme Dupont* [la directrice financière de l'entreprise] *pour voir si elle accepterait de vous expliquer plus en détails le fonctionnement du GIE... Ce que je peux vous dire, c'est qu'après en conso, tous ces éléments sont agrégés avec les autres charges par nature et les grands agrégats, donc en consolidant on n'a plus une représentation aussi fidèle et heureusement pour nous. »*

Les spécificités sectorielles de l'activité d'une entreprise cloisonnent en définitive les expertises au sein de la production comptable quotidienne. Les collaborateurs comptables comme Nazir compilent les enregistrements qu'il convient d'intégrer aux états financiers, pendant que les experts de l'organisation – Mme Dupont la directrice financière par exemple, ou les opérationnels qu'évoque Matthieu le contrôleur des valorisations – sont chargés des activités d'évaluation proprement dites.

De l'entrelacement variable de ces différents périmètres d'expertise découlent les périmètres de zones d'incertitude de l'organisation comme dans nos observations chez DISTRICO ou CIVCO.

Si le travail comptable se heurte aisément aux spécificités des secteurs d'activité pour une préparation des comptes toujours erratique, celles-ci impactent aussi la fidélité de la représentation comptable de l'entreprise.
Même si nos observations chez CIVCO et DISTRICO ne concernent pas directement les évaluations actuarielles de la juste valeur, ces situations révèlent avec précision les difficultés pratiques de la production comptable pour une représentation fidèle dans les états financiers à mesure de la complexité de l'activité de l'entreprise. Or les évaluations actuarielles de la juste valeur se justifient justement par leur capacité à incarner une représentation plus fidèle de l'activité d'un groupe d'entreprises, jusqu'à promettre la publication de valeurs fondamentales dans les états financiers.
Nos observations chez TOPCOM nous permettent alors d'apprécier plus directement comment s'expriment précisément ces spécificités sectorielles sur la fidélité de la représentation comptable avec les évaluations actuarielles de la juste valeur.
Au cours de l'intervention, nous sommes obligés de reprendre les travaux de l'un de nos collègues sur les immobilisations de TOPCOM et plus précisément les programmes détenus par le groupe pour être diffusés sur ses différentes antennes. Le senior manager de la mission profite de notre pause collective de déjeuner pour nous expliquer les spécificités de l'évaluation de ces programmes, puisqu'en plus d'être débutant dans l'organisation nous n'appartenons pas à la division « Médias » du cabinet.

> *« Bon Lambert, comme tu t'en doutes, l'évaluation des programmes est assez complexe et comme tu l'as peut-être entendu lors des visites des personnes de la compta, c'est toujours un point d'achoppement pour notre mission. Comme on est en conso, tous les programmes sont en juste valeur. Pour l'évaluation en fait TOPCOM a mis au point une série de règles qu'ils appliquent plus ou moins uniformément pour les différents programmes au bilan. L'idée est la suivante même si tu verras que ça se décline en différents points ; à chaque programme est associée une audience type initiale selon le créneau pour lequel il a été conçu.*
>
> *Comment ça se passe ? En fait TOPCOM collecte à travers le temps un ensemble de données quantitatives sur ses antennes grâce à un outil qu'ils ont développé en interne*

et grâce à des références externes avec lesquelles ils croisent leurs données. Chaque année ils mettent à jour leur base de références et déterminent les audiences retenues pour l'année, qui s'appliqueront pour l'évaluation des différents programmes. Par exemple, pour un programme conçu pour le prime time *je te dis n'importe quoi, mais ils peuvent partir sur une base d'audience de 15 %. Du coup, ils projettent les ressources publicitaires attendues pour cette audience sur ce créneau, et les ressources futures qui seront associées à la suite de l'exploitation du programme selon leurs méthodologies de valorisation… Bon le nœud, c'est que pour nous ici c'est très difficile d'aller voir concrètement ce qu'ils font, autrement que de* « challenger » *leurs calculs. Après avec le temps et selon le succès du programme, ils fonctionnent par catégories. S'ils constatent que le programme est toujours porteur ils conservent l'évaluation ou la font très peu varier ; mais si les audiences sont décevantes et qu'il est reprogrammé en seconde partie de soirée par exemple, ils appliquent une nouvelle audience type correspondant à cette case et passent une dépréciation… et ainsi de suite.*

A chaque fois dans les comités d'audit c'est un point, parce que bien sûr ils ont leur appréciation du déclassement et nous on a la nôtre… Et parfois les deux ne correspondent pas. Mais bon, on n'a pas les dés pour « challenger » *plus que ça, puisqu'on parle d'actifs vraiment immatériels… En plus, si tu rajoutes à ça que souvent les programmes sont co-développés entre entités du groupe, il faut que tu passes par des retraitements pour annuler ça au niveau groupe et garder qu'une info, donc c'est d'autant plus difficile... Je parie que ça te change de l'industrie ! »*

Produire des évaluations actuarielles n'est donc pas qu'appliquer une méthodologie standard de valorisation. Leur préparation traduit plutôt l'influence de conditions mésoscopiques à savoir chez TOPCOM des spécificités d'un secteur d'activité, à travers le règne plus ou moins hégémonique des expertises locales de l'organisation sur la préparation des comptes.

Les spécificités sectorielles constituent en définitive des trames pour la production des évaluations actuarielles, en déterminant tant les outils et dispositifs corollaires du travail comptable[46], qu'en plaçant des expertises locales relativement indiscutables au cœur de la représentation comptable[47].

[46] Nous pensons ici tout particulièrement aux règles et chartes d'évaluation, à l'ensemble des dispositifs de conformité décrits dans la section 3.1.3.2, permettant de piloter et de contrôler comme chez TOPCOM la préparation des évaluations actuarielles selon les directives de la direction financière du groupe.

[47] La discussion des règles d'évaluation retenues par TOPCOM est très difficile de l'aveu même de notre senior manager intervenant depuis plus de cinq ans dans l'audit des comptes de l'entreprise. Cet aveu apporte donc une nouvelle preuve empirique de nos réflexions de la section 3.1.3.3 consacrées à la relative impuissance de

L'influence des spécificités sectorielles sur les dispositifs de la préparation des évaluations actuarielles, sur les chartes d'évaluation et autres règles s'imposant à la production de ces valeurs, nous invite donc naturellement[48] à explorer l'influence de conditions mésoscopiques sur l'utilisation des états financiers à des fins de pilotage.

3.2.3/ Le groupe mécanique principal actionnaire du groupe, et donc premier utilisateur des comptes à la juste valeur

Si les spécificités sectorielles incarnent une condition mésoscopique appartenant au système environnemental ou contextuel de notre systémique de la préparation des comptes (cf. 1.3.1.2, Figure 11) ; l'actionnariat d'un groupe d'entreprises peut être considéré *a priori* comme une autre de ces conditions. La communication financière consistant en un lien permanent entre les propriétaires d'une entité et ses dirigeants, entre un groupe et ses actionnaires, les caractéristiques de l'actionnariat s'avèrent des dimensions contextuelles incontournables dans nos observations.

Nous avons en effet eu l'opportunité d'évoluer dans des structures à l'actionnariat très différent : familial ou au contraire atomisé, public ou privé, national ou international. Il nous a été donné d'apprécier directement les influences concrètes de ces spécificités sur la production quotidienne des comptes, sur l'activité des comptables autant que sur la conduite d'une mission d'audit.

Loin de révéler l'irruption des investisseurs institutionnels, de la « finance » et des marchés financiers sur la préparation des comptes, nos observations nous ont sans discontinuer confrontés à une réalité surprenante au regard des objectifs des évaluations actuarielles de la juste valeur et des travaux de l'IASB. L'actionnaire principal d'un groupe et donc l'utilisateur privilégié des états financiers du groupe est toujours le groupe dans les entreprises que nous avons visitées.

Si nous avons souligné l'importance de l'utilisation des états financiers pour le pilotage de l'organisation à une échelle microscopique – au niveau d'une entité, d'un service – dans la section 3.1.3 précédente ; les caractéristiques de l'actionnariat d'un groupe d'entreprises

---

l'auditeur face aux évaluations actuarielles de la juste valeur, dans la lignée des travaux de Power (2010) ou Ravenscroft et Williams (2009).

[48] Nous avons en effet souligné en section 3.1.3 que les différents dispositifs censés discipliner la préparation des évaluations actuarielles se justifient par le souci de préserver l'utilité des états comptables pour le pilotage de l'organisation.

conditionnent eux l'utilisation des états comptables pour le pilotage du groupe à un niveau plus mésoscopique, plus stratégique. Cette utilité décisionnelle des états financiers pour les préparateurs des comptes est alors décisive pour la préparation des évaluations actuarielles, comme nous le montrerons après avoir précisé le pilotage plus mésoscopique et stratégique que nous évoquons.

En tant que groupe multinational familial non coté, SONCO incarne la situation où l'actionnariat exerce la coercition la plus décisive sur la préparation des comptes que nous avons rencontrée. Même si le groupe est constitué d'une multitude de sociétés à travers le monde, celui-ci est toujours contrôlé par une même famille depuis plus de cent-cinquante ans. A tel point que tout dans l'entreprise laisse transparaître les volontés de la famille.
A l'occasion de notre revue du périmètre de la consolidation, nous discutons avec le directeur de mission du cabinet co-commissaire aux comptes. Nous l'interrogeons tout particulièrement au sujet de COLT une filiale du groupe pour laquelle nous n'avons aucune information, aucune description et dont le nom contrairement à d'autres sociétés ne laisse échapper aucune indication. Le directeur de mission nous explique alors.

> *« COLT, oui c'est là que va le pognon ! Tu vois en prenant l'ascenseur jusqu'aux locaux du service qui s'occupe des comptes sociaux, il y a un petit couloir sur la droite qui donne sur une petite porte où il y a justement COLT d'inscrit sur un interphone. Ça ce sont leurs locaux. En fait, c'est l'entité qui récupère la part des bénéfices du groupe qui revient à l'actionnaire principal, c'est-à-dire à la famille quoi. Bien sûr, ils communiquent pas trop dessus ou alors de façon un peu spéciale ; c'est pour cette raison qu'ils ont créé plein d'autres structures qui ont vocation à distribuer exclusivement les parts des bénéfices qui ne reviennent pas à la famille, de manière à ce que les investisseurs arrivés au fur et à mesure du développement du groupe n'aient jamais accès à ces informations.* (…)
>
> *L'actionnaire, c'est-à-dire la famille a ses chiffres, et pilote ça finement. Les seuls autres qui les connaissent c'est la direction de la « com fi » et la direction financière ; mais tu t'imagines bien qu'ils savent qui ils servent… Pour les autres, pour les actionnaires qui n'appartiennent pas à la famille, il leur suffit de venir dans les locaux ils comprendront tout ! Attends par exemple, t'as vu le jeune gars qui nous accueille à l'entrée en sortant de l'ascenseur ? Tu crois quoi, tu crois qu'ils ont fait passer une annonce pour le trouver ? Non. Ici c'est tout pour la famille, tout par la famille et dès*

qu'ils ont besoin de se mettre d'accord ils trouvent une solution avec la direction financière. »

Ainsi chez SONCO, la famille propriétaire s'avère très attentive aux modalités du calcul et de l'affectation des bénéfices du groupe, et participe par ce biais à la détermination en aval de la préparation des comptes. Nous trouvons alors dans ces observations une description de l'actionnaire intrusif parfaitement éloignée de la figure de l'investisseur institutionnel, censé avoir fait irruption dans la gestion et la préparation des comptes des groupes.
Mais l'intrusion de la famille dirigeant SONCO dans la préparation des comptes se justifie ici par ses objectifs pour le pilotage du groupe SONCO, c'est-à-dire pour la coordination des différentes structures composant le groupe pour le service de leurs intérêts à travers le temps. Explorer l'influence des spécificités de l'actionnariat sur la préparation des comptes consiste donc finalement à percevoir comment les comptes peuvent être utilisés à un niveau mésoscopique pour le pilotage et la coordination de différentes entités d'un groupe.

Chez ECO, nous nous retrouvons face à une autre expression intéressante de l'influence des caractéristiques de l'actionnariat sur la préparation des comptes. Ayant terminé plus rapidement que prévu les diligences qui nous incombent dans la mission, l'un des managers profite de notre présence pour nous confier le pointage des procès-verbaux des séances du conseil d'administration et des assemblées générales du groupe, afin de vérifier leur conformité avec les valeurs auditées.
Même si malheureusement nous n'avons eu accès qu'à une version papier de ces procès-verbaux nous empêchant d'en citer ici des extraits, il fut intéressant de constater à cette occasion que toutes les manifestations de l'actionnaire – à travers la voix d'un ministre du gouvernement et d'après notre souvenir trois autres agents de la puissance publique aux responsabilités différentes – ne se font qu'à partir des chiffres proposés par la direction générale. Elles se résument de plus toujours *in fine* à des réactions, des commentaires ou des sentiments sur les différents sujets proposés, introduits et développés exclusivement par la direction du groupe.
ECO révèle une influence opposée à celle décrite dans le cas de SONCO, celle d'actionnaires très distants et peu impliqués dans le pilotage du groupe, alors qu'ils sont bien plus souvent que chez SONCO des investisseurs institutionnels. La puissance publique semble dans ce cas très proche des « petits » actionnaires de SONCO, de ceux n'appartenant pas à la famille et dont la connaissance approfondie des chiffres du groupe dépend entièrement des volontés de

la direction, c'est-à-dire en dernière analyse de ses motivations et stratégies propres pour le développement du groupe.
De même lors de notre intervention chez TOPCOM, le pointage de ces procès-verbaux nous est une nouvelle fois réservé. Ceux-ci nous sont transmis sous format électronique tant et si bien que ces documents constituent une trace intéressante pour asseoir nos analyses précédentes. Comme chez ECO, toutes les informations proposées aux représentants de l'actionnaire lors des discussions du Conseil d'Administration ; toutes les propositions ainsi que tous les thèmes abordés, se trouvent les prérogatives exclusives des initiatives de la direction de l'entreprise et suggèrent en conséquence les mêmes conclusions que précédemment.
Les caractéristiques de l'actionnariat d'une entreprise, en déterminant à la lueur de ces observations le périmètre d'intervention de la direction et de la direction financière, interfèrent donc directement dans la préparation des comptes et interviennent donc mécaniquement dans la production des évaluations actuarielles. Ces spécificités sont alors capables d'agir de façon ambivalente en faisant des comptes tantôt le moyen de piloter à un niveau mésoscopique un groupe, ou au contraire un pur académisme de présentation laissant toute liberté à certains de ses actionnaires ou à sa direction.

Le cas de TOPCO éclaire alors l'importance des spécificités de l'actionnariat sur la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur, et précise encore l'influence de ces caractéristiques mésoscopiques sur la production des comptes chez SONCO, ECO et TOPCOM.
Contrairement aux entreprises citées dans nos observations précédentes, TOPCO est un palier de consolidation dans un groupe d'entreprises. SATCO l'actionnaire principal de TOPCO, c'est-à-dire l'actionnaire contrôlant le sous-groupe consolidé par TOPCO ne correspond ni à la puissance publique, ni à une famille omnisciente, et encore moins à un groupement d'investisseurs institutionnels mais à une entreprise multinationale séculaire.
Comme l'écrasante majorité des sociétés appartenant à un groupe, comme la plupart des entreprises publiant des comptes sociaux intégrés ultérieurement dans des comptes consolidés ou publiant en tant que palier des comptes consolidés ; le destinataire principal de l'information financière produite, l'utilisateur auxquels se réfèrent les préparateurs quotidiens des évaluations actuarielles intégrées aux états financiers correspond en réalité au groupe lui-même. Claude nous confie à cet égard au cours de nos entretiens chez TOPCO.

« Vous voyez, les engagements hors bilan, comme plus généralement toutes les données que l'on récupère des filiales et que l'on consolide à notre étage ; on a un reporting en tant que tel pour TOPCO parce que la loi nous y oblige, même en tant que sous-palier de consolidation, mais on le fait uniquement pour SATCO [l'entreprise industrielle séculaire dirigeant le groupe]. *C'est pour ça qu'à chaque fois je profite de la venue de leurs auditeurs internes, que vous avez peut-être croisés d'ailleurs, pour faire le point spécifiquement avec eux sur les règles d'évaluation groupe sur lesquelles vous m'interrogiez tout à l'heure. C'est logique puisque moi je produis en fait pour SATCO ! »*

Cette caractéristique pratique de la production des comptes de groupe laisse alors apparaître combien la nature de l'actionnariat est décisive pour la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

La part la plus importante en volume de la consolidation des comptes de groupe constitue en réalité un média entre des sociétés d'un même groupe, entre des sociétés mères actionnaires de sociétés filiales. Derrière la majeure partie du travail comptable que nous décrivons dans la partie 3.1 précédente, derrière chacune des influences que nous évoquons dans cette partie et que nous aborderons dans la partie 3.3 suivante, s'affirment les préoccupations du groupe dans la préparation de la communication financière du groupe.

La préparation des comptes est donc avant tout en pratique une discussion continue entre les préparateurs des comptes, entre les services comptables de filiales et de sociétés mères, entre les « services conso » de sociétés têtes de consolidation et ceux de paliers de consolidation. La production comptable est ainsi concrètement à mille lieux des descriptions des recherches positives en comptabilité, à mille lieux d'un conflit d'agence où s'affrontent en permanence utilisateurs et préparateurs des comptes dans la production d'évaluations à la juste valeur.

Nos observations précédentes chez TOPCO et les mots de Claude démontrent explicitement combien l'utilisateur privilégié des comptes auquel se réfèrent les préparateurs des comptes est le groupe lui-même. Pourquoi ? Parce que l'actionnaire principal d'un groupe d'entreprises est toujours mécaniquement le groupe lui-même.

La seule lecture des notes annexes aux comptes consolidés de n'importe quel groupe de sociétés suffit à démontrer empiriquement ce point : le groupe est l'actionnaire principal du groupe. Le groupe est donc toujours en réalité le principal destinataire de la communication financière du groupe lorsque les filiales et sociétés consolidées sont suffisamment nombreuses

pour faire de la majorité des travaux comptables des initiatives à destination du groupe lui-même.

Nos observations chez TOPCOM nous permettent ainsi de détailler explicitement ce point. La Figure 23 suivante présente l'organigramme du groupe TOPCOM au 31 décembre 2010, récupéré depuis les archives du cabinet utilisées pour notre mission d'audit. Afin d'établir définitivement nos réflexions précédentes, nous y adjoignons une représentation de l'architecture schématique de chacun des groupes d'entreprises que nous avons visités.

Organigramme du groupe TOPCOM au 31/12/2010

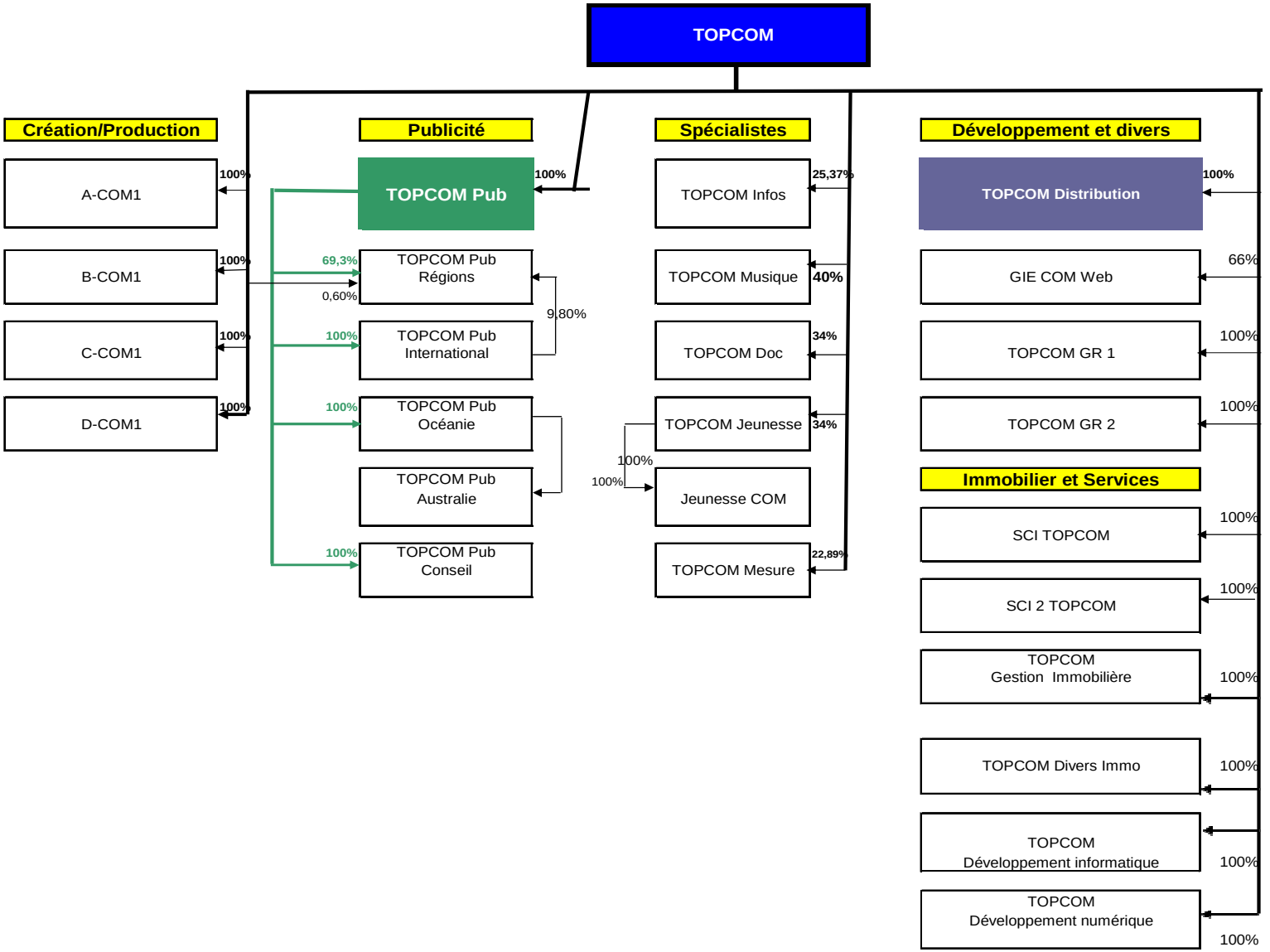

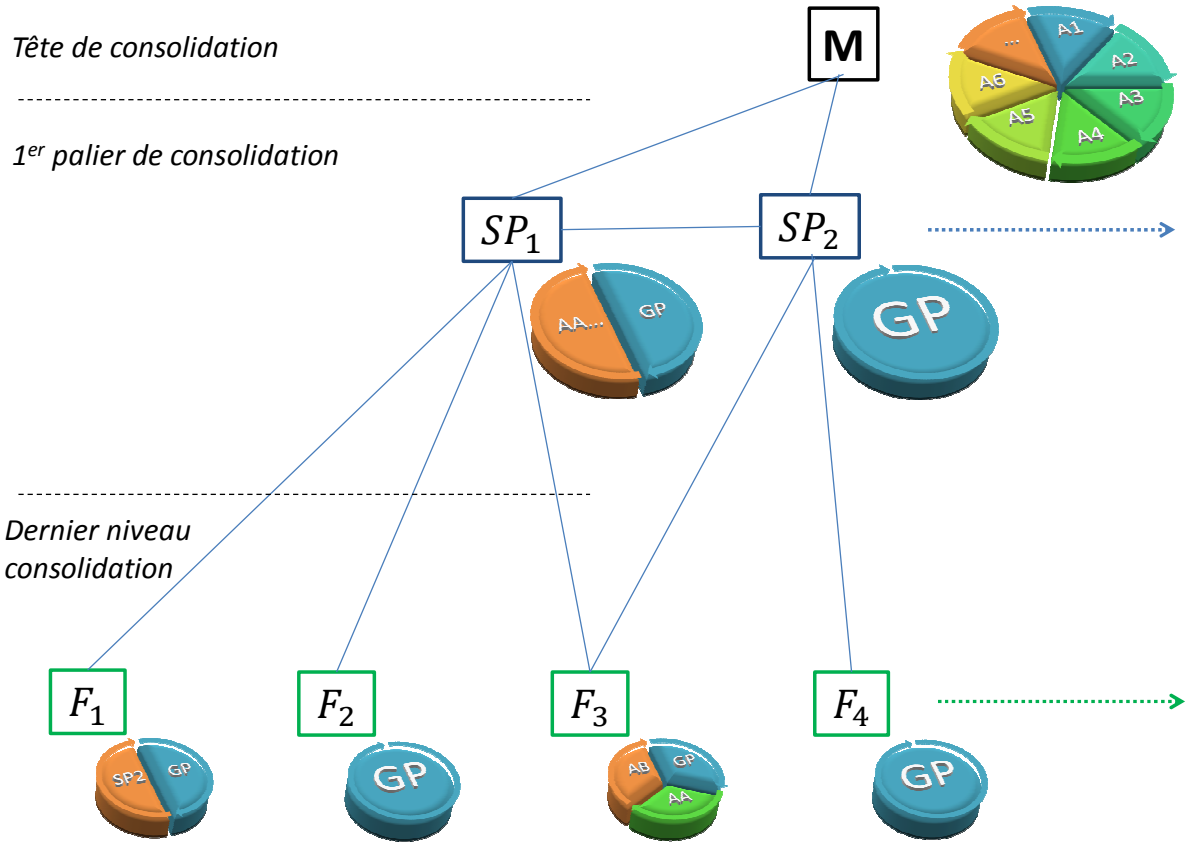

Légende et explications pour chacun des deux schémas

Organigramme de TOPCOM au 31 décembre 2010

Le groupe TOPCOM est structuré autour de quatre domaines d'activité principaux, dirigés chacun par la société TOPCOM. La société TOPCOM est ainsi la société mère du groupe en incarnant à la fois la société holding du groupe et un avant-poste opérationnel du groupe. Chacune des flèches de l'organigramme indique les pourcentages de contrôle liant une entité à une autre au sein du groupe.
Comme dans l'ensemble des sociétés que vous avons rencontrées, chacune des entités publie ses propres comptes sociaux tant du fait d'obligations légales que parce que ces comptes fournissent la matrice de la consolidation des comptes du groupe (cf. partie 3.1).

TOPCOM illustre de façon irréfutable comment le premier destinataire de l'information comptable du groupe est en réalité le groupe lui-même. Confortant nos observations précédentes, les actionnaires de TOPCOM la société dirigeant le groupe ne sont pas dans cette architecture les destinataires principaux des états comptables préparés par la majorité des entités du groupe.

Organigramme type des groupes visités publiant des états consolidés à la juste valeur

Chaque encadré correspond à une société du groupe : *M* la mère, SP_1 et SP_2… les paliers de consolidation, F_1, F_2, F_3, F_4… les filiales consolidées du groupe selon les différentes méthodes de consolidation prévues en fonction des pourcentages de contrôle du groupe.
A côté de chacun de ces encadrés figure une représentation de l'actionnariat de la société considérée.

Ainsi, « *M* » la société mère est considérée comme la société holding du groupe. La détention de celle-ci confère le contrôle du groupe. Son actionnariat est dispersé entre les différents

propriétaires possibles du groupe – une famille comme chez SONCO, la puissance publique comme chez ECO, ou tout autre apporteur de capitaux.

En revanche pour les autres entités du groupe, il apparaît clairement que le principal actionnaire se trouve être le groupe représenté en bleu (« GP ») à côté des encadrés. La société F_2 voit aussi le groupe majoritaire dans son actionnariat puisque la part du capital représentée en vert correspond en fait à la participation de F_2 une autre société du groupe.

F_1, F_2, F_3, F_4… établissent leurs comptes à destination du groupe dont elles dépendent, tout comme chacune des sociétés SP_1 et SP_2… du palier de consolidation présenté produisent leurs états financiers à destination de *M* la mère du groupe.

Le principal destinataire de l'information financière au sein d'un groupe est donc le groupe comme l'expriment l'organigramme de TOPCOM et cet organigramme générique réalisé à partir des sociétés visitées.

Figure 23 : Organigramme du groupe TOPCOM et organigramme type des groupes visités publiant des états consolidés à la juste valeur.

Comme l'exprime la Figure 23 ci-dessus, chaque filiale produit ses comptes sociaux pour la société qui la contrôle directement. Cette dernière établit alors son reporting financier à la destination d'un palier de consolidation supérieur. Enfin, les paliers les plus élevés dans le groupe produisent leurs états financiers à destination de la société mère du groupe ou même plus largement pour la tête de consolidation du groupe. Cette dernière s'attache enfin à la publication des états consolidés du groupe s'adressant à l'ensemble des actionnaires de ses différentes sociétés consolidées, comme aux apporteurs de capitaux extérieurs.

Comme les sociétés consolidées correspondent toujours *in fine* à des sociétés contrôlées par des entreprises du groupe, l'actionnaire principal à qui sont destinés les états financiers produits à chaque strate de consolidation correspond toujours à une partie du groupe et donc au groupe lui-même.

Le groupe à l'attention duquel sont produits les comptes des différentes entités qu'il recouvre, se trouve donc à la fois l'utilisateur et le préparateur des états financiers, c'est-à-dire à la fois l'utilisateur et le préparateur des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Contrairement aux investisseurs extérieurs – les « utilisateurs privilégiés » de la communication financière selon l'IASB – en étant à la fois utilisateur et préparateur des comptes, le groupe dispose des moyens d'action et d'obtention de l'information le dissociant définitivement du « principal » dans un conflit d'agence.

Selon les spécificités de l'actionnariat du groupe et de ses différentes entités s'établissent un ensemble de relations unissant les directions financières des différentes parties du groupe, mêlant leurs besoins informationnels pour le pilotage des différentes entités. Chacune des interactions microscopiques ou mésoscopiques décrites précédemment voit donc ses

modalités impactées par les caractéristiques de cet actionnariat. La production des évaluations actuarielles, l'activité quotidienne des services comptables, les dispositifs de contrôle de la préparation des comptes, toutes ces dimensions de la production comptable sont donc également conditionnées par le double rôle d'utilisateur et de préparateur du groupe.
Si les parties extérieures au groupe – les petits actionnaires chez SONCO, la puissance publique chez ECO, les investisseurs de TOPCOM – peuvent alors également détenir des parts des différentes filiales ou paliers présentés dans la Figure 23, il demeure que seul le groupe détient par définition le contrôle des entreprises qu'il consolide.

Les spécificités de l'actionnariat sont en définitive des caractéristiques mésoscopiques déterminantes dans la préparation des comptes. En faisant de la préparation des comptes consolidés une activité à destination du groupe lui-même, elles font de la consolidation des comptes une discussion entre les différents préparateurs et services comptables du groupe plutôt qu'un conflit d'agence permanent entre la direction d'entreprise et les apporteurs de capitaux.
Les caractéristiques de l'actionnariat d'un groupe impriment ainsi la production quotidienne des évaluations actuarielles de la juste valeur, chacune des interactions micro, méso et macroscopiques que nous décrivons selon les besoins des différentes parties de l'organisation – direction financière, direction, actionnaire principal, … – en faisant des états financiers des variables plus ou moins utiles au pilotage mésoscopique du groupe.
La communication financière apparaît comme une discussion entre différents niveaux d'un groupe, entre les services comptables d'entités diverses bien que rattachées à une même autorité. Dans quelle mesure la préparation quotidienne des évaluations actuarielles peut-elle alors être facilitée ou rationalisée par les méthodes et pratiques d'évaluation préférentielles auxquelles ne cesse de se référer l'IASB pour promouvoir la comptabilité à la juste valeur ?

3.2.4/ Le rôle ambivalent de l'existence de méthodes ou pratiques d'évaluation préférentielles

Les normes IAS-IFRS soutenant la comptabilité à la juste valeur font de l'utilisation largement répandue de méthodologies de valorisation parmi les praticiens du chiffre, une justification de leur utilisation pour la production des évaluations actuarielles.
Les rappels fréquents des textes des normes aux méthodologies financières « couramment acceptées » (UE 2008, IAS 39, § 48A, L320/281) pour la valorisation d'actifs ou de passifs,

apparaissent même comme les solutions trouvées par le normalisateur international pour encadrer la production de comptes à la juste valeur. Ces méthodologies incarnent ainsi les moyens retenus par la normalisation comptable pour contraindre la liberté dont jouissent les préparateurs des comptes pour la production des évaluations actuarielles.
Dans quelle mesure ces méthodologies à la disposition des préparateurs impactent-elles nos observations précédentes ? Ces méthodes d'évaluation préférentielles censées à la fois faciliter et contraindre la préparation des comptes s'imposent-elles aux expertises locales de l'organisation ? Parviennent-elles à orienter la préparation des évaluations actuarielles dans le sens des espérances de l'IASB ?

Tout d'abord, une méthode préférentielle d'évaluation correspond pour le normalisateur international au point focal de la théorie des jeux (Schelling 1986). Celle-ci est en effet supposée agir comme un point de repère permettant une coordination implicite des pratiques d'évaluation des entreprises quels que soient leur secteur d'activité et leurs particularités, et ce même si celles-ci ne se concertent pas ou ne parviennent pas à observer directement les méthodologies de valorisation adoptées par les autres firmes.
Grâce à l'existence d'un point focal pour les évaluations actuarielles de la juste valeur, l'IASB peut espérer que les interactions erratiques de la préparation des comptes conduisent malgré tout à des états financiers plus comparables. Ces méthodes d'évaluation préférentielles apparaissent donc dans les normes IAS-IFRS comme les moyens d'assurer la comparabilité des comptes à la juste valeur, alors même que leurs évaluations actuarielles dotent les préparateurs des comptes de davantage de liberté.
Toutefois l'IASB n'a pas jugé nécessaire de préciser dans les normes quelles sont précisément ces méthodes ou pratiques d'évaluation préférentielles. Celles-ci traduisent donc combien pour le normalisateur comptable international il est en pratique aisé de produire des évaluations à la juste valeur, combien l'ajustement des valeurs comptables aux valeurs économiques est automatique par la seule application légale de ses normes.
Or les différentes conditions mésoscopiques de la préparation des comptes décrites dans cette partie démontrent qu'une méthodologie « couramment acceptée » est en pratique une notion polysémique. Selon qu'un groupe de sociétés corresponde à l'institution financière de Matthieu le contrôleur des valorisations, à l'entreprise industrielle de Claude, ou au contraire à TOPCOM un groupe des médias ; selon que leurs différentes filiales et paliers de consolidation appartiennent également à des univers plus ou moins spécifiques ; plusieurs

méthodologies « couramment acceptées » plutôt qu'un point focal émergent en pratique pour l'évaluation à travers nos observations précédentes.
Derrière les méthodologies « couramment acceptées » qu'évoque l'IASB apparaissent donc à la lueur de nos observations les expertises locales de l'organisation, dont nous avons montré la prépondérance dans la préparation des évaluations actuarielles, tant *« Ce ne sont pas les comptables qui vont parvenir à concevoir et conduire les vérifications suffisantes avec des procédures cherchant à voir si on a bien fait l'évaluation au départ »* pour suivre une nouvelle fois Matthieu.

Mais lorsque ces évaluations concernent des parties peu décisives de l'activité d'un groupe, nous avons observé à travers les groupes visités que ces évaluations étaient largement externalisées. Parmi ces informations peu importantes figurent celles n'exigeant ni d'être réalisées par les opérationnels de l'entreprise, ni d'être prises en charge par ses services comptables.
Les méthodes préférentielles d'évaluation agissent alors comme une influence mésoscopique ambivalente dans la préparation des évaluations actuarielles en commandant l'externalisation de ces parties non stratégiques de la production comptable, comme il nous faut le démontrer à présent.
Une norme cristallise dans nos observations cette externalisation aisée d'une partie de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. La norme IAS 19 « Avantages de personnel » (UE 2008) impose aux groupes de sociétés de présenter dans leurs états financiers les montants que l'entité versera au titre des avantages du personnel, c'est-à-dire de toutes les indemnités futures de départ en retraite qu'elle aura à payer à ses employés. L'IASB promet ainsi de faire de la comptabilité à la juste valeur une représentation plus panoptique, aussi utile pour les décisions du management de l'entreprise que pour les arbitrages de ses investisseurs. Tout acteur de la communication financière est ainsi *a priori* en mesure de vérifier grâce à IAS 19, que l'entité dans laquelle il décide d'investir n'est pas exposée à moyen ou long terme à des difficultés économiques importantes du fait du versement de ces rétributions.
Parce que ces estimations ne consistent qu'en une somme de calculs actuariels dont l'importance stratégique n'est pas primordiale, des cabinets extérieurs spécialisés dans l'actuariat s'attachent à la production de ces évaluations pour les groupes que nous avons visités. Si l'on peut voir dans cette externalisation une subtilité de la division du travail

comptable, cette modalité de production du chiffre comptable nous paraît devoir retenir notre attention au-delà de cette simple considération.

A l'approche de la fin de notre intervention sur les comptes sociaux de SONCO, nous sommes en charge de la revue des engagements de retraite du groupe afin de préparer notre prochaine intervention sur l'audit des comptes consolidés. Nous apprenons qu'un cabinet d'actuaires est chargé par SONCO de la réalisation de ces valorisations.

Nous profitons des montants que nous avons la charge de valider pour nouer conversation avec deux des collaborateurs du service comptable. Nous leur demandons progressivement pour quelles raisons SONCO recourt selon eux à un cabinet d'actuaires pour ces engagements. Celui en charge du suivi de ces parties des états financiers nous explique.

> *« C'est simple, si nous on devait faire ça en plus de toutes les autres tâches pour la préparation des comptes sociaux on s'en sortirait pas. En plus bon, je sais pas comment c'est ailleurs, mais bon moi je suis pas actuaire ! Je comprends pas toujours ce qu'ils font même si globalement je vois bien le sens ; en plus pour les «* pensions *»* [c'est-à-dire les engagements de retraite] *il y a tellement de paramètres même si c'est pas forcément le plus compliqué pour les valoriser que franchement on aurait pas le temps de le faire ; et surtout que l'on n'aurait aucune garantie de l'avoir bien fait. Donc on préfère largement le confier à des actuaires et vous mettre directement en relation avec eux, après vous avoir soumis leurs travaux, que de nous immiscer dans tout ça. »*

L'importance des travaux dont la charge revient aux services comptables semble ainsi justifier pour ce collaborateur l'externalisation de parties de la préparation des comptes.

Mais par-delà cette explication mécanique résonnant avec nos sections 3.1.2.1 et 3.1.2.2 précédentes, l'externalisation de la production de ces évaluations actuarielles doit aussi être appréhendée au regard de l'espace discrétionnaire dévolu aux préparateurs des comptes par la comptabilité à la juste valeur.

Nous nous trouvons ainsi en charge du traitement des rapports d'actuaires sur les engagements de retraite des filiales de TOPCO. Ceux-ci sont envoyés par les différentes sociétés consolidées par TOPCO au service consolidation, ainsi qu'au senior manager dirigeant notre mission d'audit.

Conformément à l'organisation type du travail d'un service consolidation que nous décrivons en partie 3.1, ces rapports sont tous repris et contrôlés individuellement, puis agrégés automatiquement par un progiciel dédié afin d'obtenir la valeur des engagements de retraite

pour les états consolidés du groupe. Chez TOPCO, un unique prestataire est ainsi chargé de l'estimation de ces engagements pour toutes les filiales du périmètre de consolidation et dispose des paramètres d'actualisation retenus par la société mère du groupe.

Pour toutes les filiales, le rapport d'actuaire se présente conformément à la version anonyme présentée en Figure 24 suivante. A la lecture de ces quatre extraits, il est possible d'effectuer plusieurs remarques.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET CERTIFICATION.....3

II. METHODOLOGIES D'EVALUATION.....4

III. HYPOTHESES RETENUES.....5

IV. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION VISEE PAR L'EVALUATION ACTUARIELLE AU 31/12/2011.....9

V. RESULTATS DES EVALUATIONS DU REGIME DE RESTRAITE A PRESTATIONS DEFINIES AU 31/12/2011...11

VI. RESULTATS DES EVALUATIONS AVANTAGES ANNEXES AU 31/12/2011.....15

ANNEXE 1 : REGIME DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES.....18

ANNEXE 2 : REGIME D'AVANTAGES ANNEXES.....19

ANNEXE 3 : COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX 20

III. HYPOTHESES RETENUES

1. Principes généraux suivis pour la sélection des hypothèses démographiques, économiques et financières

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2011 doivent être choisies en fonction de l'expérience réelle de la société et des conditions économiques en vigueur à la date d'évaluation dans le respect des principes de la Norme IAS 19 qui stipulent d'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques (telles que la rotation du personnel et la mortalité) et financières (telles que les augmentations futures des salaires, certains changements dans les régimes généraux et obligatoires). Les hypothèses financières doivent être basées sur les attentes du marché à la date de clôture de l'exercice au cours duquel des obligations doivent être réglées.

2. Tableau synthétique des hypothèses retenues

▸ Taux d'actualisation des engagements

Le taux retenu est de 4.75% (contre 4.15% pour 2010). Ce taux nous a été communiqué par le management de

▸ Age de départ à la retraite

Pour l'évaluation au 31/12/2011 en accord avec le management du groupe et les commissaires aux comptes, nous avons tenu compte de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

Pour les actifs, il est fonction de l'âge supposé de début de carrière et de la durée de carrière minimale nécessaire pour liquider ses droits à la retraite Sécurité sociale à taux plein.

Catégorie	Année de naissance	Age de début de carrière
Non Cadres	< 1944	20 ans
Non Cadres	≥ 1944	22 ans
Cadres	< 1944	22 ans
Cadres	≥ 1944	25 ans

S'il est inférieur à l'hypothèse décrite ci-dessus, c'est l'âge à l'entrée dans le groupe qui est retenu.

Le nombre de trimestres nécessaires pour liquider ses droits à taux plein est fonction de l'année de naissance :

Année de naissance	Nombre de trimestres
Jusqu'en 1948	160

Figure 24 : Quatre extraits d'un rapport d'actuaire relatif aux engagements de retraite des sociétés consolidées par TOPCO.

▶ Taux de revalorisation salariale

Les taux de revalorisation salariale sont fonction de l'âge des participants. Ils nous ont été communiqués par le management de

Age	Taux annuel
≤ 60 ans	2.4%
> 60 ans	1.8%

IV. CARACTERISTIQUES DE POPULATION VISEE PAR L'EVALUATION ACTUARIELLE AU 31/12/2011

Les données individuelles des participants/bénéficiaires aux régimes de retraite à prestations définies et qui nous ont été transmises ont subi certains tests de cohérence afin de s'assurer de leur validité aux fins de l'évaluation. Les tests réalisés concernent la totalité de la population étudiée. Les différents tests réalisés sous décrits ci-dessous.

- **Validation du périmètre de l'étude** : Vérification de la présence ou non des sociétés ayant fait l'objet de l'étude en 2010.
- **Ecarts sur date de naissance, date d'entrée groupe, date de naissance du conjoint** : Vérification de la non variation de la date entre 2010 et 2011. Certaines dates nous ont été confirmées, d'autres corrigées. Les écarts constatés sont globalement inférieurs à un an.
- **Ecarts sur sexe** : Vérification de la non-variation du sexe entre 2010 et 2011. Il n'y a pas d'écart.
- **Ecarts sur salaire** : Les variations en valeur absolue de rémunération supérieures à 15% sont soumises à pour validation. Les salaires sont soient modifiés, soit confirmés.
- **Ecarts sur Rentes** : Les variations anormales par rapport à la revalorisation décidée ont été validées par le management du groupe
- **Sorties 2011** : Les bénéficiaires sortis au cours de l'année 2011 (décès, démissions…) ont fait l'objet d'une demande de confirmation au groupe . Les sorties des retraités/réversataires de plus de 80 ans sont supposées « naturelles ». Les sorties de tous les actifs ainsi que des retraités/réversataires de moins de 80 ans avec une dette supérieure à 5000€ font l'objet de validation/confirmation.
- **Nouveaux bénéficiaires** : Ces données ont été validées par le management de Cela concerne :
  - Les nouveaux actifs.
  - Les nouveaux retraités non présents dans la base de données 2010 ni en tant qu'actifs ni en tant que retraités.
  - Les nouvelles réversions suite au décès du bénéficiaire principal.
- **Changement CSP** : concerne les salariés ayant changé de catégories socioprofessionnelles entre 2010 et 2011.
- **Identification des bénéficiaires passés d'actifs à retraités**
- **Identification des transferts le cas échéant**
- **Identification des doublons** : concerne les salariés partis à la retraite en 2011
- **Pourcentage de prise en charge par certaines sociétés** : l'engagement de certains bénéficiaires peut être réparti sur plusieurs sociétés suivant un pourcentage.

Les écarts ou anomalies relevés suite à ces tests ont été soumis pour validation et/ou corrections au management du groupe . Les données finales retenues pour l'évaluation de fin d'année intègrent donc les corrections effectuées.

Tout d'abord le caractère standardisé de cette information est une caractéristique frappante. Pour toutes les filiales intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe, une même structure de rapport est utilisée. Ceci peut s'expliquer tant par la volonté de l'actuaire de rationaliser sa production, que par le dessein de rendre plus claire et accessible une information quantitative difficilement appréhendable à l'origine.

Deuxième élément, même s'ils font de manière récurrente référence aux normes comptables internationales, ces rapports n'ont rien de comptable. Ils suivent davantage la structure type d'une démonstration mathématique en présentant en premier lieu l'axiomatique mobilisée, puis les caractéristiques de l'échantillon retenu et enfin les résultats obtenus. Dès lors, il est parfaitement observable que les chiffres produits ne sont pas pour l'actuaire des évaluations comptables mais seulement des estimations dont il s'agit de démontrer la pertinence.

En outre, le corps des hypothèses mobilisées pour la réalisation des évaluations est très détaillé et très fourni. Ceci peut s'expliquer en grande partie par la volonté de l'actuaire d'expliciter au commissaire aux comptes les choix d'évaluation retenus, afin que ce dernier puisse par exemple mettre à l'épreuve la solidité des hypothèses retenues. Néanmoins par la présentation de ces hypothèses détaillées, l'actuaire se présente toujours uniquement comme un calculateur au service de l'entreprise et à l'écoute du commissaire aux comptes.

Comme l'illustrent les passages que nous avons surlignés en jaune dans les extraits de la Figure 24, l'actuaire attribue toujours à un tiers la responsabilité des choix d'évaluation réalisés. Il se décrit comme le tributaire du management pour le calibrage du taux d'actualisation et de l'âge de départ à la retraite ; comme celui des normes comptables internationales pour l'élaboration de sa méthodologie de valorisation ; et enfin comme la « bouche du droit » pour l'intégration des enjeux fiscaux sous-jacents à ces valorisations.

Cette production externalisée des évaluations actuarielles, relatives ici aux engagements futurs de retraire mais aussi plus largement à toute la production comptable laissée aux prérogatives d'expertises extérieures que nous avons rencontrée, révèle deux points importants sur l'influence de l'existence de méthodes préférentielles d'évaluation.

D'une part, lorsque les expertises locales de l'organisation ne sont pas les uniques recours de l'organisation pour la production de ces évaluations, leur préparation à base de projections de flux de trésorerie est déléguée à des expertises particulières distinctes des services comptables de l'entreprise. Actuaires, spécialistes des évaluations immobilières ou financières etc., toutes

ces expertises particulières sont considérées par l'organisation comme les plus à même d'estimer ces engagements futurs toujours difficilement modélisables[49] sans être stratégiques.

La présentation de calculs détaillés apparaissant à travers les extraits de la Figure 24 tend à intimer que la sophistication du calcul suffit à produire une représentation fidèle du passif qu'il cherche à représenter en comptabilité. Ce dernier point déjà identifié par Barth (2007 ; Power 2010, 200) prend même une force supplémentaire lorsqu'une expertise étrangère et nettement plus socialement prestigieuse que la connaissance comptable est apposée à ces évaluations dans les organisations visitées.

Le commissaire aux comptes et l'auditeur sont définitivement les deux sujets les plus apparents de cette illusion. A l'instar de ce que nous décrivions précédemment, leurs interventions sur les travaux de ces expertises extérieures consistent en des vérifications poussées de la précision des calculs réalisés (Power 2010) mais jamais en la mise à l'épreuve des fondements de ces évaluations. Les travaux de doctrine professionnelle de l'auditeur établissent parfaitement ce dernier point comme le démontre l'exemple utilisé pour l'une de nos missions d'audit à travers la Figure 25 suivante.

Taux d'actualisation zone euro pour le calcul des engagements de retraite au 31 décembre 2011

Nous vous informons que les taux d'actualisation, tels qu'ils ressortent des indices IBOXX et Bloomberg déterminés à partir d'échantillons d'obligations de première catégorie ont évolué de façon significative sur les derniers mois de l'année et notamment celui de décembre 2011. Au-delà de la pure évolution des taux d'intérêt, nous attirons également votre attention sur le fait que l'échantillon de l'IBOXX composite a été modifié début janvier 2012 pour exclure des valeurs qui n'étaient plus notées AA et que, de ce fait, la valeur de l'indice composite au 3 janvier 2012 s'avère assez nettement inférieure à celle du 31 décembre, basée sur l'ancienne composition (4,31% contre 4,6%).

Tous ces éléments nous conduisent à réviser les fourchettes de taux communiquées lors de l'atelier du 12 décembre 2011. Au lieu d'une fourchette entre 4,25 et 5,25 % à fin novembre, celle-ci s'établit à fin décembre entre 3,6 à 4,75 %. La valeur haute de la fourchette est légèrement supérieure aux indices observés pour prendre en compte de la duration généralement plus longue de certains engagements (IDR ou rentes viagères) que celle reflétée par l'échantillon de l'IBOXX.

Pour les sociétés qui retiendraient un taux situé en dehors de cette fourchette, il est nécessaire d'en apprécier l'acceptabilité au regard de particularités éventuelles et du seuil de matérialité.

[49] Compte tenu de la variabilité de l'activité économique, des différents cycles qui la caractérisent, et de l'univers « turbulent » (Emery et Trist 1965) dans lequel opèrent les firmes aujourd'hui, il nous paraît possible d'avancer que même l'évaluation d'engagements futurs de retraite – compte tenu des évolutions fréquentes de la législation, des doutes quant à la stabilité des paramètres d'actualisation retenus et des estimations des prestations réalisées – n'ont rien d'un calcul aisé.

Pour les groupes qui utiliseraient des modèles « propriétaires », il est essentiel d'en documenter la composition (obligations AA) et de s'assurer que la maturité retenue est cohérente avec la durée résiduelle des engagements.

Enfin, nous vous rappelons que le choix du taux à l'intérieur de la fourchette devrait être cohérent avec les taux retenus au cours des exercices précédents (on ne devrait normalement pas être en haut de fourchette si l'on était en bas auparavant). Pour mémoire la fourchette à fin décembre 2010 se situait entre 4,25 et 4,75 %.

En cas de difficultés, notamment en cas de divergences de vues avec le confrère, nous vous recommandons de consulter le [service de doctrine groupe] ou le département actuariat de XXX.

Vous trouverez ci-joint les deux slides de l'atelier actualisés sur la base des derniers taux publiés.

Figure 25 : Flash de doctrine professionnelle d'un cabinet du *Big Four* (janvier 2012).

L'auditeur réplique les calculs, réalisés cette fois par ces expertises extérieures pour la préparation d'évaluations actuarielles, tant l'exactitude du calcul semble signifier son fondement et sa pertinence pour la communication financière. Et ce alors même que l'actuaire exprime explicitement à plusieurs reprises dans les extraits de la Figure 24 précédente, qu'il ne fait que suivre les intentions du management de l'entreprise.

Ainsi, même lorsque des méthodes d'évaluation « couramment acceptées » sont censées contraindre et encadrer la production comptable, la préparation des évaluations actuarielles laisse libre cours aux interventions des préparateurs de comptes. Lorsque des expertises locales de l'organisation ne sont pas mobilisées, des expertises extérieures sont sollicitées pour asseoir les choix de valorisation de la direction de l'entreprise.

Ainsi l'existence de méthodes préférentielles intervient dans l'erratique de la production des comptes à la juste valeur, impacte les interactions microscopiques des acteurs et outils de la préparation des évaluations actuarielles. De ce fait, loin de permettre une convergence des pratiques d'évaluation au sein des entreprises autour d'un même point focal ou d'un nombre réduit de références pour la représentation des engagements futurs de l'entreprise, l'existence de méthodologies de valorisation populaires ne fait que renforcer l'architecture de la production comptable décrite à travers nos observations. Elle nourrit l'erratique de ses interactions micro, méso et macroscopiques, plus qu'elle ne participe à leur rationalisation.

Nous retrouvons alors l'ubuesque décrit dans la section 3.1.1.3 précédente. Une organisation bicéphale de la préparation des comptes s'affirme même lorsque l'IASB promet que la production d'évaluations à la juste valeur n'est que l'application d'une technique d'évaluation préférentielle.

Les experts de l'organisation ou des expertises extérieures s'affirment comme les seuls acteurs capables de produire des valeurs actuarielles. La direction et le management de l'entreprise encadrent ces travaux à travers l'application de règles de conformité, établies selon l'utilité des états financiers pour leurs arbitrages et le pilotage de l'organisation. Les services comptables lient alors par leurs travaux quotidiens ces deux hémisphères, en s'activant à la compilation plus ou moins chaotique des évaluations produites et en contrôlant leur conformité avec les directives de la direction.

Il nous faut désormais lier ces réflexions avec les niveaux les plus macroscopiques de l'organisation, afin de déterminer dans quelle mesure ils sont susceptibles d'influencer cette architecture, d'impacter les déterminismes micro et mésoscopiques de la préparation des comptes que nous venons de décrire.

3.3/ Lorsque la « réalité économique » devient un moyen, et la normalisation une perturbation de la préparation des comptes à la juste valeur

Nous discernons à présent comment les caractéristiques mésoscopiques d'un groupe d'entreprises influencent la préparation quotidienne des évaluations actuarielles de la juste valeur. Si l'on suit alors les trois systèmes que nous identifions dans la préparation des comptes, les caractéristiques les plus macroscopiques d'un groupe en déterminant le système environnemental de la production comptable doivent également conditionner la production comptable.

Nous montrerons ainsi dans cette partie que la prospérité relative d'une entreprise, tout en étant l'objectif de la représentation comptable à la juste valeur se révèle également un moyen de la préparation des évaluations actuarielles, en contraignant tout autant qu'en émancipant les préparateurs des comptes (3.3.1).

Enfin nous soulignerons que la normalisation comptable à travers ses différents développements et sa dynamique, interfère périodiquement dans les travaux quotidiens des services comptables. Mais nous mettrons en évidence à la lueur de nos observations que son influence dans la systémique du travail comptable se révèle parfois surprenante pour la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur (3.3.2).

3.3.1/ L'opportunité représentée par le cycle et la dynamique économique d'une entreprise

Nos observations des conditions micro et mésoscopiques précédentes montrent qu'un groupe d'entreprises est à la fois le préparateur et le premier utilisateur de l'information financière à la juste valeur. La systémique de la préparation des comptes, c'est-à-dire la pluralité de personnels, d'outils et de dispositifs conçus pour faciliter ou encadrer la production des évaluations actuarielles comme la consolidation des comptes, est ainsi dépendante des besoins de pilotage du groupe.

Or selon le cycle économique dans lequel se positionne un groupe d'entreprises, selon qu'il traverse une période de croissance marquée par d'importants investissements ou au contraire qu'il connaisse des difficultés commerciales ; les besoins de pilotage du groupe différeront à chacun de ses niveaux micro et mésoscopiques. Selon le cycle économique d'un groupe, ses

besoins en matière d'informations financières varieront. Par conséquent les conditions du travail comptable quotidien s'en trouveront altérées.

Par leurs ambitions pour la représentation comptable et par la liberté qu'elles accordent en conséquence aux préparateurs des comptes, les évaluations actuarielles de la juste valeur s'avèrent alors un recours précieux à la disposition du groupe. Par la diversité de leurs paramètres et scenarii, elles revêtent plus précisément un double rôle selon les conditions de l'activité économique du groupe.

Tout d'abord, ces valeurs incarnent une information financière susceptible de s'adapter sans trop de latence aux nouvelles conditions économiques de l'entreprise pour incarner de précieux outils de pilotage à la disposition de l'organisation. Mais pour cette même raison, elles constituent également en pratique de formidables moyens au service des comportements stratégiques de la direction de l'organisation et donc un outil stratégique à la disposition des préparateurs de comptes dans la communication financière.

Nos observations chez SONCO nous permettent de préciser ces premières réflexions. Pendant les semaines au cours desquelles nous partageons une même salle de travail avec l'équipe du cabinet co-commissaire aux comptes, nous parvenons à rapidement nouer des relations cordiales avec les membres de cette équipe. Parmi celle-ci figurent en effet deux assistants, débutants comme nous, qui se consacrent depuis le début de notre intervention à des tâches proches de celles qui nous sont confiées.

Lors d'un traditionnel verre de fin de mission, l'un deux nous explique son appréhension de quitter plus tôt que prévu la mission SONCO pour revenir à ses autres missions et surtout à GROPCO, une société des métiers de l'assurance en situation financière très difficile. Il nous confie librement à cet égard.

> *« Franchement ça m'embête de quitter SONCO pour GROPCO. Oui, tout à l'heure j'ai appelé le manager pour lui dire qu'il pouvait compter sur moi et que je serais ravi qu'il me planifie de nouveau sur le dossier… Faut bien fayoter quand on est à notre niveau, mais là ça va vraiment être dur. Tu vois avant SONCO, j'y étais déjà pendant deux semaines. Je sais pas si t'as lu la presse, mais le truc clair, c'est que ça va pas du tout chez GROPCO ils sont quasiment en faillite donc c'est pas trop la joie... Tu sais du coup ce qu'on a fait pendant deux semaines pour notre mission de revue des comptes annuels ? Tu peux pas deviner… On est restés toute la journée, de neuf heures du matin à dix heures du soir devant nos ordinateurs portables… Scénario classique… Mais on est restés comme ça à rien faire ! Rien ! Rien de rien absolument*

rien !... En plus, on n'avait même pas de connexion, on était figés ; horrible. Même l'associé, lorsqu'il venait sur la mission il s'installait à côté de nous, on faisait semblant de faire des trucs sur nos ordinateurs même s'il devait bien se douter qu'on faisait rien, juste pour faire genre... Pareil quand le client entre. Mais dès qu'on demandait des pièces à la compta, ils refusaient de nous répondre. On avait accès à aucun justificatif, à aucun détail de comptes, à rien pendant des semaines parce que chez GROPCO c'était la débandade généralisée… L'ambiance de cette mission c'était vraiment pas de s'insurger sur les WACC *ou sur les trucs qu'on traite chez SONCO ! Mais de faire semblant qu'on travaille sans les services comptables pour garder notre facturation. Je risque d'y retourner souvent avant qu'on certifie finalement. »*

Les circonstances économiques s'avèrent donc décisives pour la production des comptes tout en étant un objectif de la représentation comptable.

Frappés par cette anecdote de notre collègue co-débutant dans la pratique comptable, nous nous sommes procuré le document de référence finalement publié par GROPCO pour l'année 2011. GROPCO en tant que groupe de sociétés coté sur l'Eurolist, évoluant de surcroît dans les métiers de la finance et de l'assurance, est contraint à toute une série de publications dont celle de ses documents de référence, immédiatement disponibles depuis le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

A la lueur de l'expérience de notre collègue, notre premier mouvement est de constater que les comptes sont sans surprise certifiés par les deux cabinets commissaires aux comptes. La mission d'audit a donc été malgré tout conduite jusqu'à son terme.

Pour la présentation de ses résultats consolidés, GROPCO explique ses difficultés par la dépréciation massive d'actifs financiers concernant des pays d'Europe en graves difficultés financières. Le groupe souligne qu'en l'absence de ces éléments non récurrents, ses performances progressent en réalité sur l'exercice bien que les comptes affichent une perte nette avoisinant les deux milliards d'euros.

Des dépréciations d'actifs peuvent donc justifier des pertes de plusieurs milliards d'euros d'un exercice à l'autre, sans même s'étaler sur plusieurs exercices et jusqu'à menacer les résultats d'un grand groupe multinational. Dans cet exemple transparaît l'importance des tests de dépréciation – *impairment tests* – et de la norme IAS 36 (UE 2008) dans la comptabilité à la juste valeur, liant directement l'environnement d'un groupe à la préparation de ses états consolidés.

Dans une première section, nous nous attacherons à préciser leur importance dans la comptabilité à la juste valeur et la préparation des comptes à la lueur de nos enquêtes de terrain (3.3.1.1). Puis nous montrerons comment par leur intermédiaire, le cycle économique de l'entreprise est susceptible d'agir comme un levier à la discrétion des préparateurs des comptes (3.3.1.2).

3.3.1.1/ Les tests de dépréciation de la juste valeur : lorsque la « réalité économique » devient un levier à la disposition du management

En suivant l'IASB (2001, §24) les états financiers doivent être intelligibles, pertinents, fiables et comparables pour être de qualité. Pour garantir ces exigences, la préparation des comptes repose sur l'ensemble des règles de conformité et chartes d'évaluation, c'est-à-dire les dispositifs microscopiques décrits dans nos observations précédentes. Si l'IASB ne précise jamais réellement les formes que doivent revêtir ces dispositifs, le normalisateur international prévoit une méthodologie plus détaillée pour la réalisation des tests de dépréciation.

Même s'ils se rapportent à des objets comptables très variés – actifs corporels, incorporels, valeurs mobilières, ... – ces tests sont réduits à une même méthodologie générale parce qu'ils se rapportent à un unique concept des normes comptables internationales : l'unité génératrice de trésorerie (UGT)[50].

Une unité génératrice de trésorerie est « le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs » (UE 2008 ; IASB 2010c, L320/216 §6). Une UGT consiste donc en la plus petite nomenclature permettant d'apprécier une source d'avantages économiques futurs dans la comptabilité à la juste valeur.

Tester si un actif de l'entreprise s'est déprécié consiste dans cette perspective à comparer sa juste valeur – c'est-à-dire le plus souvent dans les groupes visités sa valeur d'usage déterminée à partir de projections de flux de trésorerie actualisés pour les différentes UGT qui composent l'actif (FASB 1995 ; Verdier et Martory 2000, 187) – avec sa valeur comptable. Si cette dernière est supérieure à la juste valeur, l'élément est déprécié.

Si les normes explicitent clairement ce *modus operandi* à l'attention des préparateurs des comptes, elles ne précisent pas la fréquence et la date auxquelles doivent être réalisés ces tests. La norme IAS 36 (UE 2008 ; IASB 2010c) prévoit uniquement que ces tests soient

[50] En français elles correspondent à l'acronyme UGT, et CGU en anglais pour *Cash Generating Unit*.

conduits une fois par an à une date choisie par l'entreprise, ou selon des évènements particuliers supposant des dépréciations – les « *triggering events* ». Les normes imposent seulement qu'une fois une date arrêtée pour la conduite de ces tests, elle ne puisse être modifiée que de façon exceptionnelle en plus d'exiger que la fréquence des tests soit au minimum annuelle.

La réalisation des tests de dépréciation au minimum une fois par an permet donc en théorie pour le normalisateur comptable international de s'assurer de la pertinence économique des valorisations enregistrées au bilan ; d'éviter une déconnexion trop importante entre les valeurs économiques et les valeurs comptables. La conduite de tests de dépréciation selon cette méthodologie générale contribue donc pour l'IASB à ce que l'information financière présente une « image fidèle des transactions et autres évènements » (IASB 2001, 25 §33).

Ces tests illustrent alors parfaitement l'oscillation constante entre liberté et contrainte que la comptabilité à la juste valeur réserve aux préparateurs des comptes dans la production des évaluations actuarielles. Si leur périodicité fictive crée une entorse à leur objectif d'une représentation plus panoptique pour contraindre les préparateurs, leur méthodologie les émancipe en réalité pour le passage de dépréciations.

En effet, selon IAS 36 (UE 2008 ; IASB 2010c §12-14) la pratique des tests d'*impairment* est directement fonction du choix et du suivi d'indicateurs internes ou externes permettant d'apprécier la perte de valeur d'une unité génératrice de trésorerie. Toute nouvelle actualité capable d'affecter les flux de trésorerie futurs d'une UGT peut ainsi être un « indicateur interne » susceptible de motiver le passage d'une dépréciation. De même une baisse des ordres de vente, des annulations de commandes, une chute de prix, une sous-utilisation du capital productif etc., sont des indicateurs externes qui peuvent motiver et justifier la réalisation de tests de dépréciation.

Bien que cette méthodologie générale soit encadrée par l'architecture des dispositifs et règles d'évaluation décrite en partie 3.1 dans les organisations visitées, celle-ci offre de véritables marges discrétionnaires aux préparateurs des comptes puisque le management dispose d'une liberté totale dans la spécification de chacune de ses parties. Le nombre d'UGT associées à un actif, l'organisation des UGT selon les actifs, les indicateurs internes et externes, tous ces paramètres permettent à l'entreprise de lier la conduite de tests de dépréciation aux spécificités de son activité, autant que de la soumettre aux stratégies de son management. La configuration retenue conditionne alors le passage ou non de dépréciations à l'issue de la

phase de test autant qu'elle affecte l'ampleur des dépréciations constatées, comme le démontre l'extrait suivant de nos observations.

Seulement deux semaines après nos débuts en tant qu'auditeur nous nous trouvons pour quelques jours dans les bureaux du cabinet, sans la moindre occupation du fait d'une « déplanification » de dernière minute. Installés dans l'une des salles de travail accueillant les membres des *staffs* d'audit, nous faisons face à un assistant arrivé un ou deux ans avant nous dans le cabinet.

Si celui-ci partage notre salle de travail, il se trouve néanmoins en pleine intervention sur une mission d'audit. Le senior manager supervisant ses travaux n'aimant pas rester toute la journée dans son bureau, mais préférant passer dans les *« staffs »* à la recherche de discussions animées ou d'occasions d'expliquer plus clairement leurs tâches à ses assistants ; voici qu'il se présente face à nous pour détailler les travaux dont notre collègue a la charge.

Après quelques explications n'ayant pas spécialement éveillé notre intérêt, ce senior manager se propose de lui expliciter les spécificités des tests de dépréciation chez l'entreprise auditée à haute voix face à nous, alors que justement nous étions en train de travailler sur nos recherches à notre poste de travail. Assis en bonne position pour nos observations, nous nous empressons de consigner chacune des explications et remarques à destination de son subordonné.

> *« Tu verras, t'auras peut-être quelques difficultés pour suivre ce qu'ils ont fait avec leurs* impairments*. Normalement, il devrait y avoir plein d'ajustements, donc bon, si tu comprends pas y a pas de problème, mais tu n'oublies pas de le documenter dans tes travaux et surtout de mettre bien apparents les points pas clairs pour toi. En fait, les* impairments *ici c'est assez compliqué. Avant ils avaient des UGT par domaines d'activité… attends tu vois ce que c'est qu'une UGT ?* [Notre collègue assistant acquiesce poliment sans trop de conviction et de détermination.] *Voilà, bon avant ils avaient des UGT par domaines d'activité, mais on sait pas trop pourquoi cette année ils ont décidé de passer d'une catégorisation par domaines d'activité, à une décomposition par zones géographiques. Maintenant donc tu devrais voir apparaître l'UGT Europe, l'UGT Australie-Océanie etc. enfin je te laisse voir ça en détails dans les documents... On ne sait pas trop pourquoi ils ont fait ça, même s'ils l'ont documenté… Faut croire que c'était plus facile pour eux de passer les* impairments *à partir de ce type d'UGT plutôt qu'avec les précédentes, ou alors qu'ils y trouvaient un intérêt pour leurs résultats. »*

En jouant sur les définitions des périmètres des UGT, le management semble donc parfaitement en mesure d'exploiter au mieux les possibilités de dépréciation qui lui sont offertes. D'autant plus que le travail des auditeurs et commissaires aux comptes ne porte pas sur le périmètre de l'UGT en tant que tel – l'auditeur ou le CAC ne connaissent *a priori* pas mieux l'entreprise que le management pour décider de leur pertinence – mais davantage sur les hypothèses générales retenues pour les tests – la manière de réaliser les tests pour certains pays, … – selon la significativité des risques associés à ces évaluations.
Or si une entreprise décide de déprécier une unité génératrice de trésorerie, elle doit constater des charges d'exploitation à hauteur des pertes de valeur de ses actifs. Elle dispose par ce biais d'un levier direct pour impacter le niveau de ses résultats. Alors qu'avec l'amortissement systématique des éléments de bilan, elle doit obligatoirement constater des charges fictives quelle que soit la conjoncture. Ainsi selon la conjoncture, les préparateurs de comptes retrouvent une marge de flexibilité dans la gestion comptable des ressources de l'entreprise avec les tests de dépréciation de la juste valeur.

Ces tests de dépréciation peuvent alors concerner plusieurs milliards d'euros chez GROPCO, ou seulement incarner des leviers stratégiques à la disposition des préparateurs comme l'illustre l'intervention de M. Dupont le directeur financier de TOPCOM évoquée en section 3.1.2.3[51].
Mais si ces tests de dépréciation incarnent des moyens par lesquels la conjoncture économique d'une entreprise impacte la préparation des comptes, il nous faut désormais montrer plus précisément à la lueur de nos observations et de sources professionnelles comment celle-ci interfère dans le travail comptable quotidien.

3.3.1.2/ Les tests de dépréciation : miroirs de l'influence de la conjoncture sur la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur

Les tests de dépréciation ont attiré l'attention des professionnels du chiffre et des grands cabinets. Afin d'accéder aux préoccupations des praticiens de la comptabilité sur cette matière, nous nous sommes procuré les résultats de deux études conduites par un grand cabinet sur des échantillons européens pour les années 2006, 2009 et 2010, uniquement diffusées à l'attention des membres de grands cabinets et des départements comptables de

[51] Dans l'un des *verbatim* de la section 3.1.2.3, M. Dupont le directeur financier de TOPCOM justifie en effet par le passage de plusieurs dépréciations l'annulation discrétionnaire du résultat consolidé du groupe pour l'exercice.

leurs clients. Le cabinet KPMG (2008, 2009, 2010, 2011) circonstancie à travers celles-ci l'importance de l'utilisation des tests d'*impairment* par les groupes d'entreprises.

La permanence des effets de la crise économique et financière des années 2007 et 2008 participe selon ces travaux à ce que sur une centaine d'entreprises cotées d'Europe continentale 55 % aient procédé à la constatation d'*impairments* en 2009, contre 79 % pour les sociétés non cotées (KPMG 2011, 12). En 2008 pour un échantillon très proche, 60 % des sociétés cotées ont procédé à des *impairments* contre 90 % pour les entreprises non cotées (KPMG 2010, 10).

Dans la majorité des cas, ces dépréciations sont constatées du fait d'éléments déclencheurs, les « *triggering events* ». 67 % des entreprises cotées sur le DAX-30 ont ainsi constaté des *impairements* pour cette raison en 2009 (KPMG 2011, 14). Les principaux éléments déclencheurs de l'enregistrement de dépréciations sont alors surtout la dégradation des anticipations de moyen terme de l'entreprise (KPMG 2011, 14) ou les évènements propres aux évolutions de l'activité des firmes (KPMG 2010, 11).

Les préparateurs de comptes – surtout dans les grandes entreprises cotées – semblent ainsi davantage enclins à constater des pertes selon des évènements déclencheurs, qu'attachés à suivre le processus annuel de test prévu par les normes. Seules les entreprises disposant d'importants *goodwills* paraissent effectivement soucieuses de la procédure annuelle prévue par les normes IAS-IFRS (KPMG 2011, 15).

Si ces sources professionnelles démontrent la place importante occupée par les tests de dépréciation dans les états financiers des groupes appliquant les normes IAS-IFRS et la comptabilité à la juste valeur ; il nous faut donner à voir comment ceux-ci peuvent incarner en pratique des leviers à la disposition de l'intervention discrétionnaire des préparateurs des comptes. Un extrait de nos observations chez ECO permet d'éclairer cette dimension.

Lors de notre dernière semaine d'intervention, nous sommes seuls en charge de l'audit de l'une des holdings du groupe dans une succursale distante d'une rue du siège où se trouvent les managers de la mission, pourtant complètement injoignables. Cette holding détient des participations dans différentes sociétés conçues comme des structures dédiées à des projets d'investissement du groupe ECO.

A dix-sept heures trente le vendredi concluant la semaine de mission, la responsable du service comptable chargée de la préparation des comptes annuels d'ECOA – la holding considérée, directement remontés dans les comptes consolidés du groupe ECO – s'assoit dans notre salle de travail et nous explique.

« *Je tenais à venir pour vous prévenir que nous avons passé une modification à l'instant sur les comptes de la holding ECOA* [une filiale du groupe ECO dédiée aux projets d'investissement]. *Oui, voilà je suis sûre que de toute façon Andrée* [notre senior manager] *nous l'aurait demandée ; donc j'ai préféré que nous la passions maintenant, parce que voilà il nous fallait le faire... Donc, l'écriture est la suivante, nous avons déprécié de vingt-quatre millions d'euros les titres de la société XXX détenus par la holding* ».

Nous ne manquons pas d'être immédiatement inquiets. Premièrement parce que cette nouvelle nous contraint à refaire notre mémo sur les comptes annuels, à reproduire tous les tableaux et notes de revue en moins de deux heures – les bureaux d'ECO ferment en effet aux personnes munies de simples cartes « visiteurs » juste avant huit heures du soir.
Deuxièmement, parce que nous n'avons absolument rien pour documenter cette décision. En réalité nous avions demandé dès le début de notre intervention à obtenir une sortie du progiciel comptable utilisé pour vérifier l'exactitude des valorisations des participations enregistrées dans les comptes de la holding. Or ce document ne nous a jamais été remis et voici qu'à l'issue de la mission, notre interlocutrice enregistre une dépréciation de vingt-quatre millions d'euros sur les titres d'une société pour laquelle nous n'avons aucune information particulière. Une dépréciation uniquement justifiée par le fait que notre interlocutrice anticipe les exigences de notre senior manager, qu'elle n'a pourtant comme nous pas pu joindre depuis le début de la période d'arrêté des comptes.
Par notre position de jeune débutant, nous ne sommes guère en mesure de contester cette situation. La responsable comptable s'empresse d'ailleurs en sortant de notre salle de travail de nous souhaiter « bon courage » pour la suite de la « saison d'audit », et de poliment espérer travailler de nouveau à l'avenir avec nous.

Il paraît donc en pratique aisé de présenter des indicateurs internes ou des anticipations plus ou moins développées justifiant des dépréciations sur des actifs évalués à la juste valeur comme les titres de participation de la société XXX chez ECO.
Ces observations entrent alors en résonnance avec les sources professionnelles citées précédemment et le fait que selon celles-ci, les *triggering events* retenus sont déduits dans 51 % des cas de contrôles spontanés de la conjoncture – *spontaneous check* – par les préparateurs des comptes (KPMG 2011, 14).

Il suffit donc pour la direction d'entreprise d'estimer plus ou moins spontanément que la conjoncture économique s'est dégradée pour procéder au passage de dépréciations. Ce type d'interventions impacte ainsi les conditions de la préparation des comptes et des évaluations actuarielles de la juste valeur, pour faire de l'environnement économique de l'entreprise un déterminisme sur la production comptable alors qu'il est en principe une de ses fins.

Des comparaisons inter-sectorielles et intra-sectorielles consacrées aux tests de dépréciation illustrent ce point. Dans son étude pour l'année 2010, le cabinet KPMG (2011) montre ainsi sur un échantillon d'une centaine d'entreprises européennes, que 46 % seulement des entreprises du secteur des services financiers et de l'assurance ont constaté des *impairment* alors que dans le même temps, 77 % des firmes du secteur des médias et 79 % des sociétés non cotées procédaient à des dépréciations de leurs actifs. Des comparaisons plus fines permettent en outre de constater que le secteur financier a procédé dès 2008 à la constatation de dépréciations très importantes limitant celles enregistrées en 2010 ; alors que les autres secteurs ont davantage attendu le ralentissement durable de la conjoncture pour procéder à ces enregistrements (KPMG 2011).

S'il n'existe *a priori* pour le normalisateur comptable qu'une unique réalité économique dont la représentation fidèle à travers le temps par la conduite d'*impairment* doit permettre d'harmoniser la communication financière, l'erratique de la préparation des comptes à la juste valeur semble contrarier ses conceptions à travers les comparaisons précédentes. Cette diversité de pratiques témoigne de l'erratique de la préparation des comptes, de l'oscillation des préparateurs des comptes entre liberté et contrainte pour la conduite de tests de dépréciation dont l'IASB a pourtant explicité la méthodologie générale. A tel point qu'il est même nécessaire pour les professionnels du chiffre (PWC 2007 ; KPMG 2008, 2009, 2010, 2011) de recourir à des éclairages contextuels extracomptables, pour rationaliser et expliquer l'utilisation de ces parties de la comptabilité à la juste valeur.

Si nous discernons mieux à présent comment l'environnement économique et la prospérité relative d'un groupe influencent la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur, les *impairment tests* d'IAS 36 suggèrent également d'explorer la manière dont la normalisation comptable impacte de façon plus ou moins surprenante la préparation des comptes.

3.3.2/ Les évolutions de la normalisation comptable : des aléas perturbant acteurs et dispositifs de la production comptable

Faire de la normalisation comptable une influence macroscopique impactant la préparation des comptes peut sembler suffisamment tautologique pour sembler désemparant. Il n'en est pourtant rien tant à travers nos observations précédentes des conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles s'expriment en pratique une multiplicité d'arrangements et d'évènements assez distincts des inspirations du normalisateur comptable international.

A travers nos observations et la mobilisation d'autres sources d'évidence, la normalisation comptable internationale et ses évolutions successives influencent ainsi de deux manières la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Tout d'abord elle détermine la trame du système technique de la production comptable, c'est-à-dire la structure générale des outils, dispositifs et instruments microscopiques de la préparation des comptes. En outre, elle compose également le système environnemental de la préparation des comptes et rythme alors de façon parfois surprenante le travail quotidien des services comptables.

La normalisation impacte donc en premier lieu la préparation des évaluations actuarielles par sa transposition dans ses différents instruments – progiciels de gestion comptable, ERP, interfaces numériques – s'opposant aux « petits outils » du travail comptable.

A la fin de nos observations, nous nous trouvons fortuitement en contact avec une personne ayant été chargée par l'un de ses précédents employeurs évoluant dans l'édition de progiciels de gestion comptable, de réfléchir aux nouvelles nomenclatures à adopter pour concevoir des supports facilitant la consolidation et la production d'évaluations à la juste valeur. Toute son activité de l'époque consistait ainsi à reformuler les termes des normes IAS-IFRS afin d'en inférer un cahier des charges exhaustif et opérationnel pour l'élaboration des progiciels de gestion comptable, et par voie de conséquence, pour la construction des labellisations concrètes de l'AFNOR sur ces parties informatiques de la préparation des comptes.

Notre interlocuteur nous a transmis à cet égard une publication professionnelle réalisée pour son employeur à l'occasion de l'organisation d'une conférence en 2003 censée expliciter pour clients de l'entreprise tous les enjeux de l'avènement de la comptabilité à la juste valeur. Cette communication concernant les enjeux de la valorisation d'immobilisations à la juste valeur et

donc de la préparation d'évaluations actuarielles, il nous a semblé pertinent d'en insérer un extrait complet en Annexe 4 (Caillaud 2003).

Dans cet extrait transparaissent les conditions micro, méso et macroscopiques composant nos observations précédentes, mais cette fois sous l'influence des innovations de la normalisation comptable internationale. Un exemple concret nous permet de préciser ce dernier point. Si l'on considère les UGT que nous venons d'évoquer avec la conduite de tests de dépréciation, la deuxième page de cette communication révèle comment les évolutions des normes IAS-IFRS placent les préparateurs des comptes à travers leur transposition dans ces dispositifs de la production comptable (Caillaud 2003, 2).

> *« Le chantier majeur pour l'entreprise consistera à identifier toutes ses unités génératrices de trésorerie. Ensuite, une dimension financière et analytique devra être dévolue aux actuels gestionnaires de l'actif immobilisé. »*

Si les *inputs* nécessaires à la configuration des instruments de gestion apparaissent clairement dans cette citation – à savoir l'identification des UGT, la création d'interfaces de contrôle et de suivi de celles-ci – il apparaît combien la transposition de la norme repose sur un ensemble de mécanismes propres à chaque entreprise, aux préoccupations et prérogatives de chaque gestionnaire. Les variations de la normalisation ne s'esquissent pas ainsi comme un schéma linéaire dans lequel un projet de norme se traduit automatiquement en une valeur fiable et sincère dans les états financiers.

Elles apparaissent au contraire comme autant d'éléments susceptibles d'alimenter l'erratique de la préparation des évaluations actuarielles, le chaotique des rencontres de ses systèmes technique, humain et contextuel. Les évolutions de la norme altèrent le travail comptable quotidien. Elles sont l'occasion du développement de nouveaux outils et progiciels, de nouvelles règles de conformité, de l'embauche ou du recours à de nouveaux acteurs, pour influencer les tâtonnements erratiques que nous représentons dans la Figure 15 (cf. 1.3.3.1) et la Figure 16 (cf. 1.3.3.2) précédentes.

Un moment de notre intervention chez CARCO offre un aperçu des formes pratiques et concrètes de cette influence erratique et donc aussi déstabilisante. Au cours de notre intervention nous sommes en charge des cycles « clients » et « fournisseurs » et nous trouvons en contact permanent avec les services comptables de l'entreprise pour valider les différents montants de ces parties des états financiers.

Pendant l'une de nos séances de questions aux membres du service comptable, nous nous hasardons à une plaisanterie rapide sur les postes informatiques alloués au service afin de

rompre le silence gênant accompagnant l'attente des pièces demandées. Notre interlocutrice s'interrompt alors, se retourne vers nous et nous confie en prenant à partie l'une de ses collègues.

« Vraiment ? Vous trouvez vous aussi ? Tu vois que nos postes, il n'y a pas que moi qui enrage dessus ! [dit-elle en s'adressant cette fois à sa collègue.] *Oui, on a les postes les plus pourris de l'entreprise je pense. Pourtant, ils ont l'air neufs, mais on dirait qu'ils sont pas assez puissants. Attendez, et encore, vous vous n'avez vu que pour le social, donc là ça va, même si le lancement nos feuilles Excel peut parfois prendre des lustres... Mais par contre pour la conso !... Attendez, je vais vous montrer… On a une nouvelle application groupe dont on se sert pour remonter nos valeurs en conso ; c'est une application pas mal c'est sûr, parce qu'on est dans le format IFRS, c'est assez fonctionnel. Mais regardez quel est le problème quand je lance.* [Elle lance l'application.]

- *Vous l'avez lancée là ? Vous avez bien double-cliqué, parce qu'il se passe rien…*
- *Oui oui, voilà !... Je l'ai lancée, mais le poste est tellement faible qu'on attend parfois un quart d'heure pour que l'interface se lance !... Franchement, ça ce serait pas le plus grave, mais en plus c'est que souvent on travaille sur l'interface ; jusque là tout va bien. D'un coup paf ! retour au bureau. Données perdues, tout à refaire. Donc je vous dis pas, c'est le stress permanent, dès que je fais quelque chose je dois sauvegarder, ce qui prend à nouveau une ou deux minutes… Je vous assure que dans ces conditions je préfère encore chercher les justificatifs que vous me demandez ! »*

Cet extrait illustre à la lueur de l'anecdote le maillage d'interactions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes, ces facettes du quotidien de la production comptable qu'ignore ou sur lesquelles ne souhaite pas s'appesantir l'IASB.

Alors que les développements de la normalisation comptable internationale promettent une information financière toujours plus panoptique et utile, leur transposition dans les dispositifs de la préparation des comptes suscite de nouvelles routines de travail dans les services comptables, jusqu'à aboutir à des situations de gestion aussi incongrues que celle observée chez CARCO. Des situations dont les formes presque ridicules suggèrent de s'interroger sur la pertinence des termes éminemment conceptuels auxquels recours l'IASB pour édicter et préciser ses normes IAS-IFRS.

Mais les développements de la normalisation comptable s'expriment aussi directement à travers les acteurs de la préparation des comptes.

Lors de l'audit des comptes sociaux de deux entités du groupe TOPCO, les managers de la mission placés en quasi permanence à nos côtés dans notre salle de travail préparent assidûment les diapositives de leur réunion de synthèse avec la direction financière de TOPCO. A cette occasion, ils espèrent aussi bien présenter leur diagnostic de la revue des comptes sociaux, que préparer dans un second temps notre intervention sur les comptes consolidés en évoquant d'ores et déjà les principaux points problématiques de la mission.

Parmi les principales difficultés identifiées par nos deux managers figurent une relative incompréhension quant aux traitements passés au cours de l'exercice sur le *goodwill* du groupe TOPCO, et notamment sur des *impairments* d'importance modérée mais néanmoins suffisamment significative pour attirer l'attention des commissaires aux comptes.

Après avoir parlé de ces points au cours du déjeuner d'équipe, malgré notre présence et celle du reste du *staff* davantage occupé à avaler chacun des plats qu'à interférer dans cette discussion technique ; les deux managers s'affairent pendant la première moitié de l'après-midi aux côtés de la directrice financière pour éclaircir en vain les traitements passés.

Après des aller-retours incessants, les deux managers finissent par s'asseoir plus longuement dans notre salle d'audit. Au bout d'une demie heure, suite à la réception d'un message électronique, le senior manager de la mission – titulaire de douze années d'expérience au sein du cabinet et diplômé d'expertise comptable – s'adresse à sa collègue manager.

> *« Non mais c'est quand même dingue ! T'as vu le mail ?* [celle-ci acquiesce] *C'est incroyable. Mais qu'est-ce qu'ils nous ont fait avec les* goodwills*, c'est incompréhensible vraiment là… Qu'est-ce qu'ils ont fait… Ne me dis pas qu'ils l'ont amorti ?*
>
> - *Sincèrement je peux pas te dire ; c'est toi qui maîtrises bien mieux que moi ces questions. Je t'avoue que là, même si je connais bien TOPCO, je vois pas.* [Il s'agit d'une jeune manager promue au cours de l'année, non titulaire des mêmes titres que le senior manager de la mission.]
> - *Au moins avant c'était quand même bien mieux avec les* goodwills*, on les amortissait et au moins on savait où en était ; c'était quand même bien plus clair… Mais attends, ne me dis pas qu'ils les auraient amorti les* goodwills ! *Non… ? Alors peut-être que ce* goodwill *datait d'avant 2005, qu'est-ce que tu en dis ?*
> - *Sincèrement je ne sais vraiment pas encore une fois, désolée* [répond la manager].

- *Non, ils sont ultérieurs à 2005 donc c'est sûr, ils peuvent pas l'amortir ; c'est pas croyable… »*

Depuis 2005, la norme IFRS 3 interdit en effet l'amortissement systématique du *goodwill* au profit du recours aux tests de dépréciation, d'où les regrets exprimés par notre senior manager et la surprise ambiante à ce moment dans notre salle d'audit.

Quelques minutes seulement après cet échange apparaît la directrice financière de TOPCO pour l'unique fois de notre mission, force papiers à la main. Dans l'entrebâillure de la porte, celle-ci s'adresse devant nous à nos managers en ces termes.

« Je suppose que vous avez vu le mail sur le goodwill*. Ecoutez, moi-même là, je dois vous avouer que je ne comprends pas ce qui a été fait.*

- *Oui, nous non plus* [répond notre senior manager]*, mais bon soyons confiants, ça ne doit pas être bien grave.* [Il marque alors une pause.] *Mais dites-moi, ils n'auraient quand même pas amorti le* goodwill *par hasard ?*
- *Quoi ? Comment ça ?...* [La directrice financière affiche alors une mine grave qui suffit à arrêter le travail de toute l'équipe d'audit.] *Qu'est-ce que vous me dites, on aurait fait ça ?... Mais, c'est pas possible, on peut plus l'amortir depuis bien longtemps et ce* goodwill *n'est pas dans nos comptes depuis une date antérieure à 2005… On se serait trompé autant que ça ? Non… C'est quand même pas possible…*
- *Non, non, ça ne peut pas être ça si vous en êtes sûre. Je vais regarder, je pense qu'on trouvera, mais ça doit pas être ça sinon vous l'auriez vu. En tout cas, comme je le disais tout à l'heure, c'était quand même bien plus facile lorsqu'il fallait l'amortir et ça nous éviterait ces ennuis… »*

Les développements de la normalisation comptable laissent ainsi les préparateurs des comptes face à eux-mêmes, lorsqu'ils ne peuvent s'appuyer de façon certaine sur les dispositifs de la production comptable. Même un professionnel expérimenté comme la directrice financière de TOPCO ou le senior manager de notre mission, parviennent au cours des longues journées de clôture comptable à douter de la correcte prise en compte de réformes comptables datant pourtant de 2005.

A travers ses deux modes d'influence, loin de préciser le travail comptable ou de rationaliser la production des comptes par davantage d'explications, ou par des modes d'enregistrement plus aisés à mettre en œuvre, les évolutions de la normalisation comptable interviennent davantage comme des aléas macroscopiques bouleversant la construction des états financiers.

Si nous disposons à présent d'une présentation détaillée de nos différentes observations, il nous faut désormais préciser à travers la partie consacrée à nos résultats et contributions comment elles concourent à la réponse à notre question de recherche.

Il nous faut ainsi les hiérarchiser et les reprendre de façon à identifier ce qu'elles nous apprennent sur les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur ; mais aussi pointer leur intérêt pour étudier la comptabilité financière et donc leur utilité pour les recherches comptables.

4/ Résultats et contributions

Nous lierons dans cette partie nos observations précédentes des conditions de la préparation des évaluations actuarielles afin d'établir ce qu'elles nous apprennent sur la comptabilité à la juste valeur et la communication financière, voire plus largement comment elles contribuent à la littérature.

Dans notre première partie nous avons fait de la comptabilité à la juste valeur une promesse ; celle d'une information comptable plus panoptique capable d'éclairer les décisions des préparateurs et des utilisateurs des comptes dans le sillage de la CoCoA (Chambers 1967; Gaffikin 1990; Colasse 2004; Wilson 2011). Pour cette raison, elle est également la promesse d'états financiers plus susceptibles de servir au contrôle des dirigeants d'entreprise et donc de résoudre le conflit d'agence au cœur de la communication financière.
En promettant même en définitive de représenter les valeurs fondamentales des actifs et passifs d'une entreprise dans ses états financiers, les évaluations actuarielles de la juste valeur sont conçues par l'IASB comme les moyens de l'ajustement optimal des valeurs comptables aux valeurs économiques.
Si nous avons montré dans notre partie 1.2 que la littérature comptable s'évertue en conséquence à prouver que la juste valeur puisse tantôt traduire les transformations de la situation économique d'une entreprise, et tantôt être utile aux investisseurs et marchés de capitaux ; nos observations démontrent que ses dimensions problématiques dépassent ces deux seules perspectives.
La préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur apparaît en effet à travers nos observations comme une singularité permanente d'évènements, comme une systémique erratique mêlant les acteurs, outils et contextes d'une organisation, soumise à des conditions micro, méso et macroscopiques. L'observation et l'étude de cette dynamique non triviale nous permettent désormais de porter un nouvel éclairage sur la comptabilité financière, c'est-à-dire de juger des promesses de la comptabilité à la juste valeur et des enjeux de la communication financière.

Nous montrerons ainsi que si la rhétorique fondamentale de la comptabilité à la juste valeur tente de convaincre de son utilité pour les apporteurs de capitaux et les décisions économiques, sa préparation quotidienne dans les organisations est en réalité déconnectée de

ces préoccupations. Nous soulignerons que loin de signer l'ajustement des valeurs comptables aux valeurs économiques, ses conditions les plus microscopiques reposent sur le règne des expertises locales de l'organisation et des intentions du management. Un règne capable d'être plus ou moins contrarié par l'inertie des dispositifs censés encadrer la production comptable (4.1).

Nous établirons alors à partir des conditions mésoscopiques observées que si Solomons (1991) et l'IASB font de la « neutralité » une qualité décisive de la comptabilité, la qualité des états financiers à la juste valeur dépend en réalité de l'utilité des comptes pour les préparateurs. Puisque ce sont les expertises locales et les intentions du management qui s'imposent à la préparation des évaluations actuarielles, l'utilité des états financiers pour le pilotage d'un groupe d'entreprises détermine de façon décisive sa capacité à incarner une représentation fidèle (4.2).

En montrant alors que les valeurs économiques influencent et sont utilisées par les préparateurs des comptes, nous monterons que la production des évaluations actuarielles nous invite à interroger radicalement nos représentations de la comptabilité. Parce que nous avons établi dans nos observations que les qualités des états à la juste valeur dépendent des besoins des préparateurs des comptes, la comptabilité semble difficilement en mesure d'être un dispositif de contrôle dans la communication financière. Les caractéristiques de la production comptable démontrent même que la communication financière n'est plus et n'a peut-être jamais été un conflit d'agence entre utilisateurs et préparateurs des comptes, entre investisseurs et dirigeants. A tel point qu'il nous faut questionner radicalement ce que peut-être un « bon » enregistrement comptable ou une « bonne » norme comptable, et ainsi réexaminer les promesses de la normalisation comptable internationale (4.3).

Nous conclurons enfin cette partie en proposant à partir des différentes conditions micro, méso et macroscopiques discutées dans cette partie, une représentation générale des interactions des acteurs, outils et contextes de la production de comptable pour donner une forme pratique et exploitable à cette systémique erratique (4.4).

4.1/ Un microcosme comptable existant par et pour lui-même, imperméable aux utilisateurs des états financiers

Si l'IASB soutient que la comptabilité est dédiée aux investisseurs, notre exploration des conditions microscopiques de la production des évaluations actuarielles tranche nettement avec cette affirmation.

Dans la lignée de nos observations de la partie 3.1 précédente, nous montrerons que la comptabilité à la juste valeur demeure en réalité très proche du modèle comptable traditionnel articulé autour de l'agrégat comptable (4.1.1) seulement masqué par l'intendance des dispositifs de la production des comptes consolidés (4.1.2).

De ces deux résultats nous ferons apparaître que la production comptable existe avant tout pour elle-même dans des termes microscopiques très différents de sa description par la théorie de l'agence. En reposant toujours sur les expertises locales et la direction de l'entreprise, elle suggère même que la comptabilité financière se justifie davantage par les préoccupations et les besoins des préparateurs que par la coercition des utilisateurs des comptes (4.1.3).

4.1.1/ Derrière les évaluations actuarielles, une pratique duale où subsiste encore l'agrégat comptable

Les évaluations actuarielles de la juste valeur ne reposent en principe sur aucune pièce matérielle, sur aucune « preuve comptable » au sens du modèle comptable traditionnel.

Si l'on revient en effet sur la formule générale d'une juste valeur de modèle explicitée en section 1.1.3.2, la juste valeur actuarielle d'un actif correspond dans sa forme la plus simple à la formule suivante :

$$JV_t = C \times (1 + \theta) + \sum_{s=1}^{n} \frac{D_s}{(1 + r)^s}$$

Avec JV_t sa juste valeur en *t*, C son coût d'acquisition ou de production, θ la pondération retenue pour ce coût dans la juste valeur de l'actif, *n* le nombre de périodes considérées pour l'estimation des flux de trésorerie futurs D_s actualisés au taux *r*.

Si C le coût d'acquisition ou de production peut être déterminé à partir d'une pièce matérielle, θ et *r* dictés par le management de l'entreprise ; il n'existe pas de pièce matérielle, de preuve comptable susceptible de permettre de fixer toutes les autres parties de cette formule. Ces

dernières supposent plutôt la connaissance experte du sous-jacent économique de l'actif considéré.

Pour estimer avec pertinence les flux de trésorerie attendus à partir de l'exercice suivant l'entrée de l'actif au bilan, il convient en effet d'accorder une valeur à chacun des éléments de l'ensemble $\{D_1, D_2, \dots, D_n\}$, c'est-à-dire de fixer avec raison l'horizon *n* considéré. Or nos observations démontrent que le collaborateur d'un service comptable n'incarne jamais dans l'organisation une expertise satisfaisante pour valoriser ces éléments. Quand bien même du fait de son expérience passée il serait en mesure de déterminer avec pertinence ces inconnues pour produire une juste valeur actuarielle, il n'est pas l'acteur suffisamment légitime dans l'organisation pour fixer la juste valeur de cet actif.

Les « métiers », les services opérationnels dont l'activité dépend de cet élément d'actif, ceux spécialisés dans les questions de valorisation voire les experts consultants spécialistes de ces éléments, incarnent des parties plus légitimes pour décider de ces valeurs puisqu'ils disposent tous *a priori* d'une connaissance plus transversale de l'importance économique de cet actif. Les services comptables de l'entreprise ne sont donc pas les principaux responsables des évaluations actuarielles de la comptabilité à la juste valeur, puisqu'ils n'évaluent pas en produisant les comptes consolidés d'un groupe dans la plupart des cas.

Mais alors qu'il n'existe aucune pièce matérielle à collecter pour préparer une évaluation actuarielle obéissant à cette formule générale, l'activité des services comptables reste encore attachée à la consciencieuse collecte des pièces matérielles. Les services comptables de l'entreprise continuent d'œuvrer quotidiennement à la collecte de pièces matérielles, de factures de justificatifs, avant que ses « services conso » s'activent à leur compilation dans les progiciels de gestion et interfaces numériques de la consolidation des comptes.

Ceci s'explique en partie par l'obligation légale pour un groupe d'entreprises de continuer à publier les comptes sociaux de chacune de ses entités selon les normes comptables françaises. Mais nos observations de la partie 3.1.1 précédente démontrent que cette persistance de la matérialité du travail comptable s'explique également par les besoins des préparateurs des comptes, par leur volonté de continuer à s'assurer que « [les chiffres] *sont bien connectés à quelque chose* ».

Produire des comptes à la juste valeur repose donc sur un équilibre complexe au niveau microscopique. Il s'agit de préserver l'immuabilité de l'activité comptable en faisant toujours des services les compilateurs des justificatifs des opérations réalisées par l'entreprise autant que les contrôleurs de cette collecte patiente de pièces matérielles, mais en l'auréolant de

l'assurance, de la rationalité et de l'apparente expertise créées par l'intendance des dispositifs de consolidation.

Tout comme l'expriment nos observations chez CARCO (cf. 3.1.1.1) et TOPCO (cf. 3.1.1.2), travailler à la consolidation des comptes consiste toujours à compiler des informations déduites des comptes sociaux et donc obtenues à partir de pièces matérielles. Cette permanence s'exerce alors au moyen des interfaces numériques des « services conso » reléguant au second plan l'archivage patient de pièces matérielles par les services comptables, pourtant toujours au cœur de la préparation des comptes.

Si les normes IAS-IFRS tentent de convaincre que la comptabilité est désormais avec les évaluations actuarielles de la juste valeur une discipline proche de la finance (Power 2010, 203), partageant son souci de l'exactitude d'une représentation par sa précision calculatoire, elle repose toujours sur les conditions microscopiques de la pratique comptable traditionnelle. Si l'harmonie des travaux des services de consolidation ou la mobilisation d'expertises calculatoires extérieures à l'entreprise créent l'impression d'une information financière plus économique et plus panoptique, cette dernière demeure avec la juste valeur fondamentalement comptable**.**

Elle n'est jamais la valeur fondamentale des actifs et passifs de l'entreprise, c'est-à-dire cette valeur « objective » au cœur de l'hypothèse d'efficience de Fama (1965) et des travaux de la macroéconomie financière (Orléan 2008, 120). Elle s'affirme au contraire comme un agrégat comptable, comme la construction des préparateurs des comptes trouvant son origine dans les pièces matérielles de la préparation des comptes sociaux, plus que comme l'information panoptique capable de révéler « *the price that would be recieved to sell an asset or paid to transfer a liability* » qu'évoque IFRS 13 (IASB 2012, 45).

L'inertie de la préparation des comptes seulement masquée par l'intendance nouvelle d'outils de consolidation et de procédures de contrôle, offre un contraste saisissant avec la promesse d'évaluations comptables plus prospectives.

Même l'externalisation d'une partie de sa production à l'expertise *a priori* indépendante d'experts de l'organisation ou d'actuaires extérieurs (cf. partie 3.2.4) n'empêche pas le management de l'entreprise d'être le décideur ultime des évaluations réalisées. Les évaluations actuarielles de la juste valeur se révèlent même davantage comme un outil au service du pilotage des groupes que nous avons visités (cf. parties 3.1.3 et 3.2.3), c'est-à-dire une information comptable construite pour les besoins spécifiques et les arbitrages des préparateurs des comptes.

Les deux univers décrits chez TOPCO (cf. 3.1.1.3) mais observés dans toutes les entreprises que nous avons visitées, la dichotomie entre les services consolidation et les services comptables reliés uniquement par une intendance d'outils de gestion, laissent agir le préparateur sous le voile moins perméable du « *off* », de l'écriture manuelle, c'est-à-dire d'arrangements discrétionnaires dans l'ombre des contrôles et travaux de consolidation. Une expertise économique et calculatoire peut désormais être mobilisée au service de cette dynamique, au service de cette distanciation des valeurs actuarielles des comptes consolidés de leurs *inputs* purement comptables.

A l'instar d'un *deus ex machina*, le directeur financier de TOPCOM n'hésite pas à mobiliser son expertise stratégique et économique pour justifier sans difficulté la constatation de dépréciations pourtant purement opportunistes, dans l'extrait cité en section 3.1.2.3. Même lorsque les évaluations actuarielles de la juste valeur sont confiées chez TOPCO à des expertises extérieures, la comptabilité à la juste valeur repose *in fine* toute entière sur l'intervention du management.

En utilisant la promesse de la représentation de valeurs fondamentales autorisant la mobilisation d'expertises stratégiques difficilement contestables, les préparateurs de comptes trouvent davantage de liberté pour « documenter » la production comptable, pour lui conférer ainsi seulement l'apparence d'une représentation dédiée à l'efficience des marchés et aux investisseurs.

Mais si cette intendance de dispositifs de gestion laisse oublier que les évaluations actuarielles de la juste valeur consistent toujours en des agrégats préparés, ces outils sont néanmoins susceptibles de s'exprimer de façon erratique sur la production des comptes.

4.1.2/ Une comptabilité duale dont l'intendance de dispositifs bien qu'erratique est uniquement dédiée aux préparateurs des comptes

Comme l'expriment nos observations de la partie 3.1.2, la manière dont les interfaces numériques de consolidation affectent la production des états consolidés dépend surtout de la manière dont elles sont appréhendées, perçues, utilisées, voire même dévoyées par les acteurs des services comptables.

Une somme d'interactions déduites des caractéristiques propres des membres des services comptables ou des spécificités de leur travail quotidien, déterminent dans cette perspective la production des comptes consolidés et des évaluations actuarielles. Parmi celles-ci, les « petits outils » de la préparation comptable apparaissent particulièrement décisifs.

Très simples d'utilisation, ils permettent de contrôler individuellement comme chez SONCO les valeurs actuarielles produites par les expertises locales de l'organisation ; ou plus rarement aux « services conso » de se charger de certaines de ces évaluations comme Claude calculant des loyers futurs chez TOPCO.
Les produits de ces « petits outils » sont intégrés aux interfaces de consolidation, aux progiciels sophistiqués permettant la préparation des comptes consolidés. Cette coexistence de « petits outils » avec des interfaces plus sophistiquées est ainsi l'occasion d'interactions erratiques selon les spécificités ou l'ancienneté des dispositifs de la consolidation des comptes. Les arrangements locaux (cf. section 3.1.2.3), les retraitements incompréhensibles déduits d'erreurs aux différents niveaux de l'organisation chez SONCO par exemple (cf. section 3.1.2.1) ; toutes ces rationalisations locales permettent la préparation quotidienne des évaluations actuarielles, de façon plus ou moins distante en pratique des exigences des normes IAS-IFRS.

Ces ajustements locaux dans la préparation quotidienne des comptes sont alors les occasions d'interactions non triviales selon les caractéristiques du système technique de la production comptable.
Si comme chez SONCO le système de consolidation correspond à une interface nouvelle dans l'organisation, l'adaptation des services comptables à ce nouvel outil favorise le recours à la myriade des « petits outils » comptables de manière plus ou moins efficace et transparente, parallèlement à cette nouvelle interface. Les collaborateurs d'un service comptable ou le responsable même de la consolidation gagnent en effet un temps certain en revenant à ces outils qu'ils maîtrisent lorsqu'ils font face à une difficulté, aussi simples et incomplets soient-ils.
L'intendance des outils et instruments de la préparation des comptes se dévoile de la même manière dans toute son influence sur l'organisation selon les nouveautés de la normalisation comptable internationale. En suscitant le déploiement de nouvelles interfaces et progiciels de consolidation, en fixant la trame du système technique de la préparation des évaluations actuarielles (cf. partie 3.3.2), ces évolutions ne forcent jamais les comptables rencontrés à conformer leur activité quotidienne à ces nouvelles attentes. Les premiers temps du déploiement de nouvelles interfaces favorisent au contraire des tâtonnements à l'importance plus ou moins décisive sur la préparation des comptes.
Les comptables que nous avons rencontrés, lorsqu'ils font face à une complexité nouvelle se réfèrent toujours aux outils et pratiques passées pour parvenir à dépasser la situation

problématique à laquelle ils sont confrontés. C'est ainsi l'intendance des instruments à leur disposition qui détermine les caractéristiques de leur activité quotidienne, en répondant dans une certaine mesure toujours involontairement à leurs soucis concrets pour la préparation des comptes.
Derrière la pratique comptable duale décrite précédemment, les rapports des préparateurs des comptes à l'intendance d'outils à leur disposition résument l'essentiel des préoccupations des services comptables. En utilisant alternativement les « petits outils » ou les interfaces numériques de la consolidation à leur disposition, les préparateurs des comptes se débattent finalement quotidiennement avec leurs outils plus qu'ils ne cherchent à répondre aux besoins des investisseurs ou des actionnaires de l'entreprise.

Mais si le système technique de la production des évaluations actuarielles est susceptible de conditionner le travail comptable quotidien, si les comptables ne cessent le plus souvent d'essayer de composer avec l'intendance qui leur est en principe dédiée ; selon les caractéristiques de ces dispositifs ils peuvent être également en mesure de les dévoyer.
Comme l'illustrent les cas de TOPCOM et d'ECO dans lesquels le système de consolidation est utilisé depuis longtemps par les services comptables, les interfaces de consolidation représentent des sommités complexes dont tous les acteurs de l'entreprise ou les auditeurs ne maîtrisent pas les arcanes.
Ces interfaces sont ainsi capables de créer des zones d'incertitude (Crozier 1964 ; Crozier et Friedberg 1976) dans le travail comptable quotidien. Il apparaît en effet difficile à travers nos observations de mettre à l'épreuve la pertinence d'un écart entre les valeurs remontées par les progiciels de consolidation et celles finalement enregistrées dans les états consolidés, comme par exemple chez SONCO où celui-ci est justifié par des erreurs locales (cf. section 3.1.2.1). Au cours de nos missions de revue des comptes il est ainsi apparu assez illusoire d'être en mesure de détecter au sein de ces immenses interfaces les *impairment* constatés pour des raisons frauduleuses ou par inadvertance, dont les justifications résident d'ailleurs dans des développements calculatoires dont les assomptions sont difficilement contestables (cf. section 3.1.2.3 et nos observations chez ECO en 3.3.1.2).
Plus l'installation et l'utilisation des interfaces de consolidation sont anciennes dans l'organisation, plus les zones d'incertitude semblent importantes dans la production des comptes à la juste valeur. Plus la préparation des évaluations actuarielles s'affirme comme l'occasion possible des interventions discrétionnaires des préparateurs.

Ainsi même lorsqu'elle ne détermine pas de façon « invisible » les travaux des comptables mais au contraire est dévoyée par leurs stratégies, l'intendance technique de la préparation des évaluations actuarielles n'est toute entière dédiée qu'aux difficultés et soucis rencontrés par les préparateurs des comptes.

Loin d'être imprimée des attentes des investisseurs ou des actionnaires, la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur s'affirme à travers ses conditions les plus microscopiques comme un ensemble de tâches quotidiennes uniquement rythmées par les préoccupations des préparateurs des comptes.
De cette primauté des comptables dans la comptabilité, il apparaît combien les qualités que doivent revêtir les comptes selon l'IASB paraissent en pratique bien fragiles. A tel point qu'il est même possible de considérer que celles-ci semblent de pures créations discursives, tentant de masquer que la comptabilité à la juste valeur comme plus largement la comptabilité financière ne sont conditionnées que par et pour les préoccupations exclusives des préparateurs des comptes.

4.1.3/ Une comptabilité financière à l'attention exclusive des préparateurs des comptes : de l'impossible réduction de la comptabilité financière à un conflit d'agence

Nos observations et résultats précédents témoignent donc combien la comptabilité à la juste valeur n'a rien d'un « recopiage » de valeurs de marché (Richard 2005a; Raffournier 2007, 25). A chacune de ses étapes, pour n'importe lequel de ses rouages, pour chaque partie de sa mise en œuvre dans les organisations transparaît surtout l'action des préparateurs des comptes, c'est-à-dire les compromis pratiques ou les espérances d'un service, d'une direction financière voire d'une direction générale.

Si la permanence de l'agrégat comptable dans la production des comptes à la juste valeur (4.1.1) et les caractéristiques du système technique (4.1.2) témoignent de l'importance exclusive des préoccupations des préparateurs sur la comptabilité à la juste valeur, il nous faut désormais montrer comment les règles de conformité décrites en partie 3.1.3 participent à ce même mouvement.

Les règles de conformité et dispositifs coercitifs exigés par la consolidation des comptes et la production des évaluations actuarielles démontrent que la comptabilité à la juste valeur n'est pas qu'appliquer une méthode de valorisation populaire pour les praticiens.
Au contraire la production de ces valeurs suppose de développer un ensemble d'instruments permettant de compartimenter la latitude de l'expertise attenante à ces évaluations, tant pour des raisons techniques – c'est-à-dire principalement pour la production d'une information financière consolidée homogène – que pour des motifs plus pragmatiques – afin de limiter ou d'instrumentaliser les conséquences de la contestation difficile de ces valorisations.
Dans la lignée de nos réflexions précédentes, ces conditions microscopiques revêtent des effets étonnants sur la communication financière. Si la comptabilité s'est historiquement construite sur le souci de proposer la justification la plus neutre et objective de la prospérité d'une entreprise afin d'apprécier l'existence d'un résultat susceptible d'être réinvesti ou distribué, la comptabilité à la juste valeur se présente sous un jour différent. A travers nos observations, il apparaît combien ses évaluations actuarielles brisent cette possible objectivité et neutralité par le mélange des responsabilités dans la représentation comptable.

En effet ce sont les différents métiers, les opérationnels et les expertises locales d'un groupe d'entreprises ainsi que son management qui incarnent les acteurs clés de la production des états financiers comme l'illustre la Figure 26 suivante.

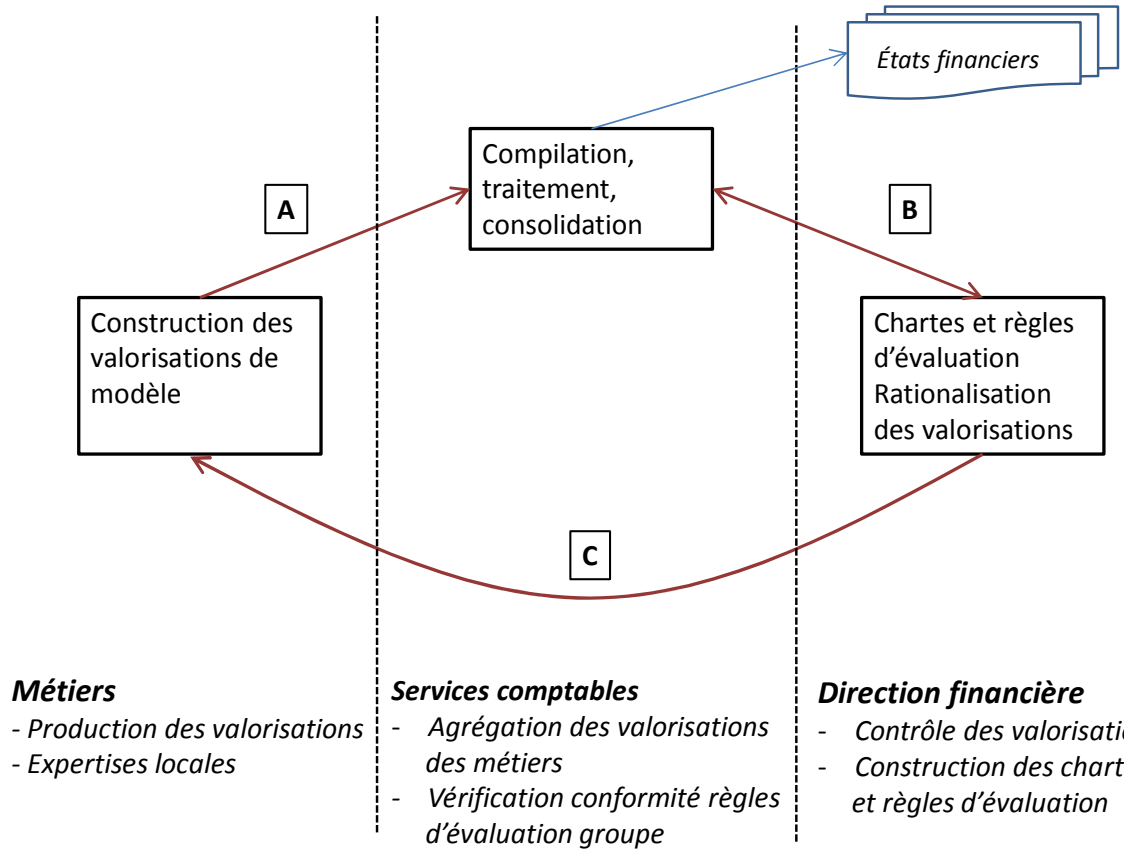

Légende

La préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur est donc l'interaction de trois services distincts dans l'organisation : les services comptables, les « Métiers » ou services opérationnels de l'entreprise et la Direction financière.
Ces services interagissent selon différentes modalités (A), (B) et (C) décrites tout au long de nos observations.
Le lien (A) représente la collecte par les services comptables des valorisations produites par les métiers, selon les interactions erratiques des systèmes humain, technique et contextuel décrites dans nos observations.
Le lien (C) représente la mise en œuvre des règles de conformité et des dispositifs censés encadrer la production des évaluations actuarielles.
Le lien (B) représente enfin la vérification du respect des règles d'évaluation composant l'essentiel du travail des services comptables et notamment des « services conso ».

Figure 26 : Architecture de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Comme l'illustre la Figure 26, les métiers en tant qu'experts des sous-jacents économiques des évaluations actuarielles (cf. Matthieu dans la section 3.1.3.2 précédente) produisent les valorisations par la suite compilées par les services comptables. Par leur expertise, ils participent alors également à la production des chartes de responsabilité, des doctrines d'évaluation et de l'ensemble des dispositifs de conformité encadrant la production des valeurs de modèle que nous détaillons dans cette partie.

La genèse organisationnelle de la comptabilité à la juste valeur n'est donc pas exclusivement comptable. L'expert opérationnel, mais aussi dans une certaine mesure l'actuaire ou le titulaire d'une expertise calculatoire sont également ses acteurs clés. Ils fixent les propriétés initiales que doit revêtir l'information financière pour représenter leur activité. Ce sont ces services opérationnels, les métiers et experts de l'organisation qui conditionnent les caractéristiques de l'information comptable à la juste valeur.

Les comptables ne sont que les contrôleurs et compilateurs de ces informations comme dans le modèle comptable traditionnel. Les « services conso » s'attachent comme Claude chez TOPCO à collecter et à contrôler la conformité des valorisations produites par les expertises locales de l'organisation dans leurs outils et interfaces de consolidation des comptes. Tandis que les services comptables traditionnels continuent de rassembler les pièces matérielles nécessaires à la production des comptes sociaux à la base des états consolidés.

La nouveauté de cette organisation tient à ce qu'il est désormais difficile de lier les évaluations actuarielles de la juste valeur à des pièces matérielles, de distinguer dans les valeurs actuarielles des agrégats comptables. Lorsque des pièces peuvent être invoquées pour justifier des évaluations actuarielles, celles-ci sont éclatées à travers les outils de la consolidation des comptes. Mais parce qu'il n'existe le plus souvent pas de pièce mobilisable, seules les expertises de l'organisation, économique avec ses opérationnels et stratégique avec sa direction, justifient la pertinence de ces agrégats comptables. Il n'existe donc plus de preuve comptable susceptible de mettre à l'épreuve la pertinence des états financiers produits échappant aux préparateurs des comptes.

Ainsi derrière la promesse d'une comptabilité plus panoptique, d'une communication financière plus *accountable* et transparente par les évaluations actuarielles de la juste valeur, les conditions microscopiques de la préparation des comptes révèlent une situation plus contrastée.

Les métiers de l'entreprise parce qu'ils incarnent seuls l'organe légitime de l'estimation de flux de trésorerie futurs, deviennent les premiers préparateurs effectifs de l'information financière. Or, sur quelles bases sont évalués ces métiers ? A partir de quels indicateurs est appréciée leur performance ? Force est de constater que c'est directement ou indirectement à partir des informations qu'ils ont produites.

Le service vendant des produits structurés dans l'institution financière de Matthieu est jugé d'une part sur la combinaison du chiffre d'affaires qu'il permet à l'organisation de réaliser, et d'autre part sur les risques auxquels il l'expose. De même le service de gestion de la trésorerie

de SONCO voit sa performance jugée sur sa capacité à faire de la variabilité des changes une contingence neutre pour l'entreprise plutôt que l'origine de pertes répétées.
Ces deux services en étant jugés *in fine* sur leur performance, sur leur capacité à créer de la valeur c'est-à-dire à accroître la valeur patrimoniale de l'entreprise, sont en réalité évalués par le prisme de la comptabilité à la juste valeur sur l'image qu'ils souhaitent donner de leur activité. Dans cette architecture, si les deux services cités précédemment connaissent un exercice difficile, pourquoi s'interdiraient-ils de revoir leurs projections et estimations de flux de trésorerie de manière à ce que le reflet de leur activité soit plus avantageux ?
Parce qu'il n'existe pas d'expertise concurrente dans l'entreprise comme à sa périphérie capable de mettre à l'épreuve la pertinence de leurs valorisations (cf. section 3.1.3.3), la juste valeur crée les conditions de nouvelles situations d'aléa moral dans la production de l'information financière, interpellant au regard de sa vocation panoptique.

A l'autre extrémité organisationnelle de ces expertises locales interviennent alors les directions financière et générale (cf. section 3.1.3.2). Celles-ci édictent les règles de conformité et cadres généraux d'évaluation auxquels doivent se conformer les différents métiers de l'entreprise pour l'établissement de leurs valorisations. Elles disposent par ce biais d'un outil de pilotage pour la production d'une information financière homogène, construite selon de mêmes choix de méthode.
Ces méta-structures de la production du chiffre s'appliquent donc à l'ensemble des rouages organisationnels décrits précédemment. A l'instar de Claude nous accompagnant depuis le début de nos réflexions, les différents métiers retiennent les paramètres qui leur ont été communiqués par la direction de l'entreprise pour former leurs évaluations. Celles-ci sont intégrées dans les progiciels de gestion de l'information financière et transférées aux services comptables qui s'attachent alors à répliquer les calculs qui ont été réalisés afin de juger de leur conformité avec les règles du groupe.
Mais de la même manière que cet agencement organisationnel exerce une fonction disciplinaire sur les comportements des préparateurs de l'information, il se révèle par nature le vecteur possible de manipulations et d'arrangements créant les conditions d'un nouvel aléa moral dans la production comptable.
En effet sur quelle base est jugée une direction d'entreprise ? Sur sa performance, sur sa capacité à créer de la valeur pour l'entreprise autant que pour ses propriétaires. Afin d'exprimer sous un jour plus favorable ses réalisations ou au contraire de faire échapper une partie de ses résultats à la distribution de dividendes pour la conduite d'investissements futurs,

la direction d'entreprise peut très bien revoir périodiquement les termes de ces règles d'évaluation par la mobilisation de son expertise stratégique, comme nos observations le démontrent pour les *impairment* des sections 3.3.1.1 et 3.3.1.2. Plus encore, elle peut compter sur le gigantisme de la consolidation des comptes, sur la multitude des réallocations manuelles, des arrangements locaux que nécessite l'utilisation quotidienne des interfaces numériques de la consolidation pour infléchir les états financiers.

Si l'on considère la communication financière comme un conflit d'agence et la comptabilité à la juste valeur comme un moyen de résoudre ce conflit, il est difficile de continuer à voir dans les préparateurs des comptes un « agent » à la lueur des conditions microscopiques de la production comptable.

Tout dans la préparation des évaluations actuarielles est déterminé par les besoins et les préoccupations des seuls préparateurs des comptes.

En reposant sur les expertises locales de l'organisation ou l'expertise stratégique de sa direction, il n'existe pas de pièce matérielle ou de preuve extérieure à l'entreprise capable de justifier la pertinence des évaluations actuarielles de la juste valeur. Les auditeurs et commissaires aux comptes ne sont pas plus que les services comptables en mesure de démontrer la rectitude des valeurs actuarielles retenues dans les états financiers.

4.2/ Des comptes à la juste valeur dont les qualités se mesurent à la lueur de l'absence de neutralité des préparateurs

Plus que les besoins des utilisateurs des comptes, les caractéristiques des préparateurs des comptes déterminent les qualités des états comptables. Les préparateurs ne sont ainsi jamais des « agents » contraints par un « principal » de révéler leurs performances, mais plutôt des acteurs dissertant sur l'entreprise à travers ses états financiers ou des décideurs ayant besoin des comptes pour piloter l'organisation.
Ce rôle décisif découvert aux préparateurs des comptes, par l'absence d'une information comptable véritablement indépendante de leurs préoccupations semble menacer la neutralité de la comptabilité, pourtant si décisive pour Solomons (1991) ou l'IASB. Mais cette crainte semble vaine tant des états financiers de qualité peuvent coexister avec des préparateurs non neutres dans nos observations.

Nous établirons donc plus précisément que les préparateurs des comptes ne peuvent pas être neutres dans la production des évaluations actuarielles, tant la structure d'un groupe d'entreprises (4.2.1) et les caractéristiques de son secteur d'activité (4.2.2) singularisent la préparation des états financiers, autant que la représentation comptable.
Dans cette droite ligne et dans la perspective de nos observations, nous ferons de l'utilisation des comptes pour le pilotage des organisations un déterminant décisif des qualités des comptes à la juste valeur (4.2.3).
Enfin nous soulignerons l'absence de cadres extérieurs ou de méthodes préférentielles d'évaluation susceptibles de contraindre la préparation des évaluations actuarielles, supposant alors de ne plus lier la fidélité de la représentation comptable à sa neutralité (4.2.4).

4.2.1/ Le gigantisme et le chaotique de la consolidation déterminant l'absence mécanique de neutralité des préparateurs sur la comptabilité à la juste valeur

Nos observations de la partie 3.2.1 précédente précisent comment la structure mésoscopique d'un groupe conditionne pour partie la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. Nous avons notamment souligné combien le gigantisme de la préparation des comptes suppose un ensemble de compromis pratiques, de comportements erratiques voire discrétionnaires comme la filiale « COUSS » chez SONCO.

Ces compromis interrogent au regard des promesses de la juste valeur. En promettant une information plus panoptique, ses évaluations actuarielles lui confèrent une aura calculatoire toute particulière pour la représentation comptable de l'activité d'une entreprise. Une aura qui s'ajoute au sentiment d'expertise que peut inspirer la profession comptable (cf. section 1.3.2.1), confortant l'idée d'une représentation comptable plus précise et donc plus neutre par l'application de la juste valeur.
Or nos observations suggèrent un ensemble d'interactions erratiques au cœur de la production des évaluations actuarielles tranchant nettement avec l'idée que les préparateurs des comptes puissent être neutres en évaluant à la juste valeur.

De manière à mobiliser nos observations à l'appui de cette affirmation, reprenons tout d'abord l'équation type d'une évaluation actuarielle de la juste valeur des sections précédentes.

$$JV_t = C \times (1 + \theta) + \sum_{s=1}^{n} \frac{D_s}{(1 + r)^s}$$

Supposons que du fait des interactions microscopiques décrites dans notre partie 3.1 et nos résultats précédents, cette évaluation puisse varier en comptabilité de $\pm 0{,}50$ euro par rapport à sa valeur telle qu'elle aurait été calculée par un expert capable d'obtenir la valeur fondamentale de l'actif considéré.
Les origines de cette variation minime peuvent être aussi multiples que nombreuses du fait des conditions microscopiques de la préparation des comptes. Elles peuvent être déduites du mauvais traitement des décimales lors de la compilation des données dans le progiciel de gestion comptable, à l'instar des craintes qu'expriment Sophie et Claude chez TOPCO en section 3.1.1.3. Elles peuvent être dues aux seules erreurs des services comptables lors de la manipulation de leurs « petits outils ». Cette variation de $\pm 0{,}50$ euro peut encore s'expliquer à la lueur des « *plugs* » qu'affectionnent SONCO et les services comptables des entreprises visitées (cf. section 3.1.2.3).
L'impact final de cette variation infime sur les états financiers du groupe est alors mécaniquement compris dans l'intervalle suivant :

$$[-0{,}5 \times N^E \times N^O ; +0{,}5 \times N^E \times N^O]$$

Avec N^E le nombre d'entreprises consolidées pour la production des comptes du groupe et N^{O} le nombre d'opérations traitées en consolidation concernant cette évaluation actuarielle.

En constatant comme tout auditeur débutant que les comptes consolidés d'un grand groupe de sociétés sont établis à partir de fichiers de travail toujours exprimés en milliers d'euros, cette erreur de $\pm 0{,}50$ se trouve dotée de conséquences calculatoires assimilant définitivement une juste valeur actuarielle à un agrégat comptable bien distinct d'une représentation panoptique. Une erreur aussi infime se trouve effectivement suffisante pour provoquer une variation de plusieurs milliers ou millions d'euros dans les états financiers du groupe selon les valeurs des paramètres N^E et N^O.

Les règles de conformité et dispositifs censés discipliner la préparation des évaluations actuarielles sont alors censés réduire en principe la fréquence de ce type d'erreurs. En principe tant nous avons montré dans les sections précédentes que les expertises locales et le management de l'organisation conçoivent, peuvent modifier ou s'émanciper sans difficulté de ce cadre.

A travers cette erreur ou cette variation si minime apparaît alors l'impossible neutralité des préparateurs des comptes dès lors que l'on s'intéresse aux conditions micro, méso et macroscopiques de leur activité quotidienne.

Supposons en effet que cette erreur de $\pm 0{,}50$ s'applique à un même actif de même valeur pour deux entreprises différentes « 1 » et « 2 », dotées d'un même N^O dans la formule précédente mais de deux N_1^E et N_2^E distincts. Bien que cette variation concerne une même réalité objective pour ces deux entreprises, un même actif échangé dans une même *« transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation »* qu'évoque IFRS 13 (UE 2012, L 360/88, § 9) ; la juste valeur comptable de cet actif dans les entreprises « 1 » et « 2 » diffèrera de $|(N_1^E - N_2^E) \times 0{,}50|$.

Lorsque l'on considère que deux groupes cotés sur un même marché peuvent consolider un nombre très différent de filiales, de plusieurs dizaines ou centaines de filiales, cette variation minime de $\pm 0{,}50$ peut représenter une variation de plusieurs milliers ou millions d'euros dans les états des deux entreprises.

Cette variation infime suffit à démontrer que le préparateur ne peut pas techniquement être « neutre » dans la production des comptes, que la comptabilité à la juste valeur ne peut pas être « neutre » au sens de Solomons (1991) et de l'IASB. La juste valeur d'un même actif, d'un même engagement dans deux entreprises se différenciant uniquement par le nombre de sociétés consolidées peut ainsi varier d'un montant très significatif, sous la seule influence des conditions de la préparation des comptes.

Une contradiction fondamentale de la comptabilité à la juste valeur et de ses évaluations actuarielles transparaît alors à travers cet exemple. Si les évaluations actuarielles de la juste valeur peuvent s'avérer une représentation satisfaisante de l'activité économique d'une entreprise, c'est d'une part sur un plan purement théorique ou d'autre part en étant circonscrites à une entité réduite.

Il est effectivement d'une part toujours possible de construire une axiomatique cohérente soutenue par un ensemble d'équations dessinant une forme d'« équilibre général » de l'évaluation comptable, sans éprouver le flot non contrôlable des compromis pratiques de la production des comptes, sans connaître cette infime variation de $\pm 0{,}50$. L'IASB s'emploie d'ailleurs continûment à cet effort dans les développements successifs de ses normes IAS-IFRS.

D'autre part, la représentation de l'activité d'une petite entité relativement isolée et peu complexe semble laisser peu de place à l'influence d'une infime variation comme celle décrite, en supposant des conditions micro, méso et macroscopiques relativement identiques dans la préparation des comptes.

Plus le nombre d'opérations N^O et le nombre d'entreprises consolidées N^E sont importants, plus l'aura calculatoire de la comptabilité à la juste valeur semble s'effriter sous l'influence de l'erratique de la production comptable. Plus les liens (A), (B) et (C) de la Figure 26 précédente liant les services comptables aux experts ou à la direction de l'organisation seront les occasions de compromis pratiques, d'ajustements locaux ou d'interventions discrétionnaires (cf. section 4.1.3).

Si les évolutions des normes IAS-IFRS témoignent de la volonté d'une complexification continuelle pour prétendre représenter plus fidèlement la situation financière d'un groupe par la neutralité de l'expertise ; nos observations démontrent combien les conditions de la production comptable mettent à l'épreuve l'effectivité de cette promesse.

Les caractéristiques des préparateurs des comptes par le jeu des évaluations actuarielles et de la consolidation des comptes interviennent directement dans la représentation à la juste valeur. L'absence de neutralité de la production comptable et des préparateurs des comptes s'affirme même comme une condition de la pertinence de la représentation comptable à travers l'influence de la structure d'un groupe d'entreprises sur le travail comptable quotidien.

4.2.2/ Les spécificités sectorielles de l'activité déterminent l'absence parfois volontaire de neutralité des préparateurs des comptes

Si nous insistons dans la section précédente sur l'aura calculatoire de la comptabilité à la juste valeur et de ses évaluations actuarielles, sa liaison avec l'influence des spécificités sectorielles de l'activité d'un groupe d'entreprises nous invite également à douter de la possible neutralité des préparateurs des comptes.
Dans la présentation des résultats semestriels 2012 de l'entité HSBC Holding plc, il est possible de lire dans la revue des performances rédigée par la direction financière de l'entreprise (HSBC 2012, 10).

> *« Le résultat avant impôt publié pour le premier semestre 2012 s'élève à 12,7 milliards USD, soit une progression de 1,3 milliard USD par rapport au premier semestre 2011. Ce résultat inclut 4,3 milliards USD de plus-values de cession d'activités comprenant, notamment la vente de notre activité de cartes de crédit et de services de banque de détail et la cession aux Etats-Unis de 138 agences non stratégiques. Ce résultat inclut par ailleurs des variations défavorables de juste valeur de la dette propre liées aux spreads de crédit à hauteur de 2,2 milliards USD, comparées à une variation défavorable de 143 millions USD au premier semestre 2011. »*

Dans cet extrait, dans ces « *2,2 milliards USD »* de variations défavorables de juste valeur de la dette propre liées aux *spreads* de crédit, se trouve résumée toute l'importance des spécificités sectorielles pour la mise en pratique des évaluations actuarielles de la juste valeur. L'impossible neutralité des préparateurs des comptes à travers le rôle déterminant des spécificités sectorielles sur l'intendance des outils de la production comptable, et l'engagement qu'elles supposent de la part des préparateurs des comptes.

La neutralité des préparateurs des comptes semble en effet dans ce cas tout d'abord impossible tant les spécificités sectorielles de l'activité d'un groupe d'entreprises en étant une fin de la représentation comptable, se révèlent aussi un de ses moyens. Ces spécificités déterminent une part décisive des outils mobilisés comme corollaires de la production du chiffre.
Derrière la prose comptable relativement absconse des variations de *spreads* d'HSBC, derrière cette présentation laconique de milliards de dollars de variations de juste valeur,

existent une multitude d'outils et par conséquent une somme de dispositifs de gestion dont l'utilisation quotidienne détermine la représentation comptable.

Il s'agit dans le cas d'HSBC comme dans les groupes visités de compter sur des bases de données rendant accessibles à n'importe quelle personne de l'entreprise, les valeurs continuellement mises à jour des *spreads* de crédit sur les marchés, afin que les métiers puissent opérer localement à partir de ces informations financières. Nous retrouvons ici la variété sectorielle des données quantitatives construites par TOPCOM, le mode de traitement spécifique des marges-arrières du GIE de DISTRICO, voire les compromis pratiques qu'évoquait notre interlocuteur de CIVCO (cf. section 3.2.2).

Dans le cas d'HSBC, pour produire ces valeurs actuarielles à partir d'*inputs*, il est nécessaire de concevoir des instruments capables d'importer les données des bases réservées aux opérationnels de l'entreprise vers un format plus spécifiquement comptable (cf. lien (A) de la Figure 26 précédente). Il convient ensuite de délimiter les responsabilités des différentes parties concernées par l'utilisation de cet outil et de préciser les procédures par lesquelles cette évaluation actuarielle se retrouve ultimement en comptabilité (cf. lien (C) de la Figure 26). Il faut ainsi concevoir des dispositifs permettant d'exploiter au mieux les capacités de chaque service et de chacun, pour parvenir à assurer la correcte réplication ou transmission de ces montants souvent abscons pour les services comptables.

Une chaîne de production comptable inédite est donc conçue pour cette évaluation actuarielle, pour cette juste valeur sur écarts de *spreads* de crédit particulièrement décisive dans les comptes de HSBC Holding plc.

En revanche, nos observations démontrent qu'un autre enchaînement aurait prévalu dans un groupe industriel si cette juste valeur représente une part moins significative de l'activité de l'entreprise, ne supposant en conséquence pas le même déploiement de ressources organisationnelles pour sa préparation dans les états financiers. La forme finale de cette chaîne est l'objet de toutes les variations et de toutes les conséquences imaginables à travers le temps et selon les organisations, c'est-à-dire en fonction des interactions des systèmes humain, technique et contextuel de la production comptable.

Les spécificités sectorielles de l'activité d'un groupe d'entreprises incarnent donc bien l'une des conditions mésoscopiques de la préparation des évaluations actuarielles. Autrement dit, cette caractéristique mésoscopique propre à chaque préparateur des comptes est en mesure de déterminer le travail comptable quotidien et donc de conditionner la représentation comptable. En influençant la production comptable, ces spécificités sectorielles brisent mécaniquement la

neutralité des préparateurs des comptes à l'instar des caractéristiques de la structure d'un groupe de sociétés.

Mais les évaluations actuarielles de la juste valeur brisent également la neutralité des préparateurs en supposant d'eux qu'ils s'engagent, motivent, légitiment et finalement justifient seuls leurs évaluations comme dans le cas d'HSBC et des entreprises visitées.
En effet, ces spécificités sectorielles tout en représentant une source fondamentale de difficultés pour la représentation comptable (cf. nos observations chez CIVCO en section 3.2.2) incarnent une rhétorique décisive de la comptabilité à la juste valeur, voire même une opportunité pour les préparateurs des comptes selon les contextes. Une opportunité rhétorique parce que comme l'illustrent le cas d'HSBC ou nos observations chez TOPCOM (cf. section 3.1.2.3), les spécificités d'un secteur d'activité représentent les justifications les plus immédiatement saisissables de la comptabilisation à la juste valeur en même temps que les justifications les plus indémontrables.
Les plus immédiatement saisissables parce que le surplus informationnel apporté par les évaluations actuarielles est indéniable par rapport aux possibilités offertes par le modèle comptable traditionnel, que ce soit pour l'écart de *spreads* évoqué ou le traitement des *impairment* chez TOPCOM et des « *WACC* » chez SONCO. Plus un secteur se trouve complexe, plus il donne donc d'importance à cette puissance rhétorique fondamentale ; plus un secteur est complexe, plus les préparateurs des comptes engagent leur expertise opérationnelle ou stratégique pour justifier les évaluations intégrées aux états financiers.
Dans le même temps les spécificités sectorielles représentent aussi les justifications rhétoriques les plus indémontrables de la comptabilité à la juste valeur. Les spécificités sectorielles dont les évaluations actuarielles sont censées rendre compte donnent des arguments irréfutables aux préparateurs des comptes, même lorsqu'ils affleurent la mauvaise foi la plus évidente comme chez TOPCOM et SONCO en section 3.1.2.3.
Au sein d'une organisation, la pièce matérielle ne pouvant plus être mobilisée pour corroborer ou nuancer des espérances de profits futurs, la représentation comptable à la juste valeur est en définitive toute entière justifiée par les expertises locales de l'organisation ou l'expertise stratégique de sa direction, sans qu'il soit possible de les mettre véritablement à l'épreuve. Plus un secteur ou le *business model* d'un groupe d'entreprises recèlent de subtilités techniques, financières, immatérielles ou seulement stratégiques comme les « marges-arrières » de DISTRICO par exemple ; plus les valeurs actuarielles essaiment et sont difficilement contestables.

Par conséquent les évaluations actuarielles de la juste valeur sont selon les spécificités sectorielles d'une activité les vecteurs de marges discrétionnaires nouvelles pour les préparateurs des comptes. Elles représentent même également un *slack* (Cyert et March 1963) c'est-à-dire tant un moyen d'absorber les chocs extérieurs (Meyer 1982) pour l'organisation qu'une manière d'organiser les changements et les conflits internes (Zajac et al. 1991) par l'expression d'expertises difficilement contestables.

A travers cette double influence, ces conditions mésoscopiques de la préparation des comptes ne laissent en définitive aucune place à la neutralité des préparateurs des comptes.
Si la juste valeur suppose des préparateurs qu'ils ne soient pas neutres pour être en mesure de produire ses évaluations actuarielles, ceci n'est pas nécessairement au détriment de la qualité des états comptables comme il nous faut le détailler à présent.

4.2.3/ L'absence de neutralité des préparateurs, une condition possible de la qualité des états financiers

Nos résultats précédents suggérant l'impossible neutralité de la comptabilité à la juste valeur peuvent s'avérer décourageantes. Si l'on suit Solomons (1991) et l'IASB, comment en l'absence de neutralité la représentation comptable pourrait-elle être de qualité ? Comment pourraient-ils être de qualité à travers les interactions erratiques et les interventions plus ou moins discrétionnaires que nous explicitons ?
L'harmonie que dégagent les documents de référence, les rapports annuels et communiqués des directions financières, les analyses de la presse économique, l'éclat quotidien de cette chorégraphie de communications financières et de commentaires suggère peut-être même de tempérer nos observations et nos analyses précédentes.
Pourtant il n'en est rien tant cette harmonie apparente de la communication financière n'est pas contradictoire avec les conditions erratiques de la préparation des comptes. Et plus encore, il nous faut montrer dans cette partie que l'absence de neutralité des préparateurs peut même être une condition de la qualité des états financiers à la juste valeur contrairement aux affirmations de Solomons (1991) et de l'IASB.

En effet les conditions micro, méso et macroscopiques que nous identifions, bien qu'erratiques, n'interdisent pas nécessairement une communication financière fidèle et sincère. Leurs rencontres singulières dans les organisations, les compromis pratiques et

ajustements locaux qu'elles supposent, peuvent également représenter un équilibre stable de comportements, potentiellement distants des intentions du normalisateur comptable international mais n'en déviant pas indéfiniment.

En empruntant à librement à l'analyse économique, il est possible d'éclairer ce point par une représentation schématique d'un équilibre instable et d'un équilibre stable dans la Figure 27 suivante.

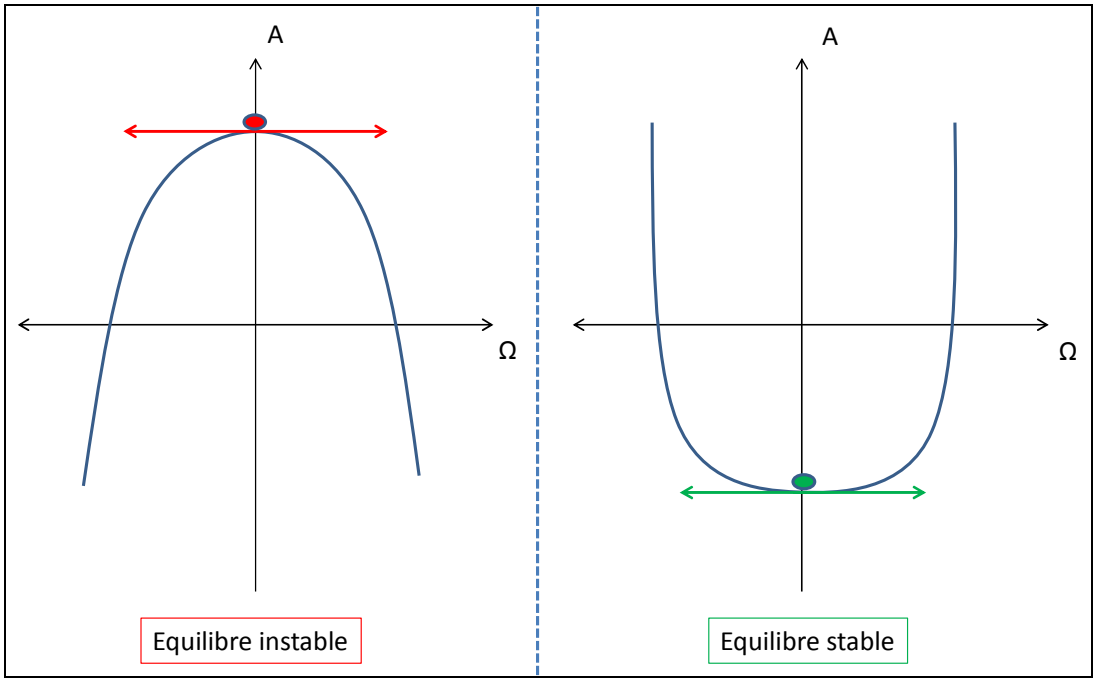

Figure 27 : Représentation schématique d'un équilibre instable et d'un équilibre stable.

Cette figure nous permet de comprendre comment l'erratique de nos observations des conditions de la préparation des évaluations actuarielles, ne nuit pas nécessairement à l'harmonie de la communication financière.

L'axe A représente un repère fictif purement conceptuel, à savoir l'usage attendu par le normalisateur en matière de communication financière pour une entreprise donnée. Fictif, parce que nous avons souligné combien la production comptable repose sur une systémique toujours singulière d'évènements. L'axe Ω matérialise lui la déviation possible des états financiers d'une entreprise et de la préparation des comptes à l'usage A attendu. Les rencontres des conditions micro, méso et macroscopiques composant nos observations concourent alors à ce que les comptes d'un groupe soient plus ou moins divergents de l'usage A et donc des espérances du normalisateur. Selon les rencontres erratiques des systèmes humain, technique et contextuel de la production des comptes à la juste valeur, la communication financière d'une entreprise donnée est donc plus ou moins divergente de l'axe A.

Cette divergence Ω par rapport à A peut relever d'un équilibre instable exprimé graphiquement en rouge si toute déviation par rapport à l'usage attendu se révèle unilatéralement cumulative, c'est-à-dire non contrariée par des mécanismes antagonistes. Graphiquement, il apparaît clairement que la bille rouge, si elle subit une déviation ne peut rester dans la proximité de sa position initiale et se voit contrainte de s'éloigner sans discontinuer de l'usage attendu A. *A contrario* lorsque l'équilibre est stable, la bille verte peut s'éloigner de l'axe A et de sa position initiale dans le graphique, peut même ne jamais reprendre sa place initiale et rester à une distance certaine de A, mais cette divergence sera cette fois non cumulative et cantonnée à un éloignement variable autour de l'axe A.

Nous avons montré que le groupe produisant ses comptes consolidés est mécaniquement le premier destinataire de l'information financière et que ses besoins de pilotage déterminent le travail comptable quotidien. Par cette circularité de la communication financière, parce qu'un groupe en préparant ses comptes s'active toujours à la production d'une information dont il a besoin, la préparation des comptes à la juste valeur s'inscrit comme un équilibre stable. Si la communication financière n'était en revanche que la production arbitraire et spontanée de données financières déconnectées des besoins de l'organisation, elle constituerait un équilibre instable.

Parce que ces comptes sont produits par le groupe et destinés principalement à celui-ci, cette réflexivité assure l'existence d'un équilibre stable pour la communication financière. Elle aboutit à ce que les interactions chaotiques de la production comptable que nous décrivons ne s'avèrent pas uniquement cumulatives, mais représentent plutôt des interactions aux effets contradictoires maintenant la communication financière dans des bornes – plus ou moins éloignées – autour du cadre normatif.

Cette réflexivité fondamentale de l'actionnariat d'un groupe faisant de la préparation des comptes un équilibre stable, nous permet d'apprécier plus clairement la communication financière après l'application de la comptabilité à la juste valeur.

Selon les spécificités des conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles que nous mettons en évidence dans nos observations, les états comptables d'un groupe correspondent à l'une des situations types décrites dans la Figure 28 ci-dessous.

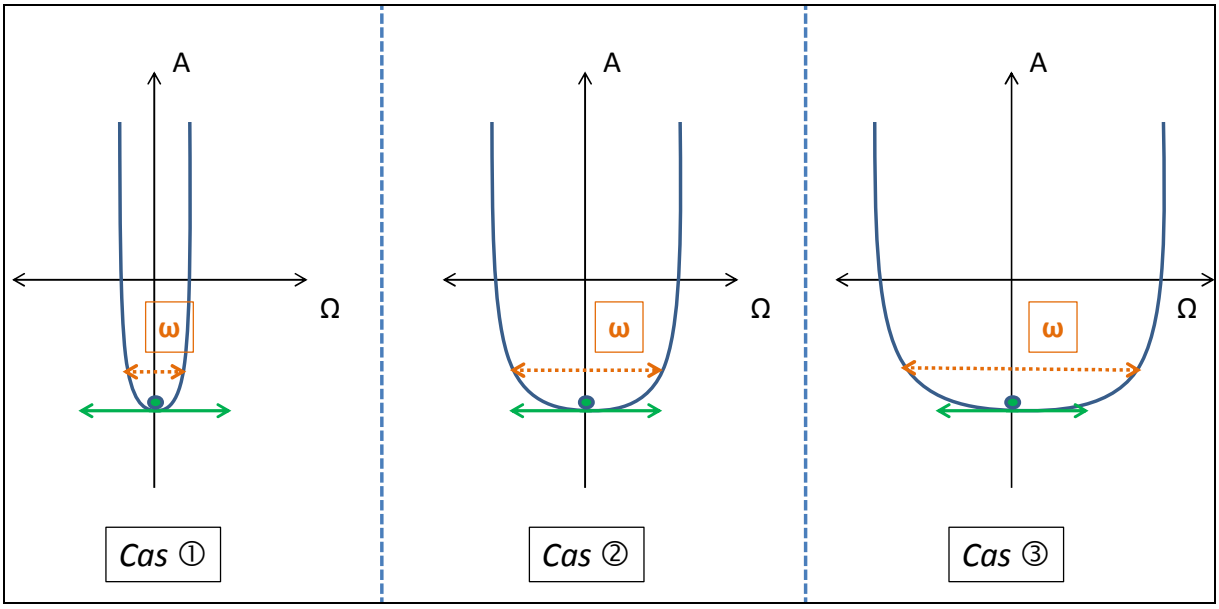

Figure 28 : Amplitude des divergences possibles par rapport à un équilibre stable.

Si la communication financière incarne un *continuum* de cas possibles, la Figure 28 propose trois divergences possibles obéissant à un équilibre stable pour une entreprise donnée. Selon les systèmes humain, technique et environnemental de la préparation des comptes, c'est-à-dire selon les spécificités des conditions micro, méso et macroscopiques composant nos observations ; l'ampleur ω des divergences possibles par rapport à l'usage fictif de référence (A) décrit précédemment varie tout en restant dans une certaine mesure.

Dans le cas ① ces conditions s'écartent modérément de la référence (A), alors que dans le cas ③, la mise en pratique de la comptabilité à la juste valeur en suscitant par exemple davantage de comportements opportunistes de la part des préparateurs des comptes ou en reposant sur des spécificités sectorielles plus importantes, aboutit à une déviation ω bien plus importante. Le cas ② s'inscrit dans la même logique et représente quant à lui une situation intermédiaire entre les cas ① et ③, c'est-à-dire une autre variation des conditions de la production comptable.

Par conséquent, ces différentes courbes en « U » représentant trois modalités de la communication financière à la juste valeur illustrent graphiquement l'absence de neutralité des préparateurs des comptes à travers les interactions des systèmes technique, humain et contextuel de la production des évaluations actuarielles. Mais elles démontrent aussi que l'absence de neutralité des préparateurs n'a aucune raison d'aboutir à une représentation comptable de médiocre qualité.

Du fait des spécificités de l'actionnariat d'un groupe, parce que le groupe est le premier utilisateur des états qu'il produit, la communication financière correspond à une somme de

comportements erratiques formant néanmoins des équilibres stables. Les interactions chaotiques décrites tout au long de notre réflexion s'expriment dans toute leur force : elles nous permettent d'identifier différentes configurations types dans la communication financière comme l'illustrent les cas ①, ② ou ③ de la Figure 28.
De la même manière, les communications financières de SONCO, ECO, TOPCOM, TOPCO et des autres entreprises visitées peuvent être représentées comme des divergences plus ou moins importantes des attentes du normalisateur comptable international, selon les modalités des conditions micro, méso et macroscopiques de la production des évaluations actuarielles.

Ces réflexions démontrent alors l'intérêt de notre approche et de nos observations pour l'analyse de la communication financière.
Plutôt que de postuler avec Solomons (1991) et l'IASB que les préparateurs des comptes sont neutres, que la qualité première de la représentation comptable doit être sa neutralité ; reconnaître que les caractéristiques et besoins d'une organisation déterminent sa représentation dans ses états financiers nous autorise à approfondir l'étude des effets de la comptabilité et des enjeux de la communication financière.
Plutôt que de faire de la communication financière un conflit d'agence entre des préparateurs qui ne sont guère les « agents » de Jensen et Meckling (1976), et des utilisateurs des comptes qui ne sont pas toujours différents des préparateurs des comptes ; explorer les conditions micro, méso et macroscopiques de la production comptable permet de représenter la communication financière comme une hiérarchie d'informations plus ou moins divergentes dans leur forme et substance (ω) des attentes du normalisateur comptable (A).
Plus concrètement, notre approche permet donc d'imaginer juger des promesses (A) du normalisateur comptable ou de la comptabilité à la juste valeur, au regard des formes observables (ω) et non théorisées de la communication financière. En reconnaissant l'influence des préparateurs des comptes sur la représentation comptable, en acceptant l'absence de neutralité de la comptabilité, il devient réellement possible de juger de ses qualités[52] plutôt que de les imaginer.

[52] En déconstruisant les différentes vertus supposées et idéalisées de la représentation comptable à la lueur de nos observations et réflexions précédentes, il nous semble en effet tout à fait possible d'inspirer les recherches s'intégrant dans le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs » de notre partie 1.2. Bien que d'inspiration critique, nous ne doutons pas une seconde qu'il soit très intéressant d'explorer à la lueur de notre cadre d'analyse différentes questions. Par exemple, pourquoi la communication financière d'une entreprise peut avoir une influence plus marquée sur des prix de marché que celle d'une autre ? Ou encore pourquoi la *value relevance* des états des entreprises d'un secteur particulier est distincte de celle des comptes d'entreprises appartenant à un autre secteur ?... Par notre approche il nous semble en définitive enfin possible d'explorer les questions latentes que soulèvent les recherches positives, dans des termes positifs ou critiques, et de parvenir enfin à adresser les

Les préparateurs des comptes n'ont donc pas besoin d'être neutres pour que la représentation comptable à la juste valeur soit de qualité si selon les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles, les états financiers consolidés sont utilisés pour le pilotage de l'organisation.
Cette conclusion est d'autant plus importante qu'il n'existe pas de cadres extérieurs susceptibles de contraindre les préparateurs des comptes et de maintenir autrement la communication financière dans un équilibre stable comme il nous faut le détailler à présent.

4.2.4/ Une recherche de neutralité par le recours à des méthodes d'évaluation préférentielles : une menace sur la qualité des comptes à la juste valeur

Des évaluations actuarielles de la juste valeur utiles aux préparateurs des comptes apparaissent donc comme les moyens de faire des états financiers plus ou moins conformes aux attentes du normalisateur international, en permettant aux conditions micro, méso et macroscopiques du travail comptable de s'insérer dans un équilibre stable.
Or nous avons montré dans nos observations de la partie 3.2.4 que l'IASB soucieux d'encadrer la latitude à la disposition des préparateurs pour la production des évaluations actuarielles, recourt dans les normes IAS-IFRS à la référence à des méthodologies d'évaluation préférentielles. Ces méthodologies ou expertises extérieures sont ainsi supposées contraindre et faire converger les pratiques des préparateurs, c'est-à-dire encourager la neutralité de la comptabilité à la juste valeur pour concrétiser ses promesses.
Cette référence à des méthodologies d'évaluation extérieures à l'entreprise aboutit alors à l'externalisation d'une partie de la production comptable, comme les engagements de retraite chez TOPCO. Cette externalisation peut ainsi introduire une certaine déconnexion entre la pertinence interne et externe des évaluations actuarielles de la juste valeur.
Il est en effet possible d'affirmer que si le management a besoin pour le pilotage du groupe de disposer d'une vue précise de sa situation financière présente et future, il aura davantage recours à des informations spécifiquement réalisées en interne, comme le traduisent par exemple nos observations chez SONCO (cf. section 3.1.3.1). Des informations pour lesquelles il dispose d'une connaissance exhaustive des modalités ayant servi à les produire, respectant ses besoins précis contrairement à l'information standardisée produite à des fins de

---

paradoxes qu'elles révèlent jusqu'à présent sans jamais véritablement les expliquer. A cet égard, la dernière partie de ce travail peut être vue comme une tentative exploratoire de notre part à l'attention possible de ces recherches.

communication externe par une société extérieure, comme celle proposée par les rapports d'actuaires chez TOPCO (cf. Figure 24 partie 3.2.4).
De même, si l'entreprise externalise une partie de la production de ses chiffres comptables ce peut être aussi comme dans le cas des engagements de retraite, parce qu'elle ne dispose pas des expertises nécessaires en interne pour la valorisation de ces éléments. La référence des normes comptables à des méthodes d'évaluation populaires n'est alors d'aucune utilité pour les préparateurs des comptes et pour la qualité de la représentation comptable, comme le suggèrent nos observations des utilisations des « WACC » chez SONCO (cf. partie 3.2.1). La pertinence de cette partie des états financiers pour le pilotage du groupe ne peut alors qu'être diffuse et sa pertinence dans la communication financière que plus discutable.

En cherchant à encadrer voire à supplanter les expertises locales d'une organisation et les besoins ou stratégies de sa direction, en cherchant à soutenir la neutralité des préparateurs des comptes, les références aux méthodes d'évaluation préférentielles sont donc capables de menacer la qualité des états financiers à la juste valeur en faisant de la production comptable un équilibre instable.
Toute la difficulté de la normalisation comptable telle qu'elle transparaît à travers le cadre conceptuel de l'IASB (2010) se traduit à travers ce paradoxe. Formaliser la communication financière comme un conflit d'agence dont la comptabilité à la juste valeur serait la clé, sans même s'intéresser à l'entreprise[53] ou à la préparation des comptes, ne peut manquer de se heurter à ses réalités pratiques. Idéaliser les qualités – neutralité, pertinence, … – que doit revêtir la représentation comptable grâce à la juste valeur et ses évaluations actuarielles, n'évite pas de servir ses défauts à travers les normes IAS-IFRS selon les interactions erratiques des acteurs, outils et contextes du travail comptable quotidien. Importer les méthodologies d'évaluation inspirées de la macroéconomie financière pour développer les promesses portées par la juste valeur, ne garantit pas la production d'une information comptable utile aux préparateurs des comptes et ne satisfait donc pas nécessairement aux attentes des utilisateurs des comptes même lorsqu'il s'agit d'investisseurs.

[53] Le deuxième chapitre du cadre conceptuel de l'IASB est en effet toujours en construction. Or celui-ci concerne justement « l'entité » comptable, c'est-à-dire les entreprises dont la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS doit fournir une représentation plus panoptique.

Interroger de façon radicale la nécessité d'une neutralité de la représentation comptable et des préparateurs des comptes par nos observations des conditions de la production des évaluations actuarielles, nous oblige à continuer notre effort de déconstruction.

Si la comptabilité financière concerne les préparateurs des comptes avant d'être utiles aux utilisateurs (cf. partie 4.1) ; si sa neutralité n'est par conséquent plus la condition de sa qualité (cf. partie 4.2) ; il nous faut sans nul doute nous interroger à la lueur de nos observations sur les motifs que poursuit et sert la normalisation comptable.

4.3/ La normalisation comptable : un aléa dans la production des comptes, appelé à continuellement se transformer pour durer

Comme nous l'avons détaillé au début de nos réflexions en partie 1.1, la normalisation comptable internationale avec la comptabilité à la juste valeur repose sur un certain nombre de promesses.

La juste valeur par ses évaluations actuarielles incarne tout d'abord la promesse d'une comptabilité plus panoptique, tant utile aux décisions des préparateurs des comptes selon le modèle de la CoCoA (Chambers 1967; Gaffikin 1990; Colasse 2004; Wilson 2011) que capable d'éclairer les arbitrages des investisseurs (cf. section 1.1.1.1).

Par cette promesse initiale est alors aussi celle d'une comptabilité capable de réduire le conflit d'agence au cœur de la communication financière en permettant de surveiller les préparateurs des comptes grâce à des architectures développées de contrôle interne (cf. section 1.1.1.2).

Mais les ambitions du normalisateur comptable international ne s'arrêtent pas à ces promesses.

A travers les évolutions successives du référentiel IAS-IFRS et les différentes définitions de la juste valeur selon les transformations de nos économies (cf. partie 1.1.2), l'IASB cherche à faire de la juste valeur le mode optimal de l'ajustement des valeurs comptables aux valeurs économiques. Il tente ainsi de convaincre que ses évaluations actuarielles puissent représenter en comptabilité les valeurs « intrinsèques » (Orléan 2008) des actifs et passifs d'une entreprise, pour faire des états financiers des entreprises des moyens d'accéder aux « valeurs fondamentales » de la macroéconomie financière (cf. partie 1.1.3).

Or nos observations des conditions de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur et nos résultats précédents tempèrent nettement ces promesses. A travers l'erratique et l'aléatoire de la production comptable, les ajustements chaotiques des services comptables à leurs outils selon les contextes, nous pouvons douter du caractère plus panoptique de ce mode de représentation comptable.

Nous avons en effet montré que la juste valeur n'incarne pas un dispositif de surveillance en étant déterminée par les expertises locales et la direction de l'organisation. Il semble même impossible de faire de la communication financière un conflit d'agence à la lueur de nos observations. Les préparateurs des comptes ne correspondent effectivement en rien aux « agents » de Jensen et Meckling (1976), tant l'information comptable à la juste valeur n'a

rien de l'information indépendante des acteurs d'une économie que décrivent Fama (1970), Jensen et Meckling (1976)[54] et les théories économiques (cf. partie 4.1).
L'unique promesse que peut satisfaire la comptabilité à la juste valeur est en définitive celle d'incarner une comptabilité d'aide à la décision pour les préparateurs des comptes dans le sillage de la CoCoA. Nos observations des conditions micro et mésoscopiques de la préparation des comptes confirment en effet le rôle central des besoins de pilotage de l'organisation sur la production de ses états financiers. A tel point qu'en révélant l'impossible neutralité des préparateurs et de la comptabilité, cette utilité des évaluations actuarielles pour le pilotage détermine les qualités de la représentation comptable (cf. partie 4.2).
Ce décalage entre les promesses de la juste valeur et ses vertus observables pour la représentation comptable peut être expliqué par les désirs impossibles et l'absence d'intérêt de l'IASB pour la préparation des comptes. Mais ce décalage s'éclaire surtout en nous conviant à interroger radicalement nos représentations de la normalisation comptable.

S'il n'est pas question de discuter de l'impossibilité de s'accorder sur la définition d'une « bonne » norme comptable (Fogarty 1992b), ni de nier que s'expriment dans la norme comptable les besoins ou stratégies d'acteurs et d'organisations voire les attentes d'un macro environnement productif (Burchell et al. 1985; Neimark and Tinker 1986; Miller and O'Leary 1994) ; nos observations nous conduisent plutôt à faire de la normalisation comptable un aléa dans la production des comptes.
Loin d'être une variable de commande de la pratique comptable et des travaux des services comptables dans les entreprises, la norme comptable apparaît dans nos travaux comme une partie du système contextuel de la production des comptes, comme une des conditions macroscopiques répondant à notre question de recherche. En tant qu'aléa auquel s'adaptent plus ou moins difficilement les préparateurs des comptes, la normalisation semble davantage doter la préparation des comptes d'une trame plus ou moins difficilement atteignable à l'instar de l'usage attendu (A) que nous évoquons dans les figures 27 et 28 précédentes.
Comme l'exprime la Figure 29 suivante conçue à partir des figures 15 et 16 de notre discussion théorique des sections 1.3.3.1 et 1.3.3.2 ; la normalisation comptable ne semble qu'un aléa dans la préparation des comptes, c'est-à-dire un évènement seulement susceptible

[54] Nous rappelons à cet égard les preuves indubitables qu'apporte notre note 8 de la section 1.1.1.2 explicitant la similarité conceptuelle de l'information dans la relation d'agence de Jensen et Meckling (1976) à sa définition dans les travaux de Fama (1970) et de la macroéconomie financière.

d'orienter la suite singulière des évènements qui composent quotidiennement la production comptable.

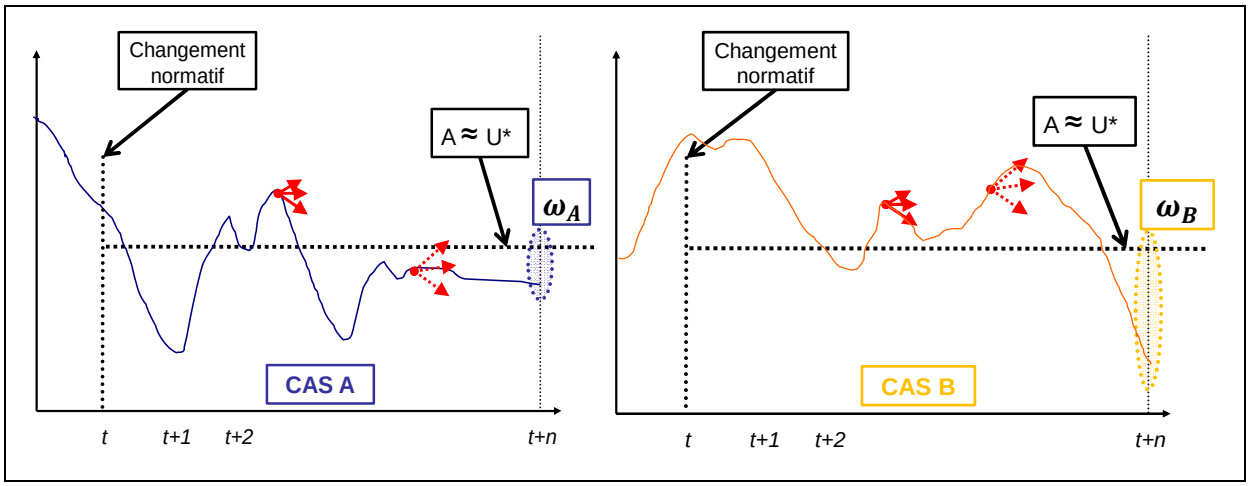

Figure 29 : La normalisation comptable, un aléa dans la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

La Figure 29 nous permet alors de saisir schématiquement les termes pratiques par lesquels la norme s'exprime comme un aléa sur la préparation des comptes à la juste valeur.

Nous avons montré précédemment combien le fait que le groupe soit le principal utilisateur de ses états financiers se révèle décisif pour la préparation des comptes. Selon que les bouleversements de la normalisation concernent ou non des évaluations utiles au pilotage d'un groupe, leur importance s'avère complètement différente dans les deux cas A et B.

Dans le cas A, le groupe utilise les évolutions de la norme pour accroître l'utilité de ses états financiers pour le pilotage de l'organisation. Au contraire dans le cas B, la nouvelle norme ne sert à rien pour le pilotage du groupe et n'incarne qu'une somme d'informations supplémentaires à publier dans ses états financiers.

Dans le cas B, la pertinence informationnelle des états comptables se trouve plus faible du fait d'un décalage entre la pertinence externe et interne des comptes plus important que dans le cas A ($\omega_B > \omega_A$). De cette manière, une divergence croissante peut s'instaurer entre l'utilisation interne des justes valeurs comptables et leur importance dans la communication financière de l'entreprise. Une divergence avec le temps susceptible de faire dévier la préparation des comptes dans le cas B vers une dynamique instable. *A contrario*, les mêmes innovations normatives provoquent dans le cas A un mouvement exactement opposé, c'est-à-dire les conditions d'une plus grande adéquation interne et externe des valeurs actuarielles produites.

Ces deux situations articulant nos observations en deux sens diamétralement opposés montrent combien la normalisation n'apparaît pas comme une variable de commande de la

pratique comptable, mais tout au plus comme un aléa susceptible de maintenir la production comptable dans un équilibre stable ou de l'en faire dévier.

S'intéresser aux évolutions de la normalisation comptable internationale s'avère donc le moyen d'articuler nos différentes observations, c'est-à-dire d'amalgamer les conditions micro, méso et macroscopiques identifiées en une même dynamique cohérente et exploitable.
Parmi les projets récents de l'IASB non encore adopté par l'Union Européenne, le projet de norme IFRS 9, plus précisément sa phase 2 correspondant aux modifications des conditions des tests de dépréciation, constitue un exemple intéressant pour atteindre cet objectif.
Dans le communiqué de presse lançant publiquement les travaux du *Board* (IASB 2009, 2), le normalisateur annonce son intention d'instaurer une unique méthode de dépréciation des actifs financiers de manière à réduire la complexité de la communication financière et à accroître la comparabilité inter-entreprises des états à la juste valeur.
La proposition d'une unique méthode d'*impairment* traduit clairement par sa volonté uniformisatrice l'idée d'une conception de la normalisation comme une variable de commande de la pratique comptable. Mais comment cette proposition simple est-elle susceptible d'impacter les différentes conditions de la préparation des évaluations actuarielles ?
Cette nouvelle norme influence tout d'abord nécessairement les conditions microscopiques de la production comptable. Une unique méthodologie pour les dépréciations ne sous-tend pas nécessairement des opérations moins importantes ou des retraitements moins complexes à réaliser pour les services comptables. De la même manière que les WACC chez SONCO, que les engagements de retraite chez TOPCO, l'ambition uniformisatrice de l'IASB se heurte aux spécificités erratiques et parfois involontaires de la rencontre des comptables avec leurs outils. Cette nouveauté peut être l'occasion de compromis pratiques plus nombreux, de l'exploitation malencontreuse des « petits outils » dont regorgent les services comptables alors qu'ils ne sont pas nécessairement adaptés à cette nouvelle méthodologie.
L'application d'une unique méthode de dépréciation interfère également avec l'utilisation des états comptables à des fins de pilotage. Les systèmes permettant le suivi des dépréciations, les dispositifs de contrôle des valorisations ou les chartes d'évaluation supposés encadrer la conduite des tests de dépréciation doivent subir des amendements. Selon leur ampleur et les nouvelles routines comportementales qu'ils suscitent, ils peuvent créer autant les conditions d'une divergence que d'une convergence entre la pertinence interne et externe des états comptables.

Enfin, les tests d'*impairment* peuvent être aussi les moyens des interventions discrétionnaires des préparateurs des comptes afin d'exploiter au mieux les conditions macroéconomiques (flèches rouges dans la Figure 29, cf. partie 3.3.1). Le document de presse de l'IASB portant le projet de norme IFRS 9 fait d'ailleurs explicitement mention de ce point (IASB 2009, 1) en affirmant que :

> *« The global financial crisis has led to criticism of the incurred loss model for presenting an initial, over-optimistic assessment of no credit losses, only to be followed by a large adjustment once a trigger event occurs. »*

Or une unique méthode de valorisation de constatation des *impairments* selon les dispositifs de gestion micro et mésoscopiques que sa mise en œuvre suppose, est susceptible de créer les conditions de nouvelles zones d'incertitude pour les directions générale et financière, et de participer à une gestion potentiellement tout aussi optimiste, pessimiste, voire opportuniste de la conjoncture macroéconomique.

Les conséquences attenantes à l'entrée en vigueur d'un nouveau projet de norme comme cette partie d'IFRS 9 peuvent être multiples pour la communication financière, plus ou moins divergentes des attentes du normalisateur selon les conditions de leur mise en pratique dans la préparation des comptes. Ces conséquences envisageables révèlent ainsi combien il n'est pas possible de faire l'économie de l'étude des travaux quotidiens des préparateurs des comptes pour juger des effets de la norme comptable et de la comptabilité.

Il apparaît combien les espérances du normalisateur international s'inscrivent en définitive avant tout comme des vœux rhétoriques, tant il est possible d'associer de multiples conséquences à une même manière de comptabiliser une opération avec les évaluations actuarielles de la juste valeur. En tant qu'aléa s'immisçant dans l'erratique de la préparation des comptes, la normalisation comptable semble même problématique.

En effet, si l'on tend à faire intuitivement de la stabilité et de la permanence de la norme les conditions de son effectivité, nos observations démontrent exactement l'inverse.

A chaque nouveauté normative correspond un ensemble d'interactions qui progressivement revêtent une forme stable plus ou moins divergente des attentes du normalisateur, ou au contraire une forme instable les laissant s'éloigner indéfiniment des exigences du normalisateur. Ainsi le seul outil dont dispose l'IASB pour s'assurer de l'effectivité certaine de ses normes, de leur influence sur les préparateurs des comptes conformément à ses attentes, est de constamment les modifier.

De cette manière les interactions que décrit schématiquement notre Figure 29 permettront aux normes IAS-IFRS d'influencer la pratique, c'est-à-dire d'incarner une variable de commande très imparfaite et très indirecte de la pratique comptable, mais une variable non neutre dans la préparation des comptes.
Les évaluations actuarielles de la juste supposent donc un mouvement perpétuel dans la normalisation comptable, pour que celle-ci trouve une utilité dans la communication financière.

Explorer les conditions de la préparation des comptes ce n'est donc pas uniquement caractériser les rouages microscopiques du travail comptable. Ce n'est pas redémontrer l'évidence de leur imbrication dans des enjeux de pouvoir ou des antagonismes de structure dans les organisations. C'est redécouvrir au contraire en faisant de ces conditions une suite toujours singulière d'évènements, l'ensemble des circonstances et déterminismes éclairant les effets d'un mode d'enregistrement comptable sur la communication financière.
Mais par-delà les organisations et les préparateurs des comptes, c'est aussi redécouvrir sous un angle original les enjeux de la normalisation comptable jusqu'à questionner les évidences les plus solidement ancrées par l'étude des conditions micro, méso et macroscopiques au cœur de nos observations.
C'est à cet effort que nous nous consacrerons dans la dernière partie consacrée à nos résultats en articulant toutes nos observations dans un cadre cohérent réutilisable pour de futures recherches. En explicitant les rouages de la préparation des comptes, nous espérons ainsi diffracter la diversité des situations de gestion qui traversent la comptabilité financière et qui conditionnent ses effets, pour susciter peut-être enfin l'intérêt des recherches comptables pour cette matière.

4.4/ Juger des conditions de la préparation des comptes pour approfondir l'étude de la communication financière

Comme nous le soulignons dans notre discussion théorique dans la partie 1.2 précédente, pour l'IASB comme pour les recherches comptables la préparation des comptes n'est que l'automatique et mécanique application d'une technique, l'application des normes comptables. Nos observations de terrain et nos résultats précédents suggèrent pourtant exactement le contraire et révèlent combien explorer les conditions quotidiennes du travail comptable n'est pas s'étonner d'évidences, mais chercher à étudier avec une rigueur systématique les différentes parties de la communication financière.

Il nous faut ainsi conclure la présentation de nos résultats en réunissant nos observations et nos réflexions selon une formalisation générale, susceptible d'être approfondie, développée ou seulement utilisée par des recherches comptables à l'avenir.

A cet égard, il convient dans un premier temps de reprendre dans la Figure 30 suivante les différentes conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles apparaissant à travers nos observations et résultats.

Niveau d'influence	**N°**	**Description**
Microscopique	①	Une pratique comptable duale au service de la mise en œuvre des évaluations complexes
	②	La pratique comptable au révélateur des systèmes d'informations
	③	L'influence de l'utilisation microscopique des états financiers pour le pilotage
Mésoscopique	④ et ⑤	Le rôle de la taille, du degré de filialisation et d'internationalisation d'un groupe et des caractéristiques de la consolidation de ses entités
	⑥	L'épreuve des spécificités sectorielles
	⑦	L'influence des spécificités de l'actionnariat
	⑧	Le rôle ambivalent de l'existence de méthodes ou pratiques d'évaluation préférentielles
Macroscopique	⑨	L'opportunité représentée par le cycle et la dynamique économique d'une entreprise
	⑩	L'influence de la dynamique et des modalités de la normalisation

Figure 30 : Les conditions de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Nos observations nous permettent en définitive d'identifier dix conditions dans la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. Ces dix conditions, tantôt micro, méso et

macroscopiques constituent ainsi dix rouages dont l'étude est indispensable à la compréhension des modalités et des effets de la comptabilité à la juste valeur sur les organisations ou la communication financière.
Selon un autre *design* de recherche, d'autres conditions auraient pu apparaître, certaines parmi celles identifiées sembler plus neutres. Mais dans chacune des entreprises que nous avons visitées, nous avons pu observer le concours indispensable de ces dix conditions pour la production des comptes, c'est-à-dire leur concours systématique dans la préparation des évaluations actuarielles et leur interaction plus largement dans les différentes tâches de la préparation des comptes.

Si nous avons fait théoriquement de la rencontre de ces différentes conditions, les interactions erratiques d'acteurs, d'outils et de contextes à travers les organisations, selon une suite toujours singulière et aléatoire d'évènements ; il n'est pas impossible de formaliser comment ces conditions s'exercent à chacun des niveaux d'un groupe d'entreprises.
Afin de rendre nos résultats plus compréhensibles et réutilisables, il nous a donc paru pertinent de proposer dans la Figure 31 suivante une représentation schématique de l'articulation des différentes conditions répondant à notre question de recherche.
De manière à faciliter la lecture puis le commentaire de cette représentation, nous reprenons les numéros (①, ②, …, ⑩) de chacune de nos conditions dans la Figure 30 précédente.

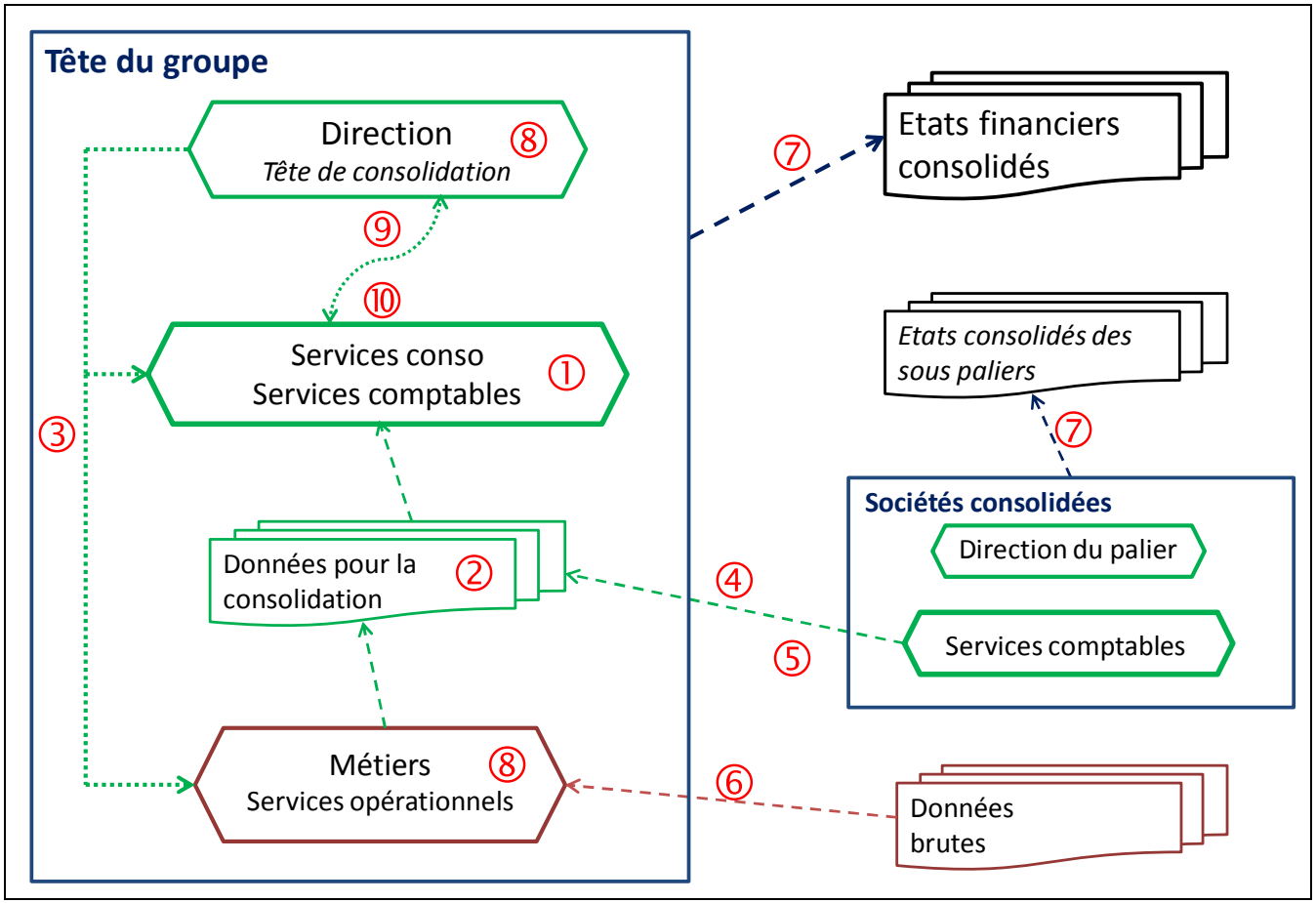

Figure 31 : Dix conditions dans la préparation des évaluations actuarielles pour un groupe d'entreprises.

Chacun des rectangles bleus de la Figure 31 représente une entité du groupe, c'est-à-dire une société, la mère du groupe par exemple ou l'ensemble des sociétés consolidées. Chacun des hexagones représente lui un service dans l'organisation. Ceux-ci sont verts lorsqu'ils concernent directement des services aux prérogatives comptables dans l'organisation, ou bordeaux lorsqu'ils concernent les métiers et services opérationnels. Enfin, chacune des flèches liant ces différentes formes les unes aux autres représente un flux d'information, c'est-à-dire l'occasion des rencontres erratiques des acteurs, outils et contextes de l'organisation.
Sur ces différentes parties de l'organisation reprenant nos observations, nous avons placé les numéros correspondant aux conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles. Il devient ainsi possible de circonstancier précisément leur influence dans la production des états financiers consolidés d'un groupe d'entreprises.

Grâce à la Figure 31 il est possible de mettre nos observations à l'épreuve de toutes les configurations imaginables pour la production des comptes consolidés à la juste valeur, et de reconstituer la trame des modalités erratiques de la préparation des comptes.
Pour produire les évaluations actuarielles de la juste valeur il faut tout d'abord disposer de « Données pour la consolidation ». Celles-ci peuvent être obtenues de différentes manières. Tout d'abord par l'intermédiaire des métiers et services opérationnels de l'organisation, qui à partir de données brutes relatives à l'activité de l'entreprise configurent ces valeurs à destination des services comptables. Cette partie de la production comptable est alors l'occasion d'observer l'influence des spécificités sectorielles de l'activité du groupe (⑥, cf. partie 3.2.2) et de l'existence de méthodes d'évaluation préférentielles, toutes deux susceptibles de circonscrire les expertises locales de l'organisation (⑧, cf. 3.2.4).
Les « Données pour la consolidation » peuvent également être obtenues depuis les comptes sociaux et états consolidés des sociétés consolidées, préparés par les services comptables des filiales du groupe à l'attention de ceux de la tête du groupe. Le traitement de ces données par les services comptable de la société mère du groupe signale alors l'influence de la structure mésoscopique d'un groupe de sociétés, de son gigantisme et de sa complexité sur la production comptable (④ et ⑤, cf. partie 3.2.1).
Une fois ces « Données pour la consolidation » obtenues, celles-ci doivent-être traitées par les services comptables de la société mère du groupe. Ce traitement s'effectue à travers les dispositifs et outils de gestion comptables déployés au sein du groupe et représente donc l'occasion d'observer tout l'erratique de la rencontre des systèmes technique (②, cf. partie 3.1.2) et humain (①, cf. partie 3.1.1) de la préparation des comptes. Le traitement de ces

données autant que la substance même de celles-ci est également conditionné par les chartes d'évaluation et règles de conformité édictées par la direction de l'entreprise à l'encontre des services opérationnels et comptables de l'organisation (③, cf. partie 3.1.3), selon l'influence plus ou moins prégnante des spécificités de l'activité de l'entreprise (⑧). Les besoins de pilotage de l'organisation à partir de ses états financiers (⑦, cf. parties 3.1.3 et 3.2.3) conditionnent dès cet instant les modalités de la production des comptes.
Enfin, l'influence de la direction du groupe imprime à ce moment les travaux quotidiens des services comptables, selon la conjoncture économique (⑨, cf. partie 3.3.1) et les développements de la normalisation comptable internationale (⑩, cf. partie 3.3.2).

A la lueur de cette trame, il devient possible de réunir toutes nos observations en un même cadre cohérent explicitant les conditions de la préparation des évaluations actuarielles et des comptes consolidés à la juste valeur. Il est alors également possible de déterminer comment les rencontres erratiques des conditions micro, méso et macroscopiques de la production comptable soutiennent nos résultats.
Ce cadre démontre enfin l'importance de l'étude des conditions de la préparation des comptes pour étudier la communication financière. Loin de faire de la comptabilité l'application automatique d'une technique ou des normes, notre approche lie les états financiers d'une entreprise à la multiplicité des acteurs, organisations et contextes lui ayant donné forme pour faire de la comptabilité un phénomène social, un ensemble de processus organisationnels et non plus seulement le prisme de ces phénomènes.

Si nous nous sommes attachés par nos observations et nos réflexions à tenter de déconstruire nos représentations de la comptabilité financière à travers les évaluations actuarielles de la juste valeur ; si nos résultats et contributions portent l'empreinte manifeste de cet effort ; il nous faut maintenant rassurer en laissant apparaître en quoi notre approche peut inspirer de nouvelles recherches en comptabilité financière.
Afin de ne pas nous cantonner dans cette perspective à la seule énonciation générale des apports et des limites de notre analyse, il nous a paru plus pertinent de tenter nous-mêmes cet effort de construction.
Voici pourquoi la dernière partie de ce travail est consacrée à la proposition d'un modèle analytique exploratoire capable de prolonger nos travaux. De cette manière, il sera possible de juger précisément des limitations et des apports que porte notre intérêt pour les conditions de la préparation des comptes.

5/ Discussion des apports et limites à travers la construction d'un modèle pour étudier la communication financière

Si notre travail peut être qualifié de critique par son attention constante à scruter ce qui fait en définitive la complexité et l'intérêt de la comptabilité financière, c'est-à-dire les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes ; il nous semble important de sonder précisément dans cette dernière partie ses apports et ses limites.

Plus que l'exercice factuel et souvent factice consistant à énumérer les faiblesses de notre recherche ou à lister les autres recherches que nous aurions pu conduire, nous nous proposons de démontrer à travers une démarche exploratoire l'intérêt de nos analyses et donc aussi leurs limites pour l'étude de la communication financière.

Dans les parties consacrées à nos observations et résultats, nous avons fait de la communication financière une hiérarchie de préparateurs dont les états financiers selon les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles sont plus ou moins divergents des attentes du normalisateur comptable.

Si cette proposition générale est intéressante, dans quelle mesure peut-elle faire l'épreuve des faits et trouver à s'appliquer pour éclairer les conditions réelles de la communication financière ? Dans quelle mesure peut-elle être utilisée pour affiner notre compréhension de ses enjeux ? Jusqu'où peut-elle même être utile aux parties prenantes de la communication financière ? Aux utilisateurs et aux préparateurs des comptes voire aux normalisateurs comptables ?

C'est à ces questions très légitimes que nous nous proposons de répondre à travers la construction d'un modèle analytique précisant cette hiérarchie de préparateurs que nous intronisons comme si décisive dans la communication financière.

Nous reprendrons donc nos observations et résultats pour calibrer la trame de ce modèle capable de hiérarchiser les préparateurs des comptes dans la communication financière (5.1).

Nous nous attacherons ensuite à appliquer ce modèle de façon exploratoire aux groupes visités (5.2).

5.1/ Un modèle analytique pour scruter la communication financière à la lueur des contributions précédentes

« Business news is not about numbers. Forget the numbers. Look to the story, the people, and who did what, where, when and why; the story behind the numbers. » C'est par ces mots que Richard Quest, présentateur vedette du magazine économique de la chaîne CNN introduit son émission et nous pouvons dire qu'ils constituent une bonne introduction à la comptabilité à la juste valeur. Plus qu'un ensemble d'évaluations actuarielles, la comptabilité à la juste valeur est en effet une histoire derrière les nombres, celle des rencontres erratiques d'acteurs, d'outils et de contextes dans les organisations.

Mais comment cette histoire ou plutôt ces histoires selon les organisations se coagulent-elles dans la communication financière ? Comment est-il possible de hiérarchiser les états financiers publiés ? C'est pour répondre à chacune de ces questions qu'il nous paraît intéressant de concevoir un modèle analytique capable de hiérarchiser les préparateurs des comptes à partir de nos réflexions précédentes.

Cet effort consiste alors à reprendre nos observations dans une typologie des différentes intensités possibles des conditions identifiées (5.1.1). Puis dans un second temps à déduire de cette typologie, une méthode de hiérarchisation des préparateurs des comptes (5.1.2).

5.1.1/ Différentes intensités dans les conditions micro, méso et macroscopiques pour différents préparateurs

Nous avons mis en évidence que la caractéristique la plus décisive de la comptabilité à la juste valeur est qu'elle est conçue pour et par ses préparateurs, que le groupe publiant ses états consolidés est le premier destinataire de l'information financière (cf. parties 3.2.3 et 4.2.3). C'est ce caractère isomorphe des évaluations actuarielles qui fait de la communication financière à la juste valeur une dynamique stable, bornant les signaux informationnels que représentent les états financiers à un périmètre plus ou moins distendu autour de ce qu'exigent les normes comptables internationales.

Ainsi, il paraît décisif de structurer notre typologie des conditions de la mise en pratique des évaluations actuarielles en nous concentrant sur les préparateurs des comptes.

Réduire l'ensemble des variations possibles des conditions de la production comptable suppose de définir un ensemble fini de catégories de préparateurs de comptes. Construire une

typologie de préparateurs des comptes conduit donc à identifier un nombre fini de configurations dans lesquelles s'expriment de façon suffisamment différente les dix conditions de la préparation des évaluations actuarielles. Or, si l'on cherche à rendre compte des variations infinies que revêt la production comptable à travers les organisations et les contextes, il est crucial de mettre en évidence ces différentes intensités grâce à une critériologie précise. Sur quels critères fonder alors cette catégorisation ?

Pour construire ces critères, il ne s'agit pas d'étudier exclusivement les états financiers consolidés publiés, de chercher à révéler par des liens empiriques leur sincérité, leur fiabilité ou leur pertinence comme le proposent la majorité des recherches comptables citées en 1.2.

Au contraire, il convient d'exploiter nos observations et résultats pour préciser les intensités de ces conditions micro, méso et macroscopiques c'est-à-dire d'en inférer les portraits d'un nombre fini de préparateurs.

Révéler les différentes intensités que revêtent les dix conditions composant nos résultats consiste donc à apprécier les caractéristiques qualitatives, comptables, organisationnelles, techniques et humaines discriminant les préparateurs des comptes.

Etudier la communication financière selon notre approche consiste à inverser la perspective des recherches positives en comptabilité. Il ne s'agit pas d'apprécier à partir des comptes la communication financière, mais au contraire d'étudier les préparateurs pour éclairer les qualités distinctives de leurs états financiers et ainsi hiérarchiser les informations publiées par chacun d'eux.

Les dix conditions de la Figure 30 de nos résultats fournissent alors les prémisses intéressantes pour caractériser différentes profils de préparateurs de comptes. A travers les dispositifs de gestion sur lesquels ils s'appuient, selon l'influence de leurs comportements stratégiques ou au contraire de leurs arrangements involontaires, nous disposons d'un socle analytique pour discriminer efficacement les préparateurs rencontrés.

Toutefois du fait de leur diversité, il paraît difficile de réduire les intensités de nos dix catégories à un même critère discriminant. Il semble au contraire plus pertinent d'identifier pour chacune de nos conditions un indicateur susceptible de rendre compte de ses intensités possibles dans la production comptable.

En suivant la Figure 30, la construction d'une typologie de préparateurs suppose donc de définir dix indicateurs, dix variables dont les valeurs diffractent les intensités de chacune des conditions micro, méso et macroscopiques de nos résultats. Il est également possible d'imaginer une multitude d'indicateurs pour chaque condition de nos résultats. Mais il nous a

paru plus pertinent d'appuyer la construction de notre typologie sur un nombre limité de critères pour cette tentative exploratoire, de façon à ce qu'elle incarne une référence suffisamment maîtrisée pour être discutée ou inspirer d'éventuelles sophistications futures.

En construisant un score pour chacune de nos dix conditions, dont la valeur varie en fonction des caractéristiques d'une entreprise, nous disposons d'un moyen de faire émerger une typologie de préparateurs dans la communication financière. Et de cette manière nous nous appuyons sur un outil capable tant de mettre à l'épreuve que de prolonger nos analyses. Il devient donc décisif de détailler dans la partie suivante la construction de chacun de ces indicateurs.

5.1.2/ Une hiérarchisation des intensités des rencontres des dix conditions

Nous sommes intervenus au moins une semaine chez SONCO, ECO, TOPCO, CARCO, TOPCOM, CIVCO et AVCO. Nous disposons ainsi pour ces sociétés de suffisamment d'observations et de données pour chercher à hiérarchiser ces préparateurs des comptes selon les conditions micro, méso et macroscopiques de la production des évaluations actuarielles.
Il est alors possible d'associer dix critères à chacune des conditions composant nos résultats pour être en mesure d'en déduire une typologie de ces sept préparateurs dans la communication financière.

5.1.2.1/ L'ancienneté pour caractériser l'influence des dimensions les plus microscopiques de la préparation des évaluations actuarielles

Hiérarchiser les préparateurs des comptes suppose dans un premier temps de considérer les « petites mains » de la préparation des comptes et d'apprécier leur influence sur la communication financière. Ce sont ces parties microscopiques de la production du chiffre qui incarnent les premiers rouages de la production des évaluations actuarielles selon leurs interactions erratiques avec leurs outils et contextes.
A travers nos observations et résultats, nous avons mis en évidence que la préparation des comptes à la juste valeur est marquée par de nouvelles situations d'aléa moral tant ce sont les expertises locales de l'organisation et sa direction qui sont à l'origine de ses évaluations actuarielles. Ce sont alors les intensités relatives de ces nouvelles situations d'aléa moral qu'il nous faut chercher à diffracter pour la construction de notre typologie.

Un critère émerge parmi nos observations pour distinguer les préparateurs selon cette dimension. Nos recherches suggèrent en effet que selon la capacité des services comptables à incarner des interlocuteurs écoutés des métiers et de la direction, leur importance organisationnelle varie selon une courbe en « U inversé » avec l'ancienneté de leurs membres comme l'esquisse la Figure 32 suivante.

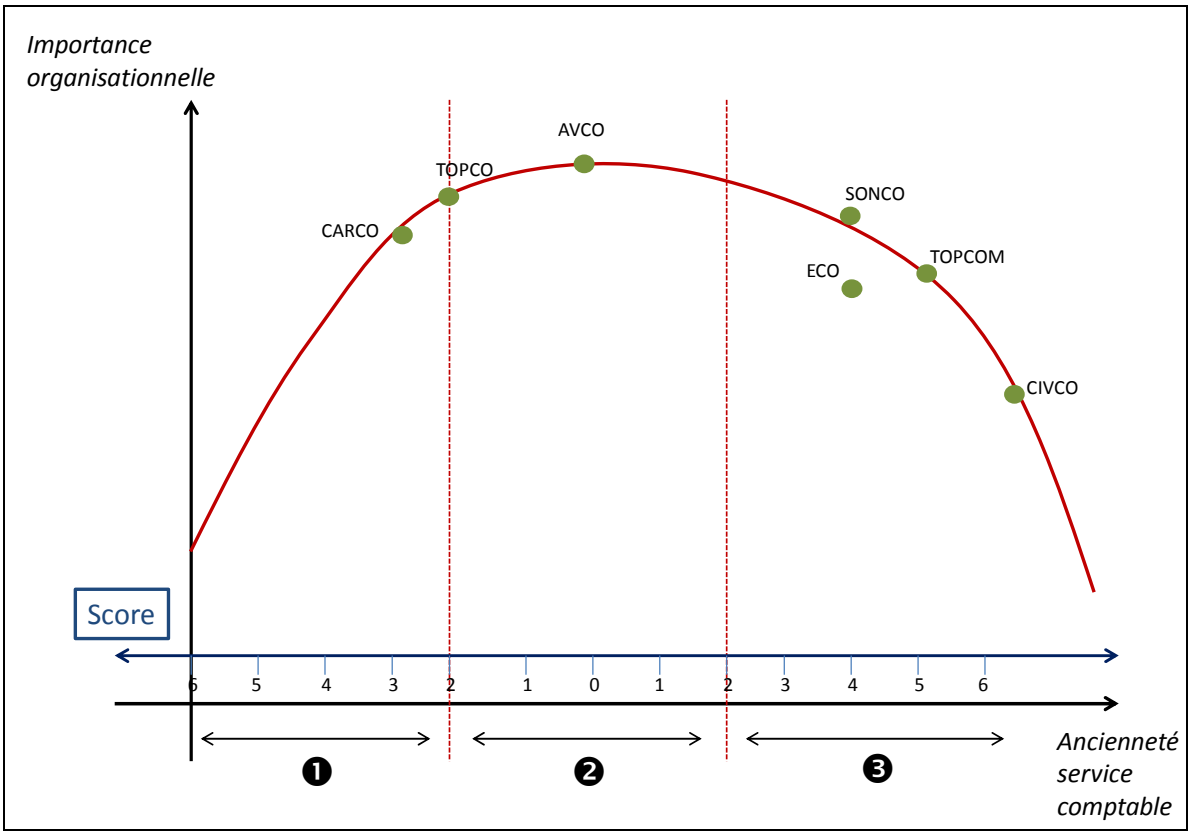

Figure 32 : Trois intensités dans l'importance organisationnelle d'un service comptable à travers nos observations.

Trois niveaux d'ancienneté modulent l'importance organisationnelle d'un service comptable dans la production des évaluations actuarielles chez les entreprises visitées.

Si les services comptables sont composés de personnes intégrées très récemment comme dans le cas ❶, c'est-à-dire s'ils sont constitués de membres n'ayant pas connu plus de deux ou trois clôtures au sein de l'organisation, leur importance organisationnelle se révèle relativement faible dans la production du chiffre. Leur faible expérience des modalités spécifiques de la clôture comptable fait de ces services des interlocuteurs peu écoutés des métiers et des directives de sa direction financière. Pendant cette période d'acculturation et d'apprentissage s'effectuant selon une « simple boucle » (Argyris and Schon 1978) comme nous le caractérisions en section 1.3.3.1, leur importance organisationnelle certes grandissante avec le temps n'apparaît pas suffisante pour faire de ces services des interlocuteurs contrôlant réellement les « Données pour la consolidation » qu'évoque notre Figure 31 (cf. partie 4.4).

De même lorsque ces services font figure « d'anciens » après plus de sept à huit clôtures comptables au sein de l'organisation comme dans le cas ❸, leur importance dans la production des évaluations actuarielles diminue progressivement pour atteindre ultimement le statut d'interlocuteur servile. Du fait des rythmes d'obsolescence et de remplacement des technologies, de ceux des systèmes d'informations dédiés aux clôtures comptables, l'ancienneté d'un service comptable finit même par se révéler un désavantage pour sa légitimité organisationnelle. Les configurations ❶ et ❸ sont donc caractéristiques de situations d'aléa moral très marquées dans la préparation des évaluations actuarielles.

En revanche, dans la situation ❷ marquée par une ancienneté intermédiaire des services comptables bornée entre trois et six clôtures, ceux-ci semblent pouvoir incarner une partie légitime et écoutée. En disposant d'une bonne expérience de l'utilisation des interfaces de production des comptes, des spécificités de la communication financière de l'organisation ; en entretenant des liens relativement anciens avec les métiers de l'entreprise autant qu'avec les membres de sa direction financière, les services comptables bien que n'étant pas en mesure de réaliser une évaluation complexe par leur seul fait, peuvent être consultés et écoutés. Les nouvelles situations d'aléa moral semblent ainsi tempérées dans la préparation des évaluations actuarielles.

Par le choix de ce critère, l'ancienneté des services comptables, nous nous trouvons donc en mesure de différencier sur des fondements microscopiques les entreprises visitées.

A travers l'attribution d'un score pour chaque entreprise selon ce critère[55], nous disposons d'un premier indicateur pour la construction de notre typologie. Bien sûr, la difficile opérationnalisation de ce critère à une multitude d'entreprises est indéniable. Néanmoins, la conduite d'entretiens semi-directifs avec les directeurs des services comptables ou certains de leurs collaborateurs, sont susceptibles de constituer des moyens d'obtenir en pratique les informations nécessaires à la généralisation de cet indicateur à un grand nombre d'entreprises.

5.1.2.2/ Capter l'erratique des interactions des comptables avec leurs outils et instruments de gestion

Evoquer l'importance des caractéristiques des services comptables dans notre typologie conduit inévitablement à lier celle-ci aux interfaces numériques de la production des valeurs actuarielles.

[55] L'axe bleu situé juste au-dessus de l'axe des abscisses du schéma en Figure 32.

Nous avons souligné dans nos observations que l'application de la comptabilité à la juste valeur avec la consolidation des comptes contribue à un double accroissement quantitatif et qualitatif des prérogatives dévolues aux services comptables. Si une partie de ces augmentations a été rendue possible en pratique par l'automatisation d'une partie des travaux comptables au moyen de progiciels de consolidation, nous avons insisté sur la persistance des écritures manuelles derrière ces interfaces sophistiquées. Or ces écritures manuelles sont décisives pour la construction de notre typologie.

Tout d'abord, elles cristallisent les termes erratiques les plus microscopiques des interactions des acteurs et outils comptables. Parce que les écritures manuelles « *top conso* » sont les derniers retraitements dans la finalisation des états consolidés, elles captent tous les arrangements locaux nécessaires à la réalisation d'états financiers cohérents. Nous avons vu en effet que des saisies de données erronées dans les filiales consolidées aboutissent à des différences injustifiées dans la comptabilisation d'impôts différés (cf. SONCO section 3.1.2.1) et c'est par des écritures manuelles « *top conso* » que la direction financière du groupe peut corriger ces difficultés pratiques.

Ces écritures manuelles permettent de lier nos réflexions précédentes relatives à l'impact des caractéristiques des services comptables sur la production des évaluations complexes, en nous fournissant une variable capable de saisir les différentes intensités des interactions microscopiques entre acteurs et outils de la préparation des comptes. Comment rendre compte de ces éléments dans notre présente critériologie ?

La plupart des écritures « *top conso* » relevant dans nos observations de sections clairement identifiables dans les états consolidés des groupes, principalement accessibles à partir de l'état des variations des capitaux propres, il est possible d'inférer de ces sections l'importance des retraitements manuels sur la production comptable.

Comme l'illustre la Figure 33 suivante, il est possible d'estimer l'importance des retraitements manuels à partir de la part des « variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres » dans les capitaux propres du groupe, au moyen des notes annexes aux comptes consolidés détaillant ces valeurs.

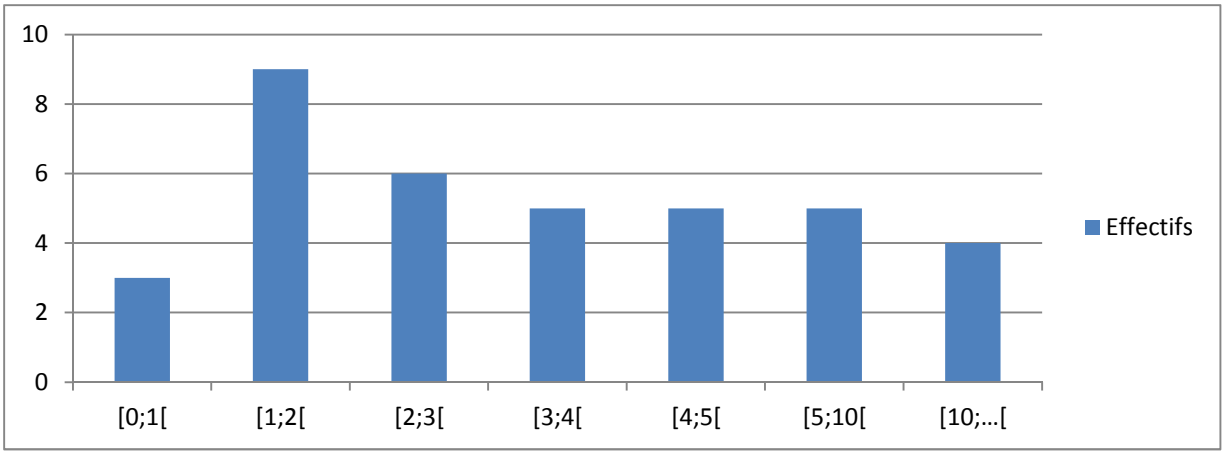

Figure 33 : Répartition de 37 entreprises du CAC 40 en fonction de la part en pourcentage des variations d'actifs et de passifs directement affectées en capitaux propres, dans le total des capitaux propres.

Il apparaît clairement que les différents groupes du CAC 40 retenus dans cette tentative exploratoire se répartissent en groupes distincts, nous permettant d'établir à partir de ce critère des scores différenciés pour chacune des entreprises étudiées.

Les entreprises visitées au cours de notre observation participante peuvent être de même discriminées selon ce critère comme l'exprime la Figure 34 ci-dessous.

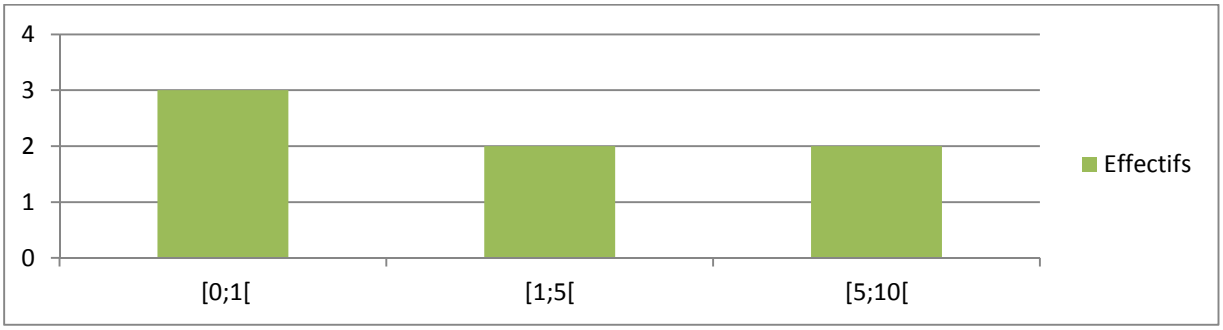

Figure 34 : Répartition des entreprises visitées en fonction de la part en pourcentage des variations d'actifs et de passifs directement affectées en capitaux propres, dans le total des capitaux propres.

Par conséquent, il semble intéressant de retenir cet indicateur dans la construction de notre typologie pour préciser si les caractéristiques microscopiques des services comptables évoquées dans la section 5.1.2.1 précédent s'expriment notablement ou non[56] dans la production des comptes.

Cette critériologie à partir de sections des états financiers consolidés présente donc l'intérêt d'autoriser un premier calibrage exploratoire de notre typologie. Mais elle gagnerait évidemment à s'établir exclusivement à partir de données de première main, c'est-à-dire grâce aux différentes versions de travail nécessaires à la construction de ces notes annexes comme

[56] A mesure que la part en pourcentage des variations d'actifs et de passifs directement affectées en capitaux propres est importante.

celles auxquelles il nous a été donné d'accéder. Néanmoins, en l'absence de ces informations, son application à trente-sept entreprises du CAC 40 démontre sa capacité à discriminer les entreprises en groupes homogènes.

5.1.2.3/ L'influence de l'utilisation microscopique des états financiers pour le pilotage

Nous avons insisté largement à travers nos observations et résultats sur l'importance de l'utilisation des états à la juste valeur pour le pilotage d'un groupe de sociétés. Il s'avère indispensable en conséquence d'intégrer cette dimension à la construction de notre typologie. Il convient donc de trouver un indicateur, un critère, permettant de répondre à cette ambition, c'est-à-dire de trouver dans nos observations une caractéristique du travail comptable capable de rendre compte de cette condition microscopique.
Or le degré d'utilisation des états financiers et des évaluations actuarielles à des fins de pilotage se révèle une variable très qualitative, éparpillée entre différents niveaux de responsabilité au sein de l'entreprise – services opérationnels ou direction financière – rendant son identification particulièrement mal aisée autrement que par une observation prolongée dans l'organisation. Et pourtant, la presque totalité des groupes d'entreprises ont recours à des conventions d'intégration fiscale ou mettent en place des systèmes de *cash pooling* entre leur société mère et les filiales consolidées, afin de mieux coordonner et donc de piloter l'allocation des ressources du groupe à travers ses différentes entités. Comment saisir alors le degré d'utilisation des états financiers pour le pilotage d'un groupe dans notre typologie ?

Encore une fois, il nous est possible en plus de nos enquêtes de terrain, d'user des états consolidés d'un groupe pour en inférer les modalités de cette condition microscopique.
Nous avons expliqué que les conventions de *cash pooling* relèvent d'enjeux de pilotage pour lesquels ont précisément été conçues les évaluations actuarielles de la juste valeur. Les actifs monétaires à court terme, les instruments de trésorerie ainsi que les instruments financiers à court terme incarnent dans cette perspective la part des actifs reflétant le plus sûrement le degré d'utilisation microscopique des états financiers consolidés.
Par conséquent il nous paraît fondé de suggérer que plus un groupe de sociétés détient ce type d'actifs financiers à court terme, plus la probabilité qu'il recourt à des conventions de *cash pooling* et donc qu'il utilise ses états financiers pour le pilotage de son activité paraît élevée. Voici pourquoi en retenant pour critère la part des actifs monétaires et financiers à court

terme, ainsi que celle des instruments de trésorerie évalués à la juste valeur dans le total bilan consolidé d'un groupe de sociétés, il devient possible de différencier efficacement les entreprises pour les intégrer à notre typologie.

La Figure 35 ci-dessous détaille à cet égard nos travaux exploratoires pour des entreprises que nous n'avons pas visitées et la Figure 36 suivante montre sa proximité avec la même catégorisation réalisée sur les entreprises visitées.

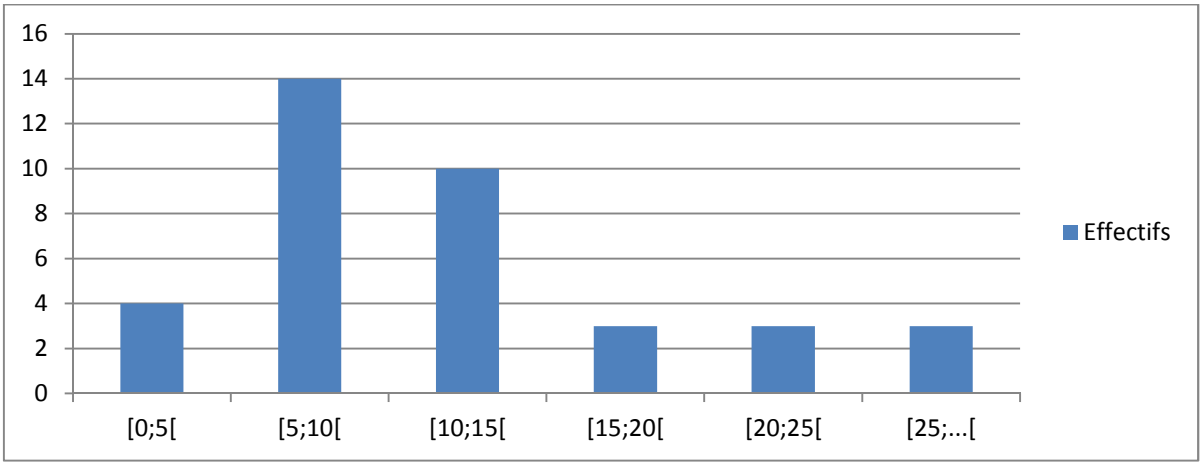

Figure 35 : Répartition de 37 entreprises du CAC 40 en fonction de la part en pourcentage des actifs monétaires et financiers à court-terme ainsi que celle des instruments de trésorerie évalués à la juste valeur dans leur total bilan consolidé.

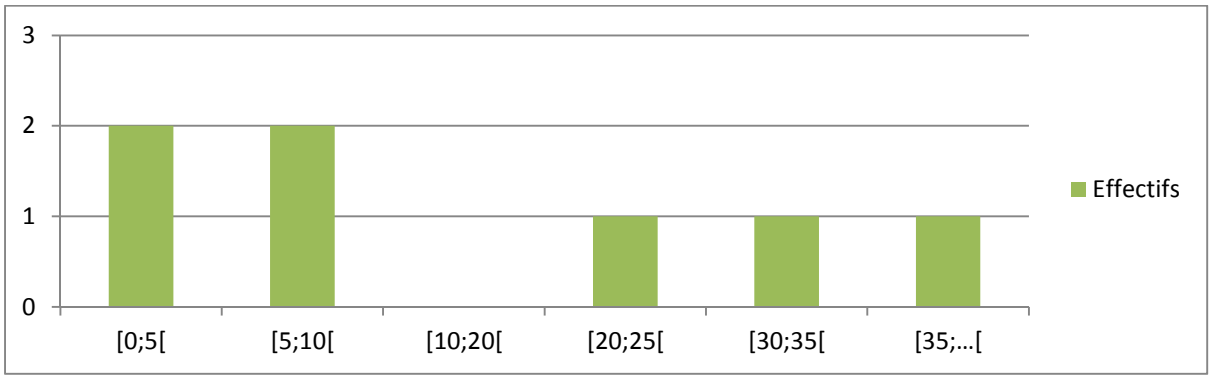

Figure 36 : Répartition des entreprises visitées en fonction de la part en pourcentage des actifs monétaires et financiers à court-terme ainsi que celle des instruments de trésorerie évalués à la juste valeur dans leur total bilan consolidé.

Par ce biais nous disposons d'un troisième indicateur pour apprécier les différentes conditions microscopiques de la préparation des évaluations actuarielles et donc d'un critère pour discriminer les sept préparateurs de nos observations.

5.1.2.4/ Le rôle de la taille, du degré de filialisation et d'internationalisation d'un groupe

Nous avons mis en évidence que plus un groupe utilise de référentiels comptables, plus la production d'évaluations à la juste valeur voit sa sophistication calculatoire à l'épreuve de la diversité d'interfaces et d'outils de gestion qu'elle suppose (cf. partie 3.2.1). En participant à la complexification qualitative et quantitative des prérogatives des services comptables, le gigantisme d'un groupe incarne ainsi dans nos observations le vecteur de multiples interactions erratiques dans la préparation des comptes.

Si une multitude d'indicateurs sont imaginables pour rendre compte de cette condition mésoscopique, il nous paraît intéressant de retenir pour critère le nombre de sociétés filiales étrangères[57] consolidées afin de saisir ses différentes intensités. Parce que les différentes interfaces de consolidation voient leur simplicité d'utilisation proportionnelle à la complexité de leur architecture, de même que dépendante du nombre de référentiels comptables coexistant au sein du groupe ; le nombre de sociétés filiales étrangères consolidées capte correctement ces dimensions à travers nos observations.

En nous concentrant en outre sur le nombre de filiales étrangères consolidées[58] plutôt que sur le seul nombre de filiales consolidées, il paraît possible de discriminer avec plus de pertinence les grands groupes de sociétés. En effet, après avoir testé de façon exploratoire l'intérêt de cet indicateur sur les groupes que nous avons visités (Figure 37 suivante) ainsi que sur les entreprises du CAC 40 pour l'exercice comptable 2011 (Figure 38 suivante), il nous est apparu que ce critère permet de cliver davantage les préparateurs que le seul nombre de filiales ou le degré d'internationalisation du groupe considéré.

Nous disposons par ce biais d'un indicateur pertinent pour rendre compte de l'intensité avec laquelle s'exprime cette condition mésoscopique sur la production comptable.

[57] Par rapport à la société mère du groupe d'autant plus si celle-ci, généralement une société holding, relève d'une localisation différente des principales entités opérationnelles du groupe.

[58] Plus précisément les filiales consolidées selon les méthodes de l'intégration globale et de l'intégration proportionnelle, et non pas celles mises en équivalence pour lesquelles la consolidation n'est pas l'occasion des ajustements que nous souhaitons capter.

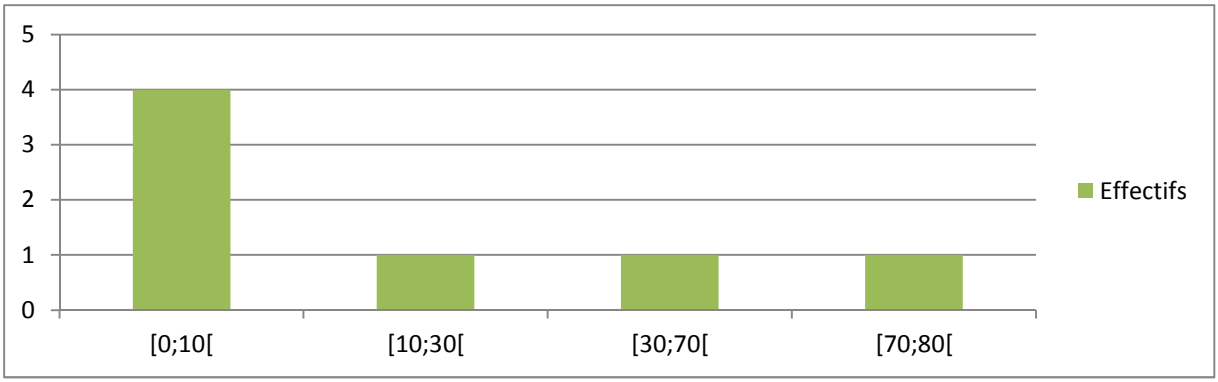

Figure 37 : Répartition des entreprises visitées en fonction du nombre de filiales étrangères consolidées.

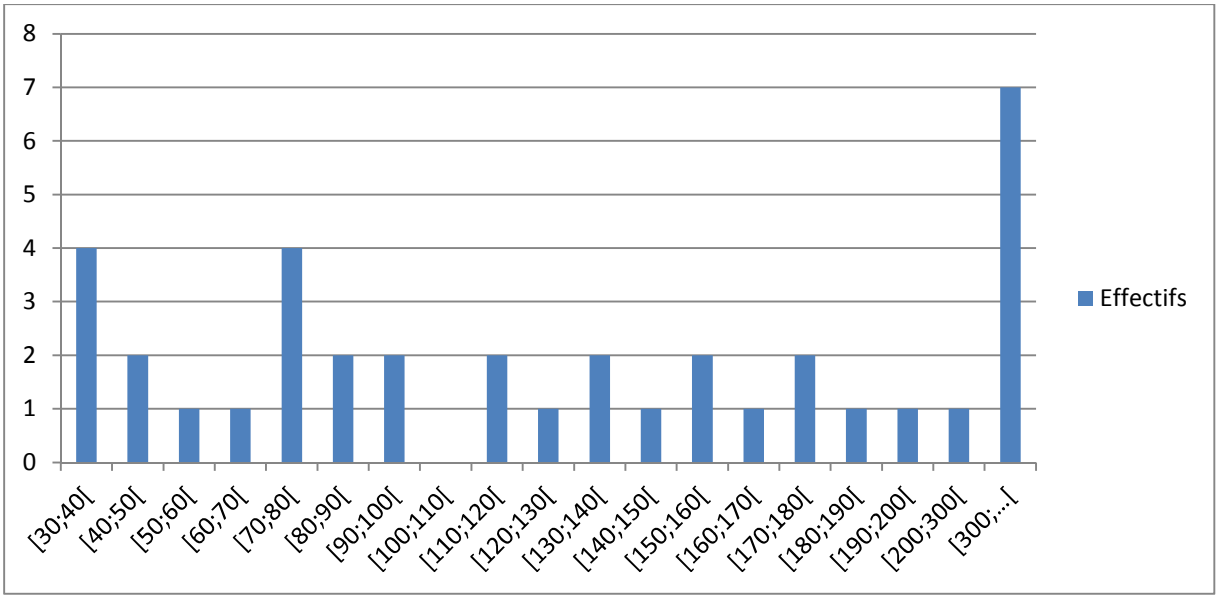

Figure 38 : Répartition de 37 entreprises du CAC 40 en fonction du nombre de filiales étrangères consolidées.

Comme pour les catégories précédentes, une fois les données collectées pour ce critère il convient d'associer à chaque entreprise un score en fonction du quantile auquel elle appartient. Ainsi une entreprise qui compte une multitude de filiales étrangères consolidées aura un score élevé, alors qu'*a contrario* une entreprise ne disposant relativement que de peu de sociétés étrangères consolidées affichera un score faible pour cette catégorie.

La valeur du score n'a ici pas de vocation normative et ne cherche pas à identifier les « bonnes » ou « mauvaises » situations, mais simplement à différencier les entreprises étudiées de manière à en inférer une typologie caractéristique des conditions de la préparation des comptes.

5.1.2.5/ Le rôle des caractéristiques de la consolidation des entités d'un groupe

Les responsabilités en matière de valorisation étant concomitantes à la place de l'entité considérée dans la consolidation des sociétés d'un groupe, ces caractéristiques sont une condition décisive dans nos observations.

Un palier de consolidation comme TOPCO même s'il publie des comptes consolidés dispose d'une latitude moins importante dans la construction de sa communication financière, tant il doit respecter les chartes et règles d'évaluation édictées par la tête du groupe. *A contrario*, la société mère d'un groupe incarne l'entité habilitée pour l'enregistrement des retraitements manuels et écritures « *top conso* » évoquées précédemment, ou peut encore davantage recourir aux états financiers comme un instrument de pilotage de l'activité des sociétés sous son contrôle. Il se révèle donc décisif de disposer d'un critère capable de saisir l'influence de ces caractéristiques de la consolidation, afin d'être en mesure de nuancer ou au contraire de pondérer davantage par ce biais les intensités des conditions de la production comptable.

Afin d'opérationnaliser cette condition dans la construction de notre typologie, nous retenons un indicateur dichotomique.

Nous répartissons les entreprises visitées selon qu'elles correspondent à la société mère de leur groupe ou à une filiale, selon que cette dernière soit un palier de consolidation ou une entité dénuée de prérogatives en la matière.

Nous obtenons en conséquence pour les entreprises visitées, la répartition indiquée dans la Figure 36 suivante.

Groupe/société	Position dans la consolidation	Score
TOPCO	Sous palier de consolidation	0
TOPCOM	Mère	1
ECO	Mère	1
SONCO	Mère	1
CARCO	Sous palier de consolidation	0
AVCO	Mère	1
CIVCO	Témoin/pas de consolidation	1

Figure 39 : Prérogatives en matière de consolidation des entités visitées[59].

[59] Comme l'illustre la Figure 39, une entreprise dans notre échantillon n'a pas de prérogatives de consolidation et n'établit que des comptes sociaux. Il nous a semblé intéressant de l'intégrer néanmoins à notre typologie en cherchant justement à voir comment nos différents indicateurs situeraient cette entreprise parmi les autres, afin d'esquisser par ce biais la trajectoire qu'aurait à accomplir une entreprise adoptant la comptabilité à la juste valeur.

5.1.2.6/ L'épreuve des spécificités sectorielles

Nous avons insisté sur le fait que bien que la comptabilité à la juste valeur apparaît de par sa nature actuarielle comme un mode de représentation doué d'une réelle flexibilité pratique, sa mise en œuvre demeure sensible aux spécificités sectorielles de l'activité d'une entreprise. Nous avons souligné combien ces spécificités représentent une opportunité rhétorique pour les préparateurs des comptes en véhiculant l'idée d'une plus grande précision de l'information financière par la seule sophistication de ses valorisations.

Selon une perspective plus organisationnelle, il est donc possible d'affirmer à la lueur de nos observations que plus le secteur d'un groupe de sociétés est spécifique et constitue une difficulté calculatoire pour sa représentation comptable, plus il sera l'occasion d'une production comptable erratique à travers la génération de nouvelles zones d'incertitude ou situations d'aléa moral. Par conséquent il est décisif de différencier les entreprises intégrées à notre typologie selon l'influence de ces spécificités sectorielles. Mais quel indicateur retenir pour la construction de cette partie de notre typologie ?

Parce qu'en partie 1.1.2 nous lions la juste valeur à la volonté d'adapter la représentation comptable à la financiarisation et au caractère immatériel de nos économies ; les intensités de l'influence des spécificités sectorielles dans la production comptable paraissent pouvoir être appréhendées par le degré d'immatérialité de l'activité d'un groupe.

Parmi les actifs incorporels d'une entreprise figurent en effet un ensemble bigarré d'évaluations actuarielles. *Goodwill*, écarts d'acquisition ou de consolidation, marques, licences et brevets, autant de représentations d'avantages économiques futurs selon des projections actuarielles qui cristallisent les interactions erratiques des préparateurs de comptes avec leurs outils et leur contexte.

Plus l'activité d'un groupe d'entreprises se structure autour d'éléments immatériels, plus il semble à travers nos observations que la production des évaluations complexes revêt des traits erratiques. Le Figure 40 ci-dessous présente ainsi les résultats d'une diffraction des sociétés visitées selon l'immatérialité de leur activité, définie comme la part des actifs incorporels dans leur bilan consolidé.

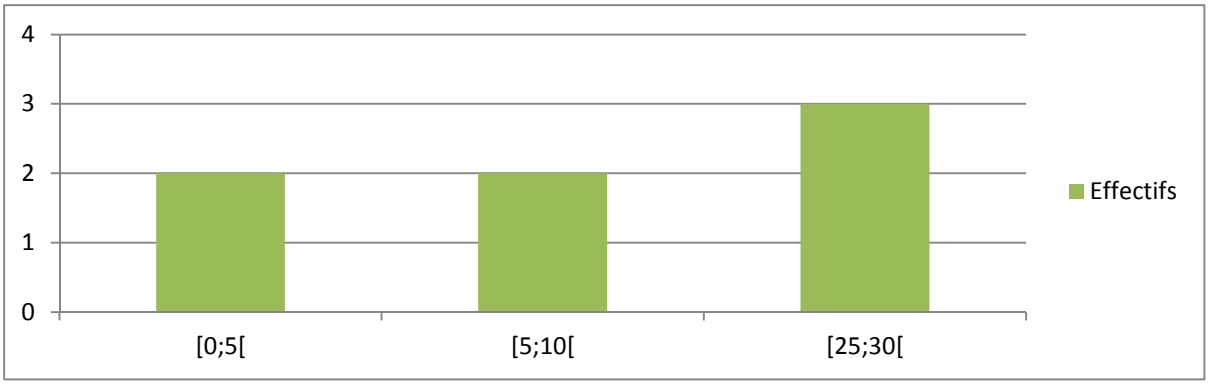

Figure 40 : Répartition des sociétés visitées en fonction de la part de leurs actifs incorporels (dont *goodwill*) dans leur total bilan consolidé.

De même, nous appliquons ce critère dans la Figure 41 suivante à trente-sept entreprises du CAC 40 afin de démontrer plus nettement la capacité de cet indicateur à différencier les préparateurs des comptes.

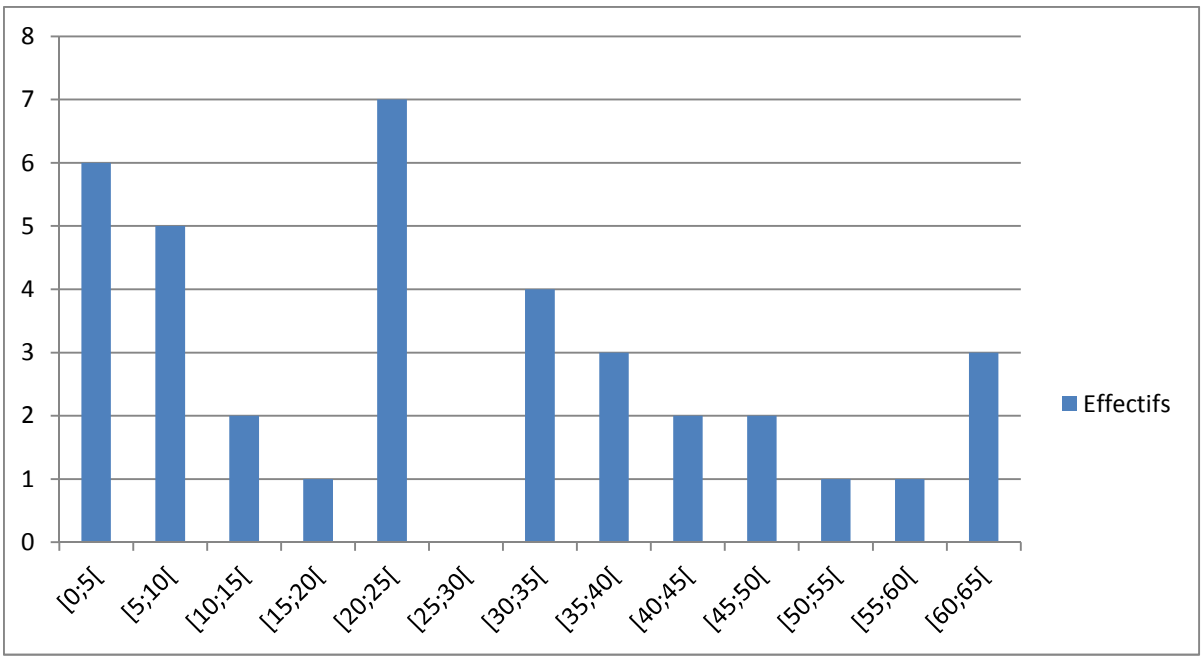

Figure 41 : Répartition de 37 sociétés du CAC 40 en fonction du pourcentage de leurs actifs incorporels (dont *goodwill*) dans leur total actif consolidé.

Avec cet indicateur, nous disposons donc d'un score complémentaire à chacun des critères retenus précédemment. Un score élevé pour ce critère traduit une importance plus marquée des interactions erratiques captées par nos deux premiers indicateurs relatifs aux conditions microscopiques de la préparation des comptes (cf. sections 5.1.2.1 et 5.1.2.2).

5.1.2.7/ L'influence des spécificités de l'actionnariat

Comme nous l'avons souligné à de multiples reprises, les évaluations actuarielles comme les états financiers d'un groupe sont avant tout produits à destination de son actionnaire principal, c'est-à-dire pour le groupe lui-même. Les spécificités de cet actionnariat ne sont pas sans impact sur le travail comptable quotidien.

Ainsi selon que l'entreprise considérée correspond dans nos observations à un palier de consolidation ou à une société holding à la tête d'un groupe, les caractéristiques du destinataire principal de l'information comptable – le groupe – varient. De même, selon que l'actionnariat de la tête d'un groupe soit familial, privé, public, coalisé ou dispersé, les différentes conditions de la préparation des comptes varient également. Il paraît en conséquence indispensable d'être capable de discriminer les préparateurs des comptes selon l'influence des spécificités de leur actionnariat sur la production des comptes.

Parce que nous avons vu que la stabilité de la communication à la juste valeur repose avant tout sur son caractère réflexif, il convient de diffracter les entreprises selon que leurs états financiers soient plus ou moins utilisés à des fins de pilotage en fonction des spécificités de leur actionnariat.

Au cours de nos observations de terrain nous avons pu apprécier dans quelle mesure les entreprises rencontrées utilisaient leurs états consolidés et donc les évaluations actuarielles pour leurs besoins de pilotage, principalement à travers les entretiens que nous avons conduit avec les membres des services comptables et les réunions collectives auxquelles nous avons assisté.

A partir de ces informations, nous nous sommes intéressés aux spécificités de l'actionnariat de chacune de ces entreprises de façon à lier l'utilisation des états financiers à des fins de pilotage aux spécificités de l'actionnariat d'un groupe. Nous avons ainsi diffracté selon des termes nouveaux et complémentaires les sociétés visitées et sommes parvenus à leur attribuer les scores de la Figure 42 suivante.

Groupe/société	Description actionnariat	Score
TOPCO	- 100 % SATCO - Actionnariat de SATCO 80 % institutionnels, 20 % autres.	6
TOPCOM	- Etat 85 % - Institutionnels 15 %	2
ECO	- Etat 80 % - Institutionnels 20 %	2

SONCO	- Famille dirigeante - Décomposition du groupe en sociétés parallèles ouvertes à l'actionnariat institutionnel international	6
CARCO	- 81 % institutionnels français et international - 18 % individuels - 1 % salariés	6
AVCO	- 85 % particuliers et institutionnels - 15 % autres	0
CIVCO	- 100 % Etat	5

Figure 42 : Score et degré d'utilisation des états financiers en fonction des caractéristiques de l'actionnariat de l'entité visitée.

5.1.2.8/ Le rôle ambivalent de l'existence de méthodes ou pratiques d'évaluation préférentielles

L'introduction de méthodologies préférentielles d'évaluation influence de façon ambivalente la production des comptes à la juste valeur. En standardisant pour partie la préparation des comptes autour de l'application de routines dévolues à des experts extérieurs à l'entreprise, ces méthodologies participent à une distance entre les pertinences interne et externe des états à la juste valeur.

En outre, en se diffusant relativement selon les contextes à travers les outils quotidiens de la préparation des comptes à la juste valeur, ces méthodes préférentielles d'évaluation interviennent dans l'erratique du travail comptable en suscitant des arrangements locaux tranchant avec la sophistication de ces méthodologies. Comment capter l'influence différenciée de ces méthodologies pour la construction de notre typologie ? Comment parvenir à saisir au moyen d'un indicateur les dissonances et comportements erratiques qu'elles introduisent par la distance croissante qu'elles établissent entre la pertinence interne et externe des comptes ?

Parce que les différentes intensités possibles de cette condition mésoscopique dépendent du degré d'utilisation des états à des fins de pilotage, ainsi que des caractéristiques microscopiques du travail comptable, il nous a paru intéressant de construire cet indicateur comme une variable modératrice des indicateurs microscopiques (sections 5.1.2.1, 5.1.2.2 et 5.1.2.3) pour l'établissement de notre typologie.

Ainsi comme l'explicite la Figure 43 ci-dessous, nous avons conçu le score de cette catégorie comme un critère dichotomique rendant compte de la distance entre la pertinence interne et

externe des états financiers pour les entreprises visitées, par leur externalisation à des expertises extracomptables.

Groupe/société	Score
TOPCO	1
TOPCOM	1
ECO	1
SONCO	0
CARCO	1
AVCO	0
CIVCO	0

Figure 43 : Score des entreprises visitées quant à la pertinence interne et externe de leurs états financiers selon le degré d'externalisation de la production des évaluations actuarielles.

Un score élevé dans cette catégorie témoigne du caractère plus erratique et instable de la production des évaluations actuarielles selon l'influence de méthodologies d'évaluation préférentielles.

5.1.2.9/ L'opportunité représentée par le cycle et la dynamique économique d'une entreprise

Chacune des dimensions micro, méso et macroscopiques ont été pour l'instant séparées afin d'être étudiées de façon suffisamment détaillées. Il n'en demeure pas moins qu'elles composent en réalité un tout. L'influence du cycle et de la dynamique économique d'une entreprise illustre de façon éclairante cette systémique.

Notre observation participante s'étant déroulée de la fin de l'année 2011 jusqu'à la fin du premier semestre 2012, le contexte économique contrasté caractérisant cette période s'est révélé une occasion inespérée d'évoluer dans des entreprises aux performances distinctes. Nos différentes missions ont toutes constitué une occasion de percevoir les ambiances, les rythmes, les avantages et les difficultés de la production des comptes en fonction de la situation économique de l'entreprise.

Pour construire une typologie de préparateurs dans la production des évaluations actuarielles, il nous faut donc saisir correctement l'importance du contexte macroéconomique d'une entreprise à la lueur de nos observations. Il convient donc de déterminer un indicateur différenciant les entreprises visitées selon cette condition macroscopique.

Puisque nous cherchons à discriminer les groupes étudiés selon la manière dont leur relative prospérité affecte la préparation des comptes, selon qu'elle suscite par exemple des *impairments* et stratégies déviant de la seule représentation des faits marquants de l'activité (cf. partie 3.3.1), il semble intéressant de diffracter les entreprises selon les variations de leur résultat net comme l'illustre la Figure 44 suivante.

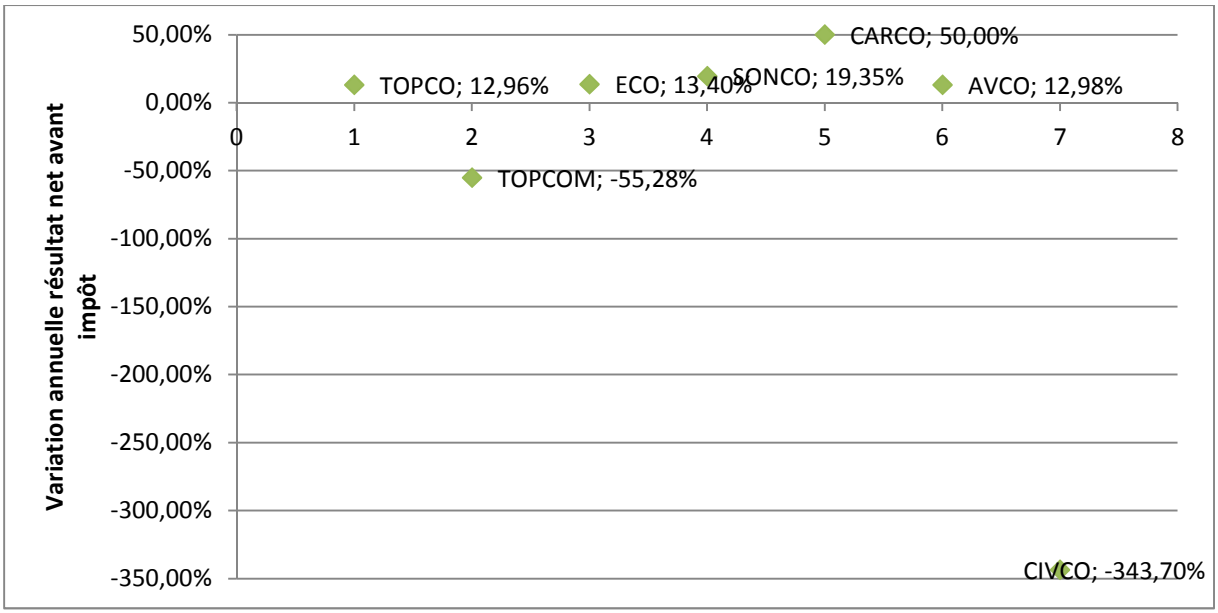

Figure 44 : Positionnement des entreprises selon la variation annuelle de leur résultat net avant impôt.

La constatation d'*impairment* s'inscrit pleinement dans les stratégies permises par la juste valeur, c'est-à-dire à travers nos observations comme un arbitrage constant entre les ressources distribuées et les ressources laissées à la disposition de l'entreprise.

Voici pourquoi nous avons retenu dans la Figure 44 ci-dessus la variation annuelle du résultat net avant impôts, qui après tâtonnements incarne le meilleur outil en notre possession pour différencier les entreprises visitées selon ce critère.

5.1.2.10/ L'influence de la dynamique et des modalités de la normalisation

Comme l'illustre la troisième partie de la présentation de nos résultats, la dynamique de la normalisation constitue un point d'entrée pour actionner la systémique de la préparation des comptes. Par conséquent, il nous a semblé difficile à la lueur de nos observations de déterminer un score satisfaisant pour intégrer cette condition à la construction de notre typologie. En effet nous ne disposons pas de toutes les données qui nous auraient permis de

différencier les entreprises étudiées de façon rétrospective selon les changements de méthode plus ou moins récents qu'elles ont connus.

Il paraît en conséquence plus pertinent de chercher un indicateur pour cette condition macroscopique de la préparation des comptes à travers les prochains projets futur du normalisateur comptable international, plutôt que de l'intégrer maladroitement à notre tentative exploratoire de typologie. Nous considérerons donc cette catégorie comme neutre pour notre typologie.

5.2/ Quatre préparateurs pour une typologie de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur

Pour la dernière étape de la construction de notre typologie, nous nous sommes attelés à la réalisation d'une analyse en correspondances multiples sur nos données d'observation à partir des critères établis précédemment.

Le choix de cette technique est justifié par une ambition réflexive. Cette méthode permettant par sa propre inertie calculatoire de faire émerger des correspondances entre nos différentes observations, elle incarne un moyen intéressant de mettre en évidence les proximités relatives des différentes entreprises visitées pour notre typologie.

Nous présenterons donc dans cette partie les modalités et résultats de l'analyse en correspondances multiples (5.2.1). Nous en inférerons notre typologie des préparateurs des comptes selon les conditions micro, méso et macroscopiques de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur (5.2.2). De cette manière nous conclurons en soulignant comment cette tentative exploratoire peut inspirer de futures recherches explorant les conditions de la préparation des comptes (5.2.3).

5.2.1/ Traitement des scores établis dans les sections précédentes et résultats

Neuf indicateurs nous permettent de diffracter les entreprises visitées selon les conditions de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. Pour chacune des entreprises retenues, nous avons attribué un « score » c'est-à-dire une valeur à l'indicateur retenu, pour apprécier les différentes intensités possibles des conditions composant nos résultats.

La Figure 45 ci-dessous détaille le codage exploratoire adopté pour associer à nos critères différentes modalités rendant compte de la diversité des situations décrites dans nos réflexions et observations précédentes.

Indicateur ① : importance organisationnelle des services comptables

0	*Légitimes et écoutés*
1	*Légitimes mais pas toujours écoutés*
2	*Légitimes mais dévoués à leur direction*
3	*Peu légitimes*
4	*Trop âgés/nouvellement arrivés pour être légitimes*
5	*Simples contrôleurs de conformité*
6	*Contrôleurs passifs et serviles*

Indicateur ② : intensité du « manuel » derrière la mise en œuvre des évaluations complexes

0	*Très limitée*
1	*Réduite*
2	*Occasionnelle*
3	*Circonstanciée*
4	*Opportuniste*
5	*Déterminante*
6	*Prégnante*

Indicateur ③ : intensité utilisation microscopique des états financiers pour le pilotage

0	*Très importante*
1	*Importante sans être décisive*
2	*Notable*
3	*Occasionnelle*
4	*Limitée aux jeux de conventions fiscales*
5	*Très limitée*
6	*Quasi-inexistante*

Indicateur ④ : nombre de filiales étrangères consolidées

0	*0 à 14*
1	*15 à 29*
2	*30 à 49*
3	*50 à 69*
4	*70 à 89*
5	*90 à 119*
6	*Plus de 12*

Indicateur ⑤ : société mère ou sous palier de consolidation

0	*Palier de consolidation*
1	*Société mère*

Indicateur ⑥ : degré de spécificité sectorielle de l'activité de l'entreprise

0	*Sommaire*
1	*Spécificités limitées*
2	*« Classiquement » spécifique*
3	*Modérément spécifique*
4	*Spécifique*
5	*Immatériel/financiarisé*
6	*Très immatériel/financiarisé*

Indicateur ⑦ : intensité mésoscopique utilisation des états financiers pour le pilotage

0	*Décisive*
1	*Importante*
2	*Notable*
3	*Opportuniste*
4	*Réduite*
5	*Limitée*
6	*Quasi-inexistante*

Indicateur ⑧ : dissonance perçue pertinence interne/externe des états financiers

0	*Limitée*
1	*Notable*

Indicateur ⑨ : caractéristique de la dynamique économique de l'entreprise sur sa production du chiffre

0	*Neutre*
1	*Stable et faiblement neutre*
2	*Stable et faiblement exploitable*
3	*Stable mais exploitable*
4	*Modérément turbulente et exploitable*
5	*Turbulente et exploitable*
6	*Très turbulente source d'aléa moral*

Figure 45 : Codage des indicateurs utilisés pour la construction de notre typologie.

Bien sûr cet effort de codage se révèle une initiative exploratoire dont les modalités peuvent être discutées. Toutefois ce serait oublier sa double finalité pour nos analyses. Tout d'abord sa capacité à réduire à un nombre actionnable de termes et d'intensités la pluralité des situations de gestion que nous avons rencontrées. Et enfin sa faculté à constituer un premier socle intéressant, améliorable de façon incrémentale, pour la construction de notre typologie des préparateurs des comptes à la juste valeur.

Une fois ce codage réalisé, nous avons soumis les sept entreprises retenues pour la construction de notre typologie à chacun de ces scores pour obtenir le tableau de valeurs de la Figure 46 suivante.

	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨
TOPCO	2	0	0	0	0	6	6	1	1
TOPCOM	5	1	3	0	1	2	2	1	6
ECO	4	6	6	2	1	2	2	1	1
SONCO	4	3	2	1	1	6	6	0	2
CARCO	3	2	2	4	1	6	6	1	6
AVCO	0	0	6	0	1	0	5	0	6
CIVCO	6	0	6	0	1	0	5	0	6

Figure 46 : Valeurs de chacun des neuf critères pour les entreprises visitées.

La méthode de l'analyse en correspondances multiples s'accommodant très difficilement d'un nombre d'observations inférieur au nombre de variables retenues, nous avons intégré à cet ensemble d'éléments deux groupes dont nous avons contribué à l'audit des comptes consolidés mais pour une intervention de moins d'une semaine.

Pour ces deux observations nous avons donc attribué un score médian à notre indicateur ① et déterminé les valeurs de chacun des autres critères directement à partir de leurs comptes consolidés comme l'exprime la Figure 47 ci-dessous.

	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨
CALICO ⇔ **ACCO**	*3*	3	4	2	1	0	2	1	6
STUDICO ⇔ **DANO**	*3*	1	3	6	0	6	1	0	1

Figure 47 : Valeurs de chacun des neuf critères pour les deux entreprises que nous n'avons pas formellement visitées.

Evidemment cette dernière difficulté constitue une limite notable de notre démarche. Néanmoins notre analyse en correspondances multiples s'avérant ici une construction exploratoire dont l'objectif principal est de structurer nos observations de terrain pour en déduire différents types de préparateurs, nous nous sommes efforcés de façon réflexive d'en sonder toute la pertinence et les limites pour la construction finale de notre typologie.

Armés de ces différents éléments, nous nous sommes attelés à la réalisation de notre analyse en correspondances multiples au moyen du logiciel SAS. Il nous faut désormais présenter les résultats obtenus et comment leur interprétation nous a permis d'en déduire une typologie de préparateurs des comptes dans la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

5.2.2/ Interprétations et typologie

Il paraît indispensable dans un premier temps d'exposer les résultats de notre analyse en correspondances multiples, au moyen de la Figure 48 ci-dessous.

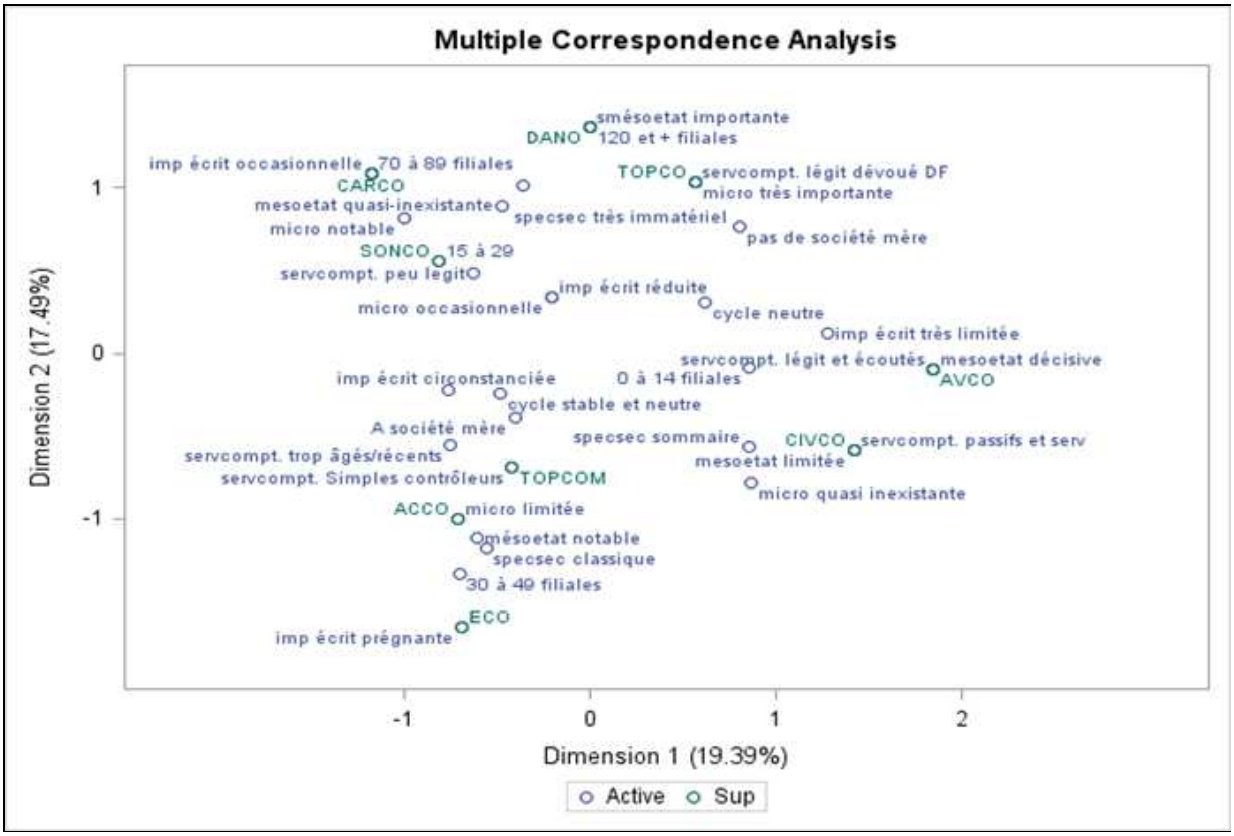

Figure 48 : Projection des résultats de l'analyse en correspondances multiples avec le logiciel SAS.

Cette disposition graphique qui ne fait que mettre à jour les correspondances entre les scores des différentes entreprises visitées, laisse clairement apparaître quatre situations paradigmatiques de la mise en pratique de la comptabilité à la juste valeur.

De manière à ce que celles-ci se révèlent plus évidentes, la Figure 49 ci-dessous les identifie explicitement.

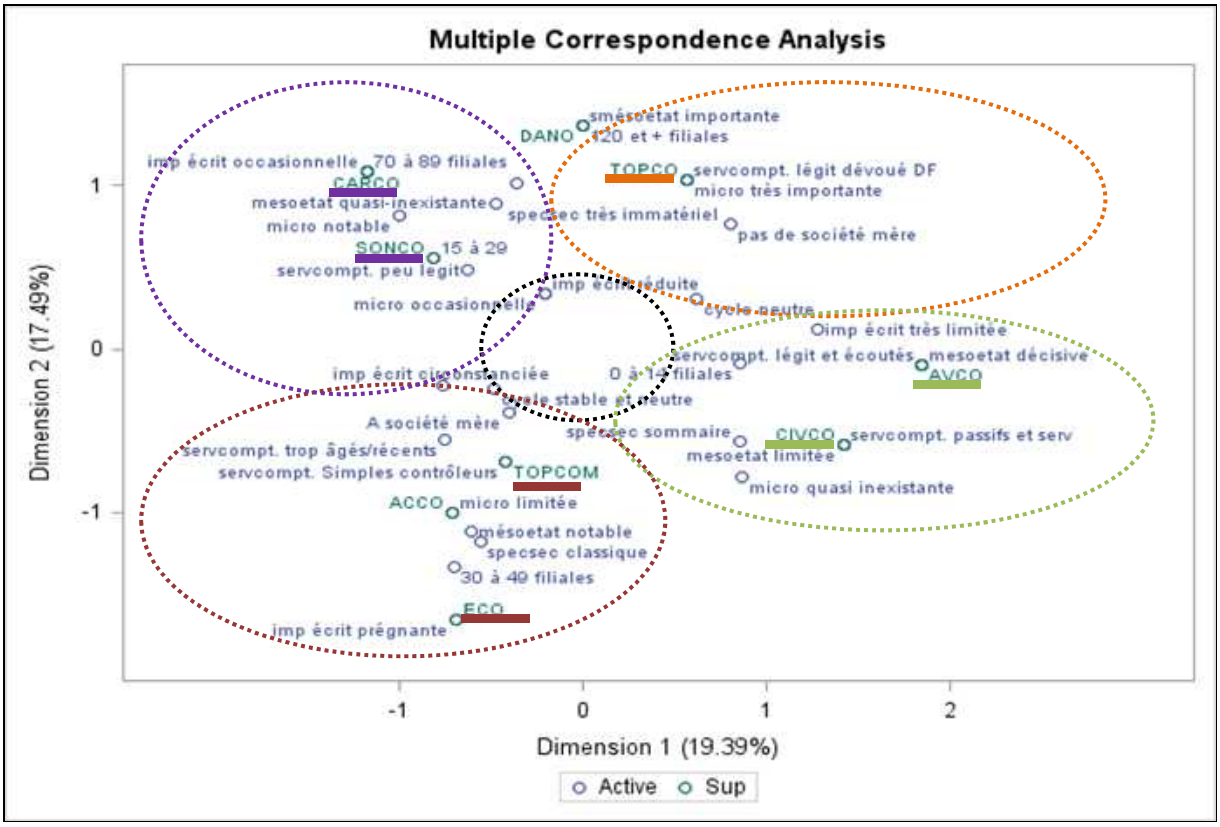

Figure 49 : Correspondances entre les entreprises visitées, première typologie graphique de la préparation des évaluations actuarielles.

L'interprétation des deux axes présentés nous permet d'établir les fondements de notre typologie.

L'axe des abscisses correspond au caractère organique ou mécaniste de la préparation des évaluations actuarielles. Plus l'entreprise soumise à nos indicateurs se situe à droite du nuage de points, plus la production des comptes à la juste valeur s'intègre dans un ensemble de procédures et de responsabilités centralisées, à travers lesquelles s'expriment les interactions erratiques des trois systèmes caractérisant dans nos analyses ce type de situation de gestion.

L'axe des ordonnées témoigne lui du caractère plus ou moins stable ou instable de la préparation des évaluations actuarielles dans une organisation. Si une entreprise soumise à nos indicateurs se situe dans le haut du nuage de points, cela signifie qu'à une perturbation – un changement normatif par exemple – affectant les conditions de la production des comptes, cette dernière demeure dans des modalités proches de l'application moyenne des normes. *A contrario*, une entreprise figurant en bas du nuage de points s'identifie à une organisation dans laquelle une variation normative est susceptible d'aboutir à des interactions suffisamment erratiques pour faire dévier plus ou moins durablement le travail comptable quotidien de ses conditions initiales.

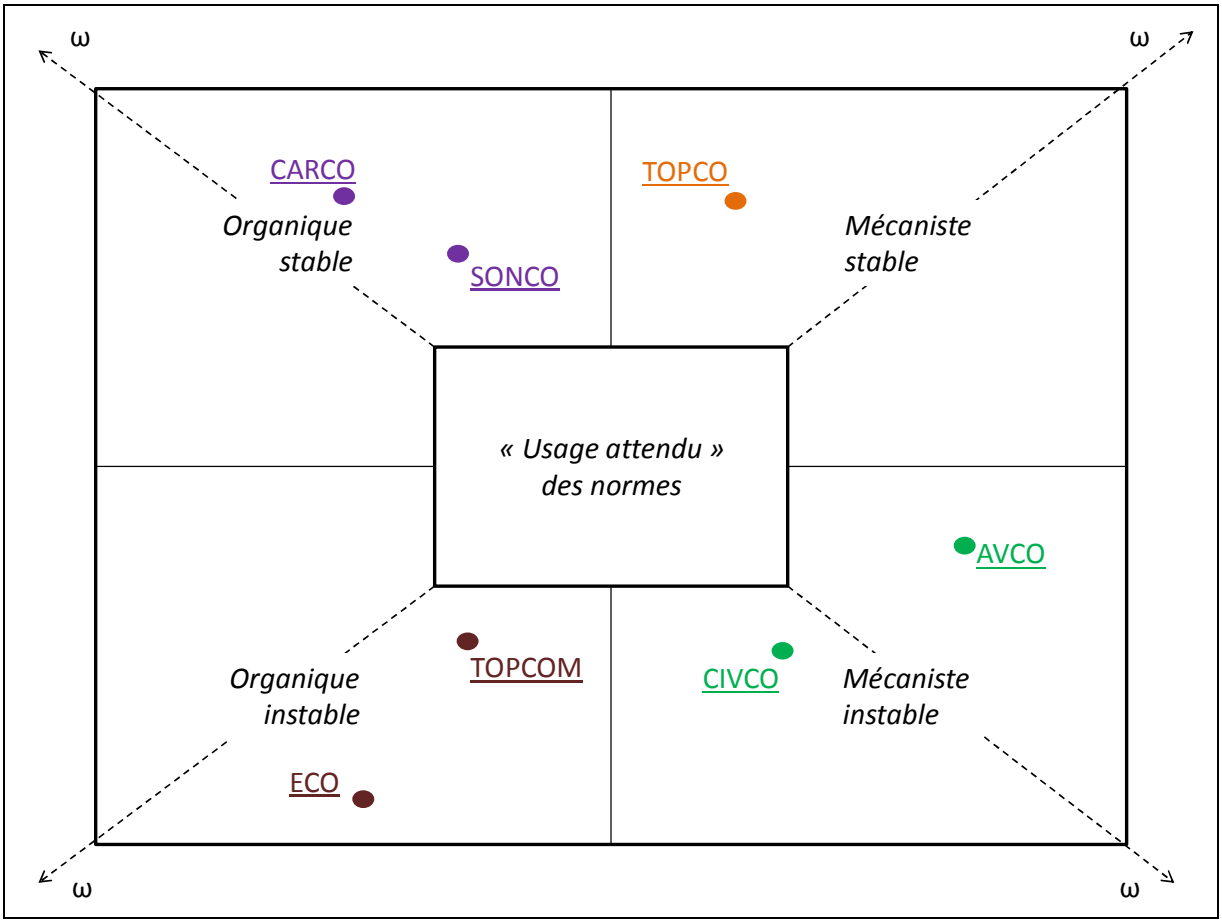

Figure 50 : Typologie de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur.

En réduisant le nuage de points obtenu pour nos critères au schéma de la Figure 50 ci-dessus, le périmètre compris autour de la rencontre des deux axes correspond à ce que nous caractérisons dans nos résultats comme l'usage attendu des normes comptables internationales.

En effet, une entreprise se situe au centre de notre critériologie lorsqu'elle obtient des scores moyens pour une majorité de nos catégories. Or ces scores moyens ont été conçus dans la construction de notre typologie pour incarner un mode au sens statistique, c'est-à-dire la modalité *a priori* la plus largement observable à travers les entreprises au regard de ce que prévoient les normes. Ainsi ces scores moyens s'identifient à « l'usage attendu » que nous évoquons dans la présentation de nos résultats en partie 4.

Quatre situations paradigmatiques et donc quatre types de préparateurs émergent de notre analyse à mesure que l'on se déplace selon les deux axes proposés dans les figures 48 et 49.

Tout d'abord AVCO et CIVCO se polarisent dans le carré inférieur droit du graphique. Ces deux sociétés partagent à la lueur de notre critériologie un ensemble de caractéristiques, à savoir leur faible internationalisation, une utilisation microscopique des états financiers faible

comparée à son importance mésoscopique, et évoluent dans des secteurs relativement peu spécifiques. Seules les importances organisationnelles relatives de leurs services comptables les différencient.

Ce groupe de sociétés incarne ainsi la configuration « mécaniste-instable » de la préparation des évaluations actuarielles. Les valeurs actuarielles y sont l'objet d'interactions plus ou moins erratiques émergeant à travers des procédures plutôt formalisées, selon une division du travail comptable très hiérarchisée qui ne se heurte qu'à des spécificités sectorielles contenues. Cette situation correspond à la production des comptes à travers les outils et les cadres du modèle comptable continental traditionnel, comme en témoigne la polarisation de CIVCO dans cette catégorie alors que cette entreprise constitue notre observation témoin dénuée de prérogatives de consolidation.

C'est cette proximité avec les systèmes de la comptabilité traditionnelle qui en fait un ensemble de dynamiques potentiellement instables. Parce que les états comptables ne s'apparentent guère à des outils de pilotage mais davantage à des valeurs destinées aux seules fins d'une communication extérieure, la préparation des comptes peut être l'objet d'interactions faisant des états financiers de purs signaux déconnectés de la représentation des faits marquants de l'activité.

ECO et TOPCOM se situent elles dans la partie inférieure gauche du nuage de points, c'est-à-dire dans la configuration nommée « organique-instable ».

Du fait de la faible utilisation des états financiers à des fins de pilotage, de la prégnance plus notable d'arrangements locaux manuels selon le degré d'internationalisation de ces groupes, la préparation des évaluations actuarielles dans cette situation s'exprime dans des cadres ductiles voire malléables, stigmates d'une structure organique.

La destination des comptes à la juste valeur en priorité à la communication financière du groupe et non au pilotage de son activité, fait des services comptables de ces organisations des compilateurs peu écoutés, relativement soumis aux directives de leur direction financière.

Cette dissonance entre les utilités interne et externe des états comptables fait des interactions erratiques rythmant leur préparation une dynamique instable, susceptible de diverger indéfiniment des modalités attendues du normalisateur comptable comme d'associer des conséquences aussi inattendues que variées à tout changement normatif.

CARCO et SONCO se polarisent elles dans la partie supérieure gauche du nuage de points, c'est-à-dire dans la configuration nommée « organique-stable ». A l'inverse des deux

situations décrites précédemment, celle-ci correspond à une dynamique stable, c'est-à-dire à un ensemble de cas dans lesquels la préparation des évaluations actuarielles n'est pas susceptible de diverger tendanciellement des ambitions du normalisateur.
Du fait de l'utilisation microscopique importante des états financiers au sein de ces groupes, pour piloter par exemple les différents besoins de trésorerie entre filiales à travers le monde bornant la multiplicité des arrangements manuels possibles, la production comptable s'épanouit à travers des interactions erratiques mais stables au sein de structures plus flexibles, décentralisées, parfois informelles ou tacites par ces impératifs de pilotage.
L'importance des services comptables étant réduite par la prépondérance des métiers dans la préparation des évaluations actuarielles pour satisfaire leurs besoins quotidiens de pilotage, fait de cette modalité une concrétisation de la juste valeur plus ou moins distante de « l'usage attendu ». En fonction du degré d'internationalisation du groupe et des spécificités de son activité pour la représentation comptable, l'amplitude de la divergence ω (cf. partie 4.3) variera.

Enfin, TOPCO dessine la quatrième configuration type de la préparation des évaluations actuarielles, celle que nous appelons mécaniste-stable. Cette dernière situation correspond au regard de nos réflexions précédentes à l'illustration parfaite du travail comptable dans un palier de consolidation.
Elle se caractérise par des services comptables relativement écoutés dans l'organisation comme relais des directives du groupe, modérateurs par ce fait des évaluations produites par les métiers. La plus grande partie du travail comptable consistant dans l'application des règles et chartes d'évaluation décidées par le groupe, les arrangements manuels de la production des chiffres s'en trouvent tempérés, malgré la complexité parfois importante de l'activité de l'organisation pour la représentation comptable.
Par le jeu de ces chartes d'évaluation sanctuarisant la préparation des valeurs actuarielles à destination du groupe, les comptes à la juste valeur répondent aux besoins de pilotage de l'organisation et ne consistent donc que plus rarement en de purs académismes de présentation.
Cette structuration du travail comptable autour de règles formelles, d'une division des tâches en conséquence tout aussi formalisée, laisse s'exprimer les interactions chaotiques du travail comptable au sein d'une structure mécaniste dont la divergence possible avec la traduction la plus fréquente des prescriptions normatives est contenue dans les bornes de ce qu'imposent les conventions d'évaluation du groupe.

Loin d'aboutir nécessairement à une communication financière plus uniforme, la comptabilité à la juste valeur par les conditions variées de la préparation de ses évaluations actuarielles se décline donc en une multitude d'états comptables singuliers, néanmoins réductibles à quatre archétypes de préparateurs des comptes.

5.2.3/ Prolongements possibles et perspectives

Notre typologie précédente offre un précipité de l'interaction des systèmes humain, technique et contextuel dont les rencontres incessantes rythment le travail comptable. Bien sûr celle-ci revêt pour l'instant les qualités mais aussi les limites d'une démarche exploratoire, dont l'analyse en correspondances multiples permet de donner une première formalisation.
Elle fournit un premier instrument pour déplacer le nœud problématique de la communication financière sur les préparateurs des comptes, sur les spécificités de la préparation des comptes alors que la comptabilité à la juste valeur apparaît dans les communications du normalisateur comptable international comme une représentation indissociable des seuls utilisateurs des états financiers.
Avec notre modèle analytique nous disposons donc d'un premier outil pour analyser de façon positive les asymétries d'informations *ex ante* entre les parties de la communication financière. Mais nous disposons aussi de la trame d'un outil pour chercher à les infléchir par des développements plus normatifs et managériaux.

En effet, affirmer que les entreprises se regroupent en quatre archétypes de préparateurs de comptes pour la production de leurs états à la juste valeur, revient tout d'abord à réorienter l'analyse sur le préparateur des comptes pour changer nos représentations de la communication financière. La communication financière à la juste valeur apparaît par le prisme de nos travaux comme un ensemble hiérarchisé d'informations préparées, d'agrégats comptables dont les qualités varient selon les conditions de la production comptable, et non plus comme la révélation des informations qu'évoque Fama (1970), Jensen et Meckling (1976) ou les théories économiques.
Selon cette vue il n'existe même pas d'états financiers « meilleurs » aux autres, plus révélateurs que d'autres, plus fiables, fidèles ou sincères ; mais préside au contraire une somme d'informations conçues à des fins spécifiques par les préparateurs des comptes. En explicitant les caractéristiques de la préparation des évaluations actuarielles, en déconstruisant ses rouages et enjeux de la production des comptes, nous disposons avec notre modèle

analytique et notre typologie d'un outil de hiérarchisation de ces signaux informationnels, capable d'attacher ces derniers à une généalogie explicitant leurs motifs et dynamiques.
Nos travaux inaugurent en définitive une approche ordinale de la comptabilité financière en en déplaçant son nœud problématique sur ses outils, sur les interactions organisationnelles qui conditionnent ses valeurs pour en dégager un ordre, une hiérarchie d'informations, et donc un rapport de ressemblance ou de dissemblance à ce qu'ambitionnent les normes comptables internationales.
Nos résultats précédents peuvent donc être l'occasion de développements futurs autour de ce renversement de nos perceptions de la communication financière.
Au moyen de nouvelles enquêtes de terrain auprès de préparateurs de comptes, appliquant notre critériologie à un ensemble plus large d'entreprises, nous pourrions être en mesure de préciser encore notre typologie en imaginant des indicateurs supplémentaires pour diffracter plus finement les préparateurs.
De cette manière, nous disposerions d'un moyen pour faire évoluer de façon incrémentale nos situations types, en les déclinant par exemple en sous-configurations différenciant finement un nombre plus important d'entreprises. Dans cette perspective, notre typologie constitue un outil dynamique pour mettre continuellement à l'épreuve la validité externe de nos analyses (Lincoln and Guba 1985), et ainsi caractériser toujours rigoureusement les « signaux » qui structurent la communication financière avec la juste valeur.

Mais cette première caractérisation des différents préparateurs derrière les valeurs de modèle essaimant à travers les documents de référence des groupes de sociétés, se révèle aussi l'objet possible de développements plus normatifs à destination des parties prenantes de la communication financière.
En premier lieu, pour les différentes instances de normalisation comptable. En fournissant une méta-structure analytique capable de saisir les différentes conséquences micro, méso et macroscopiques d'un nouveau projet de norme en fonction des types de préparateurs, nos travaux peuvent être la première étape d'un modèle d'étude d'impact spécialement conçu pour la normalisation comptable. En insérant un nouvel indicateur dans notre critériologie pour une nouvelle norme, il devient possible par notre modèle analytique d'évaluer dans quelle mesure la typologie des préparateurs des comptes se trouvera impactée par cette innovation normative, de même que d'apprécier dans quelle mesure cette dernière sera susceptible d'impacter les équilibres de la communication financière.

En outre, notre typologie peut aussi constituer l'occasion d'un instant réflexif pour les groupes de sociétés étudiés. En s'attachant à décortiquer les conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes, notre modèle analytique peut très bien se révéler un instrument pour l'audit des comptes d'une entreprise. Notre modèle analytique incarne ainsi tant un outil de diagnostic qu'un levier actionnable par les entreprises pour apprécier leur distance par rapport aux applications les plus fréquentes de la norme.

Enfin, pour les entreprises n'appliquant pas encore la comptabilité à la juste valeur mais qui se trouveraient dans l'obligation prochaine d'y souscrire – via l'application des normes IFRS pour les PME par exemple – notre modèle analytique permet de projeter à quel type de préparateur elles se trouveraient confrontées. Notre approche permettrait ainsi de préciser leurs différents enjeux en formalisant les ressources qu'elles devraient consacrer à la production de comptes selon ce nouveau référentiel, aux bouleversements que ce changement opérerait dans le travail quotidien de leurs services comptables et directions financières.

Conclusion générale

En débutant ce travail avec Claude le responsable de la consolidation de TOPCO, nous nous sommes fixés pour objectif d'étudier ce que le normalisateur comptable international autant que les recherches comptables négligent trop souvent : les conditions de la préparation des comptes à travers la production des évaluations actuarielles de la juste valeur.

Si son attention à suivre les règles d'évaluation à la tête du groupe, son habileté à mêler ses fichiers Excel avec les progiciels de consolidation du groupe ont pu tout d'abord nous surprendre ; nous sommes désormais en mesure de ne plus nous en étonner pour y découvrir justement les caractéristiques du travail comptable quotidien.

Loin de s'articuler selon l'abstraite et harmonieuse conception des normes IAS-IFRS, le travail comptable quotidien signe plutôt les rencontres erratiques souvent involontaires et parfois stratégiques d'acteurs, d'outils et de contextes. Préparer des comptes à la juste valeur n'est pas seulement l'application d'une technique, encore moins le recours à des valeurs de marché ou aux évaluations d'experts. C'est à travers ses évaluations actuarielles le produit permanent et toujours dans une certaine mesure inattendu de processus organisationnels, de contingences. C'est le précipité selon les entreprises des conditions micro, méso et macroscopiques qui déterminent la qualité des états comptables autant qu'elles répondent à notre question de recherche.

Si nous avons déjà présenté nos résultats et contributions à la suite de nos observations ainsi que leurs limites à travers la proposition d'une typologie des préparateurs des comptes, il nous faut profiter de cette conclusion générale pour mettre en perspective nos analyses. Nous conclurons donc en montrant les pistes de recherche que nos réflexions ouvrent pour l'étude des organisations, avant de souligner comment elles nous invitent à interroger nos conceptions de la comptabilité financière.

1. La préparation des comptes, tout sauf une automatique intendance

Si les recherches socio-organisationnelles pour reprendre la terminologie de Bernard Colasse (1999), font de la comptabilité financière un prisme pour l'étude de phénomènes sociaux ; nous montrons que la production de la comptabilité à la juste valeur est par elle-même un phénomène social digne d'intérêt.

La comptabilité financière jouit d'une aura technicienne capable d'intimer que la production comptable est l'application rationnelle d'une technique. Or nos observations et notre

discussion théorique démontrent que la préparation des comptes est au contraire rythmée par les rencontres erratiques d'acteurs, d'outils et de contextes dans l'organisation. Si la comptabilité semble alors *a priori* de l'aveu même des recherches socio-organisationnelles une question technique (Lefrancq 2004, 303), nous montrons qu'elle constitue au contraire le point d'entrée idéal pour sonder la place de l'erratique et de l'involontaire dans les organisations.

Au cœur de cette perspective s'inscrivent les rapports désordonnés et perturbateurs des acteurs avec leurs outils, ainsi que les règles et procédures développées par l'organisation. Les conditions de la préparation des comptes peuvent ainsi intéresser un large spectre d'études en gestion à travers le prisme de ces relations singulières. Si l'on suit Alter (1993 48; Babeau et Chanlat 2011, 38) pour qui « le dilemme entre l'application des règles et des procédures d'une part et la nécessité de les contourner de façon efficace n'est pas une nouveauté », nous précisons comment même lorsqu'ils contournent ces dispositifs, les acteurs de l'organisation n'en manifestent pas obligatoirement la volonté.

Dans la perspective de Berry (1983) la production comptable quotidienne est donc capable de nourrir de façon surprenante la compréhension des causes et modalités des désordres ordinaires dans l'organisation. Il est ainsi possible d'imaginer un ensemble varié de perspectives possibles.

Les dispositifs microscopiques du travail comptable sont susceptibles d'inspirer une lecture radicalement critique de l'innovation organisationnelle, selon laquelle l'aléatoire des tâtonnements d'acteurs, d'outils et de contextes commandent finalement aux transformations organisationnelles.

Les acteurs de la pratique comptable incarnent également des sujets d'étude d'une profondeur particulière pour la compréhension des mécanismes de subjectivation. Dans un univers dont la rhétorique fondamentale est technicienne, leur exemple montre combien la socialisation repose aussi sur des mécanismes dépassant le seul pouvoir disciplinaire et l'articulation entre surveillance, panoptisme, calculabilité et normalisation déjà largement étudiée par la littérature (Burrell, 1988; Deetz, 1998; Starkey et McKinlay, 1998; Hardy et Clegg, 1999; Pezet, 2004).

D'un point de vue plus macroscopique, explorer les conditions de la production comptable c'est aussi appréhender d'une autre manière les trajectoires organisationnelles. Si les recherches d'inspiration sociologiques s'attachent à identifier des sentiers de dépendance, des isomorphismes voire des réseaux d'acteurs relevant d'une tectonique déterministe, nous

décrivons comment derrière ces trajectoires peuvent présider en réalité des déambulations purement aléatoires dont le sens n'est que produit par l'analyse rétrospective.
Faire de la préparation des états financiers un phénomène social digne d'intérêt, c'est donc découvrir une nouvelle manière d'explorer les organisations, de comprendre certains de leurs rouages autant que d'en analyser des dimensions peu connues.

2. Une première mise en cause radicale des qualités et des abstractions entourant nos représentations de la comptabilité financière

Si la diversité de la production comptable peut laisser penser que son étude systématique est impossible ou pire inutile, nous offrons un exemple des promesses de cette approche qualitative pour interroger la recherche en comptabilité financière.

2.1. Une interrogation radicale sur l'adéquation des abstractions et simplifications de la recherche positive à ses objectifs

Reconnaître l'erratique et l'involontaire au cœur de la production comptable conduit mécaniquement à s'interroger sur la pertinence des abstractions et simplifications conceptuelles auxquelles recourt la recherche positive en comptabilité financière. Loin de contester que des états financiers ne puissent être dotés de qualité, notre approche questionne plus précisément la capacité des métriques employées par les recherches positives pour atteindre leurs objectifs.
La recherche positive incarne en effet une réflexion continue sur les métriques ou *proxys* capables de mesurer ces relations entre les valeurs comptables et économiques. Un exemple concret nous permet d'illustrer précisément ce point.
Lorsque Barth et al. (2012) cherchent à apprécier dans quelle mesure des états comptables selon les normes IAS-IFRS et les US GAAP sont comparables, ces auteurs précisent en page 73 à partir de la référence aux cadres conceptuels de l'IASB et du FASB pour la définition des « *economic outcomes* ».

> « *We use two approaches to assess comparability of accounting amounts resulting from application of IFRS and US GAAP, both of which use stock price, stock return, and cash flow as economic outcomes, and various combinations of net income and equity book value as accounting amounts.*

(…) We select earnings and equity book value as accounting amounts because they are the two primary summary measures from financial statements extensively employed in accounting research linking accounting amounts to equity value (Kothari, 2001).

(…) The first approach we use to assess comparability, which we label accounting system comparability, defines accounting as being comparable if an economic outcome (e.g., stock price) estimated based on the mapping from accounting amounts (e.g., earnings) to that economic outcome of one system is the same as the estimated economic outcome based on the mapping of the other system (De Franco et al., 2011).

(…) The second approach we use to assess comparability, which we label value relevance comparability, defines accounting amounts as being comparable if they explain the same variation in economic outcomes. (…) This approach also should provide evidence to the SEC on whether IFRS-based and US GAAP-based accounting amounts are comparable because value relevance is frequently used as a summary measure of how well accounting amounts reflect a firm's underlying economics (Barth et al., 2008; Ewert and Wagenhofer, 2009). »

Si nous reconnaissons à nos observations une certaine pertinence comparée aux recherches comptables citées dans cet extrait, est-il possible de supposer à ce point qu'il existe une relation entre les valeurs comptables et les valeurs économiques à la lueur de nos résultats ?

Parce que les *« combinations of net income and equity book value »* sont aussi les produits des conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles que nous décrivons et non d'exclusives références aux marchés, incarnent-ils des montants si aisément comparables avec les valeurs de marché utilisées pour modéliser les *« economic outcomes »* ? Le fait que ces *« combinations »* aient été largement utilisés dans la littérature suffit-il à en faire des variables pertinentes ou des *proxys* satisfaisants quels que soient les contextes ?

Notre typologie de préparateurs des comptes ou l'absence de neutralité de ceux-ci sur la représentation comptable satisfont-elles aux deux définitions de la comparabilité que proposent Barth et al. (2012, 76) ? N'est-il pas légitime de se demander ce que mesurent ces métriques à la lueur de l'activité quotidienne de Claude, des « *plugs* » et des erreurs allemandes chez SONCO, du rôle d'Albert chez TOPCOM, des comptables de l'usine de CARCO ou encore de nos circularisations chez CIVCO ? Poser toutes ces questions n'est pas disqualifier la recherche positive et ses méthodologies empiriques, c'est uniquement exiger d'eux la rigueur que supposent leurs métriques.

2.2. La découverte de la fragilité des qualités que l'on impose à la représentation comptable

Il n'est pas un cours de comptabilité financière à travers le monde où ne soient pas gravées les vertus et qualités reconnues comme indispensables à la représentation comptable. Intelligibilité, pertinence, comparabilité, fiabilité c'est-à-dire neutralité, fidélité, sincérité et exhaustivité. Voici une courte liste des qualités que doit réunir la comptabilité financière et que semble avoir seul inspirées le goût métaphysique occidental tant la lecture des états financiers suffit à observer les antithèses concrètes de toutes ces vertus.

Nous montrons en effet à travers nos observations qu'il n'est pas nécessaire qu'il existe des utilisateurs pour disposer de « bons » comptes et encore moins qu'ils aient des besoins spécifiques d'informations (cf. partie 4.1). Que des comptes de qualité peuvent être obtenus sans que leurs préparateurs soient neutres (cf. partie 4.2). Pourquoi donc s'évertuer à imaginer des qualités impossibles à la représentation comptable ? Des qualités peut-être jamais atteintes quel que soit le référentiel comptable tant l'observation d'une seule journée du travail comptable quotidien suffit à convaincre de leur impossibilité.

Pourquoi avons-nous donc besoin de ces qualités impossibles pour définir la représentation comptable ? Il n'est plus possible de faire l'économie de ces questions à la lueur de nos observations et ces perspectives nous semblent pouvoir inspirer un large spectre de recherches originales en comptabilité financière.

Si l'étude des rhétoriques entourant la création d'une expertise dans la profession d'auditeur est déjà largement développée et circonstanciée, il nous paraît possible d'engager un même effort de déconstruction avec les qualités principales reconnues à la comptabilité financière pour préciser enfin les besoins et passions soutenant la communication financière. Un tel effort semble crucial tant le référentiel comptable international se prévaut continuellement de cette aura technicienne pour justifier ses nouveaux développements.

2.3. La démonstration de la fragilité du recours aux théories économiques pour apprécier l'information financière

L'abandon de ce presque instinct métaphysique à voir dans la comptabilité des qualités qu'elle ne peut pas avoir, inspire alors un même scepticisme quant à la pertinence du recours aux théories économiques pour étudier l'information financière.

Même si la théorie de l'agence de Jensen et Meckling (1976) constitue un cadre théorique éminent, jusqu'où pouvons-nous continuer à voir un « agent » dans le management de

l'entreprise ? Lorsque nous aurons circonstancié empiriquement tous les effets possibles et imaginables de dispositifs de contrôle ou de transparence ? Lorsqu'après les législations de type SOX ou les exigences de reporting les plus colossales nous observerons les mêmes crises ou les mêmes situations d'aléa moral ? Toutes ces questions soulevées par nos observations nous paraissent pouvoir alimenter des travaux critiques voire positifs en comptabilité, mais surtout contribuer à une discussion plus générale autant que plus précise sur la communication financière.

L'argument établissant qu'il est indispensable de s'appuyer sur une représentation conceptuelle même tronquée ou imparfaite pour saisir toute la profondeur d'une réalité ne semble en effet pas véritablement supérieur à l'idée que l'observation directe et sans fard permette de décrire avec plus de vérité cette réalité. L'irréalisme méthodologique ne paraît pas avoir fourni par ailleurs avec les recherches positives des prédictions d'une telle qualité qu'il se trouverait à jamais plus satisfaisant que tout autre design dans la recherche comptable. Si l'on considère la diversité des conclusions de la littérature empirique citée en partie 1.2, si l'on mesure à quel point la réflexion comptable positive s'apparente à une réflexion exclusive sur les métriques à la disposition du chercheur en comptabilité, il n'est pas à douter que ces questions supposent d'être examinées.

Toutes ces réflexions ne peuvent manquer de faire sourire par leur apparente naïveté ou candeur, mais est-ce un argument pour les disqualifier sans même chercher à les essayer ? C'est en tout cas à leur expérimentation que nous nous sommes adonnés dans ce travail, et à leur expérimentation que nous souhaitons à nouveau nous employer.

3. Etudier la comptabilité comme elle est, comme elle peut être, plutôt que comme nous voudrions qu'elle soit

Solomons (1991), la tradition comptable normative, le Plan comptable général, les recherches socio-organisationnelles … ; partout dans le monde nous semblons regarder la comptabilité financière comme nous voudrions qu'elle soit plus que comme elle est.

Dès leurs premières années d'étude nous enseignons à nos étudiants qu'il s'agit d'une matière technique, dont cinq à huit années d'études aussi patientes qu'attentives en expertise comptable leur permettront de saisir les lignes savantes. De ce premier contact au terme de l'expertise comptable, nous nous satisfaisons de l'idée que la comptabilité financière et que les comptes sont un « art » d'experts, un art dont seules les couleurs et les lignes en font des représentations plus ou moins fidèles de la situation financière d'une entreprise.

Ce sont en conséquence toujours seulement ces règles de composition, cette esthétique « en soi » qui embrasent la normalisation comptable et les recherches positives. Dans Les Echos le 16 octobre 2013, Jérôme Haas le Président de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) notait à cet égard au sujet des normes IAS-IFRS : « *Je n'hésite pas à dire que de bons comptes font un document ennuyeux. Le problème, c'est que nous avons aussi affaire à d'autres normalisateurs comptables, et notamment au normalisateur comptable international, qui préfèrent les œuvres de fiction plus colorées et excitantes – mais ces œuvres finissent par décrire la réalité comme ils la voudraient, plus que comme elle est* ». Les réflexions sur les qualités que doit satisfaire la représentation comptable s'apparentent donc surtout à un ensemble d'impératifs normatifs, de désirs et d'imprécations. A un point même jamais atteint avec la comptabilité à la juste valeur tant sa définition revêt les traits d'une métaphysique abstraite, dont le cadre conceptuel de l'IASB (2010b) offre la preuve éclatante à tout lecteur qui aurait la bravoure de s'y plonger.

Comme le suggérait Jérôme Haas, la comptabilité s'apparente ainsi à une réalité désirée plus qu'à un désir de réalité.

Par l'ambition de représenter des « valeurs fondamentales » avec la juste valeur, elle ressemble à ces paysages, à ces scènes ou à ces portraits dans lesquels une réalité idéalisée paraît insaisissable et dont l'œuvre du Poussin incarne l'un des plus brillants exemples. *Diogène jetant son écuelle*, *La mort de Germanicus*, *L'inspiration du poète*, *Les bergers d'Arcadie* ; voici autant d'œuvres dans lesquelles le peintre parvient à saisir le réel d'un environnement fictif, l'étendue d'un paysage ou d'une pièce imaginaires, sans nuire par leur savant détail à la représentation morale, à la fidèle peinture des caractères de chacun. Voici autant d'œuvres parvenant à réaliser tout ce que les acteurs de la juste valeur semblent aujourd'hui exiger d'un mode de représentation comptable, une capacité à peindre fidèlement aussi bien un environnement fictif – des marchés efficients au sens de Fama (1965) – que des acteurs aux attentes magnifiées – un investisseur maximisateur, un normalisateur omniscient, des préparateurs des comptes neutres.

Est-ce alors par la comparaison de ces œuvres avec les scènes qu'elles sont censées représenter qu'il est possible de déterminer leur réalisme ? Ou par la puissance des effets qu'elles exercent sur leur observateur que l'on peut juger de leur fidélité ? Force est de constater que non puisque chacune d'entre elle décrit une réalité littéraire et abstraite, subjective et contingente. Seule la technique de composition de l'artiste et ici du Poussin peut finalement nous permettre de répondre à ces questions.

Pour composer ce type de sujets, Poussin fabrique en effet un petit théâtre de figures de cire, modelées selon les attitudes qu'il désire donner à ses personnages et qu'il place à l'intérieur d'une boîte. Il perce ensuite les parois de cette boîte de manière à régler l'éclairage de la scène pour apprécier les nuances de lumière à appliquer sur la composition. Afin de parfaire sa démarche, il insère dans le fond de la boîte un décor dessiné, un paysage ou une architecture pour donner une forme finale à sa composition.

Pour comprendre le réalisme de ces toiles, leur proximité avec une réalité insaisissable, il convient donc de décortiquer toute la préparation des différentes parties de ce petit théâtre ; d'apprécier les rouages de leur disposition plutôt que de comparer leur rendu pictural avec la situation fictive que l'œuvre est censée décrire.

Voici tout l'intérêt de notre approche. Si la comptabilité à la juste valeur est la représentation d'une réalité difficilement saisissable avec les normes IAS-IFRS ; ne serait-il pas bienvenu de continuer à décortiquer son « petit théâtre » de figurines ? D'explorer encore la suite des conditions micro, méso et macroscopiques de la préparation des évaluations actuarielles ou plus largement de la production comptable ?

Sans le savoir, Elodie notre superviseur direct chez TOPCO nous a déjà précisé avec ses mots l'importance de ce programme pour de futures recherches comptables.

> « *Quand même, passer des journées à pointer ces montants pour les valider dans les états financiers alors qu'on sait très bien comment ils les produisent… Tu vois très bien les doutes qu'on peut avoir après toutes ces journées de mission… Franchement, c'est très drôle de voir à quel point une expérience en cabinet sert ta carrière et ton CV ! Alors que c'est certain, si les gens savaient ce qu'on faisait, je pense qu'on aurait bien plus de mal à en jouer !* »

Bibliographie

Abdel-Khalik, A. R., and J. C. McKeown. 1978. Understanding accounting changes in an efficient market: Evidence of differential reaction. *The Accounting Review* 53 (4): 851–868.

Aboody, D., M. E. Barth, and R. Kasznik. 2004. SFAS No. 123 Stock-based compensation expense and equity market values. *The Accounting Review* 79 (2): 251–275.

Aboody, D., M. E. Barth, and R. Kasznik. 2006. Do firms understate stock option-based compensation expense disclosed under SFAS 123? *Review of Accounting Studies* 11 (4): 429–461.

Aboody, D., and B. Lev. 1998. The value relevance of intangibles: The case of software capitalization. *Journal of Accounting Research* 36: 161–191.

Abreu, D. 1988. On the theory of infinitely repeated games with discounting. *Econometrica* 56 (2): 383–396.

Aghion, P., and P. Howitt. 1998. *Endogenous Growth Theory*. Cambridge: MIT Press.

Aharony, J., R. Barniv, and H. Falk. 2010. The impact of mandatory IFRS adoption on equity valuation of accounting numbers for security investors in the EU. *European Accounting Review* 19 (3): 535–578.

Akerlof, G. A. 1970. The market for "lemons" : Quality uncertainty and the market mechanism. *Quarterly Journal of Economics* 84 (3): 488–500.

Akrich, M., M. Callon, and B. Latour. 1988. A quoi tient le succès des innovations. Premier épisode : l'art de l'intéressement. *Gérer et comprendre* 11: 4–17.

Alcouffe, S., N. Berland, and Y. Levant. 2003. Les facteurs de diffusion des innovations managériales en comptabilité et controle de gestion : une étude comparative. *Comptabilité-Contrôle-Audit* Numéro spé: 7–26.

Alford, A., J. Jones, R. Leftwich, and M. Zmijewski. 1993. The relative informativeness of accounting disclosures in different countries. *Journal of Accounting Research* 31: 183–229.

Allport, G. 1924. The group fallacy in relation to social science. *American Journal of Sociology*: 798–844.

Alnoor, B. 1993. Indeterminacy and the specificity of accounting change: Renault 1898-1938. *Accounting, Organizations and Society* 18 (1): 1–39.

Alter, N. 1993. Innovation et organisation : deux légitimités en concurrence. *Revue française de sociologie* XXXIV (2): 12–40.

Alvesson, M. 2003. Beyond neopositivists, romantics, and localists: A reflexive approach to interviews in organizational research. *Academy of Management Review* 28 (1): 13–33.

Alvesson, M., and K. Skoldberg. 2000. *Reflexive methodology: New vistas for qualitative research*. London: Sage Publications.

Amblard, M. 2004. Conventions et comptabilité : vers une approche sociologique du modèle. *Comptabilité-Contrôle-Audit* numéro spé: 47–68.

AMF. 2004. *Rapport 2004 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le controle interne*. Paris: Autorité des Marchés Financiers (AMF).

———. 2010. *Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne – Cadre de référence*. Paris: Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Amir, E. 1993. The market valuation of accounting information: The case of postretirment benefits other than pensions. *The Accounting Review* 68 (4): 703–724.

———. 1996. The effect of accounting aggregation on the value-relevance of financial disclosures: The case of SFAS No. 106. *The Accounting Review* 71 (4): 573–590.

Anders, G. 2002. *L'obsolescence de l'homme*. Paris: Encyclopédie des nuisances.

Argyris, C., and D. Schon. 1978. *Organizational Learning*. Addison-Wesley.

Arnaud, G. 1996. Quelle stratégie d'observation pour le chercheur en gestion ? Prolégomènes à toute recherche in situ. *Economies et Sociétés*, Sciences de gestion 22.

Athey, S., and K. Bagwell. 2008. Collusion with persistent cost shocks. *Econometrica* 76 (3): 493–540.

Atwood, T. J., M. S. Drake, J. N. Myers, and L. A. Myers. 2011. Do earnings reported under IFRS tell us more about future earnings and cash flows? *Journal of Accounting and Public Policy* 30 (2): 103–121.

Austin, J. L. 1970. *Quand dire c'est faire*. Paris: Le Seuil.

Babeau, O., and J.-F. Chanlat. 2010. Déviance ordinaire, innovation et gestion : l'apport de Norbert Alter. *Revue française de gestion* 37: 33–50.

Bachelier, L. 1900. Théorie de la spéculation – Thèse pour le doctorat ès sciences mathématiques. *Annales de l'Ecole normale supérieure* 3e série.

Badertscher, B. A., J. J. Burks, and P. D. Easton. 2012. A convenient scapegoat: Fair value accounting by commercial banks during the financial crisis. *The Accounting Review* 87 (1): 59–90.

Ball, R. 2006. International Financial Reporting Standards (IFRS) : Pros and cons for investors. *Accounting and Business Research* : 5–27.

Ball, R., and P. Brown. 1968. An empirical evaluation of accounting income numbers. *Journal of Accounting Research* 6: 159–178.

Barlev, B., and J. R. Haddad. 2007. Harmonization, comparability, and fair value accounting. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 22 (3): 493–509.

Barro, R., and X. Sala-i-Martin. 1995. *Economic growth*. New York: McGraw Hill.

Barth, M. 2007. Standard-setting measurement issues and the relevance of research. *Accounting and Business Research*, Special issue: International Accounting Policy Forum: 7–15.

Barth, M. E. 1991. Relative measurement errors among alternative pension asset and liability measures. *The Accounting Review* 66 (3): 433–463.

Barth, M. E. 2004. Fair values and financial statement volatility. In *The market discipline across countries and industries*, ed. C. Borio, W. C. Hunter, G. G. Kaufman, and K. Tsatsaronis. Cambridge, MA: MIT Press.

Barth, M. E., W. H. Beaver, and W. R. Landsman. 2001. The relevance of the value relevance literature for financial accounting standard setting: another view. JAE Rochester Conference avril 2000.

Barth, M. E., and G. Clinch. 1998. Revalued financial, tangible, and intangible assets: Associations with share prices and non-market-based value estimates. *Journal of Accounting Research* 36 (3): 199–233.

Barth, M. E., and W. R. Landsman. 1995. Fundamental issues related to using fair value accounting for financial reporting. *Accounting Horizons* 9 (4): 97–107.

———. 1998. Option pricing-based bond value estimates and a fundamental components approach to account for corporate debt. *The Accounting Review* 73 (1): 73–103.

———. 2010. How did Financial Reporting Contribute to the Financial Crisis? *European Accounting Review* 19 (3): 399–423.

Barth, M. E., W. R. Landsman, and M. Lang. 2008. International accounting standards and accounting quality. *Journal of Accounting Research* 46: 467–498.

Barth, M. E., W. R. Landsman, M. Lang, and C. Williams. 2012. Are IFRS-based and US GAAP-based accounting amounts comparable? *Journal of Accounting and Economics* 54 (1): 68–93.

Barth, M. E., W. R. Landsman, and J. M. Wahlen. 1995. Fair value accounting: effects on banks' earnings volatility, regulatory capital, and value of contractual cash flows. *Journal of Banking and Finance* 19 (3-4): 577–605.

Bartov, E., P. Mohanram, and D. Nissim. 2007. Managerial discretion and the economic determinants of the disclosed volatility parameter for valuing ESOs. *Review of Accounting Studies* 12 (1): 155–179.

Baumol, W. J. 2002. *The free-market innovation machine*. Princeton University Press.

———. 2004. Entrepreneurial enterprises, large established firms and other components of the free-market growth machine. *Small Business Economics* 23 (1): 9–21.

———. 2005. Education for innovation: Entrepreneurial breakthroughs versus corporate incremental improvements. In *Innovation policy and the economy*, volume 5. NBER Books.

Beatty, A., and J. Weber. 2006. Accounting discretion in fair value estimates: An examination of SFAS 142 goodwill impairments. *Journal of Accounting Research* 44 (2): 257–288.

Beaver, W. H. 1968. The information content of annual earnings announcements. Empirical research in accounting: Selected studies. *Journal of Accounting Research* 6 (supplement): 67–92.

———. 1998. *Financial reporting: An accounting revolution*. Prentice Hall: Upper Saddle River, Contemporary topics in accounting series, 3e ed.

Beaver, W. H., A. A. Christie, and P. A. Griffin. 1980. The information content of SEC accounting series release No. 190. *Journal of Accounting and Economics* 2 (2): 127–157.

Beaver, W. H., R. Clarke, and W. Wright. 1979. The association between unsystematic security returns and the magnitude of earnings forecast errors. *Journal of Accounting Research* 17: 316–340.

Beaver, W. H., R. Lambert, and D. Morse. 1980. The information content of security prices. *Journal of Accounting and Economics* 2: 3–28.

Beck, N., and P. Walgenbach. 2005. Technical efficiency or adaptation to institutionalized expectations ? The adoption of ISO 9000 standards in the German mechanical engineering industry. *Organization Studies* 26 (6): 841–866.

Becker, C. L., M. L. Defond, J. Jiambalvo, and K. R. Subramanyam. 1998. The effect of audit quality on earnings management. *Contemporary Accounting Research* 15 (1): 1–24.

Becker, G. 1993. *Human capital*. Chicago: University of Chicago Press.

Becker, H. S. 1958. Problems of inference and proof in participant observation. *American Sociological Review* 23 (6): 652–660.

Benedetto-Meyer, M., S. Maugeri, and J.-L. Metzger. 2011. *L'emprise de la gestion. La société au risque des violences gestionnaires*. L'Harmattan.

Benhabib, J., and R. Radner. 1992. Joint exploitation of a productive asset: A game-theoretic approach. *Economic Theory* 2 (2): 155–190.

Benjamin, S. J., A. Niskkalan, and M. S. Marathamuthu. 2012. Fair value accounting and the global financial crisis: The Malaysian experience. *Journal of Applied Management Accounting Research* 10 (1): 53–68.

Bens, D. A. 2006. Discussion of accounting discretion in fair value estimates: An examination of SFAS 142 goodwill impairments. *Journal of Accounting Research* 44 (2): 289–296.

Benston, G. J. 2008. The shortcomings of fair-value accounting described in SFAS 157. *Journal of Accounting and Public Policy* 27 (2): 101–114.

Berry, M. 1983. Une technologie invisible - L'impact des instruments de gestion sur l'évolution des systèmes humains. *Cahier du Laboratoire – CRG Polytechnique* 1183.

Biddle, G. C., and F. W. Lindahl. 1982. Stock price reactions to LIFO adoptions: The association between excess returns and LIFO tax savings. *Journal of Accounting Research* 20 (2): 551–588.

Bierman, H. J., and S. Smidt. 1993. *The capital budgeting decision. Economic analysis of Investment projects*. New York: McMillan.

Biondi, Y. 2006. The double emergence of the modified internal rate of return: The neglected financial work of Duvillard (1755-1832) in a comparative perspective. *European Journal of the History of Economic Thought* 13 (3): 311–335.

Biondi, Y., J. C. Glover, K. Jamal, J. A. Ohlson, S. H. Penman, S. Sunder, E. Tsujiyama, and T. J. Wilks. 2011. Conceptuel issues in financial reporting. Working Paper Series.

Blacconiere, W. G., J. R. Frederickson, M. F. Johnson, and M. F. Lewis. 2011. Are voluntary disclosures that disavow the reliability of mandated fair value information informative or opportunistic? *Journal of Accounting and Economics* 52 (2-3): 235–251.

Blackwell, D. 1965. Discounted dynamic programming. *Annals of Mathematical Statistics* 36 (1): 226–235.

Bochner, A. 1985. Perspectives on inquiry : Representation, conversation, and reflection. In *Handbook of interpersonal communication*. Beverly Hills, CA: Sage.

Bocqueraz, C. 2001. The development of professional associations : the experience of French accountants from the 1880s to the 1940s. *Accounting Business and Financial History* 11: 7–27.

Boone, J. P. 2002. Revisiting the reportedly weak value relevance of oil and gas asset present values: The roles of measurement error, model misspecification, and time-period idiosyncrasy. *The Accounting Review* 77 (1): 73–106.

Bougen, P. D., and J. J. Young. 2012. Fair value accounting: Simulacra and simulation. *Critical Perspectives on Accounting* 23 (4-5): 390–402.

Bourguignon, A. 2003. "Il faut bien que quelque chose change pour que l'essentiel demeure" : la dimension idéologique du "nouveau" contrôle de gestion. *Comptabilité-Contrôle-Audit* Numéro spé: 27–53.

Bova, F., and R. Pereira. 2012. The determinants and consequences of heterogeneous IFRS compliance levels following mandatory IFRS adoption: Evidence from a developing country. *Journal of International Accounting Research* 11 (1): 83–111.

Brainard, W. C., M. D. Shapiro, and J. B. Shoven. 1990. Fundamental value and market Value. NBER Working Paper #3452. NBER Working Paper #3452.

Brennan, M. J. 1995. Corporate finance over the past 25 years. *Financial Management* 24 (2): 9–22.

Briers, M., and W. F. Chua. 2001. The role of actor-networks and boundary objects in management accounting change: a field study of an implementation of activity-based costing. *Accounting, Organizations and Society* 26 (3): 237–269.

Brown, C., and S. Thapa. 2013. Impact of fair value accounting rules changes on financial institutions returns. *International Journal of Business, Accounting and Finance* 7 (1): 166–171.

Bruner, J. S., J. J. Goodnow, and G. A. Austin. 1956. *A study of thinking*. New-York: Wiley.

Burchell, S., C. Clubb, and A. G. Hopwood. 1985. Accounting in its social context: Towards a history of value added in the United Kingdom. *Accounting, Organizations and Society* 10 (4): 381–413.

Burchell, S., C. Clubb, A. G. Hopwood, J. Hughes, and J. Nahapiet. 1980. The roles of accounting in organizations and society. *Accounting, Organizations and Society* 5 (1): 5–27.

Burlaud, A., and B. Colasse. 2010. Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? *Comptabilité-Contrôle-Audit* 16 (3): 153–175.

Burrell, G. 1988. Modernism, postmodernism and organizational analysis 2: The contribution of Michel Foucault. *Organization Studies* 9 (2): 221–235.

Burrell, G., and G. Morgan. 1979. *Sociological paradigms and organizational analysis*. London: Heineman.

Byard, D., Y. Li and Y. Yu. 2011. The effect of mandatory IFRS adoption on financial analysts' information environment. *Journal of Accounting Research* 49 (1): 69–96.

C., H., and S. R. Clegg. 1999. Some dare call it power. In *Studying organization: Theory and method*, ed. S. R. Clegg and C. Hardy, 368–387. London: Sage.

CA, Chartered Accountants of Canada. 2013. *Implementing IFRS 13 Fair value measurement* : CA magazine webinar series.

Caban-Garcia, M. T., and H. He. 2013. Comparability of earnings in Scandinavian countries: The impact of mandatory IFRS adoption and Stock Exchange consolidations. *Journal of International Accounting Research* 12 (1): 55–76.

Caillaud, J. 2003. Les normes IAS/IFRS touchent le coeur de l'ERP. *Option Finance* Salon Prog.

Cairns, D. 2006. The use of fair value in IFRS. *Accounting in Europe* 3 (1): 5–22.

Cairns, D., D. Massoudi, R. Taplin, and A. Tarca. 2011. IFRS fair value measurement and accounting policy choice in the United Kingdom and Australia. *The British Accounting Review* 43 (1): 1–21.

Callao, S., J. I. Jarne, and J. A. Lai¬nez. 2007. Adoption of IFRS in Spain: Effect on the comparability and relevance of financial reporting. *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation* 16 (2): 148–178.

Capron, M. 2005. Les enjeux de la mise en oeuvre des normes comptables internationales. In *Les normes comptables internationales du capitalisme financier*, ed. M. Capron and E. Autres, 5–26. La Découverte.

Carmona, S., and M. Trombetta. 2008. On the global acceptance of IAS/IFRS accounting standards: The logic and implications of the principles-based system. *Journal of Accounting and Public Policy* 27 (6): 455–461.

Carroll, T. J., T. J. Linsmeier, and K. R. Petroni. 2003. The reliability of fair value versus historical cost information: Evidence from closed-end mutual funds. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 18 (1): 1–23.

Cascini, K. T., and A. Delfavero. 2011. An evaluation of the implementation of fair value accounting: Impact on financial reporting. *Journal of Business and Economics Research* 9 (1): 1–16.

Cassell, C. 2009. Interviews in organizational research. In *The Sage handbook of organizational research methods*. London: Sage Publications Ltd, 501-515.

Cassell, C., V. Bishop, G. Symon, P. Johnson, and A. Buehring. 2009. Learning to be a qualitative management researcher. *Management Learning* 40 (5): 513–533.

Cathey, J. M., D. Schauer, and R. G. Schroeder. 2011. The impact of FSP FAS 157-4 on commercial banks. *International Advances in Economic Research* 18 (1): 15–27.

Chambers, R. J. 1967. Continuously contemporary accounting – Additivity and action. *The Accounting Review* 42 (4): 751.

Charreaux, G. 2000. Gouvernement d'entreprise et comptabilité. In *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, ed. B. Colasse. Economica.

Chiapello, E. 2005. Transformation des conventions comptables, transformation de la représentation de l'entreprise. In *Les normes comptables internationales du capitalisme financier*, ed. M. Capron, 121–150. Paris: La Découverte.

Chiapello, E. and P. Gilbert. 2013. *Sociologie des outils de gestion*. La Découverte.

Chiapello, E., and K. Medjad. 2009. An unprecedented privatisation of mandatory standard-setting: the case of European accounting policy. *Critical Perspectives on Accounting* 20 (4): 448–468.

Chiapello, E., and C. Ramirez. 2004. *La sociologie de la comptabilité : une introduction.*

Child, I. 1954. Socialization. In *Handbook of social psychology*, 18–72. New-York: Addison-Wesley.

Choi, F. D. S., and G. K. Meek. 2005. International accounting. 5th ed. Upper Saddle River: NJ : Prentice Hall.

Choudhary, P. 2011. Evidence on differences between recognition and disclosure: A comparison of inputs to estimate fair values of employee stock options. *Journal of Accounting and Economics* 51 (1-2): 77–94.

Clegg, S. R., and A. Ross-Smith. 2003. Revising the boundaries: Management education and learning in a post-positivist world. *Academy of Management Learning and Education* 2 (1): 85–98.

Cohen, D. 2006. *Trois leçons sur la société post-industrielle*. Seuil.

Cohen, J. R., G. Krishnamoorthy, and A. M. Wright. 2008. Form versus substance: The implications for auditing practice and research of alternative perspectives on corporate governance. *Auditing : A Journal of Practice and Theory* 27 (2): 181–198.

Cohen, M. D., J. G. March, and J. P. Olsen. 1972. A garbage can model of organizational choice. *Administrative Science Quarterly* 17 (1): 1–25.

Colasse, B. 1999. Vingt ans de recherche comptable française : continuité et renouveau. *Comptabilité-Contrôle-Audit* 5 (3): 23–34.

———. 2004. Raymond John Chambers : un précurseur de la comptabilité en juste valeur. In *Les grands auteurs en comptabilité*, ed. B. Colasse. Editions EMS.

Colasse, B., and F. Pavé. 2005. Quand la France découvre l'audit. *Gérer et comprendre*. Annales des Mines 82: 79–91.

Conein, B. 1998. La notion de routine. Problème de définition. *Sociologie du travail* 4.

Cormier, D., P. Lapointe-Antunes, and M. Magnan. 2007. Le référentiel IFRS : nous dirigeons-nous vers une comptabilité au-delà du réel ? *Comptabilité-Contrôle-Audit*: 43–55.

Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. 2012. Présentation de la profession comptable - Note du 26 novembre 2012. Paris.

Craipeau, S., and J.-L. Metzger. 2007. Pour une sociologie critique de la gestion. *Recherches sociologiques et anthropologiques* XXXVIII (1): 166–182.

Crozier, M. 1964. *Le phénomène bureaucratique*. Paris: Seuil.

Crozier, M., and E. Friedberg. 1976. *L'acteur et le système*. Paris: Seuil.

Cyert, R. M. and J. G. March. 1963. *A behavioral theory of the firm*. Prentice Hall.

Czarniawska-Joerges, B. 1992. *Exploring complex organizations*. Beverly Hills, CA: Sage Publications.

Dana, R. A., and L. Montrucchio. 1986. Dynamic complexity in duopoly games. *Journal of Economic Theory* 40 (1): 40–56.

Danbolt, J., and W. Rees. 2008. An experiment in fair value accounting: UK investment vehicles. *European Accounting Review* 17 (2): 271–303.

Dargenidou, C., and S. McLeay. 2010. The impact of introducing estimates of the future on international comparability in earnings expectations. *European Accounting Review* 19 (3): 511–534.

Daston, L. 1988. *Classical probability in the enlightenment*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.

Davis, G. F., and C. Marquis. 2005. Prospects for organization theory in the early twenty-First century : Institutional fields and mechanisms. *Organization Science* 16 (4): 332–343.

DeAngelo, L. 1981. Auditor size and audit quality. *Journal of Accounting and Economics* 3: 183–199.

DeAngelo, L. 1986. Accounting numbers as market valuation substitues : a study of management buyouts of public stockholders. *The Accounting Review* 61 (3): 400–420.

Dechow, P. M., L. A. Myers, and C. Shakespeare. 2010. Fair value accounting and gains from asset securitizations: A convenient earnings management tool with compensation side-benefits. *Journal of Accounting and Economics* 49 (1-2): 2–25.

Deetz, S. 1998. Discursive formations, strategized subordination and self-surveillance. In *Foucault, management and organization theory*, ed. A. McKinlay and K. Starkey, 151–172. London: Sage Publications.

DeFond, M., X. Hu, M. Hung, and S. Li. 2011. The impact of mandatory IFRS adoption on foreign mutual fund ownership: The role of comparability. *Journal of Accounting and Economics* 51 (3): 240–258.

Degeorge, F., J. Patel, and R. Zeckhauser. 1999. Earnings management to exceed tresholds . *Journal of Business* 72 (1): 1–35.

Deloitte. 2008. Fair value adoption – An update : Developments and observations from the widespread adoption of SFAS 157 and SFAS 159.

Denis, J. 2006. Préface : Les nouveaux visages de la performativité. *Etudes de communication* 29: 8–24.

Dent, J. F. 1991. Accounting and organizational cultures: A field study of the emergence of a new organizational reality. *Accounting, Organizations and Society* 16 (8): 705–732.

Denzin, N., and Y. Lincoln. 1994. Introduction : The discipline and practice of qualitative research. In *Handbook of qualitative research*. Thousand Oaks, CA: Sage.

———. 2000. Introduction: The discipline and practice of qualitative research. In *Handbook of qualitative research* (2nd ed). Thousand Oaks, CA: Sage.

Desreumaux, A. 2004. Théorie néo-institutionnelle, management stratégique et dynamique des organisations. *In Institutions et gestion*, ed. I. Huault, 29–47. Vuibert.

Dietrich, R. J., M. S. Harris, and K. A. Muller. 2000. The reliability of investment property fair value estimates. *Journal of Accounting and Economics* 30 (2): 125–158.

DiMaggio, P. J., and W. W. Powell. 1983. The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review* 48 (2): 147–160.

Dimson, E., and M. Mussavian. 2000. Market efficiency. *The current State of Business Disciplines* 3 (3): 959–970.

Ding, Y., J. Richard, and H. Stolowy. 2008. Towards an understanding of the phases of goodwill accounting in four Western capitalist countries: From stakeholder model to shareholder model. *Accounting, Organizations and Society* 33 (7/8): 718–755.

Ding, Y., and X. Su. 2008. Implementation of IFRS in a regulated market. *Journal of Accounting and Public Policy* 27 (6): 474–479.

Dirsmith, M. W., and M. A. Covaleski. 1985. Informal communications, nonformal communications and mentoring in public accounting firms. *Accounting, Organizations and Society* 10 (2): 149–169.

Donaldson, L. 1995. *American anti management theories of organization : A critique of paradigm proliferation*. Cambridge University Press.

Duff & Phelps LLC. 2011. *IFRS 13 Fair value measurement : What does this mean for valuation?*

Dumez, H. 2011. L'Actor-Network-Theory (ANT) comme technologie de la description - Ou pourquoi nous sommes tous des fourmis décrivantes. *Le Libellio d'AEGIS* 7 (4): 27–38.

Dumontier, P., and B. Raffournier. 2005. L'application des IFRS ou l'importance croissante de la juste valeur en comptabilité. *Banque et Marchés* 79: 51–57.

Durocher, S., and Y. Gendron. 2011. IFRS: On the docility of sophisticated users in preserving the ideal of comparability. *European Accounting Review* 20 (2): 233–262.

Dutta, P. K., and R. K. Sundaram. 1993. The tragedy of the commons ? *Economic Theory* 3 (3): 413–426.

———. 1997. The equilibrium existence problem in general markovian games. In *Organizations with incomplete information*, ed. M. Majumdar. New York: Cambridge University Press.

Eccher, E. A., K. Ramesh, and S. R. Thiagarajan. 1996. Fair value disclosures by bank holding companies. *Journal of Accounting and Economics* 22 (1-3): 79–117.

Echenique, F. 2003. Mixed equilibria in games of strategic complementarities. *Economic Theory* 22 (1): 33–44.

Edwards, W. 1954. The theory of decision making. *Psychological Bulletin*: 380–417.

Einhorn, H. J., and R. M. Hogarth. 1985. Ambiguity and uncertainty in probabilistic inference. *Psychological Review*: 433–461.

Elad, C. 2004. Fair value accounting in the agricultural sector: some implications for international accounting harmonization. *European Accounting Review* 13 (4): 621–641.

Eng, L. L., S. Saudagaran, and S. Yoon. 2009. A note on value relevance of mark-to-market values of energy contracts under EITF Issue No. 98-10. *Journal of Accounting and Public Policy* 28 (3): 251–261.

Epstein, G. A. 2005. *Financialization and the world economy*. Cheltenham & Northampton : Edward Elgar Publishing.

Ernstberger, J., and O. Vogler. 2008. Analyzing the German accounting triad — "Accounting Premium" for IAS/IFRS and U.S. GAAP vis-à-vis German GAAP? *The International Journal of Accounting* 43 (4): 339–386.

Ewert, R., and A. Wagenhofer. 2009. Earnings quality metrics and what they measure. Working paper.

Ernst & Young. 2012. *Applying IFRS, IFRS 13 Fair value measurement : Fair value measurement*.

———. 2013. *Applying IFRS in real estate, IFRS 13 Fair value measurement : Fair value implications for the real estate sector and example disclosures for real estate entities*.

Fama, F. E. 1965. Random walks in stock market prices. *Financial Analysts Journal* 21 (5): 55–59.

———. 1970. Efficient capital markets : A review of theory and empirical work. *The Journal of Finance* 25 (2): 383–417.

———. 1980. Agency problems and the theory of the firm. *Journal of Political Economy* 88: 288–307.

———. 1996. Discounting under uncertainty. *Journal of Business* 4: 415–428.

Fama, F. E., L. Fisher, M. C. Jensen, and R. Roll. 1969. The adjustment of stock prices to new information. *International Economic Review* 10 (1): 1–21.

Fama, F. E., and K. R. French. 1988. Dividend yields and expected stock returns. *Journal of Financial Economics* 22 (1): 3–25.

Fama, F. E., and M. C. Jensen. 1983. The separation of ownership and control. *Journal of Law and Economics* 26: 301–325.

FASB. 1995. SFAS 121 - Accounting for the impairment of long-lived assets and for long-lived assets to be disposed of.

———. 2010. *Conceptual framework–Statement of financial accounting concepts No. 8*. FASB, Financial Accounting Foundation.

Fernandez-Revuelta Perez, L., and K. Robson. 1999. Ritual legitimation, de-coupling and the budgetary process: Managing organizational hypocrisies in a multinational company. *Management Accounting Research* 10 (4): 383–407.

Fiss, P. C., and E. J. Zajac. 2004. The diffusion of ideas over contested terrain: The (non)adoption of a shareholder value orientation among German firms. *Administrative Science Quarterly* 49 (4): 501–534.

Fligstein, N. 1990. *The transformation of corporate control*. Harvard University Press.

Fogarty, T. J. 1992a. Organizational socialization in accounting firms: A theoretical framework and agenda for future research. *Accounting, Organizations and Society* 17 (2): 129–149.

———. 1992b. Financial accounting standard setting as an institutionalized action field: Constraints, opportunities and dilemmas. *Journal of Accounting and Public Policy* 11 (4): 331–355.

Foray, D. 2009. *L'économie de la connaissance*. La Découverte.

Foster, G. 1977. Quarterly accounting data: Time-series properties and predictive-ability results. *The Accounting Review* 52: 1–21.

Foucault, M. 1975. *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Gallimard.

———. 1978. "La gouvernementalité", Cours du Collège de France, années 1977-1978 : "Sécurité territoire population". 4e leçon, 1er février 1978, Au Aut, n°167-168, p. 12-29, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, tome 3, 1976-1979, p. 635-656.

———. 1980a. "Entretien avec Michel Foucault", entretien avec D. Trombadori, Paris fin 1978, 4e année, n°1, hanvier-mars. repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, tome 4, 1980-1988, p. 41-95.

———. 1980b. L'univers historique, Table ronde du 20 mai 1978. In *Dits et écrits 1976-1988*, 40–56. 2001st ed. Paris: Gallimard, Quarto.

———. 1984. Le souci de vérité. Magazine littéraire. Magazine littéraire, n°207, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, tome 4, 1980-1988, p.668-678.

———. 1990. Qu'est-ce que la critique ? Conférence du 27 mai 1978 devant la Société française de philosophie, *Bulletin de la société française de philosophie* 84 (2): 35–63.

Francis, J. R., E. L. Maydew, and H. C. Sparks. 1999. The role of big 6 auditors in the credible reporting of accruals. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 18 (2): 17–34.

De Franco, G., S. P. Kothari, and R. S. Verdi. 2011. The benefits of financial statement comparability. *Journal of Accounting Research* 49 (4): 895–932.

Fudenberg, D., R. Gilbert, J. E. Stiglitz, and J. Tirole. 1983. Preemption, leapfrogging, and competition in patent races. *European Economic Review* 22 (1): 3–31.

Fudenberg, D., and E. Maskin. 1986. The Folk-Theorem in repeated games with discounting and with incomplete information. *Econometrica* 54 (3): 533–554.

Fudenberg, D., and J. Tirole. 1983. Capital as a commitment: Strategic investment to deter mobility. *Journal of Economic Theory* 31 (2): 227–250.

Gaeremynck, A. 1995. The use of depreciation in accounting as a signalling device. *European Accounting Review* 4 (3): 581–583.

Gaffikin, M. J. 1990. *Accounting methodology and the work of RJ Chambers*. New-York: Garland Publishing Inc.

Geertz, C. 1980. Blurred genres : the refiguration of social thought. *American Scholar* 49: 165–179.

Gendron, Y., D. J. Cooper, and B. Townley. 2007. The construction of auditing expertise in measuring government performance. *Accounting, Organizations and Society* 32 (1/2): 105–133.

Gephart, R. 2004. Qualitative research and the academy of management journal. *Academy of Management Journal* 47: 454–462.

Gheyara, K., and J. Boatsman. 1980. Market reaction to the 1976 replacement cost disclosures. *Journal of Accounting and Economics* 2 (2): 107–125.

Gioia, D. A., and E. Pitre. 1990. Multiparadigm perspectives on theory building. *Academy of Management Review* 15 (4): 584–602.

Girin, J. 1990. Analyse empirique des situations de gestion : éléments de théorie et de méthode. In *Epistémologies et Sciences de gestion*, ed. A. C. Martinet. Economica.

Gitman, L. J., and J. R. Forrester Jr. 1977. A survey of capital budgeting techniques use by major U.S. firms. *Financial Management* (1972) 6 (3): 66–71.

Givoly, D., and C. Hayn. 1992. The valuation of the deferred tax liability: Evidence from the stock market. *The Accounting Review* 67 (2): 394–410.

Goldberg, L. W. 1970. Man vs. Model of man: A rationale, plus some evidence, for a method improving on clinical inferences. *Psychological Bulletin*: 422–432.

Gomez, P.-Y., and H. Korine. 2005. Democracy and the evolution of corporate governance. *Corporate Governance* 13 (6): 739–752.

Goode, E. 1996. The ethics of deception in social research: A case study. *Qualitative Sociology* 19 (1): 11–34.

Gordon, M. J. 1959. Dividends, earnings, and stock prices. *The Review of Economics and Statistics* 41 (2): 99–105.

Gore, R., and R. A. Samuelson. 2008. Redefining assets: A proposal for the conceptual framework. *Journal of Theoretical Accounting Research* 4 (1): 106–134.

Graham, J., C. Harvey, and S. Rajgopal. 2005. The economic implications of corporate financial reporting. *Journal of Accounting and Economics* 40 (3): 3–73.

Granlund, M., and K. Lukka. 1998. It's a small world of management accounting practices. *Journal of Management Accounting Research* 10: 153–179.

Grant, E. B. 1980. Market implications of differential amounts of interim information. *Journal of Accounting Research* 18: 255–268.

Grant Thornton. 2012. IFRS Newsletter Special edition : IFRS 13 Fair value measurement.

Grossman, G. M., and E. Helpman. 1989. Comparative advantage and long-run growth. NBER Working Paper No. 2809.

Guba, E., and Y. Lincoln. 1994. Competing paradigms in qualitative research. In *Handbook of qualitative research*, 105–117. Thousand Oaks, CA: Sage.

Guthrie, K., J. H. Irving, and J. Sokolowsky. 2011. Accounting choice and the fair value option. *Accounting Horizons* 25 (3): 487–510.

Hall, M. 2010. Accounting information and managerial work. *Accounting, Organizations and Society* 35 (3): 301–315.

Hallstrom, K. T. 2004. *Organizing international standardization. ISO and the IASC in quest of authority*. Cheltenham : Edward Elgar.

Hamberg, M., M. Paananen, and J. Novak. 2011. The adoption of IFRS 3: The effects of managerial discretion and stock market reactions. *European Accounting Review* 20 (2): 263–288.

Hann, R. N., F. Heflin, and K. R. Subramanayam. 2007. Fair-value pension accounting. *Journal of Accounting and Economics* 44 (3): 328–358.

Harris, T. S., M. Lang, and H. P. Moller. 1994. The value relevance of German accounting measures: An empirical analysis. *Journal of Accounting Research* 32 (2): 187–209.

Hassard, J. 1991. Multiple paradigms and organizational analysis : A case study. *Organization Studies* 12 (2): 275–299.

Hatchuel, A., and B. Weill. 1992. *L'expert et le système, suivi de quatre histoires de systèmes-experts*. Paris: Economica.

He, X., T. J. Wong, and D. Young. 2012. Challenges for implementation of fair value accounting in emerging markets: Evidence from China. *Contemporary Accounting Research* 29 (2): 538–562.

Healy, P. M. 1985. The effect of bonus schemes on accounting decision. *Journal of Accounting and Economics* 7 (1-3): 85–107.

Hellman, N. 2011. Soft adoption and reporting incentives: A study of the impact of IFRS on financial statements in Sweden. *Journal of International Accounting Research* 10 (1): 61–83.

Hellström, K. 2006. The value relevance of financial accounting information in transition economy : The case of the Czech Republic. *European Accounting Review* 15 (3): 325–349.

Henry, E. 2009. Early adoption of SFAS No. 159: Lessons from games (almost) played. *Accounting Horizons* 23 (2): 181–199.

Hilton, A. S., and P. C. O'Brien. 2009. Inco Ltd.: Market value, fair value, and management discretion. *Journal of Accounting Research* 47 (1): 179–211.

Hirshleifer, J. 1987. Investment decision criteria. In *The new Palgrave. A dictionary of economics*. London: MacMillan.

Hirst, D. E., P. E. Hopkins, and J. M. Wahlen. 2013. Fair values, income measurement, and bank analysts' risk and valuation judgments. *The Accounting Review* 79 (2): 453–472.

Hitz, J.-M. 2007. The decision usefulness of fair value accounting – A theoretical perspective. *European Accounting Review* 16 (2): 323–362.

Hodder, L., W. J. Mayew, M. L. McAnally, and C. D. Weaver. 2006. Employee stock option fair-value estimates : Do managerial discretion and incentives explain accuracy ? *Contemporary Accounting Research* 23 (4): 933–975.

Hodge, F. D., S. Rajgopal, and T. Shevlin. 2009. Do managers value stock options and restricted stock consistent with economic theory? *Contemporary Accounting Research* 26 (3): 899–932.

Hogarth, R. M. 1993. Accounting for decisions and decisions for accounting. *Accounting, Organizations and Society* 18 (5): 407–424.

Hopwood, A. G. 1987. The archeology of accounting systems. *Accounting, Organizations and Society* 12 (3): 207–234.

HSBC. 2012. *Résultats semestriels 2012 – Chiffres clés*. HSBC Holdings PLC.

Hung, M., and K. R. Subramanyam. 2007. Financial statement effects of adopting international accounting standards: the case of Germany. *Review of Accounting Studies* 12 (4): 623–657.

IAASB. 2008. Challenges in auditing fair value accounting estimates in the current market environment.

IASB. 2001. Cadre conceptuel de l'IASB. IFRS Foundation.

———. 2007. Normes internationales d'information financière 2007. Consolidation du Journal officiel de l'Union Européenne. Kluwer.

———. 2009. Proposals on the impairment of financial assets - Press release. IFRS Foundation.

———. 2010a. The Conceptual Framework for Financial Reporting 2010. London: IFRS Foundation.

———. 2010b. Cadre conceptuel de l'information financière. IFRS Foundation.

———. 2010c. IAS 36 - Impairment of Assets.

———. 2012. Fair value measurement for assets. In Joint World Bank and IFRS Foundation "train the trainers" workshop hosted by the ECCB 30 April to 4 May 2012.

Ikäheimo, S., N. Kuosa, and V. Puttonen. 2006. "The true and fair view" of executive stock option valuation. *European Accounting Review* 15 (3): 351–366.

Jeanjean, T. 2003. Gestion du résultat : mesure et démesure. Cahier de recherche du CEREG.

Jeanjean, T., and H. Stolowy. 2008. Do accounting standards matter? An exploratory analysis of earnings management before and after IFRS adoption. *Journal of Accounting and Public Policy* 27 (6): 480–494.

Jensen, M. C. 1968. The performance of mutual funds in the period 1945-1964. *Journal of Finance* 23: 389–416.

Jensen, M. C., and W. H. Meckling. 1976. Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics* 3 (4): 305–360.

Jensen, M. C., and R. Ruback. 1983. The market for corporate control: the scientific evidence. *Journal of Financial Economics* 11 (1-4): 5–50.

Johnson, H. T., and R. S. Kaplan. 1987. Relevance lost: The rise and fall of management accounting. *Harvard Business Review*. Harvard Business School Press.

Johnson, P., A. Buehring, C. Cassell, and G. Symon. 2006. Evaluating qualitative management research: Towards a contingent criteriology. *International Journal of Management Reviews* 8 (3): 131–156.

Johnston, D. 2006. Managing stock option expense: The manipulation of option-pricing model assumptions. *Contemporary Accounting Research* 23 (2): 395–425.

Jones, D. A. 2007. Voluntary disclosure in R&D – Intensive industries. *Contemporary Accounting Research* 2 (2): 489-522.

Jones, J. J. 1991. Earnings management during import relief investigation. *Journal of Accounting Research* 29 (2): 193–228.

Jones, S., and A. Finley. 2011. Have IFRS made a difference to intra-country financial reporting diversity? *The British Accounting Review* 43 (1): 22–38.

Jones, W. T., and J. D. Smith. 1982. An historical perspective of net present value and equivalent annual cost. *American Historians Journal* 9 (1): 103–110.

Jorion, P. 2002. How informative are value-at-risk disclosures? *The Accounting Review* 77 (4): 911–931.

Jorissen, A., N. Lybaert, R. Orens, and L. van der Tas. 2013. A geographic analysis of constituents' formal participation in the process of international accounting standard setting: Do we have a level playing field? *Journal of Accounting and Public Policy* 32 (4): 237–270.

Junker, B. H. 1960. *Fieldwork : An introduction to the social sciences*. Chicago University Press, Cambridge University Press.

Justesen, L., and J. Mouritsen. 2011. Effects of actor-network theory in accounting research. *Accounting, Auditing and Accountability Journal* 24 (2): 161–193.

Kaplan, R. S., and R. Roll. 1972. Investor evaluation of accounting information: Some empirical evidence. *Journal of Business* 45 (2): 225–257.

Keim, D. B., and R. F. Stambaugh. 1986. Predicting returns in the stock and bond markets. *Journal of Financial Economics* 17 (2): 357–390.

Kim, J.-B., and H. Shi. 2012. IFRS reporting, firm-specific information flows, and institutional environments: international evidence. *Review of Accounting Studies* 17 (3): 474–517.

Kim, J.-B., J. S. L. Tsui, and C. H. Yi. 2011. The voluntary adoption of International Financial Reporting Standards and loan contracting around the world. *Review of Accounting Studies* 16 (4): 779–811.

Kothari, S. P. 2001. Capital markets research in accounting. *Journal of Accounting and Economics* 31: 105–231.

KPMG. 2008. *Capital Costs and Impairment Test Study : Empirical survey of companies in Germany, Switzerland and Austria*. KPMG Advisory and Corporate Finance.

———. 2009. *Evaluating Impairment Risk : Goodwill impairment continues its upward climb*. KPMG LLP Valuation services.

———. 2010. *Cost of Capital and Impairment Test Study 2009 : Empirical survey of companies in Germany, the Netherlands, Austria, Switzerland and Spain*. KPMG Advisory Corporate Finance.

———. 2011. *Cost of Capital and Impairment Test Study 2010 : Managing Expectations - Empirical survey of european companies*. KPMG Corporate Finance.

Krippner, G. 2005. The financialization of the American economy. *Socio-Economic Review* 3 (2): 173–208.

L'Oréal. 2010. *Rapport semestriel juin 2010*. L'Oréal.

Labardin, P. 2008. *L'émergence de la fonction comptable en France*. Orléans: Univeristé d'Orléans.

Landsman, W. R. 2007. Is fair value accounting information relevant and reliable? Evidence from capital market research. *Accounting and Business Research*: 19–30.

Landsman, W. R., E. L. Maydew, and J. R. Thornock. 2012. The information content of annual earnings announcements and mandatory adoption of IFRS. *Journal of Accounting and Economics* 53 (1-2): 34–54.

Latour, B. 1999. *Pandora's hope*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Laux, C., and C. Leuz. 2009. The crisis of fair-value accounting: Making sense of the recent debate. *Accounting, Organizations and Society* 34 (6-7): 826–834.

———. 2010. Did fair-value accounting contribute to the financial crisis ? *Journal of Economic Perspectives* 24 (1): 93–118.

Lee, C. 2011. The effect of SFAS 142 on the ability of goodwill to predict future cash flows. *Journal of Accounting and Public Policy* 30 (3): 236–255.

Lee, C. M. C., J. Myers, and B. Swaminathan. 1999. What is the intrinsic value of the Dow ? *The Journal of Finance* 54 (5): 1693–1741.

Lefrancq, S. 2004. Recherche et action : La comptabilité dans son contexte. *Comptabilité-Contrôle-Audit* 10 (3): 297–315.

Lev, B., S. Li, and T. Sougiannis. 2009. The usefulness of accounting estimates for predicting cash flows and earnings. *Review of Accounting Studies* 15 (4): 779–807.

Levhari, D., and L. Mirman. 1980. The great fish war: an example using a dynamic Cournot-Nash solution. *Bell Journal of Economics* 11 (1): 322–334.

Lewin, K. 1946. Action research and minority problems. *Journal of social issues* 2 (4): 34–46.

Liao, Q., T. Sellhorn, and H. a. Skaife. 2012. The cross-country comparability of IFRS earnings and book values: Evidence from France and Germany. *Journal of International Accounting Research* 11 (1): 155–184.

Lilien, G. L., and E. Yoon. 1990. The timing of competitive market entry: An exploratory study of new industrial products. *Management Science* 36 (5): 568–585.

Lilien, S., B. Sarath, and R. Schrader. 2013. Normal turbulence or perfect storm? Disparity in fair value estimates. *Journal of Accounting, Auditing and Finance* 28 (2): 192–211.

Lincoln, Y., and E. Guba. 1985. *Naturalistic inquiry*. New-York: Sage.

Lounsbury, M. 2001. Institutional sources of practice variation: Staffing college and university recycling programs. *Administrative Science Quarterly* 46 (1): 29–56.

Van Maanen, J. 1979a. *Qualitative methodoogy*. Beverly Hills: Sage.

———. 1979b. The fact of fiction in organizational ethnography. *Administrative Science Quarterly* 24 (4): 539–550.

Malinowski, B. 1922a. *Les Argonautes du Pacifique occidental*. Paris: Gallimard, coll. Tel, Ed. 1989.

———. 1922b. *Argonauts of the Western Pacific*. London: Routledge & Kegan Paul.

———. 1989. *A diary in the strict sense of the term*. Stanford, CA: Stanford : University Press.

Manninen, A. 1995. The experience of knowledge in everyday accounting: a study of Finnish accounting managers. *European Accounting Review* 4 (3): 455–483.

Marteau, D. 2011. Aléa moral et normalisation comptable : Un domaine de recherche peu exploré. In *Actes des Premiers Etats généraux de la recherche comptable*. Paris : Autorité des Normes Comptables.

Marteau, D., and P. Morand. 2010. *Normes comptables et crise financière. Propositions pour une réforme du système de régulation comptable*. La Documentation française.

Maugeri, S. 2007. Travail, Dispositif de gestion et domination. 11èmes Journées internationales de Sociologie du travail. Londres : Royaume-Uni.

McEwen, R. A., C. R. Mazza, and J. E. Hunton. 2008. Effects of managerial discretion in fair value accounting regulation and motivational incentives to “go along” with management on analysts’ expectations and judgments. *Journal of Behavioral Finance* 9 (4): 240–251.

McKinnon, S. M., and W. J. Bruns. 1992. *The information mosaic*. Boston: Harvard Business School Press.

McNichols, M., and G. P. Wilson. 1983. The effect of the information environment on the relationship between financial disclosure and security price variability. *Journal of Accounting Research* 5: 49–74.

McSweeney, B. 2009. The roles of financial asset market failure denial and the economic crisis: Reflections on accounting and financial theories and practices. *Accounting, Organizations and Society* 34 (6-7): 835–848.

Mennicken, A. 2008. Connecting worlds: The translation of international auditing standards into post-Soviet audit practice. *Accounting, Organizations and Society* 33 (4/5): 384–414.

Merton, R. C. 1985. On the current state of the stock market rationality hypothesis. Sloan School of Management Working Paper No. 1717-85.

Métraux, A. 1946. Bronislaw Malinowski. *Journal de la Société des océanistes* 2 (2): 215–217.

Metzger, J.-L., and M. Benedetto-Meyer. 2008. *Gestion et sociétés. Regards sociologiques*. L'Harmattan.

Meyer, A. D. 1982. Adapting to environmental jolts. *Administrative Science Quarterly* 27: 515–537.

Miles, M. B., and M. Huberman. 1991. *Analyse des données qualitatives : Recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles: De Boeck Université.

Miller, P. 1991. Accounting innovation beyond the entreprise: Problematizing investment decisions and programming. *Accounting, Organizations and Society* 16 (8): 733–762.

———. 1998. The margins of accounting. *European Accounting Review* 7 (4): 605–621.

Miller, P., T. Hopper, and R. Laughlin. 1991. The new accounting history: An introduction. *Accounting, Organizations and Society* 16 (5-6): 395–403.

Miller, P., and T. O'Leary. 1987. Accounting and the construction of the governable person. *Accounting, Organizations and Society* 16 (5/6): 385–403.

———. 1994. Accounting, "economic citizenship" and the spatial reordering of manufactures. *Accounting, Organizations and Society* 19 (1): 15–43.

Miller, P., and N. Rose. 1990. Governing economic life. *Economy and Society* 19 (1): 1–31.

Mintzberg, H. 1979. An emerging strategy of "direct" research. *Administrative Science Quarterly* 24 (4): 582–589.

———. 1984. *Le manager au quotidien. Les dix rôles du cadre*. Montréal: Les éditions Agence d'Arc.

———. 1990. *Le pouvoir dans les organisations*. Paris: Les éditions d'Organisation.

———. 1998. *Structure et dynamique des organisations*. Les références. Paris: Editions d'Organisation.

Moisdon, J. C. 1997. *Du mode d'existence des outils de gestion*. Paris: Seli Arslan.

Moore, W. B., and C. A. Baker. 2010. The 2008 financial crisis : FAS 157 and SAS 59 – did they reflect realty ? *Journal of Finance and Accountancy* 4: 1–10.

Morales, J., and A. Pezet. 2010. Les contrôleurs de gestion, "médiateurs" de la financiarisation. Etude ethnographique d'une entreprise de l'industrie aéronautique. *Comptabilité-Contrôle-Audit* 16 (1): 101–132.

Morgan, G., and L. Smircich. 1980. The case for qualitative research. *Academy of Management Review* 5 (4): 491–500.

El Mouhoub, M., and D. Plihon. 2007. Finance et économie de la connaissance : des relations équivoques. *Innovations* 25 (1): 9–43.

Neimark, M., and T. Tinker. 1986. The social construction of management control systems. *Accounting, Organizations and Society* 11 (4/5): 369–395.

Nelson, K. K. 1996. Fair value for commercial banks: An empirical analysis of SFAS No. 107. *The Accounting Review* 71 (107): 161–182.

Nelson, R., and S. G. Winter. 1982. *An evolutionary theory of economic change*. Cambridge: Belknap Press/Harvard University Press.

Von Neumann, J., and O. Morgenstern. 1947. *Theory of games and economic behavior*. 2nd Edn, Princeton, NJ: Princeton University Press.

Von Neumann, J., O. Morgenstern, A. Rubinstein, and H. William Kuhn. 1953. *Theory of games and economic behavior*. 739th ed. Greenwood Publishing Group, Edition 2007.

Noland, T. R., W. R. Pasewark, and J. R. Strawser. 1998. An investigation of the accuracy of pre-implementation estimates required by SAB 74. *Journal of Accounting and Public Policy* 17 (3): 227–244.

Nonaka, I., and H. Takeuchi. 1995. *The knowledge-creating company*. Oxford: Oxford University Press.

Ogden, S. G. 1997. Accounting for organizational performance: The construction of the customer in the privatized water industry. *Accounting, Organizations and Society* 22 (6): 529–556.

Oliver, C. 1997. The influence of institutional and task environment relationships on organizational performance: The Canadian construction industry. *Journal of Management Studies* 34 (1): 99–124.

Orléan, A. 2008. La notion de valeur fondamentale est-elle indispensable à la théorie financière ? *Regards croisés sur l'économie* 1 (3): 120–128.

Orzechowski, B., and P. Lyster. 2012. Impairment testing: Effectively using the qualitative assessment. *Journal of Accountancy* 214 (6): 36–40.

Paillé, P. 1996. De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier. *Recherches qualitatives* 15: 179–194.

Parker, R. H. 1968. Discounted cash-flow in historical perspective. *Journal of Accounting Research* 1: 58–71.

Pearson, K. 1905. The Problem of the Random Walk. *Nature* 72: 342.

Penrose, E. T. 1959. *The theory of the growth of the firm*. Basil Blackwell.

Pettigrew, A. M. 1997. What is a processual analysis ? *Scandinavian Journal of Management* 13: 337–348.

Pezet, A. 1996. Une innovation majeure en gestion : l'actualisation et la rentabilité de l'investissement dans les années 1960. *Gérer et comprendre* 46.

———. 1997. The development of discounted cash flow and profitability of investment in France in the 1960s. *Accounting, Business and Financial History* 7 (3): 367–380.

———. 2000. *La décision d'investissement industriel. Le cas de l'aluminium*. Economica.

Pezet, A., and E. Pezet. 2010. *La société managériale*. La ville brûle.

Pezet, E. 2000. Négociation collective et gouvernement des individus dans l'entreprise : la négociation des classifications dans la métallurgie. 1968-1978. *Entreprises et Histoire* 26: 74–88.

———. 2004. Discipliner et gouverner : influence de deux thèmes foucaldiens en sciences de gestion. *Finance Contrôle Stratégie* 7 (3): 169–189.

Piot, C., and R. Janin. 2007. External auditors, audit committees and earnings management in France. *European Accounting Review* 16 (2): 429–454.

Plihon, D. 2001. *Le nouveau capitalisme*. Gallimard : Dominos.

Plihon, D., and J. P. Ponsard. 2002. *La montée en puissance des fonds d'investissement*. Les études de la documentation française.

Polanyi, M. 1966. *The tacit dimension*. London: Routledge & Kegan Paul.

Porter, M. 1995. *Trust in numbers : The pursuit of objectivity in science and public life*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.

Power, M. 1996. Making things auditable. *Accounting, Organizations and Society* 21 (2/3): 289–315.

———. 2010. Fair value accounting, financial economics and the transformation of reliability. *Accounting and Business Research* 40 (3): 197–210.

Pozen, R. C. 2009. Is it fair to blame fair value accounting for the financial crisis? *Harvard Business Review* 87 (11): 84–92.

PWC. 2007. *Des efforts importants de mise en conformité aux obligations de la norme IAS 36 par les sociétés du CAC 40 marqués par un manque d'homogénéité qui nuit à la lisibilité de l'information*. PWC.

———. 2011. *Practical guide to IFRS : Fair value measurement, implications of IFRS 13 for the real estate industry*. PWC.

Raffournier, B. 2007. Les oppositions françaises à l'adoption des IFRS : examen critique et tentative d'explication. *Comptabilité-Contrôle-Audit* 13 (3): 21–41.

Ragin, C. C., J. Nagel, and P. White. 2004. Workshop on scientific foundations of qualitative research.

Ramanna, K. 2007. The implications of unverifiable fair-value accounting: Evidence from the political economy of goodwill accounting. *Journal of Accounting and Economics* 45 (2-3): 253–281.

———. 2013. Why "fair value" is the rule. *Harvard Business Review* 91 (3): 99–101.

Ramirez, C. 2005. Contribution à une théorie des modèles professionnels. Le cas des comptables libéraux en France et au Royaume-Uni. Paris: Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

———. 2009. Constructing the governable small practitioner: The changing nature of professional bodies and the management of professional accountants' identities in the UK. *Accounting, Organizations and Society* 34 (3/4): 381–408.

Raulet-Croset, N. 2003. La méthode ethnographique appliquée aux ressources humaines. In *Encyclopédie des ressources humaines*, ed. J. Allouche, 878–887. Vuibert.

Ravenscroft, S., and P. F. Williams. 2009. Making imaginary worlds real: The case of expensing employee stock options. *Accounting, Organizations and Society* 34 (6/7): 770–786.

Reppenhagen, D. a. 2010. Contagion of accounting methods: evidence from stock option expensing. *Review of Accounting Studies* 15 (3): 629–657.

Richard Dietrich, J., M. S. Harris, and K. A. Muller. 2000. The reliability of investment property fair value estimates. *Journal of Accounting and Economics* 30 (2): 125–158.

Richard, J. 2004. Fair value, le troisième stade du capitalisme comptable ? Le cas de la France. *Analyses et documents économiques* 95: 43–48.

———. 2005. L'Union Européenne mise aux normes américaines – Une comptabilité sur mesure pour les actionnaires. Le Monde Diplomatique.

Ricks, W. C. 1982. The market's response to the 1974 LIFO adoptions. *Journal of Accounting Research* 20 (2): 367–387.

Rifkin, J. 2000. *The age of access : The new culture of hypercapitalism, where all life is a paid-for experience*. Tarcher.

Rizza, R. 2008. Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? *Revue Interventions économiques* 38.

Roberts, J., and M. Jones. 2009. Accounting for self interest in the credit crisis. *Accounting, Organizations and Society* 34 (6-7): 856–867.

Robinson, D., and Di. Burton. 2004. Discretion in financial reporting: The voluntary adoption of fair value accounting for employee stock options. *Accounting Horizons* 18 (2): 97–108.

Romelaer, P. 2005. L'entretien de recherche. In *Management des ressources humaines : Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales*, 101–136. De Boeck Supérieur.

Ronen, J. 2012. What do FAS 157 "fair values" really measure: value or risk? *Accounting Perspectives* 11 (3): 149–164.

Ryan, B. 2007. Budgeting, the individual and the capital market: A case of fiscal stress. *Accounting Form* 31 (4): 384–397.

Ryan, S. G. 2008. Accounting in and for the subprime crisis. *The Accounting Review* 83 (6): 1605–1638.

Saint-Gobain. 2011. *Rapport annuel 2010*. Saint-Gobain.

Sanday, P. R. 1979. The ethnographic paradigm(s). *Administrative Science Quarterly* 24 (4): 527–538.

Sangster, A. 1993. Capital investment appraisal techniques: A survey of current usage. *Journal of Business Finance and Accounting* 20 (3): 307–332.

Savage, L. J. 1954. *The foundations of statistics*. New-York: Wiley.

Schelling, T. 1978. *Micromotives and macrobehavior*. Norton : Rev Ed (2006).

Schipper, K. 1989. Commentary on earnings management. *Accounting Horizons* 3 (4): 91–102.

Schutz, A. 1973. Concept and theory formation in the social sciences. In *Alfred Schutz collected papers I: The problem of social reality*: 48-66. The Hague: Martinus Nijhoff.

Scott, W. 1997. *Financial accounting theory*. Prentice Hall.

Scott, W. R. 2009. *Financial Accounting Theory*. Toronto: Prentice Hall : Fifth edition.

Sharpe, W. F. 1978. Capital asset pricing theory: Discussion. *Journal of Finance* 33 (3): 917–920.

Shearer, T. L., and C. E. Arrington. 1993. Accounting in other wor(l)ds: A feminism without reserve. *Accounting, Organizations and Society* 18 (2-3): 253–272.

Shleifer, A., and R. W. Vishny. 1997. A survey of corporate governance. *The Journal of Finance* 52 (2): 737–783.

Siegel, S. 1957. Level of aspiration and decision making. *Psychological Review*: 253–262.

Simon, H. A. 1955. A behavioral model of rational choice. *Quarterly Journal of Economics*: 99–118.

———. 1957. *Models of man*. New York: Wiley.

Singh, J. P. 2013. On the intricacies of cash flow corporate valuation. *Advances in Management* 6 (3): 8–19.

Skinner, D. J. 2008. Discussion of "The implications of unverifiable fair-value accounting: Evidence from the political economy of goodwill accounting." *Journal of Accounting and Economics* 45 (2-3): 282–288.

Sloan, R. G. 1999. Evaluating the reliability of current value estimates. *Journal of Accounting and Economics* 26 (1-3): 193–200.

Sohyung, K., and Y. Sung Wook. 2012. An empirical evaluation of fair value accounting numbers : evidence vidence from goodwill accounting. *Journal of Finance and Accountancy* 10: 1–24.

Solomons, D. 1991. Accounting and social change: A neutralist view. *Accounting, Organizations and Society* 16 (3): 287–295.

Song, C. J., W. B. Thomas, and H. Yi. 2010. Value relevance of FAS No. 157 fair value hierarchy information and the impact of corporate governance mechanisms. *The Accounting Review* 85 (4): 1375–1410.

Spence, A. M. 1979. Investment strategy and growth in a new market. *Bell Journal of Economics* 10 (1): 1–19.

Spence, M. 1973. Job market signaling. *The Quarterly Journal of Economics* 87 (3): 355–374.

Sponem, S. 2010. Diversité des pratiques de contrôle budgétaire : approches contingentes et néo-institutionnelles. *Finance Contrôle Stratégie* 13 (3): 115–153.

Spradley, J. P. 1979. *The ethnographic interview*. New York: Holt, Rinehart & Winston.

Srivastava, A., and P. Bhutani. 2012. IFRS in India : Challenges and opportunities XI (2): 6–33.

Starkey, K., and A. McKinlay. 1998. Afterword: Deconstructing organizations - Discipline and desire. In *Foucault, management and organization Theory*, ed. A. McKinlay and K. Starkey, 230–241. London: Sage Publications.

Summers, L. H. 1986. Does the stock market rationally reflect fundamental values ? *The Journal of Finance* 41 (3): 591–601.

Sunder, S. 1973. Relationship between accounting changes and stock prices: Problems of measurement and some empirical evidence. *Journal of Accounting Research* 11 (3): 1–45.

———. 1975. Stock price and risk related to accounting changes in inventory valuation. *The Accounting Review* 50 (2): 305–315.

———. 1997. *Theory of accounting and control*. Cincinnati, OH: Thomson.

———. 1999. A theory of accounting and controls for organizations producing public - versus private-goods. Inaugural Presidential research Lecture at the Annual Meetings of the American Accounting Association, San Diego, CA.

Tan, H., S. Wang, and M. Welker. 2011. Analyst following and forecast accuracy after mandated IFRS adoptions. *Journal of Accounting Research* 49 (5): 1307–1357.

Tinker, T. 1991. The accountant as partisan. *Accounting, Organizations and Society* 16 (3): 297–310.

Tobin, J. 1984. On the efficiency of the financial system, Fred Hirsch memorial lecture, New York. *Lloyds Bank Review* 153 (July): 1–15.

Tomkins, C., and R. Groves. 1983. The everyday accountant and researching his reality. *Accounting, Organizations and Society* 8 (4): 361–374.

Tversky, A., and D. Kahneman. 1986. Rational choice and the framing of decisions. *Journal of Business* 59 (4): S251–S278.

UE. 2008. Réglement (CE) N°1126/2008 de la Commission du 3 novembre 2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) N°1606/2002 du Parlement européen et du Conseil.

———. 2012. Règlement UE N°1255/2012 de la Commission modifiant le règlement (CE) N°1126/2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement CE N°1606/2002.

De Vaujany, F.-X. 2005. De la pertinence d’une réflexion sur le management de l'appropriation des objets et outils de gestion. In *De la conception à l’usage. Vers un management de l'appropriation des outils de gestion*, ed. F.-X. De Vaujany. Colombelles: Editions Management et Société.

Venkatachalam, M. 1996. Value relevance of banks' derivatives disclosures. *Journal of Accounting and Economics* 22 (1-3): 327–355.

Verdier, F., and B. Martory. 2000. Comment traiter le goodwill? Pratique d'une théorie, théorie d'une pratique. *Comptabilité-Contrôle-Audit* 6 (2): 175–193.

Vernimmen, P. 2013. *Finance d'entreprise 2013*. Dalloz.

Vincent, L. 1999. The information content of funds from operations (FFO) for real estate investment trusts (REITs). *Journal of Accounting and Economics* 26 (1-3): 69–104.

Wagner, A., and D. Garner. 2010. Fair value accounting – Fact or fancy? *Journal of Business and Economics Research* 8 (11): 35–38.

Walras, L. 1900. *Eléments d'économie politique pure*. Lausanne: F. Rouge.

Walter, C. 1996. Une histoire du concept d'efficience sur les marchés financiers. *Annales, Histoire, Sciences Sociales* 51 (4): 873–905.

Wason, P. C. 1960. On the failure to eliminate hypotheses in a conceptual task. *Quarterly Journal of Experimental Psychology*: 129–140.

Watts, R. L., and J. L. Zimmerman. 1978. Towards a positive theory of the determination of accounting standards. *The Accounting Review* 53 (1): 112.

———. 1986. *Positive Accounting Theory*. Prentice-Hall Inc.

Weick, K. E. 1993. The collapse of sensemaking in organizations: The Mann Gulch disaster. *Administrative Science Quarterly* 38 (4): 628–652.

Westphal, J. D., and E. J. Zajac. 1998. The symbolic management of stockholders: Corporate governance reforms and shareholder reactions. *Administrative Science Quarterly* 43 (1): 127–153.

Willmott, H. 1998. Re-cognizing the other: reflections of a new sensibility in social and organization studies. In *In the realm of organization : Essays for Robert Cooper*. London: Routledge.

Wilson, A. 2011. How fair is still fair value ? In *Actes des premiers états généraux de la recherche comptable*. Paris: Autorité des Normes Comptables.

Wise, N. W. 1995. *The values of precision*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.

Wolcott, H. 1975. Criteria for an ethnographic approach to research in schools. *Human Organization* 34: 111–128.

Yamey, B. S. 1967. Fifteenth and sixteenth century manuscripts on the art of bookkeeping. *Journal of Accounting Research* 5 (1): 51–76.

———. 2010. The market for Luca Pacioli's Summa de arithmetica: Some comments. *Accounting Historians Journal* 37 (2): 145–154.

Yergin, D. 2000. *La grande bataille : les marchés à l'assaut du pouvoir*. Paris: Odile Jacob.

Yoshikawa, T., T.-A. Lai Si, and J. McGuire. 2007. Corporate governance reform as institutional innovation: The case of Japan. *Organization Science* 18 (6): 973–988.

Young, J. J. 1996. Institutional thinking: the case of financial instruments. *Accounting, Organizations and Society* 21 (5): 487–512.

Zajac, E. J., B., R. Golden and S. M. Shortel. 1991. New organizational forms for enhancing innovation: The case of internal corporate joint ventures. *Management Science* 37 (2): 170–184.

Zeff, S. A. 2007. Some obstacles to global financial reporting comparability and convergence at a high level of quality. *The British Accounting Review* 39 (4): 290–302.

Annexes

Annexe 1 : La comptabilité à la juste valeur des normes comptables américaines dans la littérature, détail de la Figure 7. 385

Annexe 2 : La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS dans la littérature, détail de la Figure 8. 390

Annexe 3 : Notes des états consolidés de SONCO à valider. 398

Annexe 4 : Extrait de « Les normes IAS/IFRS touchent le cœur de l'ERP », *Option finance*, 2003. 400

Annexe 1 : La comptabilité à la juste valeur des normes comptables américaines dans la littérature, détail de la Figure 7.

Catégorie Figure 7	**Thématique**	**Références**
PAT « Contractuelle »	Estimations de modèle et réévaluations d'actifs tangibles ou intangibles dans les secteurs non financiers, miniers et financiers. Le type d'actif et le secteur d'activité sont déterminants pour la pertinence des évaluations réalisées.	Barth et Clinch (1999)
	Comptabilité à la juste valeur et plans de stock-options : l'influence des incitations managériales ou comportements opportunistes sur le choix des hypothèses retenues pour valoriser à la juste valeur.	Hodder et al. (2006), DeChow et al. (2010)
	La pertinence de la juste valeur limitée par la spécificité des contrats du secteur de l'énergie.	Eng et al. (2009)
	L'avènement de la comptabilité à la juste valeur s'affirme à travers la norme SFAS 142, comme le produit de pressions politiques sur la normalisation comptable, permettant aux entreprises d'établir de façon plus discrétionnaire leurs états financiers.	Ramanna (2007), Skinner (2008)
PAT « Earnings management »	La dépréciation du *goodwill* sous SFAS 142 : comportements opportunistes dans le moment des *impairments* en fonction des contrats de rémunération des managers, de la structure du passif de l'entreprise, des exigences en matière de publicité d'informations sur des marchés organisés, du niveau de subjectivité des valorisations.	Beatty et Weber (2006) et Bens (2006), Hilton et O'Brien (2009)
	Les estimations de la juste valeur, tout particulièrement celles du *level* 3, permettent une préparation des comptes plus opportuniste par la difficulté de leur audit.	Lilien et al. (2013)
	Les analystes financiers s'attendent à ce qu'à des justes valeurs de modèle pour des actifs et passifs non financiers, corresponde une intervention discrétionnaire des préparateurs des comptes. L'absence de marché actif serait le prétexte de valorisations établies selon des hypothèses opportunistes.	McEwen et al. (2008)
PAT « adoption volontaire FVA »	L'adoption volontaire de la SFAS 159 permettant la valorisation des actifs et passifs financiers à la juste valeur dans le secteur bancaire. - Comportements opportunistes et théorie du choix de méthodes comptables : adoption volontaire puis retour sur celle-ci, traduisant l'influence de règles informelles sur le choix de méthodes comptables. - L'adoption volontaire n'est pas le fait de comportements opportunistes mais d'une certaine variabilité dans l'interprétation des objectifs de la norme comptable.	Henry (2009), Guthrie et al. (2011)
	SFAS 123 et communication volontaire des rémunérations en actions. - La communication volontaire de ces informations peut être un moyen de se signaler pour les préparateurs des comptes. - Le choix des hypothèses de valorisation (la volatilité notamment) peut être le levier d'une	Robinson et Burton (2004), Johnson (2006), Bartov et al. (2007), Blacconiere et al. (2011)

	communication opportuniste. - Le niveau des obligations en matière de publication d'informations peut influer sur la qualité des communications volontaires.	
	Provision volontaire pour les avantages futurs du personnel et l'adoption anticipée de la SFAS 106. La sous-estimation de ces engagements par le management est d'une ampleur variable en fonction du plan de départ à la retraite et de la volatilité de son coût.	Noland et al. (1998)
PAT « FVA ➔ Prix »	L'utilité des comptes à la juste valeur pour les marchés de capitaux. - Evaluations aux niveaux 1 et 2 sont utiles aux marchés de capitaux. Les entreprises peuvent avoir des difficultés à évaluer au *level* 3. - Le rôle des méthodes d'*impairment* pour des actifs comme le *goodwill* (SFAS 142) sur la pertinence informationnelle des comptes (comprise à travers la réaction des prix de marché). - En l'absence de marchés actifs, pour des institutions bancaires, à l'annonce d'une dépréciation est associée une réaction positive des investisseurs. - Des résultats évalués à la juste valeur sont susceptibles d'influencer les perceptions du risque et d'opportunités de profit d'analystes spécialistes.	Cascini et Delfavero (2011), Orzechowski et Lyster (2012), Sohyung et Sung Wook (2012), Brown et Thapa (2013), Hirst et al. (2013)
	Quel peut être le pouvoir prédictif des évaluations à la juste valeur ? - Des évaluations complexes, comme la *Value At Risk* (VAR), constituent une aide informationnelle précieuse pour les analystes et marchés. - Le *goodwill* est un meilleur prédicteur des flux de trésorerie futurs de l'entreprise, depuis son évaluation à la JV et sa dépréciation ponctuelle sous la norme SFAS 142.	Jorion (2002) Lee (2011)
	La hiérarchie des évaluations à la juste valeur de la SFAS 157 n'empêche pas les entreprises de choisir pour juste valeur autre chose que des valeurs liquidatives, comme des valeurs d'usage ou d'acquisition. Cette diversité et complexité dans la préparation des justes valeurs de modèle, en l'absence de marché, semble faire de la comptabilité à la juste valeur l'objet aisé de manipulations.	Benston (2008)
PAT « FVA et crise »	La responsabilité des justes valeurs de modèle dans la crise financière de 2008-2009. - Il a fallu attendre 2009 pour que le FASB édicte des règles précises pour déterminer la liquidité d'un marché et les règles de dépréciation des actifs financiers dans ces contextes. Elles ont permis aux banques américaines de diminuer le niveau de leurs dépréciations et de résister à la chute des cours des actifs financiers toxiques. - Les adoptions anticipées de la SFAS 157-4 au cours de la crise démontrent le caractère politisé de la normalisation comptable avec la juste valeur. - S'il est fréquent de lier juste valeur et pro-cyclicité des comptes, les pertes constatées lors de la crise dans le secteur bancaire n'ont guère eu d'influence sur le niveau des capitaux propres des institutions financières, ni sur leurs stratégies d'achats et de ventes de produits financiers.	Pozen (2009) Cathey et al. (2011) Baderstscher et al. (2012)

	La comptabilité à la juste valeur dans les pays émergents pendant la crise. Entre 2008 et 2009, pour les sociétés immobilières malaisiennes, les évaluations à la juste valeur auraient évolué de façon contra cyclique.	Benjamin et al. (2012)
	La norme SFAS 157 *Fair Value Measurements* et la crise financière de 2008-2009. - En novembre 2007, le ratio « justes valeurs de niveau 3 sur fonds propres » était de 251 % pour Morgan Stanley, 185 % pour Goldman Sachs, 159 % pour Lehman Brothers. Ces niveaux, joints à la complexité des modèles utilisés pour ces justes valeurs de niveau 3 rendant leur audit *a priori* difficile, ont pu retarder la reconnaissance de la crise dans les comptes des institutions financières. Par son ambiguïté, la norme SFAS 157 a pu contribuer à ce délai. - La comptabilité à la juste valeur ne serait pas en elle-même responsable de l'illiquidité des marchés de capitaux au cours de la crise, mais ce serait l'interaction entre les termes de la norme SFAS 157 et les exigences prudentielles en matière de fonds propres, qui ont pu accroître par le biais d'écritures comptables le risque systémique sur les marchés. - L'association de la juste valeur à une valeur liquidative dans la norme SFAS 157 pose question, tout particulièrement pour les niveaux 2 et 3. En tant que valeur liquidative – *exit value* – une juste valeur ne capte pas l'ensemble des *cash flows* futurs qui intéresseraient des investisseurs. En cas de marché illiquide ou de *bear market*, des valeurs liquidatives ne correspondent plus aux valeurs fondamentales des actifs et peuvent avoir un effet pro cyclique dévastateur par le jeu des dépréciations.	Ryan (2008) Moore et Baker (2010) Wagner et Garner (2010) Ronen (2012)
PAT « Value relevance FVA »	La *value relevance* de la comptabilité à la juste valeur comparée à celle de la méthode des coûts historiques. - A partir d'une étude sur des sociétés d'investissement britanniques, les évaluations à la juste valeur seraient des représentations bien plus précises et moins biaisées des prix que les évaluations au coût historique. Toutefois, ces évaluations peuvent être l'objet d'interventions opportunistes des préparateurs, que les contrôles d'experts indépendants ou d'auditeurs issus des *Big* peuvent contrarier. - Dans le cas du secteur pétrolier et minier, la *value relevance* des valeurs actuarielles dans les états financiers est plus importante que celle des évaluations aux coûts historiques ; plus corrélée aux variations des prix sur les marchés de capitaux ; et les spécifications des modèles d'évaluation expliquent seules les apparents défauts de *value relevance* mis en évidence par la littérature. - Pour ce qui concerne les instruments financiers standards, les évaluations à la juste valeur correspondraient en moyenne à des métriques plus *value relevant* que les coûts historiques, mais plus discutables pour les instruments non standards échangés sur les marchés de capitaux.	Dietrich et al. (2000) Boone (2002) Carroll et al. (2003)

	- La *value relevance* de la comptabilité à la juste valeur dans une situation de marchés parfaits et complets. - Evaluer la *value relevance* de la FVA comme un arbitrage théorique pour le normalisateur comptable, dans la perspective de faire de la juste valeur un mode de représentation adapté aux différentes parties prenantes de la communication financière.	Barth et Landsman (1995) Sloan (1999)
	La *value relevance* de la comptabilité à la juste valeur pour la comptabilisation des instruments financiers - Pour les deux cents plus grandes banques américaines, entre 1992 et 1993 les deux années de la mise en œuvre de la norme SFAS 107, les estimations actuarielles à la juste valeur semblent n'être *value relevant* que pour la valorisation des titres de participation et non des autres instruments financiers. - Pour un échantillon proche, toujours entre 1992 et 1993, seule la juste valeur des titres de participation semble véritablement *value relevant.* Celle des autres instruments financiers parait ne pouvoir l'être que sous des conditions restrictives. - La *value relevance* des niveaux actuariels (2 et 3) de la juste valeur, i.e. la capacité de ces valeurs à réduire les asymétries d'informations entre utilisateurs et préparateurs des comptes, est fonction de « l'efficacité » des mécanismes de gouvernance d'entreprise (i.e. la périodicité des comités d'audit, la part des investisseurs institutionnels, la prégnance du contrôle interne, etc.).	Nelson (1996) Eccher et al. (1996) Song et al. (2010)
	La relative *value relevance* des évaluations actuarielles des avantages futurs du personnel (cf. SFAS 87, 88, 106, 132, 158) ou la dette obligataire de l'entreprise. - Pour un échantillon sur courte période (1990-1992), les avantages futurs du personnel provisionnés selon la SFAS 106 seraient des informations pertinentes pour des investisseurs, dès lors que l'on considère pour l'apprécier économétriquement le bilan et le compte de résultats d'une entreprise. - Sur plus longue période (1991-2003), les marchés parviendraient « à voir » à travers la latitude qu'offrent les US GAAP pour l'enregistrement des avantages futurs du personnel. Une certaine discrétion offerte par la norme comptable serait le vecteur d'une information plus correctement ingérable par les marchés de capitaux. - Les estimations produites selon l'approche par composants du FASB (1990a; 1990b) par les préparateurs des comptes pour évaluer la dette obligataire d'une entreprise, ne diffèrent pas significativement des valeurs de marché de passifs obligataires équivalents.	Amir (1996) Barth et Landsman (1998) Hann et al. (2007)

PAT « FVA & Value relevance théorique »	- Dans le cas de la norme SFAS 123, consacrée à l'évaluation des rémunérations en actions, étude de la *value revelance* des valorisations de modèle comptabilisées par rapport à un *benchmark* théorique, l'évaluation Black et Scholes par exemple. - Dans le cas de la norme SFAS 157, consacrée aux niveaux de juste valeur, étude de la *value relevance* des valeurs actuarielles comptabilisées par rapport aux utilisations théoriques des différents *inputs* utilisés dans les modèles d'évaluation.	Aboody et al. (2004) Choudhary (2011)
	Evaluer selon la méthode des *discounted cash flows* peut être, en théorie, une réponse adéquate à la plupart des problèmes d'évaluation. En revanche, ce pouvoir théorique peut se heurter à des difficultés pratiques dans la mise en œuvre de ces évaluations complexes, dans différents contextes et organisations. Ces difficultés de mise en œuvre peuvent se cristalliser alors dans le choix de ses paramètres. L'inflation, le risque systémique, les effets fiscaux, l'identification des coûts ou produits associables à la détention d'un actif ou passif, le coût d'opportunité… sont autant d'éléments décisifs dans la technique de l'actualisation et pourtant difficiles à toujours prendre en compte en pratique.	Singh (2013)
Socio-organisationnelles	Le succès de la comptabilité à la juste valeur s'explique : - Par sa proximité avec les références des praticiens de la finance. - Par sa capacité à intégrer des plus-values latentes en période de conjoncture favorable. - Par sa capacité à favoriser les opérations de fusion et acquisitions intéressantes pour les praticiens de la finance.	Ramanna (2013)
	Dans quelle mesure les exigences en matière de communication financière, particulièrement dans le cas des instruments financiers, tendent à modifier nos représentations de ces objets ? Dans quelle mesure communiquer sur les instruments financiers ne tenterait pas d'intimer qu'il ne s'agit pas d'activités spéculatives ? La communication financière en favorisant le sentiment d'une transparence désarmerait les réticences à l'égard de ces objets.	Young (1996)
Critiques	Les différents visages de la comptabilité à la juste valeur appliquée aux instruments financiers, à travers ses réformes normatives – notamment la SFAS 157 – apparaissent comme les arènes du développement de nos « simulacres », c'est-à-dire de nos représentations partiellement idéalisées ou imaginaires.	Bougen et Young (2012)

Annexe 2 : La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS dans la littérature, détail de la Figure 8.

Catégorie Figure 8	**Thématique**	**Références**
PAT « Contractuelle »	La comptabilité des normes IAS-IFRS à l'épreuve des différents cadres institutionnels préexistant à son adoption. - A travers l'étude de la norme IAS 41 « *Agriculture* », les normes comptables internationales apparaissent dans certains cas trop radicalement déconnectées du cadre institutionnel préexistant, du modèle comptable traditionnel (du Plan Comptable Général français par exemple) comme parfois des cadres réglementaires (la 4ème directive de l'Union Européenne), pour pouvoir être correctement mises en œuvre. L'utilisation de justes valeurs actuarielles, dans le cas de la représentation d'actifs agricoles, par la latitude qu'elle introduit dans la détermination comptable du revenu de l'entreprise, peut incarner un exemple de difficulté décisive pour le déploiement du référentiel IFRS.	Elad (2004)
	L'extension de l'*accounting choice theory* initiée par Watts et Zimmerman (1978) à la normalisation comptable, à travers le *due process* du normalisateur international. - A partir de l'analyse de 7 442 *comment letters* adressées au normalisateur comptable international, entre 1995 et 2007, dans le cadre de l'élaboration de ses projets de norme, les normes IAS-IFRS n'apparaissent guère comme les représentations légitimes de l'intérêt général. Celles-ci semblent davantage laisser transparaître la surreprésentation de certaines régions géographiques, rendant contestable leur aptitude à incarner un jeu de normes global.	Jorissen et al. (2013)
PAT « Earnings management »	Le choix d'une méthode de dépréciation, avec la latitude offerte en la matière par la comptabilité à la juste valeur des normes internationales, peut soutenir des stratégies de « signal » de la part des préparateurs des comptes. - Le choix d'une méthode de dépréciation, avant même l'introduction de la juste valeur des normes IAS-IFRS, est l'objet d'une stratégie de « signal » de la part des préparateurs des comptes. En fonction des modalités de rémunération de la direction d'une entreprise, des conditions de performance qui lui ont été imposées, autant que des transformations de son contexte macroscopique, une entreprise peut choisir une méthode de dépréciation de façon à communiquer l'image la plus favorable possible de sa situation financière.	Gaeremynck (1995)
	- Au moyen d'une étude empirique consacrée à la norme IFRS 3 prévoyant la dépréciation périodique du *goodwill* dans le contexte suédois, le degré de discrétion des dépréciations du *goodwill* constatées semble déterminé par plusieurs éléments. Plus la part du *goodwill* dans le bilan d'une entreprise est élevé, plus la constatation d'*impairment* semble découragée. Plus le management de l'entreprise est expérimenté, plus la constatation d'*impairment* semble	Hamberg et al. (2011)

	également découragée. Des variations anormales des prix de marché en fonction des niveaux de *goodwill* comptabilisés indiquent enfin que les investisseurs paraissent avoir une vision imparfaite des changements introduits par la norme IFRS 3.	
	Disposer d'un langage commun au sein d'une zone géographique, à travers l'adoption de la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS, n'est pas forcément un moyen de contrarier les comportements opportunistes des préparateurs de comptes. - A travers une étude comparée de l'adoption des normes IAS-IFRS par l'Australie, la France et le Royaume-Uni, la gestion opportuniste des résultats – des *earnings management* – ne paraît pas avoir décliné et semble même s'être accrue en France.	Jeanjean et Stolowy (2008)
PAT « adoption volontaire FVA »	L'adoption volontaire du référentiel IAS-IFRS selon les conditions micro, méso et macroscopiques. - Le choix d'un référentiel comptable, ou d'une méthode comptable, même dans le cas de la comptabilité à la juste valeur, peut correspondre à un jeu d'imitation entre préparateurs des comptes. L'adoption volontaire d'une méthode comptable est d'autant plus probable que des entreprises proches, partageant un même secteur ou un même auditeur par exemple, l'ont déjà adoptée volontairement. L'attrait de l'adoption volontaire d'un référentiel dépend aussi pour une entreprise des choix en la matière de ses principaux concurrents. - A partir d'une étude empirique sur la communication volontaire des dépenses de R&D par 119 entreprises sur un an, la communication volontaire d'une entreprise sur ce type d'engagements paraît dépendre du différentiel entre leur valeur comptable et valeur de marché (*book-to-market ratio*). Ce type de communication volontaire semble être utile aux marchés – aux analystes financiers – en leur permettant d'affiner la précision de leurs anticipations. - L'adoption volontaire des normes IAS-IFRS s'inscrit également dans une certaine concurrence internationale pour l'attraction de capitaux, avec un succès variable selon les régions et contextes. - Les spécificités du contexte institutionnel et macroscopique dans lequel évolue une entreprise est susceptible d'impacter les effets de l'adoption volontaire du référentiel IAS-IFRS, et par conséquent de la comptabilité à la juste valeur, sur la communication financière.	Reppenhagen (2010) Jones (2007) Kim et al. (2011) Ernstberger et Vogler (2008), Hellman (2011), Kim et Shi (2012)
PAT « FVA et crise »	La comptabilité à la juste valeur, des normes IAS-IFRS comme des US GAAP, n'a aucun rôle dans la crise financière récente. - La comptabilité à la juste valeur n'est pas par elle-même partie décisive de la crise récente. Elle correspond à un mode de valorisation dont l'architecture conceptuelle permet même de résoudre plus de difficultés que les modèles comptables concurrents, comme la comptabilité aux coûts historiques. La latitude que ses évaluations actuarielles accordent aux préparateurs des comptes peut autant incarner un moyen de prévenir ses effets pro cycliques en tant de crise, qu'un facteur aggravant, selon les spécificités du contexte étudié.	Laux et Leuz (2010) Laux et Leuz (2009)

	- Si l'évaluation à la juste valeur n'a pas interféré avec la crise financière, les seules valorisations à la juste valeur des actifs et passifs bancaires n'ont peut-être pas apporté toute l'information nécessaire aux investisseurs pour leur permettre d'apprécier le risque associé à la détention d'actifs et passifs bancaires. Régulation bancaire et reporting financier gagneraient ainsi à s'appuyer sur une base commune.	Barth et Landsman (2010)
PAT « FVA Comparabilité et qualité »	La qualité des comptes produits selon la juste valeur des normes IAS-IFRS, dépend en théorie de leur capacité à former un ensemble harmonieux pour rendre comparables tant les états financiers de différentes entreprises, que les comptes d'une même entreprise à travers le temps. - Pour qu'une harmonisation comptable internationale soit possible, l'objectif de comparabilité n'est pas suffisant. Il faut que les comptes puissent être préparés selon un dénominateur commun, une philosophie de la valorisation des actifs et passifs, que peut incarner la comptabilité à la juste valeur. - Pour disposer de comptes réellement comparables, il faut disposer d'un modèle comptable capable de triompher de plusieurs contextes institutionnels ; capables de dépasser les particularismes en matière de culture des affaires, de culture comptable, de culture du contrôle. - Par leur architecture conceptuelle, les normes IAS-IFRS apparaissent comme capables de triompher en principe des particularismes et traditions comptables locales, pour signer l'avènement de comptes plus comparables à travers le monde.	Barlev et Haddad (2007) Zeff (2007) Carmona et Trombetta (2008)
	Si la comparabilité internationale des comptes à la juste valeur selon les normes IAS-IFRS, est un enjeu prégnant ; comment ce référentiel comptable est-il susceptible de modifier la comparabilité des comptes à l'intérieur d'un même pays ? - A partir d'une étude empirique sur 81 560 années d'entreprise, pour des pays de l'Union Européenne et pour l'Australie, de façon peu marquée l'adoption des normes comptables internationales aurait permis de réduire la diversité dans les rapports annuels publiés. Il demeure que l'estimation empirique de ce type de relation demeure particulièrement malaisée. - A partir d'une étude empirique sur les pays de Scandinavie (Danemark, Finlande, Suède) entre 2001 et 2008, l'adoption des IAS-IFRS semble avoir permis d'obtenir des comptes plus comparables au sein de la région. - Selon une étude empirique centrée sur un pays émergent, la Chine, la capacité de la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS à améliorer la qualité et comparabilité des états financiers à l'intérieur d'un même pays, semble dépendante des marchés et autres infrastructures institutionnelles.	Jones et Finley (2011) Caban-Garcia et He (2013) He et al. (2012)
	Dans quelle mesure est-il possible de démontrer empiriquement, si les estimations de la juste valeur ont pu accroître la comparabilité internationale des états financiers avec l'adoption des normes IAS-IFRS ?	

	- L'adoption des normes IAS-IFRS semble avoir permis aux utilisateurs des comptes de mieux anticiper les profits publiés, et paraît donc avoir accru la comparabilité inter-temporelle autant que la qualité des comptes. - A partir d'une étude empirique sur 228 sociétés cotées au Royaume-Uni ou en Australie, les normes IAS 39 « Instruments financiers » et IFRS 2 « Rémunérations en actions » paraissent avoir accru la comparabilité des états financiers. En revanche, d'autres normes comme l'IAS 41 « Agriculture », semblent avoir un effet plus réduit sur la comparabilité des états financiers. En revanche, les options laissées pour le passage à la juste valeur diminueraient la comparabilité des états financiers publiés.	Dargenidou et McLeay (2010), DeFond et al. (2011), Liao et al. (2012) Cairns et al. (2011)
	La comparabilité peut être aussi évaluée à la lueur de la confrontation de différents référentiels. - Au moyen d'une étude empirique, s'appuyant sur 58 832 observations, se répartissant selon 33 pays pour la période 2002-2008, les profits communiqués selon les normes US GAAP seraient plus corrélés avec les flux de trésorerie futurs de l'entreprise que ceux publiés selon le format IFRS. La comparabilité inter temporelle des comptes, permise par le référentiel IFRS, souffrirait au regard de ce que permettent d'autres référentiels. - Grâce à une étude empirique sur 3 400 entreprises – américaines ou non – ayant adopté les normes IAS-IFRS entre 1995 et 2006, représentant 17 714 entreprises, la comparabilité des états financiers en IFRS semble dépendre de plusieurs facteurs : principalement du référentiel appliqué avant l'adoption des normes internationales (US GAAP ou non), mais aussi du caractère coercitif et obligatoire de l'adoption des IFRS dans chacun des pays testés.	Atwood et al. (2011) Barth et al. (2012)
PAT « Value relevance FVA »	La *value relevance* des états financiers à la lueur de la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur, selon une perspective théorique. - L'analyse purement théorique de la *value relevance* des estimations à la juste valeur, dans la proximité que ses évaluations actuarielles entretiennent avec l'hypothèse d'efficience des marchés, conduit à identifier deux enjeux pour la pertinence des évaluations actuarielles de la juste valeur : 1/ les valeurs de modèle, bien qu'appropriées *a priori* pour les instruments financiers, ne bénéficient d'aucune méthodologie standard pour leur application aux actifs/passifs non financiers ; 2/ la contribution de la comptabilité à la juste valeur à la pertinence informationnelle et *value relevance* des revenus publiés par l'entreprise paraît empiriquement fragile. - Revue de la littérature consacrée à la *value relevance* des comptes à la juste valeur, tant selon les US GAAP, que les IAS-IFRS. Cette revue laisse apparaître une véritable question, celle des modalités de la mise en œuvre des évaluations à la juste valeur lorsqu'il n'existe pas de marché actif. Ses enjeux laissent apparaître différents facteurs pour la *value relevance* des évaluations produites, selon qu'il s'agisse de la valorisation 1/ de la dette de l'entreprise (Barth et al. 1998;	Hitz (2007) Landsman (2007)

	2000) à travers des modèles binomiaux, 2/ des évaluations au *level* 3 susceptibles d'être l'expression d'une discrétion managériale dans le choix des *inputs* (Aboody et al. 2006), 3/ des erreurs dans l'élaboration des estimations actuarielles (Barth et al. 1995; Barth 2004).	
	La *value relevance* des états à la juste valeur, dans la perspective de sa confrontation avec d'autres modes de représentation comptable, comme la comptabilité aux coûts historiques. - A partir d'une étude empirique sur des sociétés immobilières et sociétés d'investissement britanniques soit près de 1500 firmes entre 1993 et 2002, la comptabilité à la juste valeur des normes comptables internationales semble conduire à des comptes plus *value relevant* que les UK GAAP prévoyant les coûts historiques. Toutefois, la *value relevance* des états IFRS des sociétés d'investissement se trouve plus importante que celle des états IFRS des sociétés immobilières composant l'échantillon de l'étude.	Danbolt et Rees (2008)
	La *value relevance* des états comptables juste après l'adoption des normes IAS-IFRS. - Au moyen d'une étude empirique sont appréciés les effets de l'adoption des normes IAS-IFRS sur les jugements des analystes financiers. A travers un échantillon comprenant des entreprises ayant adopté les normes IFRS partout à travers le monde et la construction d'un échantillon d'analystes suivant ces entreprises, l'adoption des normes comptables internationales semble avoir facilité les prévisions des analystes financiers, en augmentant notamment le degré de comparabilité des comptes.	Tan et al. (2011)
PAT « FVA, déclinaisons par pays »	Depuis 2005, les normes IAS-IFRS sont obligatoires pour les comptes consolidés de sociétés cotées sur l'Eurolist. Pourtant, l'Union Européenne demeure un ensemble régional parcouru par de multiples configurations institutionnelles au sens de Zeff (2007), tout particulièrement en matière comptable. L'adoption de la juste valeur des normes IAS-IFRS a-t-elle permis une plus grande *value relevance* des états financiers à travers l'Europe ?	Srivastava et Bhutani (2012)
	- A travers l'étude du cas espagnol, l'adoption des normes IAS-IFRS paraît avoir dégradé la comparabilité locale des états financiers, de même que leur *value relevance* pour les utilisateurs locaux des comptes.	Callao et al. (2007)
	- A partir de l'étude de 80 entreprises allemandes entre 1998 et 2002, les bilans et résultats publiés aux normes IAS-IFRS ne semblent pas plus *value relevant* que sous le référentiel allemand. Il apparaîtrait même empiriquement que les normes IAS-IFRS permettent de « lisser » plus aisément les résultats comptables que le référentiel allemand.	Hung et Subramanyam (2007)
	- Au moyen de l'étude de 2 298 entreprises à travers 14 pays européens, pour la période 2005-2006, la comptabilisation au moyen des normes IAS-IFRS du *goodwill*, des dépenses de R&D et de la réévaluation de l'actif immobilisé, semblent plus *value relevant*, à des degrés différents selon la possible pré-adoption du référentiel, ou la distance entre le référentiel IFRS et le précédent.	Aharony et al. (2010)

	Plusieurs pays émergents ont choisi d'adopter les normes IAS-IFRS, en les adaptant plus ou moins à leurs spécificités nationales. Dans quelle mesure l'adoption de la juste valeur des normes IAS-IFRS a-t-elle permis dans ce cas une plus grande *value relevance* internationale et nationale des états financiers ?	
	- A partir d'une étude empirique comparative, confrontant la communication financière en Suède et République Tchèque, entre 1994 et 2001, la *value relevance* des états comptables publiés semble liée au niveau de développement pour les deux pays étudiés. Ce type de comparaisons constitue en outre un *design* intéressant pour apprécier les enjeux méthodologiques des études de *value relevance*.	Hellström (2006)
	- A travers l'exemple de la Chine peut être évaluée la capacité des normes IAS-IFRS à être mises en œuvre selon le caractère plus ou moins administré de l'économie, i.e. lorsque les marchés sur lesquels se fonde la juste valeur revêtent les imperfections déduites d'interventions étatiques.	Ding et Su (2008)
	- Au moyen d'une étude empirique sur l'adoption des normes IAS-IFRS par le Kenya, l'évolution de la qualité et *value relevance* des états financiers publiés semble dépendre des spécificités de l'actionnariat des entreprises – étranger, liquide, dévolu aux investisseurs institutionnels, etc. – appliquant le référentiel.	Bova et Pereira (2012)
	- Cf. *supra* à travers l'étude du cas chinois, la capacité de la comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS à améliorer la qualité et comparabilité des états financiers à l'intérieur d'un même pays semble dépendante des marchés et infrastructures institutionnelles.	He et al. (2012)
PAT « FVA & Value relevance théorique »	A travers le cas de l'évaluation des rémunérations en actions, la *value relevance* des valeurs actuarielles obtenues peut être appréciée au moyen de deux types de référents théoriques.	
	- La *value relevance* de la juste valeur des stock-options (*Employee Stock-Options*, ESO) peut être appréciée au regard de sa proximité avec les valorisations obtenues selon le modèle Black & Scholes (1973) ou d'autres modèles standards d'évaluation. Au moyen d'une étude empirique, centrée sur l'analyse du temporaire marché finlandais des stock-options, la valeur d'échange des stock-options sur ce marché est rapprochée de sa valeur Black & Scholes. Les résultats suggèrent que la valeur Black & Scholes est significativement plus élevée que la valeur de marché des options ; la *value relevance* des comptes sous les normes internationales, à travers la juste valeur des ESO, s'en trouve discutable.	Ikäheimo et al. (2006)
	- La *value relevance* de la juste valeur des ESO peut aussi s'apprécier au regard de la théorie économique – i.e. une nouvelle fois de ses modèles standards, de type Black & Scholes (1973). Au moyen d'un *design* expérimental il apparaît que la période d'acquisition des droits (*vesting period*), la date d'exercice, peuvent infléchir la valorisation des ESO – accordés aux cadres de l'entreprise, et non seulement aux dirigeants – par l'entreprise. Enfin, les managers participant à l'expérience semblent en moyenne démesurément optimistes pour évaluer les perspectives	Hodge et al. (2009)

	futures de l'entreprise et tendent à surévaluer la charge – i.e. les rémunérations – associée aux plans de distribution de *stock-options*.	
Socio-organisationnelles	Le référentiel IAS-IFRS et la comptabilité à la juste valeur peuvent créer les conditions d'un décalage entre nos représentations et les motifs animant les acteurs de la communication financière comme de l'économie en pratique. - La comptabilité à la juste valeur repose sur l'idée de fournir une représentation fidèle de la réalité économique. Mais il n'en est rien en pratique, tant en tant qu'évaluation la juste valeur correspond en réalité à un ensemble d'anticipations partiales ou personnelles quant aux évolutions futures d'une économie (McSweeney, 2000). La juste valeur n'est pas en pratique la valeur fondamentale alors que les acteurs de la communication financière peuvent le croire. Ici apparaît une dissonance source potentielle de dysfonctionnements des régulations économiques en pratique. - La pensée économique sacralise la poursuite des intérêts particuliers pour la satisfaction de l'intérêt général. La comptabilité à la juste valeur et le référentiel IAS-IFRS s'ancrent conceptuellement sur cette vision, alors que leur pratique peut en dévier.	McSweeney (2009) Roberts et Jones (2009)
	Le référentiel IAS-IFRS et la comptabilité à la juste valeur établissent un certain décalage entre les exigences des normes comptables et les capacités, voire compétences, des différentes parties prenantes de la communication financière – tant des préparateurs que des utilisateurs des comptes. - En cherchant à représenter plus fidèlement la réalité économique, les comptes à la juste valeur, par leurs évaluations actuarielles, mettent clairement à l'épreuve les capacités et compétences de l'expert-comptable. Plus que de veiller à l'enregistrement scrupuleux des opérations réalisées par l'entreprise, ce dernier doit désormais comprendre les sous-jacents économiques justifiant les valeurs actuarielles constatées, alors qu'il n'est guère formé à cet exercice. - Les utilisateurs des comptes, destinataires privilégiés de l'information financière pour l'IASB, apparaissent davantage comme un mythe, comme un ensemble purement conceptuel, plutôt que comme une partie réelle de la communication financière. Même les investisseurs et utilisateurs des comptes participent à cette fiction en reproduisant par leurs attentes et comportements le mythe de l'investisseur rationnel forgé par le normalisateur comptable. L'objectif de comparabilité des états financiers, la qualité des états à la juste valeur, semblent donc tout relatifs à la lueur de ces rhétoriques.	Cormier et al. (2007) Durocher et Gendron (2011)
Critiques	La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS, incarne le produit de luttes sociales, le point de rencontre d'intérêts divergents, se cristallisant à travers les différentes étapes du processus de normalisation de l'IASB. - L'adoption des normes comptables internationales par l'IASB serait le produit d'une « privatisation de la normalisation comptable ». Cette privatisation initiale voit ses	Chiapello et Medjad (2009), Burlaud et Colasse (2010),

	termes plus ou moins altérés à travers le temps, donnant par exemple l'impression d'un « retour du politique », ou d'une « repolitisation » avec la crise financière récente.	Bengtsson (2011)

Annexe 3 : Notes des états consolidés de SONCO à valider.

Note

Actifs et passifs d'impôts différés *(en millions d'euros)*

Echéances des pertes fiscales et différences temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été c

	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Base déficits reportables	Base différences temporelles	Effet impôt	Base déficits reportables	Base différences temporelles	Effet impôt
Moins d'un an	4	3	2	-	-	-
Entre 1et 5 ans	116	94	18	48	85	8
Plus de 5 ans	7	-	-	5	-	-
Indéfiniment reportables	35	28	17	111	27	39
Total	**162**	**125**	**37**	**164**	**111**	**48**

Tableau fourni pour valider la note

	31 décembre 2011, toutes échéances					
	AC=XDFR08005	AC=XDFR08006	C=XDFR08015	C=XDFR08020		
	Remaining carry-forwards	Remaining carry-forwards not used in a tax consolidation regime	Deductible temporary differences	Tax effect	Taux d'id calculé sur l'ensemble	ID sur déficits non utilisés en intégration fiscale et différences
filiales concernées						
RU=A	-	-	-	-	0,00%	-
RU=C	-	-	-	-	0,00%	-
RU=EL	-	-	(2 204)	(551)	25,00%	(551)
RU=ES	-	-	-	-	0,00%	-
RU=HF	-	-	-	-	0,00%	-
RU=HM	-	-	-	-	0,00%	-
RU=HP	92 087	-	-	30 695	33,33%	-
RU=HU	-	29 345	84 774	3 484	3,05%	3 484
RU=M	-	-	-	-	0,00%	-
RU=O	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SB	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SBR	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SC	-	4 764	-	661	13,88%	661
RU=SCH	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SCL	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SCM	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SD	-	19 014	-	4 754	25,00%	4 754
RU=SE	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SF	4 591	28 284	-	11 319	34,43%	9 738
RU=SH	254 457	-	-	84 819	33,33%	-
RU=SH	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SIB	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SIS	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SIT	-	74 293	27 890	28 100	27,50%	28 100
RU=SM	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SN	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SNO	-	3 958	936	1 223	24,99%	1 223
RU=SO	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SON	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SOT	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SP	-	-	-	-	0,00%	-
RU=SUS	-	4 637	-	238	5,13%	238
RU=W	-	-	-	-	0,00%	
	351 135	164 295	111 397	164 743		47 648

Rapprochement avec tableau des échéances des pertes fiscales et différences temporelles pour lesquelles aucun

	base déf.reportables	base diff temporelle	Effet impôt
Moins 1 an	-	-	-
1 à 5 ans	48359	84774	8238
Plus de 5 ans	4637	0	238
indéf.	111299	26623	39172
Total	164 295	111 397	47 648

Annexe 4 : Extrait de « Les normes IAS/IFRS touchent le cœur de l'ERP », *Option finance*, 2003.

■ ZOOM SUR UN GROS CHANTIER : LESIMMOBILISATIONS

Les incertitudes liées aux normes IAS/IFRS concernent peu les immobilisations. On s'attend d'ailleurs à l'intégration proche de certaines exigences dans le PCG. On notera principalement les éléments suivants :

• L'approche par composant

Cette approche demande d'amortir séparément chaque élément de l'actif ayant une durée de vie propre. Si on estime, par exemple, qu'un écran a une durée de vie utile supérieure à l'unité centrale d'un PC, il faudra suivre ces deux éléments comme deux immobilisations distinctes dans le progiciel.

L'impact au niveau du progiciel est triple : permettre l'éclatement d'une facture en plusieurs immobilisations, le retraitement du fichier actuel par des traitements d'éclatement et un suivi par immobilisation supérieure pour conserver l'information avant application des normes IAS/IFRS. L'impact d'un point de vue organisationnel est très important mais présente certaines opportunités d'optimisation. On notera celle de rapprocher la problématique "immobilisation" de celle "d'équipement" détail. Le raisonnement est identique lors de la cession de l'actif.

• Information sectorielle

La norme IAS 14 ne concerne pas uniquement le compte de résultat. En effet, le progiciel doit permettre deux niveaux de reporting pour le suivi des immobilisations : soit une information sur les lignes produits ou sur les services, soit une information géographique. La société doit choisir l'information qu'elle considère comme principale. Pour l'information principale, le progiciel devra permettre d'obtenir la valeur nette comptable, la valeur brute et les dotations aux amortissements et autres provisions des immobilisations. Pour l'information secondaire, la valeur nette comptable et la valeur brute suffiront.

• Suivi par UGT

L'Unité Génératrice de Trésorerie s'appuie sur le concept (présent dans l'avis du CNC du 27 juin 2002) qui consiste à déterminer, quand c'est possible, la valeur d'usage de chaque immobilisation en faisant référence à ses flux de trésorerie futurs. La juste valeur de l'immobilisation devient donc la somme des résultats actualisés sur la durée de vie utile du bien.

Le chantier majeur pour l'entreprise

• Gestion des biens en location - financement

Le retraitement du crédit-bail ou autre leasing est déjà un cas d'école. Désormais, le double suivi imposé par les normes IAS/IFRS entraîne non pas son retraitement mais la génération pure et simple en comptabilité IAS/IFRS d'une dotation aux amortissements et du financement traduisant l'écart entre la redevance payée au fournisseur et l'amortissement du bien.

■ CONVERGENCE DES NORMES IAS/IFRS ET PCG

Il est aujourd'hui avéré que le PCG va évoluer et intégrer de nombreux pans des normes IAS/IFRS. L'avis du CNC du 27 juin 2002 est un avant-goût des évolutions à venir. A mon sens, cela ne fait que renforcer la nécessaire prise en compte par les sociétés non cotées de l'impact des normes IAS/IFRS sur leur système d'information de gestion. Toutefois, la fiscalité française étant ce qu'elle est, un double suivi de nombreux postes du bilan et du compte de résultat semble inéluctable. Les éditeurs qui rêvent encore d'une convergence totale entre PCG/fiscalité française et normes IAS/IFRS ont du pain sur la planche... ■

www.qualiac.com
Salon Progiforum 2003 - Atelier - **Conférence :** mercredi 11 juin (10 h 30 à 11 h 15)
NORMES IAS :
enjeux et impacts sur le Système d'Information
Applications autour de l'ERP Qualiac®

Table des illustrations

Table des encadrés

Encadré 1 : Une marche purement aléatoire formant une trajectoire déterministe, une contradiction ? 107

Table des tableaux

Tableau 1 : Une première définition de juste valeur à travers les projets de normes de l'IASC, d'après Cairns (2006, 7–8). 28
Tableau 2 : Une deuxième définition de juste valeur à travers les révisions et nouveaux projets de normes de l'IASC/IASB, d'après Cairns (2006, 7–8). 30

Table des figures

Figure 1 : Une information comptable pertinente si elle influence directement ou indirectement les investisseurs. 52
Figure 2 : Une information comptable est fidèle si cette information représente la réalité économique d'un phénomène. 53
Figure 3 : L'information comptable à la juste valeur au cœur d'un ensemble de relations, le nexus « Information-Prix-Investisseurs ». 53
Figure 4 : Des valeurs actuarielles promesses de valeurs fondamentales. Adapté de Scott (2009, 117). 59
Figure 5 : L'information comptable, une matière dénuée d'intérêt pour les quatre principales « écoles » de recherche en finance étudiant le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs ».....63
Figure 6 : Prouver l'influence de la comptabilité sur le *nexus* « Information-Prix-Investisseurs », un même effort aux fondations des recherches comptables.....64
Figure 7 : La comptabilité à la juste valeur du FASB, un sujet digne d'intérêt à travers ses effets dans le *nexus* « Information – Prix – Investisseurs » pour la littérature. (Les références citées sont présentées en Annexe 1). 65
Figure 8 : La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS dans le *nexus* « Information – Prix – Investisseurs » (Les références citées sont présentées en Annexe 2). 66
Figure 9 : L'évaluation à la juste valeur selon le référentiel IAS-IFRS, d'après Raffournier (2007, 24) adapté de Dumontier et Raffournier (2005, 53). 75
Figure 10 : Description de la mécanique de la production comptable (AMF 2010). 81
Figure 11 : Concevoir la systémique de la mise en œuvre des évaluations actuarielles par le prisme de ses instruments de gestion. 88
Figure 12 : Une représentation standard pour la littérature du « jeu » de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur. 103
Figure 13 : Le « jeu » de la mise en œuvre des évaluations actuarielles de la juste valeur comme processus stochastique. 105

Figure 14 : Les conditions micro, méso et macroscopiques dans le « jeu » de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. 112
Figure 15 : Modélisation schématique de la systémique de la mise en œuvre des évaluations actuarielles à la suite d'un changement normatif. 121
Figure 16 : La gestion discrétionnaire à la lueur de la systémique de la production des évaluations actuarielles. 125
Figure 17 : Tableau récapitulatif des modalités de l'observation participante. 148
Figure 18 : Panorama général du matériau empirique collecté. 154
Figure 19 : Description générale des entretiens réalisés avec les services de l'Autorité des Normes Comptables. 165
Figure 20 : Caractéristiques des praticiens rencontrés pour des entretiens confirmatoires. 168
Figure 21 : Présentation générale des entreprises visitées. 178
Figure 22 : Organisation type d'un service comptable dans un grand groupe d'entreprises. 185
Figure 23 : Organigramme du groupe TOPCOM et organigramme type des groupes visités publiant des états consolidés à la juste valeur. 248
Figure 24 : Quatre extraits d'un rapport d'actuaire relatif aux engagements de retraite des sociétés consolidées par TOPCO. 255
Figure 25 : Flash de doctrine professionnelle d'un cabinet du Big Four (janvier 2012). 258
Figure 26 : Architecture de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur. 286
Figure 27 : Représentation schématique d'un équilibre instable et d'un équilibre stable. 298
Figure 28 : Amplitude des divergences possibles par rapport à un équilibre stable. ...300
Figure 29 : La normalisation comptable, un aléa dans la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. 307
Figure 30 : Les conditions de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. 311
Figure 31 : Dix conditions dans la préparation des évaluations actuarielles pour un groupe d'entreprises. 313
Figure 32 : Trois intensités dans l'importance organisationnelle d'un service comptable à travers nos observations. 320
Figure 33 : Répartition de 37 entreprises du CAC 40 en fonction de la part en pourcentage des variations d'actifs et de passifs directement affectées en capitaux propres, dans le total des capitaux propres. 323
Figure 34 : Répartition des entreprises visitées en fonction de la part en pourcentage des variations d'actifs et de passifs directement affectées en capitaux propres, dans le total des capitaux propres. 323
Figure 35 : Répartition de 37 entreprises du CAC 40 en fonction de la part en pourcentage des actifs monétaires et financiers à court-terme ainsi que celle des instruments de trésorerie évalués à la juste valeur dans leur total bilan consolidé. 325
Figure 36 : Répartition des entreprises visitées en fonction de la part en pourcentage des actifs monétaires et financiers à court-terme ainsi que celle des instruments de trésorerie évalués à la juste valeur dans leur total bilan consolidé. 325
Figure 37 : Répartition des entreprises visitées en fonction du nombre de filiales étrangères consolidées. 327
Figure 38 : Répartition de 37 entreprises du CAC 40 en fonction du nombre de filiales étrangères consolidées. 327

Figure 39 : Prérogatives en matière de consolidation des entités visitées.....328
Figure 40 : Répartition des sociétés visitées en fonction de la part de leurs actifs incorporels (dont *goodwill*) dans leur total bilan consolidé. 330
Figure 41 : Répartition de 37 sociétés du CAC 40 en fonction du pourcentage de leurs actifs incorporels (dont *goodwill*) dans leur total actif consolidé.....330
Figure 42 : Score et degré d'utilisation des états financiers en fonction des caractéristiques de l'actionnariat de l'entité visitée.....332
Figure 43 : Score des entreprises visitées quant à la pertinence interne et externe de leurs états financiers selon le degré d'externalisation de la production des évaluations actuarielles. 333
Figure 44 : Positionnement des entreprises selon la variation annuelle de leur résultat net avant impôt. 334
Figure 45 : Codage des indicateurs utilisés pour la construction de notre typologie. ..338
Figure 46 : Valeurs de chacun des neuf critères pour les entreprises visitées.....339
Figure 47 : Valeurs de chacun des neuf critères pour les deux entreprises que nous n'avons pas formellement visitées.....339
Figure 48 : Projection des résultats de l'analyse en correspondances multiples avec le logiciel SAS.....340
Figure 49 : Correspondances entre les entreprises visitées, première typologie graphique de la préparation des évaluations actuarielles.....341
Figure 50 : Typologie de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur. 342

Table des matières

Remerciements 7

Sommaire 9

Introduction 11

1/ Partie théorique : les évaluations actuarielles de la juste valeur, une opportunité pour découvrir la préparation des comptes 24

1.1/ Qu'est-ce que la comptabilité à la juste valeur ? La promesse d'une comptabilité panoptique dédiée à la prise de décision 26

1.1.1/ La juste valeur : une comptabilité actuarielle pour décider et donc surveiller 27

1.1.1.1/ La comptabilité à la juste valeur : une comptabilité actuarielle dévolue à la décision 27

1.1.1.2/ Une comptabilité actuarielle pour parfaire les décisions également promesse d'une information financière panoptique 38

1.1.2/ La comptabilité à la juste valeur : un langage actuariel conçu pour décider dans des économies financiarisées et immatérielles 40

1.1.2.1/ Une comptabilité actuarielle pour s'affirmer une aide utile à la prise de décision dans un capitalisme financier et immatériel 41

1.1.2.2/ Représenter l'immatériel en comptabilité : un défi auquel répondent les évaluations actuarielles de la juste valeur 43

1.1.2.3/ Une comptabilité prospective nourrie de l'histoire de l'actualisation pour s'imposer au service de la décision 45

1.1.3/ Les évaluations actuarielles de la juste valeur : la promesse de valeurs fondamentales pour une comptabilité panoptique dédiée à la prise de décision 47

1.1.3.1/ La juste valeur : une comptabilité décisionnelle inséparable des prix et des investisseurs sur les marchés de capitaux 48

1.1.3.2/ La juste valeur : la promesse de valeurs fondamentales en comptabilité 54

1.1.4/ Conclusion : les promesses d'une information utile et panoptique aboutissant à un paradoxe, l'oubli de son rouage fondamentale, les préparateurs des comptes 60

1.2/ Juger des promesses de la juste valeur par son influence sur les décisions : l'oubli de la préparation des comptes, son rouage pourtant décisif 62

1.2.1/ Des conditions micro, méso et macro de la préparation des comptes déterminant la capacité de la juste valeur à atteindre ses promesses 67

1.2.1.1/ Des acteurs, des outils, des influences microscopiques derrière l'automatisme de la production comptable ? 67

1.2.1.2/ Evaluer à la juste valeur n'est-ce pas être influencé par les caractéristiques mésoscopiques d'une entreprise ? 69

1.2.1.3/ La réalité économique que la juste valeur cherche à décrire ne peut-elle pas .... influer sur la préparation des comptes ? 71

1.2.2/ La préparation des comptes, une dynamique non triviale par conséquent digne d'intérêt 73

1.2.2.1/ Des préparateurs tiraillés entre liberté et contrainte : la surprenante mécanique de la préparation des comptes 74
1.2.2.2/ Les conditions de la préparation des comptes au cœur de la question de recherche 77
1.3/ La comptabilité à la juste valeur comme systémique : les erratiques rencontres d'outils, d'acteurs, de stratégies et de structures 80
1.3.1/ Trois systèmes pour apprécier l'information financière à la lueur de la préparation des comptes 80
1.3.1.1/ Derrière la technique comptable et les promesses de l'IASB, une intendance plus ou moins docile de dispositifs de gestion 81
1.3.1.2/ Le système technique : prisme pour décrire la mise en œuvre de la comptabilité à la juste valeur 84
1.3.2/ Un cadre conceptuel original pour apprécier l'information financière à la juste valeur à travers les conditions de la préparation des comptes 89
1.3.2.1/ De l'impossible souscription à un cadre théorique usité en sciences de gestion 90
1.3.2.2/ L'opportunité d'une événementialisation théorique : outils de gestion et technologie invisible 94
1.3.2.3/ Au cœur de l'événementialisation pratique : la mise en œuvre des évaluations actuarielles comme systémique aléatoire 101
1.3.3/ La préparation des comptes comme systémique à l'heure de la comptabilité à la juste valeur 112
1.3.3.1/ Les influences plus ou moins « invisibles » des outils derrière l'expertise et la technique du comptable, en résonnance avec d'autres parties de la théorie des organisations 113
1.3.3.2/ L'« art » du préparateur à travers une formalisation de la systémique de la préparation des comptes 122
1.3.3.3/ Conclusion de la partie théorique : un cadre conceptuel désormais au service de l'observation de la pratique comptable 125
2/ Méthodologie et design de recherche 127
2.1/ Un design de recherche qualitatif pour observer la systémique de la préparation des comptes à travers les valeurs actuarielles de la juste valeur 128
2.1.1/ Motivations de l'utilisation d'une méthodologie qualitative 128
2.1.1.1/ Une méthodologie qualitative pour capter l'erratique et la diversité de la systémique comptable 129
2.1.1.2/ Une méthodologie qualitative en cohérence épistémologique avec la partie théorique précédente 132
2.1.2/ Un triptyque qualitatif 133
2.2/ Une observation participante : six mois comme « petite main » dans la pratique comptable 137
2.2.1/ Description et modalités de l'observation participante 137
2.2.1.1/ Une « petite main » dans la pratique comptable 137
2.2.1.2/ Une « petite main » pour disposer du temps de l'observation 141
2.2.2/ Modalités concrètes de l'observation participante 145
2.2.2.1/ Une étude ethnographique de terrain et une démarche inductive 146

2.2.2.2/ Les données recueillies 153
2.2.3/ Enjeux de réflexivité et de scientificité de l'ethnographie de terrain..... 157
2.2.3.1/ Traitement et interprétation des données recueillies sur le terrain..... 158
2.2.3.2/ Quelles déformations ou limites aux données d'observation ?..... 159
2.3/ D'autres sources d'évidence pour compléter l'observation participante 164
2.3.1/ Deux types d'entretiens confirmatoires 164
2.3.1.1/ Des entretiens réguliers avec le normalisateur comptable français 164
2.3.1.2/ Des entretiens avec des praticiens intéressants au regard des caractéristiques de l'observation participante 166
2.3.2/ Les publications du normalisateur comptable international et de la pratique comptable 169
2.3.2.1/ Les publications du normalisateur comptable international..... 169
2.3.2.2/ Les documents de doctrine et de « knowledge » de la pratique comptable .. 173

3/ Observations des interactions micro, méso et macroscopiques de la préparation des comptes 176

3.1/ Les interactions erratiques d'acteurs et d'outils, seulement régulées par l'utilisation microscopique des comptes par les préparateurs 179
3.1.1/ Une pratique comptable duale pour la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur 179
3.1.1.1/ La persistance de la matérialité de la pratique comptable même après l'avènement des normes IAS-IFRS..... 180
3.1.1.2/ La pratique comptable : de la matérialité à la hiérarchisation stricte des tâches 184
3.1.1.3/ Deux mondes professionnels dans la pratique comptable pour des comptables isolés, seulement reliés par leurs outils de gestion..... 189
3.1.2/ La pratique comptable au révélateur de ses dispositifs et outils de gestion..... 193
3.1.2.1/ Une intendance de dispositifs : unique solution pour supporter l'accroissement quantitatif des opérations à comptabiliser avec la consolidation des comptes et la juste valeur..... 194
3.1.2.2/ Accroissement qualitatif et mise à l'épreuve du sens de la production comptable 199
3.1.2.3/ L'immuabilité de l'écriture manuelle et de l'initiative individuelle derrière l'apparente sécurité des dispositifs de gestion pour la préparation des comptes 206
3.1.3/ L'utilisation microscopique des états financiers pour le pilotage : condition de l'harmonie et de la cohérence des états publiés 211
3.1.3.1/ Des états financiers utiles aux préparateurs des comptes ?..... 212
3.1.3.2/ Une utilité pour le pilotage de l'organisation et donc des modèles d'évaluation, guidelines et « group compliance » pour la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur..... 214
3.1.3.3/ Les auditeurs et l'impossible mise à l'épreuve de la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur 222
3.2/ Le déterminisme ambivalent des structures organisationnelles sur la préparation quotidienne des comptes 227
3.2.1/ La taille, le degré de filialisation et d'internationalisation : conditions décisives du travail quotidien de consolidation des comptes..... 228

3.2.2/ Les spécificités sectorielles : des objets de la représentation comptable loin d'être neutres pour la préparation des évaluations actuarielles 233
3.2.3/ Le groupe mécanique principal actionnaire du groupe, et donc premier utilisateur des comptes à la juste valeur 240
3.2.4/ Le rôle ambivalent de l'existence de méthodes ou pratiques d'évaluation préférentielles 249
3.3/ Lorsque la « réalité économique » devient un moyen, et la normalisation une perturbation de la préparation des comptes à la juste valeur 260
3.3.1/ L'opportunité représentée par le cycle et la dynamique économique d'une entreprise 260
3.3.1.1/ Les tests de dépréciation de la juste valeur : lorsque la « réalité économique » devient un levier à la disposition du management 263
3.3.1.2/ Les tests de dépréciation : miroirs de l'influence de la conjoncture sur la préparation des évaluations actuarielles de la juste valeur 266
3.3.2/ Les évolutions de la normalisation comptable : des aléas perturbant acteurs et dispositifs de la production comptable 270

4/ Résultats et contributions 276

4.1/ Un microcosme comptable existant par et pour lui-même, imperméable aux utilisateurs des états financiers 278
4.1.1/ Derrière les évaluations actuarielles, une pratique duale où subsiste encore l'agrégat comptable 278
4.1.2/ Une comptabilité duale dont l'intendance de dispositifs bien qu'erratique est uniquement dédiée aux préparateurs des comptes 281
4.1.3/ Une comptabilité financière à l'attention exclusive des préparateurs des comptes : de l'impossible réduction de la comptabilité financière à un conflit d'agence 284
4.2/ Des comptes à la juste valeur dont les qualités se mesurent à la lueur de l'absence de neutralité des préparateurs 290
4.2.1/ Le gigantisme et le chaotique de la consolidation déterminant l'absence mécanique de neutralité des préparateurs sur la comptabilité à la juste valeur 290
4.2.2/ Les spécificités sectorielles de l'activité déterminent l'absence parfois volontaire de neutralité des préparateurs des comptes 294
4.2.3/ L'absence de neutralité des préparateurs, une condition possible de la qualité des états financiers 297
4.2.4/ Une recherche de neutralité par le recours à des méthodes d'évaluation préférentielles : une menace sur la qualité des comptes à la juste valeur 302
4.3/ La normalisation comptable : un aléa dans la production des comptes, appelé à continuellement se transformer pour durer 305
4.4/ Juger des conditions de la préparation des comptes pour approfondir l'étude de la communication financière 311

5/ Discussion des apports et limites à travers la construction d'un modèle pour étudier la communication financière 316

5.1/ Un modèle analytique pour scruter la communication financière à la lueur des contributions précédentes 317

5.1.1/ Différentes intensités dans les conditions micro, méso et macroscopiques pour différents préparateurs 317
5.1.2/ Une hiérarchisation des intensités des rencontres des dix conditions 319
5.1.2.1/ L'ancienneté pour caractériser l'influence des dimensions les plus microscopiques de la préparation des évaluations actuarielles 319
5.1.2.2/ Capter l'erratique des interactions des comptables avec leurs outils et instruments de gestion 321
5.1.2.3/ L'influence de l'utilisation microscopique des états financiers pour le pilotage 324
5.1.2.4/ Le rôle de la taille, du degré de filialisation et d'internationalisation d'un groupe 326
5.1.2.5/ Le rôle des caractéristiques de la consolidation des entités d'un groupe 328
5.1.2.6/ L'épreuve des spécificités sectorielles 329
5.1.2.7/ L'influence des spécificités de l'actionnariat 331
5.1.2.8/ Le rôle ambivalent de l'existence de méthodes ou pratiques d'évaluation préférentielles 332
5.1.2.9/ L'opportunité représentée par le cycle et la dynamique économique d'une entreprise 333
5.1.2.10/ L'influence de la dynamique et des modalités de la normalisation 334
5.2/ Quatre préparateurs pour une typologie de la production des évaluations actuarielles de la juste valeur 336
5.2.1/ Traitement des scores établis dans les sections précédentes et résultats 336
5.2.2/ Interprétations et typologie 339
5.2.3/ Prolongements possibles et perspectives 345

Conclusion générale 348

Bibliographie 356

Annexes 384

Annexe 1 : La comptabilité à la juste valeur des normes comptables américaines dans la littérature, détail de la Figure 7. 385
Annexe 2 : La comptabilité à la juste valeur des normes IAS-IFRS dans la littérature, détail de la Figure 8. 390
Annexe 3 : Notes des états consolidés de SONCO à valider. 398
Annexe 4 : Extrait de « Les normes IAS/IFRS touchent le cœur de l'ERP », Option finance, 2003. 400

Table des illustrations 401

Table des matières 404